This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491729

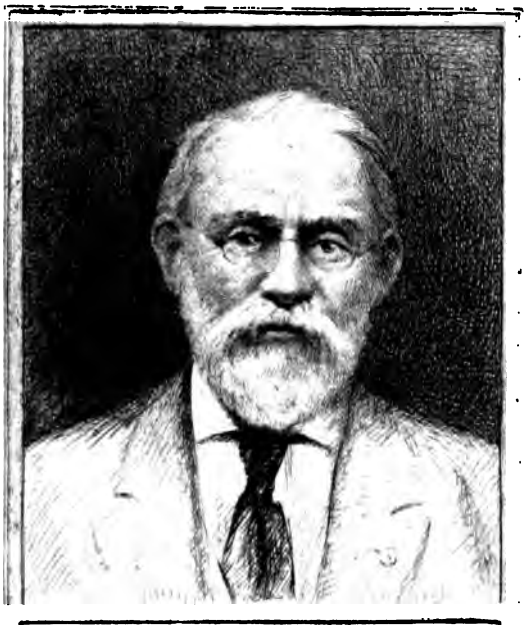

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

(IVe SÉRIE)

TOME QUATRIÈME

Années 1878 et 1879

ÉVREUX

CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

NOVEMBRE 1880

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez DIEU, libraire

ET A PARIS

Chez MARTIN, libraire, rue Séguier, 18

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

—

(IVe SÉRIE)

TOME QUATRIÈME

Années 1878 et 1879

ÉVREUX

CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

—

OCTOBRE 1880

Dunning
Nich.
4-21-31
21367

TABLE DES MATIÈRES

—

DISCOURS. — RAPPORTS. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX. DISTRIBUTIONS DE PRIX.

Pages

Rapport sur la conférence faite par M. de Lapparent, ingénieur, à l'amphithéâtre du Jardin botanique d'Évreux, le 2 avril 1878, par M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel..... 1

Section de l'arrondissement de Bernay. — Séance du 30 décembre 1877. — Discours prononcé par M. Victor Marie, président de la section des lettres..... VI

Rapport de M. Devismes..... XI

Rapport sur la visite des fermes, présenté par M. Cauchepin, secrétaire de la sous-section d'agriculture..... XV

Rapport adressé à M. le président de la Société des agriculteurs de France, par M. Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay..... XIX

Liste des récompenses..... XXI

Proposition de M. Join-Lambert, présentée à la séance du 31 mars 1878..... XXIII

Rapport sur le concours ouvert par la Société des agriculteurs de France entre les instituteurs et les institutrices, présenté par M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel, à la séance générale du 7 juillet 1878..... XXXV

Section de l'arrondissement de Bernay. — L'agriculture, l'horticulture et les écoles à l'Exposition universelle de 1878, par M. Henri Quevilly..... XXXVIII

Le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, par M. l'abbé Porée..... LV

Rapport de M. le colonel Goujon sur le concours d'enseignement agricole entre les écoles primaires de l'arrondissement de Bernay..... LXIV

Liste des récompenses..... LXX

Exposition universelle de 1878..... LXXIII

Pages

État de renseignements contenant l'indication des noms des exposants et des produits exposés..... LXXIX
Liste des récompenses obtenues par la Société et par les exposants qui ont pris part à son exposition collective.. LXXXIV
Séance publique tenue à Pont-Audemer, le 10 novembre 1878 LXXXVI
Rapport sur le concours d'enseignement agricole ouvert en 1878 entre les écoles primaires de l'arrondissement de Pont-Audemer, lu par M. Izarn, vice-président de la Société, à la séance publique tenue à Pont-Audemer le 10 novembre..... LXXXVIII
Liste des récompenses..... XCIX
Rapport sur les travaux de la section de Bernay, depuis le 1er novembre 1877 jusqu'au 1er novembre 1878..... CI
Séance générale du 23 mars 1879. — Discours prononcé par M. Firbach, préfet de l'Eure, président de la Société. CVI
Lettre adressée à M. Colombel, par M. le marquis de Blosseville, à propos de l'achèvement du *Dictionnaire topographique de l'Eure* et lue à la séance générale du 23 mars 1879..... CXI
Extrait du procès-verbal de la séance générale du 23 mars 1879..... CXVI
Réponses de la Société libre d'agriculture de l'Eure aux questions adressées par M. le ministre de l'agriculture aux associations agricoles, relativement au projet de loi voté par le Sénat et soumis à la Chambre des députés, portant création d'une chaire d'agriculture dans chaque département..... CXVII
Vœux exprimés par la Société libre de l'Eure en faveur de l'agriculture..... CXX
Rapport de M. Join-Lambert sur les vœux exprimés en faveur de l'agriculture..... CXXI
Séance générale et publique tenue à Évreux le 24 mai 1879 à l'occasion du concours régional..... CXLII
Discours prononcé par M. Firbach, préfet de l'Eure, président de la Société, à la séance du 24 mai 1879..... CXLIV
Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant les années 1876, 1877, 1878 et 1879, lu à la séance solennelle du 24 mai 1879, par M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel..... CXLVIII
Rapport adressé par M. Émile Colombel à M. le président

Pages

de la Société des agriculteurs de France sur l'emploi de quatre médailles offertes par cette compagnie à la Société libre d'agriculture de l'Eure..... CLIV

Rapport sur le concours d'horticulture tenu à Évreux du 22 au 25 mai 1879, par M. Letellier-Alaboissette, secrétaire de la commission..... CLVIII

Rapport sur le concours d'enseignement agricole de 1879 par M. Izarn, vice-président de la Société..... CLXIV

Rapport lu à la section de Bernay par M. Join-Lambert, sur le concours régional d'Évreux et sur la part prise à ce concours par l'arrondissement de Bernay..... CLXIX

Rapport de M. le comte Dauger sur le concours hippique.. CLXXV

Rapport sur le concours de bestiaux organisé par la Société pour les agriculteurs du département non primés par l'État, présenté par M. Goubert, membre de la Société.. CLXXVIII

Liste des récompenses..... CLXXXII

Rapport sur l'inauguration des courses de chevaux, qui a eu lieu à Évreux le 7 septembre 1879, par M. le commandant d'Orvilliers..... CXC

Section de l'arrondissement des Andelys. — Concours agricole tenu aux Andelys le 12 octobre 1879. Rapport sur le prix de culture perfectionnée, présenté par M. Delesque..... CXCVII

Rapport sur les récompenses décernées aux ouvriers agricoles, présenté par M. Coutil, secrétaire de la section des Andelys..... CCIII

Liste des récompenses..... CCVI

Toast de M. le préfet de l'Eure, président de la Société... CCIX

Toast de M. Louis Passy, député, président de la section des Andelys..... CCXV

Rapport sur les concours ouverts en 1876 et 1877 entre les élèves des écoles primaires du département, pour assurer la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture. CCXIX

Rapport sur les travaux de la section de Bernay, depuis le 1er novembre 1878 jusqu'au 1er novembre 1879, adressé au secrétaire perpétuel, par M. Lerenard-Lavallée.... CCXXII

Liste des récompenses décernées dans la séance tenue à Bernay le 5 octobre 1879..... CCXXIX

Compte rendu de la réunion des délégués des Sociétés agricoles, tenue à Paris le 18 décembre 1879, par M. Join-Lambert..... CCXXXI

Pages

État de renseignements contenant l'indication des noms des exposants et des produits exposés..... LXXIX
Liste des récompenses obtenues par la Société et par les exposants qui ont pris part à son exposition collective.. LXXXIV
Séance publique tenue à Pont-Audemer, le 10 novembre 1878 LXXXVI
Rapport sur le concours d'enseignement agricole ouvert en 1878 entre les écoles primaires de l'arrondissement de Pont-Audemer, lu par M. Izarn, vice-président de la Société, à la séance publique tenue à Pont-Audemer le 10 novembre..... LXXXVIII
Liste des récompenses..... XCIX
Rapport sur les travaux de la section de Bernay, depuis le 1er novembre 1877 jusqu'au 1er novembre 1878..... CI
Séance générale du 23 mars 1879. — Discours prononcé par M. Firbach, préfet de l'Eure, président de la Société. CVI
Lettre adressée à M. Colombel, par M. le marquis de Blosseville, à propos de l'achèvement du *Dictionnaire topographique de l'Eure* et lue à la séance générale du 23 mars 1879..... CXI
Extrait du procès-verbal de la séance générale du 23 mars 1879..... CXVI
Réponses de la Société libre d'agriculture de l'Eure aux questions adressées par M. le ministre de l'agriculture aux associations agricoles, relativement au projet de loi voté par le Sénat et soumis à la Chambre des députés, portant création d'une chaire d'agriculture dans chaque département..... CXVII
Vœux exprimés par la Société libre de l'Eure en faveur de l'agriculture..... CXX
Rapport de M. Join-Lambert sur les vœux exprimés en faveur de l'agriculture..... CXXI
Séance générale et publique tenue à Évreux le 24 mai 1879 à l'occasion du concours régional..... CXLII
Discours prononcé par M. Firbach, préfet de l'Eure, président de la Société, à la séance du 24 mai 1879..... CXLIV
Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant les années 1876, 1877, 1878 et 1879, lu à la séance solennelle du 24 mai 1879, par M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel..... CXLVIII
Rapport adressé par M. Émile Colombel à M. le président

Pages

Rapport de M. le comte DAUGER sur l'emploi de la subvention votée pour l'amélioration de l'espèce chevaline.... CCXXXVII
Rapport de M. MALBRANCHE sur l'ouvrage de M. BOIVIN-CHAMPEAUX, intitulé : *Notice sur Roger le Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au XIIe siècle.* CCXLI

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Programme d'enseignement agricole spécial au département de l'Eure. Notice lue par M. LECOINTE, professeur à l'école normale d'Évreux..... 1
Programme d'enseignement agricole, pour le département de l'Eure, adopté par la Société d'agriculture de l'Eure, dans sa séance du 27 juillet 1879..... 11
Dosage volumétrique du plomb et de ses composés, par M. BUISSON, chimiste, membre de la Société..... 17
Étude sur la législation relative au commerce des engrais, par M. FERRAY, membre de la Société..... 24
Étude chimique des eaux de la ville d'Évreux et de ses environs, par M. FERRAY, membre de la Société..... 52
Notice sur la forêt de Lyons, par M. Louis PASSY, député de l'Eure, président de la section des Andelys..... 86

LISTES DIVERSES

Ouvrages imprimés offerts par les auteurs et par les éditeurs, ou envoyés par le gouvernement :
Par les auteurs..... 117
Par le ministère de l'agriculture et du commerce..... 120
Par le ministère de l'intérieur..... 120
Par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. 120
Par l'académie des inscriptions et belles-lettres..... 121
Par M. HÉRISSEY, éditeur et imprimeur de la Société..... 121
Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832..... 122
Composition de la Société. Membres du bureau..... 124
Liste générale des membres de la Société..... 126
Sociétés correspondantes..... 147

Société libre d'Agriculture
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

RAPPORT

SUR LA

CONFÉRENCE FAITE PAR M. DE LAPPARENT, INGÉNIEUR

A L'AMPHITHÉATRE DU JARDIN BOTANIQUE D'ÉVREUX

Le 2 avril 1878

PAR M. ÉMILE COLOMBEL, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

—

MESSIEURS,

M. de Lapparent, ingénieur, qui fut chargé, avec plusieurs de ses confrères, des études préliminaires destinées à démontrer la possibilité de pratiquer un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, est venu à Evreux, le 2 avril 1878, faire une conférence sur les résultats donnés par les travaux préparatoires. La création d'un tunnel sous-marin présente le plus haut intérêt pour notre pays, et la Société libre de l'Eure, jugeant utile de publier les éléments de ce grand problème, avait cru devoir faire appel à la bienveillance de M. de Lapparent, qui a répondu à cet appel de la façon la plus généreuse. Une foule énorme, que l'Amphithéâtre suffisait à peine à contenir, a écouté avec une religieuse attention la parole savante et souvent éloquente du conférencier qui l'a charmée pendant près de deux heures.

L'idée d'unir l'Angleterre au continent par une communication permanente, a dit M. de Lapparent, devait prendre jour dans un siècle qui a créé tant de merveilles, et tout spécialement les tunnels du Mont-Cenis, du Saint-Gothard et

de la Tamise. Déjà, en 1868, un ingénieur français avait projeté le tunnel sous la Manche, mais, bientôt, la guerre franco-allemande éclatait et s'opposait à cette création gigantesque qui, pour être retardée, n'en était pas moins étudiée et approuvée en haut lieu. Enfin, en 1874, une commission anglo-française fut créée pour rechercher les meilleurs moyens d'arriver au but poursuivi.

Quel est l'obstacle à vaincre? Entre Calais et Douvres, les deux points les plus rapprochés des deux rivages, la distance est de 34 kilomètres; la profondeur moyenne de la mer est de 57 mètres; les accidents du sol sous-marin sont insignifiants : c'est une plaine liquide, presque sans pente, nullement rocailleuse, n'offrant pas un obstacle infranchissable, mais assez grand toutefois pour que toutes les mesures de sécurité soient consciencieusement prises.

La première solution qui s'est présentée était d'édifier un pont d'une côte à l'autre. Ce projet souriait aux hommes de lettres, à certains mécaniciens même, qui ne voyaient rien de plus grandiose que d'élever au-dessus *des vagues écumantes et furieuses* un frêle mais solide passage, qui défiât les menaces de l'Océan; c'était beau, poétique, mais impraticable. En effet, pour cela, il fallait construire, sur les 34 kilomètres du parcours, des piles en maçonnerie, à une profondeur de près de 60 mètres : or, les ingénieurs nous disent qu'il est impossible de faire travailler, même à l'aide des meilleurs appareils hydrauliques, à plus de 20 mètres dans l'eau; la pression est trop forte, l'organisme humain s'y oppose. De plus, les radeaux devant servir au transport des matériaux ne pourraient résister à l'influence de la marée, qui, dans ce passage, a une vitesse de 4 à 5 kilomètres à l'heure.

L'impossibilité d'exécution du premier projet démontrée, on a songé à faire passer entre deux eaux un tube métallique, dont chaque extrémité aboutirait à la côte; mais il a été reconnu que la flottaison de ce tube, même recouvert d'une toile cirée, était exposée à l'influence très grande des

courants, des tempêtes, des marées : cette idée devait encore avorter.

Ne pouvant agir ni au-dessus de l'eau, ni entre deux eaux, peut-être serait-on plus heureux en jetant entre les deux rives une digue, une traverse, une masse de construction assez puissante pour résister à l'effort de la mer. Eh bien ! là est encore la difficulté : jamais une digue, quelque massive qu'on la suppose, ne pourrait vaincre la puissance des eaux. Et, d'ailleurs, cette digue, cette jetée, elle a existé primitivement ; il est, en effet, à peu près reconnu aujourd'hui que, dans des temps plus reculés, le Pas-de-Calais n'existait pas, les îles Britanniques étaient naturellement liées au continent, et ce n'est que sous les coups destructeurs des flots que le détroit s'est formé.

Le seul projet vraiment exécutable est celui qui consiste à créer un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

La distance, répétons-le, est de 34 kilomètres ; la profondeur est de 57 mètres ; il n'y a pas, sur tout le parcours, de pente plus forte que sur nos lignes de chemins de fer. Il faut descendre à 100 mètres, et construire d'abord deux galeries pour l'écoulement des eaux ; une fois assuré de ce côté, on bâtira le tunnel, et, plus tard, on pourra créer une nouvelle galerie pour garantir davantage le travail.

Le tunnel sous-marin une fois construit, peut-il présenter quelque danger ? Doit-on craindre des infiltrations, comme dans les tunnels construits à travers les montagnes ? Voilà ce dont il importe avant tout de s'assurer ; car, en somme, l'utilité du tunnel sous-marin reliant l'Angleterre à la France n'est pas de premier ordre : à part une légère diminution de temps pour les 450,000 voyageurs qui franchissent annuellement le détroit, à part la crainte disparue du mal de mer pour certains tempéraments délicats, et le transbordement plus facile de certaines marchandises que les eaux peuvent détériorer, on ne voit guère l'importance des avantages que

cette création produira. La politique elle-même n'a rien à y voir.

Tout se réduit à un intérêt industriel et financier. Les recettes compenseront-elles les dépenses? La construction du tunnel sera-t-elle une bonne affaire? Mais quand cela serait prouvé, est-ce suffisant pour exposer des milliers d'existences?

Les ingénieurs proclament que, le travail une fois fait, tout danger aura disparu. Sous les premières couches du sol, à une profondeur plus ou moins grande, se trouvent d'autres couches, toutes en craie, assez imperméables pour résister à l'influence de l'eau : ce sont celles-là qu'il faut atteindre, c'est par là que le tunnel doit passer. Eh bien ! ce travail a été fait : à 100 mètres de profondeur, on a trouvé des couches de craie reposant sur une matière argileuse, presque semblable à celles qu'offre le sol normand du côté du Havre, de Honfleur, et aux environs de la côte Sainte-Catherine, à Rouen.

Mais, il peut arriver que la couche de craie ne se continue pas, et qu'avec cette solution de continuité reparaisse le danger des infiltrations? En 1868, un ingénieur français, M. Brunel, descendant de notre compatriote, l'immortel créateur du tunnel sous la Tamise, fit des travaux de sonde dans le détroit. Au moyen d'un plomb auquel était ajusté un tube, qu'il jetait au fond de la mer, il ramenait ce que les ingénieurs appellent une « carotte, » formée de la matière composant ce fond. Après environ 7,000 sondages, il arriva à prouver que, certainement, le fond crayeux se continue d'une rive à l'autre.

Restait à savoir s'il n'y avait pas des fentes, des crevasses entre lesquelles, la craie cessant, l'infiltration devait se faire. La géologie est venue au secours des ingénieurs, et, à la suite d'expériences hydrographiques, d'après le système de l'affleurement des couches, au moyen de sondages simultanés, de points de repère, on trouva que partout la couche crayeuse

présentait une masse continue ; que la craie était ou argileuse, ou marneuse, ou blanche, ou à points verts, mais toujours imperméable; puis, l'analyse chimique aidant, on est parvenu à démontrer la constitution véritable du fond sous-marin.

Dans le parcours, il y a, à proximité des côtes, deux courbes assez prononcées, qui rendent impossible la confection d'un tunnel en droite ligne : il devra être nécessairement courbe; ce sera un surcroît de travail. Si l'on demande comment se fera l'aérage, on répond que le courant peut se faire naturellement, mais qu'en tout cas, les ventilateurs peuvent obvier à tout. La traction des machines et wagons se fera aussi facilement que sur les lignes de chemins de fer, puisqu'il n'existera pas de pentes sensibles.

Les dépenses de construction s'élèveront de 150 à 300 millions, et on peut à l'avance assurer que les recettes auront bientôt payé les frais et que les bénéfices seront gros dans un temps rapproché. Si, à côté de ces avantages du tunnel sous la Manche, on considère ceux qu'il procurera au point de vue du transit entre l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Autriche, tout le monde ne peut qu'applaudir à cette œuvre gigantesque, qui sera l'honneur et la gloire de notre époque.

Dans cet exposé d'une question qui offre souvent des côtés un peu arides, le savant conférencier a su rendre sa parole constamment intéressante, et captiver, d'un bout à l'autre de la soirée, la curiosité attentive de ses auditeurs, qui ont exprimé à plusieurs reprises leur satisfaction par d'unanimes applaudissements.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

Séance du 30 décembre 1877.

—

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. VICTOR MARIE, PRÉSIDENT DE LA SECTION DES LETTRES

—

MESSIEURS,

Je crois interpréter vos véritables sentiments, en exprimant tout d'abord les regrets que vous cause l'absence de notre honorable président.

Nous sommes ainsi privés du plaisir d'entendre sa parole qui charme toujours et de l'occasion de lui témoigner notre gratitude pour tous les services qu'il a rendus à notre société.

C'est sous son patronage qu'elle a été fondée, il y a bientôt quatorze ans.

Notre principale préoccupation a été d'exciter et d'encourager les progrès agricoles dans cet arrondissement qui paraissait peu empressé d'accueillir les nouvelles méthodes et les nouveaux instruments de culture.

Nous avions aussi à combattre ces funestes tendances de notre époque qui attirent vers les grandes cités les capitaux et les bras des campagnes et qui altèrent par suite la puissance matérielle et morale du pays.

Nous avons cherché, autant qu'il était en notre pouvoir, à honorer l'attachement à la vie rurale, la persévérance des cultivateurs dans l'amour de leur noble profession et les longs dévouements de leurs vaillants et fidèles serviteurs.

C'est dans ce but que vous avez organisé successivement dans chacun des cantons de cet arrondissement des concours, qui, par l'exposition des produits, des machines et des instruments agricoles et le nombre des récompenses que vous avez décernées, ont constitué comme un enseignement pratique et provoqué une vive et féconde émulation.

Vous avez quelque droit de constater avec satisfaction leurs excellents résultats.

Mais cette année, l'état de nos finances ne nous a pas permis d'entreprendre notre concours habituel : nous avons dû borner nos désirs et nos aspirations.

Notre société avait cependant arrêté et préparé un concours de faucheuses et de moissonneuses.

Mais le Ciel, qui nous avait toujours favorisés dans nos concours précédents, s'est montré inclément pour celui-là et nous avons dû l'abandonner par suite du mauvais temps.

C'est alors que nous avons songé au concours qui nous rassemble aujourd'hui et pour le préserver des intempéries, nous avons cherché un abri sous les voûtes de cette ancienne abbaye.

Sans doute cette solennité est dépourvue d'apparat et de pompe extérieurs : mais elle sera singulièrement rehaussée par la conférence du savant distingué qui veut bien nous prêter le secours généreux de son talent renommé.

Vous entendrez aussi les rapports de vos commissions sur les concours des instituteurs et des cultivateurs, et comme ces rapports résument la partie la plus importante de vos travaux de l'année, ils me dispensent de tous détails à ce sujet.

Toutefois, je dois dire que M. Bayvel, l'un des membres de la commission du concours des cultivateurs, m'a chargé de vous signaler l'exploitation de M. Hermier, au Plessis-Sainte-Opportune.

Sa ferme de 200 hectares est remarquable par le nombre considérable de bétail qu'il y entretient, par la quantité d'en-

grais qu'il se procure ainsi et qui est telle qu'il peut, sans aucun dommage pour sa culture, vendre chaque année pour quatre à cinq mille francs de paillers.

M. Hermier, qui pouvait aspirer à vos récompenses, a préféré par désintéressement accepter le rôle de juge et s'est ainsi volontairement exclu du concours.

M. Bayvel exprime le désir que cette exploitation soit l'année prochaine l'objet d'un rapport spécial qui, selon lui, devra fournir des enseignements très utiles.

J'ai encore à retenir quelques instants votre attention sur le concours d'arrondissement que vous avez voulu établir entre les domestiques ruraux.

Vous ne lui aviez d'abord attribué que deux médailles : mais en présence du mérite et du nombre des concurrents, vous avez dû augmenter les récompenses.

Les lauréats auxquels nous les décernons ont déjà leurs titres inscrits dans les annales de nos concours cantonaux. Je n'ai donc pas besoin de rappeler ici les services, que le temps vient encore d'accroître, de ces honorables vétérans du travail agricole, qui sont pour vous de vieilles connaissances.

Dans ce concours, il s'est cependant présenté une question assez embarrassante que je dois vous exposer et qui divisera peut-être cet auditoire.

Pierre L'hotelais compte 47 ans de services dans la famille de M. Jouve, cultivateur à Saint-Aubin-de-Scellon.

C'est un rude travailleur — il a en outre accompli divers actes de dévouement et de courage.

C'est ainsi, par exemple, qu'en 1852 il a parcouru à pied, dans l'espace d'une heure 40 minutes, environ 23 kilomètres pour trouver et amener un médecin auprès de son maître grièvement blessé.

C'est ainsi encore qu'il a passé, plusieurs fois, des nuits entières près de ses maîtres malades.

Cet excellent serviteur nous paraissait bien mériter seul

la seconde médaille du ministère de l'Agriculture, mais Delphine Gouley, sa femme, compte, de son côté, 46 ans de services dans la famille de M. Halbout, ancien maire des Places, beau-père de M. Jouve.

C'est elle qui a élevé, avec des soins véritablement maternels, les enfants de la dame Halbout, que celle-ci lui avait recommandés à son lit de mort.

C'est elle qui a longtemps veillé auprès de la mère de M. Halbout, atteinte de paralysie, et de M. Halbout, frappé de la même maladie.

Depuis le décès de ce dernier, c'est elle qui surveille et dirige même la ferme qu'il a laissée à sa fille, la dame Jouve, sur la commune des Places.

Si les services de L'hotelais surpassent d'une année ceux de sa femme, d'un autre côté celle-ci paraît avoir accompli (ce qui n'étonnera pas chez une femme) des actes de dévouement plus délicats et plus continus que ceux de son mari.

Aussi, Messieurs, nous étions bien tentés d'accorder la médaille en question à la dame L'hotelais, préférablement à son mari.

Mais comme L'hotelais et sa femme ont toujours été parfaitement unis, nous n'avons pas voulu diviser la récompense.

Nous avons cru devoir décerner la médaille du ministère de l'Agriculture aux époux L'hotelais et une seconde médaille de notre société à ces mêmes époux — en un mot, c'est la communauté qui reçoit ces récompenses.

L'hotelais et sa femme ne sont-ils pas d'ailleurs associés par le cœur, par l'amour du travail, par un attachement inaltérable aux intérêts et à la personne de leurs maîtres?

Votre décision sera conforme aux sentiments de M. et Mme Jouve qui ne sépareront jamais dans leurs souvenirs de reconnaissance ces excellents serviteurs.

Messieurs, nos récompenses sont bien modestes pour les dévouements que nous avons constatés dans la vie de nos

lauréats, dont le premier compte 58 ans et le dernier 42 an de loyaux services.

Mais les braves gens qui les reçoivent les estiment surtou pour leur valeur morale.

N'est-ce pas, en effet, un spectacle touchant et de natur à élever les esprits et les cœurs, de voir ces dignes et vieu serviteurs de la ferme, accepter avec la joie naïve de jeune écoliers, nos médailles d'argent ou de bronze et s'étonne même de l'hommage public rendu à leurs labeurs qu'ils con sidéraient comme aussi obscurs que modestes.

Ah! Messieurs, ne cessons pas d'encourager et d'honore le travail agricole qui façonne de tels caractères et produi un semblable désintéressement.

Et vous, Messieurs les instituteurs, qui assistez à cett solennité, auxquels notre société est heureuse de décerne des récompenses que vous avez si bien méritées, vous qu devez former l'esprit et les mœurs de la jeune génération, qu est notre grand espoir, vous n'oublierez pas, nous en som mes convaincus, de lui montrer la moralité, la dignité e l'indépendance de la profession du cultivateur; vous n'oublie rez pas de lui rappeler aussi que les serviteurs les plu dévoués du Pays, que nos meilleurs soldats sont ceux qui on labouré et arrosé de leurs sueurs le champ que la Patrie le appelle à défendre.

RAPPORT DE M. DEVISMES

Au nom d'une Commission composée de MM. DEVISMES, MALBRANCHE, BOREL, LAMBERT et BLAIN.

—

MESSIEURS,

Dans une précédente séance, vous vous êtes préoccupés des moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement de l'enseignement de l'agriculture et vous avez créé des ressources pour encourager dans cette voie les maîtres et les élèves de nos écoles.

D'un autre côté, secondant vos efforts, M. le Ministre de l'Instruction publique a mis à votre disposition une médaille d'argent, et la Société des Agriculteurs de France une médaille d'argent et une médaille de bronze : ce qui donne un ensemble de six médailles d'argent et quatre médailles de bronze que vous avez à décerner aujourd'hui.

La Commission chargée de vous présenter des propositions à ce sujet a eu à rechercher, pour la distribution de ces récompenses, le mode qui répond le mieux aux vues de la Société; elle y a consacré deux séances et j'ai l'honneur de vous soumettre les résultats de son travail.

Elle a reconnu qu'en principe, l'institution d'un concours annuel entre les écoles est le meilleur moyen de donner plus d'activité à l'enseignement agricole; mais elle a eu le regret de constater l'impossibilité où l'on se trouve de l'établir pour l'année courante. L'organisation d'un concours comporte, en effet, des détails à régler d'avance, comme la préparation d'un programme d'enseignement, le règlement du concours, la publicité préalable à donner à ces documents pour exciter les efforts des instituteurs au lieu de prendre ceux-ci au

dépourvu comme l'eût fait un concours cette année. L'époque à laquelle nous sommes arrivés ne permet plus d'appliquer ces mesures aujourd'hui et vous aurez à examiner vous-mêmes, Messieurs, ce qu'il y a à faire pour l'avenir. Devant cette impossibilité du concours, votre Commission en est revenue au système d'appréciation adopté en ces dernières années pour la distribution de collections de tableaux d'enseignement agricole : elle s'est appuyée sur les résultats des examens du certificat d'études primaires. Et, pour laisser moins de place aux chances particulières qui peuvent se produire dans les examens annuels, comme aussi pour asseoir son jugement sur une base plus largement établie, elle a opéré sur les examens de la dernière période triennale, de 1874 à 1876.

Elle a puisé dans les chiffres mis à sa disposition par M. l'Inspecteur d'Académie en résidence à Evreux, deux éléments d'appréciation distincts : l'un se rapportant aux résultats de l'enseignement de l'agriculture et basé sur l'ensemble des points obtenus par chaque école ; l'autre exprimant le mérite des instituteurs, eu égard au nombre des élèves présentés pendant les trois années indiquées plus haut et, par la réunion de ces deux rapports, elle est arrivée à faire le classement suivant, dans l'ordre de mérite :

1° Ecole de Brionne;
2° — Beaumontel;
3° — Harcourt;
4° — Thiberville;
5° — Beaumont;
6° — Haye-de-Calleville;
7° — Saint-Eloi-de-Fourques;
8° — Barc;
9° — Broglie;
10° — Bernay (Laïque);
11° — Courbépine;
12° — Berthouville;

13° École de Fontaine-la-Soret;
14° — Saint-Pierre-de-Salerne;
15° — Montreuil;
16° — Chartier (Bernay);
17° — Bernay (Congréganiste);
18° — Ferrières;
19° — Drucourt;
20° — Menneval;

Mais des modifications se sont produites dans le personnel depuis que ces résultats sont acquis. Des maîtres à qui on les doit ont quitté le service ou l'arrondissement et l'un d'eux, le sieur Damois, de Beaumontel, à qui serait attribué aujourd'hui le deuxième prix, nous a été enlevé par une mort aussi affligeante qu'imprévue; le rang occupé par leurs écoles, dans le classement qui précède, encouragera leurs successeurs à le maintenir; mais il ne pouvait être question de décerner les récompenses à ceux-ci et, comme la Commission a pensé interpréter votre sentiment en les réservant pour les maîtres en exercice dans l'arrondissement, elle a dû éliminer les absents pour vous présenter la liste qui suit :

1er Prix. MM. Lefebvre, instituteur à Brionne, médaille d'argent du ministère;
2e — Clouet, instituteur à Harcourt, médaille d'argent de la Société des Agriculteurs;
3e — Guilbert, instituteur à Thiberville, médaille de bronze de la Société des Agriculteurs;
4e — Verdelet, instituteur à Saint-Eloi-de-Fourques, médaille d'argent;
5e — Matte, instituteur à Barc, médaille d'argent;
6e — Fillâtre, id. à Broglie, id.
7e — Houard, id. à Bernay, id.
8e — Chambert, id. à Courbépine, méd. de bronze;
9e — Ulrich, id. à Fontaine-la-Soret, id.
10e — Maillet, id. à St-Pierre-de-Salerne, id. passé récemment à Serquigny.

En soumettant ces conclusions à votre approbation, la Commission croit devoir vous faire observer que vous ne consacrez ici que des résultats acquis et si vous favorisez ainsi les progrès de l'enseignement de l'agriculture, vous lui imprimerez un nouveau développement en offrant aux instituteurs la perspective d'un concours pour l'année prochaine.

Depuis la séance dans laquelle les conclusions de ce rapport ont été soumises à votre approbation, Messieurs, le ministère de l'instruction publique a mis à la disposition de la Société, grâce, je le crois, aux actives démarches de M. le Secrétaire de la section, trois collections de tableaux Deyroile pour l'enseignement de l'histoire naturelle.

La Commission en a fait la distribution de la manière suivante :

Une collection à l'école de Thiberville (Guilbert);
— — Ferrières (Boette);
— — Menneval (Fessard).

Ces maîtres seront reconnaissants à la Société de mettre ainsi à leur disposition ce nouvel élément d'enseignement dont l'heureuse influence est depuis longtemps appréciée.

RAPPORT

SUR

LA VISITE DES FERMES

PRÉSENTÉ PAR M. L. CAUCHEPIN

SECRÉTAIRE DE LA SOUS-SECTION D'AGRICULTURE

Au nom d'une Commission composée de : MM. BAYVEL, président, BELLAIS père, DUVAL, GUÉROULT, HERMIER et MÉRIMÉE.

—

MESSIEURS,

J'aurais désiré qu'une main plus habile et plus savante eût bien voulu tenir la plume pour vous rendre compte des travaux de votre Commission; mais j'ai dû céder à la nécessité, et, pour complaire à l'honorable président, M. Bayvel, j'ai eu la témérité d'accepter la tâche qui m'a été imposée.

Mon incompétence en agriculture et mes faibles moyens littéraires vont réduire le rapport que j'ai à vous soumettre à un simple exposé des appréciations de vos délégués, dont je ne suis que l'interprète inexpérimenté.

Je réclame votre indulgence et je commence :

Quatorze de vos lauréats et des meilleurs ont envoyé leur adhésion à ce concours d'honneur, résumé de vos comices cantonaux. Treize seulement ont réclamé la visite de votre Commission qui, se renfermant dans le programme que vous lui aviez tracé, a dû rechercher quel était le concurrent qui avait apporté dans son exploitation les améliorations les plus progressives et les plus pratiques.

Mettant forcément de côté la partie culturale qui ne pouvait être appréciée en cette saison, elle a reporté toute son

attention sur l'examen du bétail, son état, sa qualité, sa race comme reproduction, son nombre par rapport à la contenance de l'exploitation, la valeur du mobilier aratoire et du matériel perfectionné, la bonne tenue des fumiers, des cours et des herbages; telles ont été les conditions imposées de ce concours.

Après avoir visité les exploitations de : MM. Basset, à Thevray; Bibay, à Saint-Germain-la-Campagne; Bigard, à la Haye-de-Calleville; Bréavoine, à Saint-Victor-de-Chrétienville; Filocques, à Berthouville; Touquet, à Capelles, votre Commission a rencontré chez M. Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre, le meilleur ensemble d'améliorations progressives. La contenance de l'exploitation est de 100 hectares 40 ares, dont 82 hectares de labour; 16 hectares de cours et herbages; 2 hectares de bois et de bruyères. L'écurie, renfermant 7 chevaux et 3 poulains, est relativement bonne. La race bovine est représentée par 7 belles vaches laitières, 3 taureaux, 6 génissons, 8 vaches d'herbage et 1 bœuf, le tout d'un ensemble très satisfaisant. La porcherie composée de 2 beaux verrats, 3 truies et 9 porcs, est la plus complète et la mieux choisie que nous ayons rencontrée; un beau troupeau d'élevage de 304 moutons et agneaux de bonne espèce est très bien soigné; la proportion du bétail, relativement à la contenance de la ferme, représente un équivalent de 3/4 de tête de gros bétail par hectare.

Enfin, l'exploitation est garnie d'un beau mobilier aratoire et de quelques instruments des plus perfectionnés, savoir : charrue Brabant mathématique de Delahaye, herses articulées de Howard, rouleau en fonte, moissonneuse Wood, batteuse, concasseur et moulin à beurre mus par un manège, coupe-racines à double action, hache-paille, etc., etc.

Les cours et herbages sont très bien tenus.

C'est avec satisfaction que nous avons visité cette belle exploitation, dirigée avec tant d'intelligence par M. Aroult. Elle nous a paru digne de la prime, et, après un vote, à

l'unanimité, votre Commission vous demande d'accorder à M. Aroult, la prime de 300 francs, et la médaille d'or offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, justes récompenses de ses laborieux travaux.

Chez M. Dionis, qui exploite la ferme d'Aurigny à Duranville, dont la contenance est de 75 hectares, savoir : 65 hectares en labour, 10 hectares en cours et herbages, nous avons visité 14 chevaux et poulains bien choisis, composant la meilleure écurie rurale et les plus beaux chevaux de trait que nous ayons rencontrés. Enregistrons 20 têtes de bêtes à cornes dont nous ne pouvons donner l'appréciation, une grande partie ne nous ayant pas été présentée — une bergerie d'élevage composée de 225 très beaux moutons et d'un bon bélier; — 6 porcs.

Dans cette exploitation, l'équivalent de tête de gros bétail par hectare est de 3/4 de tête; la tenue des fumiers et des cours ne laisse rien à désirer; le mobilier agricole est en bon état; l'ensemble est très satisfaisant et prouve que M. Dionis poursuit intelligemment les améliorations progressives.

Nous vous demanderons de nous accorder, pour M. Dionis, la médaille d'or offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, que vous avez dû recevoir depuis la publication du programme de ce concours.

M. Hervieu fils exploite la ferme de Pierrelée à Beaumontel.

La contenance est de 95 hectares.

Le bétail se compose de : 13 chevaux et poulains; 14 bêtes à cornes, dont quelques vaches bien choisies et 1 taureau; un beau troupeau de 350 brebis et agneaux, métis mérinos; 1 verrat, 2 truies et 4 porcs, représentant un équivalent de 3/4 de tête de gros bétail par hectare.

La tenue des cours pourrait être bien meilleure.

M. Hervieu possède un bon mobilier agricole et quelques machines perfectionnées, savoir : l'extirpateur Colman, le petit semoir à betteraves, le coupe-racines, la pompe à purin, la moissonneuse Wood et une batterie à chevaux.

Nous vous demandons, pour M. Hervieu, une médaille de vermeil grand module.

MM. Pinel et fils exploitent la ferme du Rosay à Drucourt.

La contenance est de 62 hectares, dont 46 en labour et 16 en cours et herbages.

Le bétail se compose de : 18 chevaux et poulains (écurie d'élevage de chevaux de demi-sang, très soignée); 9 vaches, un taureau, 10 génissons, 3 porcs et 1 troupeau de 200 moutons. La proportion du bétail approche de l'équivalent d'une tête de gros bétail par hectare, soit 59.

La tenue de la cour et des herbages est bonne.

Le mobilier aratoire est en bon état et est augmenté d'un rouleau en fonte, d'un hache-paille et d'un concasseur.

MM. Pinel et fils sont dignes d'être encouragés, et nous vous proposons de leur accorder une mention honorable, accompagnée d'une médaille d'argent.

Nous avons visité, avec intérêt, les herbages exploités par M. Désir Guéroult, à Saint-Germain-la-Campagne.

Quoique ce genre d'exploitation n'appartienne pas à l'agriculture proprement dite, elle s'y rattache à plus d'un point, et nous y avons rencontré, dans des herbages bien soignés, une si belle vacherie, que nous vous demandons d'accorder à M. Guéroult une mention toute spéciale, accompagnée d'une médaille d'argent.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans vous signaler, comme dignes d'éloges et d'encouragement, la belle et irréprochable tenue des cours et herbages de la ferme de la Gruelle, à Saint-Victor-de-Chrétienville, exploitée par M. Rassent, ainsi que l'heureuse innovation de parcage et la bonne tenue des herbages exploités par M. Bisson, à Bernay.

RAPPORT

ADRESSÉ A M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

PAR M. LERENARD-LAVALLÉE

Secrétaire de la section de Bernay.

—

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La Société libre de l'Eure (section de Bernay) s'est préoccupée depuis deux années de la nécessité de donner aux enfants qui fréquentent les écoles primaires des notions usuelles d'agriculture et d'horticulture.

Déjà, dans le courant de l'année 1876, elle transmettait le vœu suivant à M. le Ministre de l'Instruction publique :

Que l'agriculture et l'horticulture fissent partie du programme de l'enseignement primaire;

Et comme conséquences :

Qu'elles fussent exigées de tous les aspirants aux examens pour l'obtention du brevet simple ou élémentaire;

Que l'enseignement agricole et horticole fût organisé dans toutes les écoles normales primaires et donné par les instituteurs dans toutes les écoles primaires rurales.

Persévérant dans cette idée, la Société d'Agriculture de Bernay a voulu cette année récompenser les instituteurs qui ont travaillé avec le plus de succès au développement des idées agricoles par des leçons théoriques et pratiques données à leurs élèves, et elle s'est adressée avec confiance à la Société des Agriculteurs de France qui a bien voulu mettre à sa disposition une médaille d'argent grand module et une médaille de bronze.

La Commission chargée de désigner les instituteurs les plus dignes de ces récompenses a été puissamment secondée dans sa tâche par M. l'Inspecteur primaire de l'arrondissement de Bernay. La médaille d'argent a été décernée à M. Clouet, instituteur à Harcourt, et la médaille de bronze à M. Gilbert, instituteur à Thiberville. Le zèle de ces instituteurs pour donner à leurs élèves des notions usuelles d'agriculture a été couronné de succès, car depuis trois années les écoles d'Harcourt et de Thiberville ont été remarquées par le nombre et le mérite des sujets qui ont obtenu le certificat d'études.

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX INSTITUTEURS QUI ONT DONNÉ A LEURS ÉLÈVES DES NOTIONS D'AGRICULTURE

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'instruction publique; M. Lefebvre, instituteur à Brionne. — *Médaille d'argent* offerte par la Société des Agriculteurs de France; M. Clouet, instituteur à Harcourt. — *Médaille de bronze* offerte par la Société des Agriculteurs de France; M. Guilbert, instituteur à Thiberville. — *Médaille d'argent* M. Verdelet, instituteur à Saint-Eloi-de-Fourques; M. Matte, instituteur à Barc; M. Fillâtre, instituteur à Broglie; M. Houard, instituteur à Bernay. — *Médailles de bronze* M. Chambert, instituteur à Courbépine; M. Ulrich, instituteur à Fontaine-la-Soret; M. Maillet, instituteur à Saint-Pierre-de-Salerne, passé récemment à Serquigny.

Une collection de vingt tableaux pour l'enseignement primaire des sciences naturelles, offerte par M. le Ministre de l'instruction publique, est accordée à chacune des trois écoles dont les noms suivent; école de Menneval, instituteur M. Fessard; école de Ferrière-Saint-Hilaire, instituteur M. Boette; école de Thiberville, instituteur M. Guilbert.

Une *médaille d'argent* est accordée à M. Daufresne, imprimeur à Brionne, pour les services qu'il a rendus aux intérêts agricoles et industriels de l'arrondissement par la publication d'un almanach-annuaire.

CONCOURS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Prime d'honneur (300 francs et une médaille d'or offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce); M. Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre. — *Médaille d'or* offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; M. Dionis, cultivateur à Duranville; *Médaille de vermeil*, M. Hervieu fils, cultivateur à Beaumontel; *Médaille d'argent*, MM. Pinel et fils, cultivateurs à Drucourt; M. Guéroult (Désiré), cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES ET AUX JOURNALIERS DES CAMPAGNES

Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; Marie-Marguerite Béchet, servante chez M. Auguste Leroy, à Notre-Dame-du-Hamel, 58 ans de services ruraux dans la même famille. — *Médaille d'argent* offerte par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et *médaille d'argent* de la Société d'agriculture; Pierre-Amand L'hostelais et Delphine Gouley, femme L'hostelais, domestiques chez M. Jouve, à Saint-Aubin-de-Scellon, 47 ans de services ruraux dans la même maison. — *Médaille d'argent* Marie-Victoire Prevost, servante chez M. Jacques Pelvillain, aux Jonquerets-de-Livet, 47 ans de services ruraux dans la même exploitation; Pierre-Louis Dumoutier, domestique chez M. Louis-Etienne Courtillet, à Beaumont-le-Roger, 45 ans de services ruraux dans la même maison; Louis-Amand Jouen, domestique chez Mme Bourdon, à Saint-Eloi-de-Fourques, 42 ans de services ruraux dans la même famille.

PROPOSITION DE M. JOIN-LAMBERT

Présentée à la séance du 31 mars 1878.

—

MESSIEURS,

Les membres de la Société peuvent se souvenir de la belle découverte qui fut faite, en 1830, dans un champ de Berthouville. Un cultivateur, le sieur Taurin, labourait son champ. Il souleva une pierre qui faisait obstacle à sa charrue et que ses devanciers avaient évitée, et il eut sous les yeux 69 objets en argent, que l'on reconnut depuis avoir constitué le trésor d'un temple élevé à Mercure, en ce lieu, appelé *Canetum*.

Les inscriptions tracées au pointillé sur les objets et rédigées en forme d'ex-voto attestent qu'ils ont été offerts au Mercure de Canetum (*Mercuri Canetonensi*) par des pèlerins reconnaissants, Romains ou Gaulois, dont les souhaits avaient été exaucés.

Vases, statuettes, coupes, sont faits presque entièrement au marteau, c'est-à-dire formés de lames d'argent battues et ciselées par le procédé du repoussé.

Les plus anciennes pièces, qui sont aussi les plus belles, sont certainement antérieures à l'empire Romain, et les autres sont d'époques bien postérieures; il en est même qui paraissent appartenir à la décadence, c'est-à-dire à la période de l'enfouissement, que l'on suppose avoir eu lieu vers la fin du IIIe siècle de notre ère.

Les antiquaires les plus autorisés concluent de la perfection du travail et des sujets, les mêmes que Pline dit avoir été traités par les ciseleurs *Pyteas* et *Acragas*, que plusieurs

des vases de Berthouville sont, sinon l'ouvrage de ces artistes célèbres, du moins la reproduction de leurs œuvres.

Les monuments d'argent antiques sont excessivement rares et d'autant plus précieux.

Trois ou quatre vases trouvés à Pompéi et Herculanum, passent, seuls, pour lutter de mérite avec les meilleures pièces de notre trésor Gallo-Romain. Si je m'en tiens à l'impression laissée par une comparaison que mon patriotisme normand a rendue attentive, les vases du musée de Naples, fort beaux sans doute, et dont je vous apporte une faible reproduction, ne l'emportent pas sur les nôtres, et la série en est bien moins nombreuse.

Le Trésor d'Hildesheim, découvert plus récemment, et dont l'Allemagne est justement fière, atteste que sous la domination romaine la civilisation était plus haute et plus raffinée dans le bassin de la Seine, qu'elle ne le fut en Germanie.

Le monument de Berthouville, grâce aux soins du savant et regretté M. Auguste Le Prévost, fut payé à M. Taurin largement par rapport à la valeur métallique des objets, et devint la propriété de l'État. On le voit aujourd'hui dans le musée de la Bibliothèque nationale. Il est là rapproché des objets les plus rares et les plus précieux que la France possède : le camée à trois étages de l'apothéose d'Auguste, la coupe de Chosroès, disque connu sous le titre inexact de *Bouclier de Scipion*, la patère en or de Rennes, la coupe des Ptolémées, pièces uniques et historiques que des millions ne sauraient nous procurer ou nous rendre, si elles ne nous appartenaient, ou si elles étaient détruites.

Le trésor de Berthouville, sous sa large enveloppe de verre, demeure, même dans ce voisinage, une des curiosités qui frappent davantage l'antiquaire et l'artiste.

Le roi de Suède, me disait M. Chabouillet, directeur du musée, m'a supplié de laisser surmouler certains vases de Berthouville. J'ai dû le refuser ; les feuilles d'argent repoussé,

fragiles par elles-mêmes et par l'effet du temps, pourraient souffrir de cette opération.

Prévoyant cette objection, je venais faire à M. Chabouillet une autre demande. Je désirais savoir si la reproduction par le dessin, la gravure ou la photographie serait autorisée.

Le doute était permis, car le musée de la Bibliothèque n'est pas ouvert comme ceux du Louvre, presque à toute heure et à tout venant. L'entrée n'est publique que durant deux heures par semaine, et encore le visiteur, si bonne que soit son apparence (elle peut être trompeuse), est-il surveillé comme si les plus mauvaises intentions l'animaient.

Et cette prudence n'est pas sans motifs. En 1804, la coupe des Ptolémées, le grand camée, et d'autres objets précieux, furent enlevés. On arrêta les voleurs en Hollande, mais des montures en or émaillé et de grande valeur avaient été fondues. En 1831, la patère de Rennes fut soustraite. Les voleurs s'y connaissent. On la retrouva, avec d'autres objets en or, sous le pont-Marie, dans la Seine. Souvent encore quelque médaille ou camée disparaît. En dépit des visiteurs indiscrets, et à l'abri de ses précautions, l'administration fait cependant bon accueil aux personnes qui s'adressent à elle.

M. Barbedienne, reprit le directeur, a fait dessiner certains vases de Berthouville, qu'il a reproduits ou imités en métal d'après ces imparfaites indications. Vous pourrez user de la même faculté.

Ce point dégagé, je me demande si les habitants de l'arrondissement de Bernay, à défaut de la possession des objets eux-mêmes, recélés depuis 1700 ans dans leur sol, ne doivent pas souhaiter au moins d'en avoir l'image sous les yeux.

Serions-nous insensibles à l'honneur d'une inestimable découverte que les nations étrangères nous envient?

Si jamais cette collection subissait le sort des objets que les voleurs emportent, que des accidents ou des révolutions

détruisent, quel regret n'éprouverait-on pas dans le monde des archéologues et des artistes, et dans notre région, le lieu d'origine, de n'en pas posséder une fidèle et belle image?

La notice que M. Le Prévost a publiée en 1832 sur notre trésor est accompagnée de 15 planches. Ce sont des lithographies au trait, sans modelé, et médiocres. Elles ne représentent qu'une faible partie de la collection.

Parmi les contemporains de la découverte, combien se rappellent exactement en quoi elle consiste ? Combien ne l'ont pas connue, ou seraient heureux de la revoir ?

Le goût des choses de l'art a d'ailleurs fait des progrès. On ne compte plus les amateurs qui cherchent et possèdent, encore moins ceux qui apprécient, sans avoir le bonheur et les moyens de posséder.

Le plus grand nombre, dira-t-on, est encore indifférent. Si la masse avait l'occasion, le loisir, la joie, de voir les belles choses, elle y prendrait goût peu à peu : témoin l'ouvrier parisien, dont les yeux sont exercés et dont la main est si habile.

C'est pour cela que les musées sont formés et ouverts, et les plus modestes, comme celui qui débute à Bernay, sont à encourager et à continuer autant qu'il est possible.

L'image des objets dont se compose notre trésor de Berthouville tiendrait dans quelques cadres, il ne déparerait pas les murs encore peu garnis du musée de Bernay, ou de la mairie de Brionne, chef-lieu de canton où la découverte a été faite, et dans ces tableaux, nous ne retrouverions pas la page la moins curieuse et la moins instructive de notre histoire locale.

Si la Société partage cette opinion, nous allons chercher ensemble le moyen le meilleur et le moins dispendieux de réaliser cette idée.

Le procédé de représentation des objets d'art, le plus artistique, est assurément l'eau-forte. Elle permet d'accentuer les

effets d'ombre et de lumière et de donner aux objets un grand relief, mais elle n'a de précision qu'en proportion de l'exactitude et des scrupules du dessinateur.

Les beaux volumes publiés par M. Goupil, et où se trouvent réunis des objets empruntés à divers musées ou collections, donnent une parfaite idée de ce que peut faire en ce genre un aqua-fortiste comme M. Lièvre.

Si de ces hauteurs on descend à la photographie, l'exactitude est assurée, mais la durée ne l'est pas.

Il s'agit donc de trouver un procédé moins coûteux et plus précis que l'eau-forte, et procurant des images plus durables que la photographie.

La science moderne, si prodigue de découvertes étonnantes, avant de nous donner le téléphone et le phonographe, nous avait dotés de l'héliogravure ou photogravure, de la photoglyptie et de la phototypie.

La *phothogravure* est obtenue au moyen d'un cliché photographique reproduit sur une pellicule gélatineuse, dont le mode de préparation n'est pas livré à la publicité. L'action exercée au moyen de la lumière, secondée par d'autres agents, n'est pas sans analogie avec la morsure de l'eau-forte, car les creux sont assez profonds et légèrement granulés. La galvanoplastie fournit ensuite des planches de cuivre conformes aux dépressions et aux reliefs de la pellicule gélatineuse. Enfin, la planche destinée à l'impression reçoit une aciération qui permet de tirer un grand nombre d'épreuves, sans qu'elle se fatigue et s'émousse.

On voit qu'une telle planche est susceptible de retouches au burin ou à la pointe, et grâce aux granulations, le résultat ressemble à celui de la gravure à la *manière noire*.

Comme les planches de gravure et d'eau-forte, et comme la pierre lithographique, la photogravure permet de réserver des clairs au ton du papier.

Elle est de tous les procédés dérivés de la photographie, le seul procurant des épreuves de grande surface, et celui dont

la puissance d'effets est la plus remarquable; elle excelle à rendre les détails des œuvres d'art et surtout de la peinture. J'ai vu des reproductions de tableaux où le moindre empâtement, où chaque coup de pinceau se retrouve avec toute sa valeur.

Les frais d'établissement de la planche sont élevés; mais aussi le tirage étant indéfini, au moyen d'un simple renouvellement de l'aciération, le prix des épreuves est très faible.

La *photoglyptie*, d'après le procédé Woodbury est très différente et plus curieuse encore.

Une pellicule de gélatine bichromatée et sensible est impressionnée au moyen du cliché photographique. Ensuite, elle est attaquée assez profondément, puisque les creux et les reliefs vont être empreints ou incrustés sur une tablette de plomb.

La pellicule de gélatine épaisse de quelques lignes, et encore amincie par la corrosion photographique, est placée entre un plateau d'acier et une tablette de plomb, sous une presse hydraulique. La matière légère et translucide, et en apparence si fragile, doit être bien résistante, puisque, soumise à une pression de 800,000 et même de un million de kilogrammes, après avoir communiqué son image à la tablette, aucun détail n'en est effacé. Elle peut, sans altération, servir longtemps à graver d'autres planches destinées à remplacer celles usées.

Mais, tant à raison du métal que du manque de granulations dans les creux, l'encre n'y adhérerait pas assez pour permettre le passage du chiffon affecté, en gravure, au nettoyage des reliefs.

Aussi verse-t-on une encre très liquide sur laquelle la feuille d'épreuve, préparée *ad hoc*, est posée, et une forte pression chasse l'encre des parties élevées et la laisse séjourner et marquer là où se trouvent des dépressions plus ou moins profondes.

On comprend que l'encre ainsi répandue ne laisse aucune

partie du papier absolument intacte et blanche. Une légère teinte est étendue sur tous les clairs.

La surface des épreuves photoglyptiques, par suite de l'énorme pression à exercer sur la planche de plomb, n'a pu être encore portée au delà de 30 à 40 centimètres.

Le prix de revient des tablettes de plomb est très inférieur à celui des planches de cuivre aciéré de la photogravure, mais les épreuves sont presque aussi coûteuses, et leur caractère artistique n'est pas égal.

Si l'héliogravure ou photogravure offre quelque ressemblance de procédé et d'effets avec la gravure à la manière noire, c'est à la lithographie que la *phototypie* doit être comparée.

Un cliché positif de photographie est appliqué contre un verre enduit d'une substance solide et sensible que je crois être de la gélatine bichromatée.

L'impression par les rayons lumineux se produit au travers du cliché, de telle sorte que, en regard des parties noires ou translucides, l'enduit subit une certaine altération, mais non une corrosion.

Cette modification superficielle, par un effet semblable à celui du crayon sur la pierre lithographique, permet à l'encre d'impression passée au rouleau, de s'attacher à la partie touchée, tandis qu'elle n'adhère pas à l'enduit là où la lumière ne l'a pas atteint.

C'est, je pense, directement avec la plaque de verre enduite et impressionnée que le tirage a lieu.

Comme la lithographie, la phototypie permet de réserver des clairs au ton du papier.

On remarque qu'un verre phototypique, ou un plomb de photoglyptie, ne sont guère susceptibles des retouches qu'une plaque de photogravure peut toujours recevoir.

C'est un inconvénient au point de vue de l'effet artistique, si une opération est mal réussie; mais presque un avantage, lorsque l'on veut, et c'est notre cas, rendre un compte non

suspect de l'état réel des objets, plutôt que de satisfaire les yeux.

Si les objets à reproduire n'étaient pas des pièces d'argent monochromes, nous dirions quelques mots de la *photochromie* qui rend si merveilleusement les émaux avec leurs nuances et leurs effets.

En Angleterre et en Allemagne, on appliqne divers procédés qui se rapprochent tous d'un de ceux que nous venons de décrire.

Il m'a semblé que ces explications, hérissées de mots barbares, et dont je vous prie d'excuser le développement, nous permettraient de mieux apprécier les procédés auxquels on peut recourir.

Il nous reste à examiner les frais auxquels chacun d'eux entraînerait, et celui dont l'adoption serait possible.

Le trésor de Berthouville, nous l'avons dit, se compose de 69 objets.

S'il s'agissait de reproductions destinées seulement à orner des cartons ou des albums d'amateurs, quelques objets, les moins beaux, pourraient être négligés.

Mais, pour rendre compte de l'importance de la découverte, et des diverses époques auxquelles les pièces doivent être rattachées, une représentation complète est nécessaire.

Plusieurs des pièces remarquables, portant sur chaque face des sujets différents, ou un sujet continué en forme de frise circulaire, il importerait même d'en avoir une double image.

J'estime qu'il faut prendre pour base de nos calculs, environ 80 clichés.

Eau-Forte. — L'ouvrage à l'eau-forte de M. Lièvre, édité par M. Goupil, coûte 400 fr., et représente, peut-être, une avance de 60 à 80,000 francs.

Il ne faut pas songer à l'eau-forte.

Photogravure. — Le minimun des planches de photogravure est de 250 fr., encore pour ce prix, la surface n'est-elle que de 20 centimètres sur 25, dimension un peu faible. Si l'on ajoute pour le cliché photographique 25 fr., et pour l'aciérage 18 fr., le prix de revient de chaque planche atteint 293 fr., soit pour 80 planches 23,440 francs.

Il est vrai que chaque épreuve sur papier léger ne coûterait que 30 centimes.

Mais, si regrettable que soit la photogravure, il faut y renoncer également.

Photoglyptie. — Pour la photoglyptie le calcul se fait ainsi :

Clichés de 19 centimètres sur 25.	25 fr.
Mise en train pour chaque tirage.	25
Total pour une planche.	50 fr.

Soit pour 80 planches 4,000 francs.

Les épreuves pourraient être obtenues à 25 centimes l'une.

C'est encore trop coûteux.

Photographie. — La simple photographie n'est guère plus économique.

Voici le tarif de la maison Franck dont la spécialité est la reproduction des objets d'art.

Cliché de 19 centimètres sur 25. . . . . 15 fr.

Soit pour 80 clichés 1,200 fr., plus 50 fr. de déplacement, ensemble 1,250 francs.

Les épreuves sont de 3 fr., ce qui est très cher, et l'on n'a rien de durable.

Le tarif de la maison Barenne est encore plus élevé.

Bien peu de personnes voudraient se procurer une collection de 80 épreuves photographiques, revenant ensemble à 240 fr., et susceptibles d'altération.

PHOTOTYPIE. — Arrivons à la phototypie.

Cliché de 18 centimètres sur 24.	10 fr.
Planche.	8
Soit pour chaque planche.	18 fr.
Et pour quatre-vingts. . . . . 1,440 fr.	

Mais chaque épreuve ne revient qu'à 15 centimes.

La société de phototypie offre, pour une affaire d'ensemble, 25 0/0 de réduction, ce qui abaisserait déjà la dépense première à 1,080 fr. En faisant valoir que la maison pourra user pour elle des clichés, vendre des épreuves, ou les fournir à des publications artistiques, je suis convaincu qu'on obtiendrait de nouveaux avantages.

Admettons, cependant, que les frais soient de 1,100 francs.

J'ai l'espoir que le ministère des Beaux-Arts ou celui de l'Instruction publique accorderont une subvention importante pour la reproduction d'une collection à laquelle l'Etat attache un grand prix, et qui lui profiterait, car l'administration n'en possède pas d'image satisfaisante. M. Chabouillet, directeur du musée, est dans ce sentiment, et nous aiderait à obtenir la subvention qui pourrait, je crois, s'élever au moins à 500 fr., peut-être à 800 fr. Cet appui nous donnerait d'autant plus de chances, que M. Chabouillet est membre et secrétaire de la commission instituée pour donner son avis sur ce genre de subvention.

Resterait à trouver 600 francs.

La ville de Bernay, dont le musée est intéressé à cette opération, la ville de Brionne, peut-être, refuseraient-elles un certain concours, s'il était nécessaire, au moins sous forme de souscriptions à la publication?

En attendant, la Société veut-elle, ou peut-elle disposer d'une somme qui permette, et de commencer l'opération, et de réclamer la participation de l'État ?

Comme l'entreprise est essentiellement divisible, et que, suivant les ressources disponibles, on peut ne reproduire

d'abord que 10, 20 ou 30 objets choisis parmi les plus intéressants, la Société peut aussi ne voter, dès à présent, qu'une faible somme, sauf à juger plus tard, d'après les épreuves qui lui seront soumises et d'après le concours à attendre de l'État, ce qu'elle aura à faire.

Avec 300 fr. on ferait face à la dépense de 21 planches.

Si l'Etat ajoutait 500 fr., et si l'on disposait ainsi de 800 fr., on serait à même d'en obtenir 57, c'est-à-dire près des deux tiers de la collection. Avec une subvention de 800 fr. la dépense des 80 planches serait couverte.

Il est entendu qu'en dehors de ces frais, il y aurait ceux de tirage des épreuves, qui sont de 15 fr. par cent ou de 15 centimes pour une.

Ces épreuves sont sur papier léger que chacun fait disposer à sa guise, ou coller sur carton, ou placer dans des cadres.

L'établissement de phototypie ne pourrait se contenter d'une demande de quelques épreuves. Il faudrait, je pense, s'engager à lui en prendre une assez grande quantité.

Pour tout prévoir, voyons où cela nous entraînerait :

A 15 centimes l'épreuve, la collection entière de 80 objets coûterait 12 fr.

Je me figure que si les planches sont bonnes (et si elles ne l'étaient pas on devrait s'arrêter dès le début), il se trouvera, d'abord parmi les membres de notre Société et de celle d'Evreux, puis dans le public, en librairie, à Bernay, à Evreux, à Brionne, un certain nombre de personnes disposées à se procurer une collection aussi intéressante et d'un prix aussi réduit.

On déciderait si les feuilles de la collection pourraient être cédées séparément.

Mais on ne peut espérer de souscriptions, soit dans le sein de la Société, soit en librairie, avant que quelques épreuves, à titre de modèles, vous aient été soumises.

Aussi, pourriez-vous décider que, pour vous rendre compte, cinq ou six reproductions seraient seules demandées. La

dépense s'élèverait à 70 ou 80 francs, et notre crédit de 300 francs ne serait employé que si le résultat était tout à fait satisfaisant, et donnait lieu de prévoir, pour le surplus de la collection, un favorable accueil de la part des sociétaires et du public.

Si vous ne croyez pouvoir donner suite aux idées que je vous soumets, je regretterai, non pas d'avoir remis en mémoire un précieux et curieux monument de notre histoire locale, mais seulement d'avoir trop longtemps abusé de votre attention.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

ENTRE LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES

PRÉSENTÉ PAR

M. ÉMILE COLOMBEL, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

A la séance générale du 7 juillet 1878

—

MESSIEURS,

Dans sa session de 1877, la Société des agriculteurs de France a ouvert un concours entre les instituteurs et institutrices, communaux ou libres, des départements de l'Eure, de la Somme, du Jura, de la Haute-Saône et de l'Isère qui, par leur enseignement et la tenue de leurs jardins, ont fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture et ont obtenu les meilleurs résultats.

Le département de l'Eure dans lequel la Société libre d'agriculture a institué dès 1872 des concours d'enseignement agricole entre les écoles primaires a répondu d'une manière très brillante à l'appel de la Société des agriculteurs de France, ainsi que le prouve le rapport de M. Edouard Hervé, dont nous reproduisons une partie extraite de l'Annuaire de cette grande compagnie :

« Ce concours, qui est le troisième ouvert par la Société entre les instituteurs a été plus brillant encore que les précédents. Les concurrents n'avaient point encore été aussi nombreux, et les travaux d'un grand nombre d'entre eux portent

la marque éclatante d'un enseignement qui n'est plus aux prises avec les difficultés et les tâtonnements d'un premier essai, et qui s'appuie sur des traditions justifiées par des succès de bon aloi.

« Votre troisième concours d'instituteurs vous a amené 65 concurrents. Le département de l'Eure en compte 17; la Somme 16; l'Isère 13; la Haute-Saône 13; le Jura 6. La plupart produisent des états de service vraiment recommandables, et qui mériteraient des récompenses bien supérieures à celles que la Société peut leur offrir.

« Une lacune regrettable est à signaler. Nous avons fait appel en vain aux institutrices; pas une voix n'a répondu.

« Comme on le verra plus loin, le département de l'Eure nous envoie les candidats les plus nombreux et la plupart sont très méritants. D'après le témoignage si compétent de votre honoré collègue, M. de Salvandy, l'honneur principal de cet enseignement revient à M. Lecointe, maître-adjoint à l'Ecole normale d'Evreux (1). C'est lui qui entretient dans cet établissement l'enseignement des éléments de l'agriculture, et la plupart des instituteurs qui distribuent avec succès cet enseignement dans l'Eure, sont élèves de cet excellent maître. Nous ne pouvons offrir à M. Lecointe une récompense exclusivement réservée aux instituteurs ruraux. Mais nous nous faisons un devoir de proposer à la Société de lui décerner un témoignage de sympathie et de reconnaissance. »

—

Voici la liste des récompenses décernées aux instituteurs de l'Eure, tous anciens lauréats de la Société libre d'agriculture de ce département :

1° *Médailles d'or de 1re classe* : En tête et sur la même ligne

(1) Nota. L'honorable rapporteur a omis de joindre au nom de M. Lecointe celui de M. Piéton professeur d'agriculture à l'Ecole normale, officier d'académie, qui mérite bien de partager les éloges accordés à son collègue. (*Note émanée du bureau de la Société d'agriculture de l'Eure.*)

cinq lauréats, dont deux de l'Eure, savoir : MM. Deslandes, école professionnelle d'Évreux; Duval, instituteur au Neubourg.

2° *Médailles d'or de 2e classe* : Neuf lauréats dont deux de l'Eure, savoir : MM. Brossé, instituteur à Saint-Marcel, et Colombe, instituteur à Gaillon.

3° *Médaille d'argent de grand module* : Au quatrième rang, M. Leroy, instituteur à Muids.

4° *Médailles d'argent* : MM. Deschamps, instituteur à Triqueville; Desautieux, instituteur à Francheville.

5° *Médailles de bronze* : MM. Conard, instituteur à Saint-André; Bance, instituteur à Montaure; Delaplace, instituteur à Beaumesnil; Ulrich, instituteur à Fontaine-la-Soret.

6° *Mentions honorables* : MM. Letondu, instituteur à la Bonneville; Viel, instituteur à Saint-Martin-Saint-Firmin; Leclercq, instituteur à la Poterie-Mathieu; Guillot, instituteur à Lieurey, et Pichard, instituteur à Caumont.

Toutes ces récompenses ont été distribuées aux lauréats dans la séance tenue le 15 juin 1878, par le congrès international de l'agriculture réuni sous la présidence de M. le marquis de Dampierre.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

L'AGRICULTURE, L'HORTICULTURE ET LES ÉCOLES

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

PAR M. HENRI QUEVILLY

—

MESSIEURS,

Appelé à l'honneur de vous parler aujourd'hui de l'Exposition universelle, j'ai cru devoir vous entretenir spécialement des groupes agricoles, horticoles et scolaires qui y ont figuré. Mais, en acceptant cette tâche, j'ai compté sur votre bienveillance, Messieurs, pensant, qu'à défaut du talent et du temps nécessaires pour traiter ici un pareil sujet, ma bonne volonté serait un titre à votre indulgence.

L'exposition des produits et du matériel agricoles n'était pas, vous le savez, Messieurs, exilée comme en 1867, à Billancourt; mais on lui avait cette année reconnu le droit de cité et elle était convenablement organisée dans les annexes du Champ-de-Mars, voisines du quai d'Orsay. Les animaux de ferme, qui ont figuré dans des expositions successives et de peu de durée, étaient aussi placés à peu de distance sur l'Esplanade des Invalides. C'est dans cette dernière enceinte que du 9 au 17 juin, a eu lieu le concours de bestiaux. Dix mille sujets environ étaient soumis à l'appréciation du Jury et à l'admiration du public.

Dans la race bovine, la Hollande, la Suisse, l'Italie et l'Angleterre avaient envoyé de magnifiques produits: mais la

France s'est montrée supérieure à ces nations concurrentes. On doit, toutefois, constater l'abstention de nombreux éleveurs Anglais qui, à cause d'une loi récente du Parlement n'ont pu envoyer leur bétail au concours de Paris.

En effet, comme cette loi nouvelle interdit l'entrée des animaux vivants dans la Grande-Bretagne, leurs produits auraient été soumis à une quarantaine préjudiciable à leur retour dans leur pays.

Le prix d'honneur Français a été remporté par M. Clair, éleveur de la Nièvre, pour neuf têtes de race charolaise.

Parmi les races étrangères, M. Mac-Combie, éleveur écossais, a obtenu le prix d'honneur et le prix d'aptitude de la Société des Agriculteurs de France, pour un lot de six têtes de la race sans cornes aberdeen-angus, remarquable par l'abondance et la précocité de son engraissement.

Cinq animaux flamands ont valu, à cause de leur aptitude laitière, à M. Bosse, directeur de l'Asile de Bailleul (Nord), un objet d'art de la Société des Agriculteurs de France. Enfin sept têtes de la race limousine, si propre au travail, ont mérité une semblable récompense à M. Caillaud, de la Haute-Vienne. Il faut citer en outre les beaux types Durham, exposés par S. M. la Reine d'Angleterre, Lady Pigot, le comte de Massol et M. Cherbonneau, ainsi que les types de croisement Durham de MM. Grégoire et fils, de l'Orne, et les sept animaux bretons, appartenant à M. Le Floch, de Vannes. Quant à la race normande, elle a valu un objet d'art à M. Paynel, de Mesnil-Mauger, qui avait présenté sept animaux reproducteurs. M. Dumoutier, de Claville, a également obtenu un prix supplémentaire pour une vache cotentine, âgée de plus de trois ans.

Dans l'espèce ovine, c'est la race southdown qui a obtenu le prix d'honneur en France et à l'Etranger, pour les numéros appartenant à M. le comte de Bouillé et à lord Walsingham. Ce dernier lauréat a mérité aussi le prix d'aptitude, offert par la société des Agriculteurs de France aux races de bou-

cherie étrangères pures. Cette même Société a décerné en même temps les deux autres prix des races françaises pures à M. Wallet, de l'Oise, pour ses dishley-mérinos, et à M. Lefevre-Poisson, du Loiret, pour ses métis-mérinos. Il convient encore de citer, parmi les sujets élevés près de nous, plusieurs mérinos nés dans l'Eure-et-Loir, pourvus d'une laine fine et abondante, et la brebis de la même race, remarquable par son développement et sa conformation, présentée par M. Hellard, de Gouville (Eure), lauréat ordinaire de nos concours régionaux.

Dans l'espèce porcine, M. Poisson, directeur de la ferme-école de Launoy (Cher), a obtenu le prix d'honneur et le prix d'aptitude pour quatre animaux de race Middlessex, tandis que M. Noblet, du Loiret, a été récompensé pour quatre types de la race Yorkshire, et M. Dumoutier, votre collègue de Claville, pour deux truies de race étrangère.

Quant à l'étranger, M. Sexton a obtenu le prix d'honneur pour des sujets de la petite race Anglaise de Suffolk. Partout ces belles races anglaises tendent à remplacer nos anciennes grandes variétés qui se rapprochent plus du sanglier que de l'animal précoce que l'on recherche aujourd'hui.

MM. Lemoine, de Crosnes (Seine-et-Oise), Breschet et Marois, de Paris, se sont partagé les récompenses pour les animaux de basse-cour. Après avoir admiré les coqs et les poules de Crèvecœur, de Houdan et de la Flèche, les monstrueux cochinchinois, les palmipèdes domestiques, les lapins, et les léporides, les pigeons comestibles ou voyageurs, et tous les autres types choisis de la basse-cour, on ne peut s'empêcher de dire que cet élevage est négligé dans notre contrée, bien qu'il soit d'un très grand intérêt au point de vue de la consommation générale et du produit qu'en retireraient nos fermières.

A la place des animaux dont nous venons de parler, une exposition canine a eu lieu du 30 juin au 7 juillet, et

enfin le 1er septembre l'exposition chevaline et asine y a été installée.

Mille sujets environ y ont figuré, comprenant :

12 pur sang arabes;
65 pur sang anglais ;
9 pur sang anglo-arabes ;
293 étalons et juments d'attelage de luxe :
266 étalons et juments de selle ;
31 poneys ;
343 étalons et juments de trait, etc.

Cette exposition ne renfermait que des reproducteurs hors ligne. On y voyait même bon nombre de « célébrités choisies » soit parmi les chevaux qui, après avoir brillé sur le turf, sont réservés maintenant à la reproduction, soit parmi les plus beaux types des haras des gouvernements français et autrichiens, et des haras particuliers. Parmi ces derniers, il faut citer d'abord la merveilleuse exposition du grand duc Nicolas de Russie. Son Altesse Impériale, — homme de cheval remarquable et brillant sportman, — est un des plus grands éleveurs de l'Europe, car dans son haras de Tchesmenka, qu'il créa il y a environ 20 ans, le Grand Duc a obtenu des produits remarquables de taille et d'ampleur, en accouplant des étalons arabes avec de fortes poulinières asiatiques du Caucase, qui avaient des lignes et un bon dessus ; quant à la race des trotteurs, obtenue dans le même établissement, elle possède la régularité dans les formes et la résistance dans le travail.

Venaient ensuite les beaux chevaux pur sang de notre haras de Villebon (Seine-et-Oise), ceux un peu plus inégaux de la Société hongroise de Bude-Pesth, et enfin ceux de nos grands turfistes qui les avaient habillés et logés avec luxe. En effet, ils étaient vêtus de drap fin et à la dernière mode, et leurs écuries étaient calfeutrées, capitonnées, et ornées de tableaux richement encadrés et représentant leur arbre généalogique.

La Russie et l'Angleterre avaient surtout exposé des animaux élégants et distingués; la Hongrie, des bêtes fines de selle, la Belgique, la Hollande et le Danemarck, des étalons et juments de gros trait. Ces beaux spécimens ont cependant trouvé de brillants adversaires en France : par exemple, en Normandie, pour les attelages demi-sang, dans l'Ariège pour les races légères, et enfin dans les Ardennes, le pays de Caux, la Flandre, la Picardie, le Poitou, la Franche-Comté et surtout le Perche, pour les animaux de travail. C'est en effet, de préférence, dans la belle race percheronne que nos grandes sociétés de transports viennent puiser, à gros deniers, des animaux de toute première force.

Parmi les numéros exposés qui appartiennent à notre département, nous avons remarqué :

Dans les pur sang anglais, *Flageolet*, *Mirliflor*, *Trocadéro*, étalons célèbres, nés à Dangu, et deux juments : l'une *Brown-Rosalind*, appartenant à M. Lesage, de la Haye-du-Theil, et l'autre, *Reine*, née à Dangu en 1869.

Puis, dans les sujets propres à l'attelage de luxe, les étalons *Trident*, né à Berville-sur-Mer, et *Tilbury*, né à Menneval en 1875, ainsi que les juments *Cigarette*, née à la Rivière-Thibouville, *Lucya*, appartenant à M. Goubert, de la Vacherie, et *Préférence*, née à Serquigny en 1871. — Rien à signaler dans l'exposition asine. Le Poitou seul avait envoyé quelques baudets... de distinction.

Dans les annexes des produits agricoles on remarquait parmi la section française l'Exposition de MM. Vilmorin-Audrieux et Cie, de Paris, qui avaient exposé des plantes céréales, fourragères, industrielles, potagères et d'ornement, et la collection de grains et produits de la maison Roche-Papillon, de Chartres. Comme expositions collectives, on doit citer aussi celles de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, du Comité départemental du Nord et celle de la Société libre de l'Eure. Peu de producteurs avaient répondu à l'appel de notre Société; cependant elle a présenté

quelques beaux produits du département, et on y admirait la belle collection de céréales de M. Dumoutier, ainsi que les belles toisons de laine des environs de Conches. On voyait aussi dans les autres classes les fromages et beurres de M. Chevalier, de la Bonneville, ainsi que les grains et farines de M. Dumont-Carpentier, de Gisors.

Quelques échantillons de cidre et poiré étaient aussi dans cette annexe; mais la véritable exposition de ces liquides était avec les eaux-de-vie et les fruits à cidre dans la classe spéciale des boissons fermentées. Les collections de Lisieux et de Bayeux étaient au premier rang des quarante exposants qui avaient pris part à ce concours pour lequel l'emplacement était insuffisant. Malgré les progrès réalisés dans ces dernières années, et malgré notre « patriotisme cidrique, » nous devons avouer qu'il y a encore bien des perfectionnements à apporter dans la fabrication, si importante pour notre pays, de cette boisson normande.

Quant aux produits agricoles étrangers, il est juste de dire que la Grande-Bretagne se signalait par ses céréales; la Suède et la Norwège par leurs alcools ; l'Espagne et la Russie par leurs céréales, leurs laines, leurs lins, leurs chanvres et leurs vins, et l'Algérie par ses huiles, ses matières textiles et ses graines farineuses. En outre, les blés des Etats-Unis, du Canada, de la Suède, de la Chine, et du Japon étaient dignes d'attention, ainsi qne le coton, le café, le rhum, le cacao et les fibres textiles, envoyés par nos colonies.

Pour celui qui ne voit que superficiellement les instruments de culture, il est facile de croire que nos constructeurs français sont au-dessous des fabricants anglais et américains, car nos machines sont moins bien peintes et moins dorées. Il n'en est rien cependant et nos charrues, nos herses, nos moissonneuses, et nos batteuses valent bien celles de nos voisins d'outre-mer. Vous n'ignorez pas, Messieurs, les perfectionnements apportés à la mécanique agricole par les

habiles constructeurs français Albaret, Dupuis, Pilter, Pinel, Heimard, Rodin, etc.

Je n'entrerai donc pas dans le détail des divers rouleaux, herses, charrues, extirpateurs, tarares, cribleurs, machines à battre et à faucher, qui ont été exposés. Vous connaissez les meilleurs outils et les meilleurs fabricants. Je dois cependant vous dire que beaucoup de cultivateurs abandonnent aujourd'hui l'emploi des semoirs mécaniques, après des essais sérieux qui ont prouvé le peu d'avantage de ces instruments.

Parmi les ustensiles nouveaux on doit signaler des moissonneuses-lieuses, une locomotive anglaise pour le labourage à la vapeur, des presses à fourrages et des botteleuses mécaniques, de MM. Guilhem et Mabille.

Cette dernière maison avait également présenté ses pressoirs à côté de ceux de M. Marchand et de M. Osmont, de Caen, qui avaient de plus des moulins broyeurs de pommes.

On remarquait aussi les couveuses artificielles, des appareils d'engraissement mécanique, des modèles d'écurie, notamment celui exhibé par la *Ménagère*, qui permet de soigner un cheval méchant au moyen d'un couloir qui se trouve derrière le ratelier. La Société de la Seine-Inférieure avait aussi exposé un système nouveau de plancher pour étables, formé de petits tuyaux de drainage, serrés les uns contre les autres et recouverts de plâtre ou de terre glaise. Enfin on voyait encore dans cette section de nombreux plans de fermes et d'usines agricoles et surtout beaucoup de types d'engrais artificiels. Mais nous n'essaierons pas de citer tous les produits fertilisants que les Georges Ville, les Dulac, les Rohart, les Joulie, les Boutin, les Coignet, etc., perfectionnent de jour en jour, et qui sont si indispensables pour la culture intensive dans nos contrées.

Le concours horticole qui se divisait en douze séries (du 1er mai au 31 octobre), a été un des principaux ornements de l'Exposition.

En parlant des fleurs, je devrais commencer par la reine, — *rosa inter flores*, — mais elle a été devancée à l'ouverture de l'Exposition par de nombreuses plantes bulbeuses, notamment par les tulipes de Hollande. Les cultivateurs de Harlem avaient jugé à propos de désabuser leurs collègues de France, de Belgique et d'Angleterre, en leur prouvant d'une façon irréfutable qu'ils savaient allier les occupations du commerce à la science de la culture et à un goût parfait. Aussi la magnifique corbeille plantée au Trocadéro par les horticulteurs Néerlandais, a été au printemps l'objet d'une admiration générale. Quarante mille tulipes, d'une beauté sans rivale, figuraient harmonieusement les armes de la ville, et formaient une mosaïque éblouissante, unie comme une pelouse de gazon.

Vers la même époque, fleurissaient les beaux rhododendrons de M. Wood, de Rouen, qui plantés de chaque côté de l'allée principale conduisant du Trocadéro au palais de l'Exposition, présentaient des têtes de plus de 2 mètres 50 de circonférence, portées sur des tiges de 2 mètres de hauteur. A côté, M. Oudin, notre voisin de Lisieux, avait planté une nouvelle variété, le rhododendron *boule de neige*, dont le pied-mère était entouré de plus de cent jeunes plantes portant des fleurs de la plus grande blancheur.

En entrant dans les serres, le regard était attiré par la verdure des palmiers, par les frondes élégantes des fougères, par les gracieux groupes de plantes fleuries, et surtout par les éclatants massifs d'azalées et de gloxinias. Dans ces millions de fleurs fraîches colorées, l'amateur trouvait avec joie les variétés connues et cherchait à distinguer les nuances qui séparent entre elles certaines nouveautés, souvent bien proches parentes.

M. Linden, offrait de nombreuses introductions de la Nouvelle-Calédonie, de la Colombie et de l'Amérique du Sud, telles que : *l'anthurium-déchardi*, aux grandes fleurs blanches odorantes, le *philodendron gloriosum*, le *dieffenbachia*

imperialis, au feuillage, vert noir, marbré de jaune, le *croton andreanum* et le *philodendron calophyllum*, dont les fleurs blanches en dehors sont cramoisies en dedans.

De son côté, M. Bleu, l'habile obtenteur de caladiums et de bégonias à feuillages, avait présenté ses belles plantes connues et quelques nouveautés. Il faut citer aussi les végétaux exposés par M. Persan, ainsi que des népenthes aux urnes pendantes, qui se trouvaient dans une serre anglaise, et de gigantesques agaves qui montraient leurs fleurs près du pavillon de Monaco.

Après les collections de pivoines et d'iris de Mme Durand et de M. Delahaye, sont venus avec la saison propice de jolis groupes de rosiers et de roses coupées. Quel succès les roses n'ont-elles pas eu avec les Margottin, les Verdiers et les Levêque? — Les semis avaient réussi : M. Eugène Verdier avait gagné l'*Etincelante, Madame Eugène Verdier* et le *Souvenir de Victor Verdier*, tandis que M. Margottin avait obtenu le *Triomphe de Bourg-la-Reine*.

Les roses coupées portaient encore les noms de Jamain, Delabergerie, Baltet et Galesloot. Les enfants d'André Leroy entretenaient toujours frais — comme sur une tombe récente — un immense tapis de roses. M. Deschamps renouvelait sans cesse ses bouquets et ses vases, et M. Levêque formait des gradins de la seule rose *Paul Neyron*. Les massifs du parc étaient ornés des beaux dahlias et des splendides magnolias de M. Paillet, en même temps que par les belles fleurs annuelles de la maison Vilmorin et par des collections diverses de glaïeuls, de zinnias, d'amaranthes et de célosies. Rien de curieux comme les énormes amaranthes *crêtes de coq* qu'avait exposées M. Lecaron, et qui, variant de couleur du jaune pâle au carmin foncé mesuraient plus de 30 centimètres de large. Ce même horticulteur avait planté un lot remarquable d'*Amorphallus Rivieri*. Les pentes des pelouses et des tertres, où étaient situés les magnifiques pavillons de toutes les puissances, étaient ornées de quelques corbeilles,

spécimens heureux de mosaïculture. Elles étaient aussi garnies par des conifères, des magnolias et par de magnifiques arbustes venant des premières maisons d'Angers et de Lisieux. Loin de moi l'idée d'en faire l'énumération, car M. Oudin, l'habile horticulteur Lexovien, a planté près de 20,000 végétaux aux environs du Champ-de-Mars et du Trocadéro, et M. André Leroy a présenté pour sa part une collection de 813 poiriers et de 492 pommiers.

M. Oudin avait, ainsi qu'un pépiniériste de la Seine-Inférieure, envoyé quelques pommiers à cidre.

On remarquait des variétés naines d'arbres à fruits, cultivées en caisses, et particulièrement celles exposées par M. Baltet et par un amateur parisien qui a pris pour devise : *Multum in parvo.* Mais les belles vignes et les magnifiques pêchers, chargés de fruits et cultivés en pot par M. Margottin fils, étaient au-dessus de tout éloge.

Une curiosité de l'exposition horticole était un lierre formant berceau et dont la tige, haute de 3 mètres avait environ 25 centimètres de diamètre. Les branches de ce lierre, planté dans un bac transportable, partaient du sommet et irradiaient en formant un dôme de verdure qui présentait une ouverture de sept mètres de diamètre. De plus, comme sa charpente est en fer et mobile, ont peut la plier à volonté ce qui permet d'abaisser toutes les branches et d'en former une sorte de faisceau autour de la tige, comme on pourrait le faire d'un parapluie gigantesque.

Parmi les légumes et les fruits, les envois faits par l'Italie et la Société de Clermont méritaient l'attention, ainsi que les figues d'Argenteuil, les pêches et les cerises de Montreuil, qui comprenaient comme obtentions nouvelles la cerise dite *Belle-de-Montreuil,* et la pêche *Early Rivers.*

Les autres fruits ayant été exposés tout récemment, nous n'avons à signaler que la belle collection de pommes et poires moulée par M. Buchetet, et exposée par la Société d'hor-

ticulture de Rouen, et les nombreux fruits à cidre de celle de Lisieux.

Nous devons dire que l'exposition horticole a eu son côté rétrospectif, car la Hollande avait apporté des arbres verts taillés, représentant des monuments, des palmipèdes et le classique vaisseau. Ces bois taillés, si peu de notre époque et si oublieux de l'adage : *Natura artis Magistra*, ont eu le seul mérite de rappeler que jadis le talent d'élaguer les arbres était très prisé et même un plaisir royal, si l'on en croit le spirituel et minutieux Dangeau, qui ne manque jamais de dire le jour et l'heure où le roi taillait ses ifs.

Rien à dire du matériel horticole, sinon que M. Delaunay, de votre ville, était au nombre des exposants pour ses outils médaillés dans tous nos concours locaux.

Au point de vue de la sylviculture, M. Martinet, sous-inspecteur des forêts, avait exposé dans la classe 44 de nombreuses sections d'arbres de haut jet, au moyen desquels il démontre que l'élagage, atteignant toujours le cœur du bois, doit être proscrit pour les arbres de réserve et permis seulement pour les baliveaux et les jeunes plants.

Autour du chalet en bois qui renferme l'exposition forestière, s'étend un parterre vallonné, où se trouvent distribués par groupes plus de deux cents espèces d'arbres résineux naturalisés ou en voie de naturalisation, et tirés du domaine forestier des Barres, dans le Loiret.

C'est le cas de rappeller ici que l'on a placé à l'entrée d'une galerie du Champ-de-Mars, et près d'un trophée portant les produits du Canada et la belle devise : *Concordia Salus*, un envoi intéressant de cette colonie. C'est la section du tronc gigantesque d'un sapin de Douglas, qui mesure 2 mètres 26 centimètres de diamètre. Ce végétal colossal, qui avait cent mètres de haut, a été abattu à l'âge de 566 ans. C'était donc un vieillard respectable, qui avait déjà plus de 180 ans lors de la découverte de l'Amérique.

Quelques mots maintenant, Messieurs, sur les expositions

scolaires, et commençons, si vous le voulez bien, par les nations étrangères qui ont accepté l'hospitalité de la France.

La Belgique, si riche par ses diverses expositions, n'a pas été moins brillante au point de vue de l'enseignement. De chaque coté de la section scolaire belge, on lisait ces deux dispositions de la constitution : « L'enseignement est libre en « Belgique ; toute mesure préventive est interdite ; la répres- « sion des délits n'est réglée que par la loi. L'instruction « publique donnée aux frais de l'Etat est réglée par la loi. » Au centre, le buste du roi des Belges surmontait une belle carte de l'instruction publique. D'autre part, le ministère avait présenté les programmes, les règlements et les plans de toutes les écoles, depuis les salles d'asile, que l'on appelle écoles gardiennes, jusqu'aux établissements d'instruction du plus haut degré. On y avait joint des spécimens du mobilier, des musées scolaires, des devoirs, des cartes géographiques, tracées par les élèves des frères des écoles chrétiennes, des notes relatives aux conférences des instituteurs, ainsi que les travaux des écoles gardiennes de Liège et d'Anvers, et les écoles ménagères du Hainaut.

Le Danemarck, la Suède et la Norwège, ces excellents pays « où l'on ne connaît pas l'ignorance » et où l'enseignement primaire, objet des soins les plus assidus du gouvernement, est obligatoire pour les enfants de 7 à 13 ans, n'étaient représentés que par une bien modeste exhibition de matériel de classe, de devoirs, d'ouvrages de couture et une méthode de dessin.

Le Luxembourg avait apporté le modèle d'une école dont les murs étaient garnis de cartes et d'images. Dans le Grand-Duché, les devoirs des élèves des divisions supérieures sont tantôt en français, tantôt en allemand.

Les Pays-Bas avaient seulement exposé des plans et des matériels d'école, ainsi que les résultats obtenus à l'Institut des aveugles d'Amsterdam.

L'exposition de l'Espagne et du Portugal ne comprenait guère que quelques cartes, des livres d'enseignement, des appareils basés sur la méthode Frœbel, et des objets pour l'instruction des aveugles et des sourds-muets. L'enseignement primaire est gratuit en Portugal, et d'après la loi du 24 septembre 1844, nul Portugais ne peut exercer ses droits politiques sans savoir lire et écrire.

Modeste, mais très sérieuse, telle était l'exhibition scolaire de la Suisse, qui avait envoyé non seulement de beaux devoirs de géographie et de calligraphie, mais encore les lois et règlements spéciaux, des manuels d'enseignement, des modèles de mobilier, notamment des tables et bancs d'école ainsi que de jolis travaux exécutés au moyen de la méthode Frœbel par les écoles enfantines de Genève.

Le gouvernement hongrois, qui a déclaré l'instruction primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 12 ans, et qui fait de notables efforts pour développer l'enseignement, avait une collection très intéressante de plans d'école, des spécimens de travaux de couture, et une méthode de dessin élémentaire qui se retrouve dans beaucoup d'Etats du centre et du nord de l'Europe.

De même que la Hongrie, l'Autriche a voté l'obligation de l'instruction primaire et les écoles y sont très confortablement bâties et meublées. Des tableaux d'histoire naturelle et des objets destinés à la « gymnastique des sens, » bien compliquée et bien peu praticable, faisaient partie du matériel classique exposé.

Le ministre de la guerre, à Saint-Pétersbourg, avait mis en évidence de très curieux spécimens de son musée pédagogique. La Russie avait également fait connaître ses programmes d'études, ses plans d'écoles et ses méthodes d'enseignement où le principe intuitif domine.

A côté, l'exposition finlandaise comprenait, en outre des travaux du programme, des ouvrages manuels exécutés par les enfants des deux sexes. Pour entrer à l'école dans cette

contrée, l'enfant doit avoir de 10 à 12 ans, lire couramment dans un livre, et posséder quelques connaissances religieuses.

L'exposition scolaire italienne était très complète : elle se composait de tout ce qui a trait aux écoles, depuis les salles d'asile et les jardins d'enfants jusqu'aux établissements d'enseignement supérieur. Le système Frœbel est peut-être en trop grande faveur dans ce pays. La plupart des grandes villes d'Italie avaient envoyé des échantillons du savoir-faire de leurs institutions enfantines. C'est ainsi que Venise montrait des filets de pêche et des modèles de gondoles exécutés par de tout jeunes enfants.

La Chine n'avait rien donné à l'instruction publique, mais le Japon fournissait une exposition classique digne d'admiration. En les étudiant chez les Anglais et les Américains, ce peuple intelligent et sympathique a compris nos méthodes rationnelles d'enseignement et en a obtenu des résultats surprenants. Il s'est ainsi approprié les procédés américains d'enseignement par les yeux, au moyen d'images vraies, quoique manquant de perspective, comme toutes les aquarelles japonaises. Les devoirs présentés étaient intéressants. On y voyait même des pages écrites en langue française et relatives à notre histoire, ainsi qu'un petit cours de rhétorique où l'on citait les noms de Démosthènes et de Cicéron.

Rien ou presque rien de l'Amérique centrale et méridionale; mais les Etats-Unis occupaient tout un bâtiment où il y avait beaucoup à voir et beaucoup à apprendre. Une devise dont les Américains sont fiers dominait cette section : « L'instruction publique est gratuite dans tous les Etats de l'Union. » Tout était complet dans cette exposition, depuis les premiers essais de l'élève des jardins d'enfants jusqu'aux études littéraires et scientifiques des collèges et des Universités. On y avait joint des travaux curieux et des méthodes

non moins curieuses provenant d'écoles spéciales d'idiots, de sourds-muets et d'aveugles.

L'exposition scolaire anglaise ne correspondait pas aux autres spécimens très considérables et extrêmement intéressants que nous avait envoyés notre puissante voisine.

Nous n'y avons trouvé aucune trace des efforts si méritants et si efficaces que le gouvernement britannique a fait dans ces dernières années pour populariser l'instruction et multiplier les écoles. Il n'y avait à signaler que quelques objets relatifs à l'entomologie et à la sylviculture et des tableaux stores, appelés *diagrammes*. En revanche, une colonie anglaise, le Canada, avait voulu nous faire voir d'une façon complète son système d'instruction et les résultats qu'il en obtient.

Plans et modèles en relief de bâtiments d'école, matériel scolaire, tableaux d'enseignement, programmes d'études, livres et méthodes, travaux d'élèves, — tout y était. — Le Haut-Canada, anglais et protestant, se ressent du voisinage des Etats-Unis ; mais les livres et les travaux de ce Canada français — qu'on appelait jadis la Nouvelle-France et qui est toujours français de cœur et d'intention — étaient dignes de l'attention des visiteurs, et ce n'était pas sans une certaine émotion que l'on parcourait ces pages écrites d'un côté en anglais et de l'autre en français — par ces jeunes écoliers, qui semblent toujours être nos compatriotes et qui nous apportent ainsi, de l'autre bout de l'Océan, un touchant témoignage de fraternité et de sympathie.

Quant à l'exposition des écoles de France, elle était tellement complète qu'il faudrait des volumes pour la décrire.

L'annexe Ferraud, modèle très pratique de mairie et de classe, renfermait les types du mobilier, tandis que le plafond représentait les constellations visibles à Paris.

Dans une galerie trop restreinte, où travaillaient constamment les nombreux instituteurs délégués, se trouvaient par

académies et par départements les travaux des maîtres et des élèves.

Parmi les 22 musées scolaires exposés, 6 appartenaient à des écoles normales. — Le Calvados en avait fourni un grand nombre — On admirait surtout ceux de Lisieux, de Vire, d'Orbec, de Condé-sur-Noireau, et ceux des écoles de l'arrondissement de Falaise.

Les instituteurs de Pont-l'Evêque et d'Evrecy (Calvados), avaient aussi d'intéressants tableaux d'entomologie.

L'Ecole professionnelle d'Evreux se signalait par des plans et modèles de machines, et M. Desperrois, instituteur à Iville avait construit économiquement 16 appareils ingénieux pour l'étude élémentaire de la physique.

Enfin, l'album géographique de toutes les communes de l'Eure figurait honorablement dans les travaux des maîtres. En abrégeant considérablement la description de l'Exposition scolaire française, je dois constater ici que nos départements normands et particulièrement le département de l'Eure, arrivent aux premiers rangs sous le rapport de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires.

C'est, je crois, justice d'attribuer cet heureux résultat au dévouement de nos instituteurs ainsi qu'aux encouragements qui leur sont si judicieusement décernés par votre Société.

Continuons donc, Messieurs, d'honorer et d'encourager ces maîtres de l'enfance, nous souvenant de ces paroles souvent répétées : « Celui qui durant sa vie a planté un seul ar-
« bre n'a pas vécu inutilement; il a contribué pour une
« part au capital de l'humanité. Celui qui enseigne à lire
« à un enfant fait plus encore. Il ajoute quelque chose à l'hu-
« manité même, car il forme un homme éclairé; c'est-à-dire
« un homme plus sage. »

La plupart d'entre vous, Messieurs, ont visité l'Exposition universelle et tous vous en avez lu des comptes rendus détaillés et complets ; vous me permettrez donc de vous dire, en terminant, que dans cette fête universelle du travail et de

l'industrie, la France a prouvé qu'elle était encore aux avant-postes de la civilisation et qu'elle servait toujours de phare à l'humanité dans la voie du progrès.

J'ajouterai que la ville de Paris, fidèle à ses traditions d'hospitalité, a montré aussi, une fois de plus, qu'elle n'a pas cessé d'être cette cité fameuse où l'esprit s'alimente et le génie se féconde et qu'un savant penseur appelait, à juste titre, « la grande Hôtellerie de l'Univers. »

LE CONGRÈS

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS A LA SORBONNE

PAR M. L'ABBÉ PORÉE

—

MESSIEURS,

La Société libre de l'Eure a délégué, au mois d'avril 1878, plusieurs de ses membres, au congrès des Sociétés savantes des départements, à la Sorbonne; c'était la première fois que la section de Bernay était invitée à s'y faire représenter. La patrie de Gabriel Dumoulin, de Jacques Bréant, d'Auguste Le Prévost, méritait bien cet honneur.

Chargé de faire aujourd'hui une lecture sur ce congrès de la Sorbonne, j'ai dû me préoccuper surtout de traiter devant vous la question de l'utilité et de l'organisation de ces congrès annuels.

L'utilité de ces congrès, Messieurs, nous en trouvons la raison dans le développement que prend chaque jour l'étude sérieuse des lettres et des sciences.

Ce grand courant intellectuel qui entraîne les esprits sérieux vers les études historiques et scientifiques, sera l'un des caractères et l'une des gloires de notre époque.

Le siècle de Louis XIV a été appelé le grand siècle, celui de la littérature et de l'éloquence : le XVIIIe siècle a été caractérisé par l'esprit philosophique dont tout fut alors imprégné : idées, mœurs, belles-lettres, sciences naturelles, science économique; ce fut la raison avec ses puissances et ses faiblesses qui trôna en souveraine. Le XIXe siècle mettant à

profit l'expérience des âges passés, sera celui des grandes découvertes scientifiques appliquées à l'industrie, au commerce, aux besoins et aux utilités de la vie. Il sera aussi celui des grandes études historiques. Sans doute, l'histoire n'est pas née d'hier. Elle a commencé avec le monde : chaque nation a ses monuments, ses annales, ses légendes; on peut y lire le récit de la vie, des luttes, des développements, des destinées des peuples.

Je ne prétends pas, Messieurs, vous faire ici l'historique de l'histoire. Chaque siècle a laissé des monuments, œuvres de son génie propre. A l'heure présente, nous bénéficions largement de ces travaux qui nous permettent de marcher rapidement vers le but à atteindre. Je citerai seulement, pour mémoire, les Bénédictins de Saint-Maur, qui ont établi les règles de la véritable critique historique. Leurs œuvres sont là, et il a bien fallu s'inspirer de leurs pensées quand on a voulu reprendre en sous-œuvre l'étude du passé et poser des bases irrécusables à la vraie science historique.

Toutefois, Messieurs, il est vrai de dire que c'est de notre temps, depuis soixante ans surtout, que l'histoire semble marcher dans sa voie définitive. Nous ne faisons guère encore qu'amasser des matériaux; ceux qui viendront après pourront dire le dernier mot des choses que nous entrevoyons aujourd'hui.

Raconter les faits, juger les hommes et leurs œuvres, en prenant pour base les documents contemporains et authentiques, telle est à notre époque la méthode des écrivains qui s'occupent de la reconstitution historique du passé. Autrefois, l'histoire négligeait fort les sources; on était en possession d'un certain nombre de faits généraux, d'appréciations personnelles que les historiens se transmettaient les uns aux autres; on écrivait sur ces données que l'on acceptait sans beaucoup d'examen : l'histoire était une sorte de tradition qui se transmettait d'âge en âge.

Il y eut de la part de ceux qui voulurent puiser à d'autres

sources, et exploiter d'autres mines, une sorte d'intuition de génie. A l'époque où les dépôts de nos archives nationales étaient traitées comme un butin de guerre, où nos vieux parchemins étaient vendus aux arsenaux par milliers de kilogrammes pour fabriquer des gargousses de canon, il y eut des esprits curieux, qui eurent l'idée de déchiffrer ces grimoires, d'étudier ces titres, de compulser ces documents. On peut dire que dès ce jour, l'étude de l'histoire entra dans sa véritable voie. Et c'est une gloire, Messieurs, à la ville de Bernay d'avoir été la patrie de l'un de ces chercheurs infatigables, de l'un de ces fondateurs de la vraie science historique qui compte aujourd'hui tant d'adeptes. J'ai nommé Auguste Le Prévost.

L'histoire ne devait donc plus consister seulement à raconter les conquêtes d'un roi, le siège d'une forteresse, les batailles de plusieurs armées : le simple village comme la grande cité, l'humble paroisse comme la riche abbaye, l'échevin comme le ministre d'État avaient la parole dans ce nouveau tribunal, et le témoignage qu'ils déposaient venait, à titres divers, éclairer de sa lumière les malheurs, la prospérité, les institutions, les mœurs, la vie de tout un peuple.

L'étude de ces documents épargnés dans la tourmente révolutionnaire fut toute une révélation. — Que savait-on, il y a un siècle, de l'état de la France au moyen âge? Que connaissait-on de son administration judiciaire, de ses finances, de son organisation militaire? Que savait-on de l'état des lettres, des sciences, des arts à cette époque qui fut longtemps jugée et appelée barbare? Qu'en saurions-nous nous-mêmes, Messieurs, si l'étude des mouvements et des documents contemporains ne nous avait pas mis en possession de faits à l'aide desquels nous pouvons, dès maintenant, porter des jugements sinon définitifs, du moins plus éclairés et plus équitables.

Aussi, Messieurs, si nous voulions une preuve de l'utilité et de l'à-propos de ce genre d'études, nous le trouverions

dans cette ardeur persévérante qui de tous côtés entraîne une foule d'esprits d'élite vers l'étude de l'histoire d'après les documents. C'est que l'homme sincère et éclairé se demande où la vie le conduit; il examine le présent, il interroge l'avenir; mais c'est au passé qu'il doit demander des enseignements.

L'étude de l'histoire, pour être féconde, ne doit point être isolée. Il faut, pour en retirer des fruits, avec le silence de la réflexion, le contrôle et la discussion; il faut qu'elle puisse étendre chaque jour le cercle de ses investigations, et exposer ses découvertes au creuset d'une saine critique. Le travail isolé est doublement stérile, et il est absolument indispensable que dans toute étude il y ait un échange des idées qui, en les soumettant à l'examen, les complète et les rectifie. C'est cette pensée, Messieurs, qui a donné naissance aux nombreuses sociétés savantes de Paris et de la province : associations scientifiques, littéraires, archéologiques, agronomiques; toutes ont le même but : assurer et multiplier les résultats en coordonnant les efforts de chacun. Si les associations elles-mêmes demeuraient isolées, elles ne répondraient pas au but qu'elles se proposent. Jadis, les relations personnelles entre les Sociétés qui vivent dispersées sur divers points de notre grand pays, étaient rares et difficiles à établir : les travaux accomplis loin de Paris n'attiraient pas toujours l'attention qui leur était due, et plus d'un savant laborieux se trouvant isolé, n'éprouvait pas les effets de cette excitation salutaire que produit sur l'esprit le retentissement des découvertes nouvelles. Cette lacune avait frappé l'esprit si pénétrant d'un homme dont le nom vous est bien connu. Pour remédier à cet état de choses, M. de Caumont ouvrit à Paris un congrès spécial destiné aux délégués des Sociétés savantes de la province. La première de ces réunions se tint avec une certaine solennité, le 10 mars 1850, au palais du Luxembourg, dans l'ancienne salle des séances de la Chambre des pairs. Les années suivantes, le congrès fut convoqué

dans les salons de la Société d'encouragement, rue Bonaparte.

M. de Caumont avait compris que l'on pouvait, par ce moyen, établir des liens de plus en plus intimes entre tous les membres de la grande famille des investigateurs français. Les conquêtes intellectuelles effectuées par chacun d'eux arrivaient promptement à la connaissance de tous, non par l'intermédiaire d'un froid et lointain écho, mais directement, par la voix de leur auteur, et les échanges d'idées si utiles à ceux qui cherchent à pénétrer dans le domaine de l'inconnu et à ne pas s'y égarer, devenaient plus faciles.

Assurément, Messieurs, l'œuvre entreprise par M. de Caumont ne fut qu'un essai, et ne prit point, tout d'abord, les développements dont elle était susceptible.

Mais à envisager les choses de plus haut, cet essai de rapprochement entre les diverses Sociétés de la province, pour n'avoir été qu'ébauché, n'était pas resté infructueux, et il faut reconnaître que ce sont les vues de notre compatriote normand qui ont été reprises purement et simplement, dans des conditions plus favorables et avec des moyens d'action plus puissants, par le ministère de l'instruction publique. On a élargi le cercle des matières étudiées; on a surtout donné une place importante aux sciences physiques et naturelles; et en 1861, M. Rouland, ministre de l'instruction publique, ouvrait, au nom du gouvernement, le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements.

Son siège est à la Sorbonne. Dans une réunion préparatoire, le président donne lecture des arrêtés ministériels en vertu desquels les délégués sont convoqués; puis, chaque groupe se rend dans sa section respective : section des sciences, section d'histoire et de philologie, et section d'archéologie.

Il serait bien trop long, Messieurs, de vous donner une analyse, même rapide, des lectures qui ont été faites au congrès de la Sorbonne. Si toutes n'offrent pas un intérêt égal,

elles dénotent toujours l'œuvre d'un esprit patient, investigateur; elles ont souvent le précieux attrait d'être de véritables découvertes.

Aussi peut-on dire que chaque année le livre des découvertes scientifiques, historiques et archéologiques s'enrichit d'une page nouvelle, et dans l'agrandissement de ce trésor intellectuel, notre province de Normandie, si féconde en chercheurs, si fertile en découvertes, n'est pas la dernière à bénéficier de ces lectures aussi savantes que variées.

Vous me permettrez, Messieurs, d'appeler quelques instants votre attention sur deux de ces travaux qui ont trait à la Normandie.

L'année dernière, M. Eugène de Beaurepaire, conseiller à la Cour d'appel de Caen et délégué de la Société des Antiquaires de Normandie, a fait une très intéressante lecture sur les travaux historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur, sur le Mont-Saint-Michel. L'introduction des moines réformés de la congrégation de Saint-Maur dans le Mont-Saint-Michel a été, pour ce monastère en décadence, le point de départ d'une ère féconde de travail et d'édification. — Au lendemain de leur entrée dans la grande abbaye Normande, un écrivain dont le nom est demeuré inconnu, reprenant les traditions anciennes, recueillit les faits notables de son monastère.

En 1638, Dom Huynes rédigea son Histoire générale. En 1657, Thomas Leroy composa son livre des Curieuses Recherches; et après eux, Dom Louis Descamps et Dom Etienne Jobart conduisirent le récit jusqu'à l'année 1669. C'est ce groupe intéressant d'historiens que M. de Beaurepaire, après en avoir récemment édité les travaux, a voulu faire connaître. Non seulement ces chercheurs infatigables et modestes ont tiré un parti judicieux des documents anciens, mais encore ils nous ont raconté naïvement et sans prétention l'histoire de leur abbaye pendant le XVIIe siècle. Au point de vue de l'état social et religieux de cette époque, leurs révé-

lations ont une valeur incontestable et ne sauraient être négligées.

Cette année, M. Gasté, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, a donné, au Congrès, communication d'une étude sur deux lettres inédites de la princesse Palatine, la mère du Régent. La bibliothèque de Vire, si riche en documents sur l'histoire locale, possède une soixantaine de lettres adressées à Daniel Huet, le savant évêque d'Avranches.

Elles n'ont pas toutes la même importance; aussi M. Gasté ne s'est-il occupé que de deux de ces lettres adressées à Huet par la princesse Palatine. Saint-Simon, de sa plume inimitable, a peint le caractère de cette femme spirituelle, originale, aux allures brusques, à la voix rude, et cachant sous cette enveloppe étrange une âme franche et généreuse. La première lettre est de 1708.

Huet l'avait engagée à avertir son amie Mme de Beurson, atteinte d'une maladie incurable, de sa fin probablement prochaine. La princesse lui répond qu'il ne lui semble pas charitable de donner un avertissement dont elle avait lieu de redouter l'effet sur l'esprit de la malade.

Aussi le bon évêque est invité à charger une autre personne de cette commission peu agréable.

Dans une autre lettre du 20 décembre 1710, datée de Versailles, elle répondait encore à l'évêque d'Avranches, qui lui conseillait d'aller entendre un cordelier dont les sermons paraissaient attirer un grand concours.

Ce cordelier était le P. Poisson, sur lequel M. Gasté a fait connaître des particularités fort curieuses, d'après la biographie qui lui est consacrée dans le *Moréri des Normands*. C'était, paraît-il, un prédicateur qui ne manquait pas d'éloquence; mais la tournure facétieuse de son esprit faisait un peu oublier la gravité des sujets qu'il traitait. A la fin de cette lecture, M. Léopold Delisle a engagé M. Gasté à envoyer au Comité une note sur les lettres qu'il a eu la bonne fortune de trouver à la bibliothèque de Vire.

La lecture des travaux présentés au Congrès de la Sorbonne dure trois jours. Dans une séance générale présidée par M. le Ministre de l'instruction publique, le secrétaire de chaque section donne lecture d'un rapport sur les diverses Sociétés qui se sont fait le plus remarquer par leurs publications et leurs travaux.

L'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Rouen, qui avait eu Fontenelle pour parrain, et qui a toujours compté parmi ses membres d'illustres savants, a obtenu cette année un prix de mille francs.

L'année dernière, la Société libre de l'Eure avait été honorée de la même récompense. M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire, disait dans son rapport :

« Si la Société libre de l'Eure n'a pas jusqu'à présent édité « quelques-uns de ces précieux manuscrits que conservent « nos bibliothèques et nos archives, elle a consigné dans ses « mémoires de nombreuses et importantes études historiques, « fruits de l'érudition de ses membres. »

Je ne puis, Messieurs, vous faire tout au long l'énumération de ces publications qui ont valu à la Société libre de l'Eure cette haute récompense. Les noms de leurs auteurs, vous les connaissez.

C'est M. Antoine Passy auquel on doit une description géologique du département de l'Eure, publiée sous les auspices de la Société dont il ne cessa pendant plus de quarante ans d'encourager et de partager les travaux ; M. Auguste Le Prévost qui donne à ses collègues cette méthode sûre qui, en faisant peu de cas des travaux de seconde main, estime surtout ceux qui remontent aux sources et reposent sur des textes étudiés avec soin ; M. Léopold Delisle dans son admirable Etude sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge ; M. Bonin, l'heureux investigateur du Vieil-Evreux, l'éditeur savant du Registre des Visites pastorales d'Eudes Rigaud ; M. Charles de Beaurepaire dans ses Notes et Documents concernant l'état des campagnes dans la Haute-Normandie aux der-

niers temps du moyen âge; M. Boivin-Champeaux dans ses remarquables Etudes sur la Révolution dans le département de l'Eure; M. Izarn dans son Histoire de la commune de Saint-Germain-de-Navarre; M. l'abbé Lebeurier, le savant archiviste de l'Eure, dans ses mémoires sur les Comptes de la Chatellenie de Breuilpont, et sur les Rôles des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux.

Je m'arrête, Messieurs, car je ne finirais pas si je ne voulais omettre aucun nom, aucun des ouvrages qui ont contribué à placer la Société libre de l'Eure au nombre des associations de notre province de Normandie les plus laborieuses et les plus fécondes.

Un proverbe qui renferme un grand enseignement nous apprend que : Noblesse oblige. Dans ce passé si bien rempli de la Société libre de l'Eure, dans ces grands noms à l'ombre desquels nous aimons à nous recueillir, dans ces études consciencieusement élaborées qui marquent dans la science un progrès réel, nous trouvons des leçons dont il importe de profiter, et je crois, Messieurs, être l'interprète de la pensée et du vœu de chacun de vous en espérant que l'avenir de la Société libre de l'Eure ne sera pas indigne de son glorieux passé.

RAPPORT

DE M. LE COLONEL GOUJON

SUR LE

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ENTRE LES ÉCOLES PRIMAIRES

DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

MESSIEURS,

Après les applaudissements, si bien mérités, donnés à M. Quevilly et à M. l'abbé Porée, ma tâche devient difficile; comment, en effet, piquer votre curiosité, fixer votre attention, quand vos esprits sont encore sous le charme de leurs magnifiques descriptions, de leurs intéressantes narrations — et pourtant, je vais aborder mon sujet, sans crainte, comptant sur votre indulgence et sur votre bienveillante sympathie.

Messieurs, dans votre séance du 31 mars dernier, vous avez décidé qu'un concours d'enseignement agricole aurait lieu entre les élèves des écoles primaires de l'arrondissement de Bernay, et vous avez chargé une commission de prévenir de cette mesure messieurs les instituteurs, de leur adresser un programme d'examen, et de les inviter à préparer et à présenter des sujets capables de faire honneur à leur école et dignes de la haute bienveillance de votre Société.

La Commission que vous avez nommée se compose de Messieurs Bayvel, Devisme, Borel et Goujon.

Cette Commission, pour répondre à vos intentions, s'est empressée de se réunir le 12 avril; et aussitôt réunie, elle

s'est constituée, en nommant le colonel Goujon, son président rapporteur, et M. Devisme secrétaire.

Elle dut, alors, se préoccuper d'établir, de suite, et d'envoyer aux instituteurs un programme d'examen, traitant de questions simples, en rapport avec l'âge des élèves, et portant sur des sujets et des matières journellement en contact avec eux.

MM. les instituteurs, je suis heureux de leur rendre ici toute justice, se sont mis avec ardeur au travail d'enseignement et de préparation; et, le 1er juin, ils envoyaient à M. l'Inspecteur primaire la liste de leurs candidats, comprenant un total de 102 noms, répartis, ainsi qu'il suit, par canton :

Bernay	25
Beaumont	12
Beaumesnil	20
Brionne	29
Broglie	8
Thiberville	8
Total	102

Dont 26 vétérans de 14 ans et au-dessus.

La Commission d'organisation s'est réunie, de nouveau, le 22 juin, pour arrêter la date du concours, et désigner, dans chaque canton, une commission spéciale, pour en diriger les opérations. — La date de l'examen fut fixée au jeudi 27 juin, le jeudi suivant, 4 juillet, ayant été choisi pour l'examen des aspirantes au certificat d'études primaires.

Les Commissions cantonales, chargées de la surveillance des opérations du concours, ont été constituées ainsi qu'il suit :

CANTON DE BERNAY

MM. Rousseau, maire.
Simon, conseiller général.

MM. Guillaume, juge de paix.
Cordier.
Lambert.

CANTON DE BEAUMONT

MM. Pattey, maire.
De Boisgelin, conseiller général.
Villacrose, juge de paix.
Loisel.
Binières.

CANTON DE BEAUMESNIL

MM. Benard, maire.
De Forval, conseiller général.
Boucher, juge de paix.
Lhomme.
Quevilly.

CANTON DE BRIONNE

MM. Longuemare, maire.
Join-Lambert.
Lair, juge de paix.
Auvray.
Eugène Marie.

CANTON DE BROGLIE

MM. Blin, maire.
Mérel, juge de paix.
Le curé-doyen de Broglie.
Blin, conseiller d'arrondissement.
Durand.

CANTON DE THIBERVILLE

MM. Hue, maire.
Emile Vy, conseiller général.

MM. Hyver, juge de paix.
Lecœur.
Cyriaque Lecuyer.

Tous ces noms, pris dans votre Société, et choisis parmi les hommes les plus compétents par leur expérience spéciale, ou haut placés, par leurs fonctions, dans l'estime de tous, vous représentaient, Messieurs, dans la plus haute expression de votre dévouement à la chose publique et aux intérêts agricoles, dont vous avez arboré le drapeau.

Chaque Commission devait nommer, elle-même, son président et son secrétaire.

Dans une troisième et dernière réunion, le 8 juillet, nous avons désigné de nouvelles Commissions cantonales, plus une septième pour les vétérans de l'arrondissement, devant toutes se rendre au chef-lieu à Bernay, et chargées de corriger et de classer les compositions, par rang de mérite. — Nous avons maintenu à la tête de ces Commissions les présidents et les secrétaires des premières, en leur adjoignant quatre ou six instituteurs, suivant le nombre des compositions à examiner. — Ces instituteurs étaient tous étrangers au canton des candidats.

Si nous n'avons pas fait corriger et classer les compositions par les premières Commissions, composées, dans chaque canton, de cinq membres, c'est que ce travail aurait été trop long pour elles; d'ailleurs, il était bien à prévoir, ce qui, du reste, est arrivé, que tous les membres convoqués ne se rendraient pas à la réunion.

Suivant les intentions de la Société, nous avons établi deux prix par canton, et pour l'arrondissement deux prix de vétérans et deux prix d'excellence — Chaque prix amène naturellement avec lui un certificat d'études agricoles.

La Commission d'examen du canton de Thiberville, et celle des vétérans, ont trouvé deux élèves *ex-æquo* pour le second prix. Il nous a été impossible de faire une élimination et de

séparer ces deux jumeaux, attendu que les compositions sont identiques; et cela se comprend parfaitement, les élèves appartenant, dans les deux cas, à la même école et ayant suivi les mêmes cours.

Nous conformant aux précédents établis par la Société-mère, et d'après le désir exprimé, instamment, par quelques présidents de Commission; et, aussi, comme encouragement et pour les élèves et pour les maîtres, et même pour les familles, nous vous proposons de vouloir bien décerner des certificats d'études agricoles à 35 élèves, qui ont atteint 18 points sur un maximum fixé à 30. — Descendre au-dessous de 18 ce serait diminuer la valeur morale des récompenses.

L'examen de l'ensemble des compositions a été satisfaisant, tant par la méthode apportée dans l'enseignement par les maîtres que par le soin mis dans leur travail par la plupart des élèves.

Messieurs, vous allez procéder, pour la première fois, dans votre Société, à l'inauguration d'une fête solennelle, en l'honneur d'une branche de l'éducation économique, aussi fertile en résultats matériels qu'en résultats moraux.

Les résultats matériels sont le développement et le perfectionnement de l'agriculture dans la contrée, le bien-être et l'aisance dans la famille, cette aisance modeste et dorée dont parle Horace : *aurea mediocritas.*

Les résultats moraux, conséquence naturelle et directe des résultats matériels, leur complément et leur couronnement, sont la tranquillité et l'indépendance de l'existence, le détachement de toute ambition malsaine, l'amour du chez-soi et du clocher, l'autorité aimée et respectée du chef de famille, régnant en maître heureux et souverain sur son patrimoine, au milieu d'un entourage attentionné et dévoué.

Vous allez récompenser les maîtres et les élèves; les maîtres par des médailles qui seront pour eux un certificat de capacité, les élèves par des livres qui seront pour leur jeune intelligence un moyen d'études et un élément d'instruction.

Monsieur le Président, Messieurs et chers Collègues, votre Commission s'est pénétrée de vos généreuses intentions, et elle a tout fait pour les remplir, avec le concours empressé de M. le secrétaire de la Société. — Si elle a justifié votre confiance, si elle a répondu à votre attente, elle se proclame heureuse; — s'il en était autrement, elle ferait appel à votre indulgence, en raison de sa bonne volonté et de son entier dévouement à la mission dont vous l'avez chargée.

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

CULTURE PERFECTIONNÉE

Sur le rapport lu à la séance du 18 août 1878, par M. Bayvel, au nom d'une Commission composée de MM. Join-Lambert, Bayvel, Bellais, Groult, Duval, Mérimée et Cauchepin, la section de Bernay décerne un diplôme d'honneur, avec un objet d'art, à M. Hermier, propriétaire et cultivateur au Plessis-de-Sainte-Opportune, pour l'excellente tenue de son exploitation agricole.

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Vétérans (âgés de 14 ans et au-dessus). — *1er Prix*, Edgar Moutardier, de Boisney (pensionnat Chartier).

Médaille d'argent g. m., M. Chartier, instituteur à Bernay.

2e Prix ex-æquo, Charles Beneuil, de la Haye-de-Calleville (école d'Harcourt), et Albert Massot, de la Haye-de-Calleville (école d'Harcourt).

Médaille d'argent g. m., M. Clouet, instituteur à Harcourt.

1er Prix d'excellence, Louis Parot, de Broglie (école de Broglie).

Médaille d'argent g. m., offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Fillâtre, instituteur à Broglie.

2e Prix d'excellence, André Vimont, de Brionne (école de Brionne).

Médaille d'argent g. m., M. Lefebvre, instituteur à Brionne.

PRIX CANTONAUX

CANTON DE BEAUMESNIL

1er Prix, Désiré Douche, du Noyer-en-Ouche (école du Noyer-en-Ouche).

Médaille d'argent g. m., M. Collardon, instituteur au Noyer-en-Ouche.

2e Prix, Raître, Raoul, de Beaumesnil (école de Beaumesnil).

Médaille d'argent g. m., M. Potin, instituteur à Beaumesnil.

Certificats d'études agricoles : Henri Raux, de Saint-Aubin-le-Guichard); — Albert Rogeron, de Saint-Aubin-le-Guichard (école de Saint-Aubin-le-Guichard).

CANTON DE BEAUMONT

1er Prix, Henri Pollard, de Beaumontel (école de Beaumontel).
Médaille d'argent g. m., M. Mauger, instituteur à Beaumontel.
2e Prix, Alphonse Margerie, de Beaumont (école de Beaumont).
Médaille d'argent g. m., M. Mulot, instituteur à Beaumont.

Certificats d'études agricoles : Louis Caillot, de Beaumont (école de Beaumont) ; — Edmond Beneuil, de Beaumont (école de Beaumont) ; — Alphonse Brochaye, de Beaumont (école de Beaumont) ; — Louis Dupray, du Chamblac (école de Beaumontel) ; — Prévost Arille, de Thibouville (école de Thibouville).

CANTON DE BERNAY

1er Prix, Alphonse Bénéton, de Courbépine (école de Courbépine).
Médaille d'argent g. m., M. Chambert, instituteur à Courbépine.
2e Prix, Raymond Plot, de Bernay (école laïque de Bernay).
Médaille d'argent g. m., M. Houard, instituteur à Bernay.

Certificats d'études agricoles : Emile Vasseur, de Bernay (pensionnat Chartier) ; — Joseph Marabout, de Folleville (pensionnat Chartier) ; — Henri Guenet, de Bernay (pensionnat Chartier) ; — Emile Adelinet, de Bernay (pensionnat Chartier) ; — Anatole Bernais, de Bernay (école laïque de Bernay) ; — Jules Lavigne, de Bernay (école laïque de Bernay) ; — Henri Descrès, de Bernay (école congréganiste de Bernay) ; — Paul Prévost, de Malouy (école de Courbépine) ; — Paul Trocque, de Plasnes (école de Courbépine).

CANTON DE BRIONNE

2e Prix, Gaston Caillot, de Brionne (école de Brionne).

Certificats d'études agricoles : Jules Gomard, de Brionne (école de Brionne) ; — Séverin Deschandeliers, de Berthouville (école de Berthouville) ; — Joseph Marais, de Berthouville (école de Berthouville) ; — Clément Lemire, d'Harcourt (école d'Harcourt) ; — André Prévost, de Rouge-Perriers (école d'Harcourt) ; — Auguste Leroux, de la Haye-de-Calleville (école de la Haye-de-Calleville) ; — Charles Ozerée, de la Haye-de-Calleville (école de la Haye-de-Calleville) ; — Albert Pinchon, de Notre-Dame-d'Epine (école de Notre-Dame-d'Épine) ; — Albert Grieu, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-d'Epine) ; — Charles Malou, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-d'Epine) ; — Albert Lefebvre, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-

d'Epine); — Désir Monteuse, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-d'Epine) ; — Edmond Lecatey, de Saint-Victor-d'Epine (école de Saint-Victor-d'Epine).

CANTON DE BROGLIE

2e *Prix*, Léon Routier, de Saint-Aubin-du-Thenney (école de Saint-Aubin-du-Thenney).

Médaille d'argent g. m., M. Contant, instituteur à Saint-Aubin-du-Thenney.

Certificats d'études agricoles : Joseph Beautier, de Broglie (école de Broglie); — Edouard Fosse, de la Folletière, Calvados (école de la Goulafrière); — Victor Blondel, de Saint-Aubin-du-Thenney (école de Saint-Aubin-du-Thenney).

CANTON DE THIBERVILLE

1er *Prix*, Jules Desnos, d'Heudreville-en-Lieuvin (école d'Heudreville-en-Lieuvin).

2e *Prix ex-æquo*, Albert Desrues, d'Heudreville-en-Lieuvin (école d'Heudreville-en-Lieuvin), et Jules Martin, d'Heudreville-en-Lieuvin (école d'Heudreville-en-Lieuvin).

Médaille d'argent g. m., M. Parey, instituteur à Heudreville-en-Lieuvin).

Certificats d'études agricoles : Edgar Morin, de Thiberville (école de Thiberville) ; — Désiré Peuffier, d'Heudreville-en-Lieuvin (école d'Heudreville-en-Lieuvin); — Armand Jonas, de la Chapelle-Hareng (école de la Chapelle-Hareng).

Des collections de tableaux pour l'enseignement agricole ont été accordées aux écoles de Bernay (M. Chartier), de Broglie, du Noyer-en-Ouche, de Beaumesnil, de Beaumontel, de Beaumont-le-Roger, de Saint-Aubin-du-Thenney et d'Heudreville-en-Lieuvin.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

—

L'Exposition universelle de 1878 a fourni à la Société d'agriculture de l'Eure l'occasion de donner une nouvelle preuve de son zèle et de son dévouement aux intérêts agricoles de sa circonscription. Grâce à une subvention spéciale que le conseil général lui promettait dès l'année 1877, elle a pu organiser une exposition collective des produits agricoles du département, et cette exposition a figuré dans la classe 76, groupe VIII, au palais du quai d'Orsay. Cette participation à la grande solennité qui réunissait, à Paris, des représentants de toutes les nations, a valu à la Société une haute récompense, et le jury international lui a accordé un diplôme d'honneur équivalent à une médaille d'or.

Ce diplôme est exposé dans la salle de la bibliothèque de la Société.

Ce n'est pas tout. La Société avait groupé autour d'elle dix-sept exposants, et onze d'entre eux ont été jugés dignes de récompenses diverses, depuis la médaille d'or jusqu'aux mentions honorables.

A son exposition de produits, la Société avait joint la collection de ses publications relatives à l'agriculture et le recueil complet de ses travaux.

Puis, sur la demande du jury, M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel de la Société, avait rédigé une notice sommaire sur la constitution et sur l'œuvre de la compagnie depuis l'année 1832, époque à laquelle elle était reconnue comme établissement d'utilité publique jusqu'à nos jours.

Voici le texte de cette notice :

Exposition universelle de 1878. — Classe 76. — Groupe VIII.

La Société libre d'agriculture de l'Eure, dont l'origine remonte à l'an VI, fut reconstituée sur de nouvelles bases dès 1830, par M. Antoine Passy, préfet de l'Eure, et une ordonnance royale du 11 juin 1832 la reconnut comme établissement d'utilité publique.

Elle est administrée par un président, un vice-président, un secrétaire perpétuel et un trésorier, assistés d'un conseil d'administration composé de six membres.

Elle se compose de deux sections centrales et de quatre sections d'arrondissement, et elle comprend dans sa circonscription le département de l'Eure tout entier.

Elle compte actuellement 745 membres, dont 580 dans le département de l'Eure.

Elle correspond avec 143 sociétés agricoles, scientifiques et littéraires, dont 135 ont leur siège en France.

Elle possède une bibliothèque de près de dix mille volumes.

La Société, dès les premières années de sa réorganisation, a compris l'importance du département de l'Eure au point de vue agricole et les progrès qu'il était urgent de réaliser sous ce rapport. Aussi, à dater de 1833, elle institua des concours de charrues et de bestiaux qui se sont renouvelés chaque année depuis cette époque et se sont multipliés sur tous les points du département, à mesure que le nombre des sociétaires s'augmentait.

De nombreuses primes, dont le chiffre s'élève à plus de trois mille, furent distribuées dans plus de cent quarante concours de département, d'arrondissement et de canton. Des prix spéciaux ont sans cesse, depuis 1833, récompensé les longs services des domestiqnes et des ouvriers de la campagne, aussi bien que des ouvriers de l'industrie.

La Société a eu l'honneur d'instituer, dès 1857, à côté du

concours régional d'Evreux, le premier concours régional pour la race chevaline.

A côté des concours et des expositions de produits et d'animaux, elle a trouvé dans de nombreuses expériences publiques le moyen de propager l'emploi des instruments perfectionnés : charrues, défonceuses, scarificateurs, rouleaux, herses, machines à battre, coupe-racines, hache-pailles, semoirs, machines à moissonner (à commencer par celle du docteur Mazier en 1858), machines à faucher et à faner furent essayées successivement et dès le moment de leur apparition, en présence des nombreux cultivateurs avides de profiter d'inventions devenues si précieuses, en présence de la pénurie des bras.

La Société fit plus ; elle acheta des instruments, les prêta gratuitement et les revendit à prix réduits, si bien qu'aujourd'hui ces instruments ont pénétré dans toutes les exploitations du département et même dans les fermes d'une importance peu considérable.

La Société s'appliqua aussi à propager le drainage dans les terres où il peut être utile. Elle acheta des tuyaux pour les revendre à prix réduit, elle se procura des machines à étirer des tuyaux et des malaxeurs, qui furent prêtés gratuitement aux propriétaires jaloux d'améliorer leurs terres.

Elle créa des primes pour la culture perfectionnée et fit des efforts, toujours couronnés de succès, pour vulgariser les meilleures méthodes de culture.

Son attention se porta sur les assolements, sur les engrais, sur les moyens d'améliorer les fumiers à l'aide de plates-formes et de fosses à purin bien installées. Elle n'hésita pas à charger des commissions de visiter toutes les exploitations où les propriétaires et les fermiers avaient réalisé quelque progrès.

Elle ne négligea pas un moyen puissant de propagande ; les conférences publiques.

Dès 1860, elle organisa des conférences dans lesquelles

M. le professeur Morière, de la faculté de Caen, traita avec l'autorité de sa science toutes les questions agricoles les plus importantes et répandit la lumière dans tous les cantons du département sur les engrais, les assolements, le drainage, les semis en ligne, la fabrication des beurres, des cidres, l'aménagement des étables et des laiteries, la nourriture et l'engraissement des animaux, etc., etc.

De petites brochures, résumant ces enseignements dans une forme claire et précise, étaient distribuées à profusion aux nombreux auditeurs du savant professeur.

D'autres publications venaient s'ajouter à ces brochures, suivant les nécessités du moment, sous forme de Bulletins agricoles. C'est ainsi que ces feuilles rédigées par les hommes les plus compétents allaient éclairer tous les cultivateurs sur le chaulage des blés, sur le moyen de préserver les blés de la germination, sur les meilleurs moyens d'engraisser les bestiaux, sur les avantages des instruments nouvellement inventés, et sur le mérite de nouveaux procédés de culture.

La Société ne s'est pas contentée de ces petites brochures et de ces bulletins, elle a publié, depuis 1830, sous le titre de *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, vingt-neuf volumes in-8° dans lesquels on trouve un nombre considérable de comptes rendus, rapports, notices, etc., sur toutes les questions qui se rattachent à l'agriculture.

L'un de ces volumes, le tome IX de la 3e série, contient un travail sur lequel il est juste d'insister. C'est le Questionnaire de la grande enquête agricole de 1866, avec les réponses qui y furent faites par la Société. 70 pages.

La Société a publié, en outre, une carte géologique du département, dressée par M. Antoine Passy, membre de l'Institut, à qui elle doit également un volume in-4° contenant la description géologique de l'Eure.

Elle avait publié précédemment deux ouvrages de statistique, dont l'un surtout présente le plus haut intérêt. C'est

un livre intitulé, *Usages locaux* du département de l'Eure. Ce livre, véritable code rural, qui est parvenu en quelques années, à sa 3e édition (1850-1863-1874), rend les plus grands services aux cultivateurs, évite de nombreux procès et permet aux tribunaux de résoudre facilement une grande quantité de questions dont les Codes ne peuvent donner la solution.

Lorsque la guerre vint causer de terribles désastres en France, la Société déploya la plus grande activité pour distribuer aux agriculteurs les plus éprouvés les secours en semence offerts par l'Angleterre et par le gouvernement français qui l'avait chargée de cette honorable mission.

En 1872, enfin, sur la proposition de M. le comte de Salvandy, la Société créa un concours d'enseignement agricole entre les élèves des écoles primaires, et ce concours donne chaque année les résultats les plus satisfaisants.

Depuis ces dernières années, elle a distribué des récompenses aux enfants des mêmes écoles qui font le plus d'efforts pour assurer la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture.

On ne saurait omettre de nombreuses expositions horticoles et des cours d'arboriculture professés par M. Piéton, sous le patronage de la Société.

D'autres cours scientifiques et toujours gratuits offrirent à un public intelligent, pendant de longues années et jusqu'à ces derniers temps, des enseignements profitables sur l'anatomie, la chimie, la physique, l'hygiène, le dessin, le droit commercial.

Depuis 1864, des conférences scientifiques et littéraires, également gratuites, organisées par la Société, amenèrent à Evreux les professeurs et les savants les plus éminents, et entre autres MM. Georges Ville, Wolowski, de Lesseps, Edouard Vignes, Flammarion, Tissandier, Lévêque, Legouvé, Saint-René Taillandier, F. Passy, etc.

Il faudrait donner à cette notice des proportions beaucoup

trop considérables pour mettre en lumière les travaux historiques, archéologiques et littéraires de la Société. Son Recueil et les ouvrages de MM. Rever, Bonnin, Léopold Delisle, Auguste Le Prévost, Passy, Goujon, imprimés séparément, expliquent, à suffire, la médaille que la Société a obtenue à la Sorbonne, en 1877, dans le concours institué entre les sociétés académiques de province.

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS

CONTENANT L'INDICATION DES NOMS DES EXPOSANTS ET DES PRODUITS EXPOSÉS

—

1. Desseaux (Auguste), cultivateur à Grandvilliers, près Damville (Eure) :
   2 toisons de l'année 1875. Poids, 10 kilog. chacune;
   Production, 280 toisons par an; mérinos.
2. Hellard (Pierre), cultivateur à Gouville, près Damville (Eure) :
   1 toison brebis de 30 mois, 1878;
   1 — — de 18 mois, —
   Production annuelle, 2,500 kilog.;
   Echantillon de laine d'agneau, production annuelle 300 kilog.
3. Legendre (Anatole), cultivateur à Villez-Champ-Dominel, près Damville (Eure) :
   1 toison de bélier mérinos, de 3 ans, 1878 (20 béliers);
   1 — — — de 2 ans, — —
   Production, 1,250 kilog.;
   Echantillon de laine d'agneau, production 120 kilog.;
   Blé rouge, 10 litres; production 400 hectolitres;
   Avoine d'hiver, 10 litres; production 50 hectolitres; 1 gerbe.
4. Berville (Isidor), cultivateur à Villez-Champ-Dominel, par Damville (Eure) :
   Blé bleu, 10 litres; production 150 hectolitres.
5. Genty, apiculteur à Grandvilliers, par Damville (Eure) :
   1 ruche à divisions verticales pour l'essaimage artificiel;
   1 — normande à calotte horizontale;
   1 — à cadre mobile;
   3 calottes de miel en rayon;
   Miel en pots;
   Cire jaune en briques.

6. Lefort (Casimir), cultivateur à Tournedos-Bois-Hubert, par la Commanderie (Eure) :
10 litres de sainfoin, ayant produit 9,000 kilog. à l'hectare sur 18 hectares de culture en 1877. Ferme de 83 hectares.

7. Leconte, cultivateur à Garambouville près Evreux (Eure), commune d'Aviron :
10 litres de blé précoce. Ferme de 86 hectares; 7 hectares de blé; rendement 39 hectolitres par hectare.

8. Dumont-Carpentier, meunier à Gisors (Eure) :
12 échanlillons de farines et gruaux provenant de récoltes du pays de 1877, savoir : 3 de farine de 1er, 2e, 3e gruaux, et 1 de farine 4e gruau, ou farine bise; farine de seigle; semoule fine, blé dur d'Afrique; remoulages mélangés; maïs en grain; maïs moulu; orge en grain; orge moulu; amandes de fèveroles.
Tableau graphique de la mouture des grains.

9. Quevilly (Henri), agriculteur à Beaumesnil (Eure) :
2 bouteilles champagne normand (poiré), pour la dégustation;
2 — tisane normande (cidre), —
2 — champagne normand, pour la montre;
2 — tisane normande, —
1 — eau-de-vie de cidre 1858, pour la dégustation;
1 — — — pour la montre.

10. Boissel-Dauphin, agriculteur à Chavigny-Bailleul, près Saint-André :
Blé bleu, 10 litres.

11. Monnier, cultivateur à Aviron, près Evreux :
4 toisons dishley-mérinos. Production, 250 toisons par an; soit 2,500 kilog.

12. D'Hiérosme de Tourlaville, agriculteur à Beaubray, près Conches (Eure) :
14 toisons de moutons et brebis, plus deux petits lots de laines d'agneaux, le tout du poids de 85 kilog.
Production, 300 toisons par an, non compris les agneaux.

13. Digeon, producteur au Neubourg (Eure) :
Cidre en bouteille;
Gelée de pomme.

14. Demoiselle Chesnon (Julie), institutrice à Evreux :
Herbier de la Normandie, 46 volumes.

15. Buisson, producteur à Evreux :
Foin comprimé;
Paille comprimée.

16. Degrand, ingénieur en chef de l'Eure, à Evreux :
Cidres en bouteilles.

17. Recueil des travaux de la Société :
Carte géologique de l'Eure, par M. Antoine Passy, de l'Institut, publiée par la Société d'agriculture de l'Eure;
Description géologique de l'Eure, par M. A. Passy;
Etude sur les classes agricoles au moyen âge, par M. Léopold Delisle, etc., etc.

18. Dumoutier (Charles), agriculteur à Claville près Evreux :
Ensemble de produits agricoles qui comprenait à lui seul les cent quinze articles qui suivent :

Liste des produits exposés par M. Dumoutier, à Claville.

Blé chiddam, récolte 1876. Gerbe et 25 litres.
— golden drop, — — —
— kesfing land, — — —
— hallett, — — —
— victoria, récolte 1877. — —
— chiddam, — — —
— thickset, — — —
— golden drop, — — —
— kesfing land, — — —
Avoine noire n° 1, — —
— noire n° 2, — —
— grise, — —
— rouge, — —
— blanche de printemps, } 25 litres, grain seulement, de chaque
— blanche d'hiver, } variété.
Orge. Gerbe et 25 litres.
Seigle. — —
Sarrasin, — —
Pois gris. Botte et 25 litres.
Vesces. — —
Sainfoin simple, — —
Sainfoin double. 2 bottes, 1re et 2e coupes, et 25 litres.
Luzerne de pays. — —

Trèfle violet. Botte et 25 litres.

Minette. } 25 litres de chaque variété seulement.
Trèfle incarnat. }

Cardère. } Gerbe et 25 litres pour chaque espèce.
Lin. }

Colza. 25 litres de grain.

Pommes de terre :

Shard.
Chardon.
Vitelotte.
Longue de Hollande.
Marjolin.
Saucisse.
Blanchard.
Early rose.
} Environ 25 à 30 tubercules de chaque variété.

Betteraves :

Globe jaune.
Corne de bœuf.
Disette rouge et disette blanche.
A sucre { Silisica, collet vert.
Silisica, collet rose. }
} 6 à 7 racines de chaque variété et graine.

Carottes :

Blanche à collet vert. } De 6 à 9 racines de chaque variété et graine.
Rouge demi-longue obtuse. }

Pommes à cidre : Long bois.
— Binet.
— Marin-Honfray.
— Massieu.
— Coquerel.
— Charpentier.
— De Danty.
— De reinette douce.

Maïs jaune. Epis et grain, environ 2 litres 1/2.
— rouge. — — —

Toisons de moutons âgés de 2 ans 1/2, 2.
— — âgés de 3 ans, 2.

Cidre bouché, année 1876. 2 bouteilles.
— — 1877. 6 —

Eau-de-vie, année 1848, n° 1. 1 flacon.
— — n° 2. 1 —

TOTAL

Blés	9
Avoines	6
Orge	1
Seigle	1
Sarrasin	1
Fourrages	8
Plantes industrielles	3
Pommes de terre	8
Betteraves	6
Carottes	2
Pommes	8
Maïs	2
Toisons	2
Cidre	2
Eau-de-vie	2
	61

Le tout formant 115 articles.

LISTE DES RÉCOMPENSES

OBTENUES PAR LA SOCIÉTÉ ET PAR LES EXPOSANTS QUI ONT PRIS PART A SON EXPOSITION COLLECTIVE

—

GROUPE VIII. — AGRICULTURE ET PISCICULTURE

CLASSE 76. — *Spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles.*

Diplôme équivalent à une médaille d'or : la Société d'agriculture de l'Eure.

Médaille d'or. — M. Dumoutier, à Claville : Produits variés, céréales, plantes fourragères, etc.

Médaille d'argent. — M. Hellard, à Gouville : Toisons, blé.

Médailles de bronze. — M. Desseaux père, à Grandvilliers : Toisons, blé. — M. Digeon, au Neubourg : Cidre, gelée de fruits.

Mentions honorables. — M. Degrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Evreux : Cidre. — M. Dumont-Carpentier, à Gisors, Farine et gruau. — M. Genty, à Grandvilliers : Ruches, cire et miel. — M. Anatole Legendre, à Villez-Champ-Dominel : Toisons, blé : avoine. — M. Monnier, à Aviron : Toisons, blé. — M. Henri Quevilly, à Beaumesnil : Cidre. — M. de Tourlaville, à Beaubray : Toisons.

—

La Société ne s'est pas bornée à prendre part matériellement à l'Exposition de 1878 : elle a voulu perpétuer le souvenir de cette importante solennité en chargeant l'un de ses membres de présenter un compte rendu complet sur le rôle qu'ont joué l'agriculture et l'industrie de notre département à l'Exposition universelle. M. Fortier a bien voulu accepter

cette mission, et il en est résulté la publication d'un volume de 256 pages, intitulé : *Le département de l'Eure à l'Exposition universelle de* 1878. Cet ouvrage, rempli de détails précis sur les origines des établissements des exposants, sur leurs développements et leurs progrès, détails présentés le plus souvent sous une forme élégante, originale et très littéraire, restera comme le livre d'or des industries de notre pays à l'époque actuelle.

SÉANCE PUBLIQUE

Tenue à Pont-Audemer le 10 novembre 1878.

—

Extrait du procès-verbal.

A l'occasion du concours d'enseignement agricole, organisé en 1878 dans l'arrondissement de Pont-Audemer, une commission composée de MM. Izarn, vice-président de la Société, Buisson, trésorier, Piéton, Lecointe et Letellier-Alaboissette, membres de la Société, s'est rendue à Pont-Audemer, le 10 novembre pour procéder à la distribution des prix destinés aux lauréats des écoles primaires.

A deux heures, un public nombreux se réunissait dans les salons de la mairie, où se trouvaient M. Canel, maire, ayant à ses côtés M. Izarn, M. le Président du tribunal civil, M. le Procureur de la République, M. le juge de Paix, M. l'Inspecteur primaire, M. Montier, adjoint et les membres de la municipalité et de la Société d'Agriculture.

M. Canel a ouvert la séance par une courte allocution, dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux membres de la Société ; puis il a donné la parole à M. Izarn, qui a présenté un rapport très substantiel et très justement applaudi sur le concours d'enseignement agricole.

Il a été ensuite procédé à la distribution des récompenses, dont nous donnons plus loin la liste complète. A ces prix il faut ajouter un certain nombre de livrets de caisse d'épargne offerts par M. le sous-préfet à plusieurs élèves ayant obtenu des certificats d'études.

Enfin, M. Montier, adjoint, a pris la parole pour remercier chaleureusement la Société au nom de la municipalité. Il a fait ressortir avec beaucoup de justice et dans des termes heureux, tout le bien que fait la Société dans le département par ses publications et par ses concours. Son discours a été accueilli par d'unanimes applaudissements.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

OUVERT EN 1878

ENTRE LES ÉCOLES PRIMAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

LU PAR M. IZARN, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance publique tenue à Pont-Audemer le 10 novembre.

MESSIEURS,

L'année 1878 devait appeler au concours d'enseignement agricole les arrondissements de Pont-Audemer et de Bernay; mais notre section de Bernay, marchant dans la voie ouverte par la société mère, a désiré prendre une part plus active, plus personnelle, à l'œuvre de ces concours : elle a réclamé le privilège de présider elle-même à celui de son arrondissement.

Sans se désintéresser complètement des concours de Bernay, la Société d'agriculture y a consenti, car elle pense que ces nouveaux rapports qui s'établissent entre ses membres, les instituteurs et leurs élèves, ces témoignages multipliés de l'intérêt que tout le monde porte à l'agriculture, ces efforts que l'on fait de tous côtés pour en hâter le progrès ne peuvent produire que de bons résultats.

Messieurs, puisque j'ai la bonne fortune d'avoir aujourd'hui pour auditoire un public étranger pour la plupart à la Société

d'agriculture de l'Eure, permettez-moi de vous dire quelques mots de ces concours d'enseignement agricole qu'elle a institués depuis plusieurs années. Nous sommes tous ici des amis de l'instruction primaire, puisque c'est une de ses fêtes qui nous rassemble (1), c'est à ce titre que je vous prie d'excuser une courte digression qui ailleurs eût été superflue.

Pendant longtemps la Société d'agriculture s'était bornée à encourager les cultivateurs, la tenue de la ferme, les bestiaux, les produits supérieurs, l'agriculture militante en un mot. Dans ces derniers temps, entraînée avec toute la France dans le mouvement qui porte tant d'efforts sur l'instruction primaire, elle songea, une des premières, à préparer, dès l'école, l'armée pacifique des agriculteurs et à ajouter au vieux programme : lire écrire et compter, un quatrième *terme* : cultiver la terre. Programme d'ailleurs qui a rompu toutes ses lisières et qui s'élargit aujourd'hui de tous côtés.

Attirer l'attention de l'enfance sur l'agriculture, lui en enseigner la théorie exacte, déraciner les pratiques vicieuses, et par-dessus tout mettre en honneur la science agricole, la montrer l'égale de toutes les autres sciences par sa profondeur, et leur supérieure par sa fin qui est de nourrir l'humanité, combattre la dépopulation des campagnes par l'attrait et le profit d'une culture savante et productive, et, s'il faut se résigner à les voir désertes, fournir au moins à ceux qui leur restent fidèles, des instruments perfectionnés pour remplacer les bras qui ont émigré, voilà le but, invisible sans doute à l'enfance, mais clair et lumineux à l'œil de l'homme instruit, voilà le but, Messieurs, que la Société poursuit par l'œuvre des concours d'enseignement agricole. Et dans cette poursuite, bien qu'il n'y en eût pas de trace dans son exposition au pavillon de l'agriculture, elle aime à voir un des titres qui lui ont mérité à l'Exposition

(1) Cette séance était consacrée à la distribution des certificats d'études primaires.

universelle, la haute récompense de la médaille d'or dont elle a reçu le diplôme.

Cette œuvre, la Société ne peut l'accomplir à elle seule; il lui faut des auxiliaires locaux sans lesquels elle serait impuissante. Ils ne lui ont jamais manqué, Messieurs. Aussi tous nos rapports commencent-ils par des remerciements à ces personnes dévouées qui nous prêtent un concours souvent lointain, et auxquelles nous avons bien rarement le bonheur de pouvoir, comme aujourd'hui, faire parvenir l'expression de notre gratitude. Ce sont d'abord Messieurs les conseillers généraux qui veulent bien organiser et présider quelquefois les commissions cantonales, les membres de ces commissions qui acceptent ce rôle modeste, mais utile, de surveiller les jeunes concurrents et d'assurer la loyauté des épreuves; M. l'Inspecteur d'académie qui donne sa haute approbation à nos travaux, M. l'Inspecteur d'arrondissement dont l'intervention, nous le savons, a été si utile dans un canton qu'il visitait le jour du concours. Qu'ils veuillent bien agréer ici le témoignage de la reconnaissance de la Société d'agriculture que nous leur apportons en son nom.

J'arrive maintenant à nos opérations.

Soixante-quatre concurrents ont pris part au concours : 17 vétérans, c'est-à-dire 17 élèves au-dessus de 14 ans et 47 nouveaux dont l'âge est compris entre 11 et 14 ans. Ces 64 élèves appartiennent à 19 écoles. Ces écoles sont ainsi réparties : Le canton de Pont-Audemer en a fourni 4 avec 16 élèves, le canton de Routot, 4 écoles et 14 élèves; Beuzeville, 2 écoles et 11 élèves; Saint-Georges-du-Vièvre, 3 écoles et 10 élèves; Bourgtheroulde, 2 écoles et 6 élèves; Quillebeuf, 2 écoles et 4 élèves; Cormeilles, 1 école et 2 élèves; enfin Montfort, 1 école et 1 élève.

Ce nombre d'élèves et d'écoles est faible pour un arrondissement aussi peuplé que celui de Pont-Audemer; celui de Bernay, qui l'est moins, a réuni 102 concurrents. En 1874, lors du premier concours qui a eu lieu dans l'arrondissement

de Pont-Audemer, 30 écoles avaient mis en ligne 107 élèves.

Espérons que cette diminution n'est que passagère. Des écoles riches en sujets une année peuvent devenir pauvres l'année suivante sans qu'il y ait de la faute de l'instituteur. Ce n'est pas lorsque l'étude de l'agriculture va devenir obligatoire, lorsque chaque département devra avoir son professeur, des conférences de science agricole, que nous pouvons redouter l'abaissement du contingent de nos concours.

Quel que soit le nombre total, les vétérans en forment environ le quart. Cette proportion habituelle s'est encore maintenue cette année. Nous sommes heureux de pouvoir récompenser cette persévérance à l'école, ce prolongement des études ordinaires qui ne profite pas seulement à l'agriculture, et qui donne un exemple qu'on ne saurait trop encourager, car la faiblesse et l'insuffisance de l'instruction tiennent beaucoup au peu de temps qu'on y consacre.

Je vous entretiendrai un instant des sujets de composition que les élèves ont eu à traiter :

En agriculture, c'était la question capitale du fumier, sa nature diverse et les soins dont il doit être l'objet. Nous avons aussi ajouté la culture du lin que la richesse des terres du Lieuvin permet de cultiver régulièrement.

Les écoles de Quillebeuf, du Marais-Vernier, de Caumont, de Pont-Audemer, de Toutainville, de Campigny, d'Appeville-Annebaut nous ont fourni quelques bonnes copies, mais on peut dire que la question a été généralement mal traitée puisque 15 copies seulement, à peine le quart des concurrents, sont satisfaisantes.

La composition d'horticulture a été encore moins bien réussie; on ne compte que 8 bonnes copies. Le sujet cependant était des plus pratiques, applicable à la petite comme à la grande culture : c'était la question des pommiers à cidre, l'élevage, la plantation, les soins à donner au plant pour le maintenir en bon rapport, et la récolte des fruits. Les élèves qui ont le mieux traité cette question appartiennent aux

écoles de Quillebeuf, de Caumont, de Pont-Audemer, d'Appeville, et de Corneville.

La comptabilité est habituellement la partie faible de nos concours. Cette année, par extraordinaire, elle est assez bonne; je me sers de cette expression relativement aux années précédentes, car en réalité, il n'y a que 15 copies qui dépassent la moyenne. C'est la même proportion que pour l'agriculture.

Ces copies proviennent des écoles de Quillebeuf, du Marais-Vernier, d'Appeville, de Cormeilles, de Pont-Audemer, de Bourgtheroulde, de Beuzeville.

La question consistait à établir le compte de deux bœufs à l'engrais. Nous l'avions divisée suivant notre habitude en deux parties : dans la première, il suffisait d'additionner d'un côté le prix d'achat, l'intérêt de ce prix, la nourriture et la garde des bœufs; dans l'autre entraient le prix de la vente et celui du fumier. On devait en déduire le bénéfice net du cultivateur ainsi que l'intérêt qu'il avait tiré de son argent. Cette première partie n'offrait aucune difficulté, elle était à la portée de tous les élèves qui savent dresser un compte de dépenses et de recettes, exercice journalier dans toute école.

La seconde partie exigeait la connaissance de la comptabilité en partie double. Le paiement des bœufs avait été fait en espèces et en un billet; les comptes à employer étaient ceux d'animaux, caisse et effets à recevoir.

Permettez-moi de m'arrêter un moment sur cette épreuve de la comptabilité : d'abord à cause de l'importance que nous y attachons, et puis, parce que, lors du dernier concours, certaines commissions cantonales avaient paru trouver trop difficile un sujet analogue à celui-ci.

Qu'il soit nécessaire, indispensable pour un cultivateur de tenir des comptes, c'est ce qui ne fait doute pour personne On pourrait cultiver parfaitement sa terre, trop bien même et compromettre sa fortune. Si l'on donne à la terre plus qu'elle ne rapporte, si l'on a des bestiaux trop beaux, trop

chers, si leur produit ne compense pas la dépense et ne procure pas de profit, avec toutes les apparences d'une culture supérieure, le capital sera entamé et la ruine prochaine.

Il faut donc des comptes. Mais de quelle nature et dans quelle mesure? Il est certain que si vous n'êtes qu'un petit cultivateur exploitant seulement quelques hectares, avec une culture très restreinte, un bétail de quelques têtes, peu ou point de domestiques, dans ce cas, un simple compte de dépenses et de recettes peut suffire. Mais si l'exploitation est importante, les cultures variées, les bestiaux, les produits très divers, le personnel nombreux, alors une comptabilité plus détaillée devient nécessaire; chaque espèce de culture, de bétail doit avoir son compte, pour que le cultivateur puisse distinguer dans son exploitation les parties les plus avantageuses de celles qui le sont moins. C'est alors à la comptabilité en partie double qu'il doit recourir; elle seule peut lui faire voir clair dans ses affaires.

Cette comptabilité, dont le nom effraye un peu, est-elle trop difficile à pratiquer? Non, Messieurs, nos concours nous le prouvent.

A chaque concours, quelques écoles nous fournissent des élèves qui connaissent très bien la comptabilité. Il y a deux ans, c'était Gisors, cette année, c'est Quillebeuf: les trois élèves de M. Suplice ont parfaitement traité la question. La disposition des comptes, l'écriture sont excellentes; un teneur de livres de profession ne ferait pas mieux. L'école du Marais-Vernier nous a donné aussi une composition qui, sans atteindre la perfection des copies de Quillebeuf, est encore très bonne; enfin six élèves de Beuzeville ont aussi montré une certaine entente de cette comptabilité.

Ainsi donc partout où un instituteur voudra la montrer à ses élèves, il la leur apprendra. Mais, pour la montrer, il faut d'abord la savoir bien soi-même, bien comprendre le mécanisme et le jeu des écritures; il faut de plus employer une

bonne méthode appropriée à la jeunesse de la population des écoles primaires.

Il y a quelques années, j'avais essayé dans un de mes rapports de montrer comment on pouvait faire comprendre aux enfants la comptabilité en partie double appliquée à l'agriculture; je profiterai de la présence de nombreux instituteurs pour répéter devant eux cette petite leçon.

L'étude de l'agriculture ne doit pas se faire seulement à la classe et dans les livres; tout bon instituteur profitera des jours de congé pour conduire ses élèves dans les champs, à la ferme. C'est à la ferme aussi que doit se donner la leçon de comptabilité, c'est là où elle prendra un caractère d'évidence qui la fera pénétrer dans l'esprit des enfants.

Placez-vous le matin dans la cour, un carnet à la main, et observez ce qui se passe. Les fourrages, les grains sont tirés du magasin et transportés à l'écurie, à l'étable, à la bergerie.

Ouvrez votre carnet; mettez la date du jour en tête des deux pages en regard. Sur celle de droite, vous écrirez : Magasin donne à Ecurie 25 litres d'avoine; sur celle de gauche et sur la même ligne : Ecurie reçoit de Magasin 25 litres d'avoine. Vous tirerez sous ces deux articles un trait qui embrasse les deux pages.

Puis vous écrirez à droite : Magasin donne à Etable 15 bottes de foin et 50 kilog. de betteraves; à gauche, Etable reçoit de Magasin 15 bottes de foin et 50 kilog. de betteraves. Tirez un trait et répétez les mêmes écritures pour la Bergerie.

Il n'y a là aucune difficulté; il suffit d'écrire ce que l'on voit; ces opérations sont à la portée de tous les enfants de 10 ans, garçons et filles. C'est bien plus facile que la grammaire, que l'arithmétique, bien moins abstrait. Voilà pourtant à peu près toute la comptabilité en partie double; si on y trouve des difficultés, c'est qu'on y en a mis.

Mais les opérations continuent, observons et notons-les à

mesure. La servante porte la traite des vaches à la laiterie ; écrivons, à droite : Etable donne à Laiterie 35 litres de lait ; à gauche, Laiterie reçoit de Etable 35 litres de lait. Une partie du lait de la veille a été vendu, l'argent est versé dans la caisse ; on écrira, à droite : Laiterie donne à Caisse 6 fr. 75 c. pour 45 litres de lait ; à gauche, Caisse reçoit de Laiterie 6 fr. 75 pour 45 litres de lait.

Cependant les chevaux ont déjeuné ; le charretier les rassemble et va labourer un champ destiné à produire du blé. Il faut expliquer aux élèves que les chevaux, le charretier donnent leur travail au blé qui les reçoit. On devra donc écrire, à droite : Ecurie donne à Blé une journée de labourage, chevaux et charretier (le prix de cette journée sera estimé d'après les gages du charretier, sa nourriture, la dépense des chevaux par jour) ; à gauche, Blé reçoit de Ecurie une journée de labourage.

Les mots *donne* et *reçoit*, répétés à chaque article, peuvent être écrits en tête et au coin de chaque page : *donne* à droite, *reçoit* à gauche. Ils seront sous-entendus dans la rédaction des articles, qui prendront la forme suivante : à droite, Magasin à Ecurie, Magasin à Etable, Etable à Laiterie, Laiterie à Caisse, Ecurie à Blé, etc. ; à gauche, en regard de chaque article de droite, entre les mêmes traits : Ecurie de Magasin, Etable de Magasin, Laiterie de Etable, Caisse de Laiterie, Blé de Ecurie, etc.

L'inscription de chacune de ces opérations au carnet ne peut offrir aucune difficulté ; chaque article est l'expression d'un fait réel, visible, qui se passe sous les yeux des enfants ; la rédaction en est excessivement simple, toujours la même. Nous avons remplacé les mots sacramentels *Doit* et *Avoir*, à peu près inintelligibles pour des enfants, par les mots *Reçoit* et *Donne*, qui sont la traduction exacte en langage des faits dont ils ont été témoins. Je pense qu'il sera bon d'employer ces mots pendant six mois. Ensuite on leur associera ceux de Doit et Avoir pendant six autres mois. Pendant ce temps,

on tâchera de faire comprendre aux élèves comment Doit signifie Reçoit, comment Avoir signifie Donne. Je m'en rapporte pour cela, Messieurs, à votre zèle, à vos efforts intelligents. En somme, ce n'est pas plus ardu que transitif ou intransitif, que complétif ou explétif, et bien d'autres mots. L'année suivante, on supprimera les lisières, et les jeunes comptables, comme beaucoup de vieux, suivront la routine et passeront les écritures correctement (1).

La page de gauche du carnet n'est autre chose que la succession des articles du Journal; il suffira de la reporter sur ce registre. L'ensemble des deux pages du carnet constitue les articles du Grand-Livre; on les transcrira aux pages consacrées aux différents comptes (2).

L'exemple du blé qui reçoit le travail des chevaux, des domestiques, sera étendu au fumier, à la semence, aux moissonneurs, au battage, etc.

A l'article de la Laiterie, on a rencontré la difficulté d'une denrée énoncée en litres, qui se transforme en argent. On la résoudra facilement en réservant au Débit de Caisse deux colonnes: l'une, pour les mesures; l'autre, pour la valeur en argent. Toutes les denrées vendues figureront ainsi au compte de Caisse sous deux formes : en quantité et en valeur.

Ou je me trompe fort, ou toutes ces écritures, passées au moment même des opérations et les reproduisant si exactement, seront parfaitement comprises de l'élève; elles n'auront rien d'obscur pour lui, parce qu'elles lui représenteront des

(1) Quand l'élève aura à faire un devoir difficile et qui l'embarrassera, il pourra reprendre les mots Reçoit et Donne, dont la clarté l'aidera à résoudre la difficulté.

(2) On pourrait donner au carnet la disposition complète du Grand Livre, c'est-à-dire séparer les comptes mais il me paraît plus élémentaire, plus vrai, d'inscrire les deux articles correspondants en regard l'un de l'autre. La simultanéité, la connexion intime des deux opérations en ressort mieux; le grand principe de la comptabilité complète apparaît plus clairement et se trouve appliqué par l'élève dès les premières écritures. Plus tard, quand son esprit aura été façonné par cette transcription rigoureuse, il pourra suivre les conventions en usage.

faits dont il aura été témoin; il en pénétrera facilement l'esprit et sera bientôt en état de traiter sur le papier tous les cas imaginables. En effet, quel que soit le texte qu'on lui donne, il verra s'accomplir devant ses yeux les opérations indiquées : il verra les serviteurs exécuter tel ou tel travail, la récolte sortir du champ, entrer en gerbes dans le magasin, être distribuée aux animaux, en fourrage, en paille et en grain, retourner en partie aux champs à l'état de semence et de fumier, être portée au marché sous forme de grain, de viande, de lait, de beurre, et en revenir à la fin en argent dans la caisse qui le reçoit de tous les comptes producteurs.

Que MM. les instituteurs veuillent bien essayer cette méthode essentiellement pratique; qu'ils conduisent souvent leurs élèves au milieu des opérations de la ferme, qu'ils les leur fassent traduire en écritures; les élèves comprendront, et à un prochain concours, nous ne trouverons plus de ces copies où se manifeste une ignorance complète de la comptabilité.

Les prix que nous allons distribuer sont, comme par le passé, des ouvrages d'agriculture pour les élèves; ils doivent les lire et les répandre autour d'eux, car nous nous proposons surtout de propager dans les campagnes les bons auteurs et les bonnes doctrines.

A MM. les instituteurs, nous offrons une petite somme d'argent.

Nos concours leur occasionnent des déplacements toujours coûteux; nous voudrions pouvoir les indemniser tous, mais nous sommes forcés de nous restreindre à ceux dont les élèves remportent des prix.

J'aurai fini, Messieurs, quand j'aurai signalé à votre attention et à vos applaudissements l'école de Quillebeuf. Elle s'est signalée dans ce concours d'une manière tout à fait particulière. Les trois élèves qui la représentent, un vétéran et deux nouveaux, ont remporté trois premiers prix d'honneur. Ce qui fait leur supériorité, ce qui les distingue de tous les autres

concurrents, c'est qu'ils sont également forts dans les trois matières du concours. Je vous ai déjà parlé de leur excellente comptabilité ; l'agriculture, l'horticulture, sont également bien traitées. Nous sommes heureux de pouvoir adresser nos sincères félicitations à ces jeunes gens et à leur digne instituteur M. Suplice. Je connaissais déjà, du reste, sa capacité, car je l'avais vu dernièrement faire réussir son fils sur un terrain plus difficile, l'examen d'instituteur primaire.

Puissent ces éloges, juste prix de ses efforts, exciter l'émulation de ses collègues et les pousser, en redoublant de soins et de travail, à en mériter de pareils.

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

PRIX D'HONNEUR

VÉTÉRANS. — *1er Prix*, Joseph-Pierre Touffet, de l'école de Quillebeuf.

Un prix de 50 fr. à l'instituteur, M. Suplice.

2e Prix, Julien Sevestre, de l'école de Pont-Audemer.

Un prix de 40 fr. à l'instituteur, M. Marvin.

3e Prix, Albert-Désiré Renoult, de l'école d'Appeville-dit-Annebault.

Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Loiseleur.

NOUVEAUX. — *1er Prix* (*ex æquo*), Désiré-Jean Borée, et Edmond-Étienne Doré, de l'école de Quillebeuf.

Un prix de 50 fr. à l'instituteur. M. Suplice.

2e Prix (*ex æquo*), Eugène Ybert, et Lucien Eustache, de l'école de Caumont.

Un prix de 40 fr. à l'instituteur, M. Pichard.

3e Prix, Jules-Ferdinand Delabarre, de l'école du Marais-Vernier.

Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Damagnez.

PRIX DE CANTON

CANTON DE BEUZEVILLE

Certificats d'études : Gustave-Auguste Duchesne, et Pierre-Alexandre Reculard, de Beuzeville ; — Désiré Mérieult, de Martainville.

CANTON DE BOURGTHEROULDE

Certificat d'études : Dominique-Émile Tatin, de Bourgtheroulde.

CANTON DE CORMEILLES

Certificats d'études : Émile-Louis Vipart, et Eugène-Gustave Hunost, de Cormeilles.

CANTON DE MONTFORT

Pas de nomination.

CANTON DE PONT-AUDEMER

1er Prix, Albert Blondel, de Corneville-sur-Risle.
Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Guincêtre.
2e Prix (*ex æquo*), Joseph Gens, de Pont-Audemer;
Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Marvin;
Émile Emery, de Toutainville;
Un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Aubert.
Certificats d'études : Henry Edde, Louis Epineuze, et Gustave Bacheley, de Pont-Audemer; — Raphaël Germain, de Campigny.

CANTON DE QUILLEBEUF

1er Prix (*ex æquo*), Désiré-Jean Borée, et Edmond-Étienne Doré, de Quillebeuf.
Un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Suplice.
2e Prix, Jules-Ferdinand Delabarre, du Marais-Vernier.
Un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Damagnez.

CANTON DE ROUTOT

Pas de 1er prix.
2e Prix (*ex æquo*), Lucien Eustache, et Eugène Ybert, de Caumont.
Un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Pichard.
3e Prix, Gustave Lequesne, de Caumont.
Certificats d'études : Charles Dumesnil, de Caumont; — Alexandre-Jules-Théodore Dantan, du Bosgouët; — Gustave Duboc, de Hauville.

CANTON DE SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE

Certificat d'études : Octave-Amand Julien, de Lieurey.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SECTION DE BERNAY

DEPUIS LE 1er NOVEMBRE 1877 JUSQU'AU 1er NOVEMBRE 1878

—

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, la section de Bernay a tenu : 1° une séance publique le 30 décembre 1877 précédée d'une séance d'administration; 2° deux séances générales le 31 mars et le 18 août 1878; 3° une séance publique le 29 septembre 1878.

La séance publique du 30 décembre 1877, a été ouverte par un discours de M. Victor Marie, président de la Section des lettres, qui a rendu compte des travaux de la Société pendant l'année 1877. La parole a été ensuite donnée à M. Bidard, professeur de chimie à Rouen et secrétaire de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. Ce savant professeur avait choisi pour sujet de sa conférence *Le Blé*, dans ses phases diverses, l'ensemencement, la germination, la floraison et la fécondation : il s'est aidé des pièces d'anatomie du docteur Auzoux pour montrer les couches concentriques d'un grain de blé, sa composition et sa structure : il a vivement intéressé l'assemblée dans laquelle on remarquait un grand nombre d'instituteurs et de cultivateurs de l'arrondissement. Après cette conférence, M. le Président a donné la parole à MM. Devismes, inspecteur primaire pour l'arrondissement de Bernay, et Cauchepin, secrétaire de la section

d'agriculture pour donner lecture des rapports des commissions.

La séance s'est terminée par la distribution des récompenses. L'éclat de cette solennité a été rehaussé par les primes et les médailles mises à la disposition de la section de Bernay par les ministères de l'Instruction publique, de l'Agriculture et du Commerce, et par la Société des agriculteurs de France.

Dans la séance d'administration qui avait précédé la séance publique, la section avait nommé une commission pour étudier : 1° les moyens d'arriver à la publication des œuvres de M. Jacques-Philippe Bréant, poète et littérateur, né le 10 novembre 1710 à Bernay où il mourut le 15 février 1772; 2° pour réunir les œuvres de M. Jean-François Ratel, né à Vire (Calvados) le 27 février 1811 et mort à Bernay le 3 juin 1857. La commission s'est réunie plusieurs fois, mais n'a pas encore présenté son rapport.

Dans la séance du 31 mars 1878, la section de Bernay s'est surtout occupée de l'organisation d'un concours d'enseignement agricole entre les écoles primaires de l'arrondissement, elle a voté une somme de 800 fr. et a nommé une commission composée de MM. le colonel Goujon, Bayvel, Devismes et Borel, qu'elle a chargée de prendre toutes les mesures relatives à l'organisation de ce concours qui a eu lieu le jeudi 27 juin.

L'attrait de cette séance a été une communication de M. Join-Lambert relative à la reproduction par le procédé phototypique des objets d'art trouvés à Berthouville en l'année 1830. M. Join-Lambert a d'abord rappelé l'importance de cette découverte, et démontré l'intérêt pour les habitants de l'arrondissement de Bernay de posséder au moins dans leurs musées la reproduction de ces objets qui font l'admiration des Antiquaires les plus autorisés; il a ensuite examiné les divers procédés qui pourraient être employés, et il a terminé en proposant à la section de voter annuellement une somme de

300 fr. pour obtenir la reproduction par la phototypie de cette belle collection qui est aujourd'hui déposée dans le musée de la bibliothèque nationale à Paris. La section a adopté la proposition de M. Join-Lambert et a voté la subvention demandée.

Dans la même séance, la section a décidé, sur la proposition de M. Join-Lambert, qu'une conférence sur le téléphone aurait lieu à Bernay. Cette conférence a été faite le 12 mai par M. Antoine Bréguet, ingénieur, ancien élève de l'école polytechnique.

Après avoir rappelé que l'indication du principe de la téléphonie actuelle remontait à l'année 1837, M. Bréguet a examiné successivement les deux sortes de téléphones : les téléphones musicaux aptes à transmettre à distance, les vibrations musicales, et les téléphones parlants qui conduisent au loin et reproduisent la voix humaine : il s'est surtout appliqué à décrire le téléphone électrique de Graham Bell, qui pendant quelque temps a attiré sur lui toute l'attention du public : il a terminé en passant rapidement en revue les principales applications qui pourraient être faites du téléphone; il a insisté notamment sur le parti que l'art militaire et la marine elle-même pourraient tirer de cette grande découverte.

Dans la séance du 18 août 1878, la section après avoir entendu un rapport très complet de M. Bayvel, a décidé qu'un diplôme d'honneur accompagné d'un objet d'art d'une valeur de 300 fr. serait décerné dans la séance publique, à M. Hermier, dont l'exploitation sise au Plessis-de-Sainte-Opportune est une de celles qui honorent le plus notre contrée.

L'ordre du jour de la séance publique portait : 1° l'agriculture, l'horticulture et les écoles à l'exposition universelle de 1878, par M. Henri Quevilly; 2° Communication de M. l'abbé Porée, curé de Bournainville, sur le congrès des délégués des sociétés savantes des départements à la Sorbonne, 3° Rapport de M. le colonel Goujon, président de la commission d'organisation sur le concours d'enseignement agricole entre

les écoles primaires de l'arrondissement de Bernay ; 4° Distribution des récompenses.

Dans cette séance, la section de Bernay a inauguré son programme d'encouragement de l'enseignement agricole dans les écoles primaires. La commission définitive, formée avec les éléments des commissions cantonales, avait désigné pour son rapporteur M. le colonel Goujon président de la commission d'organisation. Dans son rapport, le colonel a insisté sur l'utilité matérielle et morale de la méthode scientifique appliquée à la vie des champs et il a remercié les instituteurs de leur empressement à répondre à l'appel de la Société.

Le rapport de M. Henri Quevilly est un guide synthétisé des programmes officiels, dans lequel il indique aux intéressés à quelle place des comptes rendus ils trouveront le développement des sujets qu'il ne pouvait qu'effleurer. La partie la plus remarquable de son rapport a été le cadre très bien agencé où il a déroulé l'instruction à travers les nations du globe réunies dans le champ de l'exposition universelle.

M. l'abbé Porée, délégué de la société au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, nous en a rappelé les commencements dus en 1850 aux efforts de M. de Caumont : il a flétri avec bonheur ces coutumes barbares, qui, de par le droit des armes jetaient nos vieux parchemins dans les bagages d'un vainqueur pour être utilisés dans quelque arsenal à la confection des gargousses d'artillerie.

MM. le colonel Goujon, Henri Quevilly, et l'abbé Porée ont su vivement intéresser l'assemblée qui a accueilli leurs rapports par les applaudissements les plus mérités.

La séance s'est terminée par la distribution des récompenses ; 12 instituteurs et 52 élèves sont venus recevoir les récompenses de la société ; des collections de tableaux pour l'enseignement agricole ont en outre été accordées à 8 écoles.

Ainsi que vous le voyez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, il résulte de ce compte rendu sommaire, que la section de Bernay a continué, comme les années précédentes, à encou-

rager par des récompenses les améliorations agricoles dans l'arrondissement de Bernay, et qu'elle a en outre organisé pour la première fois un concours d'enseignement agricole; elle a pensé, en effet, que pour servir les intérêts de l'agriculture, il ne suffisait pas de récompenser les meilleurs cultivateurs, de donner des primes aux propriétaires des meilleurs animaux, mais qu'il fallait en outre inspirer aux jeunes enfants le goût de la culture, et que, pour y parvenir, elle ne pouvait employer un moyen plus efficace que le développement de l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

L'utilité de cet enseignement a du reste été reconnue depuis longtemps et la section de Bernay en organisant ce nouveau concours a suivi l'exemple de la Société d'Evreux, à laquelle revient l'honneur d'avoir parmi les sociétés d'agriculture de France arboré une des premières, le drapeau de l'enseignement agricole. Ses efforts ont été couronnés de succès, car l'examen de la dernière statistique établit que le département de l'Eure est classé dans les premiers rangs sous le rapport de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires. Il est juste, je crois, d'attribuer cet heureux résultat aux concours organisés par la Société libre de l'Eure.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire de la section de Bernay,

LERENARD-LAVALLÉE.

Bernay, le 21 octobre 1878.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 23 MARS 1879

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. FIRBACH, PRÉFET DE L'EURE

Président de la Société.

—

MESSIEURS,

Fidèles à la tradition presque constante de votre Société, vous avez bien voulu m'appeler à l'honneur de la présider. Permettez-moi de vous en témoigner toute ma reconnaissance.

Ce haut témoignage d'estime et de confiance s'adressait moins au membre nouveau, que ne recommandaient ni les services rendus, ni les connaissances spéciales, qu'au représentant du gouvernement, et vous avez prouvé ainsi que l'esprit de parti est banni de vos délibérations.

Préoccupés uniquement des intérêts dont vous avez pris depuis 45 ans la défense et qui ne sont autres que ceux du département lui-même, vous avez pensé qu'ils ne périclitteraient pas entre les mains de celui auquel a été confiée la mission de l'administrer.

C'est ainsi, Messieurs, que j'ai interprété vos suffrages, et vous me permettrez de vous dire que c'est là ce qui en fait, à mes yeux, le véritable prix.

Que suis-je, en effet, à côté de mon éminent prédécesseur,

honoré tant de fois de votre présidence? Semblable à ces arbres vigoureux que nourrit cette terre féconde de Normandie et dont la verte vieillesse produit encore les fruits les plus savoureux du verger, ne vient-il pas d'enrichir encore nos annales d'un ouvrage précieux pour l'étude de notre histoire locale, véritable travail de Bénédictin où la science historique le dispute à l'érudition, le *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, rédigé sous les auspices de votre Société?

A défaut de cette science qui a jeté sur vos travaux un éclat si vif et si durable, je ne puis que vous offrir mon concours le plus dévoué. Déjà, j'ai été heureux de pouvoir me faire votre interprète auprès du conseil général, et je me félicite de constater que cette assemblée porte le plus sérieux intérêt à vos travaux. Elle rend justice à vos efforts et se montre disposée à les encourager par des subventions qui ne répondent pas peut-être à l'importance de vos besoins, car il faut compter avec les nécessités budgétaires, mais qui témoignent, du moins, de ses bonnes dispositions et qui nous font espérer un concours plus effectif dès que la situation financière le permettra.

Tenez également pour certain que votre œuvre peut compter sur l'appui et les encouragements du gouvernement. Elle repose, en effet, sur le principe d'association qui est la base de toute démocratie, qui développe chez les citoyens l'esprit de l'initiative et, leur enseignant à faire leurs affaires eux-mêmes, les prépare à cette véritable indépendance que les Américains appellent le *self-government*.

Je n'en veux d'autre démonstration que le bien qu'il vous a été permis d'accomplir dans ce pays depuis l'origine de votre Société. Guidés par vos conseils et vos encouragements judicieusement distribués, les cultivateurs ont pu se tenir au courant des progrès accomplis dans les contrées voisines et réaliser d'importantes améliorations. Les concours fondés par vous et tenus chaque année sur des points différents du

département ont permis de comparer les diverses méthodes et d'initier les populations aux découvertes nouvelles de la science. Et vous avez su joindre l'expérience à la théorie, vous comptez parmi vous des agriculteurs distingués qui contribuent autant par leur exemple à la propagation des inventions utiles que les concours les mieux organisés.

Vous avez fondé des prix destinés à récompenser parmi les domestiques et les journaliers des campagnes l'esprit de sacrifice et de dévouement. De tous les moyens efficaces pour combattre la routine et l'ignorance, vous n'avez négligé aucun, et les concours institués par vous entre les écoles primaires, pour répandre parmi les enfants de la campagne les premières notions de l'agriculture, sont peut-être la marque la plus éclatante de votre prévoyante sollicitude.

Tel est, en me bornant à une rapide et incomplète énumération, le bien que vous a permis d'accomplir une intelligente association... Et soyez assurés qu'en servant toujours ainsi la cause du progrès véritable, vous vous acquérez les titres les plus puissants à la bienveillance du gouvernement.

La principale source de richesse du pays n'est-elle pas l'agriculture dont vous vous préoccupez avant tout? C'est elle qui est le fondement de l'Etat et sa prospérité intéresse tous les citoyens. A aucune époque, les encouragements n'ont été plus nécessaires. Des causes multiples, parmi lesquelles il faut ranger en première ligne la mauvaise récolte de l'année dernière, ont déterminé un malaise dont il n'est pas aisé de prévoir le terme et qui mérite l'attention la plus sérieuse.

Le gouvernement ne saurait demeurer indifférent à cette crise; car, s'il ne convient pas d'en exagérer la gravité, il ne serait pas moins dangereux de négliger les moyens d'y porter remède.

Le problème n'est pas d'une solution facile, car, à côté du producteur, il y a le consommateur. Il faut concilier la rémunération équitable de celui qui cultive le sol et lui fait produire la nourriture nécessaire à tous avec la nécessité de

l'alimentation du peuple à bon marché. Il faut examiner la question froidement, sans parti pris et en tenant compte des intérêts multiples qui y sont engagés.

Je ne doute pas, Messieurs, que votre bon sens et votre expérience n'apportent un contingent précieux dans l'étude de ce grave problème dont la solution intéresse le pays tout entier.

Dans deux mois, la ville d'Evreux sera le siège du concours régional. Rien n'a été négligé pour donner à cette solennité l'importance qu'elle mérite, et vous n'avez pas voulu être les derniers à y participer. Le programme arrêté par vous pour les prix distribués par la Société témoigne de votre sollicitude pour tout ce qui intéresse l'agriculture et a reçu l'approbation la plus complète du gouvernement. Il vient à merveille compléter le programme déjà arrêté par l'Etat et le département. Vous savez que, par une heureuse innovation, le conseil général a institué cette année un concours de dressage qui est le complément du concours hippique, le premier de ce genre organisé dans les concours régionaux. Il réalise un progrès réclamé depuis longtemps par tous les hommes compétents et qui profitera dans l'avenir à notre agriculture. Je ne doute pas que cultivateurs et éleveurs ne mettent l'empressement le plus patriotique à se rendre à notre appel et à prouver à nos voisins qu'ils sont à la hauteur des progrès accomplis.

Déjà, lors de la grande Exposition universelle, le département de l'Eure a tenu une place distinguée. Nos industriels, aussi bien que nos agriculteurs, y ont obtenu les récompenses les plus élevées, et votre Société, dont l'exposition avait été organisée avec un goût et une méthode qui font le plus grand honneur à vos commissaires, a reçu un diplôme d'honneur équivalant à une médaille d'or. Votre président est heureux de vous féliciter de cette récompense qui n'a pas été prodiguée et qu'un petit nombre de sociétés ont obtenue.

Ainsi, Messieurs, les encouragements ne manquent pas à

votre œuvre, et, à côté de la satisfaction légitime que procure le bien accompli, la reconnaissance des populations ne fera jamais défaut à ceux qui se dévouent à leur instruction et à leur bien-être.

Continuez par vos savantes études à éclairer et enrichir les annales si intéressantes de notre antique Normandie.

Ne vous lassez pas de combattre la routine et l'ignorance. Par vos récompenses aux agriculteurs habiles, aux serviteurs fidèles, par vos encouragements dans les écoles, retenez dans les champs les jeunes générations, en leur inculquant de bonne heure le goût de l'agriculture.

Vous contribuerez ainsi à maintenir dans nos campagnes cet esprit pratique fondé sur le bon sens inné dans notre pays qui, n'admettant que les résultats de l'expérience, assure le triomphe du progrès et des réformes sagement accomplies.

LETTRE

Adressée à M. Colombel, par M. le marquis de Blosseville

A PROPOS DE L'ACHÈVEMENT DU

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE L'EURE

Et lue à la séance générale du 23 mars 1879.

—

21 mars 1879.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

La Société libre de l'Eure a eu tout le temps d'oublier une promesse faite par acclamation au ministère de l'Instruction publique. Le comité des sciences historiques avait réclamé notre concours à l'œuvre entreprise des Dictionnaires topographiques de tous les départements, comprenant les noms de lieux anciens et modernes.

Plusieurs de nos zélés confrères s'engagèrent sans hésiter à une collaboration active. D'autres, moins maîtres de leurs heures, offrirent le secours intermittent mais toujours utile des hommes occupés qui peuvent avoir des instants de loisir, et l'on se sépara en esprit de confiance d'un succès peu éloigné.

Des mois se passèrent, des années même. Un jour il prit fantaisie à un de vos confrères qui avait pris au sérieux l'engagement commun, de s'enquérir avec une curiosité bien naturelle de l'état d'avancement des travaux. Il arrivait bien les mains pleines; toutes les autres mains étaient vides, chacun avait compté sur son prochain.

Rien! Rien! Rien!

Il se retira sans parti pris, sans trop de découragement.

L'œuvre entreprise n'offrait aucune séduction à l'amour-propre d'auteur. Elle était de celles que l'on aime à rencontrer toutes faites sans s'inquiéter du temps qu'elles ont absorbé. Elle demandait surtout de la patieuce et un bon emploi de ces moments perdus que d'honorables confrères avaient promis de ne pas perdre.

L'accumulation des matériaux se continua sans détermination encore prise de substituer les investigations d'un seul à un travail collectif.

Puis il vit en pensée que l'excellent dictionnaire de notre regretté confrère Gadebled offrait un cadre précieux qui pouvait être honnêtement emprunté sans la moindre crainte de déprécier en rien la valeur de son ouvrage aujourd'hui fort recherché, et déjà passé dans la nomenclature des livres anciens à peu près introuvables.

Confident de cet état d'avancement, notre savant confrère, M. l'abbé Lebeurier, encore archiviste de l'Eure, voulut bien encourager la continuation des recherches et permettre de puiser à pleines mains dans ses notes si avancées sur l'étude des anciens fiefs.

Et voilà comme on put un jour annoncer au Comité des Sciences historiques que l'œuvre entreprise sous les auspices de la Société libre de l'Eure se présentait à la censure officielle pour prendre rang à l'Imprimerie nationale.

Adoptée sur le rapport de notre éminent confrère, M. Léopold Delisle, qui fut désigné pour commissaire de sa publication, elle dut naturellement passer par toutes les lenteurs du tour d'ancienneté. La voici enfin offerte en hommage à la savante Société qui l'a inspirée.

Tel est, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'historique de la confection de ce livre de statistique, et j'ai même droit de dire de ce beau livre, car il est admirablement imprimé.

Permettez-moi encore certains détails rétrospectifs.

Destiné à entrer dans une collection en quelque sorte officielle, le Dictionnaire topographipue de l'Eure avait inévitablement à compter avec cette maxime du roi Louis XVIII, dans le préambule de sa Charte constitutionnelle :

« Auprès de l'avantage d'améliorer est le danger d'in-
« nover. »

Ce fut le danger d'innover qui prévalut dans l'esprit du Comité.

N'allez cependant pas croire qu'il eut à rappeler à l'ordre un bien téméraire novateur.

Les volumes précédents ont donné à la suite de la liste des abréviations employées un tableau des sources consultées. Il avait paru au compilateur de notre département que le principal mérite de cette table était de mettre en relief l'étendue des recherches plutôt que d'accumuler des paginations d'une nécessité très contestable, car les ouvrages les plus importants qui aient fourni de nombreuses variantes sont, en général, pourvus de tables très soigneusement préparées. Celle de notre Dictionnaire était donc médiocrement hérissée de chiffres. Condamnée pour ce défaut et probablement pour l'exemple, elle laisse un vide dans le volume. Les archives de l'Eure consentiront sans doute à lui donner asile.

Une censure non moins rigoureuse s'est appesantie sur les étymologies assez nombreuses empruntées pour la plupart aux recherches de notre maître Auguste Le Prévost. Malgré l'autorité d'un tel nom qui semblait pouvoir en supporter la responsabilité, elles se sont vues impitoyablement biffées, comme conjecturales et fantaisistes. La statistique, il est vrai, touche de bien près aux sciences positives.

Une toute petite place avait été accordée aux dénominations, caractéristiques de leurs époques, infligées à cer-

taines localités et à diverses rues de nos villes dans les jours novateurs de la grande Révolution. Cette superfétation n'a point trouvé grâce. C'étaient cependant des noms de lieux entre l'ancien et le moderne. Ils avaient eu existence légale. Ils avaient figuré obligatoirement dans beaucoup d'actes publics.

Il avait paru encore d'une certaine utilité de former une liste des paroisses tant conservées que supprimées, car le vocable d'un nombre important d'entre elles n'est point passé de la paroisse à la commune, et dans la plupart des documents anciens, les localités ne sont guère désignées que sous la dénomination patronale.

Ce travail, qui n'avait pas coûté de grandes recherches, n'aurait rempli que peu de pages. Il a été éconduit avec éloges. C'était une innovation. Déposé aux archives départementales, peut-être trouvera-t-il sa place dans un annuaire de l'Eure quand on se lassera enfin de la suspension de cette publication si utile.

Dans ce récit explicatif, n'allez pas voir, Monsieur le Secrétaire perpétuel, un exemple d'insoumission. A peine quelques observations ont-elles été présentées, respectueusement présentées. L'autorité n'avait pas à rendre compte de ses motifs.

Enfin est arrivée l'heure de comparaître en public, heure généralement peu redoutable pour des productions de cet ordre. Le maximum des éloges ne pouvant guère s'exercer que sur la patience du compilateur, et les critiques les plus sévères s'émoussant contre un moule officiel. Les journaux scientifiques ne peuvent avoir prise que sur quelques détails préliminaires presque toujours authentiques et faciles à mettre en bon ordre.

C'est par une observation critique d'un savant d'une légitime autorité qu'a été accueilli le Dictionnaire topographique de l'Eure au début de sa distribution.

M. Renou, directeur de l'Observatoire météorologique

de Saint-Maur-des-Fossés s'inscrivait en inexactitude contre quelques lignes consacrées dans l'introduction à la météorologie, et donnant des chiffres précis, du moins en apparence, disait-il, sur les températures moyennes observées dans le département.

La température moyenne de la ville d'Evreux indiquée, page VII de l'introduction, serait de 10° 6', tandis que, selon M. Renou, elle est de 10° ou à très peu près.

Aux questions posées à ce sujet par M. Renou, il n'y avait qu'une réponse à faire. Cette réponse était imprimée en note au bas de la page où figure le chiffre incriminé... Ce chiffre a été inscrit sous l'autorité de M. Antoine Passy, membre de l'Académie des sciences.

M. Renou annonçait l'intention de signaler l'erreur à M. le ministre de l'instruction publique, non sans doute pour exiger un carton dans le volume déjà distribué, mais pour prévenir la récidive d'une pareille hérésie dans les Dictionnaires qui seraient sous presse.

L'observation critique du savant directeur d'Observatoire se motive et s'appuie sur ce qu'il y a nécessairement d'artificiel dans les températures constatées au sein des villes. Il déclare qu'elles ont peu de valeur en climatologie, et cela se conçoit sans peine.

« C'est ce qui a décidé, écrit-il, la séparation de la « météorologie d'avec l'astronomie, et la création d'Ob- « servatoires en pleine campagne. »

Avant d'avoir pris le temps de la réflexion, il n'est pas très naturel de comprendre que la température moyenne d'une ville doit être calculée hors cette ville.

Cependant il faut bien finir par reconnaître que la température moyenne vraie d'une région ne peut pas être au sein d'une cité.

En résumé, notre savant préfet avait calculé, avec sa précision accoutumée, comme, de son temps qui n'est pas bien éloigné du nôtre, le faisait l'Académie des Sciences.

Et d'ailleurs, quelque certitude que garantisse la méthode nouvelle, comme il n'existe pas encore d'Observatoire météorologique aux portes d'Évreux, il aurait toujours fallu s'en tenir aux chiffres constatés par M. Antoine Passy.

Très heureux d'avoir à terminer ces explications trop développées peut-être en plaçant sous la protection d'un nom cher à la Société libre, du nom de son savant fondateur, la partie attaquée de l'œuvre à laquelle il avait bien voulu concourir, je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel, d'exprimer aux membres de notre Compagnie ma sincère gratitude pour l'extrême indulgence qu'ils ont bien voulu constamment témoigner à leur dévoué confrère et doyen d'âge.

Mis DE BLOSSEVILLE.

—

Extrait du procès-verbal de la séance générale du 23 mars 1879.

Sur la proposition de M. Colombel, secrétaire perpétuel, l'assemblée décide qu'une mention spéciale inscrite au procès-verbal portera le témoignage de la reconnaissance de la Société pour la collaboration si précieuse et si dévouée de M. le marquis de Blosseville, et constatera que les plus sincères et les plus chaleureux remerciements ont été votés par acclamation à l'auteur du Dictionnaire topographique de l'Eure.

Cette résolution sera transmise à M. le marquis de Blosseville par les soins du secrétaire perpétuel.

RÉPONSES

DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE

Aux questions adressées par M. le Ministre de l'agriculture aux Associations agricoles, relativement au projet de loi voté par le Sénat et soumis à la Chambre des Députés,

PORTANT

CRÉATION D'UNE CHAIRE D'AGRICULTURE

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

MESSIEURS,

La Société libre de l'Eure ayant reçu de M. le ministre le texte du projet de loi relatif à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, avec un questionnaire à remplir, a chargé une commission d'étudier mûrement ce projet. Cette commission, après avoir pris connaissance de cette importante question et recueilli l'avis de la section de l'arrondissement de Bernay, a proposé à l'assemblée générale de la Société, du 23 mars 1879, les réponses qui suivent. Ces réponses ont été approuvées et envoyées à M. le ministre :

1° L'Association croit-elle qu'il soit utile et urgent d'organiser l'enseignement agricole dans les départements et dans les communes?

1° La Société d'agriculture appelle de tous ses vœux l'organisation de l'enseignement agricole, cette institution rendra de grands services.

2° Le délai de six années accordé aux départements pour voter les

fonds nécessaires à l'organisation de cet enseignement lui semble-t-il trop considérable?

2° Il paraît difficile de pouvoir organiser, avant un délai de six années, l'institution des professeurs d'agriculture destinés à répandre l'enseignement agricole dans les campagnes.

3° Convient-il d'obliger le professeur à prendre sa résidence près de l'école normale?

3° Le professeur devra avoir sa résidence dans la ville où est située l'école normale.

4° Est-il nécessaire d'imposer aux candidats aux fonctions de professeur d'agriculture, en dehors des conditions d'âge et de nationalité, l'obligation d'être munis du diplôme de bachelier ès sciences, ou celle d'avoir suivi les cours d'une école d'agriculture?

4° La Société d'agriculture n'est pas d'avis que le professeur d'agriculture soit astreint à être pourvu d'un diplôme de bachelier ès sciences; mais ce fonctionnaire devra avoir suivi les cours d'une école d'agriculture, et avoir fait en plus un stage d'au moins deux années dans une exploitation agricole située dans la région où il a l'intention d'exercer.

5° L'association croit-elle que la loi doive indiquer un programme d'examen?

5° La loi ne doit contenir aucun programme; les programmes seront préparés par des commissions locales et seront soumis à l'approbation de MM. les ministres de l'instruction publique et de l'agriculture, après avoir pris l'avis du conseil départemental de l'instruction publique.

6° Croit-elle que le concours doive avoir lieu pour un seul, pour plusieurs ou pour tous les départements de la France à la fois?

6° Le concours devra avoir lieu par région comprenant plusieurs départements.

7° Pense-t-elle qu'il faille soumettre les professeurs actuellement en exercice aux épreuves d'un nouveau concours?

7° La Société d'agriculture ne pense pas que les professeurs actuellement en exercice doivent être de nouveau soumis aux épreuves d'un nouvel examen.

8° Déterminer de quelle façon doit être composé le jury d'examen?

8° La Société d'agriculture adhère complètement à la composition du jury, tel qu'il est prévu dans le projet de loi. Le jury est constitué de la façon suivante : l'inspecteur général d'agriculture, président; l'inspecteur d'académie, un professeur de chimie et d'histoire naturelle, un professeur de l'école vétérinaire, 3 agriculteurs choisis parmi les Sociétés agricoles, et un conseiller général.

VŒUX

EXPRIMÉS PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

—

La Société libre de l'Eure s'est vivement préoccupée des projets de loi relatifs aux traités de commerce et aux tarifs douaniers, et la section centrale, ainsi que la section de Bernay, ont discuté dans de nombreuses réunions, les questions si importantes soulevées par ces projets. La Société a délégué plusieurs de ses membres pour la représenter à la réunion des agriculteurs provoquée par M. le président du Comice agricole de Dieppe, réunion qui a eu lieu à Paris, le 29 mars 1879. Ces délégués étaient : pour Evreux, M. Degrand, ingénieur en chef, président de la section d'agriculture, et pour la section de Bernay, MM. Join-Lambert, Émile Vy et comte Dauger.

Voici le texte de la résolution adoptée par l'assemblée générale de la Société dans sa séance du 23 mars 1879 :

« La Société libre d'agriculture de l'Eure,

« Instruite par la pratique et par une expérience déjà « longue du libre-échange, en présence des charges que « supporte l'agriculture et de l'envahissement progressif des « produits agricoles étrangers, et convaincue que la conti- « nuation de ce régime amènerait infailliblement la ruine « de l'agriculture,

« Émet le vœu

« Que la production agricole nationale ne soit pas livrée « sans défense à la libre concurrence des produits étrangers, « mais qu'elle soit l'objet de mesures protectrices suffisantes, « soit par des dégrèvements d'impôts, soit par des tarifs, « pour lui assurer les conditions d'existence auxquelles la « prospérité générale du pays est intéressée. »

RAPPORT

DE M. JOIN-LAMBERT

SUR LES

VŒUX EXPRIMÉS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

—

MESSIEURS,

Lorsque nos collègues, MM. Émile Vy et comte Dauger, ont saisi la Société d'un vœu relatif à la situation agricole, les souffrances dont ils se faisaient l'écho motivaient puissamment l'examen de cette question et ils ont produit leur motion en temps tout à fait opportun.

En effet, la Société des agriculteurs de France, qu'on a appelée le Conseil d'État de l'agriculture, venait de prendre des décisions fort étudiées, dont vous avez approuvé le sens général et où se marquent la mesure, les nuances, la suite d'idée propres aux sociétés habituées à la délibération et fractionnées en sections permanentes, chargées chacune d'élaborer un côté spécial d'une même question.

Peu de temps après, sur l'initiative de M. Estancelin, président du comice de Dieppe, un grand nombre de délégués des sociétés et comices agricoles se réunissaient à Paris. Vous nous aviez chargés, MM. Émile Vy, comte Dauger et moi, de vous représenter en toute occasion de ce genre. Deux d'entre nous avons pu remplir notre mission, M. le comte Dauger, à son grand regret et au nôtre, a été em-

pêché. M. Degrand était le délégué choisi par l'assemblée générale de la Société.

Cette réunion des délégués a été un moyen de manifestation accentuée, plutôt que d'étude et d'examen. Aussi, le président l'a-t-il, avec raison, dénommée un parlement des États généraux agricoles.

Mais il en est sorti la preuve de plusieurs faits irrécusables : d'abord, que sur presque tous les points du territoire l'agriculture périclite ; en second lieu, qu'elle envisage partout des droits compensateurs comme le meilleur, presque le seul remède à ses maux. Des sociétés du Midi, de la vallée du Rhône et du Languedoc avaient envoyé leur adhésion ou des mandataires. Dans ces conditions, les délégués, bien que n'ayant pas eu le temps de se connaître et de coordonner leurs idées, ont formé une représentation agricole autorisée et presque nationale.

Il est, croyons-nous, dans l'esprit de la mission que vous nous aviez confiée, de vous rendre compte brièvement des derniers incidents du débat, des arguments sur lesquels chacune des parties insiste, des objections et des résistances auxquelles se heurte l'opinion que vous avez formulée. Vous êtes au courant, je le sais. Mais la pensée que vous entendrez des redites ne peut que nous encourager, bien loin de nous arrêter, car les meilleurs juges sont ceux pour lesquels les discussions juridiques ne sont pas nouvelles.

Un compte rendu a d'ailleurs ce mérite, qu'il faut pour le faire plus de mémoire et d'impartialité que de compétence et de parti pris.

En exprimant ses vœux, notre Société n'était pas sortie de ses attributions et avait limité ses aspirations à la satisfaction des intérêts agricoles.

Le Comice de Dieppe, au contraire, n'a pas borné sa demande à l'établissement de droits compensateurs pour l'agriculture, mais, embrassant dans son ensemble toute la ques-

tion économique, il a déclaré que des traités de commerce ne devraient plus être conclus.

La réunion des délégués l'a suivi dans cette voie, et la question industrielle s'est trouvée par suite soulevée et débattue.

Déjà la Société des agriculteurs de France, sans se prononcer sur les traités de commerce, avait demandé que les deux branches de l'activité et de la richesse nationales ne fussent pas réglementées différemment.

C'est qu'en effet, depuis un certain temps, il semble que parler de protection, ce soit ne parler que d'industrie, et les libre-échangistes, enclins à certaines concessions, paraissent les restreindre à elle.

Existe-t-il donc une contradiction ou une rivalité d'intérêts entre l'agriculture et l'industrie? Depuis longtemps les préjugés à cet égard sont tombés. Chacun le sait, les richesses d'origine industrielle refluent vers la terre; elle a tout à gagner à leur formation; d'autre part; la pauvreté agricole, c'est pour l'industrie l'abaissement de la consommation et le principal débouché fermé à ses produits. Il y a connexité et non opposition d'intérêts.

Mais l'alliance n'était pas scellée. L'une des plaignantes, celle dont nous nous occupons, voit se dresser devant elle de tels souvenirs, de telles objections, qu'il n'est pas sans mérite de la part de l'industrie de lier son sort à celui de son alliée.

Sans doute, les crises industrielles n'atteignent que cinq ou six millions de patrons et d'ouvriers, tandis que les souffrances de l'agriculture touchent plus de vingt millions de têtes. Sans doute, le besoin de vêtements est tout aussi général que celui du blé, puisque chez nous on peut les simplifier, non les supprimer. Mais les produits de l'agriculture se nomment le pain et la viande, et ces deux mots, qui rappellent tant d'émotions douloureuses, troublent encore ceux qui les prononcent et ceux qui les entendent.

Il est donc à propos que l'agriculture réclame le traitement accordé à l'industrie : il est juste, mais il est heureux que l'industrie s'y prête.

Était-il également opportun, une fois admise la nécessité d'un tarif général fixe, de se prononcer absolument contre les traités de commerce ? La Société des agriculteurs et beaucoup d'esprits modérés et sagaces ne l'avaient pas pensé. En effet, l'important, c'est qu'il y ait dans nos tarifs un *minimum* indispensable aux producteurs nationaux, au-dessous duquel le gouvernement, par convention ou abaissement spontané, ne puisse descendre, et un *maximum* qui ne peut être dépassé, mais doit servir d'imitation à des concessions de la part des autres puissances et de matière à transaction avec elles. Il n'est guère de gouvernement ayant souci de sa responsabilité, qui puisse se laisser refuser l'appréciation, dans ces limites, des besoins imprévus de l'industrie, ou de la consommation nationale, ou des négociations à engager avec les autres peuples.

Cette opposition au régime conventionnel en matière de douanes, manifeste la rancune gardée à ces traités de 1860, improvisés sans consultation du pays et sans étude suffisante de ses forces. Les industriels, brusquement atteints, un jour, sans avoir été avertis, ne veulent plus, dans la législation douanière, de décisions furtivement introduites par un pouvoir sans contrôle. Ils craignent les chaînes imposées aux intérêts français pour de longues années, et l'impuissance de corriger une erreur ou une insuffisance de tarif, de nous défendre, en temps de crise, de créer des ressources fiscales en cas de désastres. Ils redoutent la clause insidieuse de la nation la plus favorisée, qui nous crée, parfois sans qu'on y pense, des liens onéreux, et nous empêche d'en contracter d'autres qui seraient favorables. Lorsque de lourds impôts nous sont nécessaires, ils se demandent pourquoi les produits étrangers n'en supporteraient pas leur part, autant et plus que le sol et le travail français.

Tout cela est fondé. Mais un *maximum* et un *minimum* au tarif général y pourvoiraient. C'est sur ce terrain qu'un député laborieux, M. Méline, s'est placé comme rapporteur. On peut, sans approuver les agissements et les aventures du passé, écarter des exagérations contraires, et penser que si tout gouvernement doit être, en toutes choses, lié dans une certaine mesure, il doit être libre dans une autre.

Mais laissons la question des traités, mêlée incidemment par MM. Estancelin et Pouyer-Quertier au problème purement agricole. Je dis problème : le mot est peut-être singulier, mais il n'est pas inexact. En effet, les sujets économiques passent pour complexes et difficiles tant ils renferment d'éléments contradictoires. C'est, au moins en apparence, l'intérêt de tous en opposition avec celui d'un certain nombre. La recette, la richesse nationale diminuent si l'industrie ou l'agriculture périclitent ; mais la dépense générale s'élève si la concurrence ne maintient pas les objets de consommation à un bas prix. Comment concilier ces dissentiments ! Mais, combien il devient plus délicat de raisonner et de concilier, lorsque le sujet du débat est la viande et le pain, lorsque le besoin du consommateur se nomme l'alimentation publique. Avions-nous tort d'appeler cela un problème ?

C'est assez dire quelle modération et quelle prudence sont nécessaires lorsqu'il s'agit de conclure ; quelle exactitude est requise lorsqu'on expose les faits sur lesquels le débat s'établit.

Lors de la réunion des délégués, son président lui donna naturellement connaissance des documents et renseignements venus des diverses parties de la France.

Quelques Sociétés appartenant, je crois, à la région de l'Est, sans doute encore plus frappée que la nôtre, ont fait de la situation un tableau tellement sombre, qu'un député, membre de la commission des tarifs, s'en est aussitôt emparé et a pu traiter d'excessive la crainte de voir prochainement

le sol laissé en friche, envahi par les ronces, et abandonné aux bêtes fauves.

Il en est de cette peinture, comme de l'argument industriel tiré des abaissements de salaires de 50 p. 100 reportés à l'Angleterre. D'abord, ce sont des faits locaux et transitoires, et puis, en France même, en temps de crise, parfois ne ferme-t-on pas les ateliers? Doit-on préférer cette mesure qui restreint la perte du patron, mais enlève à l'ouvrier toute ressource, au procédé anglais qui permet au patron de perdre moins et à l'ouvrier de vivre. Le doute est au moins permis. Ce nous est un avertissement d'éviter les mots et les arguments empreints de pessimisme et de rester plutôt en deçà du vrai.

La vérité d'ailleurs est bien assez grave pour exciter l'inquiétude et mériter l'attention. Tout le monde sait qu'en Beauce et en Brie, l'industrie agricole et la propriété subissent une dépréciation qui va jusqu'à 25 p. 100.

Il est vrai qu'en Brie surtout une plus-value, peut-être trop rapide, s'était antérieurement produite; mais le déclin de la richesse agricole n'est pas moins le fait général et certain. Dans la vallée du Rhône, les couleurs extraites de la houille ont fait disparaître la garance. Le philloxera ravage les vignes. Le dépérissement du mûrier et de la graine de vers à soie a détruit l'industrie séricicole. Pour le Centre, l'Ouest, le Nord et l'Est, l'importation par masses immenses des grains et bientôt des viandes d'Amérique, menace leurs produits d'un avilissement ruineux.

Depuis la merveilleuse et soudaine transformation des moyens de transport, il nous arrivait rapidement, et presque aussitôt le besoin reconnu, des quantités de grain destinées à combler le déficit de nos propres récoltes. C'était là le bienfait, le remède à ces famines terribles, que les entraves aux transports et aux échanges avaient produites jadis, et les agriculteurs français, aussi bien que tous les consommateurs leurs compatriotes, n'avaient songé jusqu'alors qu'à s'en ap-

plaudir. Mais il ne s'agit plus de savoir si on ouvrira la porte aux produits alimentaires étrangers de telle façon que jamais le consommateur ne subisse, non seulement une souffrance, mais même un prix supérieur à un prix modéré et moyen. Sur ce point, il n'y a pas eu, il n'y aura pas de discussion. Mais il s'agit de savoir si, descendus à un prix dont le consommateur ne saurait réclamer l'abaissement sans ruiner le laboureur, les produits étrangers ne supporteront pas une taxe, juste compensation des charges qui pèsent sur l'agriculture nationale.

Voilà, Messieurs, les faits impartialement exposés, les termes de la question indiqués. — Nous avons annoncé un compte rendu. — Aussi, allons-nous reproduire l'argumentation de ceux qui cherchent une solution dans l'établissement de droits compensateurs.

Au point de vue agricole, disent-ils, on vient presque de découvrir l'Amérique et l'Australie. Le fait de leur développement et de leurs prodigieuses exportations est récent. Elles livrent et pourront livrer à la culture d'immenses surfaces de terres vierges qui produisent sans engrais, et nourrissent des troupeaux innombrables. Avec les navires de grand tonnage, le frêt est devenu un accroissement de prix insignifiant. Il existe au-delà des mers, et cela est heureux, des greniers d'abondance capables de nourrir le monde entier, serait-il également heureux que l'agriculture étrangère vînt compromettre et détruire la nôtre, et que ces deux mamelles nourricières, comme disait Sully, du labourage et du pâturage, fussent taries, alors que la plupart du temps elles peuvent nous suffire, que nous les avons sous la main et que tous les Français sont intéressés à leur abondance.

La France a cette fortune que la production de son agriculture, comme celle de son industrie, est à peu près en proportion de ses besoins. Pour ne parler que des fruits de la terre, notre consommation et notre production oscillent, on le sait, autour d'une moyenne de 90 millions d'hectolitres de

blé. On a pu, grâce à cela, comparer la France à un corps bien constitué, pourvu de tous ses organes. Vienne, ce que la Providence nous épargne, un temps où, comme sous Louis XIV, la première République ou Napoléon Ier, la mer serait fermée et notre frontière entourée d'ennemis, nous trouverions encore chez nous le fer, la houille, le bois, le vin, la laine et le pain : ce qu'il faut enfin pour vivre et gagner les jours meilleurs.

Lors du blocus continental, notre isolement nous a forcés de créer les industries textiles qui nous manquaient. Une des premières filatures créées à Brionne en témoigne.

Que la concurrence étrangère pèse, au contraire, sans nul contre-poids, sur notre pays, et de même que, à la suite du traité libre-échangiste de 1786, les établissements de faïence normande disparurent, la plupart de nos industries souffrent, quelques-unes s'éteignent.

Mais, faites que l'agriculture languisse, se décourage, qu'elle s'éloigne de la production, devenue onéreuse, de la viande et du blé et se tourne, comme on le lui conseille, vers la culture de la betterave ou du tabac — singulier remède — quel parti tirerait-on des terres médiocres, qui sont si étendues, et que deviendrions-nous le jour où nous serions obligés de nous suffire à nous-mêmes?

On a cité, dans une publication récente dont nous parlerons bientôt, ce mot d'Adam Smith, pourtant en principe apôtre du libre-échange : « La sécurité est pour un pays de plus grand prix que la richesse; en conséquence, il convient d'encourager par de certains avantages, toute industrie domestique qui paraît nécessaire à la défense de l'État. » En conséquence, il approuve l'acte de navigation de Cromwell, code de droits protecteurs, mais origine de la prépondérance maritime de l'Angleterre. Et telle est l'importance de cette supériorité pour nos voisins, que si dans une bataille navale leur flotte était détruite, si des croiseurs empêchaient les grains du dehors de leur parvenir, comme leur territoire ne

produit pas de quoi nourrir sa population, une armée d'invasion serait bien superflue pour les vaincre, et la Grande-Bretagne entière devrait capituler, comme a fait Paris, pour cause de famine. Nous, dont les communications ne sont garanties ni par terre ni par mer, ne devons-nous pas veiller à l'avenir d'une agriculture qui nous assure à peu près l'existence, sinon l'abondance ?

Des oreilles françaises, naguère encore, souffraient à peine qu'on les entretînt de la possibilité de ces dangers, de ces épreuves nationales. C'est qu'alors on ne croyait à ces choses que pour les autres. Au lieu de se prémunir contre elles, il était plus digne de nous de secourir les nationalités faibles et même de fortifier les puissantes. Cette philanthropie à l'adresse, non plus des individus, mais des collectivités humaines, a inspiré pour une large part les théories libre-échangistes comme elle avait produit le doux rêve de l'abbé de Saint-Pierre. Libre-échange et désarmement général sont deux idées qui se tiennent et se complètent. La paix universelle au moyen des nationalités satisfaites, la prospérité générale, l'harmonie des esprits et des intérêts, au moyen des barrières fiscales abaissées, quiconque adoptait l'un de ces systèmes devait adopter l'autre. C'est ce qui a fait l'accord de M. Rouher et de M. Havin.

Vous pensez, répondent les protectionnistes, que chaque pays se bornant à produire ce à quoi son sol, son climat, l'aptitude de ses habitants se prêtent, le monde entier aura au plus bas prix possible toutes les denrées et les objets fabriqués.

Soit ! mais ces denrées, ces objets dans les pays mal pourvus en houille, en fer, en terres, en monopoles naturels de toutes sortes, contre quels produits seront-ils échangés, puisque tout paiement se résout en un échange? Vous consommez la ruine des pauvres qui avaient le plus besoin de gagner, vous détruisez les industries faibles qui demandaient davantage d'être fortifiées : le bonheur de tous prime, dites-

vous, l'intérêt de quelques-uns. L'existence, l'industrie de ces derniers étaient factices. Mais la sélection, le développement des plus forts aux dépens des moins viables, c'est le système de Darwin transporté dans l'économie politique.

Que de nations de la vieille Europe, dont le territoire n'est ni étendu, ni bien fécond, sont condamnées à végéter ou à disparaître.

Et la France, bien qu'elle soit parmi les moins dépourvues, lequel de ses produits fournirait-elle à ce bas prix idéal que le bonheur de l'humanité réclame? Le vin, peut-être : et encore l'Italie, l'Espagne, l'Amérique surtout, en font ou en feront bientôt à meilleur compte. Avec son vin, elle devrait payer tout ce qu'elle achèterait, et elle achèterait tout le reste.

Mais, dit M. Pouyer-Quertier, pour en produire davantage, il faudrait d'abord vaincre le philloxera; pour en vendre davantage, il faudrait changer les habitudes des Russes, des Anglo-Saxons, qui n'apprécient pas nos vins autant que nous et s'acharnent à boire de la bière et du thé. Une moitié de la France vendrait-elle d'ailleurs des vins qu'elle ne pourrait pas boire si elle pouvait les produire?

Les nations économiquement déshéritées en appellent de ces arrêts de la nature, comme les vaincus des désastres de la guerre. L'homme, par son intelligence, en se donnant les armes matérielles qu'il n'avait pas reçues de Dieu, a renversé à l'égard des autres êtres les lois originelles constatées par Darwin; de même les nations, appliquant leur raison à leurs intérêts et à leur sécurité, édictent des lois douanières et fondent des canons.

L'idée d'humanité n'est pas moins unanimement reconnue plus haute et plus belle que celle d'intérêt national. Mais il en coûte trop cher de transformer cet hommage en actes, de négliger l'entretien des armées et d'ouvrir sa porte sans réserve aux produits étrangers.

Un écrivain éminent, dont nous dirons bientôt le nom,

formule cette pensée : « A l'intérieur, jadis, la liberté du commerce et de l'industrie a été soumise à des restrictions. Lorsque ces prohibitions, ces entraves ont disparu, il a fallu sacrifier des intérêts privés, faire ou laisser subir aux classes laborieuses des déplacements et des souffrances. Personne n'a réclamé. »

Il en est des entraves à la liberté commerciale entre les nations, comme de celles à la liberté commerciale entre les diverses parties d'un même État.

Les protectionnistes répondent : Le système complet du libre-échange se compose de deux maximes : *laissez passer et laissez faire*. Or, si chez nous la première a des adhérents, la seconde n'en a guère.

Les chemins de fer, de grandes entreprises de navigation, la production chevaline et bien d'autres industries d'intérêt national sont encouragés et soutenus par des subventions. On dit que l'avilissement des prix empêché par les taxes douanières, équivaut à un impôt établi sur l'ensemble des consommateurs. Mais les subventions dont nous parlons sont prélevées directement sur le budget payé par ces mêmes contribuables. Soyez donc logiques : en violant la maxime du laissez-faire, vous encouragez une œuvre nationale, mais vous risquez de faire tort à d'autres producteurs français. En dérogeant à la théorie du laissez-passer, vous n'atteignez que les producteurs étrangers.

Si l'Alsace nous était rendue un jour, peut-être en résulterait-il quelque souffrance pour les établissements créés en vue de combler la lacune industrielle produite par la séparation. Certes, les victimes elles-mêmes ne se plaindraient pas ! Est-il possible d'en tirer argument contre toutes les réclamations de l'agriculture ou de l'industrie ? On ne saurait invoquer des cas exceptionnels où le patriotisme et même la fortune publique trouveraient ample compensation à quelques dépréciations locales ?

Les contradictions d'intérêt ne sont pas toujours aussi

aisées à supporter au sein d'un même État? C'est sur un conflit économique que les États-Unis ont failli se partager, que des flots de sang ont été versés, des milliards dépensés. En France même, à l'époque où le Midi n'attendait du libre-échange que des profits et croyait n'avoir rien à en craindre, les divergences n'ont pas laissé que d'être ardentes.

Si le sentiment national, concluent les protectionnistes, suffit à peine pour imposer la conciliation et les concessions réciproques entre compatriotes, comment admettre qu'entre nations souvent rivales, au moins indifférentes, de vagues préoccupations humanitaires vaillent le sacrifice d'intérêts considérables!

Après avoir remis sous vos yeux toutes ces considérations, il me reste à vous entretenir des chiffres.

M. Marc Dehaut, qu'on a appelé le Pouyer-Quertier de l'agriculture et qui la défend, en effet, sinon avec toute l'activité dévouée et l'abondance fougueuse de notre compatriote, du moins avec beaucoup de talent, de tact et de mesure, M. Marc Dehaut a soutenu devant la réunion des délégués, tenue le 29 avril au Grand-Hôtel, les idées qu'il avait fait adopter par la Société des agriculteurs de France. Il résulte, a-t-il dit, des renseignements et vœux produits par l'ensemble des comices français, qu'une taxe de 3 francs est nécessaire sur le blé jusqu'au moment où il atteindrait le prix de 30 francs les 100 kilog., ainsi qu'un droit de 10 p. 100 sur les viandes vivantes ou mortes; d'autres orateurs compétents sont venus appuyer et justifier ces chiffres.

Ce droit de 3 francs, ce n'est pas même (mais il faut être modeste, et il n'est pas dans la nature des agriculteurs d'être insatiable et exigeant) l'équivalent des charges dont la terre est grevée, impôt foncier, personnel, de vicinalité, etc. Nous avons payé nos ports, nos chemins de fer, nos routes, etc., et l'étranger qui n'a pris aucune part dans ces dépenses, userait, sans bourse délier, de toutes les facilités et avantages qu'elles lui procurent? Ainsi entendu, le libre-

échange devient de la protection retournée, la protection des étrangers contre les nationaux.

Mac Cullort et d'autres économistes anglais ont eux-mêmes proclamé la légitimité de tels droits compensateurs; et ce n'est pas le seul cas où les Anglais, gens si pratiques, aient reconnu que les principes absolus ne sont bons à appliquer que lorsqu'ils servent, mais qu'il faut y introduire des exceptions quand ils nuisent. On ne fait, Outre-Manche, aucune difficulté d'avouer que le système protecteur de Cromwell a eu sa raison d'être pour développer le commerce national, mais que les forces productives de l'Angleterre étant devenues prépondérantes, n'ayant plus rien à craindre, le moment est venu de proclamer le libre-échange pour essayer d'y amener les autres peuples et en tirer parti contre eux, s'ils veulent bien céder à l'attrait décevant des théories. Et si l'importation du bétail prend des proportions inquiétantes, les Anglais n'ont-ils pas, hier encore, imaginé l'ingénieux prétexte des épizooties?

A qui importe-t-elle, cette taxe? à tous ceux qui possèdent la terre et l'exploitent, mais aussi à tous les ouvriers qui vivent du travail se rattachant à l'agriculture et veulent que ce travail et leurs salaires ne soient pas réduits. A bien compter, cela fait plus de 22 millions d'intéressés.

Cependant, a-t-on objecté, les agriculteurs locataires n'ont d'intérêt que jusqu'à concurrence de la durée de leurs baux. Après leur expiration, l'impuissance de notre agriculture livrée à elle-même ne pèsera plus que sur les propriétaires et se traduira par un abaissement de leurs revenus, ce sera pour eux un malheur. Mais lorsque les loyers auront été réduits, la situation des locataires redeviendra ce qu'elle est; ils seront hors de cause.

Tel est le fond de bien des pensées et la cause de certaines indifférences, pour ne pas dire de certaines hostilités que rencontre l'agriculture.

Ce raisonnement suppose l'ignorance ou l'oubli de deux

faits : le régime des baux est loin de s'étendre à toute la France, il n'en comprend pas même la moitié. La majeure partie du Centre et tout le Midi ne connaissent que le métayage, système qui attribue la moitié des produits au propriétaire, l'autre moitié au locataire. A moins de bouleverser un état de choses séculaire, ce qui n'est ni facile ni probable, la population vivant du métayage subira donc la moitié de la perte, et cela non pour un temps, mais pour toujours.

D'autre part, la propriété française est depuis longtemps ainsi constituée qu'un tiers à peine est formé de domaines grands ou moyens et que les deux autres tiers sont divisés en petites parts innombrables. Le Code civil et son régime de succession ont favorisé ce partage, mais ne l'ont pas créé. Si nous négligeons l'atteinte portée à la fortune de ceux qui en seront quittes pour réduire leurs dépenses, il restera des millions de petits propriétaires, exploitant eux-mêmes ou n'exploitant pas, dont le bien-être ou même les moyens d'existence seront compromis.

On oppose souvent le sacrifice spontané que Robert Peel obtint, il y a 35 ans, dans la grande propriété anglaise.

Ah ! répondent M. Marc Dehaut et les défenseurs de notre agriculture, si la terre était concentrée entre les mains de vingt mille familles, il en résulterait non pas un droit de les dépouiller, mais peut-être pour elle un devoir d'honneur et de patriotisme. Certes, chez nos voisins, les immenses domaines détenus depuis la conquête ou seulement depuis Elisabeth et Guillaume III ont acquis assez de plus-value, pour qu'une dépression du capital en laisse subsister une bonne part.

L'aristocratie anglaise, universellement citée comme la plus stable et la plus populaire, a compris qu'il lui fallait, pour obtenir ce résultat difficile, non seulement être une fraction brillante ou courageuse de la nation, mais aussi se montrer politique, sage, prévoyante, modérée et payer parfois non seulement de sa vie, mais encore de ses biens. Elle

fait sa nuit du 4 août, par des actes successifs, avec moins d'éclat, mais plus de suite.

Mais en France, par suite de notre législation et de cette mobilité antérieure à elle, qui avait déjà produit le morcellement et le changement de mains, les biens n'ont-ils pas été comptés à ceux qui les détiennent à leur taux d'aujourd'hui? Ce taux, dont le rendement varie de 1 1/2 à 3, est-il donc si énorme qu'on le puisse abaisser avec équité et sans trouble profond?

Allez-vous demander d'imiter les lords anglais à ces petits propriétaires qui n'alignent déjà pas sans peine leur budget, à ce cultivateur, qui après avoir longtemps convoité le champ voisin l'a acquis du fruit de ses économies et l'exploite lui-même, et pour lequel, prélèvement fait de son propre pain, le blé vendu au marché représente le faible salaire de son temps et de sa peine? Et cet autre ouvrier, qui travaille pour l'exploitant, entendez-vous qu'il subisse la réduction de salaire indispensable pour équilibrer le prix de revient et le prix de vente des denrées? Ce sacrifice, cette dépréciation du capital foncier et agricole, est-il possible d'en mesurer l'importance? Non sans doute; elle dépendrait du prix auquel la concurrence illimitée de l'Amérique, de la Russie, de l'Australie ferait descendre nos propres produits.

Sur 52 millions d'hectares, on peut en compter 30 millions qui permettent la culture des céréales ou l'élevage du bétail. Si l'on estime ces terres seulement à 1,000 francs l'hectare, prix très inférieur à la réalité, on trouve 30 milliards, et nous sommes convaincus qu'on n'exagérerait pas en portant ce capital à 40 ou 50 milliards. Veut-on de plus évaluer à 200 francs seulement par hectare le capital mobilier affecté à la culture de ces 30 millions d'hectares, de là un autre chiffre de 6 millards.

Restons à 50 milliards qui résultent encore d'un autre calcul. Le revenu de la France passe pour être de 10 à 12 milliards, correspondant à un capital foncier, mobilier, in-

dustriel de 200 à 250 milliards. Il est indiscutable que la part de la terre, abstraction faite des forêts et des vignes, est d'au moins un quart.

Supposons ce capital agricole déprécié de 10, 15 p. 100, la moins-value est plus forte, nous l'avons vu, dans certaines régions, c'est 5 à 8 milliards qui disparaissent. S'il ne s'agissait que d'un déplacement ou d'un changement de mains on plaindrait les victimes, mais le mal serait moindre pour le pays. Lorsqu'une industrie périt, le capital qui la soutenait est réduit, mais ce qu'il en reste se porte vers d'autres entreprises. Les bâtiments changent de destination, les ouvriers cherchent et trouvent d'autres emplois.

Mais il ne peut être question d'abandonner la terre. Elle donnera moins à ceux qui la travaillent et la possèdent, voilà tout. Et la perte de ce revenu correspondant à un capital détruit, le propriétaire, l'agriculteur, seront-ils seuls à la supporter, à en souffrir?

Ici, Messieurs, nous touchons à un point délicat de la question.

Avant de rechercher les inconvénients qui peuvent ressortir pour le consommateur de cette diminution de richesse, constatez, disent les économistes, les avantages qu'il recueille; ils sont énormes. Lorsque la récolte étant médiocre en France, l'importation sera par suite provoquée, une taxe empêchera les blés étrangers de se répandre au-dessous d'un certain prix. Ce sera à peu près le seul cas où le cultivateur en recevra quelque effet, non pour faire un bénéfice puisqu'il aura moins de blé que d'ordinaire, mais pour éviter une perte. Eh bien, dans ce cas, quelle influence la taxe de 3 fr. par quintal aura-t-elle sur le prix du pain? Un centime par livre, pas davantage. Mais si vous comptez une consommation moyenne d'une livre par habitant, au bout de l'année ce centime représentera une dépense de 131 millions, ou plutôt une économie de pareille somme que la consommation n'aura pas faite aux dépens de l'agriculture.

En effet, lorsque des centimes atteignent ces proportions, qu'on ne peut envisager sans étonnement et sans trouble, c'est un devoir rigoureux pour l'agriculture de démontrer bien clairement que dans cette charge si lourde imposée à la consommation, tout n'est pas réalité.

D'abord, il faut tenir pour désintéressés au premier chef, dans cette question de consommation, tous ceux auxquels la terre procure des revenus, des produits ou des salaires. Ils ne perdent pas d'un côté ce qu'ils ont à dépenser de l'autre; et n'est-ce pas la moitié de la population mise hors de cause?

Mais si, faute de ce secours nécessaire seulement à certaines heures critiques, faute de cette charge passagère et artificielle imposée à la consommation, la terre subit cette grande dépréciation dont il a été parlé, qu'arrivera-t-il? Tous ceux qu'elle fait vivre devront dépenser moins. A qui va cette dépense? A l'industrie, au commerce d'une part, aux caisses publiques de l'autre.

M. Pouyer-Quertier a dit avec raison aux producteurs de vin : « Voulez-vous pour vos vins des débouchés faciles et avantageux? Ne comptez pas sur les Anglais, qui n'en consomment que quelques centaines de mille hectolitres et n'en boiront pas davantage, à moins que leurs goûts ne changent. — Comptez sur la France, et surtout souhaitez que nos régions industrielles soient prospères, car elles aiment vos produits, elles les achètent par millions d'hectolitres, et d'autant plus qu'elles ont plus de ressources.

De même le revenu de ce capital foncier qu'il s'agit de ne pas compromettre, que devient-il? Il est là sous la main de nos industriels. Le laboureur, l'ouvrier s'en servent pour acheter leurs machines ou leurs vêtements. Il va dans les villes, de la main des propriétaires plus aisés dans celles de ces ouvriers qui excellent en choses de goût ou de luxe. On est bien sûr qu'il ne sortira pas de France, et s'il était tari, l'industrie nationale qui ne trouverait pas à exporter au

dehors ce qu'elle vendrait aisément à l'intérieur ferait une perte sèche.

Les caisses publiques, et par suite les consommateurs, en tant que contribuables, sont aussi, avons-nous dit, intéressés à ce que la dépréciation du capital et du revenu agricole ne se produise pas.

Ce revenu n'alimente pas seulement l'impôt foncier directement, mais tous ceux dont il constitue les ressources apportent leur contingent à ce flot toujours grossissant des impôts indirects, plus fort s'ils sont plus riches, plus faible s'ils le sont moins.

Il faudrait bien, si l'agriculture s'appauvrit et si la propriété foncière se déprécie, alléger le poids de l'impôt direct qui pèse sur les détenteurs.

Le niveau des contributions indirectes, mobile parce qu'elles proviennent de dépenses en grande partie facultatives, s'abaisserait de lui-même.

De là deux causes de déficit dans les caisses publiques et pour les remplir il faudrait encore s'adresser à ces consommateurs, ouvriers ou patrons d'industrie, qui déjà recevraient moins de l'agriculture, mais auraient à payer davantage en impôts; voit-on comment l'intérêt des millions de consommateurs, ouvriers et patrons d'industrie, se concilie avec celui de l'agriculture ?

Vaut-il mieux dépenser moins en gagnant moins ou recevoir davantage, sauf à payer, en certain cas, un centime de plus la livre de pain?

En d'autres termes, le plus important n'est-il pas de soutenir et développer toutes les ressources, toutes les branches d'activité, tous les capitaux dont se compose la richesse générale, la fortune publique?

Telles sont à peu près les considérations sur lesquelles porte le débat.

Il ne faut pas se dissimuler que les tendances libre-échangistes ou la crainte de soulever des questions infiniment

délicates (on a pu en juger) laissent à l'agriculture peu de chance de voir actuellement ses plaintes accueillies.

Nous ne saurions mieux terminer ce compte rendu qu'en empruntant quelques conseils à un auteur éminent, dont nous avons déjà cité des passages, sans le nommer.

Notre Président a eu l'excellente pensée de publier récemment une étude de son père, le duc Victor de Broglie, sur la liberté commerciale. Ce travail original et profond se recommande à l'attention de tous par un nom qui auprès de nous n'a pas besoin de recommandation, et c'est une heureuse fortune que l'auteur appartenant à cette contrée par le souvenir et l'honneur qu'il lui a fait, nous appartienne aujourd'hui par le sujet que nous traitons.

L'un des meilleurs esprits d'une génération qui en a compté d'autres très illustres, aucun plus respectable, un homme d'Etat qui a voulu creuser beaucoup et de plus hautes questions que celles de la politique, et a presque toujours dit sur chacune le mot le plus juste, ne pouvait sur ce point que répandre de la lumière et montrer de la mesure. Sa vie n'a-t-elle pas été en quelque sorte une longue méditation? Son dégagement des passions et des compétitions vulgaires a fait ses actes et même ses discours trop rares au gré de ses contemporains : nous y gagnons que ses œuvres sont plus nombreuses; et nous ne les connaissons pas toutes encore. Mais elles apparaissent, comme d'elles-mêmes, évoquées à l'heure où se traitent les grands problèmes que chaque génération reprend et qu'aucune n'épuise.

Il arrive aux hommes qui ont approuvé ou blâmé, sans idées préconçues, suivant qu'une exagération a blessé leur équité ou qu'un argument a frappé leur raison, d'être cités en témoignage par les parties adverses. A certains ils paraissent indécis ou flottants — ils sont impartiaux.

C'est le cas souvent pour M. le duc Victor de Broglie, et notamment à propos de ce débat. Il recommande aux deux

antagonistes la justice, la sagesse. Tour à tour il appuie leurs raisons ou combat leurs prétentions excessives. Aussi, libre-échangistes et protectionnistes pourraient-ils, en choisissant les pages, se croire ou se dire préférés. Ils feraient erreur. C'est que leurs systèmes sont absolus; tandis que M. le duc Victor de Broglie recueille dans chacun le bien et le vrai qui s'y trouvent et fait servir l'un de correctif à l'autre. Cœur généreux autant que grand esprit, il éprouve, en dehors de tout sentiment utopique, cette sympathie pour les hommes qui lui vaut aujourd'hui la nôtre et celle de tous les partis. Il compatit aux épreuves des moins heureux et appelle tout ce qui peut contribuer à leur bien-être. A ce point de vue, il admet que d'ordinaire une liberté commerciale prudemment progressive est un bienfait; dans certain cas, il juge nécessaire d'en ralentir ou d'en enrayer la marche.

Ainsi que l'a dit notre Président dans une note dont il a fait précéder l'œuvre de son père :

« Les conseils de modération qu'il donnait alors aux deux « parties belligérantes, les efforts qu'il faisait pour trouver « entre les systèmes et les intérêts opposés le terrain d'une « conciliation équitable, les avertissements qu'il adressait « aux esprits trop absolus de part et d'autre, tout cela est « encore de mise, tout cela est aussi utile à faire entendre « aux vainqueurs présents, qu'aux maîtres d'alors, aussi « propre à modérer aujourd'hui les récriminations des pro- « tectionnistes qu'autrefois les revendications des partisans « dévoués du libre-échange. »

Et si nous avions nous-mêmes à conclure et à nous inspirer de ces réflexions opportunes, que devrions-nous dire ?

Les maux dont l'agriculture se plaint n'ont encore ni la durée, ni la persistance, ni la gravité qui puissent interdire tout espoir de retour à une situation meilleure. Une ou deux récoltes abondantes en France, moins bonnes ailleurs,

sans dissiper toutes les inquiétudes, du moins changeraient peut-être le sombre aspect des choses.

Le courage et la patience sont des vertus auxquelles l'agriculteur s'exerce toute sa vie; on peut lui demander d'en donner un nouveau témoignage.

Si ses souffrances se confirment et s'aggravent, si le remède, d'utile devient urgent et nécessaire, le temps perdu pour la réparation ne l'aura pas été pour la preuve de ses besoins et de son désintéressement.

Personne alors ne pourrait reprocher aux propriétaires et aux agriculteurs d'avoir trop aisément pris l'alarme, ou d'avoir songé à leurs intérêts plutôt qu'à ceux du pays: et s'ils rencontraient encore de la résistance, ils auraient à réclamer non certes des faveurs, mais simplement justice.

SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

Tenue à Evreux le 24 mai 1879

A L'OCCASION

DU CONCOURS RÉGIONAL

—

La Société libre de l'Eure avait organisé, à l'occasion du Concours régional d'Evreux plusieurs concours spéciaux pour les agriculteurs, les horticulteurs, les instituteurs et les élèves des écoles primaires et pour les vieux domestiques ruraux. Les récompenses, réservées uniquement à des personnes domiciliées dans le département, sauf pour l'Exposition horticole, ont été distribuées dans une séance solennelle et publique tenue à l'amphithéâtre du Jardin botanique.

Cette séance était présidée par M. Firbach, préfet de l'Eure, président de la Société.

Sur l'estrade et à côté de M. le Président, avaient pris place : M. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure, M. le duc de Broglie, sénateur, président de la section de l'arrondissement de Bernay, Monseigneur l'Évêque d'Evreux, M. Louis Passy, député, MM. de Blosseville, de Clermont-Tonnerre, Labbé, Emile Vy, Trutat, Ridel, conseillers généraux; M. de Salvandy, ancien député, M. Frémont, secrétaire général de l'Eure, M. Pouyer, président du tribunal de Rouen, président de la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure, M. Lerenard-

Lavallée, secrétaire de la section de Bernay, et un grand nombre de membres de la Société et de notabilités du département.

Sur le bureau se trouvait exposé le beau vase de Sèvres offert par M. le Président de la République pour former l'un des lots du Concours horticole.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. FIRBACH, PRÉFET DE L'EURE

Président de la Société,

A LA SÉANCE DU 24 MAI 1879

—

MESSIEURS,

Il était naturel que la Société libre de l'Eure prêtât son concours le plus complet à la grande solennité agricole qui réunit en ce moment à Evreux les sept départements de la région. Et, laissant de côté ma qualité de Président, je suis heureux de lui rendre, comme Préfet, ce témoignage qu'elle ne laisse échapper aucune occasion de se faire l'auxiliaire de l'administration dans tout ce qui peut être utile à l'Agriculture et développer sa prospérité.

La réunion de ce jour, à laquelle ont été conviés MM. les Membres du Conseil général, me fournit l'occasion naturelle de remercier cette assemblée de l'intérêt qu'elle a toujours manifesté pour nos travaux.

Et j'ajouterai, c'est toujours le Préfet qui parle, qu'il est impossible de faire un plus judicieux et plus utile emploi des subventions qu'elle veut bien, chaque année, nous allouer à son budget. Quand on donne son argent, on aime à savoir comment il est dépensé, et puisque nous avons aujourd'hui la bonne fortune de posséder au milieu de nous M. le Président du Conseil général de l'Eure, je

suis sûr que, lorsqu'il aura constaté par lui-même toutes les choses utiles que son argent nous permet de réaliser, lui qui est un grand économiste, eh bien! quand il sera question de nous à la commission du budget, celle qu'il préside, il ne manquera pas de dire à ses collègues : Voilà des gens qui font le bien modestement mais sérieusement et d'une façon profitable; vraiment! nous ne leur donnons pas assez et avec cette parole persuasive et sympathique qui le distingue, il saura démontrer à ses collègues que doubler notre subvention serait faire acte à la fois de justice et de bonne administration.

Vous serez, en effet, émerveillé, M. le Président, lorsque vous aurez vu tout ce que nous réalisons avec notre modeste budget.

L'enseignement agricole, que l'Etat se propose de rendre obligatoire dans toutes les écoles primaires, notre Société n'a-t-elle pas l'honneur de l'avoir inauguré depuis 1872? Le concours d'aujourd'hui est le septième organisé par ses soins et, par le nombre des maîtres et des élèves qui y ont pris part, il prouve combien cette institution est goûtée dans nos campagnes et le parti qu'il est facile d'en tirer au profit des progrès agricoles. Tous les hommes compétents s'accordent à reconnaître qu'il n'est pas de meilleur moyen d'initier les enfants de la campagne aux travaux des champs et de leur en inspirer de bonne heure le goût, en leur en démontrant les avantages.

Les récompenses accordées par notre Société à certaines catégories d'animaux viennent également seconder l'action de l'Etat et stimuler certains éleveurs qui n'avaient pu être primés et dont les produits présentaient cependant un intérêt véritable.

Parlerai-je du concours horticole, cette gracieuse annexe de l'Exposition agricole, qui a fait l'admiration de tous les visiteurs et dans lequel nos horticulteurs ont prouvé suffisamment qu'ils étaient au courant des progrès

et qu'ils ne se laissaient pas dépasser par des voisins plus favorisés.

Voilà encore des médailles bien placées, et M. le Président de la République a été de notre avis puisqu'il a bien voulu y ajouter un superbe vase de Sèvres.

L'intelligent directeur du Jardin des Plantes, aux excellentes leçons duquel se sont formés tous ces élèves dont nous admirons aujourd'hui les produits, n'est-ce pas la Société libre de l'Eure qui a su utiliser son zèle et son savoir en le chargeant de répandre dans tous nos cantons cet enseignement autrefois ignoré et qui rend cependant de si grands services à nos agriculteurs?

Enfin, je terminerai ce rapide exposé par la catégorie la plus intéressante, peut-être, celle des récompenses aux vieux serviteurs ruraux. Ici, je serai sûr de ne rencontrer aucun contradicteur lorsque j'exprimerai mon admiration pour ces vétérans du travail, dont les mains devenues calleuses au contact des outils, dont les dos se sont courbés en travaillant la terre et en lui arrachant ces produits qui forment la subsistance de tous. Certes, aucuns prix ne sont mieux mérités que ceux que nous leur distribuons. Il me reste à payer une dette de reconnaissance à MM. les membres des divers jurys qui n'ont pas hésité à se déplacer, quelques-uns d'assez loin, pour nous aider de leurs lumières et de leur expérience.

Vivant presque tous au milieu des champs, ils savent, mieux que personne, le bien que peuvent faire ces modestes encouragements accordés aux travailleurs. Aussi, sommes-nous sûrs de les voir prêts à accourir à notre premier appel chaque fois que nous avons besoin de leur concours, et je suis heureux de les remercier publiquement, au nom de la Société, de l'aide si précieux qu'ils nous ont apporté dans cette circonstance.

Je laisse à notre honorable Secrétaire perpétuel le soin de vous dire en détail les mérites de nos divers lauréats.

Un devoir impérieux m'oblige à vous quitter inopinément pour aller au-devant de M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Agriculture qui vient honorer de sa visite notre concours régional et témoigner ainsi l'intérêt qu'il porte à notre agriculture.

Je terminerai donc en adressant mes félicitations à MM. les lauréats de la Société libre de l'Eure et en leur annonçant que j'ai pu réserver aux principaux d'entre eux des places pour le banquet de demain.

Qu'ils continuent à concourir par leur travail au progrès de l'Agriculture dans notre beau département. C'est l'œuvre que nous poursuivons tous ici; qu'ils soient bien persuadés qu'en s'y associant, chacun dans sa modeste sphère, ils contribuent de la façon la plus utile et la plus sûre au relèvement et à la prospérité de notre chère patrie!

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT LES ANNÉES 1876, 1877, 1878 ET 1879

Lu à la séance solennelle du 24 mai 1879

PAR M. ÉMILE COLOMBEL, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

—

MESSIEURS,

La solennité qui nous réunit en ce moment m'impose le devoir de vous présenter un rapport général sur la situation et les travaux de la Société, mais l'ordre du jour de cette séance est trop chargé pour qu'il me soit permis de fatiguer votre attention par un long discours. Je n'aurai donc à réclamer votre indulgence que pour un résumé très succinct, où tous les détails d'une importance secondaire ne sauraient trouver place, et puis, je me bornerai à vous faire connaître en quelques mots les résultats des quatre concours spéciaux, par lesquels vous avez cherché à compléter et à rendre plus brillantes les grandes assises agricoles qui se tiennent en ce moment dans notre ville.

Messieurs, deux faits d'un intérêt exceptionnel dominent votre histoire pendant ces dernières années, deux faits qui sont en même temps une sorte de glorification de vos

œuvres, et la récompense de près d'un demi-siècle d'efforts généreux et persévérants.

Le premier se place à la date du 7 avril 1877. Ce jour-là, dans la séance publique présidée à la Sorbonne par le grand-maître de l'Université, la Société recevait un prix de mille francs et une médaille commémorative pour ses travaux d'histoire. Je vous ai déjà rendu compte de ce Concours entre les Sociétés académiques de province, institué récemment, et où vous avez conquis des premiers une palme si justement enviée. Je n'ai pas à y insister davantage.

Mais une grande fête industrielle et agricole devait bientôt vous fournir une occasion de montrer que la Société ne néglige jamais la partie essentielle de son vaste programme. — Vos préoccupations constantes, en effet, s'appliquent à l'Agriculture, et il suffit de parcourir vos budgets annuels pour reconnaître que les deux tiers de vos ressources, malheureusement trop restreintes, lui sont toujours consacrés. Chaque année, des Concours soit de département, soit d'arrondissement, viennent témoigner de votre zèle pour des intérêts si chers aux vrais amis de la patrie. L'année 1878 allait vous offrir un moyen d'en produire une attestation plus hautement significative.

Vous avez compris que je veux parler de l'Exposition universelle. C'est pour cette imposante et pacifique manifestation que vous avez organisé une Exposition collective de produits agricoles du département, dont tout le monde a pu apprécier la valeur et la belle ordonnance. Le Jury international l'a trouvée assez remarquable pour décerner à la Société un diplôme d'honneur équivalent à une médaille d'or.

Vous aviez ajouté à la collection toujours admirée de M. Dumoutier et aux spécialités de ses émules, le Recueil complet de vos travaux et les ouvrages que vous avez publiés à part, comme les Usages locaux, les Études

sur les classes agricoles, de MM. Léop. Delisle et Ch. de Beaurepaire, la Carte et la Description géologique du département de M. Passy. Aussi, je crois pouvoir penser et proclamer qu'en vous accordant un grand prix, dont un bien petit nombre de Sociétés ont été jugées dignes, le jury a voulu rendre justice à tout votre passé et reconnaître, au nom du pays, les services signalés que vous avez prodigués à l'agriculture depuis bientôt cinquante années.

La médaille de 1877, le diplôme de 1878 sont un double hommage rendu à votre dévouement pour le bien public.

Messieurs, je laisse de côté le compte rendu des réunions agricoles tenues à Écos, à Brionne, à Fleury-sur-Andelle, je ne parle pas des prix offerts aux enfants pour assurer la conservation des oiseaux utiles à l'Agriculture, de la subvention donnée pour conserver à Evreux une station d'étalons, et de tant d'autres sujets intéressants, et je me hâte d'appeler votre attention sur les lauréats auxquels vous allez tout à l'heure décerner des couronnes si laborieusement conquises.

Le Concours régional d'Evreux ne pouvait vous laisser indifférents, et dès 1877, votre Secrétaire perpétuel se mettait en relation avec M. le Commissaire général, de telle sorte que d'accord avec lui, vous vous prépariez à fournir des récompenses spéciales pour les Exposants domiciliés dans le département.

Tous les agriculteurs ayant présenté des animaux reproducteurs, des instruments et des produits agricoles, et qui n'ont pu, malgré des mérites sérieux, obtenir de primes de l'Etat, vont trouver une compensation et un encouragement dans les prix de la Société.

Ce n'est pas tout :

L'horticulture devait aussi avoir sa part dans vos munificences, et de ce côté, le succès le plus éclatant a répondu à votre initiative. Avec de bien modestes ressources,

et quoique limités par l'exiguité d'un emplacement trop restreint, vous avez pu, grâce à l'habileté de notre sympathique collègue, M. Piéton, secondé par un secrétaire zélé, M. Letellier, et par une commission intelligente, joindre l'agréable à l'utile et ajouter à la partie, toujours un peu sévère, des installations du Bel-Ebat, un gracieux ornement, une parure élégante et bien faite pour charmer les yeux. La place de Saint Taurin a été transformée en un brillant écrin, dont soixante disciples de Flore et de Pomone ont apporté les joyaux.

Toutes vos médailles ont trouvé largement leur emploi et je manquerais à mon devoir si je n'adressais ici, en votre nom, à M. le Président de la République, un témoignage de sincère gratitude pour le beau vase de Sèvres qui sera, grâce à lui, la prime d'honneur décernée au plus méritant de nos horticulteurs.

Votre activité ne s'est pourtant pas bornée là, et vous avez encore appelé cette année les élèves des écoles primaires de l'arrondissement d'Evreux à montrer les progrès réalisés par eux dans leurs études sur l'agriculture.

Par une innovation heureuse et qui prouve l'importance attachée avec tant de raison au rôle de la femme dans les exploitations rurales, les écoles de filles ont été admises aux épreuves, et elles ont prouvé, dès ce début, qu'elles étaient assez fortes pour prendre part à la lutte. Pour une jeune fille, en effet, il a fallu créer exceptionnellement un prix d'Excellence, à cause de la supériorité de son travail : Et veuillez remarquer, Messieurs, que 294 élèves appartenant aux écoles des 11 cantons de l'arrondissement d'Evreux, avaient répondu à votre appel.

Je n'entre pas dans d'autres détails sur cette partie intéressante de votre programme. Notre Vice-Président, qui lui consacre tous ses soins et qui en assure le succès, vous fera plus tard un rapport complet, et d'ailleurs, pour ne pas déranger la régularité des classes, c'est pour demain

seulement que votre Commission a convié les instituteurs et élèves lauréats à venir recevoir leurs diplômes.

J'ai réservé pour la fin quelques courtes observations sur les vieux serviteurs ruraux qui, au nombre de plus de quatre-vingts, ont recherché les médailles d'honneur que vous leur avez offertes. La situation douloureuse faite à l'Agriculture par des impôts écrasants et par la cherté excessive de la main-d'œuvre prête à ce sujet un intérêt tout particulier.

Aussi ce n'est pas sans une réelle émotion qu'en préparant mon rapport, j'ai constaté tant d'abnégation, tant de vertus cachées, et d'autant plus admirables qu'elles ne promettent à ces héros du dévouement aucun paiement, pas même un peu de notoriété glorieuse. Tous ces braves gens n'ont à espérer que la noble récompense donnée par leur conscience aux gens de bien. C'est la vertu dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus désintéressé.

Chez les uns, nous trouverons des services prolongés pendant plus d'un demi-siècle, avec des gages comme on en payait il y a cinquante ans. Chez beaucoup d'autres, le dévouement s'est traduit par des soins assidus prodigués à des maîtres longtemps et souvent malades, ou atteints des plus graves infirmités, surdité, paralysie, cécité. — L'un a sauvé la ferme où il était employé en tenant tête, seul, aux réquisitionnaires de l'armée prussienne pendant tout l'hiver de l'année terrible. — Une servante, sans négliger aucun de ses travaux, a élevé les enfants et les petits-enfants du fermier qui l'occupait, une autre était en même temps l'unique soutien de ses propres parents vieux et infirmes, une autre encore remplit auprès d'une femme devenue aveugle le rôle d'un véritable intendant.

Je ne parle que des domestiques, Messieurs, mais je suis certain qu'en m'écoutant, vous pensez aux maîtres, à ces estimables cultivateurs, capables d'inspirer de si beaux sentiments, et vous avez grandement raison : Aussi je ne

résiste pas au désir de signaler ici à vos applaudissements le nom de l'un d'entre eux, M. Delacour, maire des Ventes (près Evreux). Cet homme de cœur a su réunir dans son exploitation tout un personnel ami, qui voit en lui un père et qui lui donne tous les jours de nouvelles preuves de l'attachement le plus sincère et le plus touchant. C'est avec bonheur que votre Commission a pu décerner des prix à trois des précieux collaborateurs de ce vénérable patriarche.

Je finis, Messieurs, mais non sans déplorer l'insuffisance et la modicité de nos primes, à une époque surtout où la fidélité est devenue si rare, et non sans regretter qu'un généreux Monthyon n'ait pas parcouru jadis notre pays, en y laissant la trace de son passage.

Heureusement, à défaut de Monthyon, nous pouvons au moins nous réjouir de la bienveillance du Gouvernement et du Conseil général du département dont les subventions et les encouragements de toutes sortes, si honorables et si flatteurs pour vous, permettent à la Société de faire encore un peu de bien.

RAPPORT

Adressé par M. Émile Colombel à M. le Président de la Société des Agriculteurs de France,

SUR

L'EMPLOI DE QUATRE MÉDAILLES

OFFERTES PAR CETTE COMPAGNIE A LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE

Monsieur le Président,

A l'occasion du Concours régional, qui s'est tenu à Evreux, du 17 au 26 mai 1879, la Société d'agriculture du département de l'Eure, a organisé plusieurs concours spéciaux pour les exposants de sa circonscription. Elle a attribué notamment des primes importantes aux éleveurs d'animaux des races chevaline, bovine, ovine et porcine, aux constructeurs d'instruments agricoles, et réservé des récompenses particulières aux vieux domestiques ruraux, recommandés par leur dévouement, leur fidélité et la durée de leurs bons services.

Pour augmenter l'attrait de ces concours, la Société des agriculteurs de France, sur la demande de M. Colombel, secrétaire perpétuel de la Société de l'Eure, appuyée par M. le comte de Salvandy, a mis gracieusement à la disposition des organisateurs de ces concours, deux médailles d'argent et deux médailles de bronze à décerner à quatre des propriétaires lauréats, primés à Evreux.

Elle a en même temps délégué pour la représenter,

MM. Barbier du Bocage, Lefèvre-Pontalis, Parent du Chatelet, Lerenard-Lavallée et Emile Colombel. MM. Lefebvre-Pontalis et Parent du Chatelet se sont excusés de ne pouvoir se rendre à Evreux, et MM. Lerenard-Lavallée et Colombel, seuls présents pour remplir la mission confiée à la délégation, se sont mis en rapport avec les jurés désignés par la Société de l'Eure ; après un examen sérieux des mérites respectifs des principaux lauréats, auxquels on pouvait attribuer les médailles, ils ont adopté les résolutions suivantes :

Le Concours de chevaux a été particulièrement remarquable, et M. Bruno, éleveur aux Bottereaux (Eure), qui a obtenu la médaille d'or, a paru digne de recevoir une des médailles d'argent de la Société des agriculteurs.

Son étalon, Mouton (nº 89) gris-pommelé, taille 1 m 72, âgé de 5 ans, né et élevé dans le département de l'Eure, comporte dans sa forme tout ce qui caractérise la race percheronne, dont il est issu, et accuse toutes les conditions exigées pour l'étalon de gros trait.

Sa haute taille, sa belle prestance, ses allures régulières, ses membres exempts de tares, son énergie à laquelle s'allie la douceur, l'avaient fait distinguer par les membres du Jury hippique, parmi les 18 étalons de cette catégorie, appartenant pour la plupart aux départements de l'Eure et du Calvados.

Cet étalon eût été primé par le jury du département, si le nombre des prix n'avait pas été fort limité et si les éleveurs des départements précités n'avaient présenté des sujets absolument hors ligne.

La seconde médaille d'argent est échue à une vieille servante, aussi estimable par ses vertus que respectable pour son grand âge.

Cette brave femme, qui vient d'atteindre sa 75e année, est entrée en service à l'âge de 14 ans, et elle est employée depuis 61 ans consécutifs comme servante dans la même ferme. — Elle se nomme Marguerite Béchet, et elle a été

recommandée à la bienveillance de la Société par son maître, M. Leroy, cultivateur à Rély, commune de Notre-Dame-du-Hamel, canton de Broglie.

Marguerite Béchet n'a pas seulement à se prévaloir de la durée de ses services.

Elle a su faire preuve d'un dévouement exceptionnel pour ses maîtres, en se consacrant à l'éducation première de leurs enfants et petits-enfants, et, cela, sans que ses occupations de fille de basse-cour eussent jamais à en souffrir.

Aussi a-t-elle obtenu le prix départemental de la Société d'agriculture.

Les deux médailles de bronze ont été attribuées à MM. Hellard et Pinel.

M. Hellard, cultivateur à Gouville, canton de Damville, lauréat d'une médaille d'argent, pour ses produits à l'Exposition universelle de 1878, a présenté à Evreux un bélier métis-mérinos qui lui a valu le premier prix de la Société de l'Eure. Ce bélier d'un très bon choix est âgé de 17 mois, et il se faisait remarquer par les qualités de sa laine et par la beauté de ses formes et de sa taille.

M. Pinel, constructeur au Thil en Vexin, arrondissement des Andelys, a exposé une collection très intéressante de 57 instruments agricoles : charrues, extirpateurs, bineuses, buttoirs, herses, rouleaux, semoirs, concasseurs, hache-paille, coupe-racine, brise-tourteaux, cylindre nettoyeur de betterave, manège, pompe, charrettes, traîneaux, auges et seaux en fer, et la Société de l'Eure lui a donné une médaille de vermeil.

Une des médailles de bronze mises aux mains de la délégation a paru être sérieusement méritée par cet homme intelligent, lauréat depuis longues années de tous les concours de la région et toujours occupé de réaliser de nouveaux progrès dans les machines qui sortent de ses ateliers.

Les délégués de la Société des agriculteurs ont-ils compris et réalisé ses intentions généreuses ?

Ils ont au moins la conscience d'avoir fait tous leurs efforts pour y parvenir et en terminant, il se font un devoir de renouveler à la grande Compagnie parisienne, au nom de la Société libre d'agriculture de l'Eure, les plus chaleureux remerciements.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HORTICULTURE

TENU A ÉVREUX, DU 22 AU 25 MAI 1879

PAR

M. LETELLIER-ALABOISSETTE, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION

—

MESSIEURS,

La Société d'Agriculture, à l'occasion du Concours régional qui s'est tenu à Evreux au mois de mai dernier, a organisé une exposition d'horticulture.

Cette Exposition a eu un brillant succès.

L'emplacement, grâce à l'obligeance de M. le Maire de la ville, était admirablement choisi. La place Saint-Taurin avait été mise à notre disposition; son encadrement de grands arbres formait déjà un ornement : une tente dont le Conseil municipal a bien voulu faire les frais servait d'abri à ceux des produits horticoles qui auraient certainement souffert de la pluie inaccoutumée que nous avons subie à cette époque de l'année.

Un jardin français orné de vases avec piédestal, des pelouses dessinées avec goût, des massifs de fleurs, de conifères, d'arbres fruitiers, des étagères chargées de légumes de toutes sortes frais et conservés, quelques corbeilles de fruits, le tout artistement disposé, témoignaient que la Com-

mission nommée par la Société avait fait tous ses efforts pour accomplir la mission qu'elle avait acceptée.

Le principal mérite de toute cette organisation revient à M. Piéton, l'un des membres dé la Commission, l'habile directeur du Jardin des Plantes et professeur distingué d'horticulture.

Des exposants amateurs, des jardiniers, des maraîchers, venus de loin, justifiaient que notre ville a toujours conservé sa vieille réputation de cité affable à tous.

Nos exposants ont rivalisé de zèle, et les récompenses qu'ils ont obtenues sont le témoignage qu'ils suivent les progrès que fait l'horticulture.

Passons maintenant à l'exposé des produits exposés.

FLORICULTURE.

Le principal lauréat de cette Exposition était M. Lapeltey, horticulteur pépiniériste à Evreux, qui a remporté le prix offert par M. le Président de la République consistant en un grand vase de Sèvres. Sa nombreuse collection de conifères et d'arbustes à feuillage persistant autres que les conifères était aussi complète que possible.

M. Lapeltey ne cultive que les espèces qui peuvent réussir en plein air dans nos contrées, et parmi les principaux sujets qu'il a exposés nous avons remarqué de nombreux thuyas, quelques cèdres, plusieurs taxus (ifs), des thuyopsis variés et une partie de la famille des pinus et des abiès. Son exposition se trouvait complétée par des yuccas, des azalées d'Amérique et une assez belle collection de rhododendrons dont quelques-uns sont le produit de ses semis.

Cet exposant avait pour concurrent un horticulteur également distingué, M. Leroux, de Mantes, dont l'exposition était vraiment remarquable. Cet horticulteur avait envoyé beaucoup de nouveautés. — Un cephalotaxus drupacea, un juniperus foliis argenteis, un taxus ericoïdes,

un abiès acutifolia, un cupressus elegans, des fusains du Japon, etc. Aussi le jury a-t-il été unanime à lui accorder une médaille d'or.

MM. Hue père et fils nous ont montré une superbe collection d'azalées. Rien ne saurait donner une idée de la fraîcheur et de la diversité de nuances qu'offrait ce parterre arrangé avec beaucoup de goût et au milieu duquel se dressaient de magnifiques rhododendrons. En considération de l'importance de cette exposition, MM. Hue ont obtenu une médaille d'or pour leur collection de plantes fleuries de serre tempérée, une médaille d'argent pour leur belle variété de rhododendrons en pots et fleuris.

Les palmiers et les dracœnas exposés par M. Maurey, jardinier à Evreux, étaient d'une belle végétation et témoignaient des soins intelligents dont ils avaient été l'objet. Voici les noms de quelques plantes et arbustes qui attiraient le plus l'attention des visiteurs. Un magnifique bananier de la Chine, un areca lutescens, un areca sapida, un corypha australis, plusieurs variétés de cœdium, plantes encore très rares, et une nombreuse collection de coleus. Un massif de pensées et de giroflées terminait cette exposition. M. Maurey a obtenu pour ses plantes variées de serre chaude, une médaille d'or, pour sa collection de dracœnas une médaille de vermeil, et pour son lot de pensées une médaille d'argent.

Parmi les jardiniers amateurs, nous pouvons citer en première ligne M. Bordeaux, jardinier en chef chez M. Raoul Duval qui, sur la demande de la Commission d'organisation, a reçu une médaille d'or, hors concours, pour sa coopération au succès de l'Exposition. M. Bordeaux avait apporté une superbe collection de caladiums et d'autres plantes dont quelques-unes méritent d'être mentionnées. On remarquait un anthurium grandiflorum, le theophrasta imperialis, deux nouveaux nidularium, un croton gloriosa variegata, un dracœna Baptisti de 1 mètre de hauteur,

un pandanus weitchi et une grande quantité de végétaux de l'Amérique du Sud.

M. Soulat, jardinier en chef chez M. de la Haye-Jousselin, à Saint-Aubin-d'Ecrosville, a exposé des plantes de serre chaude, des ananas et des pélargoniums.

Parmi ces plantes, nous citerons un superbe latania de l'Ile Bourbon, un magnifique pandanus utilis, deux zamia et un fort philodendron.

Le jury a décerné à M. Soulat, une médaille de vermeil pour ses ananas, une médaille d'argent pour son exposition de plantes variées de serre chaude et une médaille de bronze pour ses mosaïques.

Disons en terminant que M. Lanelle, horticulteur à Evreux, a obtenu une médaille de vermeil pour son exposition de plantes fleuries de serre tempérée et une médaille d'argent pour ses pélargoniums à grandes fleurs ; que M. Coussinet, horticulteur à Vernon a reçu une médaille d'argent pour ses azalées de l'Inde fleuries et une autre médaille d'argent pour ses pélargoniums zonales et inquinans.

Enfin M. Perdrix, fabricant de coutils à Evreux, avait exposé deux fuchsias d'une beauté remarquable.

Les bouquets faisant partie de la floriculture, nous allons en dire quelques mots.

Cette partie de l'Exposition n'était pas des plus brillantes. Toutefois le jury a cru devoir donner une médaille d'argent à Mme Maurey, particulièrement, pour son bouquet blanc, et une médaille de bronze à Mlle Coussinet pour l'élégance de son bouquet.

CULTURE MARAICHÈRE.

La culture maraîchère était assez mal représentée; primeurs, légumes et fruits n'avaient rien de remarquable. Le principal exposant était M. Poncet, jardinier en chef chez M. le vicomte de Fayet, à Saint-Sébastien-de-Morsent, près

Evreux. Aussi a-t-il obtenu la médaille d'or pour son lot de légumes forcés et de saison.

Un prix spécial consistant en une médaille de vermeil a été accordé au 21e régiment de Dragons à Evreux, pour un lot de choux gigantesques.

Une autre médaille de vermeil a été décernée à M. Masson, jardinier chez M. Peschet, à Evreux, pour son exposition de melons.

La Société de Saint-Fiacre, établie depuis longtemps à Evreux, ayant offert une médaille de vermeil, la Société d'agriculture s'est jointe à elle, et ajoutant à cette médaille une somme de 60 francs; le jury a accordé cette double récompense à M. Poncet, jardinier à Saint-Sébastien-de-Morsan.

Ne terminons pas ce chapitre sans mentionner les asperges monstrueuses de M. Dingremont, maraîcher à Argenteuil qui les a offertes à la loterie en reconnaissance de l'hospitalité qu'il a reçue à Evreux pendant la guerre de 1870.

OUTILS ET INSTRUMENTS DE JARDINAGE PERFECTIONNÉS.

Cette section était assez bien représentée; parmi les principaux concurrents nous pouvons citer M. Delaunay, fabricant à Bernay, auquel le jury a décerné la médaille de vermeil offerte par la section de la Société de l'arrondissement de Bernay.

M. Casimir Valton, coutelier à Evreux, a eu un rappel de médaille d'argent.

M. Beaume, fabricant de serres à Boulogue-sur-Seine avait exposé plusieurs modèles de pompes.

Une médaille d'argent lui a été accordée ainsi qu'à M. Grenthe, constructeur de serres à Bavin, qui avait envoyé une serre en fer très-bien comprise, et qui joignait

à son élégance et à sa solidité le grand avantage d'un prix très-abordable et à la portée des horticulteurs.

AMEUBLEMENT ET DÉCORATION DE JARDINS.

La Commission a examiné avec intérêt les statues exposées par MM. Brault, statuaire à Paris, et Decorchemont, sculpteur à Evreux. Tous deux ont été récompensés : l'un par une médaille de vermeil, l'autre par une médaille d'argent.

Différentes récompenses ont encore été accordées aux fabricants dont les noms suivent, pour la perfection de leurs produits.

Ce sont : MM. Laisné, fabricant de stores à Louviers; — Doucerain, ferblantier à Evreux; — Croisy-Roussel, treillageur; — Duhazé à Elbeuf; — Hamel à Evreux et Hachler.

Prix spéciaux.

Quelques médailles avaient été mises à la disposition du jury pour les objets dignes de récompenses et non prévus au programme.

Elles ont été remises : 1° au Directeur de l'usine à gaz d'Evreux, pour son moteur à gaz appliqué aux arrosages horticoles; 2° à l'Ecole normale d'Évreux pour son herbier annoté; 3° à différents élèves de ce même établissement pour leurs herbiers.

Sur la demande du jury, une médaille d'argent a été décernée à M. Baudry, Pierre-Charles, jardinier depuis 39 ans chez M. de Pillon de Buhorel, propriétaire et capitaine de cavalerie à Breteuil.

Cette médaille a été offerte à la Société par M. Grenthe, lauréat du Concours, pour recevoir cette destination.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE 1879

PAR M. IZARN

Vice-Président de la Société.

—

MESSIEURS,

Depuis l'année 1872, où la Société d'Agriculture, sous l'instigation de M. le comte de Salvandy, a institué les concours d'enseignement agricole, sept concours ont eu lieu et je vous ai fait autant de rapports. Les généralités du sujet, les points intéressants, les particularités même offertes par la diversité des lieux et des circonstances, tout cela a été traité, répété à satiété. Pour raviver un peu les idées, l'intérêt de ces rapports, il faudrait un nouveau rapporteur, un nouvel esprit avec ce point de vue différent sous lequel chacun de nous envisage les mêmes choses.

Une circonstance nouvelle pourtant s'était présentée cette année : c'était la distribution des récompenses aux vieux serviteurs. Rassembler ici d'un côté, des enfants au début de la carrière agricole, arrêtés encore à l'étude des préceptes, de l'autre, des vieillards au terme de cette carrière, lassés, épuisés des efforts qu'ils y ont dépensés; les uns glorieux de leur premier prix, les autres émus, étonnés d'avoir mérité le dernier, c'était certainement un rapprochement heureux, fécond en enseignements pour nos jeunes élèves.

Il eût fallu pour cela supprimer un jour de classe et fermer plus de 20 écoles; on n'y pouvait songer. La distribution des

prix aux élèves s'est faite le lendemain dimanche, après celle du concours régional. La gratuité des entrées a permis aux instituteurs et aux élèves de visiter toute l'exposition, et nous aimons à croire qu'ils y auront trouvé agrément et profit.

Je me contenterai donc de vous exposer la statistique du concours. Deux circonstances l'ont rendu remarquable : le nombre des concurrents qui ne s'étaient jamais présentés aussi nombreux, et la participation des jeunes filles. C'était un projet formé depuis longtemps, auquel vous aviez donné votre approbation; nous l'avons réalisé cette année.

Le rôle de la femme dans la ferme est trop important; elle y est trop l'auxiliaire de l'homme pour la laisser en dehors des études agricoles. Les écoles ont compris cet appel et y ont répondu. Cinquante et une jeunes filles se sont présentées; les garçons étaient au nombre de 243, ce qui forme un total de 294 concurrents. Parmi ceux-ci figuraient 48 vétérans, c'est-à-dire des jeunes gens de plus de 14 ans.

Voici un tableau qui résume ces divers renseignements.

CANTONS.	ÉCOLES.	NOUVEAUX.	VÉTÉRANS.	FILLES.	CONCURRENTS.
Saint-André...	15	33	4	19	56
Breteuil.....	6	27			27
Conches.....	5	17	4	4	25
Damville.....	6	15	2	2	19
Évreux (nord)..	5	9	10	8	27
Évreux (sud)...	6	7	2	4	13
Nonancourt....	4	14	1	2	17
Pacy.....	8	24	5	7	36
Rugles.....	5	9	5	4	18
Verneuil.....	7	30	12	1	43
Vernon.....	3	10	3		13
	70	195	48	51	294

J'ajouterai quelques observations sur les sujets de composition et sur la manière dont ils ont été traités; car il est

important que vous sachiez comment l'enseignement agricole est dirigé et que vous appréciiez le résultat de vos efforts.

Cet enseignement, nous le trouvons trop théorique : les enfants apprennent le livre et semblent ignorer ce qui se passe sous leurs yeux, dans leurs propres champs.

C'est l'agriculture pratique, celle du pays que nous voudrions voir enseignée. L'enfant l'apprendrait à la ferme, aux champs, derrière le laboureur, au milieu des moissonneurs. Les bonnes méthodes seraient approuvées et retenues, les mauvaises critiquées au nom des principes, corrigées ou supprimées. Les leçons du maître seraient ainsi vivifiées par la pratique. Les rédactions de l'élève reproduiraient à la fois ce qu'il aurait vu et ce qu'il aurait appris; elles se graveraient dans son esprit bien mieux que les paragraphes d'un livre appris par cœur.

Le seul inconvénient de cette méthode, c'est qu'elle prendrait à l'instituteur plus de temps qu'il ne peut en consacrer à l'agriculture.

En tout cas, la question proposée aux élèves a mis en évidence les défauts que je signale. Elle portait sur les terres argileuses, sur les moyens de les améliorer, d'en tirer parti. La saison si exceptionnellement pluvieuse que nous avons traversée lui donnait un à-propos particulier.

Les élèves, suivant le texte de l'auteur, ont recommandé l'apport de marnes calcaires, de faluns, de tangues et autres substances. Mais pas un n'a établi de distinction entre elles au point de vue des localités où on les trouve. Il semble qu'elles soient toutes également à portée des cultivateurs de tous les pays. Aucun n'a remarqué que la marne est ici partout sous nos pieds, que les faluns, les tangues, n'appartiennent pas à nos contrées. On a oublié aussi ces boues sableuses de nos chemins que les communes vendent chaque année, ces petits tas de sable que les cantonniers rassemblent sur les routes, les vidanges des fossés où la pluie, le vent entraînent

l'usure de la chaussée et une partie des engrais déposés par les chevaux qui y circulent.

Quelqnes-uns ont parlé avec raison du drainage conseillé par le livre. Mais le procédé vulgaire, usité partout, employé par tous les cultivateurs pour débarrasser leurs champs de l'excès d'eau, ces rigoles d'égout que l'on trace à la charrue, que l'on vide à la pelle, pas un élève n'en a parlé. Le labour en billons, pratiqué dans les terres fortes du Roumois, a sans doute le défaut de se prêter difficilement à l'emploi des machines perfectionnées, mais, en pays plat, il fait la part de l'eau en la laissant sans les raies et en élevant au-dessus d'elle une partie du sol. L'école semble ignorer cette pratique.

Quelquefois aussi le maître est trop savant et loge dans la tête des élèves des notions au-dessus de leur portée. L'élève les répète certainement sans les comprendre. Ainsi nous avons rencontré des copies où, à propos de l'écobuage, il est question de silicates, de silice, de silice soluble. Il faut savoir rester à l'école.

Les questions d'horticulture traitaient de la greffe, de son application aux arbres fruitiers et de la plantation de ces derniers. Les réponses ont été plus satisfaisantes.

En comptabilité, quelques compositions excellentes nous ont prouvé cette année encore que le mécanisme et le jeu des écritures n'est pas au-dessus de l'intelligence des enfants de 10 à 14 ans. Ici encore c'est l'enseignement qui fait défaut aux élèves plutôt que les élèves à l'enseignement. Ainsi beaucoup d'entre eux rédigent assez correctement les articles du journal et du grand livre, seulement ils se trompent souvent dans l'application des termes *doit* et *avoir;* ils portent au débit ce qui appartient au crédit et réciproquement. Cette erreur trop fréquente tient à l'obscurité que conservent pour l'enfant ces termes de *doit* et *avoir*. En effet, si Laurent m'achète des betteraves, l'élève comprendra bien cette formule : Laurent *doit* à Betteraves; il comprendra moins Betteraves *avoir* par Laurent. Mais le jour où Laurent me paie et où j'écris : Caisse *doit*

à Laurent, alors il ne comprend plus rien. Cette difficulté subsistera tant que le maître ne commencera pas la comptabilité en remplaçant les mots *doit* et *avoir* par ceux de *reçoit* et *donne* qui expriment clairement le fait que l'on veut consigner. Au bout de quelque temps, il associera, comme dans une traduction interlinéaire, ces deux mots qui ont la même signification, et ce n'est que plus tard, quand l'élève sera assez avancé, qu'il s'en tiendra aux mots consacrés. Encore fera-t-il bien de conseiller à l'élève de revenir à leur traduction dans les cas embarrassants.

J'ai l'habitude de vous signaler les écoles et les élèves qui se sont distingués dans le concours, et je vous citerai en première ligne l'école de Mouettes, canton de Saint-André, tenue par M. Morlet. Sur 5 filles qu'il a présentées, 3 ont obtenu des prix, et l'une d'elles, Mlle Peltier nous a donné de si bonnes compositions, supérieures aux meilleures des garçons, que nous avons dû créer pour elle un prix d'excellence. Puisque l'école de Mouettes nous a fait commencer par les filles, nous achèverons ce qui les concerne. Les premiers prix ont été remportés : par Mlle Vacquelin, autre élève de Mouettes; Mlle Péteil, élève de l'école de Saint-André, tenue par la sœur Fauchet, de la Providence; Mlle Damoiseau, élève de la sœur Ridel, de la Providence, à l'école du Pont-Saint-Thomas, d'Évreux.

Les prix d'honneur des garçons (vétérans) ont été remportés par les élèves Han, de Nonancourt (M. Gondoin, instituteur); Hue, de l'école primaire supérieure d'Évreux (M. Quérité, instituteur); Pointel, de Saint-Marcel (M. Brossé, instituteur), et Bonaventure, de Verneuil (M. Beaucousin, instituteur).

Les prix d'honneur des nouveaux ont été décernés aux élèves Boisseau, de Bueil (M. Brard, instituteur); Damasse, de Pacy (M. Isoré, instituteur); Buisson, de Breux (M. Guille, instituteur).

RAPPORT

LU A LA SECTION DE BERNAY, PAR M. JOIN-LAMBERT

SUR

LE CONCOURS RÉGIONAL D'ÉVREUX

ET SUR LA PART PRISE A CE CONCOURS PAR L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

MESSIEURS,

Nous avons à vous rendre compte, M. Cauchepin et moi, de l'emploi fait de votre crédit de 500 francs ouvert pour participation au Concours départemental organisé par la Société libre de l'Eure à l'occasion du Concours régional.

La Société d'Evreux ayant déjà attribué à chaque catégorie un ou plusieurs prix en sommes d'argent, il a paru à ses membres et à vos délégués que le mieux serait d'adjoindre à chacun des prix ou à chacune des mentions une médaille de vermeil, d'argent ou de bronze.

Ces médailles portant le nom de notre section, votre crédit a permis de l'associer ainsi à toutes les récompenses du concours départemental.

La Société d'Evreux nous a chargés de vous vivement remercier en son nom de notre généreuse participation.

Nous serions heureux que vos intentions aient été convenablement remplies.

Voilà, Messieurs, pour la part de notre arrondissement en dépense. — Nous allons vous parler de sa part, en récompenses, nous ne voudrions pas dire, en recettes, le mot sent trop la comptabilité, et ferait naître quelque idée de déficit.

Plusieurs de nos honorables collègues ont bien voulu se charger de vous présenter chacun un compte rendu d'une partie différente de notre concours régional. Grâce à leur obligeance et à cette distribution de la tâche, chaque question sera traitée avec beaucoup de compétence.

M. le comte Dauger vous dira en quoi le concours hippique lui a paru manifester le progrès constant de la race chevaline normande.

M. Goubert qui a bien voulu, comme délégué de notre section, prendre part aux opérations du jury pour le concours départemental organisé par la Société libre de l'Eure, vous en fera connaître le résultat.

Dans ce concours départemental, les habitants de notre arrondissement qui ont obtenu des récompenses, sont : M. le comte Dauger (juments poulinières), M. Quevilly (produits agricoles), M. Aroult (espèce ovine). Vous serez heureux de saluer leurs noms.

M. Quevilly, qui ne nous aurait pas fait part de son propre succès, vous entretiendra de l'exposition horticole.

Il n'est pas étonnant qu'au concours régional nous ne trouvions pas de récompenses décernées à des habitants de notre arrondissement pour des produits horticoles. Les fleurs surtout s'accommodent peu des voyages, aussi les expositions horticoles tournent-elles d'ordinaire à l'avantage des jardins et jardiniers du voisinage.

Mais il vient des bestiaux de tous les départements intéressés au Concours. La proximité ne nous a guère servi. Dans les récompenses du Concours régional pour les bestiaux, quelle est la part du département de l'Eure ? la plus faible. Celle de l'arrondissement de Bernay ? presque nulle. Je crains même qu'il ne faille dire absolument nulle. Rien ? c'est vraiment trop peu de chose.

Les bestiaux sont pourtant le pivot de la bonne agriculture. Leur nombre, c'est l'engrais abondant et le profit sur les récoltes.

Leur qualité, c'est le bénéfice sur leur élevage, car il n'en coûte pas plus de nourrir un animal d'élite qu'un animal inférieur et le prix de vente de l'un et de l'autre est bien différent.

Le bétail du Calvados, de la Manche, de l'Orne, est depuis longtemps supérieur au nôtre, et la Seine-Inférieure qui n'a pas plus d'herbages que l'Eure a réalisé des progrès, indication précieuse de ce que nous pourrions faire nous-mêmes.

Les terres du pays de Caux ne sont pas meilleures que celles du Vexin, du Lieuvin et de la plaine du Neubourg.

Mais notre attention, nos soins, notre argent ne se portent pas autant de ce côté.

Et, à propos d'argent, qu'il me soit permis de parler des encouragements que la Société peut donner, sous forme de primes, à l'amélioration des animaux reproducteurs. Cette amélioration était la préoccupation constante de mon honorable prédécesseur, M. le comte Dauger. Il revenait souvent sur ce sujet, et il avait, selon moi, tellement raison, que j'y reviendrai avec persistance, à son exemple.

La race chevaline, nous dit-on, fait de grands progrès. Quel en est le motif? Parce que l'Etat et les départements consacrent des sommes considérables aux courses de trotteurs, à l'achat d'étalons, qui, poulains, sont payés cher à l'éleveur, aux concours de poulinières et de pouliches : parce que des étalons choisis sont répartis, à grands frais, dans toute la France.

Dans la plaine de Caen et dans la Seine-Inférieure qui ne sont pas, je le répète, des pays d'herbages, les cultivateurs font l'avance nécessaire pour avoir des bestiaux de belle race. Pourquoi? Parce qu'ils trouvent de leurs produits des prix rémunérateurs; parce que les primes décernées aux bonnes vaches, aux bons taureaux, aux bons béliers, les aident à couvrir leur dépense première et leurs frais d'entretien.

Le Conseil général de la Seine-Inférieure, trouvant que l'Etat ne fournissait pas des étalons assez nombreux ou assez bons, en acheta, pour les revendre à bas prix dans le département et les pensionner.

Les Comices du même département ont acheté et revendu de même des types choisis des races bovine et ovine. Ils subventionnent les propriétaires de taureaux remarquables. Ils emploient leurs ressources surtout en primes pour les bestiaux. C'est à ces conditions que nos voisins en sont venus à lutter aujourd'hui pour les bestiaux avec la Manche, l'Orne et le Calvados.

Où en sommes-nous? Dans combien de parties de notre arrondissement n'est-il pas difficile de trouver un bon taureau? Un cultivateur veut-il s'en procurer un, il faut le payer cher et l'on se dit qu'il sera peu recherché, croisé avec des vaches inférieures, et aura peu d'occasion de ces primes et subventions qui en diminuent la charge.

En sens inverse et par cercle vicieux, on hésite à acquérir une vache très belle, mais très chère, parce qu'on ne pourra trouver un mâle convenable, et que dès la première génération le mérite de la race aura baissé.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas chez nous d'exception? Je me souviens en avoir rencontré chez nos lauréats. Mais ce sont des exceptions, — et les concours tenus à Evreux semblent indiquer ou que l'on n'a pas eu le goût de la lutte, ce qui serait un tort si on en avait les moyens, ou que l'on était généralement mal préparé à l'affronter.

Est-il convenable lorsqu'on touche à l'agriculture plutôt par la sympathie que par la pratique de s'exprimer aussi librement? Il me semble que j'ai mission d'aborder les questions et non de les éviter, de même que vous êtes là pour redresser mes erreurs.

Je livre donc ces réflexions toutes personnelles à votre appréciation et vous jugerez s'il n'y a pas quelque chose de

plus à faire pour améliorer notre outillage vivant, le bétail, cette première et capitale machine agricole.

Les machines de fer et de bois, au contraire, s'améliorent et se propagent rapidement. Un esprit chagrin a dit : « que nous vivions en un siècle de fous. » — C'est le siècle des ingénieurs qu'il faut dire, et ce n'est pas la même chose. Mais je regrette que M. Cauchepin ne nous explique pas les progrès les plus récents et les plus curieux des machines agricoles.

J'ai voulu terminer sur un sujet agréable, et qui nous dédommage des congratulations que nous n'avons pas à nous adresser. M. Hermier a obtenu, vous le savez, une médaille d'or, de grand module. Il se trouve en fort bonne compagnie avec MM. Dubourg, Waddington, Dumoutier, Guérard (ancienne prime d'honneur de la Seine-Inférieure), Pouyer et Ridel. M. Narcisse Hébert, cultivateur du Vexin, et dont le frère a déjà obtenu, il y a 15 ans, la prime d'honneur, a été préféré, pour la première récompense, à tous les agriculteurs éminents que nous venons de citer. Nous n'avons pas à mêler nos réflexions à celles dont la presse s'est faite l'écho. Nous dirons seulement que le Vexin est une terre privilégiée, et que M. Hermier a pourvu lui-même à ce qui manquait à ses terres en qualité, et à son installation, quant aux bâtiments. N'a-t-il pas fait, étant donnée sa situation, aussi bien qu'il était possible de faire ? Ce qui vous a été déjà dit par M. Bayvel et par moi, ce que vous savez par vous-mêmes, vous permet d'en juger.

Il ne faut pas s'étonner que M. Hermier, bien que tenant la tête parmi les agriculteurs du département, n'ait pas eu de bestiaux exposés et primés. A raison de son mode spécial d'exploitation, presque tout son capital est en récoltes, engrais et animaux de boucherie, fort nombreux et très beaux, mais non admis dans les concours. Et c'est aussi ce mode spécial d'exploitation, par lequel il est placé en quelque sorte en dehors de notre culture générale, qui nous a empê-

ché de le citer comme exception ou atténuation à notre échec ou à notre abstention.

Mais si le succès de M. Hermier est le fait de son initiative, plutôt que d'un courant dans lequel il se serait trouvé placé, son mérite n'est pas moindre, au contraire, et c'est pour nous un devoir et un plaisir de l'en féliciter.

Quant à notre arrondissement, il renferme assez d'hommes éclairés et désireux de bien faire ; il possède assez d'éléments de prospérité et de progrès agricole pour qu'on puisse compter sur l'avenir et sur d'honorables revanches.

RAPPORT

DE M. LE COMTE DAUGER

SUR LE CONCOURS HIPPIQUE

—

MESSIEURS,

Le concours hippique d'Evreux en 1879 a présenté un intérêt d'autant plus grand que l'élevage a été doublé du dressage, ce qui n'avait jamais eu lieu dans les concours régionaux.

Le nombre des étalons de trois ans présentés au concours d'élevage a été plus considérable que celui des autres catégories et l'on a dû y reporter plusieurs primes enlevées aux autres sections. — Il y avait l'élite de la production de la plaine de Caen et l'on peut juger par là des progrès accomplis : ceux qui peuvent se rappeler les têtes busquées, les épaules rondes, les croupes avalées, les allures lourdes et raccourcies, enfin l'ensemble grossier des étalons du bon vieux temps doivent constater, s'ils ne sont pas de parti pris, combien l'influence de l'administration des haras a été heureuse pour notre élevage de demi-sang.

Non seulement il est inutile maintenant d'aller chercher nos reproducteurs en Angleterre, mais nous trouvons meilleur chez nous.

Nous avons le carrossier, le cab, le cheval de selle : si l'on ne peut dire encore d'une manière absolue que la race anglo normande est une race finie, la raison en est surtout

aux types variés que l'on cherche à faire. — Est-ce un tort? L'avenir le dira peut-être : en tout cas, c'est une preuve irréfutable de la diversité des modèles que peut produire notre race.

M. Auguste Pierre, de Caen, qui a présenté cinq chevaux et a remporté les premiers prix avait certainement le lot le plus remarquable de ce beau concours. — Il possède actuellement l'écurie d'étalons la plus nombreuse de la plaine de Caen et présente annuellement en moyenne de 80 à 100 chevaux à l'administration des haras. — L'année dernière, il en a eu 56 de reçus, chiffre énorme qui n'avait jamais été atteint par un éleveur.

Les étalons de 4 ans étaient beaucoup moins nombreux et moins remarquables : l'explication en est bien simple. — Presque tous sont des chevaux refusés par l'administration des haras ou n'ayant pu lui être présentés pour une raison quelconque : quelques-uns cependant font la monte et sont pensionnés par elle : parmi ces derniers se trouve quelquefois un cheval d'ordre qui a pu se trouver malade au moment des achats d'étalons. — M. Le Sénécal, de Bayeux, qui a une station d'étalons, a obtenu, deux primes sur quatre : son fils de Niger était le plus remarquable de tous et aurait eu certainement la première prime sans une légère défectuosité des jarrets.

Les juments poulinières de demi-sang étaient peu nombreuses, mais la qualité suppléait à la quantité. — Les premiers prix de l'Exposition universelle, d'Argences, de Dozulé, du Mesle-sur-Sarthe étaient présents. — On peut dire qu'il n'y avait pas une jument inférieure et toutes étaient suitées de poulains dont les prix au sevrage atteignent souvent 2,000 et même 2,500 fr.

Le concours d'étalons de trait n'était pas nombreux ; il y avait toutefois quelques beaux types ; il en était de même pour les juments : M. Marais, de Beaumont, a obtenu un second prix. Cependant on a dû retirer des primes faute de

sujets. — C'est ici le cas de remarquer le tort que fait à la race de trait l'abandon de l'Administration des Haras.

La race de trait léger n'existe plus : ce qu'on appelait le *postier* est devenu un cheval légendaire et c'est une vraie dérision de lui donner des encouragements.

L'industrie privée l'a tuée et elle est en train d'en faire autant de la race de gros trait : les éleveurs vendent pour un gros prix ce qu'ils ont de plus beau et gardent pour la monte les sujets les moins bons : pour cette industrie comme pour beaucoup d'autres, il nous faut la protection.

Le concours de dressage ne pouvait lutter avec les concours du printemps : les chevaux les plus remarquables étaient vendus ; quelques sujets cependant étaient fort admirés, entre autres un cheval alezan, fils d'*Haimon*, qui fait la monte à la station de Menneval : il a eu le premier prix de selle. — Un beau cheval à M. Touhard a eu un prix de tilbury, il a des actions étonnantes.

Les chevaux sautant les obstacles ont fini agréablement pour le public cette solennité hippique ; les deux premiers prix ont été partagés *ex æquo* entre les dragons d'Evreux et les chasseurs de Rouen : le moindre sentiment de jalousie n'a donc pu ternir la joyeuse humeur de nos officiers qui ont donné par leur présence et leur adresse un relief tout spécial au Concours régional d'Evreux de 1879.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE BESTIAUX

ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ

POUR LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT NON PRIMÉS PAR L'ÉTAT

PRÉSENTÉ PAR M. GOUBERT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

La Commission déléguée par la Société libre de l'Eure à l'effet de désigner les animaux des espèces bovine, ovine et porcine, qui n'ayant point été primés par le concours régional, méritaient d'obtenir la récompense du département de l'Eure, était composée de :

MM. Dupas, pour l'arrondissement des Andelys.
Amette, pour l'arrondissement de Louviers.
Martin, pour l'arrondissement d'Evreux (sud).
Lemaitre, pour l'arrondissement d'Evreux (nord).
Monnier.
Olivier, pour l'arrondissement de Pont-Audemer.
Goubert, pour l'arrondissement de Bernay.

L'examen des animaux a été fait les 22 et 23 mai 1879.

Le résultat de cet examen a été le suivant :

Espèce bovine.

MALES.— La première prime a été accordée à M. Fontaine

(Magloire), propriétaire à Fontaine-sous-Jouy, pour son taureau caille, âgé de 17 mois.

La deuxième prime a été accordée à M. Varillon, propriétaire à Guichainville, pour son taureau brun, âgé de 33 mois.

Génisses de 1 à 2 ans.

La première prime a été accordée à M. Lucas, propriétaire à Bosguérard-de-Marcouville, pour sa génisse bringée rouge, âgée de 23 mois.

La deuxième prime a été accordée à M. Ridel, propriétaire à Cahaignes, pour sa génisse bringée blonde, âgée de 23 mois.

Cette section, comme la précédente, laissait beaucoup à désirer en qualité et en quantité.

Vaches de plus de trois ans, pleines ou à lait.

La première prime a été accordée à M. Dumoutier, propriétaire et agriculteur à Claville, pour une belle vache bringée rouge, âgée de 6 ans.

La deuxième prime a été accordée à M. Peschet, propriétaire à Evreux, pour sa vache bringée noir, âgée de 47 mois.

Cette section était bien fournie en qualité et en quantité.

MM. Dumoutier et Varillon précités, ainsi que MM. Hellard, propriétaire à Gouville, Lamiot, cultivateur à Evreux, ont aussi présenté plusieurs vaches d'une qualité remarquable.

Espèce ovine. — Races mérinos et métis-mérinos.

MALES. — La première prime a été accordée à M. Hellard, propriétaire à Gouville, pour son bélier métis-mérinos, âgé de 17 mois.

La deuxième prime à M. Legendre, propriétaire à Villez-

Champ-Dominel, pour son bélier métis-mérinos âgé de 18 mois.

La troisième prime à M. Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre, pour un bélier métis-mérinos, âgé de 15 mois.

FEMELLES. — La première prime a été accordée à M. Dumoutier, de Claville, pour un lot de 5 brebis mérinos, âgées de 6 ans.

La deuxième et la troisième primes n'ont pu être décernées faute d'animaux exposés ; la commission a cru devoir les reporter sur la race porcine. Cependant, il se trouvait encore un autre lot de belles brebis, appartenant à M. Allorge, propriétaire à Villiers-en-Désœuvre, mais ces brebis étant de race croisée Dishley, se trouvaient d'après les prescriptions du programme exclues du concours.

Il est à regretter que l'on ait admis à concourir pour les primes offertes par le département, seulement les races mérinos et métis-mérinos. Ce moyen mettait à l'écart presque tous les éleveurs des arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer, dont les bergeries sont en partie composées de moutons de races dishley-mérinos.

Les éleveurs de ces contrées ont depuis plusieurs années préféré cette race, à cause de la précocité, de la création, de nature des animaux, ainsi que du prix rémunérateur de la viande, tandis que depuis la concurrence étrangère le prix des laines tend toujours à diminuer.

Espèce porcine. — Races étrangères pures ou croisées.

MALES. — La première prime est accordée à M. Ridel, de Cahaignes, pour son verrat yorkshire blanc, âgé de 8 mois. La deuxième prime a été accordée à M. Coquerel, de Sassey, pour son verrat normand blanc, âgé de 18 mois.

La troisième prime, a été accordée à M. Dumoutier, précité, pour son verrat berkshire noir, âgé de 14 mois.

FEMELLES. — La première prime a été accordée à M. Ridel,

précité, pour sa truie croisée yorkshire-berkshire blanche, âgée de 22 mois.

La deuxième prime a été accordée à M. Dumoutier, précité, pour sa truie berkshire noire, âgée de 6 mois.

La troisième prime a été accordée à M. Martin Chevallier, propriétaire à la Bonneville, pour sa truie normande blanche, âgée de 12 mois. Cette catégorie était très nombreuse et très remarquable par la variété des races et la beauté des animaux présentés au concours.

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

CONCOURS SPÉCIAL POUR LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Taureaux. — (170 fr. et médaille de vermeill grand module), M. Fontaine (Magloire), de Fontaine-sous-Jouy; — (120 fr. et médaille d'argent), M. Varillon, de Melleville.

Vaches laitières. — (120 fr. et médaille de vermeil grand module), M. Dumoutier, de Claville; — (90 fr. et médaille d'argent), M. Peschet, d'Évreux.

Génisses de 18 a 30 mois. — (100 fr. et médaille de vermeil grand module), M. Lucas, de Bosguerard-de-Marcouville; — (75 fr. et médaille d'argent), M. Ridel de Cahaignes.

Béliers métis-mérinos. — (90 fr. et médaille de vermeil grand module), M. Hellard, de Gouville; — (60 fr. et médaille d'argent), M. Legendre, de Villez-Champ-Dominel; — (50 fr. et médaille de bronze), M. Arnoult, de Gisay-la-Coudre.

Brebis. — (90 fr. et médaille de vermeil grand module), M. Dumoutier, de Claville.

Verrats. — (60 fr. et médaille de bronze), M. Ridel, de Cahaignes; — (40 fr. et médaille de bronze), *ex æquo*, M. Coquerel, de Sassey, et M. Dumoutier, de Claville.

Truies. — (60 fr. et médaille de bronze), M. Ridel, de Cahaignes; — (40 fr. et médaille de bronze), *ex æquo*, M. Dumoutier, de Claville, et M. Martin-Chevallier, de la Bonneville.

Chevaux de trait de 3 a 5 ans. — 1er *Prix* (médaille d'or), M. Adonis Bruno, des Botterceaux. — 2e *Prix* (médaille de vermeil grand module), M. Allorge-Mesnier, de Villiers-en-Désœuvre. — 3e *Prix* (médaille d'argent), M. La Ricque, de Saint-Urien.

Juments poulinières. — 1er *Prix* (médaille d'or), M. le comte Dauger, de Menneval. — 2e *Prix* (médaille de vermeil grand module),

M. Joret, du Neubourg. — 3e *Prix* (médaille d'argent), M. Brault, de Vernon.

Instruments agricoles. — *Médaille d'or*, M. Filoque, de Bourgtheroulde. — *Médaille de vermeil*, M. Pinel, du Thil-en-Vexin. — *Médailles d'argent*, M. Darras, de Saussay-la-Vache; M. Montandon, de Vernon. — *Médailles de bronze*, M. Drouet, de la Forêt-du-Parc; M. Girard, de Damville; M. Girard, de Conches. — *Mentions honorables*, M. Bonnel, de Burey; M. Cartier, de Nassandres.

Produits agricoles. — *Médaille de vermeil*, M. Lavril, de Saint-Aquilin-de-Pacy. — *Médailles d'argent*, M. Henry Quevilly, de Beaumesnil, et l'orphelinat agricole de Nagel. — *Médailles de bronze*, M. Delhomme, d'Emanville; M, Coquerel, de Sassey.

Prix exceptionnels. — (Médailles de vermeil), M. Georges Roussel, architecte à Louviers, auteur des agencements agricoles des fermes de Lisors et d'Amfreville-sur-Iton, appartenant à M. Pouyer, président du tribunal civil de Rouen; M. Z. Badais, architecte à Rouen, coopérateur de M. Roussel.

Médailles offertes par la Société des Agriculteurs de France. — (Médailles d'argent grand module), Marguerite Béchet, servante de ferme depuis 61 ans chez M. Leroy, cultivateur à Notre-Dame-du-Hamel; M. Adonis Bruno, éleveur aux Bottereaux, pour son étalon *Mouton*. — (Médailles de bronze grand module), M. Pinel, constructeur au Thil, pour ses machines; M. Hellard, de Gouville, pour son bélier métis mérinos.

CONCOURS ENTRE LES DOMESTIQUES RURAUX

PRIX DU DÉPARTEMENT

Charretiers. — (100 fr. et médaille de vermeil), Jules Fouché, 45 ans de services chez MM. Lépicouché et Varillon (Fouché est sourd-muet); — (médaille de vermeil), Gouet, 46 ans de services chez M. Mahon, à Bois-Arnault; — (mention honorable et médaille d'argent), Monnier, 35 ans de services chez M. Delacour, aux Ventes.

Bergers. — (100 fr. et médaille de vermeil), Quinquet, 54 ans de services chez M. Boucher, à Notre-Dame-du-Hamel; — (mention honorable), Lazare, 38 ans de services chez M. Hébert, à Vesly.

Hommes à toutes mains. — (100 fr. et médaille de vermeil), Talbot, 55 ans de services chez M. Bernier, à Neuville-sur-Authou; — *Prix*

supplémentaire (médaille de vermeil), Lehoux, journalier, 61 ans de services chez M. Delacour, aux Ventes; — (mention honorable et médaille d'argent), Beaudouin, 54 ans de services chez M. Hue, à Thiberville.

Servantes. — (100 fr. et médaille de vermeil), Marguerite Béchet, 61 ans de services chez M. Leroy, à Notre-Dame-du-Hamel; — (mentions honorables et médailles d'argent), femme Grossin, 58 ans de services chez Mme Lethuillier, à Bourneville; Prévost, 48 ans de services chez M. Pellevillain, aux Jonquerets-de-Livet; Duclos, 48 ans de services chez Mme veuve Douis, à Biencourt; Camus, 45 ans de services chez M. Chanu, à Épinay.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Charretiers. — (60 fr. et médaille de bronze), Morel, 39 ans de services chez M. Desclos, à Ambenay; — (40 fr. et médaille de bronze), Chatel, 37 ans de services chez M. Maurey, à Claville; — (mentions honorables et médailles de bronze), Leblond, 32 ans de services chez M. Lebigre, à Ezy; Marais, 32 ans de services chez M. Villard, à Courteilles.

Bergers. — (60 fr. et médaille de bronze), Piedfer, 46 ans de services chez M. Roussel, à Claville; — (40 fr. et médaille de bronze), Courty, 42 ans de services chez MM. Piéton et Dumont, à Bernienville et Claville; — (mention honorable et médaille de bronze), Josse, 33 ans de services chez M. Bertin, au Tilleul-Lambert.

Hommes a toutes mains. — (50 fr. et médailles de bronze), Dupuis, 49 ans de services chez M. Béguin, à Saint-Vigor; Pernelle, 49 ans de services chez M. Mauger, à Breuilpont; Denice, 49 ans de services chez Mlle Bourdon, à Claville; — (40 fr. et médaille de bronze), Hélain, 44 ans de services chez M. Eniot, à Pullay; — (mentions honorables et médailles de bronze), Barbey, 34 ans de services chez M. Huet, à Claville; Béranger, 34 ans de services chez M. Allorge-Mesnier, à Villiers-en-Désœuvre.

Servantes. — (50 fr. et médaille de bronze), Dévreux, 43 ans de services chez M. Vivien, au Fidelaire; — (40 fr. et médailles de bronze), Berthelot, 37 ans de services chez Mme veuve Leclerc, à Marcilly-sur-Eure; Roussel, 37 ans de services chez Mme veuve Morel, à Gauciel; Simon, 37 ans de services chez Mme veuve Briant, au Buisson-de-Coulonges; — (mention honorable et médaille de bronze), Girard, 34 ans de services chez M. Hommet, à Tillières.

Prix exceptionnel (médaille d'argent), veuve Léveillé, 49 ans de services chez M. Delacour, aux Ventes.

CONCOURS D'HORTICULTURE

PRODUITS HORTICOLES

Serre chaude. — Pour la plus belle et la plus complète exposition de plantes variées de serre chaude : *Médaille d'or*, M. Maurey, horticulteur à Evreux. — *Médaille d'argent*, M. Soulat, jardinier-chef au château de Saint-Aubin-d'Ecrosville. — *Médaille d'or hors concours*, M. Bordeaux, jardinier-chef au château du Vaudreuil. — Coleus et gloxinia : *Médaille de bronze*, M. Leroux, de Mantes. — Dracœna : *Médaille de vermeil*, M. Maurey, d'Evreux. — Ananas : *Médaille de vermeil*, M. Soulat, de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Serre tempérée. — Pour la plus belle et la plus complète collection de plantes fleuries : *Médaille d'or*, M. Hue, d'Evreux. — *Médaille de vermeil*, M. Lanelle, d'Evreux. — Azalées de l'Inde fleuries : *Médaille d'argent*, M. Coussinet, de Vernon. — Pélargonium à grandes fleurs : *Médaille d'argent*, M. Lanelle, d'Evreux. — Pélargonium zonales et inquinans : *Médaille d'argent*, M. Coussinet, de Vernon. — *Médaille de bronze*, M. Lanelle, d'Evreux. — Fuchsia : *Médaille de bronze*, M. Perdrix, d'Evreux.

Pleine terre de bruyère. — Rhododendrons en pots et fleuris : *Médaille de vermeil*, M. Lapeltey, d'Evreux. — *Médaille d'argent*, M. Hue, d'Evreux.

Pleine terre. — Conifères : *Coupe de Sèvres offerte par le président de la République*, M. Lapeltey, d'Evreux. — *Médaille d'or*, M. Leroux, de Mantes. — Rosiers en pots, fleuris, et fleurs coupées : *Médaille d'argent*, M. Hue, d'Evreux. — Pivoines arborescentes et herbacées en pots ou fleurs coupées : *Médaille de bronze*, M. Lecomte, de Bayeux. — Arbustes à feuillage persistant, autres que les conifères : *Médaille de vermeil*, M. Lapeltey, d'Evreux. — *Médaille de bronze*, M. Leroux, de Mantes. — Pensées en fleurs : *Médaille d'argent*, M. Maurey, d'Evreux. — Arbres fruitiers formés : *Médaille d'argent*, M. Lapeltey, d'Evreux. — *Médaille de bronze*, M. Barbier, d'Arnouville. — Mosaïculture : *Médaille d'argent*, M. Maurey, d'Evreux. — *Médaille de bronze*, M. Soulat, de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

CULTURE MARAICHÈRE

Pour le plus beau lot de légumes forcés et de saison : *Médaille d'or*, M. Poncet, jardinier-chef chez M. de Fayet, à Saint-Sébastien-de-Morsent. — *Médailles de vermeil*, M. Masson, jardinier chez M. Peschet, à Evreux; le 21e régiment de dragons, à Evreux. — Melons cantaloups : *Médaille de vermeil*, M. Poncet, de Saint-Sébastien. — Asperges : *Médaille d'argent*, M. Dingremont, d'Argenteuil. — *Médaille de bronze*, MM. Vasseur frères, du Puy. — *Mention honorable*, M. Barbier, d'Arnouville. — Fruits conservés : *Médaille d'argent, ex æquo*, M. Alaboissette, d'Aubevoye, et M. Doucerain, conducteur des ponts et chaussées, à Evreux. — *Mention très honorable*, Mme Lebugle, d'Evreux. — *Mention honorable*, M. Colombel, de Boissy-sur-Damville.

OBJETS D'ART ET D'INDUSTRIE HORTICOLES

Bouquets montés de différents genres : *Médaille d'argent*, Mme Maurey, d'Evreux. — *Médaille de bronze*, Mlle Coussinet, de Vernon. — Outils et instruments de jardinage perfectionnés : *Médaille de vermeil*, M. Delaunay, fabricant à Bernay. — *Médailles d'argent*, M. Grenthe, de Pontoise; M. Beaume, de Boulogne-sur-Seine; M. Louet, d'Issoudun. — *Rappel de médaille d'argent*, M. Casimir Valton, coutelier à Evreux. — *Médailles de bronze*, M. Mirande, de Saint-Germain-en-Laye; M. Debray, constructeur à Paris. — Ameublement et décoration des jardins : *Médaille de vermeil*, M. Brault, statuaire à Paris. — *Médailles d'argent*, M. Decorchemont, sculpteur à Evreux; M. Lainé, fabricant de stores à Louviers; M. Doucerain, ferblantier à Evreux; M. Croisy-Roussel, treillageur à Evreux. — *Médailles de bronze*, M. Duhazé, d'Elbeuf; M. Hamel, d'Evreux. — *Mention honorable*, M. Hachler, de Gisors.

Prix spéciaux. — (Médaille d'argent), M. Penot, directeur de l'usine à gaz d'Evreux (moteur à gaz appliqué aux arrosages horticoles). — (Médailles de bronze), M. Mallard, élève-maître à l'école normale d'Evreux (tableaux d'arboriculture); l'école normale d'Evreux (herbier annoté); M. Quenat, d'Evreux (plans de jardins); M. Fourcin, menuisier, et M. Goupil, couvreur, à Vernon (kiosque). — (Mentions honorables), M. Saint-Prix (abris d'espaliers en verre); M. Roche.

d'Orléans (poudre insecticide); MM. Jourde, Scipion, Fontaine et Guenrel, élèves de l'école normale d'Evreux (herbiers).

Sur la demande du jury, une médaille d'argent a été décernée à M. Baudry, jardinier depuis 39 ans chez M. de Pillon de Buhorel, à Breteuil. Cette médaille a été offerte pour cette destination par M. Grenthe, lauréat du concours.

—

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

PRIX D'HONNEUR

Vétérans. — *1er Prix, ex æquo*, Han, de l'école de Nonancourt (un prix de 50 fr. à M. Gondoin, instituteur), et Hue, d'Evreux (un prix de 50 fr. à M. Quérité, instituteur). — *2e Prix*, Pointel, de l'école de Saint-Marcel. (Un prix de 40 fr. à M. Brossé, instituteur.) — *3e Prix*, Bonaventure, de Verneuil. (Un prix de 30 fr. à M. Beaucousin, instituteur.)

Nouveaux. — *1er Prix*, Boisseau, de Bueil. (Un prix de 50 fr. à M. Brard, instituteur.) — *2e Prix*, Damasse, de Pacy. (Un prix de 40 fr. à M. Isoré, instituteur.) — *3e Prix*, Buisson, de Breux. (Un prix de 30 fr. à M. Guille, instituteur.)

PRIX CANTONAUX

GARÇONS

Breteuil. — *1er Prix*, Hébert, de Francheville. (Un prix de 80 fr. à M. Désautieux, instituteur.)—*2e Prix*, Coupry, de Francheville. — *3e Prix*, Perdriel, de Breteuil. (Un prix de 10 fr. à M. Guillard, instituteur.)

Evreux (nord). — *3e Prix*, Hervieux, de Sainte-Colombe-la-Campagne. (Un prix de 10 fr. à M. Carmoin, instituteur.)

Nonancourt. — *1er Prix*, Buisson, de Breux. (Un prix de 30 fr. à M. Guille, instituteur.)

Pacy. — *1er Prix*, Boisseau, de Bueil. (Un prix de 30 fr. à M. Brard, instituteur.) — *2e Prix*, Damasse, de Pacy. (Un prix de 20 fr. à M. Isoré, instituteur.) — *3e Prix*, Dijeon, de Bueil.

Rugles. — *1er Prix*, Gouget de Rugles. (Un prix de 30 fr. à M. Peltier, instituteur).

Saint-André. — *1er Prix*, Hugret, d'Ivry-la-Bataille. (Un prix de 30 fr. à M. Hugret, instituteur.)— *2e Prix*, Lamory, d'Ivry-la-Bataille.

Verneuil. — *1er Prix*, Cordier, de Bourth. (Un prix de 30 fr. à M. Massieu, instituteur.) — *2e Prix*, Gallet, de Verneuil. (Un prix de 20 fr. à M. Baucousin, instituteur.) — *3e Prix*, Guincêtre, de Pullay. (Un prix de 10 fr. à M. Fauchet, instituteur.)

Vernon. — *2e Prix*, Agneaux, de Saint-Marcel. (Un prix de 20 fr. à M. Brossé, instituteur.) — *3e Prix*, Lecoq, de Saint-Marcel.

FILLES

Prix d'excellence (pour une supériorité marquée même au-dessus de tous les garçons), Mlle Peltier, de l'école mixte de Mouettes.

Un prix de 50 fr. à M. Morlet, instituteur.

Conches. — *2e Prix*, Guibert, de la Bonneville. (Un prix de 20 fr. à M. Letondu, instituteur.)

Evreux (nord). — *1er Prix*, Damoiseau, de l'école du Pont-Saint-Thomas. (Un prix de 30 fr. à la sœur Ridel, de la Providence, institutrice.) — *2e Prix, ex æquo*, Chesnel, de la même école, et Tollenaër, de l'école de Gravigny. (Un prix de 20 fr. à M. Eudeline, instituteur.)

Evreux (sud). — *3e Prix*, Diot, de l'école du Puits-Carré. (Un prix de 10 fr. à la sœur Allais, de la Providence, institutrice.)

Nonancourt. — *2e Prix*, Lamiray, de Muzy. (Un prix de 20 fr. à M. Beudon, instituteur.)

Pacy-sur-Eure. — *2e Prix*, Brard, de Bueil. (Un prix de 20 fr. à M. Brard, instituteur.)

Rugles. — *2e Prix, ex æquo*, Coupry et Lecointre, de Neaufles-sur-Risle. (Un prix de 20 fr. à M. Delhomme, instituteur.)

Saint-André. — *1er Prix, ex æquo*, Vacquelin, de Mouettes, et Péteil, de Saint-André. (Un prix de 30 fr. à la sœur Fauchet, de la Providence, institutrice). — *2e Prix*, Gazon, de Mouettes. — *3e Prix*, Goyard, d'Ivry-la-Bataille. (Un prix de 10 fr. à Mme Tiberge, institutrice).

Voici la liste des certificats d'études accordés à la suite du concours d'enseignement agricole :

ÉCOLES DE GARÇONS

Breteuil, 4; — Francheville, 5; — Baux-de-Breteuil, 3; — Condé-sur-Iton, 1.

Conches, 2; — la Bonneville, 2; — Glisolles, 2; — le Fresne, 1.

Damville, 6.

Evreux, 8; — la Madeleine, 2; — Brosville, 1; — Fontaine-sous-Jouy, 1; — les Ventes, 1.

Nonancourt, 3; — Breux, 1; — Acon, 1.

Pacy-sur-Eure, 7; — Bueil, 5; — Menilles, 1; — Villegats, 3; — Vaux-sur-Eure, 1.

Rugles, 6; — Neuve-Lyre, 3; — Bois-Normand, 1; — Chaise-Dieu-du-Theil, 1.

Saint-André, 3; — Ezy, 8; — Mouettes, 2; — la Forêt-du-Parc, 1; Bretagnolles, 1.

Verneuil (laïque), 12; (congréganiste), 3; — Courteilles, 1; — Pullay, 2; — Bourth, 9.

Vernon, 1; — Saint-Marcel, 5; — Houlbec-Cocherel, 1.

ÉCOLES DE FILLES

Ferrières-Haut-Clocher, 1; — Evreux (Pont-Saint-Thomas), 5; — Navarre, 2; — Muzy, 1; — Bueil, 1; — Villegats, 1; — Saint-Antonin-de-Sommaire, 1; — Neaufles-sur-Risle, 1; — Saint-André (congréganiste), 5; — Chavigny, 2; — Ivry-la-Bataille, 3; — Mouettes, 2; — Gournay-le-Guérin, 1.

RAPPORT

SUR

L'INAUGURATION DES COURSES DE CHEVAUX

Qui a eu lieu à Évreux le 7 septembre 1879

PAR M. LE COMMANDANT D'ORVILLIERS

MESSIEURS,

Il appartenait à la Société de donner à cette chose importante, l'élevage du cheval de service et de guerre, les preuves de la sollicitude qu'elle apporte d'ailleurs pour tout ce qui concerne l'agriculture dans notre département, en prenant l'initiative de la création des courses de chevaux à Evreux. La commission qu'elle nomma pour étudier la question et dont le rapport concluait à la possibilité de cette création se constitua en Comité dit Comité des Courses et se mit en mesure de mener à bien l'œuvre entreprise. Ce fut avec une somme de 14,800 francs montant des souscriptions recueillies dans tous les arrondissements du département, des libéralités de la Société, du Conseil général et de la ville d'Évreux, qu'il prépara sans retard la première réunion hippique dont la date fut fixée au 7 septembre 1879. Aujourd'hui, Messieurs, il vient vous rendre compte de ce qui a été fait et de ce qu'on se propose de faire.

Le champ de manœuvres de la cavalerie, mis à la disposition du Comité par l'autorité militaire, fut immédiatement livré à 50 hommes du 21e dragons que le colonel de Chérisey nous

prêta de la façon la plus gracieuse. Avant de prendre la détermination de faire choix de ce terrain dont la situation et l'aménagement au point de vue de la qualité de la piste pouvaient laisser à désirer, les tentatives les plus sérieuses, restées malheureusement infructueuses, avaient été faites pour établir notre hippodrome sur les prairies de Navarre, les seules convenables dans les environs. Ces tentatives furent renouvelées cette année encore, et toujours avec le même insuccès, et il nous faudra attendre pour la réalisation de notre désir que de nouveaux propriétaires, moins hostiles au but que nous poursuivons et avec lesquels nous pourrons par conséquent nous entendre, soient devenus maîtres des immeubles que nous convoitons.

Vous avez pu constater, Messieurs, qu'un très honorable succès a consacré l'existence de nos Courses, 68 chevaux ont été engagés, 39 se sont disputés nos prix, un public nombreux s'est porté avec empressement à l'hippodrome et a suivi avec un vif intérêt tous les détails de notre première épreuve, qu'aucun accident, à notre grande satisfaction, n'est venu troubler.

Trois tribunes avaient été édifiées sur le grand côté face à la route; la tribune centrale, destinée aux membres fondateurs et aux personnes munies de cartes d'enceinte du pesage, la deuxième couverte à sa droite, le buffet entre les deux, pour les spectateurs munis de cartes à 5 francs, et la troisième découverte à sa gauche, pour les spectateurs ayant payé leur entrée 3 francs; la partie de l'hippodrome comprise entre les quatre côtés intérieurs de la piste, avait été réservée aux voitures et aux piétons.

La piste, très suffisamment convenable, eu égard surtout au peu de temps qu'on a pu consacrer à la mettre en état, se développait sur un parcours de 1,700 mètres environ avec 20 mètres de largeur.

L'excellente musique du 21e dragons avait prêté son concours à cette fête hippique.

En apportant à l'avenir certaines modifications, fruit de l'expérience acquise, dans la préparation de la piste, l'aménagement et le prix des tribunes, le service des entrées et la police du pourtour, nous obtiendrons incontestablement un résultat supérieur à celui de l'année dernière.

Les Courses, sous la direction du président de la Société, M. le comte Le Couteulx, assisté de MM. de la Croix, Morgon, et d'Orvilliers, commissaires, M. le comte de Rostolan remplissant les fonctions de starter, ont commencé à 2 heures dans l'ordre suivant :

1re Course. — *Prix de la ville, au trot attelé.*

1,200 fr. offerts par la ville d'Évreux, dont 1,000 fr. au 1er et 200 fr. au 2e, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays, attelés au trot, seuls, à une voiture à 2 ou 4 roues. — Distance, 4,000 mètres environ.

5 chevaux sur 9, 4 ayant déclaré forfait, sont restés engagés dans cette course.

Ils sont arrivés dans l'ordre suivant :

1re *Tulipe*, à M. Desmares, 7 minutes 28 secondes.

2e *Atalante*, à M. Biroleaud, 7 m. 43 s.

3e *Malinois* (*ex-Negociant*), vicomte de Buisseret, 7 m. 48 s.

4e *Marietta*, à M. Quilbout, 8 m. 4 s.

5e *Gringalet*, à M. Lefebvre-Montfort, 8 m. 15 s.

Somme gagnée par *Tulipe*, 1,000 fr.; *Atalante*, 200 fr.

Forfaits déclarés par MM. Picquet, pour *Ma Cousine;* Popoff, pour *Dobrina*; Cénéri Forcinal, pour *Savonnette*; Rousonnette, pour *Sotère*.

2e Course. — *Prix de la Société libre d'Agriculture de l'Eure, au trot monté.*

1,500 fr. offerts savoir : 300 fr. par la Société libre d'agriculture de l'Eure, 1,200 fr. par la Société des Courses, dont

1,200 fr. au 1er et 300 fr. au 2e, pour chevaux entiers et juments de 3 ans de demi-sang, nés et élevés en France, montés au trot. — Poids : poulains, 60 kilog. — Pouliches, 58 kilog. 1/2. — Distance, 3,000 mètres environ.

7 chevaux sur 10, 3 ayant déclaré forfait, sont restés engagés dans cette course.

Ils sont arrivés dans l'ordre suivant :

1re *La Toucque*, à M. Balvay, 5 minutes 32 secondes.

2e *Ulrich II*, à M. Gamare, 5 m. 40 s.

3e *Beatrix*, à M. Revel, 5 m. 52 s.

4e *Urus*, à M. Gost, 5 m. 56 s.

5e *La Victoire*, à M. Cavey, 6 m. 34 s.

6e *Diva II*, à M. Millot, 7e *Ukase*, à M. Gost, non classées.

Somme gagnée par la *Toucque*, 1,200 fr.; par *Ulrich II*, 300 fr.

Forfaits déclarés par MM. Lemonnier, pour *Un*; Lefebvre, pour *Diva*; Lemonnier, pour *Ultima*.

3e Course. — *Prix des habitants d'Évreux, au trot monté.*

1,200 fr. offerts savoir : 1,000 fr. par les habitants de la ville d'Évreux, 200 fr. par la Société des Courses, dont 800 fr. au 1er, 300 fr. au 2e, 100 fr. au 3e, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays, montés au trot. — Distance, 4,000 mètres environ.

5 chevaux sur 12, 7 ayant déclaré forfait, sont restés engagés dans cette course.

Ils sont arrivés dans l'ordre suivant :

1re *Indiscrète*, à M. De Lescure, 8 minutes 8 secondes.

2e *Atalante*, à M. Biroleaud, 8 m. 11 s.

3e *Marjolaine*, à M. Brevet, 8 m. 29 s.

4e *Giselle*, à M. Vottier, 9 m. 2 s.

5e *Tulipe*, à M. Desmares, non classée.

Somme gagnée par *Indiscrète*, 800 fr.; par *Atalante*, 300 fr.; par *Marjolaine*, 100 fr.

Forfaits déclarés par MM. Picquet, pour *Ma Cousine*; Lefeb-

vre, pour *Neustrie;* Aubourg, pour *Fidélité*; Forcinal, pour *Savonnette*; Doussault, pour *Yvonne*; de Lescure, pour *Octave*; vicomte de Molen, pour *Beau-Sire*.

4e Course. — *Prix du Conseil général, au trot monté.*

2,000 fr. offerts par le Conseil général, dont 1,200 fr. au 1er, 400 fr. au 2e, 300 fr. au 3e, 100 fr. au 4e, pour pouliches de 3 ans de demi-sang, nées et élevées dans le département de l'Eure. — Poids : 58 kilog. 1/2. — Distance, 2,000 mètres environ.

Les 8 pouliches engagées ont couru et sont arrivées dans l'ordre suivant :

1re *Saltarelle*, à M. Lesage, 4 minutes 47 secondes.

2e *Utile*, à M. Lesage, 4 m. 51 s.

3e *Ugolette*, à M. Colombe, 4 m. 52 s.

4e *V*, à M. Reinick, 4 m. 54 s.

5e *Perinette*, à M. Brault, 5 m. 1 s.

6e *Coquette*, à M. Geruzez, 5 m. 37 s.

7e *Ursule*, à M. le vicomte d'Auger, 8e *Cigarette*, à M. Guérie, non classées.

Somme gagnée par *Saltarelle*, 1,200 fr.; *Utile*, 400 fr.; *Ugolette*, 300 fr.; *V*, 100.

5e Course. — *Prix de la Société des Courses, courses de haies.*

2,000 fr. offerts par la Société des Courses, dont 1,700 fr. au 1er, 300 fr. au 2e, le 3e retire son entrée, pour chevaux entiers, hongres et juments de toute espèce et de tout pays. —Poids : 3 ans, 56 kilog.; 4 ans, 66 kilog.; 5 ans, 68 kilog. 1/2; 6 ans et au dessus, 70 kilog. Tout cheval ayant gagné un prix supérieur à 1,000 fr., comme 1er, à partir du 1er août 1879, portera 1 kilog. 1/2 de surcharge. — Distance, 2,500 mètres environ.

Forfaits ou entrées : MM. Intard, pour *Champion;* Girardin,

Fileuse, Incertain, Le Tilleul; du Poërier, *Melilot;* Vicomte de Buisseret, *Morphine, Ballade;* Camille Blanc, *Rob Roy, Gibert, Job;* baron Finot, *Basque, François II, Gouvieux.*

15 chevaux avaient été primitivement engagés, 8 avaient déclaré forfait en temps utile; il restait donc 7 chevaux à courir. Un seul, *Vertpré, ex-Bandit,* à M. Hornez, s'étant présenté au poteau, le 1er prix a été attribué à son propriétaire, conformément au règlement de la Société des steeples-chase dont le Comité avait prescrit l'application dans son programme en vue de cette course.

6e COURSE. — *Military, course de haies.*

Prix offerts par les habitants de la ville d'Évreux : un objet d'art de 500 fr. au 1er, un de 300 fr. au 2e, pour chevaux d'armes provenant de la remonte et inscrits sur les contrôles de la 3e brigade de cavalerie, montés par des officiers appartenant à cette brigade. Seront exclus les chevaux de pur sang et les chevaux ayant pris part à une course publique autre qu'une course militaire. — Poids commun, 75 kilog. — Tout gagnant d'une course militaire plate ou à obstacles portera 3 kilog. de surcharge; du Military de Rouen, 5 kilog. — Distance, 1,800 mètres.

Cette dernière course, pour laquelle 13 officiers de notre brigade de cavalerie, 5 lieutenants ou sous-lieutenants du 12e chasseurs et 8 lieutenants ou sous-lieutenants du 21e dragons, avaient engagé leurs chevaux conformément au programme, a été un des grands attraits de la journée. Tous étaient au départ, parfaitement mené par MM. Bertrou, sous-lieutenant au 12e chasseurs, et de Jouvencel, lieutenant au 21e dragons, les deux vainqueurs. Le military a, par son entrain, dissipé la légère déception du public, provoquée par l'absence de concurrents pour les prix de la course précédente.

Ainsi s'est terminé notre premier essai, Messieurs, qui per-

met à notre hippodrome, nous le pensons du moins, de prendre rang, modestement, il est vrai, parmi ceux de France.

Vous aurez remarqué dans la nomenclature des courses qui vient de vous être faite, que ce sont précisément les chevaux dont on doit plus particulièrement favoriser l'élevage, les chevaux et pouliches de 3 ans de demi-sang, qui se sont présentés en plus grand nombre pour disputer les prix que la Société, le Conseil général et la ville d'Evreux ont si généreusement offerts. C'est un encouragement pour persévérer dans l'entreprise que nous poursuivons. Les allocations qui nous ont été faites, nous les retrouverons, il faut l'espérer, chaque année, d'autres viendront probablement les accroître encore; des démarches vont d'ailleurs être faites à bref délai dans ce but. Dès à présent nous pouvons vous apprendre que par une décision préfectorale, notre Société aura, à partir de cette année, le jour des Courses, à distribuer une somme d'au moins 2,000 fr., aux pouliches primées, dans les Concours d'Évreux et d'Étrépagny, qui devront expressément, pour avoir le droit de toucher leurs primes, subir sur notre hippodrome, les épreuves d'une course au trot dont les conditions sont réglées par l'administration.

L'assemblée générale dernière des membres fondateurs a pensé qu'il fallait donner à la Société des Courses une existence qui lui soit propre; à cet effet, elle a adopté les statuts d'une constitution définitive, soumis en ce moment à l'approbation ministérielle. Quel que soit le sort destiné à la future Société, nous espérons qu'il sera heureux et prospère; elle n'oubliera pas que c'est sous les auspices et avec l'appui de la Société libre d'agriculture de l'Eure qu'elle a fait ses premiers pas.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

—

CONCOURS AGRICOLE

TENU AUX ANDELYS LE 12 OCTOBRE 1879

—

RAPPORT

SUR

LE PRIX DE CULTURE PERFECTIONNÉE

DU CANTON DES ANDELYS

PRÉSENTÉ PAR M. DELESQUE

Au nom d'une Commission composée de MM. Narcisse Hébert, de Cantiers, Doré-Letailleur, de Gamaches, Émile Hébert, de Vesly, Madire, de Lisors, et Delesque, de Marcouville.

—

Messieurs,

Dans sa séance du 16 juin, la Société libre d'agriculture (section des Andelys) a nommé une commission chargée de visiter les fermes des cultivateurs du canton des Andelys qui demanderaient à concourir pour les primes cantonales que votre Société se propose de décerner aux cultivateurs dont les améliorations culturales méritent le plus d'être signalées.

La commission s'est réunie à cet effet le 5 août, et c'est le rapport de sa mission que nous venons vous présenter.

Nous regrettons vivement, Messieurs, qu'à l'occasion de ce concours un seul concurrent, M. E. Raban, à Corny, se soit présenté : car nous savons tous que le canton des Andelys possède un grand nombre de fermes dont la culture avancée peut être proposée comme enseignement, et mériterait à juste titre d'être signalée : mais nous avons dû nous incliner devant cette abstention que nous ne pouvons attribuer qu'à un excès de modestie regrettable.

Néanmoins, si nous n'avons qu'un seul candidat à vous présenter, il nous reste la consolation de pouvoir dire hautement qu'il est des plus recommandables à tous égards.

Ferme de Corny

M. Raban exploite la ferme de Corny depuis le 24 juin 1876.

Cette ferme qui, au moment de son entrée, était très épuisée, se compose de 225 hectares de terre dont la majeure partie appartient à M. Lacroix, et le reste à divers propriétaires.

Les terres de la ferme de Corny sont de natures bien différentes, car, si sur le plateau nous trouvons un bel ensemble des meilleures terres du Vexin, nous trouvons à côté le revers de la médaille dans les côtes de Corny, d'une étendue d'environ 50 hectares, où à la qualité inférieure du sol se joint la difficulté de culture.

Assolements

M. Raban suit généralement l'assolement triennal, qui se décompose ainsi :

Herbages permanents.....	5 hectares.
Blé.....	65
Seigle et avoine.....	65
Lin.....	10

Betteraves.....	25 hectares.
Pommes de terre et pois.....	5
Prairies artificielles.....	50

Sur ces 50 hectares de prairies artificielles, 25 sont renouvelés chaque année, ce qui compose avec les terres sortant de lin, pois et betteraves la sole de blé.

Par suite de cet assolement, une grande partie des terres est consacrée à la production d'aliments nécessaires à la nourriture du bétail, ce qui permet à M. Raban de produire une grande masse d'engrais indispensable à la fertilité des terres.

Nous en avons eu surtout la preuve par les récoltes excrues sur les terres inférieures dans les côtes de Corny.

Nous avons en effet trouvé là des résultats admirables, preuve saisissante de ce que peut l'activité et l'énergie d'un homme intelligent qui, aux bons soins de la culture, sait adjoindre les engrais bien confectionnés ainsi que les marnages énergiques.

Car pour nous tous, membres de la commission, qui connaissons l'état dans lequel M. Raban prenait sa ferme, nous sommes à même de constater, par le résultat actuel, l'étendue des améliorations réalisées.

La commission a trouvé toutes les terres en très bon état de culture : soles de blé et avoine qui, malgré l'année froide que nous venons de traverser, présentent une végétation luxuriante; prairies artificielles bien composées et en bonnes conditions de rendement. Les betteraves seules laissent peut-être un peu à désirer, mais il ne faut pas oublier que la température exceptionnellement défavorable a surtout contribué, à Corny comme ailleurs, à empêcher le développement habituel de cette plante si précieuse.

Pour sa culture, M. Raban emploie 24 chevaux, il élève tous les ans 2 poulains qu'il achète à 6 mois, et qui sont destinés à remplacer ses chevaux usés.

Cette quantité, au premier abord, pourrait paraître exces-

sive, mais elle s'explique parfaitement par la difficulté qu'offre la culture des terres situées en côte.

Tous ces chevaux sont du reste en bon état et bien choisis.

Comme bestiaux, il engraisse 10 vaches en été et 40 en hiver ; 10 porcs sont engraissés avec des farineux pour la consommation de la maison.

Il entretient toute l'année un troupeau de 800 moutons qu'il remplace plusieurs fois dans l'année au fur et à mesure de l'engraissement. Il est arrivé ainsi à engraisser l'an passé la quantité de 1,800 moutons. Et nous avons la preuve, par les récompenses qu'il a obtenues aux concours de boucherie, qu'il connaît tous les principes d'un bon nourrisseur.

Tous ces animaux, en hiver, sont nourris avec des betteraves et des fourrages hachés, le tout fermenté avec addition de tourteaux.

Il nous a été facile de nous rendre compte qu'il soit arrivé à engraisser cette quantité de bétail, par ce fait qu'il consomme entièrement chez lui les 25 hectares de betteraves qu'il cultive, et qu'il a soin d'y ajouter comme complément environ 50,000 kil. de tourteaux de lin par an.

Il se procure ainsi, par le mélange et la fermentation, une masse d'aliments concentrés si propices à l'engraissement, et de plus, il augmente la quantité et la richesse de ses fumiers.

Ainsi que nous venons de vous le dire, messieurs, nous avons trouvé la culture à l'extérieur en excellentes conditions. Si maintenant nous passons à l'intérieur de la ferme, la situation n'est pas moins favorable.

La tenue de la cour d'abord ne laisse rien à désirer ; ensuite le bon soin des fumiers bien disposés pour laisser arriver les purins dans une fosse qui recueille tout, et d'où une pompe permet de les enlever soit pour arroser ces fumiers par le temps sec, soit pour les transporter à l'aide d'un ton-

neau spécial sur les herbages à terrain de nature siliceuse ou calcaire qui entourent la ferme.

La bonne tenue et disposition des bâtiments à l'intérieur, pour le logement des animaux, nous ont montré que M. Raban savait comprendre les besoins inhérents à la profession d'un engraisseur qui veut assurer en même temps que la salubrité de ses bestiaux la facilité de distribution de la nourriture.

M. Raban possède la plupart des meilleures machines d'intérieur de ferme.

Une puissante machine à vapeur de la force nominale de 10 chevaux actionne la machine à battre, le brise-tourteaux, le hache-paille, le brise-pommes, le nettoyeur à betteraves, et le coupe-racines.

Le tout est parfaitement disposé pour faciliter la promptitude dans le travail, en même temps que l'économie et la bonne confection.

Cette installation, qui fait le plus grand éloge du constructeur, est due à la maison Jacquet frères, de Vernon, dont toutes ces excellentes machines proviennent.

Le matériel d'extérieur de ferme n'est ni moins nombreux, ni moins bien approprié aux besoins de l'exploitation.

Nous trouvons, en effet, pour les labours profonds, le brabant double de Delahaye, de Liancourt, les charrues demi-brabant, les extirpateurs, et les herses accouplées de Pinel, du Thil, le semoir à toutes graines de Liot, le distributeur d'engrais de Smith, les rouleaux plombeurs articulés en fonte, et un puissant rouleau Cros-Kill, la faucheuse Wood, la moissonneuse Johnston, et le grand râteau à cheval de Ransomes, qui permettent d'exécuter les fauchages et la moisson avec rapidité.

Nous ne quitterons pas, Messieurs, la ferme de Corny sans rendre à Mme Raban le juste tribut d'éloges qui lui est

dû pour la part de collaboration qu'elle apporte dans la surveillance et la bonne direction de la ferme de Corny.

Voilà, Messieurs, le résultat de notre visite à Corny : Aussi, sommes-nous persuadés que vous voudrez bien accorder à M. E. Raban la médaille d'or que nous demandons pour lui, reconnaissant que s'il se trouve seul à concourir il n'en a pas moins toutes les qualités pour la mériter.

RAPPORT

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX OUVRIERS AGRICOLES

PRÉSENTÉ PAR

M. COUTIL, SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES ANDELYS

—

MESSIEURS,

L'an dernier, à la suite de l'Exposition universelle, une loterie fut organisée, et, sur le produit, une somme importante fut destinée à fournir aux ouvriers les plus méritants de l'agriculture et de l'industrie le moyen de visiter Paris et les merveilles de l'Exposition.

M. le sous-préfet des Andelys s'adressa à MM. les membres de la chambre consultative d'agriculture, en les priant de lui donner une liste des candidats agricoles.

Nous avons pensé que, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'ouvrir le registre de vos délibérations, et de transcrire les quarante-trois noms de vos lauréats de 1873 à 1877.

Cette liste fut très bien accueillie par l'administration, et, au nom de la Société d'agriculture, nous avons remercié M. le sous-préfet.

Vos récompenses, toujours si recherchées, ont donc mérité aux ouvriers lauréats une faveur de plus, et sur laquelle ils ne devaient pas compter.

Tous sont revenus enchantés de leur voyage.

Aujourd'hui nous commençons une nouvelle liste pour la prochaine Exposition.

Les candidats sont toujours nombreux et leurs états de service très intéressants; trente-neuf ont pris part au concours.

Huit charretiers : MM. Hellin, qui compte 17 ans de service; Gouelle, 20 ans; Clément Cherfix, 22 ans; Firmin, 23 ans; Louis Cherfix, 25 ans.

Le 1er prix (50 fr. et une médaille de bronze) a été accordé à Louis Morin, pour 36 ans de service chez M. Doré-Letailleur, cultivateur à Gamaches; 2e prix (30 fr. et une médaille) a été décerné à Bayeux, depuis 32 ans chez M. Marre, au Thil; mention honorable, Joseph Francomme, pour 29 ans de service chez M. Doré-Bertin, à Gamaches.

Le 1er prix des bergers (50 fr. et une médaille de bronze) a été décerné à Désiré Godefroy, depuis 22 ans chez M. E. Rayé, à Surcy-Mézières; le 2e prix (30 fr. et une médaille) a été accordé à François Jean, depuis 20 ans chez MM. Boivin, à Fontenay.

Le 1er prix des servantes (40 fr. et une médaille de bronze) a été décerné à Mlle Marguerite Gasse, pour 40 ans de service chez M. A. Doré, à Gamaches; le 2e prix (25 fr. et une médaille) à dame Rose Dupuis, femme Goumeaux, depuis 30 ans chez Mme veuve Dupont, d'Ecorchemont; le 3e prix (20 fr.), Clémentine Normand, femme Anseaume, 27 ans de service chez M. J. Prévost, à la Haute-Borne; mention honorable, Mme Clotilde Dufour, veuve Legendre, pour 24 ans de service chez M. A. Hébert, à Aumare.

Cinq candidats se sont présentés pour le prix des hommes de cour, MM. Guillot, qui compte 16 ans de service, Desprès, 20 ans.

Le 1er prix (40 fr. et une médaille de bronze) a été accordé à Frédéric Lemeilleur, depuis 31 ans chez M. Vigreux, à Senneville; le 2e prix (25 fr. et une médaille) a été décerné à Jean-Baptiste Ligny, depuis 26 ans chez Mme Lainay, à Gaillardbois; mention honorable, à Armancy Moulin, pour 22 ans de service chez M. Dumesnil, à Tilly.

Les concurrents pour les récompenses des moissonneurs étaient au nombre de dix-sept. La commission a décidé que trois prix seraient décernés.

MM. Mary avait 19 ans de service; Levé, 20 ans; Bernard Sery, 25 ans; Duclos et Dumont, 28 ans; Damemme, 29 ans; Neveu et Lallemand, 31 ans; Herpin, 34 ans; Vaillant, 35 ans; Touzé, 37 ans; Delamotte, 38 ans; Bougost, 40 ans, a déjà obtenu une mention honorable.

Le 1er prix (40 fr. et une médaille de bronze) a été décerné à Augustin Étienne, pour 50 ans de service chez M. H. Marre, au Thil; le 2e prix (25 fr.) a été accordé à Louis Varangle, depuis 49 ans chez M. Quillet, à Doudeauville; le 3e prix (20 fr.) à Albéric Langlois, pour 48 ans de service chez MM. Coutil, Canivet, Dujardin, à Harquency; mention honorable, François Leroy, depuis 40 ans chez M. Quiller, à Villerets.

La médaille de vermeil offerte par votre secrétaire à celui des lauréats du concours des Andelys, qui compterait le plus d'années de service, a été accordée à Mlle Marguerite Gasse.

La Société est heureuse de voir les concurrents aussi nombreux; elle n'a qu'un regret, c'est que la modicité de son budget ne lui permette pas d'être plus généreuse.

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

Prix d'honneur pour culture perfectionnée (médaille d'or de 100 fr.), M. Emile Raban, cultivateur à Corny.

CONCOURS D'ANIMAUX

1er *Prix d'ensemble* (médaille d'or offerte par M. Renard), M. Doré-Letailleur, cultivateur à Gamaches. — 2e *Prix d'ensemble* (médaille de vermeil), Mme Lainay, à Gaillardbois.

Taureaux de 1 a 2 ans. — 1er *Prix* (médaille de vermeil), Mme Lainay.

Vaches. — (Médaille d'argent) M. Dubos, aux Andelys; (mention honorable) Mme Demante, à Boisemont.

Génisses de 2 a 3 ans. — (Médaille d'argent) M. Doré-Letailleur.

Génisses de 1 a 2 ans. — (Médaille d'argent) Mme Lainay.

Béliers de 12 a 18 mois. — (Médaille de vermeil) M. Doré-Letailleur.

Brebis de 3 ans. — (Médaille d'argent) M. Doré-Letailleur.

Oiseaux de basse-cour. — (Médaille d'argent) Mme Guynemer, au Thuit.

CONCOURS DE LABOURAGE

1er *Prix* (50 fr.), Louis Lemoine, charretier chez M. Descieux, à la Baguelande. — 2e *Prix* (40 fr.), Manginot, charretier chez M. Cavelier, à Feuquerolles. — 3e *Prix* (30 fr.), Delahaie, charretier chez M. Henri Fessart, à Mantelle. — *Mention honorable* (10 fr.), Louis Letailleur, chez M. Cavelier.

INSTRUMENTS AGRICOLES

1er *Prix d'ensemble*, instruments d'intérieur de la ferme (médaille d'or et 80 fr.), MM. Jacquet frères, à Vernon. — 2e *Prix* (médaille de

vermeil et 40 fr.), M. Montandon, à Tourny. — 3e *Prix* (médaille d'argent et 30 fr.), M. Montandon, à Vernon. — 4e *Prix* (médaille de bronze), M. Fortin, à Montereau; (médaille de bronze). M. Glaçon.

Instruments d'extérieur. — 1er *Prix d'ensemble* (médaille d'or et 50 fr.), M. Darras, à Saussay. — 2e *Prix* (médaille d'argent), M. Lacharte, à Nézé. — *Mention honorable*, charrues, M. Papavoine, à Venables.

Semoirs. — 1er *Prix* (médaille de Vermeil), M. Liot, à Boisguillaume. — 2e *Prix* (médaille d'argent), M. Leclerc, à Rouen. — 3e *Prix* (médaille de bronze), M. Rivière, à Pacy-sur-Eure.

Moissonneuse lieuse et lieuse indépendante. — *Prix spécial* (médaille d'or), M. Rivière, à Pacy-sur-Eure; (médaille de bronze), M. Mayen, pour pompe. — *Mentions honorables*, M. Courbet, à Tourny, pour colliers; M. Croisset, pour tarare à cylindre.

CONCOURS D'HORTICULTURE

Fleurs et plantes d'ornement. — MM. Coutable, à Vernon (médaille de vermeil); Leroux, à Mantes (médaille de vermeil); Coussinet, à Vernon (médaille de vermeil); Boulez, aux Andelys (médaille d'argent moyen module); Renault, de Montigny (médaille d'argent petit module); Duchef-Delaville (mention honorable).

Fruits. — MM. Mare, du Vaudreuil (médaille de vermeil); Dreux, de Saint-Cyr-du-Vaudreuil (médaille d'argent moyen module); exposant sous le n° 35 (mention honorable).

Culture maraîchère. — MM. Béquet, de Vézillon (médaille d'argent moyen module); Mayeux, à Louviers (médaille d'argent moyen module); Hugues, aux Andelys (médaille de bronze).

Divers. — MM. Dubos, aux Andelys (médaille d'argent moyen module); Pean, de Paris (médaille d'argent moyen module); Laurent-Gilles, à Tourny (médaille d'argent moyen module); Blondel, aux Andelys (médaille d'argent moyen module); Boyer, aux Andelys (médaille d'argent moyen module); Drouet, aux Andelys (médaille de bronze); Vardon, de Lyons-la-Forêt (médaille de bronze); Sarazin, instituteur à Tosny (médaille de bronze); Demantes, au Petit-Andely (mention honorable); Leseur, au Petit-Andely (mention honorable); Dizan, au Neubourg (mention honorable); Fréret-Vincent, à Tosny (mention honorable); Delavigne, à Saint-Pierre-la-Garenne (mention honorable); Jean-Louis Marie, jardinier aux Andelys (mention honorable).

Les membres de la commission ayant visité l'appareil dit *Walter Mill*, inventé et construit par M. Morin fils, des Andelys, sont d'avis unanime qu'il mérite une mention toute spéciale en raison des conditions qu'il réunit au point de vue de fonctionnement pour l'élévation de l'eau à de grandes hauteurs, la simplicité de l'établissement et surtout sa puissance; ces avantages leur font un devoir de le recommander à l'attention des propriétaires et producteurs.

TOAST DE M. LE PRÉFET DE L'EURE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

—

MESSIEURS,

Je suis bien certain d'être l'interprète de tous en remerciant la municipalité des Andelys de la cordiale hospitalité avec laquelle elle a accueilli ceux qui sont venus prendre part à cette fête de l'agriculture.

Et, si j'ai été particulièrement sensible à l'honneur qu'elle m'a fait en m'offrant la présidence de ce banquet, c'est que j'y ai vu un hommage rendu, non seulement au président de la Société d'agriculture de l'Eure, mais encore au gouvernement que je représente.

J'y ai vu surtout une marque de reconnaissance pour les bienfaits qu'à procurés au pays l'établissement de la république.

On oublie trop facilement en France.

C'est la raison qui nous a fait accuser de légèreté par un peuple qui n'oublie pas, lui, et qui a conservé pendant cinquante ans le souvenir de ses défaites et de son humiliation.

Les peuples ne sont pas des individus, et s'ils sont jaloux de leur indépendance, ils ne peuvent pas pratiquer une générosité dangereuse qui les conduit à oublier les leçons du passé.

Rappelez-vous, messieurs, dans quelle situation était la France, il y a neuf ans à peine.

C'est un triste tableau à évoquer dans un jour de fête comme celui-ci, mais, pour guérir la blessure, le chirurgien hésite-t-il à la découvrir et à y plonger le scalpel ?

Après vingt ans d'un régime de compression où le silence cachait les plaies profondes faites au pays par la corruption et l'intrigue, le voile s'est tout à coup déchiré. Cette puissance factice, qui en avait imposé quelque temps à l'Europe, s'est écroulée et, dans ses ruines, a failli ensevelir la patrie elle-même.

C'était pour la seconde fois dans ce siècle que la nation, pour avoir remis ses destinées entre les mains d'un seul homme, voyait fondre sur elle les désastres de l'invasion. Le tiers du territoire était occupé par l'ennemi et les efforts d'un grand patriote n'aboutissaient qu'à sauver l'honneur en reculant de quelques mois une défaite qui coûtait à la France deux de ses plus belles et plus fidèles provinces et cinq milliards de rançon.

Huit années se sont écoulées, et comparez les résultats du gouvernement d'un seul avec ceux du gouvernement de tous :

Le pays, délivré du pouvoir personnel, a pris lui-même la direction de ses affaires, et ceux qui n'ont pas craint de prêter leur argent pour aider à sa libération voient leur gage presque doublé de valeur.

L'armée travaille avec ardeur à sa réorganisation, et vous vous rappelez tous combien votre patriotisme contemplait avec satisfaction, il y a quelques jours à peine, les progrès accomplis. Une ligne solide d'ouvrages fortifiés a fermé la brèche faite à notre frontière.

La France veut la paix, elle est maîtresse de ses destinées et n'a point à sa tête, pour la jeter dans des entreprises périlleuses, une dynastie couvant des ambitions à satisfaire ou des revanches à prendre, et son désir sincère est de vivre en paix avec tous ses voisins.

Elle ne prendrait les armes que pour défendre son sol ou son

indépendance. Mais s'il lui fallait en venir à cette extrémité, vous voyez, messieurs, que notre situation donnerait à réfléchir à ceux qui nourriraient contre elle des desseins agressifs.

Notre agriculture et notre industrie traversent, il est vrai, une époque critique. Mais, jetez les yeux autour de vous, et considérez si, au milieu des nations qui nous entourent, nous ne sommes pas encore la plus favorisée.

En Angleterre, les salaires ont été abaissés dans un grand nombre d'industries de cinquante pour cent ; l'agriculture est si gravement atteinte que les propriétaires de certains comtés ne trouvent plus de fermiers.

En Allemagne, la crise industrielle a atteint le dernier degré d'intensité, et tandis que nos recettes dans les premiers mois de l'année 1879 dépassent déjà de 110 millions les prévisions budgétaires, nous voyons ceux que nos milliards devaient enrichir obligés de recourir à un relèvement des tarifs protecteurs pour équilibrer le budget de la confédération.

Ce n'est pas à un auditoire comme celui qui m'entoure que l'on pourra faire croire que la république est responsable des pertes causées à notre agriculture par le déficit des deux dernières récoltes.

Toutefois le gouvernement ne reste pas inactif, et les Chambres sont saisies d'un vaste ensemble de projets destinés à compléter notre outillage national et à doter de voies de communications de toute nature les parties du territoire qui en étaient encore privées.

La ville des Andelys, jusqu'à ce jour, si déshéritée, doit prétendre à sa part dans cette répartition, et vous savez, messieurs, que mon administration ne négligera rien pour que la juste satisfaction à laquelle elle a droit lui soit enfin accordée.

Mais, à qui est-il juste de faire remonter les bienfaits de cette situation dont les critiques les plus passionnées ne sau-

raient contester l'évidence, sinon au pays lui-même, puisque depuis neuf ans c'est lui qui a pris la direction de ses affaires et qu'aucune question ne saurait être tranchée sans le concours de ses représentants ?

Voilà ce qu'il faut proclamer et c'est pour cela qu'il est utile que, dans des réunions comme celle d'aujourd'hui, des voix se fassent entendre pour donner leur avis sur les affaires publiques.

Je sais bien que des esprits chagrins ont critiqué cette coutume salutaire, pratiquée de longue date par les peuples façonnés à la liberté, et qui commence à s'introduire dans nos mœurs. Comme si la parole qui éclaire et permet de discerner la vérité et de la faire pénétrer dans les masses, n'était pas avec la presse l'instrument le plus puissant de la liberté ! Examinez nos voisins d'Outre-Manche, qui sont, il faut le reconnaître, nos maîtres en éducation politique, et voyez s'ils ne mettent pas depuis longtemps en pratique ce moyen si simple et si efficace de consulter l'opinion et de mûrir par la discussion les questions qui intéressent le pays. Chez eux les meetings et les banquets élèvent leurs mille tribunes où chaque citoyen peut faire connaître ses idées. Si bien que lorsque les questions arrivent devant les Chambres, elle sont déjà connues, étudiées et, en quelque sorte, résolues par avance, et qu'il ne reste plus qu'à formuler dans la loi le vœu manifesté par l'opinion publique.

Ce sont là les mœurs de la liberté, et en Belgique, en Italie comme en Angleterre, il n'est pas une question à l'ordre du jour qui ne soit traitée dans les réunions. Si les théories dangereuses font là-bas si difficilement leur chemin, c'est que les orateurs qui les exposent trouvent des contradicteurs pour les réfuter. Ce n'est pas ici, sur cette terre normande, patrie du bon sens et de la calme raison, qu'il est besoin d'insister, pour démontrer les avantages que procure cette liberté de la parole.

Laissons donc les esprits timorés s'émouvoir du langage

tenu récemment par certains orateurs politiques. C'est en les leur entendant exprimer que nous pouvons connaître les revendications de toutes sortes dont ils se sont fait les interprètes, et il ne manque pas d'orateurs pour réduire à leur juste valeur certaines théories surannées dont la science économique a fait depuis longtemps justice. Ce n'est plus un feu qui couve comprimé, comme celui de certains volcans, jusqu'au jour où il éclate couvrant de débris tout ce qui l'entoure. Non ! les utopies s'étalent librement au grand jour et cessent d'être dangereuses avec le mystère qui les enveloppait !

Quel que soit le gouvernement qui nous régisse, il y aura toujours des novateurs épris d'un idéal social et poursuivant avec ardeur, et très souvent de bonne foi, les réformes qu'ils croient nécessaires au bien de l'humanité.

Mais, je le répète, avec la forme républicaine, avec la parole libre et la pensée libre, ces hommes-là cessent d'être un danger pour la société. Il ne reste de leurs théories que ce qui a été reconnu pratique après une libre controverse, et, au lieu d'être un péril, ils deviennent ainsi, quelquefois, l'instrument de réformes utiles.

Voilà pourquoi, je le répète, nous ne devons pas nous émouvoir du bruit qui s'est fait depuis quelque temps autour de certaines revendications.

Quand les représentants du pays en seront saisis, ils n'auront qu'à recueillir autour d'eux l'opinion exprimée dans les réunions et dans la presse, et il leur sera facile de constater que le pays, avide de repos et de calme, ne demande qu'à travailler sans secousse sous un gouvernement qui lui assure la paix et la liberté.

Telle est l'impression que je recueille chaque jour au milieu de ces populations normandes, si laborieuses et si sages, que j'ai depuis deux ans la bonne fortune d'administrer.

Et n'est-ce pas aussi, messieurs, le sentiment de la France tout entière, le sentiment qu'elle a si nettement manifesté

lors des élections sénatoriales du 4 février ? N'a-t-elle pas ratifié avec acclamation le choix fait par ses représentants de ce républicain éprouvé, aussi remarquable par la fermeté de ses convictions politiques que par la sagesse et la modération de ses idées, chargé de la suprême magistrature de la république.

Aussi, suis-je bien certain, messieurs, que vous vous unirez tous à moi pour porter un toast à ce grand citoyen dont la haute raison garantit à la fois à la France l'ordre et la liberté.

Je bois à M. Grévy, président et second fondateur de la république !

TOAST DE M. LOUIS PASSY

DÉPUTÉ

Président de la section des Andelys.

—

MESSIEURS,

Avant de porter un toast aux lauréats du concours, permettez-moi, monsieur le préfet, de vous présenter les membres de la section des Andelys. Aujourd'hui vous êtes notre chef. Vous n'êtes pas seulement le préfet, vous êtes le président de la Société d'agriculture de l'Eure. Voilà vos confrères. Vous n'en avez pas dans tout le département de plus dignes et de plus éclairés.

Je m'abandonne à un souvenir. Il y a dix-huit ans, je portais la parole. Nous étions aux Andelys, et les applaudissements saluèrent les noms de MM. Hébert, Besnard, Lesage, de Cléry, Delesque et Dupas. Je répète ces noms, je répète ces dates, 1861-1879, pour vous apprendre, monsieur le préfet, que nous ne sommes pas nés d'hier, que nous avons vu passer bien des hommes et bien des évènements, et que si le temps n'a pu dissoudre ces liens qui nous unissent, c'est que les mêmes liens nous attachent à la terre qui nous a vu grandir et vivre.

Le secret de notre force et de notre durée, car il faut que vous nous connaissiez tout à fait, c'est que nous ne nous occupons pas de politique. De ma part, cela se conçoit, j'aime tant à avoir des amis. De la part de mes confrères, cela se comprend. Les hommes ont des opinions contraires quand ils ont des intérêts différents, et en agriculture nous

n'avons qu'un seul et même intérêt : la prospérité de tous. Ce que nous faisons donc depuis vingt ans, c'est de la bonne confraternité, c'est du patriotisme agricole. Je dis du patriotisme, car en nous réunissant nous n'avons pas la prétention de faire de la science, mais l'espérance de faire du bien, servir notre pays, et de montrer que nous en sommes fiers.

Ainsi, quand vous êtes arrivé dans notre département où chacun sait apprécier votre attitude et votre conduite, je vous ai dit : « Venez dans l'arrondissement des Andelys, vous y trouverez la paix. » Vous ai-je trompé? N'êtes-vous pas bien reçu et fêté par la municipalité des Andelys, qu'au nom de la Société je me plais à remercier de son hospitalité, et par le comice de l'arrondissement que vous voyez autour de vous? Je le sens, cet exorde est un peu long, mais j'avais à cœur de bien marquer le caractère de nos concours agricoles, et si j'osais, avec votre agrément, vous dépouiller un moment de votre qualité de préfet, ce serait pour m'associer plus intimement au président de la Société d'agriculture de l'Eure, et pour pouvoir en son nom et au mien porter le toast qui est le couronnement ordinaire de notre fête : « Aux lauréats du concours ! »

C'est dans ces sentiments que je vous propose, Messieurs, de boire à la santé de MM. Raban, de Corny, des cultivateurs que vous avez couronnés, et de ces braves et fidèles serviteurs qui reçoivent aujourd'hui la récompense de leur probité et de leur dévoûment.

Et comment ce toast ne serait-il pas bien accueilli? Il me semble que j'entends nos lauréats me dire : « Vous avez bien raison de boire à notre santé, car notre santé agricole laisse beaucoup à désirer. » Hélas! je ne le sais que trop, notre Vexin est malade. En France, en Angleterre, même épidémie; on cherche partout le remède, mais où le trouver? Vous croyiez l'avoir trouvé, et dans une de nos libres réunions nous l'avons formulé par ces mots : *Droits compen-*

sateurs. A Évreux aussi, et avant vous, la Société d'agriculture s'était prononcée en faveur des droits compensateurs que le conseil général devait à son tour un peu plus tard, mais sans rien préciser, recommander à l'attention du gouvernement.

Or, le gouvernement s'est prononcé ; il s'est prononcé nettement, résolument, contre tout droit qui tendrait à relever les prix des denrées alimentaires, et, sans l'appui du gouvernement, aucune majorité sur ce point ne se formera dans le parlement. Il ne faut pas se faire d'illusion, à ceux qui viendront soutenir avec tant de raison que la culture est malheureuse, qu'au moment où le prix des produits baisse les frais de la culture augmentent, que les arrivages incessants des blés d'Amérique changent les conditions économiques de la production et les conditions financières des baux, on répondra : Nous vous plaignons ; mais que parlez-vous des trop belles récoltes d'Amérique? le prix du blé hausse : dans beaucoup de villes le pain ne se payait-il pas déjà 45 centimes? c'est cher. Il est impossible, dans l'état actuel des esprits, de donner un prétexte ou des raisons à l'agitation populaire. Voilà la réplique et l'argument final. Considérez ce qui se passe dans les grandes villes, écoutez ce qui se dit autour de vous ; réfléchissez : moi, je vous dis brutalement la vérité.

Si l'on ne réussit pas d'un côté, il faut chercher à réussir d'un autre. On pourrait se retourner, ce me semble, vers mon honorable ami, M. le ministre des finances, et l'engager à pousser la politique des dégrèvements d'impôts dans le sens des intérêts agricoles. C'est ce qu'il convient de faire. De ce côté, du moins, on peut plaider avec quelque chance d'arriver à un résultat pratique ; vous ne vous payez pas de mots et de théories.

M. le préfet nous parlait tout à l'heure d'un projet de loi destiné à améliorer nos voies de communication. Cela est excellent, mais pourquoi ne pas dégrever aussi l'impôt sur le

sucre? L'arrondissement des Andelys, qui a fait tant de progrès par la culture de la betterave, en retirerait un grand profit. D'ailleurs, s'il appartient à vos représentants de recueillir vos plaintes et de les faire valoir, il appartient au gouvernement d'y répondre. Il lui appartient de proposer des remèdes à la situation critique dans laquelle vous a conduit une succession de circonstances malheureuses et d'évènement inattendus.

Ne nous décourageons pas; ne nous abandonnons pas à des inquiétudes exagérées. Nous avons triomphé de crises redoutables. Le soleil et le courage font et feront des merveilles. Vous êtes les enfants du pays, et ce pays, cette terre du Vexin, nous ne pouvons pas la quitter. Il faut vivre sur elle et avec elle. Les traditions et les intérêts vous y enchaînent. Que ne puis-je donner à ces jeunes gens qui m'écoutent l'ardeur que je voyais à mes contemporains, aux chers amis de ma jeunesse, lorsqu'ils se préparaient à succéder à leurs pères qui étaient les amis du mien. Mais, au moins, le jour est propice, l'heure est venue de faire revivre dans vos mémoires le souvenir de nos plus grands amis. Reportez vos regards vers le domaine de Guitry, vers les belles exploitations de Villers et de Cantiers qu'ont illustré de père en fils les Legrand et les Hébert, et sur lesquels planent aujourd'hui trois drapeaux de la prime d'honneur. Je m'arrête sur ces noms : Auguste Hébert, Besnard, Narcisse Hébert. Je les livre à vos applaudissements. Que le banquet des Andelys réveille aujourd'hui, en l'honneur de Narcisse Hébert, les échos retentissants du banquet d'Étrépagny en 1864; qu'il soit un souvenir et une récompense, pour nous tous un honneur, et pour nos successeurs un exemple!

Aux lauréats du concours!
Aux lauréats de la prime d'honneur!

RAPPORT

SUR

LES CONCOURS OUVERTS EN 1876 ET 1877

Entre les élèves des écoles primaires du département,

POUR ASSURER LA CONSERVATION DES OISEAUX UTILES
A L'AGRICULTURE

—

MESSIEURS,

La plupart des oiseaux font une guerre acharnée aux insectes, aux larves, aux rongeurs, et sans eux nos moissons seraient en grande partie dévorées en herbes, les bourgeons de nos arbres rongés, et les insectes deviendraient un véritable fléau.

Dans le but de parer aux ravages que cause à l'agriculture l'extermination insensée des oiseaux, la Société d'Agriculture a décidé que des prix, consistant en ouvrages traitant de sujets relatifs à la protection due aux animaux, seraient offerts chaque année aux élèves des écoles primaires du département qui auraient apporté au succès de cette œuvre le dévouement le plus empressé. Cette mesure a produit d'excellents résultats, et elle a suscité partout une louable émulation. Des sociétés protectrices formées entre les élèves sous le patronage de l'instituteur ont été organisées dans beaucoup d'écoles, et les jeunes sociétaires remplissent avec zèle la mission qu'ils se sont imposée : ils se partagent la surveillance des nids situés dans la commune et ils s'appliquent par tous les

moyens possibles à en prévenir la destruction. La Société d'Agriculture en instituant ce concours a eu un double but : faire respecter les nids des oiseaux et développer chez l'enfant les sentiments généreux en plaçant entre ses mains des livres qui lui apprennent à ne plus tuer cruellement ces travailleurs ailés qui assainissent l'air que nous respirons, qui réjouissent nos yeux, et qui sont pour nos agriculteurs de si précieux auxiliaires.

Voici la liste des élèves lauréats du concours établi pour la protection des oiseaux en 1876 par la Société libre de l'Eure, et désignés comme les plus méritants, par leurs camarades et co-sociétaires :

Duvallet (Léopold), Lemoine (Gaston), Littée (Virgile), de l'école du Grand-Andely; — Trude (Louis), Bellemère (Sénateur), de Ferrières-Haut-Clocher; — Martin (Gaston), Dumontier (Eugène), Bethencourt (Raoul), Bance (Georges), de Montaure; — Calot (Émile), Poitou (Ludovic), Louette (Alexandre), de Bezu-Saint-Éloi; — Vauquelin (Léon), Marty (Louis), de Beaumesnil; — Benard (Berthe-Amélie), Lemoine (Ernest), de Bezu-la-Forêt; — Potin (Charles), Dufour (Louis), de Piseux; — Rougeron (Charles), Mesnil (Charles), Jourdain (Élie), d'Épégard; — Drouet (Paul), Guilmard (Ernest), de Grandvilliers; — Buisson (Alexandre), Moisson (Léon), du Fresney; — Leverdois (Aimé), Blot (Jules), de la Forêt-du-Parc; — Groult (Lucien), Desrues (Paul), Gens (Arthur), d'Andé; — Ricourt (Ernest), Massot (Eugène), Lecomte (Joseph) et Taurin (Albert), de Nonancourt.

Lauréats du concours de 1877 : Mary (Léon), Igé (Onésime), Ouvrard (Raoul), de l'école du Grand-Andely; — Quérité (Armand), de Breuilpont; — Thorel (Henri), Talendier (Narcisse), du Cormier; — Tatin (Dominique), Allain (Paul), de Bourgtheroulde; — Registre (Hilaire), Cuirot (Marie), de la Chapelle-Réanville; — Deschamps (Jules), Goujard (Raoul), de Fontaine-la-Soret; — Érard (Irénée), de Villez-sous-Bail-

leul; — Porée (Gustave), Lebas (Alphonse), de Fiquefleur-Équainville ; — Mérieult (Désiré), Bastard (Honoré), de Martainville-en-Lieuvin ; — Cardou (Émile), Bénard (Lucie), de Thuit-Simer ; — Davoust (Armand), Drouet (Paul) de Grandvilliers ; — Maillard (Amand), Perraut (Albert), d'Autheuil ; — Hardy (Arthur), Cartier (Marie), de Bezu-la-Forêt ; — Letourneur (Henri), Roussel (Charles), de Fresney ; — Cayeux (Adjutor), Lainé (Arsène), du Thil ; — Moreau (Benjamin), Morainville (Onésime), du Gros-Theil ; — Brout (Amable), Lefèvre (Aimé), de la Forêt-du-Parc ; — Dumoutier (Eugène), Leloutre (Gabriel), de Montaure ; — Verdelet (Paulin), Riché (Ferdinand), de Bézu-Saint-Éloi ; — Lemaître (Paul), Groult (Lucien), d'Andé ; — Leprestre (Léon), Petit (Gustave), de Bourg-Achard. Perrier (Émile) et Deshayes (Émile), élèves de l'école de Manthelon.

Des ouvrages traitant de la protection des biseaux ont été adressés à chaque lauréat.

Une médaille d'argent à été accordée à M. Bocquet instituteur au Gros-Theil, en récompense de ses efforts pour la destruction des hannetons.

Une lettre de félicitations a été adressée à M. Fricotté, instituteur à Villez-sous-Bailleul, pour l'appui si dévoué qu'il a prêté à l'œuvre de la protection des oiseaux.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SECTION DE BERNAY

Depuis le 1er novembre 1878 jusqu'au 1er novembre 1879

ADRESSÉ AU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

PAR M. LERENARD-LAVALLÉE

—

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, la section de l'arrondissement de Bernay s'est réunie trois fois en séance générale, le 29 décembre 1878, le 2 mars et le 29 juin 1879, et elle a tenu sa séance publique annuelle le 5 octobre 1879.

Dans la séance du 29 décembre, la section, conformément à l'article 2 du règlement, a procédé par bulletins secrets à l'élection des membres du bureau. M. le duc de Broglie a été réélu président, MM. Lerenard-Lavallée et Lambert ont été maintenus dans leurs fonctions de secrétaire et de trésorier.

Dans sa séance du 1er décembre, la Société libre de l'Eure, après avoir pris diverses résolutions relatives au concours régional, avait décidé qu'elle ajouterait aux primes décernées par l'État, des récompenses spéciales destinées exclusivement aux exposants domiciliés dans le département de l'Eure, et, pour rehausser l'importance et l'éclat de ce concours départemental, elle avait adressé un appel aux sections d'arrondissement : la section de Bernay s'est empressée de répondre à cet appel en votant une somme de 500 francs et en désignant

pour la représenter dans les opérations de ce concours MM. Join-Lambert, Comte Dauger, Goubert et Henri Quevilly. — Les rapports des délégués ont été lus dans la séance du 29 juin et ont constaté l'heureuse organisation des différents concours et les nombreux progrès réalisés dans l'agriculture de notre département.

Dans la séance du 2 mars, la section de Bernay a examiné deux questions qui intéressent vivement les agriculteurs : 1° l'enseignement départemental et communal de l'agriculture ; 2° les traités de commerce appliqués à l'agriculture.

Sur la première question, la section a entendu et approuvé le rapport de M. le colonel Goujon, président de la commission chargée de préparer les réponses aux questions adressées par M. le ministre de l'agriculture, relativement au projet de loi portant création d'une chaire d'agriculture dans chaque département.

La section a apporté une attention toute spéciale à l'examen de la seconde question : elle a entendu avec un grand intérêt la lecture d'une lettre de M. Émile Vy qui, après avoir exposé la triste situation dans laquelle se trouve notre agriculture, réclamait pour elle des droits compensateurs qui puissent lui permettre de supporter la concurrence étrangère. — Après une longue et intéressante discussion, cette proposition a été adoptée, et la section a délégué MM. Émile Vy, Join-Lambert et le comte Dauger pour s'entendre avec la Société libre de l'Eure, afin de réclamer pour l'agriculture des droits protecteurs. Les délégués de la section de Bernay ont assisté à l'assemblée générale des présidents et délégués des sociétés agricoles de France tenue à Paris le 29 mars 1879, et l'un d'eux M. Join-Lambert a lu dans la séance du 29 juin suivant, un rapport dans lequel se trouvent exposés avec une grande clarté les vœux exprimés en faveur de l'agriculture par les délégués des sociétés agricoles.

Depuis sa réorganisation, la section de Bernay avait récompensé chaque année les meilleures exploitations agricoles de

chaque canton. et le plus souvent elle avait décerné ses encouragements aux grands cultivateurs de l'arrondissement : cette année, elle a pris l'initiative de récompenser les petites exploitations, elle a pensé qu'il était juste que le modeste travailleur des campagnes eût sa part dans les récompenses, comme il a sa part de labeur dans l'amélioration du champ qu'il cultive. En conséquence la section de Bernay a décidé qu'elle accorderait : 1° une prime de 100 francs, et une médaille d'argent à l'exploitation de chaque canton la plus remarquable par sa bonne culture et l'ensemble de ses améliorations agricoles; 2° une prime de 20 francs, et une médaille de bronze, au domestique de l'exploitation primée dont le travail et les bons soins auront le plus contribué à l'amélioration de la ferme.

Une commission a été nommée par chaque canton pour faire la visite des exploitations.

La commission devait tenir compte de la culture des terres de la ferme, de l'aménagement des fumiers, du choix, du nombre et du bon état des animaux, de la tenue des herbages, de l'entretien des pommiers, de l'emploi des meilleurs instruments et des améliorations qui auront pu être apportées à l'exploitation.

De nombreux concurrents se sont fait inscrire dans chaque canton, et les primes et médailles ont été décernées en séance publique.

Sur la proposition de M. le comte Dauger, la section a voté une somme de 500 francs, qui a été employée pour : 300 francs, à décerner des primes aux juments de gros trait, et pour 200 francs, à contribuer à l'organisation d'une société de courses à Bernay.

Les primes aux juments de gros trait ont été décernées, le 8 septembre après la distribution des primes départementales, par un jury qui avait pour président d'honneur, M. Farjas sous-préfet et se composait de MM. Delannay sous-directeur

des haras du Pin, président; Euchesne, Join-Lambert, le commandant du Bec-Hellouin, Loisel et d'Orvilliers.

Le 5 octobre 1879, a eu lieu notre séance publique annuelle.

L'ordre du jour portait :

1° Conférence agricole par M. Bidard, professeur de chimie à Rouen.

Programme de la conférence. — Des insectes qui dévorent le blé semé en terre; — moyen de s'en préserver par le chaulage du blé; — Chaulage par le sulfate de cuivre, le seul efficace; — Indication du procédé à employer et de la quantité nécessaire pour un hectolitre de semence.

Pour bien faire connaître les insectes, M. Bidard mettra sous les yeux de ses auditeurs deux tableaux représentant ces animaux grossis jusqu'à 300 fois.

La maladie connue sous le nom de *piétin du blé* a fait cette année de grands ravages. M. Bidard se propose d'en indiquer la nature, la cause et le remède.

2° Distribution des récompenses aux lauréats du concours d'exploitations agricoles.

3° Exposition du musée scolaire de M. Deyrolle.

Dans une précédente conférence, M. Bidard nous avait initiés à l'organographie du blé et aux conditions normales de sa vie végétale, il nous a entretenus le 5 octobre 1879, des causes qui, cette année, ont donné à notre agriculture des résultats si médiocres; il a décrit deux petits insectes microscopiques qui attaquent le blé semé en terre et qui sont la cause du déficit que le cultivateur éprouve dans sa récolte. — L'un est un acarus ou mite, il a un millimètre de longueur et un demi-millimètre de largeur : il possède quatre paires de pattes et deux pinces comme celles du homard, sa marche est assez rapide; l'autre insecte est un ver qui porte le nom d'Iule, sa longueur est de dix à douze millimètres, son diamètre de un millimètre et demi, il est formé de quarante à cinquante anneaux qui possèdent ce curieux caractère, c'est

qu'ils portent latéralement chacun deux taches d'un rouge très vif. La tête de ces insectes est munie de deux antennes, et la bouche est disposée pour sucer et non pour broyer :

L'acarus, mieux armé, perfore le blé et son cotylédon, pénètre dans la masse farineuse qu'il dévore. Dans la carcasse du grain, la femelle dépose ses œufs qui sont d'abord ronds, puis prennent une forme elliptique d'où l'on voit sortir la tête et les pattes. La quantité d'œufs que peut donner une femelle est considérable.

Quant à l'Iule, il lui faut une nourriture plus délicate : comme elle ne peut que sucer et non pas broyer, elle n'attaque le grain que quand la masse farineuse est laiteuse.

Le remède indiqué par M. Bidard pour lutter contre ces ennemis est le chaulage du blé par le sulfate de cuivre : cette opération a pour but de blinder pour ainsi dire la semence avec une cuirasse empoisonnée. — Le procédé recommandé par lui consiste à faire dissoudre 120 grammes de sulfate de cuivre dans 30 litres d'eau environ, pour un hectolitre de semence : il importe de ne pas prolonger au delà d'une demi-heure l'immersion du blé dans cette solution. Les Anglais, a ajouté M. Bidard, emploient l'acide phénique comme chaulage. — C'est un procédé qui donne d'excellents résultats, mais qui exige beaucoup d'attention ; à de très faibles doses, il détruit la propriété germinative du blé — dix grammes d'acide phénique suffisent pour donner à un hectolitre d'eau assez d'odeur pour éloigner les insectes, mais alors il faut mouiller le grain et l'égoutter immédiatement, il ne faut pour ainsi dire pas de contact.

Une maladie connue sous le nom de *piétin du blé* a sévi cette année avec une intensité particulière. — Les pluies excessives du printemps et de l'été ont déchaussé la racine du blé semé à la volée, ont dissous dans les terrains perméables surtout les éléments solubles de la fumure, et les plantes sont devenues anémiques. M. Bidard a indiqué tous les avantages qu'on trouve à semer profondément le blé en terre pour que

la plante aille puiser dans le sous-sol tous les éléments fertilisants. L'exhibition de racines de blé semé à diverses profondeurs a paru vivement intéresser l'auditoire.

Après cette conférence qui a été très applaudie, a eu lieu la distribution des récompenses. — La section a décerné aux lauréats du concours d'exploitations agricoles six primes de cent francs chacune et 21 médailles de vermeil, d'argent et de bronze. — La Société libre de l'Eure avait bien voulu rehausser l'éclat de ce modeste concours en mettant à notre disposition deux médailles de vermeil et deux médailles d'argent.

Le musée scolaire de M. Deyrolle composé de près de 700 échantillons ornait le pourtour de la salle et a été, après la séance, l'objet d'une attention digne d'être signalée. — Cette vulgarisation des sciences naturelles par ces ingénieux tableaux qui parlent aux yeux et qui laissent dans l'esprit des souvenirs vivaces constitue un excellent moyen d'instruire les enfants et est un stimulant à l'étude si attrayante des choses de la nature. — La section de Bernay qui a pris une large part à la propagation de ces tableaux dans les écoles de l'arrondissement a voulu permettre à toutes les personnes qui s'intéressent à l'enseignement primaire, de visiter cette curieuse et instructive collection.

Tel est le compte rendu sommaire des travaux de la section de Bernay depuis le 1er novembre 1878.

Une société d'agriculture a une double mission à remplir : encourager les améliorations agricoles de la circonscription dans laquelle elle exerce son action, et défendre dans la mesure de ses forces, les intérêts généraux de l'agriculture du pays. — La section de Bernay n'a pas failli à cette double tâche : dans l'année qui vient de s'écouler, elle a encouragé tous les progrès de l'agriculture dans l'arrondissement de Bernay, et elle a en outre prêté son concours pour obtenir une solution favorable dans les deux grandes questions qui cette année ont justement préoccupé les agriculteurs de tous les

pays : *l'enseignement départemental et communal de l'agriculture — les traités de commerce appliqués à l'agriculture.*

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le secrétaire de la Section,

LERENARD-LAVALLÉE.

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES DANS LA SÉANCE TENUE A BERNAY LE 5 OCTOBRE 1879

CONCOURS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

BEAUMESNIL

100 fr. et une médaille d'argent : M. Raux, cultivateur à Saint-Aubin-le-Guichard ; — médaille de vermeil : M. Plessis, maire de la commune du Bosc-Renoult ; — médaille d'argent : M. Gastine, cultivateur au Bosc-Renoult ; — 20 fr. et une médaille de bronze : M. Mouchel, charretier chez M. Mérimée, à Sainte-Marguerite-en-Ouche, pour services ruraux.

BEAUMONT-LE-ROGER

100 fr. et une médaille d'argent : M. Marais, cultivateur à Beaumontel ; — médailles d'argent : M. Moutardier, cultivateur au Tilleul-Othon ; M. Leclerc, cultivateur à Fontaine-la-Soret.

BERNAY

100 fr. et une médaille d'argent : M. Cauvin, cultivateur à Saint-Martin-du-Tilleul ; — médaille de vermeil : M. Bisson aîné, cultivateur à Bernay, pour l'excellente tenue de ses herbages.

BRIONNE

50 fr. et une médaille d'argent : (*ex æquo*) MM. Marabout, à Morsan, et Delamare, à Morsan ; — médaille d'argent : M. Hildevert, cultivateur au Bec-Hellouin.

BROGLIE

50 fr. et une médaille d'argent : (*ex æquo*) MM. Peullevey, à la Chapelle-Gauthier, et Touquet, à Capelles-les-Grands ; — médaille de ver-

meil : M. Crosnier, cultivateur à Ferrières-Saint-Hilaire ; — 20 fr. et une médaille de bronze : M. Cudorge, charretier chez M. Peullevey, à la Chapelle-Gauthier, pour services ruraux.

THIBERVILLE

100 fr. et une médaille d'argent : M. Cernette, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne ; — médaille de vermeil : M. Pinchon, cultivateur à Folleville ; — médailles d'argent : M. Cousinard, cultivateur à Saint-Aubin-de-Scellon ; M. Domnesque, cultivateur au Theil-Nolent ; M. Couture, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.

CONCOURS DE JUMENTS DE GROS TRAIT

150 fr. : M. Marais, de Beaumontel, — 100 fr. : M. Aubert, de Menneval ; — 50 fr. : M. Guérie, de Bernay.

COMPTE RENDU

DE

LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS AGRICOLES

TENUE A PARIS, LE 18 DÉCEMBRE 1879

PAR M. JOIN-LAMBERT

—

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu confier à M. le comte Dauger et à moi la mission de vous représenter à la réunion où la Société des Agriculteurs de France s'est proposée d'entendre et de centraliser les vœux émis par les diverses Sociétés de province. Les devoirs à rendre à un membre de ma famille que nous venons de perdre, m'interdisent de me rendre à Bernay et m'obligent à réduire ce rapport aux proportions strictement nécessaires. Il y a d'ailleurs peu de renseignements nouveaux à vous communiquer. Un rhume, que la rigueur de la saison n'excuse que trop, m'a privé d'assister à la réunion tenue le 18 de ce mois au *Grand-Hôtel*. Beaucoup de délégués et de membres de la Société ont eu sans doute des raisons analogues de s'abstenir, car il y a eu plus de correspondances échangées et de vœux transmis que d'assistants. Au moins 150 sociétés ou comices s'étaient mis en rapport avec la Société centrale et la réunion du 18 décembre ne

comptait guère qne 50 personnes. Je serais heureux que mon co-délégué pût ajouter à mon compte rendu et le compléter. Voici toujours les informations prises au siège de la Société des Agriculteurs.

Le dépouillement et le classement des vœux va se faire de telle façon, qu'à la session du mois de mars, ils puissent fournir la matière de délibérations approfondies et de décisions nouvelles ou renouvelées. Il s'agira, en effet, de savoir si les souffrances et les besoins de l'agriculture remis en lumière doivent rester l'objet de la formule déjà adoptée et que vous connaissez, ou s'il y a lieu de la modifier et de la varier suivant les régions.

Les résolutions prises et déjà soumises à la commission parlementaire, portaient, vous le savez, sur trois points essentiels.

L'agriculture et l'industrie, disait-on, doivent être traitées de même, c'est-à-dire que si des droits compensateurs, reconnus nécessaires, étaient accordés à l'industrie, l'agriculture, dont les souffrances et les arguments sont semblables, devrait être également secourue par la voie des tarifs.

Quant aux taxes, elles seront l'équivalent, la compensation des impôts et charges pesant sur l'agriculture française, estimés généralement à 3 fr. pour 100 kil. de blé, et à 10 p. 100 pour les viandes vivantes ou mortes. Il est entendu que la taxe de 3 fr. disparaîtrait aussitôt que le blé aurait atteint le prix de 30 fr. le quintal.

En troisième lieu, la Société des Agriculteurs ne se prononçait pas en termes absolus contre tout traité de commerce ; elle se bornait à demander que les concessions faites aux étrangers eussent pour compensation des avantages équivalents faits à nos nationaux. C'est le principe de la réciprocité.

Lorsque cette formule vous a été communiquée, vous l'avez approuvée, et vous vous y êtes ralliés.

Dans un rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre

au mois de juin, à l'occasion de l'enquête ouverte à propos des manifestations provoquées par MM. Estancelin et Pouyer-Quertier, je vous ai exposé que les besoins et les plaintes de l'agriculture remis en lumière, étaient les mêmes dont la Société centrale avait eu connaissance et s'était préoccupée. Mais c'était un nouvel et utile appel à l'attention et à la sollicitude des législateurs.

La réunion improvisée, le *meeting* agricole aboutit aux mêmes conclusions que la Société des Agriculteurs, sauf touchant les traités de commerce.

Pour les deux premiers articles, aucune divergence ne s'est produite; aucun fait, depuis le printemps dernier, n'est venu les contredire. L'agriculture n'a pas cessé de souffrir, au contraire. L'élevage et l'engraissement du bétail ont été fort loin de procurer des bénéfices; et il serait déplorable que des viandes étrangères vinssent encore déprécier des cours si abaissés. La récolte de blé a été de 30 à 40 millions d'hectolitres au-dessous de nos besoins. Comme le déficit a été général en Europe, l'abondance des blés américains n'a pas été jusqu'à trop avilir le prix des nôtres. Ainsi que je l'ai dit précédemment, cette importation est un bienfait providentiel à la condition d'écarter la disette et les cours trop élevés, sans diminuer outre mesure la valeur de nos produits. C'est ce qui arrive cette année, mais il ne reste pas moins certain, ce que notre mécanisme douanier doit empêcher, le cas échéant, qu'une pléthore américaine, amenant un déversement sur nous *à tout prix*, peut entraîner nos céréales au-dessous du prix *minimum* et *modéré* dont notre agriculture a besoin.

Voilà ce que tous ses représentants persistent à demander et vous n'aurez sans doute pas modifié vos résolutions sur ce point.

Vous apprécierez si vous avez à vous prononcer entre les opinions contradictoires concernant les traités de commerce. Je vous soumets la question, parce que la Société des Agri-

culteurs recevra les vœux jusqu'au 8 mars. Je pourrais lui transmettre les vôtres, mais jusqu'alors je n'aurais pu dire si, d'accord avec la Société centrale, vous entendez laisser la porte ouverte aux traités de commerce *bien faits*, ou si vous les condamnez *en principe*, c'est-à-dire pour le moment et pour toujours.

A vrai dire, cette question touche plutôt notre alliée l'industrie que l'agriculture. L'industrie veut bien nous apporter son concours, pour demander que les intérêts agricoles obtiennent, comme les intérêts industriels, le secours de tarifs *compensateurs;* mais ce n'est pas une assistance tout à fait gratuite; elle veut que réciproquement nous réclamions l'abolition de tous les traités et l'entière liberté de nos tarifs. L'intérêt de l'agriculture serait de ne pas grossir sa voix jusque-là, et, en restant dans les limites de sa compétence et de ses besoins propres, de se contenter d'un certain nombre de tarifs *fixes*, c'est-à-dire dont la *modification serait interdite*. C'est bien revenir à la prohibition des stipulations internationales en matière agricole. Mais faut-il, nous incompétents et dont le champ dans l'innombrable série des tarifs est si limité, faut-il que nous examinions et décidions si en matière de commerce et d'industrie tout traité, même *bien fait*, serait contraire à l'intérêt national? Les agriculteurs sont d'accord entre eux; que d'abord les industriels et commerçants en fassent autant. Si le fabricant de Lyon convient qu'il ne lui importe pas de recevoir en franchise les soies brutes étrangères pour livrer ses produits à bon compte et obtenir par réciprocité la franchise au profit de ses tissus, si bien d'autres conflits entre industriels sont apaisés, on pourra connaître leur opinion commune et leur intérêt collectif. En attendant, les plus habiles ne savent comment concilier l'intérêt du tisseur qui veut avoir des fils à bon marché avec celui du filateur qui veut les vendre cher; celui de l'imprimeur sur étoffes qui veut des tissus à bon marché et celui du tisseur qui veut les vendre cher.

Si nous disons que nous voulons, pour l'agriculture, des tarifs compensateurs, et que nous entendons qu'aucun traité de commerce ne puisse les modifier, on nous objectera peut-être et avec raison, que nous sommes contraires aux traités de commerce en matière agricole; mais on ne pourra prétendre que nous nous occupons de choses auxquelles nous n'entendons rien.

Vous déciderez, Messieurs, quel langage vos délégués doivent tenir en votre nom sur cette question de la liberté des tarifs.

Seront-ils libres ou fixes en matière agricole?

La Société des Agriculteurs les veut fixes, mais elle s'en tient là.

Seront-ils libres ou susceptibles de mobilité, au moins dans une certaine mesure, en matière industrielle?

M. Pouyer-Quertier a fait répondre aux agriculteurs sur ce point : pas de traités de commerce, notre indépendance *en tout* et *pour tout*.

La Société des Agriculteurs a dit : nous sommes incompétents.

La liberté des tarifs n'est d'ailleurs qu'une apparence : elle amène la guerre des tarifs, et après toute guerre, on en vient à des traités. Et puis, au nom de cette liberté, jeter l'anathème aux traités, s'interdire de rechercher une concession qui serait nécessaire en faisant soi-même quelques concessions, c'est aliéner *sa liberté* d'acquérir des avantages. C'est surtout montrer peut-être moins de crainte des traités que de défiance de ceux qui les font. Si M. Pouyer-Quertier en était chargé, l'industrie et lui-même, sans doute, verraient les traités d'un autre œil, avec raison ; et l'on consentirait à posséder la liberté de négocier et traiter. En matière économique, il est sage, de la part d'un peuple, de ne jamais s'imposer un dogme *immuable et définitif*. Les Anglais ont changé de pratiques suivant les temps, c'est-à-dire suivant *leurs forces*. A cela se réduit leur science, mais elle n'est pas sans

mérite. Si nous devenons supérieurs sur un point, ne craignons pas d'ouvrir la lutte sur ce terrain ; si jamais nous devenons supérieurs, prépondérants en toutes choses, ne craignons pas, prêchant d'exemple, d'inspirer aux autres des principes libre-échangistes.

D'ici là, comme nous sommes encore faibles en agriculture et en industrie, jugez, Messieurs, s'il faut demander des *tarifs fixes* pour l'agriculture. Voulez-vous aller plus loin sans risques d'erreur et suivre M. Pouyer-Quertier sur le terrain industriel? Sans dire : *jamais de traités*, on peut conclure : aucun traité plutôt qu'un mauvais traité.

RAPPORT

DE M. LE COMTE DAUGER

SUR L'EMPLOI DE

LA SUBVENTION VOTÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'ESPÈCE CHEVALINE

—

MESSIEURS,

Notre Société, vous vous le rappelez, avait voté une somme de 500 francs à donner en encouragements à l'espèce chevaline et laissait une commission composée de MM. Join-Lambert, Goubert et le comte Dauger, libre d'en disposer selon qu'elle croirait le plus utile.

Cette somme a été partagée ainsi : 300 francs ont été attribués aux juments poulinières de gros trait suitées, et divisés en trois prix : le premier de 150 fr., le second de 100 fr., le troisième de 50 fr. Le jury chargé de les décerner, a fonctionné le même jour que celui des poulinières de demi-sang et les lauréats ont été; MM. Marais, Aubert, et Guérie. Le nombre des concurrents n'était pas très grand, tandis que celui des juments de demi-sang était fort considérable; il s'élevait à une cinquantaine, chiffre qui n'avait jamais été atteint à Bernay, les juments présentées étaient aussi très remarquables, par leur qualité; s'il n'en a pas été de même des juments de gros trait, la raison en est bien simple: jamais elles n'ont été primées à Bernay et l'initiative prise par la Société est d'une utilité indiscutable : l'arrondissement de Bernay est éminemment propre à l'élevage du cheval : depuis longtemps les chevaux de trait de notre pays ont

une réputation Européenne : il est inexplicable que la race de trait soit déchue de tout encouragement dans notre contrée : à ce point de vue donc, l'exemple donné par la section de Bernay est des plus heureux et portera ses fruits, nous l'espérons bien.

Sur la somme votée de 500 fr., 200 fr. ont été destinés par votre Commission à la Société des Courses de Bernay et dans le programme un prix a été désigné sous le nom de la section de la Société libre, quoiqu'elle n'en donnât que la plus petite partie. Nous aurons donc aussi figuré avec honneur à la fondation des Courses de Bernay dont vous savez l'heureux succès, succès assuré pour l'avenir puisque dès la première année, avec les ressources restreintes dont elle disposait, la Société des courses a pu non seulement ne pas s'endetter, comme il arrive presque toujours en pareil cas, mais garder encore un fonds de caisse considérable.

J'espère, Messieurs, que vous approuverez la répartition de la somme de 500 fr. telle que nous l'avons faite. Nous avons estimé que la plus grande partie, c'est-à-dire 300 fr., devait être donnée à ce qui touche le plus à l'agriculture, c'est-à-dire au cheval de trait et en primant la poulinière suitée, nous avons été à la source et touché directement le producteur sans crainte d'égarer nos dons sur un intermédiaire.

Nous avons cru, toutefois, que nous ne pouvions nous désintéresser des Courses de Bernay : notre Société-mère nous en avait donné l'exemple à Evreux, dans une large mesure, et nous espérons avoir interprété votre pensée dans la répartition que nous avons faite.

Puisque l'occasion s'en présente, veuillez me permettre, Messieurs, de terminer par un mot sur l'institution des Courses. Je sais que beaucoup d'esprits sérieux les regardent uniquement comme un plaisir, que d'autres même les considèrent comme une institution dangereuse en raison du jeu qu'elles encouragent souvent, et qu'enfin presque tous ceux

qui n'ont pas étudié attentivement la question, trouvent qu'au moins on en abuse étrangement.

Mon Dieu, Messieurs, s'il fallait supprimer une institution à cause des abus qui peuvent en découler, je ne sais laquelle devrait rester debout en ce monde : en tous cas, il y en a bien peu.

Des Courses, je dirai d'une manière absolue que c'est le seul moyen de pouvoir élever des chevaux. Et je prends pour les besoins de ma thèse les courses seules des chevaux de pur sang qui sont bien celles auxquelles on adresse le plus le reproche de frivolité, et qui le méritent quelquefois dans leurs accessoires, je n'en disconviens pas.

Mon argument est celui-ci :

Sans chevaux de pur sang, pas de chevaux de demi-sang, pas même de chevaux de trait. Sans courses, pas de chevaux de pur sang.

Mon premier terme est facile à prouver : je ne veux pas fatiguer votre attention par une longue déduction, mais vous comprendrez facilement que le demi-sang ne peut se faire qu'avec le pur sang, de même que vous ne pouvez avoir la moitié d'un objet si vous ne l'avez eu dans son entier.

Mais je dis plus : vous ne pouvez avoir de race de gros trait, car l'espèce tend toujours à dégénérer et le pur sang n'est, en somme, au moins dans son origine, qu'une sélection plus parfaite et la constatation de qualités déterminées : C'est tellement vrai que le seul moyen trouvé de régénérer la race percheronne a été l'infusion du sang arabe. L'expérience en a été faite avec le plus grand succès.

Enfin, vous ne pouvez avoir de pur sang sans courses. Pourquoi cela ?

Par la raison bien simple, Messieurs, que le pur sang est tellement onéreux à élever, que si les encouragements ne sont pas très considérables, pas un propriétaire ne voudra s'en charger. Si l'on compte avec soin tous les frais que comporte un élevage de pur sang, il n'y a pas un poulain de

l'âge d'un an, époque où l'éleveur le vend ou l'entraîne, qui lui revienne à moins de 2,000 francs; encore je ne compte que la moyenne; les médiocrités, si vous voulez : les autres, sortis de juments ou d'étalons de mérite, occasionnent des frais souvent trois ou quatre fois plus considérables.

On ne peut donc trop encourager, trop multiplier les courses, si l'on veut que notre race de chevaux ne dégénère pas : l'administration des Haras ne peut trouver à acheter ce qu'il lui faut de reproducteurs de pur sang. La course d'ailleurs est le seul critérium indiscutable où le cheval puisse montrer ce qu'il est, le seul où les qualités morales, si je puis m'exprimer ainsi, puissent se développer : là, pas d'appréciations contestables de forme, pas de discussion ni de comparaison : le premier est presque toujours le meilleur dans la course et le meilleur reproducteur.

Vous excuserez, Messieurs, cette digression un peu longue peut-être, mais j'ai souvent entendu les objections auxquelles j'essaie de répondre.

Je ne pouvais choisir une meilleure occasion que de le fairé devant vous. Nous avons le désir d'organiser des courses au galop à Bernay, et le sentiment d'un spectacle futile n'est pas notre but : nous avons des mobiles plus élevés et croyons ainsi rendre un vrai service non seulement à notre contrée, mais au pays tout entier dans la faible mesure de nos forces locales.

RAPPORT DE M. MALBRANCHE

Sur l'ouvrage de M. Boivin-Champeaux, intitulé

NOTICE SUR ROGER LE GRAND

Évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au XIIe siècle.

—

Messieurs,

Il y a quelque temps déjà, M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges, qui consacre à des travaux d'histoire les rares loisirs que lui laissent ses hautes fonctions, publiait un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Notice sur Roger le Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au* XIIe *siècle.* Il m'appartenait moins qu'à tout autre de vous rendre compte de ce travail, mais désigné par mes collègues de la section de l'histoire et des lettres, j'ai dû me soumettre à leur volonté et je viens aujourd'hui m'acquitter de la tâche qu'ils m'ont imposée.

L'ouvrage dont j'ai à vous entretenir est une étude précise, claire, méthodique, puisée aux sources, appuyée sur des documents authentiques, composée à l'aide de matériaux tirés des anciennes chroniqnes de l'histoire d'Angleterre et de Normandie.

Ce récit, dans lequel M. Boivin-Champeaux a remis dans son vrai jour et à la place qui lui convient cette grande figure de Roger de Salisbury, restée jusqu'ici dans l'oubli, présente tout l'intérêt d'un drame historique des plus émouvants. La scène se passe tantôt en Angleterre, tantôt en Normandie.

Les principaux personnages sont les rois d'Angleterre, Henri Ier et Étienne Ier, Anselme, archevêque de Cantorbéry, et Roger, évêque de Salisbury, le héros du drame. L'action est la vie véritablement étonnante de ce ministre de deux puissants rois d'Angleterre, qu'une série d'évènements extraordinaires autant qu'inattendus, élève de la plus humble position aux plus hautes fonctions de l'État, aux dignités ecclésiastiques les plus élevées, à un degré de richesse et de puissance, pour ainsi dire sans exemple, et qui par un de ces coups soudains et imprévus que la fortune réserve à ses favoris, comme le dit l'auteur, se trouve en une heure, précipité du faîte de ses grandeurs, arrêté comme un malfaiteur, jeté dans une étable, dépouillé de toutes ses richesses, retombant pour quitter la vie dans l'obscurité qui avait marqué sa naissance.

Ces évènements, d'un si curieux intérêt, racontés par l'auteur avec ce talent qui lui est particulier et qui rend la lecture de son œuvre si attachante, remontent au XIIe siècle, à l'heure où les fils de Guillaume le Conquérant, qui vient de quitter ce monde, se partagent ses états. Guillaume prend pour sa part le royaume d'Angleterre, Robert le duché de Normandie; quant à Henri, le dernier des fils du conquérant, il n'eut, à défaut de couronne, qu'une somme d'argent et cette prédiction que lui avait faite son père mourant, qu'un jour viendrait où lui aussi serait roi, *et tu rex eris*.

Ce fut à la fortune de ce prince déshérité, de ce futur roi, alors errant, vagabond, menant la vie d'un aventurier, que s'attacha Roger.

La discorde n'avait pas tardé à éclater entre les trois frères; Henri, dépouillé de son trésor par Robert, humilié par Guillaume qui lui prodiguait les injures et les outrages, était passé en Normandie, où il bataillait à la recherche de cette couronne que lui avait promise son père, lorsqu'il rencontra dans une église de village celui dont il devait plus tard faire son premier ministre.

« Comme il chevauchait un jour aux environs de Caen, dit

« M. Boivin-Champeaux, Henri était entré dans une petite « église pour y entendre la messe. Le prêtre qui venait de « monter à l'autel, voyant une compagnie de soldats poudreux « et supposant qu'ils étaient pressés de continuer leur route, « avait lestement dépêché ses oraisons. La cérémonie termi- « née, le prince voulut remercier ce clerc expéditif. Sa figure, « son regard, ses réponses lui plurent; et, tout de suite, il « lui proposa de le prendre pour son chapelain. Notre homme « avait accepté, et relevant sa robe, il était parti (1). »

Tel fut le point de départ de cette fortune extraordinaire qui devait élever ce simple desservant de campagne sur l'un des principaux sièges épiscopaux d'Angleterre, et le porter jusqu'à cette éminente fonction de grand justicier du royaume.

Le hasard n'est pas toujours aveugle; la rencontre de ces deux hommes était l'union de la force et de la ruse, deux puissances qui mènent loin quand elles marchent d'accord. Henri était résolu, entreprenant, audacieux, il avait dans les veines du sang du conquérant. Conseillé par Roger, cet avisé normand, qui avait pour qualité dominante la finesse jointe à la prudence et qui était, selon l'expression d'un auteur moderne, cuirassé contre toute espèce de scrupule (2), il devait nécessairement arriver au but qu'il ambitionnait.

Les évènements, du reste, ne tardèrent pas à lui en fournir l'occasion. Le 2e jour du mois d'août de l'an 1100, la succession à la couronne d'Angleterre était ouverte par la mort imprévue de Guillaume le Roux, que M. Boivin-Champeaux, d'accord en cela avec quelques auteurs, attribue à la flèche de Gaultier Tyrrel. Le fait cependant est resté dans le doute pour quelques-uns et notamment pour Augustin Thierry, l'historien de la conquête. La fuite précipitée de Gaultier Tyrrel semblerait, il est vrai, justifier l'opinion adoptée par

(1) Page 4 de la notice.

(2) L'abbé Darras. — *Histoire de l'Église*, t. XXIV, p. 436.

M. Boivin-Champeaux, mais cette fuite si hâtive et si prompte ne s'explique-t-elle pas par la crainte de la justice assez peu formaliste et souvent trop expéditive du temps. Dans tous les cas, si le fugitif était le meurtrier, le meurtre dut être involontaire; la flèche, lancée maladroitement par l'imprudent chasseur, dut, selon le récit de certains historiens, rencontrer un obstacle et rebondir pour aller frapper au cœur le roi Guillaume. Gaultier Tyrrel était l'ami du roi, son compagnon le plus assidu, il vivait dans son intimité, il était comblé de ses bienfaits, il était gentilhomme français, pouvait-il dans de telles conditions être l'assassin de Guillaume!

Quoi qu'il en soit, Henri, sans s'inquiéter de rechercher le meurtrier, saisit aussitôt l'occasion pour s'emparer de la couronne au mépris des droits de son frère Robert, qui guerroyait en Palestine, mais qui n'eût pas manqué, s'il eût été présent, de revendiquer la couronne par droit d'aînesse, comme il le fit à son retour. On sait, en effet, quelle fière réponse il fit à Henri, lorsque celui-ci, dans la plaine de Winchester, les deux armées en présence, lui fit demander de quel droit il venait envahir le sol de l'Angleterre. « Je viens, répon-« dit Robert, je viens avec mes barons non point dans un « royaume étranger, mais dans celui de mon père, aujour-« d'hui devenu mien par droit d'hérédité et de primogéni-« ture. »

La position de Henri était alors des plus critiques, car il avait à craindre une défection générale en faveur de Robert, dont les droits héréditaires étaient reconnus par les seigneurs et par le peuple et dont les succès en Terre-Sainte avaient à son retour été l'objet d'un enthousiasme indescriptible; mais, Henri avait à ses côtés son conseiller intime, Roger, dont la fortune était liée à la sienne et qui sut par ses démarches et ses négociations conjurer le danger et amener les deux compétiteurs à un accord dont le résultat fut le maintien de la couronne d'Angleterre sur la tête de Henri.

Ce fut alors que ce prince, inspiré sans aucun doute par son

adroit conseiller, voulant dissiper les impressions fâcheuses qu'avait pu faire naître le trouble apporté à l'ordre naturel des successions par son élection, donna à ses sujets cette fameuse charte royale, qui fut l'une des particularités les plus remarquables de son règne, charte presque aussitôt oubliée qu'accordée, par laquelle le nouveau souverain, renonçant aux injustes prérogatives usurpées par ses prédécesseurs, confirmait aux Anglais les privilèges dont ils avaient joui sous les rois saxons, accordait une amnistie générale pour tous les crimes commis avant son avènement et remettait aux débiteurs de la couronne les arrérages dont ils étaient redevables.

Dans les circonstances difficiles qu'il venait de traverser, Henri avait toujours trouvé dans Roger un serviteur fidèle et dévoué. Dans l'intimité de leurs relations journalières, il avait pu apprécier et juger sûrement son mérite et ses qualités; aussi, lorsqu'il fut parvenu au trône, son premier soin fut-il de le récompenser magnifiquement en le nommant à l'évêché de Salisbury, prélature d'où dépendaient, comme temporel, des possessions territoriales considérables.

Arrivé à ce degré d'élévation, non seulement Roger se trouva mêlé aux évènements politiques, mais il dut dès lors prendre part aux principaux faits ecclésiastiques de l'époque. C'est ainsi qu'en 1129, nous le voyons figurer au synode de Londres, dont Anselme avait été le promoteur et dont le but était d'obliger au célibat les prêtres qui jusqu'alors n'y avaient point été rigoureusement astreints. Sa situation dut y être assez délicate, car, ainsi que le rapporte son historien, il n'avait point observé le célibat et de l'union irrégulière qu'il avait contractée avec Mathilde de Ramsay, il avait un fils qu'il élevait avec beaucoup de tendresse et de sollicitude.

Dans les luttes assez fréquentes de cette époque entre la puissance royale et l'autorité ecclésiastique, Roger, homme de ressource et d'imagination, sut aussi trouver des moyens de conciliation et terminer les différends par des voies pacifiques.

Investis de certaines prérogatives, les dignitaires ecclésiastiques ne voulaient à aucun prix les laisser envahir même dans les choses de la plus mince importance. On en peut juger par le fait suivant : Guillaume le conquérant entre autres privilèges, avait accordé au siège de Cantorbéry le droit exclusif de mettre la couronne sur la tête du roi les jours de grande fête où celui-ci avait accoutumé de la porter. L'archevêque Raoul, qui succéda sur ce siège à saint Anselme, ne voulut jamais permettre au roi de la poser lui-même sur sa tête, prétendant qu'en toute occasion cette fonction appartenait à l'archevêque de Cantorbéry. Prétention assurément quelque peu contestable; car s'il était vrai que ce prélat eût le privilège de poser la couronne sur la tête du roi lors de son avènement au trône et dans certaines circonstances solennelles, il n'était nullement établi que cette prérogative lui appartînt toujours et en toute occasion; mais il était bien permis à l'archevêque Raoul d'ignorer notre axiome de droit d'après lequel les privilèges sont de droit étroit et ne peuvent en aucun cas être étendus par voie d'analogie.

La puissance royale cependant n'acceptait pas toujours sans résistance les exigences de l'autorité ecclésiastique. Plus d'une fois les archevêques de Cantorbéry, malgré le prestige qui les entourait avaient subi les rigueurs de l'exil, comme châtiment de leur hardiesse et de leur fermeté. Lanfranc s'était vu obligé de se réfugier à Rome pour éviter les violences de Guillaume le Roux, auquel il s'était permis de faire des remontrances sur les persécutions qu'il exerçait contre le clergé. Anselme, une première fois avait éprouvé le même sort pour avoir reproché au roi ses dérèglements et ses injustices. Une seconde fois il reprit la route de Rome pour fuir les mauvais traitements et les vexations auxquels il était en butte de la part du roi Henri, à l'occasion notamment de la célèbre querelle des investitures, qui, pendant plus de trois années, mit le trouble dans le royaume et faillit entraîner l'excommunication du roi. Mais, Roger, grandement intéressé dans la ques-

tion, puisque, pour obéir à la volonté du roi et malgré les défenses d'Anselme, il s'était décidé à recevoir la consécration canonique des mains de l'archevêque d'York, Roger qui, d'après l'expression de Guillaume de Malmesbury, dirigeait le roi selon les conseils de la prudence, ne manqua pas d'agir auprès de Henri pour l'amener à un accord qui devait mettre fin à ces luttes continuelles, souvent violentes, qui divisaient l'église et l'État.

Ce fut dans notre célèbre abbaye du Bec, le jour de l'Assomption, qu'en l'année 1106, eut lieu l'entrevue des deux adversaires et que furent arrêtées entre le roi et le prélat les bases de ce fameux traité qui devait conserver au roi le droit de conférer aux évêques l'investiture de leurs fiefs par le sceptre et l'épée, mais qui lui enlevait l'investiture par la crosse et l'anneau.

Dans un intéressant travail récemment publié dans la *Revue de France*, écrit avec ce soin, cette méthode, cette clarté qui distinguent ses travaux, M. Join-Lambert qui s'est livré à une étude approfondie de ces luttes prolongées entre Anselme et les rois d'Angleterre, Guillaume et Henri, nous apprend que cet accord, dont les bases venaient d'être posées dans notre abbaye normande, fut définitivement arrêté dans une assemblée des grands du royaume tenue à Londres le 1er août 1107, hors la présence d'Anselme qu'une fièvre dangereuse en avait éloigné.

L'intervention de Roger dans ces négociations, qui avaient eu pour résultat la réconciliation du Saint-Siège avec la couronne d'Angleterre, avait encore accru son influence et son crédit. On ne le désignait plus que sous le nom de Roger *le Grand* et depuis que son maître avait réuni les deux couronnes d'Angleterre et de Normandie, sa puissance et son autorité ne connaissaient plus de bornes. Devenu premier ministre du roi, grand justicier du royaume, c'est à lui que Henri confie la régence de l'État, lorsque les nécessités de sa politique, ou les intérêts de son duché de Normandie, lui font quitter

l'Angleterre pour passer sur le continent. C'est à lui qu'il demande avis dans les situations les plus graves et les plus difficiles, c'est de lui qu'il prend conseil lorsqu'après le triste naufrage de la *Blanche-Nef*, Henri, privé d'enfants mâles, ne sait plus à qui transmettre après lui sa double couronne. Aucun statut, aucune loi ne réglait alors l'ordre de la succession royale, et ce fut, d'après l'opinion de Roger et par son influence, que fut admis le principe de l'admissibilité des femmes à la couronne d'Angleterre, à défaut d'enfant mâle.

La fortune de Roger s'accroit avec son crédit. Maître de possessions immenses, de domaines considérables, il entreprend avec des frais énormes la construction de plusieurs châteaux. « La main-d'œuvre, l'art et la nature, dit l'auteur, « firent de ces masses architecturales, des prisons redouta- « bles, des citadelles inexpugnables et aussi des palais où « toutes les somptuosités inventées par le luxe du temps « furent rassemblées, vases ciselés d'or et d'argent, armes, « vêtements, manuscrits et bijoux. Comme à Woodstock où le « roi avait créé le premier jardin zoologique, Roger entretint « dans les parcs des animaux rares et superbes, objet de « l'étonnement et de l'admiration universels. Il s'enivra de « toutes les fumées de l'orgueil et de la vanité » (1). Mais, c'est alors que, frappé tout à coup par un de ces revers de fortune imprévus et soudains dont l'histoire offre à nos méditations plus d'un exemple, il tomba tellement brisé et anéanti que c'est à peine si les chroniques du temps lui ont consacré quelques lignes et « cependant, comme le dit si justement « M. Boivin-Champeaux, l'homme qui sans autre secours que « son intelligence et sa volonté, sut fournir une aussi prodi- « gieuse carrière, qui fut l'ami et le collaborateur de saint « Anselme, devait avoir des parties dignes de tenter un pa- « négyriste(2). » Mais l'histoire, comme la peinture, a besoin

(1) P. 45 de la notice.

(2) P. 114 de la notice.

du vernis du temps pour être appréciée sainement et à sa juste valeur.

Pour Roger de Salisbury, l'attente a été longue, plus de sept siècles se sont écoulés et le peu d'attention que les historiens lui ont accordé menaçait de le laisser dans un éternel oubli s'il ne s'était rencontré dans notre Société un homme profondément versé dans l'étude de nos chroniques, un de ces esprits d'élite dont vous parlait l'an dernier dans cette même enceinte M. l'abbé Porée, et qui reconnaissant un compatriote dans ce premier ministre du roi d'Angleterre, n'était venu remettre en lumière cette personnalité du XIIe siècle.

Ecrire la biographie d'un personnage même célèbre et la rendre intéressante n'est pas toujours chose facile. Le défaut de suite, de liaison, d'enchaînement des faits et des événements qui composent la vie de ce personnage est toujours une difficulté qui exige une certaine habileté, mais cette difficulté prend de bien autres proportions quand il s'agit de raconter la vie d'un homme couché dans la tombe, comme nous le disions tout à l'heure, depuis plus de sept siècles, et sur lequel chroniqueurs et historiens sont pour ainsi dire restés muets, M. Boivin-Champeaux a su la vaincre. En se servant des grands événements de l'histoire pour en faire la trame de son récit, il a donné à la biographie qu'il traitait un enchaînement, une suite non interrompue qui soutient l'attention du lecteur et l'intéresse à la destinée de son héros.

En écrivant cette notice, M. Boivin-Champeaux n'a point oublié que la vérité doit toujours être la principale qualité de l'historien. Il n'a point celé les torts, ni dissimulé les travers, les défauts et les défaillances de celui dont il traçait la vie, et dont un auteur du temps a pu dire qu'il surpassa les plus grands du royaume par l'immensité de ses richesses et la prudence de son esprit, mais que énervé, brisé par la mollesse, il ternit par ses faiblesses l'éclat de ses vertus (1).

(1) *Gesta Stephani*. Coll. Duchesne, page 949.

Dans le cours de son récit, l'auteur fait intervenir certains personnages dont les noms ont pour nous un intérêt particulier comme se rattachant à notre histoire locale. C'est Anselme que l'Angleterre, pour le placer sur le siège de Cantorbéry, était venu chercher dans notre célèbre abbaye du Bec, où il brillait par sa piété, sa science et ses vertus. C'est Robert, comte de Meulan et de Beaumont-le-Roger, que M. Boivin-Champeaux, d'après Gabriel Dumoulin, dit avoir été « en si grande estime que toute l'Angleterre formoit ses « actions sur l'air des siennes, ne mangeoit comme lui qu'une « fois le jour, se vestoit et parloit comme lui » (1).

C'est Odon de Borleng, ce gouverneur de Bernay, qui sut par ses chaleureuses exhortations entraîner ses troupes et leur donner la victoire au combat du Bourgtheroulde. Parmi ses adversaires, se trouvait Amaury, comte d'Evreux, qui, plus prudent et plus sage que ses compagnons, voulait éviter le combat, connaissant la bravoure de ce vaillant capitaine. « Par toutes gens, disait-il, j'approuve fort que nous évitions « d'en venir aux mains, car si nous avons l'audace, faibles « que nous sommes, de combattre contre des forces supé- « rieures, je crains que nous n'encourrions bien des affronts « et des pertes. Voici Odon Borleng, qui descend avec les « siens ; sachez qu'il s'efforcera opiniâtrement de vaincre, ce « belliqueux chevalier... ne prendra pas la fuite, mais voudra « vaincre ou mourir ! (2) »

Ce langage dicté par la prudence ne fut point écouté. Le jeune Galeran, comte de Meulan et de Beaumont-le-Roger, avide de gloire, impatient de combattre, et n'écoutant que son ardeur, engage le combat avec quarante chevaliers, mais en peu de temps, Odon de Borleng eut raison de cette petite troupe, il jeta le désordre dans les rangs des révoltés,

(1) Page 51 de la notice.

(2) Ord. Vital. *Histoire de Normandie*, livre XII, t. IV, page 393 (trad. Guizot).

les mit en fuite et fit plusieurs prisonniers parmi lesquels Galeran et le comte de Leicester.

Ce furent ces deux vaincus qui, à quelques années de là, devinrent les accusateurs de Roger de Salisbury et les auteurs de sa disgrâce. Ils n'avaient point oublié que ce dernier, qui était grand justicier d'Angleterre lorsqu'ils avaient été faits prisonniers, les avait fait enfermer étroitement dans l'un de ses châteaux. Sur leur dénonciation, Roger qu'ils accusaient de trahison envers le roi, fut arrêté, jeté en prison, et dépouillé de ses richesses. Ses châteaux, ses trésors, passèrent aux mains du roi, mais cet envahissement des biens ecclésiastiques, contraires aux règles canoniques, causa dans le clergé une vive émotion: Traduit devant un synode, convoqué par son propre frère, l'évêque de Winchester, le roi s'y fit représenter, mais après quatre jours de débats, le synode se sépara sans avoir rien décidé. C'était le 24 juin 1139 que Roger avait été arrêté, le synode avait été dissous à la fin de septembre et le 16 décembre suivant, d'après M. Boivin-Champeaux, le 4, selon Robert de Torigny, Roger succomba accablé par l'âge et le chagrin, *tam mœrore quàm senio confectus!*

Chose étrange! de cet homme qui avait atteint le faîte des grandeurs aussi bien dans l'ordre civil que dans l'ordre ecclésiastique, qui avait joué un si grand rôle à la Cour des rois d'Angleterre, qui occupait dans le royaume la première place après le roi, *Secundus a rege* (1); de cet homme, comme si le destin eût été jaloux du degré d'élévation auquel il était parvenu, on ne sait où les restes furent déposés; de telle sorte que le lieu de sa sépulture, comme celui de sa naissance, sont demeurés inconnus.

En terminant, Messieurs, permettez-moi une dernière réflexion. Dans le cours de cette lecture et en voyant le nom de Roger mêlé à tous les évènements de l'histoire d'Angle-

(1) Henri de Huntington.

terre, il a pu naître dans vos esprits cette pensée que le Normand dont nous vous entretenions, ce diseur de messes expéditives, n'était en définitive que le serviteur d'un prince étranger, le premier ministre d'un roi d'Angleterre, dont il avait suivi la fortune abandonnant sa nationalité. Non, Messieurs, ce serait là une erreur, car alors l'Angleterre était sous la domination normande et Roger servait les descendants de Guillaume le Conquérant. Plus tard, il est vrai, au xve siècle, l'Anglais à son tour envahit la France et nous imposa l'outrage que nous lui avions fait subir quatre siècles auparavant, mais il ne faut pas confondre cette douloureuse époque avec celle où la main de Guillaume le Conquérant, et après lui celle de ses fils, pesait si lourdement sur l'Angleterre. La conquête avait été si complète que les deux nations semblaient alors confondues. « Pour se faire une idée juste de « ce qu'était l'Angleterre conquise par Guillaume de Norman- « die, dit Augustin Thierry, il faut se représenter non point « un simple changement de régime, ni le triomphe d'un com- « pétiteur, mais l'intrusion de tout un peuple au sein d'un « autre peuple dissous par le premier et dont les fractions « éparses ne furent admises dans le nouvel ordre social que « comme propriétés personnelles, *comme vêtement de la terre*, « pour parler le langage des anciens actes (1) ».

Rappelez-vous, Messieurs, avec quelle précision et quelle vigueur de langage, notre éminent Président caractérisait la première de ces deux époques dans le discours qu'il prononça à Evreux le 16 mars 1869. « Il y a deux phases, disait-il, « dans l'union de l'Angleterre et de la Normandie. Dans la « première, je dis avec l'évidence et le lieu commun de l'his- « toire que ce n'est pas l'Angleterre qui conquiert la Nor- « mandie, mais bien la Normandie qui conquiert et détient « l'Angleterre ; elle la conquiert et la détient par les armes, « par les mœurs, par les lois et dans les intérêts de la France.

(1) *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, par Aug. Thierry, t. Ier, p. 358.

« Ce n'est pas l'Angleterre qui fait subir à la Normandie une « domination anti ou extrà-française ; c'est l'Angleterre qui « subit, des mains de la Normandie, une domination fran- « çaise (1) ».

Mais ne suffirait-il pas de ce titre de *Conquérant* décerné par l'histoire au duc Guillaume pour trancher la question, ne suffirait-il pas de cette désignation *la Conquête* consacrée par les siècles et enfin de cet enthousiasme inouï avec lequel les populations normandes accueillirent le duc-roi à son retour de la conquête, enthousiasme qui fit dire à Guillaume de Poitiers que *dans cet élan merveilleux*, *Rouen ressemblait à Rome célébrant le triomphe du grand Pompée* (2).

Il est donc bien avéré qu'en devenant au XIIe siècle le ministre du roi d'Angleterre, de Henri, le fils de Guillaume le Conquérant, Roger n'avait point abdiqué sa nationalité.

Oui, messieurs, dans cette notice, dont je n'ai pu vous donner qu'une idée bien incomplète et bien décolorée, c'est bien d'un normand dont M. Boivin-Champeaux a raconté la vie. Pour nous, messieurs, pour notre Société qui recherche dans les traditions du passé les faits se rattachant à l'histoire de notre Normandie, qui l'étudie dans ses monuments, dans sa littérature, dans ses célébrités, nous devons être reconnaissants envers M. Boivin-Champeaux d'avoir par ses recherches persévérantes et intelligentes découvert dans nos anciennes chroniques cette intéressante personnalité de Roger, de l'avoir tirée de l'obscurité pour la remettre en lumière et d'avoir ainsi ajouté un nom de plus à la liste de ces illustrations qui font la gloire et l'honneur de notre antique province.

(1) De Broglie, *l'Histoire de France étudiée en Normandie*, p. 10.

(2) *Histoire de Guillaume le Conquérant*, p. 211, coll. Duchesne.

Société libre d'Agriculture
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

SPÉCIAL AU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Notice lue par M. LECOINTE, professeur à l'École normale d'Évreux.

MESSIEURS,

Dans votre séance générale du 27 juillet 1879, vous avez adopté un programme dans lequel sont énumérées les matières d'un enseignement agricole approprié aux besoins de la culture dans le département de l'Eure.

Tout en offrant ainsi aux élèves comme aux maîtres un guide précieux, vous aurez contribué à donner de l'unité à un enseignement dont vous avez depuis longtemps fait l'objet de vos constantes préoccupations et qu'il importe plus que jamais de favoriser.

Vous avez pensé aussi, Messieurs, qu'il serait bon de faire précéder votre programme d'une note explicative, sorte d'avis au lecteur, faisant connaître sommairement les vues de la Société sur cet important sujet de l'enseignement agri-

cole, qui est considéré, à juste titre, comme une des questions vitales de l'agriculture et qui s'élève même à la hauteur d'une véritable question sociale.

Pour remplir la mission de rapporteur que vous avez bien voulu me confier en cette occasion, je résumerai les observations qui se sont produites lors de l'examen, par la Société, de notre programme d'enseignement agricole, et celles qui se trouvent presque à chaque page du Recueil de vos travaux.

Ces Recueils, en effet, renferment à ce sujet les plus précieuses indications; ils prouvent incontestablement que, l'une des premières en France, la Société d'agriculture de l'Eure a non seulement reconnu et proclamé la nécessité de l'enseignement agricole élémentaire, mais encore qu'elle a favorisé, par tous les moyens en son pouvoir, cet enseignement qui a reçu, sous son influence, une impulsion féconde. « Grâce aux louables et heureux efforts de la Société d'agriculture, — a dit récemment M. Louis Passy, — les faits, dans notre département, ont d'avance préparé et justifié la loi sur l'organisation de l'instruction agricole. »

En 1854, sur la proposition de M. Ange Petit, l'un de ses membres les plus dévoués et les plus éminents, la Société résolut d'accorder des récompenses à ceux des instituteurs qui, par leurs leçons, leurs conseils et leur exemple, auraient le plus fait pour inspirer le goût de l'horticulture et en perfectionner la pratique. Elle établit, à cet effet, des concours annuels entre les membres de l'enseignement primaire.

Ces concours, dont les excellents résultats se trouvent principalement consignés dans les rapports si remarquables de M. Guindey, n'ont certainement pas été étrangers au développement rapide que l'horticulture et l'arboriculture ont prises dans notre département. Les cours publics d'arboriculture organisés par la Société et professés avec tant de talent par notre dévoué et sympathique collègue, M. Piéton, ont aussi contribué dans une large mesure à favoriser ce

progrès qui a créé pour la contrée une source de richesse et de bien-être.

Une proposition relative à l'organisation de l'enseignement agricole proprement dit fut présentée à la Société, dans sa séance générale du 10 décembre 1871, par notre très honoré président, M. Paul de Salvandy qui, avec l'autorité attachée à son expérience et à son nom, fit un chaleureux appel à votre initiative. Après avoir adopté cette proposition, la Société approuva, et soumit à l'approbation des autorités scolaires compétentes, un règlement relatif à l'organisation de concours agricoles entre les élèves des écoles primaires de l'Eure.

Ces concours, établis depuis 1872, et limités chaque année, d'après un roulement régulier, à un ou plusieurs arrondissements, ont produit des résultats qui ont certainement dépassé ce que l'on était en droit d'en attendre.

Dès la première année, 105 élèves de l'arrondissement d'Évreux y prenaient part; 22 étaient jugés dignes de recevoir les prix de la Société et 49 obtenaient le certificat d'études agricoles. En même temps, 19 instituteurs recevaient à cette occasion des récompenses de la Société ou celles de M. le ministre de l'instruction publique.

Les succès des concours agricoles sont allés s'accentuant chaque année, depuis huit ans.

En 1874, 50 écoles des arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer ont fourni 178 concurrents.

En 1879, il y a eu 294 concurrents appartenant à 70 écoles de l'arrondissement d'Évreux.

L'augmentation dans le nombre des candidats a coïncidé avec l'élévation du niveau des études agricoles, ainsi que le constatent les savants rapports de notre vice-président, M. Izarn, rapports qui, à côté de l'appréciation toujours intéressante des faits, renferment les plus précieux enseignements.

Les récompenses décernées aux élèves à la suite des con-

cours, consistent en livrets de caisses d'épargnes, formant pour l'écolier un petit capital qu'il aura à cœur d'augmenter plus tard, et en bons ouvrages d'agriculture essentiellement propres à seconder la Société dans son œuvre de vulgarisation. En même temps, les maîtres reçoivent des récompenses pécuniaires ou autres, dont l'importance est proportionnée au mérite des élèves qu'ils ont présentés aux concours.

La Société décerne également des récompenses spéciales aux maîtres qui ont le plus fait pour inspirer à leurs élèves de sages idées de protection envers les animaux utiles, envers les oiseaux surtout, ces précieux auxiliaires sans lesquels, comme on l'a dit, l'homme ne pourrait vivre.

Les heureux résultats de l'enseignement agricole dans le département ont été récemment proclamés par la Société des agriculteurs de France. Dans le concours ouvert par cette éminente Société, entre les instituteurs qui ont fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture et ont obtenu les meilleurs résultats, le département de l'Eure figure au premier rang parmi les cinq qu'elle avait appelés à ce concours en 1878. Sur les 17 candidats présentés par notre département, 4 ont obtenu des médailles d'or, 3 des médailles d'argent, 3 des médailles de bronze, et 4 des mentions honorables.

Convaincue de l'importance du rôle de la femme dans la ferme, la Société a récemment appelé les jeunes filles à prendre part à ses concours d'enseignement agricole. En annonçant cette décision à mesdames les institutrices, la Société exprimait le vœu que des soins tout particuliers fussent donnés à l'enseignement de la comptabilité. « Une « femme, a-t-il été dit à cette occasion, doit non seulement « savoir tenir ses comptes, mais encore il serait à désirer « qu'elle pût aider son mari dans la tenue des livres de la « ferme. » Personne, d'ailleurs, ne conteste aujourd'hui la nécessité de donner à la femme une éducation sérieuse et

pratique, propre à lui faire apprécier les avantages si nombreux du séjour à la campagne. « Il importe, dit Mme Millet-« Robinet, de développer chez les jeunes filles l'habitude « d'une vie simple et laborieuse, de diriger leurs aptitudes « vers les devoirs domestiques et la vie de famille, pour les « disposer de bonne heure à devenir les dignes et utiles « compagnes de nos agriculteurs éclairés. »

Cet enseignement pratique est certainement donné dans notre département : à votre premier appel, en effet, 51 jeunes filles ont pris part au concours de 1879, et, sur ce nombre 14 ont mérité des récompenses ou le certificat d'études agricoles. De plus, votre commission chargée de la correction des épreuves a constaté que l'une des meilleures, sinon la meilleure des compositions, était l'œuvre d'une jeune fille à laquelle un prix d'honneur exceptionnel a été décerné.

Bien que la Société eût reconnu depuis longtemps l'absolue nécessité d'approprier l'enseignement agricole aux besoins de la culture locale, elle n'avait pas cru devoir, dès 1872, formuler un programme spécial applicable aux écoles de notre département. Elle déterminait seulement, et indiquait à l'avance, chaque année, les points principaux sur lesquels devait porter le concours.

Un programme général destiné à donner aux études agricoles une direction unique, était cependant de la plus grande utilité : telle a été d'ailleurs la pensée de l'administration supérieure de l'instruction publique, si soucieuse de l'avenir de l'agriculture dans notre pays. La Société a reçu, en effet, à ce sujet, une demande adressée par M. Richard du Cantal, au nom de M. le ministre de l'instruction publique.

Cette demande a, sinon déterminé, du moins hâté la préparation d'un programme qui vous a été présenté après avoir été l'objet d'un examen approfondi d'une de vos commissions, puis de la section d'agriculture tout entière.

Bien que limité aux points les plus indispensables, ce programme comprend nécessairement un assez grand nombre

de matières sur l'agriculture, l'horticulture, l'arboriculture et la comptabilité agricole.

La Société, n'oubliant pas que l'enseignement agricole s'adresse ici à des enfants qui ne fréquentent l'école que pendant bien peu, trop peu de temps, a cru devoir recommander aux maîtres de ne donner, sur les matières énumérées dans le programme, que des notions sommaires et pratiques. C'est dire que les leçons d'agriculture devront être surtout ce que l'on nomme *des leçons de choses*, leçons qui, en parlant aux yeux des enfants, arrivent le plus facilement à leur esprit. C'est dire aussi que l'enseignement sera sagement limité à ce qui dans l'application est accessible à tous, a été reconnu bon et utile et se trouve à l'abri de toute controverse.

La science agricole, même la plus élémentaire, est en possession de grands principes indiscutables dont la connaissance est la base de tout progrès agricole, et auxquels il importe d'initier les enfants. Il importe aussi, selon l'expression de M. Parieu « d'ouvrir l'esprit des élèves à l'intelli« gence des faits qui peuvent intéresser l'exploitation agri« cole locale, de manière à leur faire perdre les habitudes « de routine trop généralement répandues. » Et pour obtenir cet heureux résultat, le maître dévoué n'aura le plus souvent qu'à diriger et à satisfaire judicieusement la merveilleuse curiosité native des enfants.

Les enseignements donnés en classe seront surtout rendus profitables par les promenades agricoles et la visite des fermes bien cultivées. C'est principalement lorsqu'il s'agit de l'agriculture que l'emploi des procédés dits *intuitifs* devient absolument indispensable. Peut-on, en effet, sans le secours toujours si précieux de l'*aspect*, étudier avec fruit la nature des terrains, les variétés de plantes cultivées, les races d'animaux domestiques et les machines agricoles, même les plus simples. Les descriptions, même lorsqu'elles sont accompagnées de figures, sont, dans ce cas, toujours insuffi-

santes. Sans doute, le maître aura formé un petit musée agricole, et, en parlant d'un sol argileux ou d'une variété de céréales, par exemple, il mettra sous les yeux de ses élèves l'objet de la leçon ; il en fera distinguer les divers caractères ; mais, c'est surtout à la ferme qu'il sera possible d'étudier l'art agricole, d'apprécier les causes et les effets, et de faire ressortir les avantages des bons procédés. Dans ce cas, comme toujours, un bon exemple sera la meilleure et la plus profitable des leçons.

De son côté, l'enseignement général de l'école, en revêtant, comme on l'a dit, une couleur agricole, viendra puissamment en aide aux leçons d'agriculture proprement dite, tout en étant lui-même fortifié et rendu plus attrayant.

En empruntant souvent aux choses de l'agriculture les sujets des exercices de lecture, d'orthographe, de style et de calcul, on parlera aux enfants des écoles rurales le langage qu'ils comprendront le mieux et auquel ils s'intéresseront le plus. De saines notions d'agriculture, d'économie rurale et d'économie domestique pénétreront ainsi, sans contrainte, dans l'esprit des enfants et seront portées par ceux-ci au foyer paternel. Le maître pourra ainsi combattre, sans les heurter de front, une foule d'idées fausses et de préjugés locaux.

Les exercices de calcul par exemple, s'ils sont bien choisis, feront comprendre aux élèves que la culture la plus rémunératrice est celle dans laquelle d'abondantes fumures permettent d'obtenir un maximum de produits ; ils feront voir aussi que les économies d'engrais pour le sol, comme les économies de nourriture pour les animaux, sont toujours désastreuses, et que les capitaux confiés à la terre sous forme d'engrais et d'améliorations sont toujours les plus avantageusement et les plus sûrement placés.

Toutes les parties de l'enseignement peuvent et doivent tendre à faire comprendre aux enfants que l'agriculture assure à ceux qui s'y livrent un avenir certain, honorable,

exempt des chômages, des pertes, des assujettissements dont souffrent trop souvent ceux qu'un entraînement irréfléchi a poussés vers les villes, où toutes les carrières sont encombrées, tandis que l'agriculture, qui manque de bras, offre à tous travail, succès, paix et abondance.

Parmi les moyens propres à faire ressortir les avantages matériels de l'agriculture, se place en première ligne la comptabilité agricole. Il importe, d'ailleurs, que toute culture soit éclairée par une bonne comptabilité.

La Société recommande spécialement la tenue des livres, dite en *partie double*.

Les opérations de la pratique agricole, si on les étudie à la ferme même se prêtent mieux que les opérations commerciales à la démonstration des principes qui servent de base à cette comptabilité, improprement appelée partie double, qualification pouvant faire supposer un double travail ou une complication, bien que le contraire seul ait lieu. Qu'il nous soit permis d'entrer à ce sujet dans quelques détails techniques, et de résumer ce qui a été développé par notre vice-président dans plusieurs de ses rapports sur les concours agricoles.

Transportons-nous dans la cour d'une ferme et voyons ce qui s'y passe. Le charretier, par exemple, prend dans le magasin et porte à ses chevaux 2 hectolitres d'avoine.

Analysons l'opération du charretier et inscrivons sur un carnet le résultat de cette analyse : nous voyons d'abord que le magasin DONNE aux animaux 2 hectolitres d'avoine, puisque les animaux ONT REÇU cette même quantité de grain.

Inscrivons en tête de notre carnet la date de cette opération à laquelle nous consacrerons les deux pages en regard de ce carnet.

Sur la page de droite nous inscrirons :

Le magasin DONNE aux animaux 2 hectolitres d'avoine.

Et sur la page de gauche, en regard, nous inscrirons :

Les animaux REÇOIVENT du magasin 2 hectolitres d'avoine.

Une autre opération nous fournira, par exemple, l'article suivant :

La vacherie (page de droite), DONNE à la laiterie 140 litres de lait.

La laiterie (page de gauche), REÇOIT de la vacherie 140 litres de lait.

Toutes les opérations de la ferme pourront être ainsi mises à la suite les unes des autres; toutes nous donneront :

Tel compte DONNE à tel... tant..., et tel compte REÇOIT tant...

Le mot DONNE, commun à tous les articles de la page de droite, pourra être écrit une seule fois en tête de cette page.

Le mot REÇOIT, commun à tous les articles de la page de gauche, pourra aussi être écrit en tête de cette page.

Quand les élèves seront familiarisés avec cette manière de représenter les opérations, on joindra aux mots *donne* et *reçoit*, les mots *avoir* et *doit*. Plus tard on ne laissera subsister que ces derniers, qui sont seuls usités en comptabilité.

Le relevé de la page de gauche nous fournira les articles du journal; l'ensemble des deux articles du carnet nous donne ceux du grand-livre.

En procédant de cette façon, on fera parfaitement comprendre aux enfants que dans la comptabilité en partie double les écritures sont la représentation exacte des opérations.

Telles sont, Messieurs, les considérations que j'ose soumettre à votre bienveillant examen, et que je résumerai de la manière suivante :

La Société recommande à la sollicitude et au zèle éclairé des maîtres l'enseignement élémentaire de l'agriculture et de l'horticulture appliqué spécialement à la culture locale, et limité à des notions sommaires et pratiques.

Elle émet le vœu que des promenades agricoles, régulièrement organisées, viennent corroborer les enseignements donnés en classe;

Que, dans l'enseignement général de l'école, les choses de l'agriculture servent de base, autant que possible, aux différents exercices;

Enfin, que la comptabilité dite en partie double, appliquée à une exploitation rurale, soit enseignée de préférence à toute autre.

Les conclusions qui précèdent sont adoptées à l'unanimité par la Société.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

POUR LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

Adopté par la Société d'Agriculture de l'Eure, dans sa séance générale du 27 juillet 1879.

—

NOTA. — L'enseignement de l'agriculture devra se borner, pour les écoles primaires, à des notions sommaires et pratiques sur les matières ci-après :

AGRICULTURE

PREMIÈRE PARTIE

NOTIONS GÉNÉRALES

Définition et but de l'agriculture. — Territoire et productions agricoles dans le département de l'Eure.

Des plantes et de la végétation. — Germination, — racine, — tige, — feuilles, — bourgeons, — sève, — transpiration, — respiration et nutrition des végétaux, — fleurs, fruits et graines, — classification des végétaux.

Influence de l'air, de la chaleur, de la lumière et du climat sur la végétation.

Du sol et du sous-sol. — Argile, — silice, — calcaire, — humus, — classification des sols, — caractères physiques des sols et moyens élémentaires de les distinguer, — composition des meilleures terres, — profondeur des sols, — importance du sous-sol.

Défrichement et assainissement des terres. — Ecobuage, — mise en valeur des terrains improductifs, — assainissement des terres, — drainage.

Préparation du sol. — Labours, — de la charrue, pièces dont elle se compose, — forme, profondeur et époque des

labours, — nombre des labours, — cultures superficielles, — de la herse, — du scarificateur, — de l'extirpateur, — de la houe à cheval, — du buttoir, — du rouleau.

Engrais et amendements. — Nécessité des engrais, — classification des engrais, — engrais végétaux, — engrais verts, — engrais animaux, — guano, — excréments des herbivores, — parcage, — excréments humains, — poudrette, — matières animales diverses.

Fumiers et engrais mixtes. — Litières, — divers fumiers, — conservation et emploi des fumiers.

Amendements, engrais minéraux, composts. — Chaux, — marne, plâtre, — phosphate de chaux, — cendres et charrées, suie, etc., — engrais chimiques, — composts, — boues des villes.

Arrosement et irrigation. — Leur importance.

Assolements. — Nécessité des assolements, — rotation, — sole, — jachères.

DEUXIÈME PARTIE

CULTURE SPÉCIALE DES PLANTES

Semailles et plantations. — Choix des graines, — époque des semailles, — semis à la volée, — semis en ligne, — semoirs, — profondeur de l'ensemencement, — repiquage, — binage, — sarclages, — buttages.

Plantes alimentaires, céréales, — culture du blé. — Préparation du sol, — préparation de la semence, — chaulage et sulfatage, — semailles, — hersage, — récoltes, gerbes, moyettes, — battage et conservation du blé, — rendement, — principales machines employées dans la récolte, le battage et le nettoyage des grains.

Culture du seigle, de l'orge, de l'avoine et du sarrasin.

Légumineuses à grains farineux. — Fèves, — pois, — lentilles, — haricots.

Plantes cultivées pour leurs racines ou leurs tubercules. — Bet-

terave, — carotte, — navet, — chou-navet, — pomme de terre, — topinambour.

Prairies naturelles. — Formation d'une prairie naturelle, — plantes qui doivent entrer dans la composition d'une prairie, — fauchage et fenaison.

Prairies artificielles, principaux fourrages artificiels. — Luzerne, — sainfoin, — trèfle, — lupuline, — maïs-fourrage, — fourrages mélangés.

Plantes industrielles. — Colza, — lin, — chanvre.

Plantes et animaux nuisibles aux récoltes. — Avoine à chapelet, — chiendent, — chardon, — cuscute, — nielle, — charbon, — carie — mulots, — hannetons et vers blancs, — pucerons et limaces, — charençon, — altise, — courtilière, chenilles, — moyens de les détruire.

Animaux utiles. — Hérisson, — chauve-souris, — crapaud, — grenouille; — oiseaux insectivores : hirondelle, mésange, fauvette, merle, — chouette, etc.; — insectes utiles : carabe, ichneumon, etc.

TROISIÈME PARTIE

ANIMAUX DOMESTIQUES

Animaux domestiques. — Soins dont ils doivent être l'objet, — habitation, — nourriture, etc.

Espèce chevaline et espèce asine. — Du cheval; logement et nourriture; pansage; — principales races de chevaux de trait; — soins dont l'âne doit être l'objet.

Espèce bovine. — Principales races, nourriture et soins particuliers.

Lait, beurre, fromage. — Soins dont la laiterie doit être l'objet.

Espèces ovine et caprine. — Soins nécessaires aux troupeaux.

Espèce porcine. — Soins nécessaires aux porcs; choix des meilleures races.

Oiseaux de basse-cour et abeilles. — Poules; choix des meilleures races; — nourriture et soins; — conservation des œufs; — autres oiseaux de basse-cour. — Abeilles; importance de leurs produits.

QUATRIÈME PARTIE

COMPTABILITÉ AGRICOLE

Nécessité de la comptabilité agricole.

Cette comptabilité peut être établie exactement comme la comptabilité commerciale.

1° *Comptabilité en partie simple.*

De l'inventaire. Moyen de l'établir.

Livres de Caisse, de Magasin, de vente, d'achats, etc.

Brouillard, Journal et Grand-Livre en partie simple.

Moyen de solder les comptes du Grand-Livre.

2° *Comptabilité complète ou en partie double.*

Simplicité et exactitude de ce mode de comptabilité comparées à l'insuffisance de la comptabilité incomplète, nommée abusivement *partie simple.*

Principaux comptes à ouvrir : Capital, — Caisse, — Terre de tel nom, ou Sole de tel nom, — Magasins, — Animaux de travail ou de rente, — Fourrages, — Fumiers, — Laiterie, — Basse-Cour, — Effets à recevoir, — Effets à payer, — Travaux, — Profits et Pertes, — Comptes particuliers des débiteurs et des créditeurs, — Compte Matières pour les produits qui ne sont pas évalués en argent.

Cas dans lesquels ces comptes doivent être débités ou crédités. Transport au Grand-Livre des articles du Journal.

Moyen de solder les comptes et d'établir la *balance générale.*

HORTICULTURE

PREMIÈRE PARTIE

CULTURE MARAICHÈRE

Jardin potager. — Disposition du terrain, — couches, — abris, — châssis et cloches.

Engrais, — labours, — hersage, — semis, — repiquage, — paillis, — binage, — sarclage et arrosements, — assolements.

Culture des plantes potagères. — Asperge, — artichaut, — carotte, — céleri, — chicorée, — chou, — fraisier, — fève, — haricot, — laitue, — melon, — navet, — oignon, — poireau, — pois, — pomme de terre, — potiron, — salsifis, etc.

DEUXIÈME PARTIE

ARBORICULTURE

Arbres fruitiers en plein vent et en espalier. — Principales espèces d'arbres fruitiers, — disposition des murs et des treillages, — plantations, — semis, — greffes, — marcottes et boutures, — principes généraux de la taille.

Pommier à cidre. — Pépinière, — choix du sol, — préparation et semis des pépins de pommes, — déplantation et choix du plant, — mise en place en pépinière, — éducation des plants, — greffe en écusson et greffe en fente, — culture de la pépinière, — formation de la tige, — formation de la tête.

Plantation à demeure. — Préparation du sol, — trous, — époque de la plantation, — choix et préparation des arbres, — remplissage des trous, — plantation, — distances à mettre entre les arbres.

Soins d'entretien, — culture et engrais, — armures, —

élagages, — insectes et animaux nuisibles, — plantes parasites, — gui, — mousses et lichens, — enlèvement des vieilles écorces, — échenillage.

Récolte et conservation des fruits. — Choix des meilleures variétés.

Notions sur la fabrication du cidre.

Notions générales sur la culture de la vigne et la fabrication du vin.

DOSAGE VOLUMÉTRIQUE DU PLOMB

ET DE SES COMPOSÉS

Par M. BUISSON, chimiste, membre de la Société.

—

Les diverses méthodes d'essai du plomb et de ses composés par liqueurs titrées employées jusqu'à ce jour, demandent une grande habitude pour arriver à un résultat exact.

Les méthodes fondées sur la précipitation du plomb à l'état de carbonate ou d'oxalate, et dans lesquelles le carbonate de soude ou l'acide oxalique employés en excès sont dosés volumétriquement, donnent des teneurs trop élevées en plomb dans l'essai des minerais de ce métal.

L'emploi d'une liqueur titrée de sulfure de sodium a été proposée par M. Flores Domonte; la fin de l'opération étant la cessation du précipité noir de sulfure de plomb, ce terme est difficile à saisir, et les erreurs peuvent s'élever à plusieurs unités pour cent.

Schwatz paraît être le premier qui ait proposé l'emploi du bichromate de potasse pour doser volumétriquement le plomb. Dans le procédé qu'il a indiqué, le plomb est précipité par un excès de bichromate de potasse. Le chromate de plomb recueilli sur un filtre est lavé à l'eau bouillante et mis à digérer à une douce chaleur avec du protochlorure de fer titré et de l'acide chlorhydrique; l'excès de protochlorure de fer est ensuite déterminé par le permanganate de potasse.

Cette méthode d'analyse est plus longue qu'une analyse par les pesées et donne des résultats incertains par suite de la facile oxydation du protochlorure de fer au contact de l'air.

Les causes d'erreurs existant dans les différentes méthodes d'essai des composés de plomb par les liqueurs titrées m'ont conduit à chercher un nouveau mode d'analyse, donnant à la fois des résultats exacts et d'une exécution facile.

ARTICLE PREMIER

Réactions sur lesquelles la méthode est fondée.

Si dans une quantité d'oxyde de plomb en solution acétique on verse un excès de bichromate de potasse, tout le plomb se trouve précipité à l'état de chromate de plomb totalement insoluble.

Le bichromate de potasse, dans une liqueur fortement acidulée par l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique, mis en présence de l'iodure de potassium, met de l'iode en liberté en produisant du sulfate de potasse et du sulfate de sesquioxyde de chrome.

L'équation suivante rend compte de la réaction :

$$KO, 2CrO^3 + 3IK + 5SO^3HO = Cr^2O^3, SO^3 + 4(KO, SO^3) + 5HO + 3I.$$

La réaction se produit instantanément à la température ordinaire.

L'iode mis en liberté sera facilement déterminé avec l'hyposulfite de soude, et par suite on arrivera à connaître les quantités de plomb existant dans la liqueur mise en expérience.

La liqueur titrée de bichromate se prépare en dissolvant dans un litre d'eau distillée 14 gr. 248 de bichromate de potasse pur et fondu. 10 CC de cette liqueur précipitent exactement 0, gr. 2 de plomb.

ARTICLE DEUXIÈME

Titrage des liqueurs.

Le rapport existant entre les solutions de bichromate de potasse et d'hyposulfite de soude se détermine de la manière suivante :

A l'aide d'une pipette, on prend 25 CC de solution de bichromate qui sont étendus d'eau de manière à former 250 CC de liqueur. De cette nouvelle solution on prend 100 CC que l'on verse dans un vase à précipité, la liqueur est fortement acidulée avec quelques centimètres cubes d'acide sulfurique pur, surtout exempt de chlore et de vapeurs nitreuses, on y ajoute 5 CC d'une solution moyennement concentrée d'iodure de potassium, de telle sorte que l'iode mis en liberté se dissolve dans l'excès d'iodure et quelques centimètres cubes d'empois d'amidon.

Dans la liqueur ainsi obtenue, on verse avec une burette divisée en dixièmes, la solution d'hyposulfite de soude jusqu'à disparition de la couleur bleue de l'iodure d'amidon. Les centimètres cubes d'hyposulfite employés équivalent à 10 CC de bichromate de potasse.

L'iodure de potassium doit être ajouté jusqu'à ce qu'on ne remarque plus de paillettes d'iode flottant à la surface de la liqueur.

La liqueur conserve une teinte vert d'eau faible produite par le sulfate ou le chlorure de chrome formé, mais qui ne nuit en rien à la sensibilité de la réaction.

La solution d'hyposulfite de soude est assez concentrée lorsqu'il faut en employer environ 20 CC pour oxyder l'iode mis en liberté par 10 CC de bichromate de potasse.

La quantité d'acide sulfurique ou chlorhydrique ajoutée ne doit pas être trop considérable, car l'acide réagissant sur l'hyposulfite pourrait le décomposer avant d'avoir atteint l'iode. On reconnaît ce fait à ce que la liqueur devient opa-

lescente à la fin de l'opération. Dans ce cas, l'essai doit être recommencé en ayant soin d'ajouter moins d'acide.

L'empois d'amidon doit toujours être frais.

ARTICLE TROISIÈME

Vérification du titre de la solution de bichromate.

On dissout 0 gr. 3 de plomb pur dans l'acide azotique étendu à l'aide d'une douce chaleur. La dissolution opérée, la liqueur est portée à l'ébullition pour chasser les vapeurs d'acide hypoazotique, puis saturée par du carbonate de soude jusqu'à apparition du précipité permanent de carbonate de plomb. Le précipité formé est redissous avec quelques gouttes d'acide acétique.

La solution plombique ainsi préparée est versée dans un ballon gradué de 250 CC additionnée de 25 CC de bichromate de potasse titré et d'eau distillée, de manière à compléter le volume de 250 CC. Après un quart d'heure de repos, la liqueur est versée sur un filtre sec.

De la liqueur filtrée on prélève, à l'aide d'une pipette, 100 CC qui, additionnés d'acide sulfurique, d'iodure de potassium et d'amidon, sont décolorés avec la liqueur titrée d'hyposulfite de soude.

Retranchant alors du nombre de centimètres cubes d'hyposulfite de soude employé de ceux qu'il aurait fallu employer si le bichromate eût été seul, la différence représentera en centimètres cubes d'hyposulfite le bichromate, et, par suite, la quantité de plomb qui a été précipitée.

Ainsi, dans un essai pour titrer une nouvelle solution de bichromate, j'ai trouvé, en employant 0 gr. 3 de plomb :

Titre de l'hyposulfite avant. 18 CC, 2 = 10 CC KO, 2 Cr O^3.
D° après . 8 CC, 6

Différence..... 9 CC, 6 = 0 gr. 12 Pb.

car $\frac{0.3 \times 100}{250} = 0.12$ Pb, par suite $18^{cc}2 = \frac{0.12 \times 18.2}{9.6} = 0.2275$.

Le dosage de l'acide chromique par la méthode des pesées a conduit à un résultat identique. Il est donc plus facile de vérifier le titre de la liqueur en précipitant un poids connu de plomb tel que je viens de l'indiquer.

ARTICLE QUATRIÈME

Essais des minerais de plomb.

Le minerai de plomb est d'abord broyé au mortier d'agathe puis desséché à l'étuve à + 100°.

On en pèse de 0 gr. 5 à 1 gramme, suivant sa richesse, la dissolution est opérée avec quelques centimètres cubes d'acide azotique étendu. La solution opérée, l'excès d'acide est saturé par la soude jusqu'à apparition du précipité permanent d'oxyde de plomb et celui-ci redissous avec quelques gouttes d'acide acétique. La liqueur est portée à l'ébullition pour précipiter le fer, puis filtrée et le précipité lavé à l'eau chaude. Au liquide refroidi on ajoute 25 CC de liqueur titrée de bichromate et de l'eau, de manière à former 250 CC. Après un repos d'un quart d'heure on jette la liqueur sur un filtre sec.

Sur 100 CC de liqueur filtrée on termine l'essai comme il a été indiqué dans l'article précédent.

En opérant sur 1 gramme de minerai de plomb contenant 0 gr. 2876 de plomb, j'ai obtenu par la méthode volumétrique les résultats suivants :

Titre de l'hyposulfite de soude avant. 18cc 2 = 10cc KO, 2 Cr O³ = 0 gr. 2275 Pb.
D° après. 9 0

Différence..... 9cc 2 = $\frac{2,2 \times 0.2275}{18,2}$ = 0 gr. 115 Pb.

et pour 250cc ou 1 gramme de minerai, $\frac{250 \times 0.115}{00}$ = 0 gr. 2875 Pb.

La différence entre les deux analyses n'est que de 0 gr. 0001 en moins. Dans un grand nombre d'analyses que j'ai effectuées comparativement par la méthode que je viens de dé-

crire, et en dosant le plomb par les pesées, l'écart n'a jamais dépassé 0 gr. 0002.

OBSERVATIONS

Le minerai de plomb soumis à l'essai peut être du sulfate ou du chlorure ; dans ce cas, du reste assez rare, il faut attaquer le minerai, finement pulvérisé dans un creuset de porcelaine, par un mélange d'azotate de potasse et de carbonate de soude; après refroidissement, la masse est dissoute dans l'eau bouillante et filtrée. Le rendu contient tout le plomb à l'état de carbonate soluble dans l'acide azotique étendu.

L'argent, qui se rencontre toujours en petite quantité dans les minerais de plomb, n'apporte aucun trouble dans les résultats, le chromate d'argent étant légèrement soluble.

Le cuivre pourrait, s'il se trouvait dans le minerai, occasionner quelque erreur ; on l'élimine en ajoutant de la potasse ou de la soude en excès, de manière à redissoudre le précipité d'oxyde de plomb, puis portant à l'ébullition pour rendre insoluble l'oxyde de cuivre, on filtre et la liqueur est saturée par l'acide acétique en léger excès, et l'essai se termine comme plus haut.

La baryte étant également précipitée par le bichromate dans une liqueur acide, est le seul oxyde qui ne puisse être facilement séparé du plomb dans une analyse volumétrique.

La chaux, le fer, la magnésie, qui se rencontrent toujours dans les minerais de plomb, n'empêchent pas les réactions de se produire dans toute leur rigueur.

Par cette méthode d'analyse, on peut connaître la richesse en plomb d'un minerai à moins de 0,2 0/0. En effet, à l'aide de la burette on peut verser l'hyposulfite de soude à moins

de 1/10e de centimètre cube près et en employant les nombres cités plus haut, on voit que :

18CC2 d'hyposulfite de soude équivalent à 0,2275 plomb
0CC1 — — — 0,00125

et si on a pesé 1 gramme de minerai l'erreur pourra être de 0.12 0/0.

ÉTUDE

SUR LA

LÉGISLATION RELATIVE AU COMMERCE DES ENGRAIS

PAR M. FERRAY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

PROJET DE LOI

—

« Les engrais sont fréquemment sophistiqués, et l'on peut dire que l'industrie qui s'en occupe est l'art des mélanges faciles. »

LÉON SOUBEIRAN. — *Nouveau dictionnaire des altérations et des falsifications.*

Toutes les personnes qui, dans ces dernières années, se sont intéressées à la production nationale agricole, ont dû s'occuper de la question des engrais, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue commercial; qu'il se soit agi d'engrais naturels, d'engrais artificiels ou chimiques.

Le commerce des engrais, qui avait déjà pris une certaine extension lors de l'importation des guanos du Pérou, devint considérable dès que M. G. Ville eut osé dire :

« En associant les matières azotées à des phosphates, à du sulfate de chaux, à du carbonate de potasse, on remplace le fumier avantageusement, indéfiniment, car l'engrais chimique complexe participe des propriétés chimiques du fumier, dont il contient toutes les parties actives et auquel il est supérieur par les rendements qu'il détermine. »

Sans entrer dans la discussion des théories de M. Ville, constatons seulement qu'il a rendu un service signalé à l'agriculture en inaugurant et en propageant en France l'emploi des engrais chimiques.

Mais toute médaille a son revers. Si des gisements de phosphates fossiles, richesses autrefois non employées, sont exploités; si des usines livrent à l'agriculture nombre de produits utiles, autrefois perdus; si des industriels consciencieux cèdent aux agriculteurs des engrais artificiels à des prix rationnels et de composition conforme aux promesses; les fraudeurs n'ont pas tardé non plus à paraître. Ils sont venus se ranger à côté des honnêtes gens, et cela, de telle façon, qu'aujourd'hui ils les remplacent presque complètement.

Le mal, ne faisant que croître, devint tel que l'on fut forcé de chercher le remède. Nous devons d'ailleurs ajouter qu'on le cherche encore aujourd'hui. Comme nos devanciers, nous venons apporter notre pierre à l'édifice, trop heureux si notre travail peut jeter quelque jour sur cette question si importante.

Dès le début de notre travail, nous n'avons pu que constater l'inefficacité de la loi du 6 mai 1867, laquelle loi a la prétention de prévenir les fraudes dont sont victimes les agriculteurs qui laissent surprendre leur bonne foi par nombre de voyageurs, dont les promesses et les belles paroles n'ont d'équivalent que la commission qui leur est allouée par des maisons peu soucieuses de leur honneur et de leur réputation.

Je l'ai dit ailleurs, et je ne saurais trop le répéter, la fraude sur les engrais est la plus malhonnête des fraudes, celle contre laquelle on devrait sévir avec le plus de rigueur, celle devant laquelle nous sommes le plus désarmés.

Le marchand, qui trompe sur la nature des engrais, vole non seulement l'acheteur qui, grâce à son ignorance, se livre

à lui, pieds et poings liés, il vole encore le pays tout entier, il diminue d'autant la production générale.

Aujourd'hui, le commerce livre à l'agriculture relativement fort peu d'engrais naturels. Grâce aux progrès de la science, l'industriel a remplacé l'armateur ; l'usine, l'entrepôt. Grâce aux progrès de la science, la vente des engrais artificiels, des engrais chimiques forme à peu près la totalité des transactions opérées sur les différentes places.

Forcément, l'intermédiaire entre l'agriculteur et le savant qui, grâce à de longs travaux, à de coûteuses expériences, a établi les formules susceptibles de donner les meilleurs résultats, cet intermédiaire obligé, disons-nous, c'est le fabricant d'engrais, et c'est lui qui, au mépris de la bonne foi, vole le plus impudemment le cultivateur, fait retomber sur le savant la faute qu'il a seul commise. En effet, l'agriculteur, peu ou point éclairé en ces sortes de choses, tient à peu près ce langage : « Tous vos savants ne savent ce qu'ils disent ; qu'ils travaillent dans leurs laboratoires, et en fait de pratique ils n'ont absolument rien à nous apprendre. » Et les engrais sont délaissés et la production générale diminue d'autant.

La responsabilité du marchand d'engrais est plus grande qu'il ne le suppose ; on peut voir de quelle façon il travaille à la résolution de ce double problème, résolution destinée à accroître la richesse des États : d'un côté, diminution de l'importation ; de l'autre, augmentation de l'exportation.

Il est, en effet, de vérité que celui qui ne produit point suffisamment chez lui pour ses besoins est obligé d'aller crier famine chez les voisins.

Personne n'osera le contester, l'intérêt général est en jeu. Et devant cet état malheureux, déplorable, quelles sont les armes de la loi ?

Avant 1867, la fraude en matière d'engrais tombait sous le coup de l'article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts

cachés de la chose vendue, qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus. »

Cette loi ne faisait encourir au fraudeur qu'une responsabilité civile. Le cultivateur trompé devait faire la preuve de la fraude, s'engager dans un procès long et difficile. Aussi reculait-il devant les embarras que devait lui suggérer toute action devant les tribunaux et laissait-il la voie complètement libre aux fraudeurs.

Il est vrai que la loi était armée d'une pénalité. En effet, l'article 423 du Code pénal est ainsi conçu : « Quiconque aura trompé l'acheteur sur le titre des matières d'or et d'argent, sur la qualité d'une pierre fausse, vendue pour fine, sur *la nature de toutes marchandises*... sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts ni être au-dessous de 50 francs. »

Mais il faudra toujours faire la preuve de la tromperie ; et comme le dit si justement notre ami et maître, M. Joulie : « La nature des matières constituant les engrais n'est pas suffisamment définie dans l'esprit du public agricole et des juges, pour qu'on puisse, dans tous les cas, comparer les marchandises livrées à un type précis, et par conséquent, savoir si elle était de qualité loyale ou frauduleuse. »

Aussi les plaintes qui s'élevaient de toutes parts étaient si nombreuses, si pressantes en 1866 et 1867, qu'une enquête fut ordonnée, et que cette dernière eut pour résultat la loi de 1867, dont voici le texte :

« Seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 50 francs à 2,000 francs : 1° ceux qui, en vendant ou mettant en vente des engrais ou amendements, auront trompé ou tenté de tromper l'acheteur, soit sur leur nature, leur composition ou le dosage des éléments qu'ils contiennent, soit sur leur provenance, soit en les dés i-

gnant sous un nom qui, d'après l'usage, est donné à d'autres substances fertilisantes; 2° ceux qui, sans avoir prévenu l'acheteur, auront vendu ou tenté de vendre des engrais ou amendements qu'ils sauront être falsifiés, altérés ou avariés; le tout sans préjudice de l'application de l'article 1er, paragraphe III, de la loi du 27 mai 1851, en cas de tromperie sur la quantité de la marchandise.

« Art. 2. — En cas de récidive commise dans les cinq ans qui ont suivi la condamnation, la peine pourra être élevée jusqu'au double du maximum des peines édictées par l'article 1er de la présente loi.

« Art. 3. — Les tribunaux pourront ordonner que les jugements de condamnations soient, par extraits ou intégralement, aux frais des condamnés, affichés et publiés dans les lieux qu'ils détermineront.

« Art. 4. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux délits prévus par la présente loi. »

Telle est encore la loi, sous le coup de laquelle tombent aujourd'hui les fraudeurs d'engrais.

Répond-elle aux exigences actuelles? Évidemment non.

Tous les auteurs qui ont traité cette question sont parfaitement d'accord à ce sujet.

Elle paraît cependant bien terrible cette loi de 1867, avec la pénalité qu'elle porte en tête : amende et emprisonnement. Mais elle n'effraie pas beaucoup nos marchands d'engrais. Au contraire, certaines dispositions, loin de fermer la porte à la fraude, la lui ouvrent à deux battants, comme le dit avec tant de raison M. Joulie, à qui nous devons l'un des meilleurs commentaires de cette loi.

Sans être trop sévère, on peut faire à cette dernière le reproche d'être fort incomplète, fort obscure. En effet, qui est visé par le paragraphe Ier de l'article 1er? Celui qui, en vendant ou mettant en vente des engrais ou amendements, aura trompé ou tenté de tromper l'acheteur, soit sur leur nature, leur composition ou le dosage des éléments qu'ils

contiennent, soit sur leur provenance en les désignant sous un nom qui, d'après l'usage, est donné à des substances fertilisantes.

Ainsi quatre points :

1° Nature des engrais ;

2° Leur composition ;

3° Le dosage des éléments qu'ils contiennent ;

4° Leur provenance.

Il s'agit de bien s'entendre sur la signification exacte de ces différents termes. Pour qu'une loi soit bonne, il ne faut point qu'elle se prête à des interprétations différentes ; il faut qu'il n'y ait aucun doute sur la valeur des expressions employées. Il est vrai que bien peu de lois sont dans ce cas, et qu'un recueil de telles lois n'aurait point besoin d'être annoté. Si nous ne pouvons attendre la précision absolue, tendons au moins vers ce but.

Eh bien ! qu'entend le législateur par la nature des engrais ? par leur composition ? par le dosage de leurs éléments ? par leur provenance ? De quels éléments veut-il parler ? Comment fera le juge pour appliquer la loi ? s'il n'y a pas eu contrat entre les parties intéressées, si dans le contrat il n'y a point une énumération des principes fertilisants, si ne sont point indiquées leurs proportions centésimales et l'état sous lequel ces éléments doivent se rencontrer ?

Il ne faut point se le dissimuler, les cas, dans lesquels est intervenu un contrat *complet* dans les formes que je viens d'énoncer, sont excessivement rares, ou, pour mieux parler, ne se rencontrent jamais.

Et d'ailleurs, est-ce le cultivateur qui est capable d'en arrêter les termes ? Sait-il souvent ce que c'est que l'azote ? ce que c'est que l'acide phosphorique ? Sait-il que le prix de ces éléments varie suivant l'état dans lequel ceux-ci se trouvent dans l'engrais ? Peut-il faire la différence de leurs diverses formes ? Certainement non. Et à l'appui de ce que

j'avance, que l'on me permette de citer quelques exemples, quelques chiffres.

Les principaux éléments fertilisants que doit renfermer un engrais sont :

1° L'azote ;

2° Le phosphore;

3° La potasse;

4° La chaux.

Un engrais n'a de valeur, au point de vue agricole, qu'à la condition de renfermer ces quatre éléments, l'un ou plusieurs d'entre eux. La valeur devra varier avec les proportions centésimales de chacun d'eux.

Une autre cause devra faire varier cette valeur ; ce sera le degré d'assimilabilité de ces éléments. Nous allons voir tout à l'heure ce que nous devons entendre par ce mot.

Nous ne parlerons point de la chaux, que l'on emploie dans l'agriculture, soit à l'état de carbonate (marne), soit à l'état de sulfate (plâtre). La fraude ne peut guère s'exercer sur ces produits, qui se trouvent sur place, et d'ailleurs d'une valeur à peu près nulle. Il nous restera donc comme éléments importants à signaler, l'azote, le phosphore et la potasse.

L'azote peut se trouver sous plusieurs états dans les engrais, soit à l'état de nitrates ou azotates (nitrates de soude ou de potasse), de sels ammoniacaux (sulfate ammoniacal), soit à l'état organique (matières organiques). Les deux premières formes sont les seules sous lesquelles l'azote puisse être absorbé par les plantes, puisse être *assimilé*.

Les plantes vivent de deux façons, comme les animaux, par la respiration et par l'ingestion d'aliments, de substances solides nutritives. Par la respiration, les substances gazeuses sont absorbées. C'est par les feuilles que les plantes accomplissent cette fonction. C'est par les racines que ces mêmes plantes absorbent les parties solides, celles qui se trouvent naturellement dans le sol, celles que l'homme a le soin d'y

ajouter : les engrais. Comment se fait cette absorption ? Les racines sont munies de véritables filtres excessivement petits, en forme d'éponges, et que pour cette raison on appelle spongioles. C'est par ces filtres, ces spongioles, que les substances solides sont absorbées; mais ce ne sera qu'à la condition que ces substances soient à l'état de dissolution. Tout dépend donc de leur solubilité, de leur assimilabilité.

Ainsi, pour l'azote, qui se trouve à l'état de nitrate ou de sel ammoniacal, c'est-à-dire à l'état soluble, l'assimilabilité sera complète. Pour l'azote organique, au contraire, il lui faudra subir dans le sol des modifications profondes, se transformer en nitrates, en sels ammoniacaux pour concourir à la nutrition des végétaux. Combien de temps demandera cette transformation ? Un an, deux ans, trois ans, et même plus. Ainsi, le sang desséché, la viande, sont facilement décomposables; le poil, la laine, la corne, le sont moins; le cuir, la tourbe se conservent dans le sol sans subir la moindre altération. On doit aller plus loin encore. Les matières organiques décomposables laissent dégager, à l'état élémentaire, une certaine quantité d'azote. C'est autant de perdu pour le cultivateur. Cette perte peut atteindre 25 et même 30 p. 100.

Dans de telles conditions, l'azote, sous un état ou sous un autre, doit-il être payé le même prix par l'acheteur? Non. Aussi admet-on généralement pour l'azote les prix suivants, que j'emprunte à M. Joulie :

Azote ammoniacal.....	2 fr.	50 le kil.
— nitrique.....	2	50
— organique.....	1	60

au maximum pour ce dernier, et dans certains cas la valeur sera nulle.

Le phosphore existe dans les engrais à l'état d'acide phosphorique, ou plutôt de phosphate de chaux, fer, etc. Ces phosphates sont solubles ou insolubles. Il est vrai que ces derniers, grâce aux influences de l'atmosphère et des subs-

tances avec lesquelles ils se trouvent en contact dans le sol, finissent également par se dissoudre et deviennent assimilables; mais il leur faudra un certain temps exactement comme pour l'azote organique.

D'autre part, l'industrie, qui s'est emparée des phosphates fossiles, richesse jusqu'alors inconnue, sait leur donner, à l'aide de traitements mécaniques et chimiques, les propriétés qu'ils n'avaient point, sait les rendre solubles en les transformant en phosphates précipités, en superphosphates. Mais ces propriétés, chez certains de ces produits, se perdent à la longue, leur solubilité diminue, ils deviennent ce qu'on appelle des phosphates *rétrogradés*, et dans ce cas ce n'est qu'en présence de certains corps, oxalate et citrate d'ammoniaque, qu'ils sont assimilables.

Dans ces différents états, l'acide phosphorique ne devra pas, équitablement, être payé le même prix. En effet, l'acide phosphorique vaudra :

Dans les superphosphates, de...	1 fr.	à 1 fr.	10
Dans les phosphates précipités..	»	»	80
Dans les phosphates tricalciques.	»	»	36

seulement le kilogramme.

La potasse sera employée, soit à l'état de carbonate, de nitrate, de sulfate ou de chlorure, tous sels qui sont solubles mais non tous également assimilables. L'ordre dans lequel nous les avons énumérés indique la facilité relative avec laquelle ils sont décomposés dans les tissus des plantes, et peuvent fournir leur base aux composés organiques qui ont besoin d'elle pour se former.

Les prix de la potasse, dans ces différentes combinaisons, seront :

1° Dans le carbonate.....	1 fr.	50
2° Dans les nitrates.....	»	68
3° Dans les sulfates.....	»	57
4° Dans les chlorures.....	»	48

A côté de ces différents états des éléments fertilisants qui

font varier leur valeur et que l'on doit spécifier dans un contrat, il est un autre point que l'on ne doit pas négliger. C'est l'indication de la méthode employée dans l'analyse. Dans cette méthode, nous comprenons le mode d'échantillonnage; c'est une opération des plus importantes pour laquelle je renverrai purement et simplement aux conseils donnés par M. Joulie, qui avait été chargé par la Société des Agriculteurs de France d'étudier cette question.

La méthode employée pour le dosage des éléments est d'une importance considérable au point de vue des phosphates.

En effet, alors que l'on n'employait presque exclusivement que les noirs d'os, M. Robierre avait indiqué une méthode fort simple qui permettait de se rendre compte de la valeur de ce produit très rapidement et assez justement. Cette méthode consistait dans le traitement du noir d'os par l'acide nitrique, et ensuite dans la précipitation par l'ammoniaque; on considérait le précipité obtenu comme phosphate de chaux. Ce procédé prit le nom de *Méthode commerciale*. Mais il y avait là un inconvénient; on précipitait en même temps l'oxyde de fer et l'alumine, et l'on comprenait dans l'estimation ces produits sans valeur. Cela importait peu pour les noirs d'os, qui ne renferment relativement que fort peu de ces corps.

Mais cette méthode, appliquée aux phosphates fossiles, dans lesquels ces éléments peuvent se rencontrer en assez grande abondance, donnait à ceux-ci une plus-value dont les marchands ne manquaient pas de profiter.

Aussi la Société des Agriculteurs de France proposa-t-elle l'emploi de la méthode citro-uranique, imaginée par M. Joulie, et je me hâte d'approuver le choix qui fût fait du procédé, susceptible de donner, dans tous les cas, des résultats infiniment exacts.

Un autre procédé employé par les fraudeurs est le suivant: les proportions centésimales des éléments fertilisants sont

établies d'après l'état sec de l'engrais. C'est au moins une prétention du vendeur. Que jamais l'agriculteur n'accepte le dosage à *l'état sec*. Il se fera tromper d'une quantité qui peut atteindre 20, 25, 30 p. 100, et même plus.

En effet, certains engrais supportent et retiennent très facilement l'eau qu'ils renferment naturellement, ainsi que celle qui leur est ajoutée frauduleusement. Et, dans ce cas, si les chiffres trouvés doivent être rapportés à *l'état sec*, non seulement le cultivateur paie de l'eau le prix du bon engrais, mais il en paie encore le transport. C'est donc un point qu'il ne faudra jamais négliger; il faut exiger l'analyse à *l'état normal*.

Il peut paraître fastidieux d'insister aussi longuement sur ces détails techniques; mais il est de la dernière nécessité de démontrer quels devront être les termes du contrat à intervenir entre marchand d'engrais et cultivateur, pour permettre à ce dernier d'avoir un recours sérieux contre le premier. Non seulement l'agriculteur devra exiger la nomenclature des corps utiles que l'on doit rencontrer dans l'engrais, objet de la transaction; il devra aussi désigner l'état sous lequel devront se trouver ces éléments et indiquer les méthodes que l'on emploiera pour la vérification par l'analyse chimique. Je tiens à établir, *hic et nunc*, que la science des engrais est une science complète et compliquée, qu'on ne peut demander à l'agriculteur, dans l'état actuel au moins, de la posséder à fond, et que par conséquent il lui est de la plus complète impossibilité de discuter ou de rédiger les termes d'un contrat qui devra le mettre à l'abri de la fraude.

La loi, après avoir indiqué la tromperie sur le dosage des éléments de l'engrais, parle aussi de la tromperie sur leur provenance. Même embarras que précédemment pour le juge, mêmes causes de fraude. Il est probable que par provenance le législateur a entendu parler du pays d'où était tiré l'engrais, pour les engrais naturels, de l'usine où il avait été fabriqué pour les autres. Cependant, les parquets ne sont

pas unanimes sur cette simple interprétation, bien que celle que nous avons énoncée paraisse rationnelle. Si cette interprétation est la bonne, nous verrons que loin de diminuer la fraude, elle peut au contraire la protéger.

A propos des guanos du Pérou, M. Robierre s'exprime ainsi :

« Ce sera un devoir pour les chimistes de mettre l'acheteur en garde contre le plomb péruvien, et de proclamer dans toutes les occasions où ils le pourront faire que ce plomb est un danger et non une garantie.

« A l'appui de ce raisonnement, je crois devoir mentionner la richesse et le prix de vente de quelques échantillons qui m'ont été soumis par des cultivateurs :

1°	Acide phosphorique.....	14.40	prix... 35 fr.
	Azote.....	5.46	
2°	Acide phosphorique.....	7.05	28
	Azote.....	2.10	
3°	Acide phosphorique.....	10.05	31
	Azote.....	2.95	

« Ces chiffres se passent de commentaires. »

On le voit, le mal est grand. Il nous faut aujourd'hui chercher le remède. Il y en aurait un dont les résultats seraient excellents, s'il était facilement applicable ; ce serait, par tous les moyens, d'instruire le cultivateur, de lui apprendre la valeur agricole des substances fertilisantes, de lui apprendre la nature de l'engrais qui convient à telle ou telle culture dans tel ou tel sol. Il pourrait alors lui-même fabriquer ces engrais, opérer les mélanges. Dans ses achats de matières premières, il aurait beaucoup moins de chances d'être trompé. Il pourrait plus facilement établir les termes du contrat de vente d'un superphosphate, d'un phosphate précipité, de nitrates ou de sels ammoniacaux, de carbonate ou de nitrate de potasse, etc., etc. Mais, comme je l'ai dit, le remède est d'une application, non pas impossible, mais certai-

nement très difficile, ce qui cependant ne devra pas nous empêcher de tenter l'épreuve à l'aide de tous les moyens en notre pouvoir : stations agronomiques, conférences agricoles, publications, etc., etc.

L'autre remède, celui qui devra produire immédiatement de bons effets, ce sera d'être savant pour l'ignorant; ce sera de demander une loi protectrice, de demander la réforme de la loi de 1867. C'est ce qu'aujourd'hui nous devons tous réclamer. C'est ce qu'avait parfaitement compris la Société des Agriculteurs de France qui, prenant en mains les intérêts de l'agriculture, décidait, le 20 janvier 1872 : « Que relativement aux fraudes et falsifications des engrais, considérant qu'elles atteignent plus spécialement les petites exploitations, la Société des Agriculteurs étudie les meilleurs moyens de défendre leurs intérêts; enfin, que pour faciliter l'étude et la solution de ces questions, la Société institue une commission permanente de quinze membres nommés par le conseil. »

Aussi, le 29 novembre 1873, M. Durand-Claye, au nom d'une sous-commission chargée d'étudier le côté légal de la question, présentait-il l'avis sommaire suivant :

1° Les engrais ne doivent pas être soumis à un contrôle obligatoire et légal analogue à celui des matières d'or et d'argent;

2° Le contrôle ne peut s'appliquer qu'aux produits pour lesquels l'acheteur et le vendeur sont formellement convenus d'une garantie déterminée (par contrat);

3° Le contrôle des engrais, ainsi spécifié, peut s'exercer sur toutes les matières fertilisantes;

4° Le contrôle ne peut s'appliquer qu'aux engagements pris dans le contrat de vente, et aura pour objet, suivant les cas, de vérifier simplement la *nature* de la matière fertilisante, ou sa *composition* et son *titre*, suivant la garantie donnée;

5° L'échantillon doit être prélevé au moment de la *livrai-*

son, c'est-à-dire à l'instant où l'engrais est pris en charge par l'acheteur, et les parties sont invitées à faire entre elles des conventions bien précises pour indiquer à quel moment la marchandise est au compte de chacun et à quel moment l'échantillon doit être pris;

6° La prise d'échantillon sera faite en présence du vendeur et de l'acheteur, ou de leurs représentants. Cet échantillon sera dédoublé et enfermé dans deux flacons destinés à se suppléer et à se compléter l'un l'autre. L'authenticité de ce double échantillon sera établie par cachets, poinçons, étiquettes. Les échantillons seront déposés dans un lieu convenu entre les parties;

7° Vu la possibilité de modifications assez rapides dans la composition de certains engrais, il convient de restreindre à un court délai, quinze jours à un mois par exemple, l'époque à laquelle l'échantillon pris contradictoirement devra être soumis à l'analyse;

8° La manière de composer l'échantillon et de le prélever sur la masse de l'engrais, de manière à lui donner une composition moyenne, est intimement liée à la nature de l'engrais. Il convient d'établir une classification des matières fertilisantes et de fixer des règles spéciales pour chaque classe. Tel est ce document tel qu'il existe dans les procès-verbaux de la Société des Agriculteurs de France.

Dans une publication récente, qui a pour titre : *Etudes sur l'Exposition de 1878*, nous trouvons un travail de M. Th. Petit sur les engrais. Dans un chapitre de cette note, intitulé *le contrôle des engrais*, l'auteur, après avoir cité les travaux de la Société dont il est question plus haut, dit : « On a élevé trois objections à l'encontre des décisions de la Société des Agriculteurs de France, et concernant : 1° la prise d'échantillon ; 2° la multiplicité et les frais d'analyse; 3° la *rétrogradation* des *superphosphates*. » M. Th. Petit répond victorieusement à ces objections qui, en définitive, ne sont pas très sérieuses.

Dans sa réfutation, M. Th. Petit parle d'une proposition qui lui aurait été soumise par le directeur d'une grande fabrique d'engrais, et dont voici, d'après cet auteur, la substance : « L'État est invité à établir, dans chaque grand centre de production d'engrais, un échantillonneur juré, assermenté, soumis, par conséquent, au cas de forfaiture, à une pénalité spéciale, pour être préposé à la prise d'échantillons et à leur conservation, dans un bureau spécial, conformément aux instructions de la Société des Agriculteurs de France. Cet employé marquera chaque enveloppe (sac ou baril) de la livraison d'une marque particulière. Son traitement sera payé par les vendeurs et les acheteurs au moyen d'un *pourcentage* sur les ventes, avec un minimum garanti par l'État. Les échantillons seront conservés pendant un an dans le bureau légal de l'échantillonneur, temps à l'expiration duquel l'acheteur aura le droit de faire analyser, *au cas où l'engrais n'aurait pas produit les résultats qu'il en attendait.* Rien ne s'oppose, d'ailleurs, à faire analyser lors de la livraison, si le preneur le demande. Il y aurait dans cette institution, disait l'auteur de la proposition, une menace permanente et salutaire contre les fraudeurs, et un moyen de réduire les analyses aux cas de contestation qui se présenteraient.

Cette institution, que l'auteur ne rappelle que pour répondre à la seconde objection faite aux décisions de la Société des Agriculteurs de France, représente tout un système. Je ne sais si l'application en serait facile, mais il est certain qu'elle est bien vague, cette expression, au cas où l'engrais n'aurait pas produit les résultats qu'il (l'acheteur) en attendait.

Qui sera juge ? L'acheteur probablement, puisqu'il s'agit de résultats attendus *par lui*. Je ne sais si, dans ce cas, l'on trouverait beaucoup d'acheteurs, qui, le fussent-ils, se diraient contents. En supposant que ce système puisse fonctionner, quelle sera la réparation du dommage ? Com-

ment sera-t-il fixé? La marchandise vendue n'existera plus, elle sera payée, car les maisons sérieuses ne font pas de longs crédits; elles seraient forcées, dans ce cas, d'exagérer leurs prix. Et d'ailleurs, qui de nous conseillerait à l'agriculteur des achats à de longs délais? L'immobilisation d'un capital commercial entraîne de grandes pertes; et, dans l'espèce, à n'en pas douter, le cultivateur serait seul à les supporter. Dans l'espace d'une année, des catastrophes commerciales arrivent. Quel sera le recours de l'acheteur? On pourra me répondre, il est vrai, que les industriels sérieux, à moins de cas de force majeure, ne déposent pas ainsi leur bilan. Mais ce ne seront pas ceux-là qui tromperont l'acheteur, mais bien *les faiseurs*, dont les maisons sont destinées à crouler un jour ou l'autre. Je ne parle point d'ailleurs des inconvénients que pourrait présenter le long espace de temps qui s'écoulerait entre la prise et l'analyse de l'échantillon. Cette digression n'a qu'une importance relative. Revenons aux objections concernant les décisions de la Société des Agriculteurs de France. J'avoue franchement que j'ai été fort surpris à la lecture du document que je rapporte plus haut.

Au point de vue de la Société des Agriculteurs, ce sont surtout les petites exploitations qui sont atteintes par les fraudes et falsifications des engrais. A mon avis, la commission n'a pas du tout répondu à l'appel de la Société. Je ne ferai aux décisions de la commission qu'une seule objection, et non pas trois comme on l'a fait d'après M. Th. Petit.

Le rapport de M. Durand-Claye soumet tout à une disposition spéciale qui prime toutes les autres : c'est celle demandant le contrat préalable entre parties.

N'ai-je point démontré suffisamment que, d'une façon générale, le cultivateur était dans l'impossibilité de rédiger et de discuter les termes du contrat qu'exige la Société des Agriculteurs de France; que cette discussion et cette rédac-

tion exigent des connaissances étendues, spéciales, que l'on ne rencontre pas toujours chez le directeur de grandes exploitations, à plus forte raison chez le petit cultivateur. Personne ne pourra me démentir.

Aussi est-ce précisément celui que la Société veut protéger qui est sacrifié. Pour celui-ci, la loi sera lettre morte. En votant cette disposition, il fallait aussi décider qu'immédiatement, du jour au lendemain, on ferait de l'agriculteur un savant, un chimiste. Au lieu de donner au cultivateur une loi protectrice, que son ignorance en pareille matière rend on ne peut plus nécessaire, on lui dit : Protège-toi toi-même.

M. Th. Petit, comme conclusion de l'article que nous avons cité, dit que « la diffusion de l'instruction au sein des populations rurales sera la plus forte digue à opposer à la fraude, avec quelques chances d'efficacité. »

Ceci est vrai, nous l'avons dit, nous ne saurions trop le répéter. Mais l'effet sera-t-il immédiat? Certes non. Combien de temps se fera-t-il attendre?

Il faut au mal un remède dont l'application donne des résultats qui ne se fassent pas attendre. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'à l'aide d'une loi protectrice. Il ne faut point que cette loi permette aux fraudeurs de tromper impunément l'agriculteur peu ou point éclairé sur la valeur des éléments fertilisants qu'il achète à grands frais. Comme il ne sait point, il faut que l'on sache pour lui.

Partant des propositions de la Société des Agriculteurs de France, il serait peut-être possible, en les modifiant, d'arriver à cette loi.

En effet, admettons le contrat qui oblige le vendeur vis-à-vis de l'acheteur, ou plutôt rendons-le obligatoire, ce contrat. Mais arrêtons en nous-mêmes les termes, afin que ceux-ci, ne présentant plus d'équivoques, ne donnent point matière à dol ou tromperie. Telle serait la base du système que nous proposerons et dont voici la substance : Toutes les personnes

qui livrent au commerce des substances fertilisantes seraient tenues d'apposer sur les sacs ou barils qui les renferment des étiquettes faites d'une substance résistante, de parchemin par exemple. Ces étiquettes porteraient inscrites, à l'aide d'une encre indélébile, les indications suivantes : le nom et l'adresse des fabricants ou commerçants, les titres minima garantis des substances utiles; la date de sortie de l'engrais de l'usine ou des magasins, ainsi que la signature du chef de la maison ou de son fondé de pouvoirs. Comme le titre à l'état normal pourrait peut-être présenter quelques inconvénients pour le vendeur, dans le cas où le degré d'humidité de l'engrais deviendrait plus élevé, on devrait admettre en faveur de ceux-ci une tolérance que l'on pourrait évaluer à 4 p. 100 des titres *minima* garantis.

Une commission départementale composée d'hommes spéciaux, agriculteurs et chimistes, nommée par l'autorité, serait chargée de la vérification des engrais, tout en se conformant aux indications de M. Joulie adoptées par la Société des Agriculteurs de France, pour la prise d'échantillons et l'analyse de ces derniers. Cette commission opérerait à l'instar des jurys médicaux qui sont chargés de l'examen des substances alimentaires. Ce rapprochement entre les substances alimentaires et les substances fertilisantes pourra peut-être paraître singulier. Mais à la suite de déductions dans le détail desquelles il serait superflu d'entrer, on comprendra facilement les relations qui peuvent exister entre des produits d'apparences si diverses.

Et d'ailleurs, l'épicier qui vend deux sous de maniguette pour du poivre, est-il plus coupable que le marchand d'engrais qui vend de la terre ou du sable pour du guano? De même, le fabricant de sirops qui dans une bouteille aura mis du sirop de glucose, sans en prévenir l'acheteur sur l'étiquette, sera-t-il plus coupable que le marchand qui aura vendu de l'acide phosphorique insoluble pour de l'acide phosphorique soluble? Evidemment non; et cependant, et l'épicier, et le

fabricant de sirops, bien qu'il n'y ait point de contrat entre lui et l'acheteur, sera passible d'amendes, de prison même. Continuant cette assimilation, je demanderais également la déclaration, à l'autorité supérieure, d'ouverture d'usines ou de magasins par les propriétaires, qui devraient acquitter un droit fixe annuel qui servirait à payer les frais de tournée et de vérification, absolument comme les négociants en denrées alimentaires, qui acquittent un droit annuel pour payer les frais de visite du jury médical.

Enfin, je doublerais la pénalité portée dans la loi de mai 1867 (1).

En résumé, mon projet de loi serait ainsi conçu :

Projet de loi pour la répression des fraudes en matière d'engrais.

TITRE Ier

ARTICLE PREMIER. — Il est enjoint à toutes personnes qui se livrent au commerce ou à la fabrication d'engrais commerciaux de se conformer aux prescriptions suivantes :

a. Ils devront apposer sur les récipients, sacs ou barils, des substances fertilisantes, mises en vente, une forte étiquette en parchemin de forme rectangulaire dont les dimensions seront de $0^{m}08$ sur $0^{m}12$ et qui devra porter, écrites à l'encre grasse ou à l'encre au nitrate d'argent, les indications stipulées dans le modèle ci-après :

(1) Voir l'annotation, page 46.

Nom et adresse de l'industriel ou du commerçant :

.....

Titre minimum garanti à l'état normal :

Azote ammoniacal 0/0
— nitrique 0/0
— organique 0/0
Acide phosphorique soluble dans le citrate d'ammoniaque 0/0
Acide phosphorique insoluble dans le citrate d'ammoniaque 0/0
Potasse 0/0
Eau 0/0

Date de sortie de l'usine (1) ou de l'entrepôt (2).

Signature du chef de la maison ou de son fondé de pouvoirs.

(1) Pour les engrais artificiels.
(2) Pour les engrais naturels.

Les chiffres minima garantis par le vendeur devront être inscrits vis-à-vis des éléments qu'ils représentent.

b. Toutes personnes qui voudront se livrer au commerce ou à la fabrication des substances fertilisantes devront, dans le mois qui suivra l'ouverture de leurs usines, ou magasins, en faire la déclaration à l'autorité préfectorale et acquitter annuellement un droit fixe de 12 fr. par usine, dépôt, ou entrepôt.

Art. 2.—Toutes les substances fertilisantes, livrées au commerce et dont les enveloppes qui ne seront point munies de l'étiquette ci-dessus indiquée seront confisquées, et sur l'avis de la commission spéciale dont il sera question au titre 2, analysées, puis détruites ou vendues au profit du trésor s'il y a lieu.

Art. 3. — Ceux qui ouvrant des usines ou magasins pour la fabrication et la vente des engrais n'auront point fait la déclaration exigée au paragraphe II de l'art. 1er, paieront triple droit, et seront passibles d'une amende qui ne pourra être inférieure à 60 fr. ni supérieure à 500 fr.

TITRE II

Art. 4. — Il est institué dans chaque département une commission de dix membres, nommée par le ministre de l'agriculture et du commerce sur la proposition des préfets et composée d'hommes compétents, chimistes et agriculteurs.

a. Cette commission sera présidée par les préfets, nommera son vice-président et son secrétaire, ainsi qu'une sous-commission composée de trois membres.

b. Ces derniers auront pour mission, en se faisant accompagner d'un représentant de l'autorité, de visiter, une fois par an au moins, les fabriques, dépôts et entrepôts de substances fertilisantes, de veiller à la stricte observation de la loi, de porter dans un rapport spécial les inobservances constatées, à la connaissance de la commission qui décidera si les faits signalés doivent être déférés aux parquets compétents.

c. Ces trois membres auront également pour mission de prélever en double des échantillons, tout en se conformant aux indications adoptées par la Société des Agriculteurs de France; l'un de ces échantillons sera remis aux parquets pour être utilisé en cas de contre-expertise; l'autre sera

analysé par les membres de la sous-commission ou soumis sur l'avis de ces derniers à l'examen des chimistes dont la compétence ne pourra être mise en doute.

d. La méthode à suivre pour le dosage de l'acide phosphorique devra être la méthode citro-uranique, adoptée par la Société des Agriculteurs de France.

ART. 5. — En cas d'inexécution des promesses écrites par le vendeur, tout en tenant compte de la tolérance spécifiée à l'article ci-dessous, le cas sera soumis à l'appréciation de la commission qui décidera s'il y a lieu de le porter à la connaissance des parquets.

ART. 6. — Il sera, en faveur des vendeurs, admis une *tolérance* qui ne pourra excéder les 4/100es de la valeur *minima* garantie pour les éléments utiles.

ART. 7. — Tout acheteur aura le droit de demander, avant de prendre livraison de la marchandise, la prise d'échantillons par la commission ainsi que la vérification des titres.

Dans ce cas, si les promesses sont tenues par le vendeur, les frais restent à la charge de l'acheteur. Sinon, ils seront supportés par le vendeur, contre lequel, nonobstant l'action exercée contre lui par les parquets, l'acheteur conservera tout recours.

ART. 8. — Les frais de tournée et d'analyse seront acquittés au moyen des sommes produites par le paiement du droit fixe perçu en conformité du paragraphe II de l'article 1er de la présente loi.

TITRE III

ART. 9. — Seront punis d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 100 fr. à 4,000 fr. ceux qui auront vendu ou mis en vente des substances fertilisantes dont le titre sera inférieur à celui garanti sur les étiquettes exigées par le paragraphe Ier de l'art. 1er, tout en tenant compte de la tolérance dont il est fait mention à l'art. 6.

Art. 10. — En cas de récidive commise dans les trois ans qui auront suivi la condamnation, la peine pourra être élevée jusqu'au double du maximum des peines édictées par l'art. 9 de la présente loi.

Art. 11. — Les tribunaux pourront ordonner que les jugements et condamnations soient, par extrait ou intégralement, aux frais des condamnés, affichés et publiés dans les lieux qu'ils détermineront.

Art. 12. — L'art. 463 du Code pénal est applicable aux délits prévus par la présente loi.

Art. 13. — Toute loi antérieure à la présente, réglementant la matière, est et demeure abrogée.

—

ANNOTATION

Après la lecture de cette note, m'occupant encore de cette grave question, je trouvai qu'en 1851, le gouvernement nommait une commission administrative ayant pour mission tout à la fois et d'étudier les moyens de multiplier, d'utiliser les engrais, et d'indiquer les mesures propres à mettre un terme aux fraudes commises dans la fabrication et la vente de ces denrées.

Cette commission ainsi que le conseil d'Etat discutèrent le système *préventif*.

Ce système avait d'ailleurs été établi d'office par les préfets de quelques départements.

Des arrêtés préfectoraux avaient soumis la vente des engrais à certaines conditions : étiquettes placées sur chacun des engrais, inspecteurs chargés de vérifier la sincérité des indications, etc., sauf quelques modifications, moyens que nous préconisons.

La cour de cassation a décidé que les arrêtés étaient entachés d'excès de pouvoir et pris en dehors de la compétence et des attributions des préfets.

La question était ainsi tranchée au point de vue du droit, mais restait la question de fonds.

On demandait de faire insérer dans la loi, ce droit de police et de réglementation préventives, dont l'exercice est refusé aux préfets.

La commission administrative, et au corps législatif le conseil d'état s'y sont opposés.

Le rapport de la loi de 1867, indique, dans les termes suivants, les objections contre la réalisation des mesures dont il s'agissait :

« La fraude s'exerçant surtout et partout, par les petits marchands et dans des localités nombreuses, il faudrait multiplier les établissements d'épreuves et de vérifications à l'infini. On a demandé qui supporterait les frais d'analyse ; si les marchands y consentaient avant la vente, les cultivateurs, et c'est le plus grand nombre, qu'on veut protéger, consentiraient-ils à ajouter aux prix d'achat les frais d'analyse?

Trouverait-on, dans les petites et même dans les moyennes localités, des chimistes assez instruits et assez bien outillés pour procéder à ces analyses, destinées à recevoir un caractère authentique et officiel, lorsque la science la plus avancée, moins présomptueuse que la demi-science, hésite encore elle-même à garantir une analyse quantitative d'azote?

Ces analyses, préalables à la vente, ne pourraient-elles pas contribuer plutôt à favoriser la fraude, loin de la prévenir? Muni du certificat délivré par le vérificateur officiel, les fraudeurs ne pourraient-ils pas, ne fût-ce que par l'addition de l'eau, altérer le poids et par cela même la valeur de l'engrais? Le choix des agents ne ferait-il pas peser sur l'administration, une grave responsabilité? Enfin, les engrais, ainsi vérifiés, ne paraîtraient-ils pas aux yeux des populations des campagnes, garantis par le gouvernement lui-même?

« On ajoute que la réglementation entrave les procédés de fabrication, met obstacle au progrès et aux combinaisons dont le fabricant peut vouloir conserver le secret; qu'enfin

elle crée des surveillances, des vérifications, qui ne peuvent être pratiquées qu'au moyen d'un personnel nombreux d'agents dont l'action tarde rarement à devenir abusive, partiale, tracassière, au détriment à la fois des producteurs, des consommateurs et de la loyauté même qu'on voulait établir dans le commerce des engrais. »

Nous avons déjà envisagé quelques-uns des prétendus inconvénients signalés plus haut.

Mais cependant prenons un à un les différents arguments du rapport, il nous sera facile à notre avis de répondre victorieusement :

1° La fraude s'exerçant surtout, partout, par les petits marchands et dans des localités nombreuses, il faudrait multiplier les établissements d'épreuves et de vérifications à l'infini.

Aujourd'hui le nombre des fabricants d'engrais, tout en étant relativement considérable, n'est pas comme voudrait le faire croire le rapport de nature à rendre impossible une surveillance profitable à l'acheteur. Quelques grandes maisons font presque à elles seules tout le commerce des engrais tant naturels qu'artificiels.

Les établissements d'épreuves seraient installés un dans chaque chef-lieu de département. Ils centraliseraient les échantillons de chaque département. Là où les transactions sont fort actives deux ou trois laboratoires seraient créés.

2° On a demandé qui supporterait les frais d'analyse; les cultivateurs, qu'on veut protéger, consentiraient-ils à ajouter aux prix d'achat les frais d'analyse ?

Nous répondons dans notre projet à cette objection. Les fabricants et marchands d'engrais paieront un droit annuel de visite et de vérification, absolument comme les épiciers distillateurs, pharmaciens, qui reçoivent la visite des jurys médicaux.

3° Trouverait-on, dans les petites et même dans les moyennes localités, des chimistes assez instruits et assez bien outillés pour procéder à ces analyses, destinées à recevoir un

caractère authentique et officiel, lorsque la science la plus avancée, moins présomptueuse que la demi-science, hésite encore elle-même à garantir une analyse quantitative d'azote?

On hésiterait, croyons-nous, à écrire aujourd'hui une pareille phrase.

En effet, s'il est une science qui a fait de grands progrès, c'est évidemment la chimie. L'analyse a beaucoup marché depuis une quinzaine d'années, grâce aux nombreux laboratoires d'étude créés un peu partout, et d'ailleurs fréquentés. Si la vérification des engrais demandait des connaissances que l'on trouve si rarement, il faudrait complètement renoncer à toute analyse même après vente, ou avoir recours aux membres de l'Institut. Certes, les marchands d'engrais auraient beau jeu.

Pour nous, nous estimons que dans chaque département on trouvera facilement des chimistes avec connaissances nécessaires pour le travail de vérification. Pourquoi aller les chercher dans les petites localités? Notre projet de centralisation au chef-lieu du département rend cette recherche tout à fait inutile.

4° Ces analyses préalables à la vente, ne pourraient-elles pas contribuer plutôt à favoriser la fraude, loin de la prévenir? Munis du certificat délivré par le vérificateur officiel, les fraudeurs ne pourraient-ils pas, ne fût-ce que par l'addition de l'eau, altérer le poids et par cela même la valeur de l'engrais?

Dans notre système, pas de certificat à délivrer, le vendeur est tenu d'indiquer la composition de son engrais; la commission de vérification, n'a qu'à s'assurer de la vérité des chiffres. Chaque acheteur peut d'ailleurs avant de prendre livraison demander cette vérification. Je demande en quoi ce système contribuerait à favoriser la fraude?

Nous répondons d'ailleurs à cette addition d'eau visée par le rapporteur, en demandant l'analyse à l'état normal.

5° Le choix des agents ne ferait-il pas peser sur l'administration une grave responsabilité ?

Nous ne comprenons pas bien ce que veut dire cette phrase. Il est évident que l'administration devra mettre tous ses soins à choisir des vérificateurs probes, et suffisamment instruits. Nous pensons mieux de l'humanité que la commission, et nous estimons qu'il se trouve encore assez d'honnêtes gens instruits qui pourront rendre bien légère cette responsabilité encourue par l'administration. Cette administration choisit d'ailleurs ses membres des jurys d'inspection des épiceries, distilleries, pharmacies, etc, ses essayeurs de monnaies, la tâche ne serait pour lui ni plus lourde ni plus difficile.

6° Enfin, les engrais, ainsi vérifiés, ne paraîtraient-ils pas aux yeux des populations des campagnes, garantis par le gouvernement lui-même ?

De quelque côté que lui vienne la garantie, il suffit qu'elle soit sérieuse pour que la population des campagnes y ajoute foi, sans la faire remonter aussi haut que le fait la commission. Le vérificateur serait dans ce cas beaucoup plus en cause que l'administration elle-même.

7° On ajoute que la réglementation entrave les procédés de fabrication, met obstacle au progrès et aux combinaisons dont le fabricant peut vouloir conserver le secret.

Ceci est une crainte qui n'a pas sa raison d'être, on ne demande point le procédé de fabrication, les combinaisons des auteurs, mais seulement la teneur exacte en principes fertilisants, ainsi que la nature de ceux-ci. Eléments qui sont consignés sur l'étiquette que nous proposons.

8° Que cette réglementation crée des surveillances des vérifications, qui ne peuvent être pratiquées qu'au moyen d'un personnel nombreux d'agents dont l'action tarde rarement à devenir abusive, partiale, tracassière, au détriment à la fois des producteurs, des consommateurs et de la loyauté même qu'on voulait établir dans le commerce des engrais.

Le personnel n'aurait pas besoin d'être si nombreux que

veut le dire l'auteur, et une commission départementale comme nous la demandons serait grandement suffisante : en faisant de bons choix, il n'y aurait pas plus de chance de craindre dans ce cas les inconvénients signalés dans le dernier paragraphe, que dans toute autre institution de la nature de celles auxquelles nous avons fait allusion plus haut.

Lors de la discussion de la loi, 27 mars 1851, le système préventif fut considéré comme portant atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie ; il aurait pour conséquence de maintenir les populations dans leur funeste habitude de demander toujours à la loi et au gouvernement de défendre leurs intérêts et de faire pour ainsi dire leurs propres affaires.

En ce qui concerne les engrais, et en général dans tous les cas où l'acheteur est dans la plus *complète impossibilité* de vérifier lui-même la qualité des marchandises achetées, il est dans son droit quand il demande à l'état une loi protectrice.

Si cette thèse est vraie, ce que l'on ne saurait contester, elle est surtout applicable, dans l'espèce où l'intérêt général est en jeu, comme nous l'avons surabondamment démontré dans notre travail.

ÉTUDE CHIMIQUE

DES

EAUX DE LA VILLE D'ÉVREUX

ET DE SES ENVIRONS

PAR M. FERRAY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

Par son testament, Mme Jules Janin a légué 300,000 fr. à la ville d'Evreux. Cette somme doit, conformément aux volontés dernières de la testatrice servir à installer une distribution d'eau.

Au mois de juin dernier la ville fut envoyée en possession de ce legs, après de nombreuses et de longues étapes judiciaires.

Moins heureuse que ses voisines, la ville d'Evreux, cependant plus considérable, était et est encore dépourvue d'un établissement de ce genre, que nous trouvons installé depuis longtemps déjà dans les sous-préfectures du département dont Evreux est le chef-lieu.

Il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin les causes de cet état de choses. Elles résident, à notre avis, dans ce seul fait que les huit dixièmes de la population peuvent sans frais presque aucun avoir pour tous les usages domestiques et en quantité plus que suffisante, l'eau qui leur est nécessaire et qui possède les qualités des meilleures eaux potables.

La profondeur moyenne des puits n'est en effet que de 5 à

6 mètres. La ville d'ailleurs est sillonnée en tous sens par les nombreux bras de l'Iton qui porte ainsi ses eaux aux industries qui pourraient en avoir besoin et qui, à vrai dire, sont peu nombreuses à Evreux.

A n'en pas douter, si la ville actuelle occupait l'emplacement du Vieil-Evreux, il y aurait certes longtemps que des travaux ou de dérivation ou d'élévation auraient donné à ses habitants l'eau qui leur eût été indispensable. Nous aurions fait absolument comme nos prédécesseurs les Romains, bien que cependant nous devions, nous, modernes, avouer qu'à ce point de vue, nous sommes de beaucoup inférieurs à ceux qui n'hésitaient pas à donner à chaque habitant de l'ancienne Rome 1,500 litres d'eau par jour.

Quoi qu'il en soit, il est fort probable que sans la libéralité de la généreuse Mme Jules Janin, nous attendrions encore longtemps l'établissement d'un service d'eau, que, nous l'espérons, nous verrons fonctionner dans le courant de cette année; aussi, est-ce notre premier devoir, d'adresser tous nos remerciements à la testatrice si bien inspirée.

En vue de cette installation, nous avons tant pour le compte d'ingénieurs, que pour notre compte personnel, étudié les eaux d'Evreux et de ses environs au point de vue de leur composition chimique. Il y avait là un point relatif à l'hygiène publique fort intéressant que l'on ne pouvait négliger. Ces différentes recherches doivent faire l'objet de cette note.

Les échantillons que nous avons soumis à l'analyse chimique proviennent :

1° De la source de la Fosse-aux-Dames;

2° De l'Iton, au Moulin-du-Coq, à Villalet;

3° De l'Iton, en amont du Moulin-Vieux;

4° D'un puits situé dans la propriété de M. Dru, jardinier, rue de Saint-Germain-de-Navarre;

5° D'un puits situé dans l'établissement connu sous le nom de la Courtille, avenue de Breteuil;

6° D'un puits situé dans la propriété de M. Launay, au coin de l'impasse Sourbelle 14, avenue de Breteuil;

7° De l'Iton, Canal de la Reine-Jeanne en aval du Moulin-Vieux;

8° D'un bassin formé par l'enlèvement d'argile plastique inférieure, situé dans une propriété de M. Laquerrière à Irreville;

9° Du puits dit des Carreaux;

10° Du puits dit de la Marette, même commune.

Quelques-unes de ces analyses ont été faites complètement, d'autres aux points de vue du titre hydrolimétrique et de l'oxygène, d'autres enfin au point de vue hydrotimétrique seulement.

Appartiennent à la 1re catégorie celles faites pour les échantillons de la Fosse-aux-Dames, de l'Iton en aval et en amont du Moulin-Vieux, du puits de la Courtille, du puits Launay, du puits Dru.

A la seconde, celle de l'Iton au Moulin-du-Coq à Villalet.

A la troisième, celle des eaux d'Irreville.

Tous les titres d'oxygène et hydrotimétriques ont été pris sur place à la source même, sauf ceux des eaux de l'Iton, aval Moulin-Vieux, et du puits Launay.

Ceci dit, avant de passer aux méthodes employées dans l'analyse et de faire connaître les résultats obtenus, il n'est pas sans intérêt de donner quelques détails sur certaines sources où nous avons puisé quelques-uns de nos échantillons.

Les plus intéressantes sont sans contredit celles de la Fosse-aux-Dames, et celles d'Irreville. Les eaux qui alimentent les puits creusés dans la vallée de Navarre méritent aussi une mention spéciale.

La source de la Fosse-aux-Dames est située sur le territoire de Glisolles à 12 kilomètres d'Evreux environ.

Elle ne paraît être que l'un des déversoirs de la rivière souterraine formés par les eaux de l'Iton qui se perdent, grâce à

la perméabilité du sol formant le lit de la rivière et des terrains environnants. Au point de vue géologique, l'étude de cette partie de la vallée depuis Damville jusqu'à Saint-Germain-des-Angles offre un intérêt considérable et mérite d'attirer l'attention de plus savants que nous. Géologiquement il nous paraît hors de doute que cette vallée a dû être complètement fermée à l'endroit connu sous le nom de Reybac, à quelque distance au-dessous du Boscherons. Les collines fermant la vallée ne laissent actuellement entre elles que l'espace à peu près nécessaire pour la rivière qui porte le nom de Sec-Iton. Dans toute la portion comprise entre Villalet et la Bonneville antérieurement, en amont, devait exister un véritable lac dont les eaux affouillant le terrain composé de cailloux roulés que lie mal un sable ocreux, se sont fait un jour, un véritable canal dans la couche crétacée, traversant tous les contreforts, entre Villalet et la Fosse-aux-Dames. — Ce canal ne présentant en certains endroits qu'une simple conduite de 1 mètre 50 à 2 mètres dans le sens de la largeur et de la hauteur, et en d'autres, formant de véritables cavernes aux dimensions colossales comme le prouvent les bétoires dont il sera question plus loin.

Une autre portion de ce cours d'eau souterrain forme les nombreuses sources qui se trouvent dans l'étang de la Bonneville ou dans le lit de la rivière en aval. Enfin la nappe d'eau souterraine qui alimente la plupart des puits de cette vallée aurait la même origine.

Cette perméabilité du sol, cause des pertes de l'Iton, se fait d'abord remarquer au Sacq à 5 kilomètres au-dessous de Damville, en amont des moulins de Villalet et du Coq, et se rencontre jusqu'à Gaudreville. Aussi, ces deux moulins, le dernier surtout, dans les étés ordinaires, se voient-ils complètement privés d'eau pendant deux à trois semaines, et le reste de cette saison ne peuvent marcher qu'à l'aide de flouées.

Dans les étés secs, ceux de 1870, 1874 par exemple, le

Moulin-du-Coq reste quatre ou cinq mois sans eau, comme nous l'a affirmé son propriétaire qui l'exploite. — Le moulin de Villalet est d'ailleurs par précaution muni d'une machine à vapeur.

Ce qui donne de la valeur à l'hypothèse de ce canal souterrain, c'est l'existence d'une série d'effondrements en forme d'entonnoirs, existant tant sur le coteau en ligne droite, depuis Villalet jusqu'à la source précitée, et dont l'un vient de se produire tout récemment, que dans le lit même de la rivière, où ils forment de vrais bétoires. L'un des principaux se trouve au Reybac dont nous parlions tout à l'heure.

Et d'ailleurs l'hésitation n'est plus permise en présence de véritables cours d'eau souterrains découverts :

1° Dans la carrière du *Four-à-Chaux*, aujourd'hui obstruée;

2° Dans les fouilles exécutées par M. Maillard, cultivateur dans différents endroits du coteau ;

3° Enfin aux Boscherons en 1862, sur la rive droite de l'Iton. Là, en creusant une marnière les ouvriers ont découvert une véritable rivière, à 18 mètres 70 du sol, 5, 5 au-dessous du seuil de la rivière dans la partie correspondante. Ce canal creusé dans la craie débite 18,000 litres par minute.

Nous avons dit que tout récemment un effondrement s'était produit dans la forêt, sur la ligne même des bétoires existants. Cet effondrement, placé à côté de cinq ou six autres, se touchant, nous donne la théorie de la formation de ceux-ci.

En effet, c'est un véritable puits de 20 mètres de profondeur, de 6 mètres de diamètre environ, parfaitement cylindrique et à parois bien verticales. Tout le terrain englouti est composé de cailloux roulés et de sable ferrugineux sauf la base qui appartient à la couche crétacée; on aperçoit en effet celle-ci dans le fond du puits, ce qui semblerait indiquer que

ce fonds actuel n'est pas fort éloigné du ciel de la caverne creusée par les eaux souterraines. Nous sommes convaincu que des travaux peu importants permettraient l'entrée de ces excavations. Une telle entreprise profiterait certainement à la science et peut-être, par un tunnel de petite longueur, puisque nous sommes au-dessous de l'arête du contrefort situé vis-à-vis de Gaudreville, si le plan d'eau le permettait, pourrait-on ramener les eaux dans leur lit, rendre ainsi à une portion de la vallée sa fertilité qui disparaît six mois de l'année.

Il est évident que ceci, ne pourrait être exécuté que pour la portion de la rivière dont le lit est dépourvu de bétoires. Et d'ailleurs en supposant que le plan d'eau des cavernes ne fût pas à une cote suffisante, on pourrait peut être en augmenter l'altitude au moyen de barrages.

Nous souhaitons ardemment que des travaux soient entrepris dans ce but (1).

Les bords de ce puits, si l'on ne prend aucune précaution, s'éroderont sous l'action des eaux pluviales; la forme cylindrique qu'il affecte aujourd'hui fera place à la forme conique des bétoires signalés plus haut et dont quelques-uns ont jusqu'à 70 ou 80 mètres de diamètre, et 15 à 18 mètres de profondeur.

D'autres raisons militent en faveur de la Fosse-aux-Dames, déversoir des eaux souterraines de l'Iton; elles sont tirées des observations suivantes, consignées dans un travail de M. Bonnin sur les pertes de l'Iton. Cet auteur a en effet constaté que, contrairement à ce qui se passe dans les sources ordinaires, celle de la Fosse-aux-Dames varie :

1° En température : cette variation allant de 8 à 10°, 5 au-

(1) Plusieurs des cavernes que nous signalons doivent être de dimensions colossales. En effet, l'un des bétoires de la forêt mesure 80 mètres de diamètre sur 16 mètres de profondeur, soit en volume de 25,000 à 30,000 mètres cubes. Il est d'ailleurs évident que ces cavernes n'ont point dû être comblées complétement, ce qui permettrait de porter les dimensions de celles-ci à un chiffre plus considérable.

dessus de zéro, quand toutes les autres sources du département de l'Eure, ont une température constante (1);

2° En débit : ce débit se trouvant augmenté d'un jour à l'autre dans des circonstances qui autorisent à penser que ces irrégularités sont liées à celles de l'Iton avant son absorption;

3° En degré hydrotimétrique, variant de 19° 5 à 13° 25, quand l'ensemble des observations sur les sources voisines constate un degré fixe et d'environ 19°;

4° En limpidité, puisqu'au moment du débit maximum les eaux deviennent légèrement louches.

Il y a, au sujet de l'Iton, une remarque bien curieuse à faire : les auteurs ne sont guère d'accord sur le cours de cette rivière. Un peu plus, et nous aurions un Nil au petit pied.

Ce qu'il y a de plus étonnant c'est de voir qu'un des auteurs les plus autorisés, un maître en la matière, donne à ce sujet les indications les plus fantaisistes.

En effet : dans un ouvrage d'études hydrologiques sur le bassin de la Seine, par M. Belgrand, nous trouvons ce passage.

« Dans la forêt d'Evreux, l'Iton se divise en 2 branches, dont l'une passe par la petite ville de Conches, et l'autre par Damville. La première se perd et reparaît plusieurs fois dans la forêt de Breteuil, la seconde tarit également au-dessous de Damville; jamais l'Iton ne coule, même en temps de grandes pluies, dans les parties de son lit où il se perd ainsi; il renaît près de Conches dans une belle source nommée la *Fosse-aux-Dames.* »

Ainsi, outre l'erreur relative au cours de l'Iton, se trouve cette autre, qui consiste à dire que jamais l'Iton, même dans les cas de grande pluie ne coule dans son lit, quand il

(1) Lors de notre observation, le 29 juin 1879, la température était de 11°.

est de notoriété publique que le sec Iton n'est à sec que l'été.

Il est fâcheux que des auteurs comme M. Belgrand ajoutent ainsi foi à des *racontars*, sans chercher à vérifier leur exactitude.

Il est on ne peut plus intéressant de rapprocher de cet extrait, celui beaucoup plus ancien tiré d'un passage de l'histoire de la Normandie par le curé de Menneval et qui est le suivant :

« Puis embrassant la belle et claire Iton, celle-cy, comme si elle n'avait plus chère passion que de jouir de leur embrassement, sort d'une fontaine du Perche, et prenant pour escorte deux ruisseaux qui coulent l'un à l'étang royal de Verneuil, et l'autre celui de Breteuil, visite Condé, qui est le plus plaisant séjour des évêques d'Evreux et où j'ai reçu les saintes ordres de la main du sieur cardinal du Perron. L'on a dit que ceux de Conches passionément amoureux d'Iton, la voulurent ravir pour jouir de sa beauté et que l'ayant quelque peu détournée du chemin que la mère nature lui avait montré, gravèrent sur une pierre dont je n'aiy veu aucuns mémoire.

Veuille Dieu ou non,
Cy passera Iton.

Mais ceux d'Evreux plus forts que les Conchois, lui tendirent les bras la receurent à refuge et luy permirent d'aller joindre Eure près Acquigny, ainsi dit *ab aquarum coitione*; Louviers les reçoit tost après, et la Seine au-dessous de Val-de-Rueil. »

Pour trouver la note vraie, il faut consulter la *Description géologique de l'Eure*, de M. Passy, publiée par la Société. Il y est dit en effet :

« L'Iton a son point de départ très près de celui de l'Avre à Roux ou (Orne) (280 mètres). Il arrive dans le département de l'Eure à Chaise-Dieu-du-Theil (190 mètres), puis il passe à Bourth (180 mètres), à Breteuil, (165 mètres), à Damville

(130 mètres), à Villalet où il se perd (93 mètres), à Evreux (65 mètres) et aux Planches à son confluent avec l'Eure (18 mètres)

. . . . . .

. . . . . .

A Breteuil, l'Iton envoie un bras forcé qui environne la ville. Un second bras forcé se rend à Verneuil. Le lit primitif, appelé *rivière morte*, est quelquefois à sec pendant l'été. Le bras de Breteuil retourne à la rivière à Condé : celui de Verneuil tombe dans l'Avre. . . . . .

. . . . . .

l'Iton reçoit le Rouloir qui sort de l'étang de Conches. »

Les eaux d'Irreville n'ont, que je sache, été l'objet d'aucune étude, bien qu'elles présentent des caractères non moins curieux, différents cependant de celle des eaux de la source précédente.

Le sol d'Irreville se trouve à une altitude de 143 mètres. — Cette commune est située sur le sommet d'un mamelon isolé, séparé des endroits voisins par des vallons quelquefois profonds, se dirigeant les uns vers la vallée d'Eure, les autres vers la vallée de l'Iton; un de ces vallons sépare Irreville de Dardez, commune voisine, placée à l'altitude de 145 mètres et où les mêmes phénomènes hydrologiques se présentent avec moindre intensité toutefois.

La constitution géologique du sol de ces deux communes est remarquable par la présence de l'argile plastique supérieure et de la marne bleue.

L'eau s'y trouve presque à fleur du sol, les puits n'ont que 2 à 3 mètres de profondeur. Dans certaines portions un peu plus déclives, par exemple au puits de la Marette, l'eau n'est qu'à 60 centimètres du sol. Au puits des Carreaux, un seuil de pierre empêche les eaux de se répandre sur la route, et malgré cette précaution, il se produit certaines infiltrations qui rendent constamment humides les terrains environnants.

Dans une propriété située à l'entrée du village et appar-

tenant à M. Laquerrière, on a exploité le gisement de terre à foulon, d'argile plastique supérieure. Les fouilles ont donné naissance à un bassin qui mesure 60 mètres de longueur et 7 à 8 mètres de largeur. — L'eau y est transparente. — Nous avons été frappés à notre entrée dans cette propriété par l'abondance de *typha latifolia* croissant dans le bassin. — Cette plante ne se rencontre jamais dans les eaux stagnantes provenant d'écoulement d'eaux pluviales. Elles sont l'indice, non pas d'eaux courantes toujours, mais au moins d'eaux vives, provenant de sources plus ou moins profondes. Ces eaux ne sauraient d'ailleurs provenir d'infiltrations d'eaux tombées sur les plateaux environnants, étant donné la position élevée du mamelon sur lequel Irreville se trouve bâti. Ces sources sont d'ailleurs intarissables. — L'été, certainement fort sec de 1870, n'a pas abaissé sensiblement leur niveau. — Nous avons certainement là une couche artésienne; le fait à notre avis n'est pas discutable.

Les puits creusés dans toute la partie de la vallée de l'Iton avoisinant Evreux en amont, sont tous alimentés par une nappe souterraine. — Le sol est constitué par le gravier ancien des vallées. — Les niveaux de ceux-ci haussent et baissent ensemble.

Nous estimons que le terme de nappe n'est pas suffisant pour désigner la nature de cette couche aqueuse. Il y a plus. Il y a un véritable courant, inappréciable dans les temps ordinaires, mais patent dans certains cas. Ainsi lorsqu'on arrose les prairies d'Arnières, le niveau de cette couche s'élève de 75 centimètres environ pour reprendre ensuite son niveau et cela dans l'espace de 24 à 36 heures.

Ce courant est constitué par les eaux provenant de la partie antérieure de la vallée. — Les eaux provenant des plateaux environnants viennent augmenter le débit de ce courant, qui passant sous Navarre, s'infléchit vers le N. O. pour passer sous l'allée de Caen, côtoyer les falaises de Saint-Michel, et de là se diriger vers Saint-Léger pour se jeter, nous suppo-

sons, dans la rivière, par des sources se faisant jour dans le lit de cette dernière, en aval de la ville (1).

I. — ESSAIS PHYSIQUES

Toutes les eaux que nous avons examinées à part celles du Moulin-du-Coq, et celles du Moulin-Vieux, en amont, sont parfaitement transparentes.

Les mêmes réserves faites, elles ont une saveur agréable. Leurs températures ont été prises, si ce n'est celles du Moulin-Vieux en aval et du puits Launay.

Elles étaient les suivantes :

1° Pour la Fosse-aux-Dames, 11° 2;
2° Pour l'Iton, Moulin-du-Coq, 18° 8;
3° Pour le Moulin-Vieux (amont), 16°;
4° Pour le puits de la Courtille, 13°;
5° Pour le puits Dru, 12° 6;
6° Pour le bassin Laquerrière, 13°;
7° Pour le puits de la Marette, 11°;
8° Pour le Puits des Carreaux, 13°.

II. — ANALYSE CHIMIQUE QUALITATIVE

A part les eaux du Moulin-du-Coq et les trois dernières, toutes ont été analysées au point de vue qualitatif. — Voici le tableau rendant compte de ces essais :

(1) Les fouilles pratiquées sur le terrain communal situé avenue de Breteuil ont confirmé nos prévisions, puisque 40 à 50 mètres de galeries ont donné plus de 300,000 litres d'eau à l'heure. Dans ces fouilles on a pu constater l'existence du courant que nous avions signalé ainsi que les différences de niveaux des plans d'eau devant éloigner toute crainte d'infiltrations des eaux de la rivière dans nos galeries.

	NITRATE D'ARGENT.	CHLORURE DE BARYUM.	OXALATE D'AMMONIAQUE.	Liqueurs de l'opération précédente additionnées d'acide *chlorhydrique et d'ammoniaque*, puis filtrées, traitées par *phosphate de soude et ammoniaque.*	100cc eau sont traités par quelques gouttes de *chlorure d'or*, puis portés à l'ébullition.
Fosse-aux-Dames.	Précipité abondant disparaissant en partie par l'addition d'acide nitrique.	Précipité blanc, insoluble dans l'acide nitrique.	Précipité blancassez abondant.	Précipité blanc.	Couleur jaune persistante.
Iton. Moulin-Vieux (amont).	Id	Id.	Id.	Id.	Couleur disparaissant presque entièrement.
Puits de la Courtille.	Id.	Id.	Id.	Id.	Couleur jaune persistante.
Puits Dru.	Précipité plus abondant.	Id.	Id.	Id.	Couleur disparaissant complètement.
Puits Launay.	Précipité sensiblement semblable auxtrois premiers échantillons.	Id.	Id.	Id.	Couleur jaune persistante.
Iton. Moulin-Vieux (aval).	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

Nous avons dit que le lit de la rivière paraissait bien étanche dans la traversée de la ville. En effet, le niveau de la couche souterraine est à 2 ou 3 mètres du sol suivant endroits. Il ne

s'élève qu'à la suite des irrigations des prairies en amont. Ce seul fait prouverait ce que nous avons avancé si la différence du degré hydrotimétrique, 2° environ, ne venait pas l'affirmer d'une façon bien évidente.

Ces remarques faites, nous allons décrire nos procédés d'analyse, et indiquer les résultats que nous avons obtenus.

III. — ANALYSE CHIMIQUE QUANTITATIVE

Degré hydrotimétrique.

A l'exception des essais faits sur les échantillons provenant : 1° du canal de la Reine-Jeanne, en aval du Moulin-Vieux ; 2° du puits Launay, dont les titres hydrotimétriques ont été pris en notre laboratoire, tous les autres essais ont été exécutés sur place ; ils nous ont donné les résultats suivants :

1° Fosse-aux-Dames, 17° 25 ;
2° Iton. Moulin-du-Coq, 15° 5 ;
3° Moulin-Vieux (amont), 17° 50 ;
4° Puits de la Courtille, 21° ;
5° Puits Dru, 21° 2 ;
6° Puits Launay, 19° 5 ;
7° Moulin-Vieux (aval), 17° 5 ;
8° Bassin Laquerrière (Irreville) ; 24° ;
9° Puits de la Marette id. 23° 5 ;
10° Puits des Carreaux id. 31°.

Les cinq premiers essais ont été faits le 29 juin 1879.
Les 6me et 7me le 25 novembre ;
Les 8me, 9me et 10me le 12 octobre.

Dosage de l'oxygène.

Pour effectuer ce dosage, nous avons suivi la méthode de Schutzemberger et Risler.

Nous avons nous-même préparé dans notre laboratoire l'hydrosulfite de soude à l'aide de bi-sulfite de soude pré-

paré également par nous. Il en a été de même pour notre solution ammoniacale de sulfate de cuivre et notre teinture d'indigo. Cette dernière était préparée de telle façon que 1cc égalait 0cc, 01518 d'oxygène pour nos cinq premiers essais et 0cc, 015 pour les essais des échantillons 6 et 7.

La solution d'hydrosulfite était contenue dans un flacon préalablement rempli de gaz hydrogène.

L'appareil se composait ainsi que l'indiquent MM. Schutzemberger et Risler d'un flacon à trois tubulures de 1 litre 1/2 de capacité.

L'une des tubulures latérales recevait un tube plongeant jusqu'au fond du flacon et communiquait avec un appareil producteur d'hydrogène.

La seconde tubulure latérale était munie d'un bouchon en caoutchouc percé de deux trous traversés par la douille d'un entonnoir à robinet de 100cc environ de capacité et plongeant jusqu'au fond du flacon, et par un tube abducteur d'hydrogène. Ce dernier, recourbé deux fois, plongeait par son extrémité libre dans un petit tube à essai, fermé au moyen d'un bouchon de liège; un petit tube adopté à un second trou permet au gaz de s'échapper.

La tubulure médiane porte à demeure un bouchon en caoutchouc percé de deux trous que traversent les extrémités effilées de deux burettes de Mohr. Les tubes en caoutchouc porte-pinces sont solidement attachés aux burettes et peuvent se détacher des extrémités fixées aux bouchons.

Les deux burettes sont maintenues par des pinces horizontales, mobiles de bas en haut, de droite à gauche, assujetties à l'aide de vis à pression sur une tige verticale fixée derrière le flacon sur la planche qui le supporte.

L'une des burettes doit contenir la solution d'indigo, l'autre l'hydrosulfite de soude. Cette dernière porte à sa partie supérieure un bouchon traversé par un tube recourbé et muni d'un tube en caoutchouc.

Le flacon qui renferme l'hydrosulfite est fermé à l'émeri pour le transport et tenu renversé. Préalablement nous avons ajusté à ce flacon un bouchon de caoutchouc, percé de deux trous traversés par un tube droit plongeant jusqu'au fond du flacon, et un autre tube courbé à angle droit dépassant à sa partie inférieure le bouchon de 1 centimètre environ.

L'appareil producteur d'hydrogène que nous avons employé était construit de façon à être facilement transportable et à occuper un fort petit espace. Nous en recommandons l'emploi pour tous les cas où l'on aura besoin d'hydrogène en dehors du laboratoire.

Un bocal de 1 litre à 1 litre 1/2; à large ouverture, est fermé par un large bouchon de liège qui à travers un petit orifice laisse passer la douille d'un petit entonnoir.

Dans le centre de ce bouchon entre à frottement un verre à gaz rétréci à l'une de ses extrémités.

Un couvercle de creuset en porcelaine, passé dans ce verre, se maintient à l'étranglement. On garnit de limaille de zinc. Ce verre est fermé d'un bon bouchon de caoutchouc percé d'un trou traversé par un tube en verre muni d'un tube en caoutchouc, qu'à volonté on peut ouvrir ou fermer à l'aide d'une pince à vis modèle d'Alvergnat.

L'eau acidulée est introduite dans l'appareil par le petit entonnoir. — Pour obtenir le dégagement d'hydrogène, il suffit de desserrer la pince, pour l'arrêter de la serrer. Ce petit appareil tient fort peu de place et peut être mis à côté du flacon à trois tubulures sur la même planchette. — De cette sorte, l'appareil est très transportable et pour la mise en train demande fort peu de temps. Il peut aussi bien fonctionner à la source même que dans le laboratoire.

Comme toutes les opérations ont été les mêmes, nous n'en décrirons qu'une.

Nous avons rempli la burette à hydrosulfite de ce réactif en détachant le caoutchouc porte-pince de cette burette et l'appli-

quant sur le tube droit du bouchon de rechange placé sur le flacon. L'autre tube communiquait avec l'appareil producteur d'hydrogène. En aspirant par le tube en caoutchouc dont était muni le bouchon qui ferme la partie supérieure de la burette nous avons fait monter le liquide dans cette dernière, puis nous l'avons replacé sur l'appareil. La burette à indigo a été également remplie, mais à la méthode ordinaire. Ceci fait, nous avons introduit dans le grand flacon 50^{cc} solution d'indigo 250^{cc} eau de fontaine chauffée à 50°. Nous avons laissé couler Q. S. d'hydrosulfite pour décolorer l'indigo en y ajoutant même un petit excès pour absorber l'oxygène contenu dans le flacon. Nous avons rempli la douille de l'entonnoir à robinet d'eau à essayer, nous avons fait dégager l'hydrogène de façon à balayer tout l'air que renfermait le flacon. Nous avons alors laissé tomber goutte à goutte l'hydrosulfite pour décolorer exactement l'indigo qui grâce à l'oxygène de l'air du flacon avait repris sa teinte bleue. — Alors nous avons introduit dans l'appareil 40^{cc} indigo ; nous avons cherché la quantité d'hydrosulfite correspondante. — Nous avons alors, à l'aide de l'entonnoir à robinet, fait arriver 100^{cc} de l'eau, à essayer et nous avons cherché la quantité d'hydrosulfite nécessaire pour décolorer de nouveau l'indigo, qui avait repris sa teinte normale après l'addition de l'eau. — Les résultats obtenus ont été les suivants :

A. — *Fosse-aux-Dames.*

20^{cc} indigo titré exigent 5^{cc} hydrosulfite,
100^{cc} eau emploient. . . 5^{cc} 8 —
Soit donc : 5^{cc} : 20^{cc} : : 5^{cc} 8 : x.

$$\text{D'où } x = \frac{2000 \times 5008}{500} = 23^{cc}2.$$

L'oxygène de 100^{cc} correspond donc à 23^{cc} 8 indigo. L'oxygène de 1000^{cc} ou de 1 litre équivaut donc à 23^{cc} 2 × 10 × 0,01518 = 3^{cc} 52.

B. — *Iton. Moulin-du-Coq.*

20cc indigo titré exigent 5cc hydrosulfite,
100cc eau emploient.... 7cc 1 —
Soit donc 5cc : 20cc : : 7cc 1 : x.

D'où $x = \frac{20cc \times 7cc\ 1}{5cc} = 27cc$

L'oxygène de 100cc correspond à 27cc. L'oxygène de 1000cc ou de 1 litre équivaut donc à 27cc × 10 × 0,01518 = 4cc 10.

C. — *Iton, en amont du Moulin-Vieux.*

20cc indigo exigent 5cc 2 hydrosulfite,
100cc eau emploient 8cc 4 —
Soit donc 5cc 2 : 20 : : 8cc 4 : x.

D'où $x = \frac{20 \times 8cc\ 4}{5cc\ 2} = 32cc\ 3$.

L'oxygène de 100cc correspond donc à 32cc 3 indigo. Donc l'oxygène de 1000cc ou de 1 litre correspond à 32cc 3 × 10 × 0,001518 = 4cc 90.

D. — *Pour le puits de la Courtille.*

20cc indigo titré exigent 4cc 2 hydrosulfite,
100cc eau emploient.... 5cc 2 —
Soit donc 4cc 2 : 20 : : 5cc 2 : x

D'où $x = \frac{20 \times 5cc\ 2}{4cc\ 2} = 24,76$.

L'oxygène de 100cc correspond donc à 24cc 76 indigo. Donc l'oxygène de 1000cc ou de 1 litre correspond à 24cc 76 × 10 × 0,01518 = 3cc 76.

E. — *Eau du puits Dru.*

20cc indigo titré exigent 5cc 2 hydrosulfite,
100cc eau emploient.... 6cc 5 —
Soit donc 5cc 2 : 20 : : 6cc 5 : x

D'où $x = \frac{20 \times 6cc\ 5}{5cc\ 2} = 25$

L'oxygène de 100^{cc} correspond à 25^{cc} indigo. Donc l'oxygène de 1000^{cc} ou 1 litre correspond à 25^{cc} × 10 × 0,01518 = 3^{cc} 79.

F. — *Eau du puits Launay.*

20^{cc} indigo titré exigent 5^{cc} 5 hydrosulfite,
100^{cc} eau emploient.... 8^{cc} 4 —
Soit donc 5^{cc} 5 : 20 : : 8^{cc} 4 : x

$$\text{D'où } x = \frac{20 \times 8^{cc}\,4}{5^{cc}\,5} = 30^{cc}\,54$$

L'oxygène de 100^{cc} correspond donc à 30^{cc} 54 indigo. Donc 1000^{cc} ou 1 litre renferment (oxygène).
30^{cc} 54 × 10 × 0,015 = 4^{cc} 58.

G. — *Eau du Moulin-Vieux en aval.*

20^{cc} indigo titré exigent 5^{cc} 5 hydrosulfite,
100^{cc} eau emploient... 10^{cc} 5
Soit donc : 5^{cc} 5 : 20 : : 10^{cc} 5 : x

$$\text{D'où } x = \frac{20 \times 10^{cc}\,5}{5^{cc}\,5} = 38^{cc}\,2$$

L'oxygène de 100^{cc} correspond donc à 38^{cc} 2. L'oxygène de 1000^{cc} ou 1 litre correspond donc à 38^{cc} 2 × 10 × 0,015 = 5^{cc} 73.

Dosage de l'acide carbonique.

Ce dosage n'a été effectué que pour les deux seuls échantillons des eaux du puits Launay, et de l'Iton en aval du Moulin-Vieux. Pour cette opération nous avons suivi la méthode ordinaire :

Dans un ballon de 1 litre environ de capacité nous avons versé de l'eau à analyser ; nous y avons adapté un bouchon traversé par un tube recourbé deux fois à angle droit et rempli d'eau ; l'excédent d'eau s'est écoulé par le tube. Ceci fait,

nous avons alors débarrassé l'appareil de toute son eau dont nous avons dans des mesures graduées pris le volume. Ce volume était de 1255^{cc}.

.Nous avons alors rempli l'appareil comme précédemment. Nous avons ajouté à l'extrémité libre du tube recourbé un tube en caoutchouc arrivant au sommet d'une cloche graduée placée sur le mercure.

Nous avons doucement porté le liquide à l'ébullition.Comme au début, grâce à la dilatation, il passe une certaine quantité d'eau qui n'a pas perdu son gaz, nous avons éteint le feu, lorsqu'il ne passait plus que de la vapeur, et nous avons descendu le tube en caoutchouc de façon à ce que son extrémité se trouve au-dessous de la couche d'eau. Par le refroidissement l'eau est retournée dans le ballon ; nous avons alors remonté le tube, et nous avons de nouveau chauffé en maintenant à l'ébullition pendant un certain temps. Nous avons laissé refroidir en redescendant le tube en caoutchouc de façon à faire de nouveau passer l'eau dans le ballon.

Nous avons ainsi obtenu un certain volume de gaz ; nous avons introduit sous la cloche une solution concentrée de potasse caustique. Le volume a diminué pour l'eau du puits Launay de 5^{cc} 65.

Soit par litre $\frac{5^{cc}\,65}{1255} = 4^{cc}\,5$.

Et pour l'eau de Moulin-Vieux (aval) de 6^{cc} 9.

Soit par litre $\frac{6^{cc}\,9 \times 1000}{1255} = 5^{cc}\,5$.

Eléments fixes à 110°.

Duns une capsule de porcelaine en prenant les précautions d'usage nous avons fait évaporer 5 litres d'eau. Nous avons chauffé le résidu dans une étuve chauffée à 110°.

Ce résidu pesait :

1° Pour la Fosse-aux-Dames 1.082

Soit par litre 0.216

2° Pour le Moulin-Vieux (amont) 1.350
Par litre 0.270
3° Pour le puits de la Courtille 1.500
Par litre 0.300
4° Pour le puits Dru. 1.550
Par litre 0.310
5° Pour le puits Launay 1.393
Par litre 0.2786
6° Pour le Moulin-Vieux (aval) 1.348
Par litre 0.2696

Éléments fixes à la calcination.

Les résidus ci-dessus ont été calcinés dans un creuset de platine. L'opération a été conduite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de perte de poids, et nous a donné les résultats suivants :

1° Pour la Fosse-aux-Dames 0.660
Pour 1 litre. 0.132
2° Pour le Moulin-Vieux (amont) 0.720
Pour 1 litre. 0.144
3° Pour le puits de la Courtille 0.842
Pour 1 litre. 0.1684
4° Pour le puits Dru. 0.915
Pour un litre. 0.183
5° Pour le puits Launay 0.782
Pour 1 litre. 0.1564
6° Pour le Moulin-Vieux (aval) 0.721
Pour 1 litre. 0.1442

Dosage de la Silice.

Les résidus fixes à la calcination ont été traités par l'acide chlorhydrique, étendu d'eau.

Les liqueurs filtrées ont été réunies dans un ballon jaugé de 100^{cc} pour les opérations ultérieures.

La portion insoluble desséchée et calcinée pouvant représenter la silice pesait :

1° Pour la Fosse-aux-Dames	0.05
Pour 1 litre	0.01
2° Pour le Moulin-Vieux (amont)	0.035
Pour 1 litre	0.007
3° Pour le puits de la Courtille	0.04
Pour 1 litre	0.008
4° Pour le puits Dru	0.06
Pour 1 litre	0.012
5° Pour le puits Launay	0.0372
Pour 1 litre	0.00744
6° Pour le Moulin-Vieux (aval)	0.035
Pour 1 litre	0.007

Dosage de la chaux.

Les liqueurs dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent, contenant toute la chaux et toute la magnésie ont été amenées au volume de 100cc pour servir au dosage de ces deux substances.

20cc de ces liqueurs ont été additionnées de chlorhydrate d'ammoniaque en quantité suffisante pour que l'ammoniaque en léger excès ne produise pas de précipité. Nous avons versé de l'oxalate d'ammoniaque de façon à transformer non seulement la chaux mais aussi la magnésie en oxalate, ce dernier étant soluble.

Après un repos de douze heures, nous avons décanté le liquide clair. Nous l'avons filtré de façon à le séparer du précipité qu'il pouvait encore contenir en suspension. Ce précipité était composé en moyenne partie d'oxalate de chaux et de fort peu d'oxalate de magnésie entraîné. Nous avons lavé par décantation celui resté au fond du vase à précipiter, puis dissons dans l'acide chlorhydrique ajouté de l'eau, de l'ammoniaque en excès et de l'oxalate d'ammoniaque. Cette opé-

ration avait pour but de séparer la petite quantité de magnésie qui avait pu être entraînée dans la première opération.

Nous avons laissé déposer, décanté, et filtré à travers le filtre qui nous avait déjà servi pour les premières liqueurs, desséché et calciné le précipité dans un creuset de platine chauffé au chalumeau à gaz. Nous avons obtenu un certain poids de chaux caustique, correspondant aux chiffres indiqués ci-dessous pour chacune des eaux soumises à notre analyse.

1° Pour la Fosse-aux-Dames	0.0675
2° Pour le Moulin-Vieux (amont)	0.0720
3° Pour le puits de la Courtille	0.0885
4° Pour le puits Dru	0.0921
5° Pour le puits Launay	0.0822
6° Pour le Moulin-Vieux (aval)	0.0721

Nous nous sommes d'ailleurs assuré après pesées que notre chaux était bien caustique, qu'elle ne donnait lieu à aucun dégagement de gaz traitée par l'acide chlorhydrique comme nous avions pris 20cc de liqueur et que nos 100cc correspondent à 5 litres. Les chiffres obtenus sont précisément ceux du litre.

Dosage de la magnésie.

Les liqueurs filtrées provenant du traitement par l'acide chlorhydrique du premier précipité d'oxalate dans l'opération précédente ont été évaporées, acidulées, puis mélangées aux liqueurs provenant du premier traitement par l'oxalate d'ammoniaque des 20cc de solution du résidu fixe.

Ce mélange, traité par l'ammoniaque et le phosphate de soude, a laissé déposer du phosphate ammoniaco-magnésien formé aux dépens de la magnésie contenue dans les liqueurs. Au bout de douze heures, nous avons filtré, recueilli et lavé le précipité avec un mélange de trois parties d'eau et de une

d'ammoniaque. Nous avons desséché le précipité puis calciné dans un creuset de platine couvert, chauffé assez longtemps à une chaleur modérée, puis au rouge vif. Nous avons ainsi obtenu du pyrophosphate de magnésie dont les poids pour les différentes eaux étaient :

1° Pour la Fosse-aux-Dames. 0.017
2° Pour le Moulin-Vieux (amont). 0.0195
3° Pour le puits de la Courtille. 0.0195
4° Pour le puits Dru 0.022
5° Pour le puits Launay. 0.0181
6° Pour le Moulin-Vieux (aval). 0.0194

Ce qui correspond à magnésie.

1° Pour la Fosse-aux-Dames. 0.0061
2° Pour le Moulin-Vieux (amont). 0.0070
3° Pour le puits de la Courtille. 0.0070
4° Pour le puits Dru 0.0079
5° Pour le puits Launay. 0.0065
6° Pour le Moulin-Vieux (aval). 0.0070

Pour les causes indiquées dans le dosage précédent, ces résultats sont applicables à 1 litre d'eau.

Dosage de l'acide sulfurique.

Dans les six cas nous avons réduit 1000cc ou 1 litre à un volume de 150cc environ ; nous avons acidulé avec l'acide chlorhydrique, puis traité par le chlorure de baryum ; nous avons laissé le dépôt se réunir ; nous avons filtré, lavé le précipité jusqu'à ce que les eaux de lavage ne précipitent plus par le nitrate d'argent, desséché, puis calciné avec les précautions d'usage. Les poids de sulfate de baryte que nous avons obtenu sont les suivants :

1° Pour la Fosse-aux-Dames. 0.015
Correspondant à acide sulfurique 0.0052
2° Pour le Moulin-Vieux (amont). 0.017
Correspondant à acide sulfurique 0.0058

3° Pour le puits de la Courtille. 0.027
Correspondant à acide sulfurique. 0.0092
4° Pour le puits Dru 0.021
Correspondant à acide sulfurique 0.0072
5° Pour le puits Launay. 0.0251
Correspondant à acide sulfurique 0.00862
6° Pour le Moulin-Vieux (aval). 0.017
Correspondant à acide sulfurique 0.0058

Dosage du chlore.

1000cc de chacun de nos échantillons ont été évaporés et ramenés à un volume de 250cc nous avons acidulé avec l'acide azotique puis traité par le nitrate d'argent.

Le précipité s'est déposé complètement à l'abri de la lumière, nous avons filtré, desséché le chlorure, puis placé dans un creuset de platine, chauffé avec précaution. Il en a été de même pour les débris du filtre. Nous avons ainsi obtenu un certain poids de chlorure d'argent : soit donc :

1° Pour la Fosse-aux-Dames. 0.032
Correspondant à chlore. 0.0079
2° Pour le Moulin-Vieux (amont). 0.038
Correspondant à chlore. 0.0094
3° Pour le puits de la Courtille. 0.0395
Correspondant à chlore. 0.0098
4° Pour le puits Dru 0.0500
Correspondant à chlore. 0.0124
5° Pour le puits Launay. 0.0367
Correspondant à chlore. 0.0091
6° Pour le Moulin-Vieux (aval). 0.0372
Correspondant à chlore. 0.0092

Dosage des matières organiques.

Pour effectuer ce dosage, nous avons suivi la méthode de Monnier, c'est-à-dire la méthode par le permanganate de

potasse. Ce dernier étant en solution titrée par rapport à l'acide oxalique.

Comme les analyses ont été faites à deux époques différentes, nous avons deux titres pour cette solution. Pour les 4 premiers échantillons, 64cc correspondaient à 10cc d'une solution d'acide oxalique à 1/100. Pour les deux suivants, 69cc équivalaient à la même quantité d'acide oxalique; donc, dans le premier cas, 1re sol. permanganate égalait $\frac{0,01}{64} = 0,00156$ matière organique rapportée à l'acide oxalique, dans le second : 1re sol. permanganate égalait $\frac{0,01}{69} = 0,00145$ matière organique rapportée au même acide.

Nous avons ensuite cherché la quantité de solution de permanganate nécessaire pour colorer d'une façon persistante 250cc d'eau distillée additionnée de 1cc d'acide sulfurique pur et portée à une température variant de 55° à 60°. Ceci fait, nous avons répété l'opération sur 250cc de chacun de nos échantillons dans les mêmes conditions.

Déduction faite de la quantité nécessaire pour colorer l'eau distillée, nous avons obtenu les chiffres suivants :

1° Pour l'eau de la Fosse-aux-Dames 0cc3
2° Pour l'eau du Moulin-Vieux (amont). 1cc2
3° Pour l'eau du puits de la Courtille. 0cc2
4° Pour l'eau du puits Dru 2cc3
5° Pour l'eau du puits Launay. 0cc15
6° Pour l'eau du Moulin-Vieux (aval). 0cc4

Ce qui fait en matières organiques rapportées à l'acide oxalique et rapportant les essais à 1000cc ou 1 litre.

1° Pour la Fosse-aux-Dames $4 \times 0^{cc}3 \times 0,00156 = 0,0019$.

2° Pour le Moulin-Vieux (amont) $4 \times 1^{cc}2 \times 0,00156 = 0,0075$.

3° Pour le puits de la Courtille $4 \times 0^{cc}2 \times 0,00156 = 0,0013$.

4° Pour le puits Dru $4 \times 1^{cc}7 \times 0,00156 = 0,0106$.

5° Pour le puits Launay 4 × 0ᵐᵐ15 × 0,00145 = 0,0009.

6° Pour le Moulin-Vieux (aval) 4 × 0ᶜᶜ4 × 0,00145 = 0,0023.

. . . . . .

Composition chimique des différents échantillons.

. . . . . .

Les données résultant des opérations dont le détail est rapporté ci-dessus nous permettent d'établir ainsi la composition générale des eaux analysées.

1° Eau de la source de la Fosse-aux-Dames ;

Oxygène	3ᶜᶜ2
Silice	0.0100
Chaux	0.0675
Magnésie	0.0061
Chlore	0.0079
Acide sulfurique	0.0052
Matières organiques	0.0019
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1174
	0.2160

Total égal au résidu fixe à 110°.

2° Eau du Moulin-Vieux (amont).

Oxygène	4ᶜᶜ9
Silice	0.0070
Chaux	0.0720
Magnésie	0.0070
Chlore	0.0094
Acide sulfurique	0.0058
Matières organiques	0.0075
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1613
	0.2700

Total égal au résidu fixe à 110°.

3° Eau du puits de la Courtille.

Oxygène	3cc76
Silice	0.0080
Chaux	0.0885
Magnésie	0.0070
Chlore	0.0098
Acide sulfurique	0.0092
Matières organiques	0.0013
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1762
	0.3000

Total égal au résidu fixe à 110°.

4° Eau du puits Dru.

Oxygène	3cc79
Silice	0.0120
Chaux	0.0921
Magnésie	0.0079
Chlore	0.0124
Acide sulfurique	0.0072
Matières organiques	0.0106
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1678
	0.3100

Total égal au résidu fixe à 110°.

5° Eau du puits Launay.

Oxygène	4cc58
Acide carbonique	4cc5
Silice	0.00744
Chaux	0.08220
Magnésie	0.00650
Chlore	0.00910
A reporter	0.10524

Report	0.10524
Acide sulfurique	0.00862
Matières organiques	0.00090
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.16384
	0.27860

Total égal au résidu fixe à 110°.

6° Eau du Moulin-Vieux (en aval).

Oxygène	5cc73
Acide carbonique	5cc5
Silice	0.0070
Chaux	0.0721
Magnésie	0.0070
Chlore	0.0092
Acide sulfurique	0.0058
Matières organiques	0.0023
Eau et acide carbonique combinés, produits non dosés	0.1662
	0.2696

Total égal au résidu fixe à 110° (1).

Conclusions.

Ces résultats nous amènent à faire deux observations que nous suggèrent au premier abord les chiffres que nous avons obtenus.

(1) M. Bérenger, ingénieur à Évreux, qui avait envoyé à l'administration un projet de dérivation des eaux d'Irreville pour l'alimentation d'Évreux a fait faire à Paris l'analyse de l'eau du puits des Carreaux. Il a bien voulu nous en communiquer les résultats qui sont les suivants :

Bi-carbonate de chaux	0.250
Id. de magnésie	0.070
Sulfate de chaux	0.050
Chloruré de sodium	0.028
	9.398

L'analyse est due à M. Hautefeuille chimiste, nous regrettons que celle-ci

1° La grande quantité de matières organiques que contiennent les eaux du puits Dru, la différence qui existe, à ce point de vue, entre ces eaux et les autres analysées proviennent des faits suivants.

Ce puits est placé au milieu d'un jardin. Il n'y existe aucun travail pour éviter l'arrivée des eaux qui coulent à la surface du sol. En outre, les fumiers sont entassés tout autour de l'orifice de ce puits, d'ailleurs dépourvu de margelle, de telle sorte que les eaux pluviales, soit qu'elles aient lavé la portion superficielle du sol, soit qu'elles aient traversé les monceaux de fumier, font arriver dans le puits des matières organiques dissoutes en assez grande quantité.

2° La seconde observation à faire serait au sujet de la différence en oxygène dissous et en matières organiques entre les eaux du Moulin-Vieux prises en amont et en aval à 2 époques différentes, au mois de juillet, et au mois de novembre. Ces différences sont fort explicables.

En effet, il est de vérité que l'oxygène dissous dans l'eau s'y trouve en proportion inverse de la température.

Pour les matières organiques au contraire, celles-ci s'y trouvent en proportion d'autant plus forte que la température est plus élevée au point de vue de la potabilité :

1° Dans l'ouvrage d'Ossian Henry, auteur dont on ne peut récuser l'autorité, nous lisons : *Les eaux potables ne doivent*

n'ait pas également été faite au point de vue des matières organiques et de l'oxygène.

Nous avons également, lors des fouilles pour l'établissement du bassin de captation, fait les essais des eaux qu'on a trouvées en cet endroit.

Analyse du 15 février, de l'eau des fouilles pendant les travaux :

Titre hydrotimétrique	18° 25
Matières organiques.....	0.0055

Analyse du 4 mars, dans la portion de tranchée où les ouvriers n'étaient plus depuis le 2 :

Titre hydrotimétrique.....	18° 25
Matières organiques.....	9.0009

La quantité relativement grande de matières organiques trouvées dans la première analyse est due à la présence des ouvriers dans les tranchées.

pas contenir plus de 0,60 de matières salines ou terreuses et plus de 0,01 de matières organiques.

2° Dans Bolley, à l'article eaux potables, nous trouvons :

En se basant sur les résultats d'un grand nombre de recherches hydrotimétriques, Seeligmann propose de partager les eaux en trois classes : 1° eaux dont le titre hydrotimétrique ne dépasse pas 30°. Ces eaux sont d'un excellent usage pour la boisson et le blanchissage du linge; elles cuisent bien les légumes et sont légères à l'estomac; 2° eaux marquant de 30° à 60° hydrotimétriques. Sans être précisément insalubres, ces eaux sont moins favorables à la santé. Elles sont impropres au lavage du linge et à la cuisson des légumes et ne peuvent être employées pour beaucoup d'usages industriels; 3° celles marquant de 60° à 150° et plus sont impropres à tout usage domestique et industriel.

3° Dans le dictionnaire de Littré et Robin, il est dit :

La plupart des eaux potables de bonne qualité, et en particulier les eaux des fleuves et des rivières, renferment généralement de 1 à 3 dix-millièmes de matières fixes.

Dans ces dernières, cette quantité peut doubler en été. Une eau peut contenir 5 dix-millièmes (1/2 gramme par litre) de matières fixes, et peut être considérée non seulement comme une eau potable de bonne qualité, mais encore comme convenable pour les principaux usages de la vie.

Cette proportion d'un demi-gramme de matières fixes par litre est celle qui est adoptée comme maximum. Ce n'est pas à dire pour cela que des eaux contenant une plus grande proportion de sels ne puissent constituer une boisson usuelle salubre. Il est certaines eaux qui peuvent être considérées à la fois comme médicinales et de table, telles que celles de Saint-Galmier, de Pougues, de Contrexeville, de Condillac, qui contiennent de 1 à 2 grammes de sels par litre, et dont on peut faire un usage journalier sans nul inconvénient.

Quand ces eaux sont agréables à boire, qu'elles ne contiennent aucune matière organique nuisible, que les sels qu'elles renferment sont principalement du bi-carbonate de

chaux, de magnésie, de fer, elles peuvent être considérées comme des eaux potables salubres. Les exigences de la cuisson des graines de la famille des légumineuses, du blanchiment du linge et d'autres usages industriels font préférer pour une distribution publique les eaux qui ne renferment que 2 à 3 décigrammes de matières fixes par litre.

Les sels de l'eau sont les mêmes que les sels minéraux de la plupart de nos aliments qui même les renferment en quantité bien plus grande. Ce sont la silice, les phosphates, les carbonates, les chlorures, les bromures, les iodures, les azotates, les sulfates à base de chaux, de magnésie, de fer, d'alumine et de soude. L'observation a prouvé que leur absence comme leur excès dans les limites indiquées plus haut n'étaient pas nuisibles. Ce fait se comprend lorsqu'on songe que l'eau est toujours prise en même temps, à peu de chose près, que des aliments solides ou liquides qui renferment, entre autres, les mêmes sels en quantité bien plus grande sous un même poids comme sous un même volume.

Des observations plus précises que par le passé ont prouvé aussi que le préjugé qui attribue à l'eau de certains pays, la carie des dents, n'était pas fondé. En résumé, la qualité dominante de l'eau considérée comme boisson est la fraîcheur, parcequ'ainsi elle est agréable, stimule l'appétit, et favorise la digestion, surtout associée au vin, etc. Ensuite, elle doit être transparente, bien plus, parce que étant trouble, elle paraît désagréable à boire, ou même prend un goût terreux, que parce qu'elle serait insalubre; sauf le cas de trouble causé par les détritus organiques vaseux.

Les eaux proviennent des sources, des puits artésiens, des rivières, des puits, des citernes, des étangs. Les meilleures sont les eaux de puits et de source qui ont une grande fixité de température, condition qui manque aux eaux des rivières; ces dernières varient d'ailleurs beaucoup dans leur composition annuelle, et peuvent être viciées par les industries rive-

raines ainsi que par le développement des conferves. Elles sont de plus, aussi souvent troubles que limpides.

4° L'*Annuaire des Eaux de France* donne des eaux potables les caractères suivants : « Une eau peut être considérée comme bonne et potable quand elle est fraîche, limpide, sans odeur; quand sa saveur est très faible, qu'elle n'est surtout ni désagréable, ni fade, ni salée, ni douceâtre; quand elle contient peu de matières étrangères; quand elle renferme suffisamment d'air en dissolution, quand elle dissout le savon sans former de grumeaux, et qu'elle cuit bien les légumes. »

1° *L'eau doit être limpide.* Toute eau bourbeuse, doit être, si on le peut, rejetée; elle contient en général des matières organiques empruntées au sol, que la filtration ne lui enlève pas;

2° *Incolore.* L'eau est en grande masse bleue ou bleu verdâtre. La couleur verte ou vert jaunâtre est due à des animaux microscopiques;

3° *Inodore.* Tout au moins au moment où on la puise à la source ou au fleuve. Longtemps conservées en vase fermé, la plupart des eaux prennent une légère odeur d'enfermé, due à la décomposition des matières organiques. Cette odeur ne doit rappeler ni l'acide sulfhydrique, ni surtout les produits de putréfaction des matières animales;

4° *Fraîche,* de 8° à 15°. Les eaux trop fraîches produisent des engorgements glandulaires.

5° *D'une saveur légère et agréable.* La saveur de l'eau potable est réelle; l'eau distillée, même aérée, est désagréable au goût. Le bi-carbonate de chaux, les sulfates et les chlorures alcalins ou alcalino-terreux, ainsi que les gaz, communiquent à l'eau sa saveur plus ou moins agréable;

6° *Aérée.* Elle doit contenir par litre de 25cc à 50cc de gaz formés de 8 à 10 0/0 d'acide carbonique, le reste étant un mélange d'oxygène et d'azote dans la proportion de 30 à 33 du premier et de 70 à 67 du second;

7° *Exempte le plus possible des matières organiques et surtout organisées.* Toute eau contient des matières organiques, mais on doit rechercher celles où ces matières ne sont pas sujettes à se putréfier ou à s'organiser. De l'eau conservée quelque temps dans un vase fermé doit être ensuite examinée, spécialement à l'odorat et au microscope. Les substances organiques, si elles ont pour origine les matières de déjection de l'homme ou des animaux, ou les matières putrides, comme cela a lieu le plus souvent pour les eaux de puits, ou des fleuves après leur passage dans les grandes villes, sont surtout dangereuses. On a constaté, à la suite de leur usage, non seulement les dégénérescences scrofuleuses ou cancéreuses, mais la généralisation des maladies endémiques;

8° *Elle doit contenir une petite quantité de matières salines en dissolution.* On en a donné plus haut les raisons. Dupasquier a le premier formulé cette opinion ; le congrès d'hygiène de Bruxelles de 1852, la commission des eaux de Paris (1862), enfin celle des eaux de Londres (1867) s'entendent parfaitement à ce sujet. Nous fondant sur l'analyse des eaux réputées bonnes à boires en Europe, nous pouvons dire que toute eau doit contenir de 0gr13 à 0gr50 de matières minérales par litre; formées de 0gr04 à 0gr17 de carbonate de chaux, de 0gr004 à 0gr015 de chlorures alcalins ou alcalino-terreux, spécialement de sodium, de 0gr003 à 0gr027 de sulfate, de 0gr012 à 0gr50 de silices ou de silicates, d'un peu d'alumine, de peroxyde de fer et de fluor.

Toutes les fois que les eaux contiennent de plus grandes proportions de ces substances, elles sont dites *lourdes, crues*, si les sulfates et les carbonates dominent; *salées*, si ce sont les chlorures; *minérales*, si ce sont tous les matériaux minéraux ensemble qui sont en excès; *séléniteuses*, si c'est le sulfate de chaux ou de magnésie. (Wurtz, *Dictionnaire de chimie.*)

De ces observations, il résulte :

1° Que les eaux d'Irreville, tout en se trouvant dans la limite hydrotimétrique, ne sauraient être prises pour l'alimentation

de la ville, à cause de la grande différence que l'on peut constater à cet égard, entre ces eaux et celles d'Evreux;

2° Que les eaux de la rivière, bien que la seconde analyse ait donné de bons résultats, ne sauraient non plus être distribuées, à cause de leur variabilité, et de la possibilité d'y rencontrer des matières organiques, au delà des limites fixées par les auteurs que nous avons cités;

3° Que les eaux de la Fosse-aux-Dames, du puits de la Courtille, ou de la propriété Launay, remplissent toutes les conditions désirables.

Que si, d'un côté, l'eau de la Fosse-aux-Dames renferme moins de matières salines terreuses, elle renferme un peu plus de matières organiques. De telle sorte qu'indifféremment ces eaux peuvent être employées pour tous les besoins de la vie domestique, cuisson des aliments, boisson, lavage du linge; pour tous les besoins industriels, teintureries, machines à vapeur, etc., etc.

Si nous considérons que l'eau des puits précités (1) provient de la nappe souterraine dont il a été question au commencement de ce travail, que le débit de cette nappe est considérable; que d'autre part la source de la Fosse-aux-Dames est située à 12 kilomètres d'Evreux, que son altitude insuffisante n'amènerait l'eau qu'à la cote 80 environ, nous estimons que le doute n'est pas possible, et que c'est dans les graviers anciens de la vallée, où se rencontre la couche aqueuse souterraine, que nous devons aller chercher l'eau qui nous est nécessaire; qu'à l'aide de machines élévatoires nous devons alimenter un ou des bassins placés sur un ou plusieurs points culminants environnant la ville, pour de là la distribuer à tous les habitants. Ce faisant, nous aurons un service qui, à notre avis, se trouvera à l'abri de toute critique.

(1) Nous passons sous silence le puits Dru dont l'eau, contaminée par le voisinage de fumiers, ne saurait être prise comme terme de comparaison.

NOTICE

SUR

LA FORÊT DE LYONS

PAR M. LOUIS PASSY

DÉPUTÉ DE L'EURE, PRÉSIDENT DE LA SECTION DES ANDELYS

—

Le pays de Lyons est une contrée naturelle, qui est limitée au sud, par le Vexin normand; au nord, par le pays de Brai; à l'est, par le pays de Telle, et à l'ouest, par le Roumois.

Le pays de Lyons a toujours été une vaste forêt. C'est là son origine et son caractère; mais il comprenait, avec la forêt de Lyons, d'autres parties de forêt, des terres arables sur les hauteurs, et des prairies dans les vallées. Le pays de Lyons s'étendait, au moyen âge, de l'Andelle à l'Epte, et occupait toute la partie septentrionale du Vexin normand. La forêt touchait à Étrépagny, et près de Gisors, au territoire boisé des sept villes de Bleu.

En 1519, un vaste incendie dévora le buisson de Bleu, qui était à vrai dire une suite de la forêt de Lyons. La vraie forêt de Lyons s'étendait jusqu'à Martagny, mais Mainneville et Longchamps, vers l'est, se trouvaient, aussi bien que le Tronquay et Rosay, Beauvoir et Elbeuf, à l'ouest, dans le pays de Lyons. Les anciens actes mentionnent fréquemment le nom de ces localités et de beaucoup d'autres, avec cette désignation : *En Lyons*, c'est-à-dire dans le pays de Lyons.

L'origine du mot Lyons est certaine. Dans les intervalles des parties boisées, dans les enclaves, dans les contours, dans les clairières de la grande forêt, s'étaient élevés une grande quantité de hameaux. Dans ces hameaux vivaient

des hommes, des bûcherons, de petits laboureurs. Le pays, la forêt de Lyons étaient le pays, la forêt de *Li hons*, de ces hommes, de ces hameaux.

On pourrait peut-être soutenir avec plus de raison encore que la forêt tirait son nom de la ville de Lyons, et que la ville de Lyons tirait elle-même son nom de ces hommes, *Li hons*, qui, bien avant la conquête normande, en occupaient l'emplacement.

La forêt de Lyons a une très curieuse histoire, et pendant des siècles elle a servi de théâtre aux exploits cynégétiques des rois de France. Placée sur la grande route de Paris à Rouen, elle était appelée à tenter l'ardeur des grands chasseurs du moyen âge; mais l'heure n'est pas venue de raconter cette histoire : ce n'est pas de son passé qu'il s'agit aujourd'hui, c'est de son présent, et nous demandons excuse au lecteur de lui offrir une rapide notice à la place d'un intéressant récit.

I

La forêt de Lyons est située dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Dans l'Eure, elle s'étend sur l'arrondissement des Andelys (cantons de Lyons, Etrépagny et Fleury-sur-Andelle); dans la Seine-Inférieure, sur l'arrondissement de Neufchâtel (cantons d'Argueil et de Gournay).

Quand on jette les yeux sur la carte de la forêt de Lyons, on est étonné de voir les cantons de la forêt s'avancer de tous côtés, par des lignes tourmentées, à travers des plaines et des vallons, se tenant à peine les uns aux autres, se groupant trois ou quatre, comme par hasard, et repartant dans des sens différents, pour aller plus loin former d'autres groupes. Prise dans son ensemble et vue de haut, la forêt semble alors se diviser en cinq parties.

La première partie s'étend au sud de Lyons, entre la vallée

de la Lieure, le val du Fouille-Broc et les plaines cultivées de Morgny, Lilly, Fleury et Beauficel; nous y placerons les cantons de Lyons et Gaffé, la Justice, le Roule, le Gouffre, le Coisel, le Hêtre-à-Dieu, le Clos-Saint-Antoine et les Fosses-Gloriettes, la Lande et l'Homme-Mort, les Amfrevilles, les Bordins, la Mare-Ricouard, les Marais-de-Lilly, la Mare-à-la-Chanvre, la Mare-aux-Bourres.

Entre la Lieure et l'Andelle, au nord de Lyons, plaçons un second massif. Partons de Lorleau, c'est-à-dire de la source de la Lieure, en suivant la droite de ce petit cours d'eau. Commençons par le canton des Trous-Museaux, qui rejoint le Val-Bagnard, les Ruisseaux, la Pierre-Fortelle, la Côte-Quinette et l'Essart-Mador; si nous nous dirigeons vers la vallée de l'Andelle et que nous remontions son cours, nous découvrons le Val-Amelot, le Puits-de-l'Essart, la Fontaine-Buland, le Mont-du-Frêne, le Colmont, Sainte-Honorine, le Croc-au-Boucher, les Hogues, le Four-Garnier, les Pierres-Cassées, la Marlière-au-Roi.

Le troisième massif s'étend à la fois dans l'Eure et la Seine-Inférieure. Il est enveloppé de toutes parts par des petites plaines et flanqué d'un côté par la Feuillie, de l'autre par la Haye-en-Lyons, et au nord par Nolleval et Montagny. Dans ce massif se trouvent le Four-à-Cendre, la Mare-à-la-Biche, la Mare-Noire, les Callouettes, les Hautes-Avesnes, le Landel, les Ventes-Légères, la Vallée-Broc, les Quatre-Mares, la Mare-David, les Ecouflières, la Vente-au-Genêt, la Mare-Enragée.

Le quatrième massif est placé dans la Seine-Inférieure, entre la Feuillie et Beauvoir-en-Lyons, et renferme les cantons du Catelier, le Mont-Verdun, les Routieux, les Coteaux, le Val-aux-Dames, le Mont-Robert.

Le cinquième sépare l'Eure et la Seine-Inférieure et se trouve encadré entre les plateaux de Fleury-la-Forêt, Bézu-la-Forêt et Martagny (Eure), d'un côté, et de l'autre les plaines de Bézancourt, Mont-Roti et Neuf-Marché (Seine-Inférieure). Les Cornets-Frémont, le Grand-Val, la Fontaine-du-

Houx, le Robinet-Cuit, le Val-Erable, le Gros-Bouleau composent le cinquième massif.

L'étendue de la forêt est de 10,616 hect. 11 ares, dont 6,043 hect. 31 sur l'Eure et 4,572 hect. 80 sur la Seine-Inférieure. Elle est partagée en une foule de cantons, sur une surface de 19 lieues carrées (76 kilomètres). Si la forêt de Lyons présentait la forme d'un carré régulier, son périmètre aurait à peine une largeur de 41 kilomètres, et ce périmètre atteint le développement énorme de 326,800 mètres.

On n'y compte que neuf enclaves complètement entourées de bois. Ces enclaves sont : au canton de Lyons et Gaffé, le clos Blandou; au canton de Colmont, la ferme de Colmont; au canton de Ste-Honorine, la côte au Blanc; au canton des Hogues, le clos Ardenne; au canton de la Mare-à-la-Biche, deux enclaves : les Arpents; au canton des Callouettes, le clos de la Chèvre-d'Or; au canton des Ventes-Légères, le clos Caboche; aux cantons du Val-Erable et du Robinet-Cuit, l'enclave de la Haye. Outre ces parcelles totalement entourées par la forêt, beaucoup de propriétés forment enclave dans le sens de l'article 682 du Code civil. On a donc été obligé de leur fournir des chemins.

Les limites ont été fixées par une délimitation générale effectuée en 1838 et homologuée par une ordonnance du 28 octobre 1840. Elles sont assises sur le terrain par un bornage qui a eu lieu en 1848. Ces deux opérations, parfaitement régulières, ne permettent pas qu'aucune question de propriété puisse être désormais soulevée.

La forêt occupe l'extrémité nord d'un plateau qui se termine à l'est par la vallée de l'Epte et au nord et à l'ouest par la vallée de l'Andelle. Le sol est d'ailleurs accidenté et coupé en tous sens de vallons plus ou moins profonds. Au fond de l'un d'eux coule la *Lieure*, petit affluent de l'Andelle, sur les bords duquel est bâtie la ville de Lyons, presque au centre de la forêt. Le *Fouille-Broc*, petit affluent de la Lieure, prend également sa source en forêt, au canton des Fosses-Gloriettes,

qu'il traverse sur une longueur de 400 mètres environ, passe à Mortemer et se réunit à la Lieure, près de Menesqueville. Un autre petit cours d'eau, la *Lavière*, prend sa source à l'extrémité de la forêt, au canton de la Fontaine-du-Houx, commune de Bezu-la-Forêt, et se réunit à l'Epte, près de Neaufles-Saint-Martin. La Lieure commence à Lorleau, traverse Lyons-la-Forêt et Rosay, et se jette dans l'Andelle, à Charleval, après un parcours de 12 kilomètres.

Un tiers environ de la superficie boisée est située sur des versants, le surplus est en terrain horizontal. L'altitude va en augmentant du sud au nord. Elle est en moyenne d'environ 150 mètres; mais, au fond des vallées, elle descend jusqu'à 45 mètres, à l'extrémité sud-ouest du canton du Val-Amelot, vers Charleval, et atteint 240 mètres à l'extrémité nord du canton du Mont-Robert sur Beauvoir-en-Lyons.

Le sol appartient aux formations géologiques des époques secondaire et tertiaire. Les terrains de la première de ces deux époques ne se montrent qu'au fond des vallées. Ils dépendent des couches supérieures de l'étage crétacé et sont formés d'assises presque horizontales de craie blanche entrecoupées de couches nombreuses de silex pyromaques. Les terrains tertiaires, beaucoup moins réguliers et qui composent les principaux gisements sur lesquels est située la forêt, renferment des éléments minéralogiques très divers : silex, sables quartzeux, graviers, grès, marnes sableuses et sèches, argiles plastiques et mélangées de minerais de fer, etc. Les dépôts d'argile plastique de la forêt de Lyons sont placés dans des dépressions de terrain à silex accompagnés de sables, de grès et de cailloux roulés et arrondis. Tel est le gisement qui existe entre Lyons et Lisors. Le dépôt des Hogues est remarquable par la masse de sables ocracés et la présence de beaucoup de poudingues et de masses de grès volumineuses. Sur toute la superficie du canton de Lyons, les grès sont nombreux et les silex sont très-abondants. Les minerais, vers Mont-Roti, sont

mélangés de morceaux de quartz aux couleurs vives et variées. Sur plusieurs points, on exploite les sables, l'argile et les grés, et presque partout on utilise les rognures de silex pour la construction et l'entretien des routes.

La terre végétale formée, dans des proportions extrêmement variables, des débris de ces divers éléments, présente, sur des points très rapprochés, des différences considérables. Ici, elle atteint jusqu'à 4 mètres d'épaisseur; là, elle se réduit à une couche superficielle mesurant à peine 20 centimètres. Les conditions d'humidité et de sécheresse varient suivant la disposition et la composition du sol. Les parties marécageuses n'existent que sur de faibles étendues (3 hect. environ au Gouffre, 1 hect. au Hêtre-à-Dieu,) et encore ont-elles à peu près complètement disparu par suite des travaux d'assainissement qui ont été effectués depuis une quinzaine d'années; mais les mares ne sont point rares et ont servi à former le nom de beaucoup de parcelles : on connaît les lieux dits la Mare-Ricouard, la Mare-à-la-Chanvre, les Marais-de-Lilly, la Mare-Noire, la Mare-David, la Mare-Enragée, etc. L'une d'elles a donné son nom à la célèbre abbaye de Mortemer (*Mortuum mare*), dont on voit encore les ruines pittoresques. Ces mares paraissent, pour la plupart, avoir été creusées de main d'homme, le plus souvent près d'antiques habitations dont on retrouve les traces.

On peut assimiler un cinquième de la forêt aux terres arables voisines de première classe, un cinquième aux terres de seconde classe, deux cinquièmes aux terres de troisième classe, un cinquième aux terres de quatrième classe.

Le climat est doux, tempéré, mais humide, surtout dans les endroits de la forêt, où l'évaporation des eaux pluviales s'opère presque constamment. Les froids rigoureux, aussi bien que les chaleurs intenses, sont rares, et la forêt, dans ses alentours, contribue à rendre moins grands et moins sensibles ces deux excès de température. La neige est peu fréquente, généralement peu abondante, ne reste pas long-

temps sur terre et ne cause que très rarement de dommage aux arbres. Les vents ne sont pas non plus, en général, très violents, et le nombre des arbres renversés est annuellement peu considérable. Cependant, exceptionnellement, en 1859 et en 1868, un assez grand nombre d'arbres a été renversé aux cantons du Gaffé et du Castelier, et l'ouragan du 12 mars 1876 a causé des dégâts sur presque tous les points de la forêt, principalement dans les parties en cours d'ensemencement ou en cours de régénération. L'état du sol, détrempé par les pluies abondantes qui avaient précédé cet ouragan, a favorisé ses effets. Quelques parties de perchis ayant de soixante à quatre-vingts ans, et très exposées au vent, qui soufflait du sud-ouest, ont été fortement atteintes. Le nombre total des arbres tombés le 12 mars 1876 est de 31,700 et leur volume de 44,270 mètres cubes représentant une valeur de 520,660 fr.

Personne ne s'est occupé spécialement de la forêt de Lyons au point de vue botanique et n'a relevé les noms des plantes qui y croissent spontanément. Les fougères et les mousses offrent toutefois une belle récompense à de faciles recherches. Mon père, M. Antoine Passy, qui avait exploré la forêt plusieurs fois dans le but de déterminer la constitution géologique du sol, avait recueilli un grand nombre de notes qui ont été communiquées à M. Chesnon. Ce dernier les utilisa dans son *Catalogue des plantes qui croissent spontanément dans le département de l'Eure*, publié en 1840, par la Société d'agriculture de l'Eure ; mais il commet la faute de ne pas indiquer toujours très exactement les localités auxquelles appartiennent les diverses plantes qu'il cite. La botanique de la forêt de Lyons pourrait fournir le sujet d'une intéressante étude.

Une grande forêt est un monde tout entier, que l'homme peut féconder ou détruire, mais dont il est obligé de reconnaître et d'admirer l'organisation providentielle. La vie animale s'y développe en parfait accord avec la vie végétale, et

la grande forêt, dans ses transformations séculaires, perpétue l'harmonie des essences et des races.

La forêt de Lyons a toujours été une forêt de chasse, et la véritable bête de chasse est le cerf. « Le cerf, dit M. Clavé dans ses belles *Etudes sur l'économie forestière*, se plaît dans les hautes futaies de chênes et de hêtres, entrecoupées de prairies, de ravins et de ruisseaux; mais il ne se rencontre plus guère en France que dans quelques grandes forêts du nord et du centre, comme celle de Lyons, d'Orléans, de Villers-Cotterets, etc., etc... »

Il semble que la forêt de Lyons ait toujours été pour le cerf un passage plutôt qu'une résidence. Les grands animaux des forêts de l'Oise se rendent par les grands massifs boisés de Telle et de Lyons dans les forêts de la Seine-Inférieure, et réciproquement. La forêt de Lyons se compose de bois pour ainsi dire juxtaposés, et ne forme pas une masse unie et profonde dans laquelle les grands animaux trouvent une retraite assurée et une tranquillité absolue. On les rencontre le plus souvent dans les cantons de Mortemer, de la Mare-aux-Bourres, de Sainte-Honorine, de la Mare-du-Fresne.

Au XVIe siècle, Charles IX dit expressément, dans son livre de *la Chasse royale*, qu'il fut obligé de repeupler la forêt de Lyons et qu'il fit établir des parcs à biches. M. le comte Le Couteulx de Canteleu, à l'expérience et à l'obligeance duquel on ne s'adresse jamais en vain, pense, d'après la configuration des terrains, qu'un des parcs de Charles IX se trouvait à Saint-Crespin, dans les Ventes-Légères. Il ne paraît pas que les rois de France aient chassé au dix-septième et au dix-huitième siècle dans la forêt de Lyons. Pendant la Révolution, le gibier fut détruit. En 1828, le livre des chasses du roi constate que la forêt de Lyons ne possédait que deux cerfs, quatre biches et dix chevreuils. En 1838, les cerfs et biches disparurent. Aujourd'hui, on en compte environ cinquante ou soixante.

Ce que nous avons dit des cerfs est vrai des sangliers. La forêt de Lyons est pour eux un chemin de passage. On a remarqué que deux fois, depuis le commencement du siècle, et notamment en 1830 et en 1865, la France avait été envahie par les sangliers d'Allemagne qui, privés de nourriture dans la forêt Noire, et profitant des basses eaux du Rhin, se sont jetés dans les Ardennes et, de proche en proche, en suivant les forêts du nord de la France, ont pénétré jusqu'en Bretagne. Ces invasions ont renouvelé les troupes de ces animaux sauvages qui, malgré leurs mœurs nomades, séjournent volontiers dans la forêt de Lyons.

Rien à dire du chevreuil, qui n'a jamais quitté la forêt.

Le loup a disparu. Les renards foisonnent. Le chat sauvage, le blaireau, la fouine, le putois ne sont pas rares. On a tué récemment de fort belles martres.

Le lièvre est assez commun pour fournir au plaisir des chasseurs. Quelques lapins çà et là sur les bordures et jadis autour des habitations des sabotiers, qui probablement cherchaient à les entretenir pour en profiter. Pas de faisans, pas de gibier à plumes.

La forêt de Lyons fournissait jadis les autours de la vénerie royale. Elle en possédait encore cette année une vingtaine de nids. Les autours de la forêt de Lyons sont célèbres. De nos jours, on les expédie en Angleterre, où ils vont faire l'admiration des riches amateurs de l'ancienne fauconnerie. Les buses et les éperviers ne font pas défaut. Les autres oiseaux, comme dans toutes les grandes forêts.

II

Examinons maintenant la forêt de Lyons au point de vue de son administration, de ses produits et de son aménagement.

La forêt dépendait, avant la Révolution de 1789, de la

grande maîtrise de Rouen et de la maîtrise particulière de Lyons. Aujourd'hui, elle est placée dans le ressort de la deuxième conservation forestière, forme presque toute l'inspection de Lyons-la-Forêt, et se partage en cantonnements de Lyons-la-Forêt et de la Feuillie.

La forêt de Lyons est composée de bois feuillus.

L'essence principale est le hêtre, qui croît avec vigueur et sans depérissement, jusqu'à deux cents ans et au delà. Néanmoins, c'est vers cent cinquante ans que cet arbre prend en moyenne son plus grand accroissement. Dès cinquante-cinq ou soixante ans, il est fertile, et quand la saison est favorable, ce qui arrive tous les quatre ou cinq ans, il donne une *faînée* abondante. Les hêtres atteignent dans la forêt de Lyons les plus fortes dimensions, jusqu'à 3 à 4 mètres de tour et 30 à 35 mètres de hauteur.

Le charme, dans plusieurs parties, forme à lui seul le peuplement, et produit surtout entre quarante et quarante-cinq ans.

Le chêne n'occupe que le troisième rang. Cette essence, à tous les points de vue si précieuse, était autrefois plus nombreuse et paraît avoir couvert d'arbres magnifiques des cantons aujourd'hui en assez mauvais état. La rareté des chênes paraît tenir au fait de l'homme bien plus qu'à des influences naturelles. Dans quelques cantons seulement la végétation et le peuplement sont médiocres. Le chêne donne de bonnes semences de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans ; mais on ne compte sur une *glandée* un peu abondante que tous les six ou huit ans. Les glandées ont été très rares depuis une certaine période.

Après ces trois essences principales, le hêtre, le charme et le chêne, viennent les bois blancs et le frêne. On peut citer encore l'érable et le bouleau. Dans le sous-bois, parmi les arbustes, on remarque le houx, la bourdaine et la bruyère, ces deux dernières en faible quantité.

La proportion générale des différentes essences entre elles est, à peu près, la suivante :

Hêtre	55 0/0
Chêne	12 —
Charme	30 —
Frêne, bois blancs, de	3 —

Mais cette proportion est très variable d'un canton à l'autre, et même d'une partie de canton à l'autre.

Ces essences, répandues en proportions variables, forment des peuplements, en général, vigoureux et bien venants. Mais une condition essentielle, pour assurer une bonne végétation, est de maintenir le massif assez serré pour couvrir complètement le sol. Quand celui-ci vient à être exposé au souffle des vents et aux ardeurs du soleil, le lit de feuilles mortes se disperse, la terre se dessèche, les herbes parasites l'envahissent, et bientôt la couche végétale est réduite à des éléments minéralogiques, sans aucun principe fertilisant. Ces phénomènes rendent nécessaire l'adoption d'un mode d'exploitation où les coupes n'ont lieu qu'à de longs intervalles et contraignent le forestier à maintenir dans les massifs une forte proportion d'essences à couvert épais.

Sous l'empire de l'ordonnance de 1669 qui, joignant à des dispositions judiciaires et administratives un certain nombre de règles de culture, fut, jusqu'au Code forestier, la base obligatoire de tout système d'exploitation dans les bois de l'Etat, les coupes de la forêt de Lyons furent pratiquées suivant la méthode connue sous le nom de *tire et aire*. Elle consistait à exploiter les bois par contenances annuelles égales, de proche en proche, en laissant seulement quelques rares réserves et sans toucher d'aucune façon aux peuplements dans l'intervalle de deux exploitations. Ce mode de culture, qui laissait à la nature seule le soin d'assurer la régénération et la bonne venue des massifs, ne paraît pas avoir donné des résultats satisfaisants. Les abus s'y joignant, la forêt était arrivée, à la fin du siècle dernier, au plus

déplorable état. Voici ce qu'en dit un auteur (1) qui paraît l'avoir visitée en 1795, ainsi que sa voisine, la forêt de Bray :

« Ces forêts sont, en général, fort dégarnies. Les espèces « d'arbres qui s'y rencontrent le plus sont le hêtre, le chêne, « l'orme et quelques autres de moyenne grandeur, tels que « l'ypréau, le charme, le tilleul ; mais la plus utile, celle du « chêne, qui réunit tant d'avantages utiles à tant de beautés « d'agrément, appauvrie par de longs abus, n'y figure pas « sous les rapports qui nous rendent sa possession si pré- « cieuse. La forêt de Lyons est presque toute dévastée ; en « plusieurs endroits, elle n'offre plus guère que des bouquets « d'arbres : les bois du plus beau jet en ayant été abattus « avant l'époque prescrite par les lois et convertis à diffé- « rents usages... Jusques à quand l'industrie des campagnes, « nulle au sentiment d'améliorer ce que la nature nous offre « de véritables richesses dans ses présents magnifiques, res- « tera-t-elle inerte et oisive ? Jusques à quand verra-t-elle « sans effroi la dépopulation qui dévaste nos forêts, y porter « aveuglément la cognée, sans s'occuper si des mains régé- « nératrices y réparent ce que le besoin et l'abus enlèvent « furtivement au règne végétal ?... »

Cependant, dès 1784, les officiers des maîtrises s'étaient préoccupés de cet état de choses et avaient cherché un nouveau mode d'exploitation. En exécution des arrêts du conseil du roi des 13 novembre 1784 et 17 août 1785, ainsi que de l'ordonnance du grand-maître des eaux et forêts au département de Rouen, rendue à la suite de la visite générale de la forêt, en date du 11 septembre 1786, un aménagement avait été fait par les arpenteurs Delavigne et Lefebvre, et rendu exécutoire pour l'ordinaire 1786.

La forêt devait être divisée en six parties, savoir :

(1) Noël. *Essai sur le Département de la Seine-Inférieure*. Rouen, 1795, pages 31, 32.

La première, contenant 5,206 hect. 67 ares, exploitée à quatre-vingt-dix ans, destinée à produire des bois de construction et d'industrie ;

La deuxième, 3,103 hect. 85 ares, exploitée à soixante ans et destinée à fournir le chauffage nécessaire pour la ville de Rouen ;

Les troisième et quatrième, contenant chacune 612 hect. 84 ares, exploitées à soixante ans et affectées au service des verreries du Landel et des Routieux ;

Les cinquième et sixième, contenant chacune 478 hect. 59 ares, exploitées à quarante-cinq ans et affectées au service des verreries de la Haye et de Neufmarché.

Cet aménagement était, dans le détail de ses prescriptions, fort compliqué pour l'époque. Les cantons étaient, suivant les âges, divisés en parcelles qui devaient être tour à tour exploitées à des intervalles plus ou moins éloignés, et il eût fallu beaucoup de soins et d'ordre pour appliquer cet aménagement avec quelque succès.

On ne sait, d'ailleurs, à quels résultats il eût conduit, car il resta, ou à peu près, lettre-morte. Loin de pouvoir réaliser quelque amélioration, les officiers des maîtrises, dépouillés de tout pouvoir, annihilés et bientôt supprimés par la Révolution (lois des 6, 7, 11 septembre 1790, 15-29 septembre 1791), ne purent qu'assister impuissants aux abus de tous genres qui signalèrent cette époque si désastreuse pour les bois. L'ordre se rétablissait à peine que les besoins du Trésor et la pénurie des pièces de charpente pour les constructions navales rendirent nécessaires des coupes extraordinaires. On fit, dans la forêt, vers 1800, des exploitations de 30 et de 60 hectares, qui achevèrent d'y jeter le désordre et, depuis ce moment, l'étendue des coupes annuelles subit de fréquentes variations.

En 1822, sous l'influence des idées nouvelles apportées d'Allemagne, où la sylviculture avait atteint un haut degré de développement, on commença à modifier l'ancien sys-

tème du *tire et aire*, suivant lequel toutes les exploitations avaient été jusqu'alors pratiquées. L'étendue des coupes proprement dites fut réduite et, chaque année, on revint dans les peuplements précédemment exploités pour y enlever, sans toutefois interrompre le massif, une partie des bois blancs et des essences inférieures : ce qui facilitait d'autant le développement des bonnes essences et notamment du chêne. Ces opérations connues sous le nom de *nettoiements* et *éclaircies* donnèrent d'excellents résultats et on leur doit une partie des plus beaux cantons que renferme aujourd'hui la forêt. Les agents forestiers ne tardèrent pas, d'ailleurs, à être frappés de leur réussite : peu de temps après la promulgation du Code forestier, ils provoquèrent, conformément aux dispositions de l'article 15 de la nouvelle loi, une ordonnance royale qui leur permît de suspendre complètement les coupes à *tire et à aire* et de généraliser les éclaircies. Ils durent toutefois compenser le système des éclaircies par des extractions de vieux arbres, de telle façon que la forêt continuât à donner au Trésor le produit qu'elle semblait comporter.

Cette ordonnance, rendue le 16 novembre 1831, est ainsi conçue : « Il sera fait à l'état d'assiette des coupes destinées à être exploitées dans la forêt de Lyons, pour l'ordinaire 1832 et les suivants, et jusqu'à ce que l'ordre le plus convenable ait été établi dans cette forêt, tous les changements qui auront été jugés nécessaires, mais sous la condition de remplacer les coupes, qui seront suspendues d'après ces changements, par d'autres coupes d'arbres d'un produit équivalent à prendre parmi les vieilles réserves des ventes usées de dix à vingt-cinq ans ou par des éclaircies successives de hêtre et de bois blanc. » Pour assurer l'exécution régulière de ces dispositions, on fixa à 237 hectares la surface sur laquelle devaient porter chaque année les éclaircies et à 4,500 le nombre des vieux arbres à abattre par exercice. Ce dernier chiffre ne suffisait pas, d'ailleurs, à garantir un revenu cons-

tant, puisque le volume et le prix des arbres variaient suivant les dimensions; aussi fut-il changé, par décision du 12 avril 1851, en celui de 10,000 stères.

Comme les peuplements étaient irréguliers et offraient, sans aucun ordre, suivant le hasard des exploitations antérieures, ici de jeunes recrues, là des bois d'un âge avancé, on fut obligé d'asseoir les coupes prescrites par l'ordonnance de 1831 sur les points où il était nécessaire de les asseoir, sans qu'il fût possible de les faire suivre de proche en proche, ni de repasser sur les mêmes cantons à intervalles périodiques. Dans certaines localités, on dut même multiplier les extractions de vieux arbres qui étaient arrivés au terme de leur longévité, livrer le massif en entier à la cognée et lui substituer un peuplement nouveau. Le bois grandissant tous les jours, on fut bientôt conduit à faire de véritables coupes de régénération. C'était là une dérogation forcée sinon au texte du moins à l'esprit de l'ordonnance de 1831; mais après vingt ans de soins intelligents, les peuplements s'étaient peu à peu régularisés et on pouvait songer à tracer un plan définitif pour l'exploitation de la forêt.

Pendant ces vingt années d'études sur le terrain (1831-1851), bien des expériences et de tout genre avaient été faites, et ces expériences avaient conduit à cette conclusion que la forêt de Lyons était en souffrance par le mauvais système d'exploitation et nullement par la mauvaise qualité de son sol. On reconnut que la forêt avait été la victime d'exploitations répétées, arbitraires, la victime de véritables violences forestières. Dans les endroits où le couvert avait été maintenu pendant de longues années, on voyait, en 1850, s'élever de magnifiques perchis, et pourtant ils sortaient des silex du canton des Pierres-Cassées, ou de la faible couche de terre végétale que possède l'Essart-Mador. Au Grand-Val ou aux Routieux, dont le sol est d'une argile de bonne qualité, apparaissaient de maigres gaulis. Si le chêne lui-même faisait mauvaise figure dans les peuplements où il dominait,

et s'il laissait mettre en doute le rôle que les traditions lui assignaient dans les produits de la forêt de Lyons, de magnifiques exemplaires jetés dans des massifs mélangés, des plantations parfaitement réussies, prouvaient qu'il était capable de donner à l'État ces bois de construction qui sont les aliments nécessaires des services publics. Et d'ailleurs, comment oublier que les procès-verbaux de martelage établissent que, dans la forêt de Lyons, on avait, au commencement du siècle, coupé des cantons tout entiers pour satisfaire aux besoins urgents du service de la marine ?

C'est à cette période d'études, d'efforts, de recherches et d'essais, que lors du premier concours d'agriculture tenu à Lyons-la-Forêt, le 14 septembre 1845, M. Antoine Passy, député des Andelys, rendait la plus éclatante justice.

« Je signalerai, disait-il, un progrès remarquable, mais « récent, dans la bonne direction imprimée aux exploitations « forestières. Toutes les productions se tiennent ; c'est aussi « une culture que l'ensemencement et l'aménagement des « bois. On a trop longtemps laissé les arbres pousser à leur « guise, sans les soigner, sans les diriger. La bonne entente « dans les travaux relatifs à leur croissance est une partie « importante de la science agronomique... Les effets de « cette nouvelle et intelligente direction se font voir autour « de nous. La production des bois augmente en quantité et « en qualité : c'est donc un véritable progrès ; car toute « production améliorée vient ajouter à la richesse publique, « et de tels travaux prennent place parmi les services rendus « au pays. »

Les principes se trouvaient donc posés par les observations de la pratique forestière et les témoignages de l'histoire : il fallait rompre avec les exploitations fréquentes, assurer la régénération naturelle et soumettre la forêt au système de la futaie.

Toutes les études étaient faites, tout était prêt quand l'administration entreprit, en 1852, l'étude d'un nouvel aména-

gement. Ce travail, retardé par diverses circonstances administratives, ne put être terminé qu'en 1862. Il a été sanctionné par un décret du 24 décembre de ladite année et sert de base aujourd'hui à l'exploitation de la forêt de Lyons.

On sait que l'*aménagement* est une opération qui consiste à régler, pour une ou plusieurs révolutions, le mode de culture et d'exploitation, l'ordre et la marche des coupes d'une forêt, de façon que cette forêt fournisse un revenu annuel aussi soutenu et aussi avantageux que possible.

On appelle *série d'aménagement* une portion assez considérable de forêt destinée à fournir, pendant toute une révolution, une série de coupes successives et annuelles. Chaque série est considérée comme une forêt à part. La forêt de Lyons est divisée en 15 séries.

La *révolution* est le nombre d'années fixé pour l'exploitation totale d'une forêt. Pour la forêt de Lyons, elle est de cent cinquante ans.

La révolution se divise en plusieurs parties égales qu'on appelle *périodes*, dont la durée est, en général, de vingt à trente ans. Pour 13 séries de la forêt de Lyons, la révolution est divisée en six périodes de vingt-cinq ans chacune; pour deux, la treizième et la quinzième, elle est divisée en cinq périodes de trente ans, subdivisées elles-mêmes en deux sous-périodes de quinze ans.

A chaque période correspond, sur le terrain, une portion de la série d'aménagement qu'on appelle *affectation*, de telle sorte qu'à la première période correspond la première affectation, qui comprend les bois les plus vieux; à la seconde, période, la deuxième affectation qui renferme les bois moins âgés, et ainsi successivement jusqu'à la dernière affectation où doivent se trouver les bois les plus jeunes.

Chaque affectation a presque toujours, pour une même série, les mêmes contenances.

On entend par *possibilité* la quotité de produits qu'on peut retirer d'une forêt, sous la condition que ces produits seront

toujours à peu près égaux chaque année, résultat qu'on appelle *rapport* ou *rendement soutenu*.

Pour les futaies, la possibilité de la première période ou de la première affectation est déterminée par volume, c'est-à-dire que la quantité des produits à exploiter chaque année est représentée par un certain nombre de mètres cubes qu'on obtient en divisant le volume total des arbres de cette affectation par la durée de la période. Pour la forêt de Lyons, la possibilité totale, fixée d'abord et depuis 1856 à 19,632 mètres, a été portée depuis 1874 jusqu'en 1880, par suite d'une revision générale, à 28,368 mètres : ce qui, avec les produits des éclaircies, donne pour le rendement en matière de la forêt un total de 38,000 à 40,000 mètres cubes, ou 65,000 à 70,000 stères.

Dans les autres affectations, on ne pratique, pendant la première période, que des coupes d'amélioration dont la possibilité est réglée par contenance et se détermine en divisant la contenance totale de chaque affectation par la durée de la période.

Les coupes de l'affectation en cours de régénération, qui fournissent les *produits principaux*, sont dites coupes de régénération, parce qu'elles ont pour but le repeuplement du sol par le réensemencement naturel, et comprennent les coupes d'ensemencement secondaires et définitives. Chaque affectation est régénérée successivement.

Les coupes d'amélioration qui se font dans les affectations non en cours de régénération, et donnent les *produits accessoires*, comprennent les *éclaircies*, qui ont pour but l'enlèvement des bois surabondants, dominés, mal venants, dépérissants, etc., et les *nettoiements* qui se font dans les plus jeunes bois pour y faire disparaître les bois blancs.

La forêt est donc soumise au régime de la futaie, c'est-à-dire que la régénération doit se faire exclusivement par les semis, sans mélange de rejets de souches, et que les massifs doivent être conduits à un âge assez avancé, pour obtenir de

tous les arbres des pièces de forte dimension. La révolution est fixée à cent cinquante ans. Pour assurer aux coupes une étendue convenable et faire en sorte qu'il s'en trouve, tous les ans, à proximité de chacune des localités voisines, l'étendue boisée a été divisée en quinze centres d'exploitation ou séries d'aménagement qui, tout en étant coupées au même âge et soumises au même traitement, forment comme autant de forêts séparées. Dans chacune d'elles, on procède successivement de proche en proche à des coupes de trois sortes et suivant un plan arrêté d'avance. D'abord, la coupe de *régénération* qui, en enlevant successivement le vieux bois, provoque en même temps la production des semis destinés à former le nouveau recru; ensuite, la coupe de *nettoiement*, opération culturale bien plus que de rapport, dans laquelle le bûcheron parcourt le jeune fourré pour le débarrasser des bois blancs qui, croissant plus rapidement que les essences précieuses, étoufferaient celles-ci et les feraient disparaître. Enfin, la coupe d'*éclaircie* destinée à faire tomber les bois dominés, dépérissants et mal conformés, à bien proportionner les essences, à donner à chaque sujet d'avenir la place nécessaire pour qu'il prenne rapidement tout le développement dont il est susceptible. C'est le système connu et préconisé par les maîtres de la science forestière sous le nom de *Méthode du réensemencement naturel et des éclaircies*.

Dans les coupes de régénération, chaque arbre à abattre est désigné individuellement par les forestiers dont l'art doit tendre à réserver les sujets les plus propres à donner un bon ensemencement et à laisser progressivement arriver jusqu'au sol la lumière et la chaleur nécessaires à la germination de la graine et à la végétation du jeune plant. On répète ces coupes plusieurs fois sur le même point dans une période moyenne de douze ou quinze ans, en commençant par ce qu'on appelle la coupe d'*ensemencement*, à laquelle succède la coupe secondaire, pour finir par la coupe dite *définitive*,

parce que tous les vieux arbres restant sont alors livrés à la cognée. Aucune contenance ne leur est assignée, mais elles doivent, dans notre forêt, comprendre chaque année un nombre d'arbres suffisant pour produire 19,632 mètres cubes. Ce chiffre a été déterminé en calculant, pour une période de trente ans dans deux séries, de vingt-cinq ans dans les treize autres, le volume de tous les arbres à exploiter et en divisant ce volume par le nombre d'années de la période. L'opération qui, de prime abord, semble fort délicate, se fait avec une grande exactitude par le comptage et le cubage individuel de tous les arbres de l'affectation en cours de régénération.

Nous avons déjà dit que la *possibilité*, c'est-à-dire la quotité de matière à retirer annuellement d'une forêt, n'est pas, en effet, fixée par *contenance* pour les coupes de régénération ou principalement de futaie, mais par *volume*. Ce mode permet de satisfaire plus facilement aux exigences culturales, en laissant la faculté d'asseoir les coupes secondaires et définitives sur les points où elles deviennent nécessaires, au fur et à mesure du développement des jeunes recrus, sans se préoccuper de les faire porter sur une contenance fixée à l'avance.

Il n'en est pas de même des éclaircies et des nettoiements, dont la possibilité est fixée par contenance et dont les produits sont beaucoup moins importants. Ces éclaircies et ces nettoiements s'étendent annuellement, dans la forêt de Lyons, sur 389 hect. 80 ares, et peuvent produire 18,000 stères ou environ 10,000 mètres cubes.

Comme nons l'avons dit, le nouvel aménagement a été appliqué depuis 1856, bien que le décret qui le règle n'ait été rendu qu'en 1862.

Le nom de M. de Chenedollé, ancien inspecteur des forêts, auquel nous nous plaisons à témoigner ici toute notre gratitude, demeurera attaché à la transformation de notre chère forêt de Lyons.

Tel est, avec quelques opérations d'un caractère tout à fait transitoire, l'aménagement auquel est aujourd'hui soumise la forêt de Lyons. Appliqué par des mains habiles, un tel système de culture auquel viennent se joindre, chaque année, des plantations nouvelles dans les repeuplements naturels des coupes de régénération, permettra, sans nul doute, d'améliorer rapidement l'état de cette grande masse forestière, d'en augmenter les produits et d'y faire reparaître ces grands et beaux chênes que la marine y recherchait autrefois.

Depuis 1856, on a repeuplé : 1° au moyen de plantations de feuillus, 695 hectares comprenant des vides, des clairières ou des parties de coupes de régénération incomplètement regarnies de semis naturels. Ces plantations de hautes et basses tiges ont nécessité une dépense totale de 106,240 francs ; 2° au moyen de semis de résineux (pin sylvestre), 67 hectares de terrain de très mauvaise qualité et à peu près improductifs, moyennant une dépense de 5,050 francs.

Onze pépinières, d'une étendue totale de 3 hectares, ont été établies pour fournir la majeure partie des plants employés à ces repeuplements.

En 1879, on a planté, dans les coupes de régénération, 53,300 plans sur une étendue de 8 hectares 38 ares.

Toutes les coupes principales et la plus grande partie des coupes d'éclaircies sont vendues sur pied et exploitées par les marchands de bois : les coupes de nettoiement sont généralement façonnées au compte de l'État et leurs produits sont vendus par lots.

Le produit annuel des coupes qui, pour la période écoulée de 1838 à 1852, a été, en moyenne, de 439,200 francs, s'est élevé :

En 1872, à.....	533,081 fr.	62 c.
En 1873, à.....	438,279	67
En 1874, à.....	529,100	95
En 1875, à.....	606,993	07

En 1876, à.....	637,422 fr.	44 c.
En 1877, à.....	624,733	22
En 1878, à.....	605,397	12

Dans ces chiffres n'est pas comprise la valeur des *menus produits*, c'est-à-dire la location du droit de chasse, des délivrances de sable, argile, cailloux, etc., qui s'élèvent, en moyenne, par année, de 25,000 à 26,000 francs.

Le revenu total de la forêt de Lyons en 1859 s'est élevé à 387,732 francs 32 centimes pour l'Eure et à 293,531 francs pour la Seine-Inférieure : en somme à 681,263 francs 32 centimes.

L'emploi et le débit des bois varient suivant les essences.

Le chêne se débite en charpente, planches, merrain, lattes surtout, raies de voiture et traverses pour chemin de fer.

Le hêtre sert à confectionner des sabots, des fûts, des planches, des plateaux pour les travaux d'endiguement de la Seine et de l'Andelle, et surtout des traverses pour les chemins de fer, lesquelles traverses sont préparées au sulfate de cuivre par le procédé Boucherie; un chantier d'injection est établi à Lyons à cet effet.

Une assez grande quantité des plus beaux hêtres en grume est, depuis quelques années, envoyée à Paris par la voie des chemins de fer pour alimenter diverses industries : notamment la Ménagère, la fabrique de pianos Wolf et Pleyel. Une autre partie est employée dans les fabriques de boissellerie du département de l'Oise.

On fait, avec le bois de hêtre, divers petits ouvrages, tels que pelles, bâts, attelles, brosse, etc. Il sert aussi pour le chauffage.

Le charme fournit à l'industrie : des sabots, modèles, formes, traverses, etc., et surtout un chauffage estimé.

En 1852, le prix des bois en forêt pouvait être établi comme il suit :

	1852	1880
Mètre cube en grume de chêne propre à la charpente. . .	20 » à 25 »	25 » à 30 »
— id. propre à l'industrie.	25 » à 30 »	30 » à 45 »
— id. de hêtre propre à l'indust.	16 » à 25 »	18 » à 26 »
— id. de charme propre à l'ind.	16 » à 20 »	18 » à 26 »
Stère empilé de charme (chauffage).	9 » à 10 »	11 » à 12 »
Id. de hêtre..	7 » à 8 »	10 » à 11 »
Id. de rondins..	5 » à 6 »	7 » à 8 50
Id. de charbonnette. . .	4 50 à 5 »	5 » à 6 »
Cent de bourrées..	12 » à 15 »	15 » à 25 »

L'augmentation actuelle des prix est due, d'un côté, au renchérissement général de tous les produits depuis trente ans; de l'autre, et surtout, à la construction d'un grand nombre de routes qui, en facilitant le transport des bois, ont diminué les frais.

Voici dans ces derniers temps le prix de façon pour diverses espèces de marchandises :

Le stère de bois de chauffage et de bois à charbon, 1 fr. 40 à 1 fr. 50;

Par 100 de bourrées, 6 à 7 fr.

Les planches ont de $0^m,024$ à $0^m,040$ d'épaisseur et $0^m,23$ à $0^m,35$ de largeur.

Le feuillet, $0^m,009$ à $0^m,024$ et $0^m,11$ à $0^m,23$ de largeur.

Les plateaux, $0^m,040$ à $0^m,12$ et $0^m,36$ à $0^m,60$ de largeur.

Les longueurs sont variables.

Les prix de façon varient de 6 à 100 francs les 100 mètres linéaires, proportionnellement aux largeurs.

La grosse de sabots, composée de 160 paires assorties, soit 35 paires pour hommes, 90 paires pour femmes, 35 paires pour enfants, se paye pour la façon 50 francs et se vend 100 francs.

Le prix de façon, pour le cent de galoches, est de 35 francs, le prix de vente 70 francs.

Un mètre cube donne 100 à 120 paires de sabots et 120 paires de galoches.

Les lattes de chêne se vendent par 100 bottes de 50 lattes chacune, 80 à 90 francs pour le bois parfait, 60 à 70 francs avec l'aubier. Le prix de façon est de 27 francs par 100 bottes. Un mètre cube fournit 80 bottes.

Les traverses pour chemins de fer ont $2^m,60$ de longueur, $0^m,22$ à $0^m,30$ d'équarrissage, d'une part, et $0^m,12$ à $0^m,14$ de l'autre.

Un mètre cube en grume produit environ 9 1/2 à 10 traverses. Les frais de transport au chantier où le bois est préparé au sulfate de cuivre, et les frais de façon sont de 1 fr. 65 par traverse livrée aux compagnies au prix moyen de 5 francs.

Le prix de la façon des pelles en bois varie de 40 à 65 francs le cent, suivant les dimensions. Le prix de vente est de 100 à 170 francs. On tire 45 pelles creuses et demi-creuses par mètre cube, ou 70 pelles plates.

Les pieux de clôture, $1^m,70$ à $1^m,80$ de long, $0^m,10$ à $0^m,12$ d'équarrissage. Un mètre cube peut en fournir 30 à 35. Le prix de façon est de 15 à 20 francs le cent ; le prix de vente, 70 à 80 francs environ.

Le rayon de consommation des divers produits de la forêt de Lyons est fort étendu : ainsi, les attelles, sabots et bois d'industrie se transportent jusqu'à Paris et Beauvais.

Les principaux débouchés sont : Rouen, à 32 kilomètres ; Elbeuf, à 48 kilomètres ; Fleury-sur-Andelle et les villages très populeux de la même vallée, à 20 kilomètres environ ; les Andelys, où existe un port de construction pour les bateaux de transport, à 20 kilomètres ; Gisors, à 28 kilomètre ; Gournay, à 16 kilomètres ; Etrépagny, à 16 kilomètres ; enfin, la plaine du Vexin qui est dépourvue de grands bois.

Diverses usines, fours à chaux, à plâtre et à briques, verrerie, fonderie de cuivre, fabrique de zinc, établies à proximité de la forêt, viennent aussi s'y alimenter. Nous citerons même la fabrique de cartouches de guerre établie à Saint-Victor (Oise).

Avant la Révolution de 1789, quatre verreries, celles des Routieux, du Landel, de la Haye et des Flamands existaient dans la forêt de Lyons ; celle du Landel (Bezancourt), qui seule avait subsisté et qui d'ailleurs marchait à la houille depuis une dizaine d'années, vient de cesser son exploitation et a été transportée à Saint-Germer (Oise).

Il existe à Lyons deux scieries mécaniques pour le débit des bois, l'une hydraulique, l'autre à vapeur.

III

La forêt est située dans le triangle formé par les voies ferrées réunissant Rouen, Serqueux et Gisors, et traversée par la route nationale de Rouen à Beauvais, les routes départementales du Bourgtheroulde à Gournay, de Gournay aux Andelys, par les chemins de grande communication de Lyons aux Andelys, de Lyons à Rouen, de Lyons à la Feuillie, de Lyons à Morgny, de Lyons à la Neuve-Grange, de la Feuillie à Fleury, par les chemins vicinaux de Puchay, de Lilly, de Forges, du Mont-Rouge, de la Feuillie à Bezancourt, de la Feuillie aux Cornets, des Livrées, de Fry à Beauvoir, de Fresnay à Vascœuil, de Charleval à Lyons, des Tertres à la Feuillie.

Toutes ces routes traversent la forêt.

La forêt renferme, en outre, un grand nombre de routes forestières dont l'étendue, bien augmentée depuis, était, en 1852, de 30,298 mètres.

« Les lignes forestières sont tout à fait insuffisantes, disait vers 1850 un rapport adressé à M. le directeur général des forêts. Des massifs de 500 et même de 1,000 hectares, des vallées, sur les versants desquelles s'exploitent des futaies, manquent totalement de chemins. Enfin, le sol argileux et humide exige presque partout des chaussées empierrées, dont l'absence nuit beaucoup à la vente des coupes. L'amé-

lioration des voies de vidange couvrira promptement la dépense, qui sera d'ailleurs atténuée par la vente des bois existants sur le terrain destiné aux routes. » Ces observations portèrent fruit, et l'administration, à son très grand honneur, a depuis trente ans triplé l'étendue des routes empierrées de la forêt. Le développement total des routes forestières qui sont empierrées est actuellement de 107,000 mètres et de 38,000 mètres pour celles qui ne le sont pas. Depuis 1856, c'est-à-dire depuis la mise à exécution du nouvel aménagement, il a été construit plus de 60,000 mètres de routes, pour une somme totale d'environ 200,000 francs. Ces routes sont entretenues par six gardes cantonniers et un nombre suffisant d'ouvriers auxiliaires.

« Autrefois, disait M. Antoine Passy, au concours agricole « de Lyons-la-Forêt en 1845, on parlait de la forêt de Lyons « comme d'un pays presque sauvage, plein de dangers et « d'obstacles pour qui voulait y pénétrer.

« Le nom de la forêt de Lyons, les chemins à peine tra- « cés, périlleux même, semblaient interdire au commerce « l'accès dans une contrée réservée aux grandes chasses ; « tout en faisait comme un territoire isolé au milieu des « vastes plaines à céréales qui l'entourent. Les habitudes « presque sauvages des gens qui travaillaient dans les bois, « renforçaient cette idée.

« Tout cela maintenant n'existe plus. »

Ainsi parlait avec autorité un ami, un explorateur de la forêt de Lyons, le préfet infatigable qui avait, de 1830 à 1837, amélioré les principales routes du canton de Lyons, et qui avait reçu de ce même canton le mandat de conseiller général en récompense de ses éminents services.

Il est certain qu'à partir de 1830, la viabilité du canton de Lyons ne cessa de s'améliorer sous les efforts combinés de l'administration préfectorale et du conseil général de l'Eure, et que la forêt profita grandement de ces améliorations. Cependant, il arriva un moment où les communes se plai-

gnirent, avec raison, des dégradations que commettait, sur les chemins vicinaux, l'exploitation de la forêt. Pendant son passage au ministère des finances en 1874, M. Louis Passy, sous-secrétaire d'État, fit donner une solution à une question qui demeurait pendante depuis plusieurs années par la difficulté de trouver un terrain de conciliation. Comme il était fort difficile d'obliger les marchands de bois à déclarer la quantité de bois transportée, par telle ou telle route, et à donner directement une subvention industrielle pour indemniser les communes des dégâts causés par le transport des bois, il fut convenu que l'État paierait au département, à titre d'abonnement, et sauf recours contre les marchands, une somme fixe, dont le chiffre était basé sur le mouvement général de la circulation et sur la quantité d'hectares exploités chaque année, tant par l'État que par les particuliers : en un mot, on tint compte du nombre de chevaux qu'exige en moyenne l'exploitation des propriétés agricoles pour les transports des récoltes et produits divers, puis on déduisit le nombre des chevaux nécessaires d'abord pour la circulation ordinaire, ensuite pour la circulation extraordinaire des produits annuels de la forêt.

Dans son rapport au conseil d'arrondissement, en 1880, M. le sous-préfet des Andelys constate que l'expérience des cinq dernières années (1876 à 1880) a donné aux parties intéressées des résultats satisfaisants, et qu'il est nécessaire de renouveler un abonnement pour une nouvelle période de cinq ans (1881 à 1885).

La forêt de Lyons n'a pas gagné depuis dix ans autant qu'on aurait pu l'espérer à l'établissement du chemin de fer de Gisors à Pont-de-l'Arche. Les stations de Lisors, Menesqueville et Charleval font spécialement le service de la forêt. Il est en ce moment question de l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Gisors à Rouen, par la Levrière, la forêt de Lyons, la vallée d'Andelle et la vallée de l'Eau-de-Robec. Ce chemin de fer pénétrerait dans la

forêt de Lyons, par Martagny et Bezu-la-Forêt, desservirait Bosquentin, Fleury-la-Forêt, Lorleau, Lyons-la-Forêt, le Tronquay, Vascœuil, et retomberait dans la vallée d'Andelle pour gagner la Seine-Inférieure. Tout doit nous faire espérer qu'un avenir prochain verra s'accomplir un projet qui donnera satisfaction à des industries importantes, et servira pour un tiers à l'exploitation de la forêt de Lyons.

En définitive, on peut dire aujourd'hui que les conditions d'exploitation de la forêt sont transformées, que les voies de transport sont multipliées et la vidange facile.

Indépendamment des transports par terre, on pouvait employer jadis pour la desserte de la forêt, le flottage à bûches perdues sur la rivière de l'Andelle ; mais on n'a plus recours à ce moyen, la rivière étant coupée par de nombreux barrages établis pour faciliter la marche des usines qu'elle fait mouvoir. Il en est ainsi depuis au moins soixante ans.

Il est à remarquer que la contrée où est située la forêt de Lyons est une des premières où le flottage ait été employé. Une transaction passée le 30 mars 1498 entre un sieur Jean le Sire, de Périers, et les religieuses de Fontaine-Guerard, nous apprend qu'en effet, à cette époque, le flottage était déjà en usage sur l'Andelle, et ce n'est que peu d'années auparavant, vers 1450, qu'il avait été imaginé et pratiqué par Jean Rouvet, sur les cours d'eau du Morvan. Du reste, ni à cette époque ni plus tard, le flottage n'a pu servir au transport à Paris des bois de la forêt de Lyons. Le flottage, consistant à abandonner les bois au courant de l'eau, en guidant simplement leur course, permet bien de descendre les rivières, mais non de les remonter.

IV

La police et la surveillance de la forêt est confiée à dix-huit gardes répartis en quatre brigades et logés dans vingt-deux maisons construites aux frais de l'Etat, dans la forêt

même. Nous comprenons dans ce nombre les maisons affectées au logement de quatre chefs de brigade. Vingt-trois hectares environ ont été distraits de l'aménagement, défrichés et mis à la disposition des susdits agents. Ces terrains leur permettent de se procurer des ressources et des bestiaux indispensables à l'entretien de leurs modestes ménages. Ajoutons aux quatre chefs de brigade et aux dix-huit gardes six gardes terrassiers.

Les populations riveraines jouissaient autrefois, dans la forêt, de droits d'usage de diverse nature et d'importance parfois très considérable. La plupart des villages voisins venaient y prendre le bois nécessaire à leurs besoins. Aujourd'hui, ces droits se trouvent réduits à quelques servitudes de pâturage au profit des communes de Rosay, Bezancourt, le Tronquay, Croisy, Haye-en-Lyons, Beauvoir et des représentants des anciens seigneurs de Mesnil-Lieubray, Coudray, la Fontaine-du-Houx et Fleury-la-Forêt; encore ce dernier a-t-il renoncé à ses droits en vertu d'un arrangement intervenu entre lui et l'administration forestière. Ces droits de pâturage ont aujourd'hui si peu d'importance, que deux ou trois communes seulement continuent à les exercer, et quand elles les exercent, elles n'envoient au parcours qu'un nombre fort restreint de bestiaux, dix à douze chacune. Il faut noter que chaque habitant a droit d'envoyer deux têtes de bétail. L'abstention ou la réserve des usagers tient à ce que la forêt ne présente actuellement ni vide ni clairière, et qu'il croît fort peu d'herbe sous les massifs serrés de la futaie.

On distribuait, il y a peu de temps encore, beaucoup de délivrances.

Ces délivrances faites aux riverains, moyennant des journées de travail, avaient surtout pour objet les souches et les feuilles.

Dans un pays de grande culture, comme celui qu'occupe la forêt de Lyons, il n'est pas indispensable de faire avec des feuilles la litière des animaux ; or, l'enlèvement des feuilles

contribue à dessécher le sol qui, dans la forêt de Lyons, est souvent rocailleux, et rend par cela même les repeuplements difficiles.

D'autre part, l'extraction des souches n'est qu'un moyen de faire disparaître les traces des délits et diminue la valeur des coupes.

L'administration des forêts, par toutes ces raisons, s'efforce de rendre ces délivrances de plus en plus rares.

La chasse de la forêt de Lyons est affermée. Elle ne donne aucun souci à l'administration et un grand profit à l'État. Les bêtes fauves, qui, généralement, sont des bêtes de passage, comme nous l'avons expliqué, font peu de dégâts. Quant au prix des baux, il n'a cessé de s'élever.

Pendant l'hiver de 1870 et la guerre franco-allemande, la forêt a été envahie et dévastée sur plusieurs points par les populations riveraines, et principalement par des ouvriers sans ouvrage. Cinquante-deux hectares ont été dévastés et, à peu près, complètement rasés. Deux cent soixante-dix hectares ont été fortement endommagés. Il a été, en outre, enlevé des bois secs et verts sur presque toute l'étendue de la forêt. La valeur totale des bois enlevés pendant la période précitée a été évaluée à 235,000 francs; celle du dommage causé, à 342,000 francs.

Mais en temps ordinaire, les délits sont peu fréquents dans la forêt. Pendant les cinq années, 1872 à 1877, il n'en a été constaté que 722, soit en moyenne et par an 144. Ce nombre de procès-verbaux comprend les contraventions commises par les adjudicataires des coupes de bois. Les délits proprement dits ne s'appliquent, en général, qu'à des bois secs sur pied. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on vient couper du bois vert. Le nombre des procès-verbaux de délits rapportés en 1879, a été de 64 au lieu de 79 en 1878. C'est donc une diminution de 15 procès-verbaux, qui doit être attribuée à la facilité que l'administration des forêts accorde aux indigents de ramasser le bois sec ou d'extraire des souches mortes.

Les 64 procès-verbaux visent, non seulement les vols de bois, mais encore les contraventions commises par les adjudicataires des coupes.

Un arrêté ministériel du 19 septembre 1853 a autorisé les indigents des communes limitrophes des forêts domaniales à ramasser gratuitement le bois mort. Cette tolérance s'exerce sans qu'on ait signalé d'abus et procure un soulagement bien précieux à la partie la plus malheureuse de la population riveraine.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET PAR LES ÉDITEURS

Ou envoyés par le Gouvernement.

—

PAR LES AUTEURS :

MM.

ABEILLE (le docteur). Fibromes interstitiels de l'utérus. De leur guérison. Br. in-8°. Paris, 1878.

AGUSTINETTY. Le Vétérinaire praticien, par M. Agustinetty, médecin-vétérinaire. Br. in-8°. Grasse, 1877.

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. Considérations sur la situation industrielle de la France. Br. in-8°, 1878.

BARBIÉ DU BOCAGE (membre de la Société). Réponse à la première question du programme proposé par la section de sylviculture du congrès international d'agriculture de 1878. Br. in-8°, Nancy, 1878.

— Sur l'Épuisement du bois d'œuvre dans la zone tempérée du Nord. Br. in-8°. Paris, 1879.

BATAILLARD (Charles) [membre de la Société]. Mœurs judiciaires de la France, du XVIe siècle au XIXe. 1 vol. in-18. Paris, 1878.

— Rapport sur la candidature de M. Corroyer à la Société philotechnique. Br. in-8°, s. d.

BLOSSEVILLE (le marquis DE) [membre de la Société]. Dictionnaire topographique de l'Eure, rédigé sous les auspices de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. 1 vol. in-4°. 1878. I. N.

BOIVIN-CHAMPEAUX (membre de la Société). Notice sur Roger le Grand, par M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges. Br. in-8°. Evreux, 1878.

BONJEAN. Monographie de la rage, par M. Bonjean, pharmacien à Chambéry. Br. in-8°. Chambéry, 1878.

BONNARME. Nouvelle méthode de culture de la vigne. Br. in-8°. Le Blanc, 1879.

MM.

BOURDET. Note sur un vase romain trouvé au Havre. Br. in-8°. Havre. 1875.

— Notice sur Bouteilles, près Dieppe. Br. in-8°. Havre, 1875.

— Découvertes archéologiques faites au Havre en 1875 et 1876. Br. in-8°. Paris, 1877.

— Exposition géologique et archéologique au Havre, in-8°. Toulouse et Paris, 1877.

BOURDIER. Conférences publiques sur les vers à soie, par Gabriel Bourdier. Br. in-8°. Montboyer (Charente), 1878.

BROGLIE (le duc DE) [membre de la Société]. Le Secret du roi, par le duc de Broglie, sénateur et membre de l'Académie française. 2 vol. in-8°. Paris, 1879.

CANEL. Poésies complètes de Catulle, traduites en français. 1 vol. in-8°. Evreux, 1874.

— Armorial des villes et corporations de la Normandie, par A. Canel. 1 vol. in-8°. Paris, Rouen et Caen, MDCCCLXIII.

CARTAILHAC. Rapport sur la paléontologie au congrès international des sciences anthropologiques, par Emile Cartailhac. Br. in-8°. 1878.

— Renseignements photographiques, par M. Ch. Fabre, offert par M. E. Cartailhac. Br. in-8°. Paris, s. d.

COLOMBEL (Emile), [membre de la Société]. Notice nécrologique sur M. le docteur L'Hullier, de Damville, membre de la Société, par M. Emile Colombel, secrétaire perpétuel de la Société. Br. in-18. 1880.

COQUEREL. Les Engrais Coquerel. Etude sur l'épuisement du sol, par Coquerel et Cie. Br. in-8°. Paris, 1878.

FABRE. Renseignements photographiques, par M. Ch. Fabre, publiés par la direction de la Revue. Matériaux pour l'Histoire primitive de l'homme. xve année. Toulouse, 1878.

FLEURY. Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par M. Edouard Fleury. 3e partie. 1 vol. gr. in-4°. Paris, 1879. Avec 144 gravures.

FORTIN. Discours prononcé sur la tombe du docteur Auzoux, membre de la Société, par M. le docteur Fortin, le 9 mars 1880. F. in-8°.

JACQUEMART. De la détresse de l'agriculture du Nord et de quelques-unes de ses causes, par M. Fréd. Jacquemart, de la Société des agriculteurs de France, ancien cultivateur. Br. in-8°. Paris, 1880.

LANDAU. Un Coin de Paris. Le Cimetière gallo-romain de la rue

MM.

Nicole, par Léon Landau, officier d'académie. Br. in-8°. Paris, 1878.

Le Bret. Notice historique sur la commune du Chesne (Eure), par A. Le Bret, instituteur à Poses. Br. in-8°. Evreux, 1876.

Legrand. La Nouvelle société indo-chinoise et l'art khmer, par le docteur Legrand. Br. in-8°. Paris, 1878.

Letellier (membre de la Société). Le mot Dieu, étude philosophique par Letellier, membre de la Société. 1 vol., br. in-8°. Paris, Caen, 1880.

Lœwenberg. Les tumeurs adénoïdes du pharynx nasal, par le docteur Lœwenberg. Br. in-8°. Paris, 1879.

Maitre. Dictionnaire topographique de la Mayenne, rédigé sous les auspices de la Société de l'Industrie de la Mayenne, par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. 1 vol. in-4°. 1878. I. N.

Manessier. Parenté de la bienheureuse Marie-Marguerite Alacoque et Verosvres, sa paroisse natale, par M. Manessier, membre de la Société Eduenne, 2e édition. 1 vol. in-8° br. Autun, 1879.

Mazaros. Destruction du phylloxera de la vigne par l'hygiène naturelle, mémoire par M. Mazaros. Br. in-8°. Paris, 1879.

Moreau. Album de Caranda (suite). Quatre planches de chromolithographie représentant divers objets des époques gauloise, romaine et franque, recueillis dans les dernières fouilles opérées à Arcy-Sainte-Restitue (Aisne), par Frédéric Moreau père. Paris, mars 1879.

Péreire. La Question religieuse, par Izaac Péreire. 1 vol. in-8°, br. Paris, 1878.

Pichelin. De l'Agriculture et des Engrais modernes, par Pichelin. Br. in-8°. Paris, 1878.

Porée (l'abbé) [membre de la Société). Guide historique et descriptif de l'étranger aux Andelys, par M. l'abbé Porée, curé de Bournainville. Br. in-12. Andelys, 1879.

— Saint Anselme à l'abbaye du Bec, par le même. Br. in-8°. Bernay, 1880.

Prévost (membre de la Société). Les Invasions barbares en Gaule au ve siècle, et la Condition des Gallo-Romains, par Gustave Prévost, substitut à Évreux. Br. in-8°. Paris, 1879.

Prunaire. L'Art de colorer les vins avec la couleur naturelle du raisin, par le docteur Prunaire, de Lyon. Br. in-8°. Beaune, 1877.

Robert. Rapport de M. Robert (de Goderville) sur la question des maîtres de douanes. Br. in-4°. Rouen, 1879.

MM.

THUOT. Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy, par J.-B. Thuot. Br. Guéret, 1879.

UNIVERSITÉ ROYALE DE CHRISTIANIA. Ouvrages de géologie et de botanique, publiés par l'Université royale de Norwège. In-4° et in-8°. Christiania, 1875-1877.

Y. Hygiène alimentaire, par Y. Br. in-18. Evreux, 1880.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Commission supérieure du phylloxera. Session de 1878. Compte rendu. Gr. in-8° br. Paris, I. N., 1879.

Commission supérieure du phylloxera. Session de 1879. Compte rendu et pièces annexes. Loi, décrets et arrêtés relatifs au phylloxera. 1 vol. gr. in-8° br. Paris, I. N., 1880.

Diplôme de médaille d'or accordé à la Société libre d'agriculture de l'Eure par le jury international des récompenses de l'Exposition universelle de 1878.

Annales de l'Institut national agronomique, n° 2. 2e année, 1877-1878. Br. gr. in-8°. Paris, I. N., 1879.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Catalogue de l'exposition du ministère de l'intérieur à l'Exposition universelle de 1878.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Revue des Sociétés savantes.
Journal des Savants.
Romania.

Dictionnaire topographique de l'Eure.

Dictionnaire topographique de la Mayenne.

Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique sur les archives nationales pour les années 1876, 1877, par M. Alfred Maury, de l'Institut. Paris, I. N., 1878.

Catalogues de la section anglaise à l'Exposition universelle de 1878 de Paris. 4 vol. Londres et Paris.

Archives de la commission scientifique du Mexique. T. I, t. II, t. III.

—

PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Recueil des historiens des Gaules et de la France. T. XXIII. Gr. in-fol. Paris, I. N., 1876, publié par MM. de Wailly, Léopold Delisle et Jourdain, membres de l'Institut de France.

—

PAR M. HÉRISSEY

ÉDITEUR ET IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ, A ÉVREUX.

Miscellanées d'archéologie normande relatives au département de l'Eure, par Raymond Bordeaux. Un vol. pet. in-8°, sur papier à la forme.

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1833

—

MM.

Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. S. Exc. M. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique.

MM.

1862. De la Roncière-le Noury (le baron), contre-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil d'Évreux.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil des ministres.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau pendant l'année 1879

Président..	MM. FIRBACH, préfet de l'Eure.
Vice-président.....	IZARN, propriétaire.
Secrétaire perpétuel..	Émile COLOMBEL, avocat.
Trésorier.....	BUISSON fils, chimiste.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président... M. DEGRAND, ingénieur en chef.

Secrétaire... M. Léon PETIT, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. BAGOT, avocat.

Secrétaire..... .. M. BOURBON, archiviste.

Membres du bureau pendant l'année 1880

Président.....	MM. Le comte DE SALVANDY, ancien député.
Vice-président.....	IZARN, propriétaire.
Secrétaire perpétuel..	Émile COLOMBEL, avocat.
Trésorier.....	BUISSON fils, chimiste.

—

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture, — Industrie. — Sciences

Président.... M. DEGRAND, ingénieur en chef.

Secrétaire... M. Léon PETIT, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. BAGOT, avocat.

Secrétaire..... M. BOURBON, archiviste.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

—

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux

MM.

ADELINE, directeur d'assurances.
ALABOISSETTE, juge.
BAGOT (Ferdinand), avocat.
BEAUNIER, avoué.
BÉLIER DE LA CHAVIGNERIE, propriétaire.
BELLENGER, avoué.
BÉNARD, professeur au lycée.
BÉRANGER (Paul), constructeur-mécanicien.
BERNARDIN, professeur de rhétorique au lycée.
BIDAULT, docteur en médecine.
BOISARD, manufacturier.
BONNIN (René), ingénieur civil.
BOUCHERIE, commerçant.
BOUQUELON (Albert), juge.
BOURBON, archiviste.
BOUTIGNY (d'Evreux), chimiste.
BUISSON, entrepreneur de fournitures militaires.
BUISSON fils, chimiste.
BUISSON, pharmacien.
BUISSON (Ernest), propriétaire.
CAUËT, avocat.
CHAUVEL, ancien président du tribunal de commerce.
CHAUVIN (Arthur), négociant.
CHEFDEVILLE, ancien notaire.
CHÉRAMY, propriétaire.
CHERCHIN aîné, ancien négociant.
CHEVALIER, entrepreneur de maçonnerie.

MM.

Clérisse, propriétaire.
Colombel (Émile), avocat.
Corbeau, professeur, conseiller général.
David, propriétaire, juge suppléant.
Degrand, ingénieur en chef.
Delhomme (Jules), propriétaire.
Denesle, propriétaire.
Deschamps, ancien maire.
Deslandes, chef d'institution.
Dian, propriétaire.
Doucerain, ancien commerçant.
Drouard, chef de gare.
Dubois, horticulteur à Évreux.
Dupuis, propriétaire.
Duverger (Adolphe), conseiller honoraire à la cour de Rouen.
Duwarnet, avocat.
Duwarnet (Gustave), propriétaire.
Euchêne, colonel en retraite.
Fatout, professeur au lycée.
Ferray, pharmacien, conseiller d'arrondissement.
Firbach, préfet de l'Eure.
Fouché, ancien percepteur.
Gachau-Guignard, commerçant.
Gascard, pharmacien.
Gassouin, directeur des contributions indirectes.
Goldschmidt, propriétaire.
Grénouilloux, directeur de la Banque de France.
Grolleau (Mgr), évêque d'Évreux.
Guersent (Émile), fabricant de coutils.
Guindey, docteur en médecine, conseiller général.
Hérissay, juge d'instruction.
Hérissey, imprimeur.
Hilliemand, avoué.
Imbleval (d'), président du tribunal civil.
Izarn, propriétaire.
Jacquot, pharmacien.
Jancigny (Alfred de), ancien préfet.
Julienne, négociant.
Labbé (Léon), propriétaire.
Lamiot, cultivateur à Cambolle.
Lapeltey, horticulteur.

MM.

Lapeyrouse, conducteur des ponts et chaussées.
Lebeurier (l'abbé), chanoine, ancien archiviste.
Leblond fils, cultivateur à la Madeleine-d'Evreux.
Lecerf, ancien commerçant.
Lecœur, juge.
Lecointe, maître-adjoint à l'école normale d'Évreux.
Ledoux de Bacqueville, propriétaire.
Lehéland, pharmacien.
Lehoczé, avoué, maire d'Évreux, conseiller général, député.
Lesort, marchand boucher.
Letellier-Alaboissette (Alfred-Henry), propriétaire.
Letellier-Petel, ancien conseiller de préfecture.
L'Hopital (Georges), ancien conseiller d'État.
Martin, substitut.
Martin, propriétaire.
Méry (Paul), propriétaire.
Meunier, professeur à l'école professionnelle.
Mocquerys, dentiste.
Moisy, propriétaire.
Molle (Charles), vice-président du tribunal civil.
Mouton, négociant en grains.
Ohnot, ancien pharmacien.
Orvilliers (le commandant d').
Osmoy (le comte d'), conseiller général, député.
Pain, procureur de la République.
Papon (Alexandre), conseiller général, député.
Pasquier, docteur-médecin.
Payen, inspecteur primaire.
Petel (Paul), notaire.
Petit (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
Piéton, directeur du Jardin des Plantes
Ponqueral, rentier.
Prévost, substitut.
Quettier (Ernest), imprimeur
Rexoc, architecte.
Roraux, juge-suppléant.
Rocland (Gustave), trésorier-payeur général.
Rousel Lartois de Saint-Luc, propriétaire.
Sauvage, ancien directeur de l'école normale, trésorier honoraire.
Seglas, rentier.
Tardiveau, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.

MM.

Tastemain, notaire.
Thébaud, receveur-rédacteur à l'administration des domaines.
Thirouin (Arthur), banquier.
Villain (Eugène), vétérinaire.
Yves, rentier, trésorier honoraire.

PARTIE RURALE DES CANTONS D'ÉVREUX

Canton sud

MM.

Béguin, cultivateur à Chanteloup-de-Saint-Vigor.
Chilard (l'abbé), curé de Saint-Sébastien-de-Morsent.
Coquerel, cultivateur à Sassey.
Deshayes, cultivateur à Caugé.
Dumoutier, agriculteur à Claville.
Fayet (le vicomte de), à Saint-Sébastien-de-Morsent.
Langlois (Fernand), agriculteur à Claville.
La Roncière-le Noury (le baron de), vice-amiral, sénateur, à Cracouville, près Évreux.
Nouvel (Georges), propriétaire à la Ronce.
Rosset, cultivateur à Claville.
Rostolan (Balthasar, comte de), propriétaire à Guichainville.
Varillon (Charles), cultivateur à Melleville, commune de Guichainville.

Canton nord

Bertin, maire au Tilleul-Lambert.
Champigny (le marquis de), propriétaire à Normanville.
Clérisse, cultivateur à Gauville-la-Campagne.
Delaleau, cultivateur à Tournedos-Bois-Hubert.
Lemaitre (Victor), cultivateur à Bacquepuis.
Monnier, cultivateur à Aviron.
Salvandy (le comte de), propriétaire à Graveron-Semerville.
Taillandier, propriétaire-cultivateur à Gauville.

Canton de Breteuil

Levacher d'Urclé, ancien conseiller général.

Canton de Conches

MM.

Barbié du Bocage, propriétaire à Conches.
Clermont-Tonnerre (le duc de), membre du conseil général, à Glisolles.
Vierray (Alphonse), propriétaire à la Noë-de-la-Bonneville.

Canton de Damville

Chambray (le marquis de), membre du conseil général, à Gouville.
Damitte, ancien notaire.
Dhostel, suppléant du juge de paix, à Damville.
Lefebvre (Eugène), conseiller à la cour des comptes, à Coulonges (et à Paris, 27, rue de Londres).
Renoult (Léon), cultivateur à Avrilly.

Canton de Nonancourt

Didot (Hyacinthe), ancien conseiller général, au Mesnil-sur-l'Estrée.

Canton de Pacy-sur-Eure

Trutat, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles

Fouquet (Albert), conseiller général.
Vieilles (A.-C. de), propriétaire, maire de la Haye-Saint-Sylvestre.

Canton de Saint-André

Jourdain, propriétaire à Ézy.
Lebigre, cultivateur à Ézy.
Reiset (le comte de), à Marcilly-sur-Eure.

Canton de Verneuil

Barrey (le comte de), ancien conseiller général, à Verneuil.
Dubois (l'abbé), curé de Verneuil.

Canton de Vernon

MM.

Bully, conseiller général, cultivateur à Houlbec-Cocherel.
De la Croix, propriétaire à Houlbec-Cocherel.
Morel, propriétaire à Vernon.
Pérignon, propriétaire à Brécourt.
Tétrel, receveur d'enregistrement.

—

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la Section

Président.....	MM. Passy (Louis), député, à Gisors.
Vice-président..	Besnard, ancien député à l'Assemblée nationale, à Guitry.
Secrétaire.....	Coutil fils, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
Trésorier.....	Baudot fils, receveur municipal, aux Andelys.

Canton des Andelys

Baudot fils, receveur municipal aux Andelys.
Cavelier, propriétaire aux Andelys.
Coutil fils, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
Dujardin, cultivateur, maire de Harquency.
Dumesnil, conseiller général.
Dupas (Frédéric), cultivateur à Hennezis.
Dupas fils, cultivateur à Hennezis.
Fessart, agriculteur à Mantelle-sur-Andelys.
Fessart (Charles), cultivateur à la Haie-Gaillard.
Fleury, cultivateur à la Bucaille.
Garnier, ancien notaire aux Andelys.
Geynemer (Achille), ancien sous-préfet, au château du Thuit.
Lesage, cultivateur à Cléry-sur-Andelys.
Montier, farinier aux Andelys.
Monton, farinier aux Andelys.
Mulot fils, farinier aux Andelys.
Raban, cultivateur à Fresne-l'Archevêque.

Canton d'Ecos

MM.

Barville, cultivateur à Sébécourt.
Besnard, cultivateur à Guitry.
Fayet (le comte de), au château d'Aveny.
Hébert (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
Leclerc de Pelligny, propriétaire au Chesnay-de-Civières.
Legrand (Albert), cultivateur à Guitry.
Levé, propriétaire à Tilly.
Monnaie, cultivateur à Tourny.
Pithon, cultivateur à Tourny.
Ridel, maire de Cahaignes.
Toutain, cultivateur à Fours.
Viconte, maire de Tourny.

Canton d'Etrépagny

Defontenay, cultivateur à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
Defontenay (Florimond), cultivateur aux Thilliers-en-Vexin.
Doré (Gustave), cultivateur à Gamaches.
Ethis de Corny (Léonce), propriétaire à Etrépagny.
Hébert fils, cultivateur à Villiers-en-Vexin.
Le Couteulx de Canteleu (le comte), conseiller général, à Étrépagny.
Lesage (Henri), cultivateur à Étrépagny.
Lorier, maire, au Thil-en-Vexin.
Mauger (Charles), cultivateur à Saussay-la-Vache.
Mauger-Camus, cultivateur à Saussay-la-Vache.
Monnaie, cultivateur à Étrépagny.
Mulot, cultivateur à la Londe.
Toutain, cultivateur à Doudeauville.
Truelle Saint-Évron, propriétaire à Étrépagny.
Vatimesnil (Henri de), président du comice cantonal, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.

Canton de Fleury-sur-Andelle

Canu, cultivateur à Senneville.
Claude (le docteur), à Bonnemare.
Colboc, filateur à Perriers.
Defontenay, cultivateur à Houville.
Delesque, cultivateur à Marcouville.

MM.

Hilzinger, manufacturier à Charleval.
Jullien, cultivateur à la Mésangère.
Leter (Victor), cultivateur à Mesnil-Verclives.
Létrange, manufacturier à Romilly.
Mélissent (Paulin), cultivateur à Gaillardbois.
Pouyer-Quertier, manufacturier, président du conseil général, sénateur, à Perruel.
Sebire (Jacques), propriétaire à Amfreville-sous-les-Monts.
Stoeser (Rodolphe), filateur à Fleury-sur-Andelle.

Canton de Gisors

Boispréaux (Alfred de), propriétaire à Gisors.
Boispréaux (Edmond de), propriétaire à Gisors.
Briey (Edmond, comte de), propriétaire à Bazincourt.
Caffin (Amédée), propriétaire à Gisors.
Champy (Paul), manufacturier à Gisors.
Chardin (Paul), propriétaire à Gisors.
Cœuillet (Louis), cultivateur à Hébécourt.
Dailly (Adolphe), propriétaire à Gisors.
Davillier (Édouard), manufacturier à Gisors.
Dubuisson (Théophile), propriétaire à Gisors.
Dufay (le docteur), à Gisors.
Dumont-Carpentier, farinier à Gisors.
Dumont-Bertaux, farinier à Gisors.
Hébert (Émile), cultivateur à Vesly.
Lagrange (le comte Frédéric de), député, à Dangu.
Le Père, maire, à Gisors.
Pagnerre (Émile), propriétaire à Sancourt.
Passy (Louis), député, à Gisors.
Raban, cultivateur à Authevernes, hameau de Boisdennemets.
Rougat (Émile), cultivateur à Chauvincourt.
Saint-Foix (de), propriétaire à Authevernes, membre du conseil général.
Tarlé (Adolphe de), propriétaire à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt

Boissel, propriétaire à Lyons-la-Forêt.
Boulanger, ancien maire de Fleury-la-Forêt.
Boulanger (Louis), cultivateur à Lyons.

MM.

Boulanger, cultivateur aux Tannières.
Chenedollé (de), ancien inspecteur des forêts, à Lyons.
Colombel, notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons.
Delarue père, propriétaire à Vascœuil.
Dufour (Clodomir), maire de Beaufiel.
Durand (Alexandre), cultivateur au Tronquay.
Foubert, négociant à Lyons.
Hazard, propriétaire à Lyons.
Jullien, cultivateur à Vascœuil.
Jumelin, maire, au Tronquay.
Lebaube, notaire à Fleury-la-Forêt.
Lemonnier (Prosper), cultivateur à Fleury-la-Forêt.
Lemonnier, maire, à Touffreville.
Leroux, ancien greffier du tribunal des Andelys, à Lyons.
Mabire, maire, à Lisors.
Milliard fils, cultivateur à Lyons.
Noury, ancien maire, à Bosquentin.
Pouyer, président du tribunal civil de Rouen, propriétaire à Lisors.
Tournéville, juge de paix à Lyons.
Valon (de), conseiller général, président du comice cantonal, à Rosay.

—

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la Section

Président..... .... MM. le duc Albert de Broglie, membre de l'Académie française, sénateur.
Secrétaire..... Lebenard-Lavallée, juge.
Trésorier..... Lambert, avoué.

Canton de Bernay

Allard, substitut du procureur de la République à Bernay.
Ameline, ancien agent voyer, à Menneval.
Aubert, propriétaire à Menneval.
Barrais (Philbert), marchand grainetier à Bernay.
Bayvel, ancien filateur à Bernay.
Bellais, propriétaire et cultivateur à Bernay.
Bellaunay, ancien huissier à Bernay.

MM.

Bénard, ancien receveur des domaines à Bernay.
Béranger, ajusteur-balancier à Bernay.
Bernays (Pierre), propriétaire à Courbépine.
Bignon (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture à Bernay.
Buisson aîné, propriétaire et cultivateur à Bernay.
Blain, docteur-médecin à Bernay.
Bombre-Lemaignen, propriétaire-cultivateur à Bernay.
Borel, propriétaire à Bernay.
Boutteville (de), filateur à Bernay.
Buhot, propriétaire à Bernay.
Buisson (Ovide), maître de poste à Bernay.
Caneaux, docteur-médecin et propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Caneaux fils, juge à Yvetot, propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Cappon, percepteur à Bernay.
Cauchepin fils, taillandier à Bernay.
Chartier, maître de pension à Bernay.
Collier, ancien notaire à Bernay.
Collier (Marcel), notaire à Bernay.
Conard (Paul), agent principal de la compagnie *l'Aigle*, à Bernay.
Cornu, homme de loi à Bernay.
Croisey père, propriétaire à Bernay.
Daufresne, avocat à Bernay.
Dauger (le comte), propriétaire à Menneval.
Defougy, négociant à Bernay.
Desmares, propriétaire à Plasnes.
Doulay, directeur du comptoir d'escompte à Bernay.
Dulac de Fugères, président du tribunal civil de Bernay.
Durand (Gustave), avocat à Bernay.
Dutheil, fabricant d'huiles à Menneval.
Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
Fessard, banquier à Bernay.
Focet (Albert), propriétaire à Bernay.
Focet (Jules), propriétaire à Bernay.
Frémont, avoué à Bernay.
Fromage, entrepreneur de fêtes publiques à Bernay.
Gardin, marchand faïencier à Bernay.
Gardin-Ozanne, propriétaire à Bernay.
Gattier, avocat à Serquigny.
Gens, ancien huissier à Bernay.
Gonord, propriétaire à Bernay.
Gontier (Robert), voyageur de commerce, à Bernay.

MM.

Goujon (le colonel), à Bernay.
Guillaume, juge de paix à Bernay.
Hache, notaire honoraire à Bernay.
Haillard, avoué à Bernay.
Hochon, notaire à Bernay.
Horlaville, négociant à Bernay.
Hubert, propriétaire à Plainville.
Jouvin (Robert), propriétaire à Bernay.
Jouvin (Georges), clerc de notaire à Bernay.
Lambert, avoué à Bernay.
Lecerf, pharmacien à Bernay.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *le Soleil* à Bernay.
Lemaitre (Jacques), ancien mercier à Bernay.
Lerenard-Lavallée, juge à Bernay.
Leroux père, propriétaire à Bernay.
Lesueur (Ernest), docteur-médecin à Bernay.
Lys, avoué à Bernay.
Malbranche, greffier du tribunal de commerce à Bernay.
Marie (Victor), avocat à Bernay.
Masselin (Théodore), propriétaire à Bernay.
Masselin (Ernest), propriétaire à Bernay.
Masselin (Florentin), négociant à Bernay.
Médy, farinier à Menneval.
Mignon, conservateur des hypothèques en retraite, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Mignon (Victor), clerc de notaire à Bernay.
Montigny (le baron de), propriétaire à Saint-Léger-de-Rôtes.
Niel père, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Niel fils, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Pasquier (Henri), chef d'institution, à Bernay.
Peauger, marchand de lin à Bernay.
Pelcot, marchand mercier à Bernay.
Perdrix, cultivateur à Saint-Martin-du-Tilleul.
Pesnel fils, propriétaire à Bernay.
Philippe-Delalonde, sous-inspecteur de l'enregistrement à Bernay.
Pichot (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte Croix à Bernay.
Piel, notaire à Bernay.
Piquenard, artiste peintre à Bernay.
Prodhomme, expert de la Compagnie *le Soleil* à Bernay.
Quemin-Duval, greffier de paix à Bernay.
Quinquet, conducteur des ponts et chaussées en retraite à Bernay.

MM.

Racine, propriétaire à Courbépine.
Rassent, cultivateur à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Réautey, percepteur de Courbépine, à Bernay.
Renike, cultivateur à Menneval.
Rivière, avoué à Bernay.
Rousseau, maire de Bernay.
Saffrey, propriétaire à Bernay.
Sement (Pierre), président du tribunal de commerce, à Bernay.
Sement (Jules), manufacturier à Bernay.
Sement (Adolphe), manufacturier à Bernay.
Simon, ancien conseiller général, à Menneval.
Tasdhomme, huissier à Bernay.
Tortouin, architecte à Bernay.
Turpin, avoué à Bernay.
Vaucanu, avoué à Bernay.
Vy (Émile), ancien président du tribunal de commerce, conseiller général, à Bernay.

Canton de Beaumesnil

Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre.
Bertrand, marchand de laine à la Barre.
Bicherel, propriétaire, ancien maire des Jonquerets.
Bisson (Armand), propriétaire au Noyer-en-Ouche.
Chanu, maire de Sainte-Marguerite-en-Ouche.
Dodon jeune, propriétaire à Landepereuse.
Dumesny, notaire à Beaumesnil.
Forval (le baron de), conseiller général, à Grandchain.
Le Bedel, propriétaire à Beaumesnil.
Lecorné, régisseur à Beaumesnil.
Lecointe des Iles, propriétaire à Beaumesnil.
Legrand, maire de Landepereuse.
Lhomme, docteur-médecin à Beaumesnil.
Maistre (le comte de), propriétaire à Beaumesnil.
Martin, propriétaire au Noyer-en-Ouche.
Mérimée, propriétaire à Sainte-Marguerite-en-Ouche.
Panthou, maire de la Barre-en-Ouche.
Quevilly fils, propriétaire à Beaumesnil.
Régnier, propriétaire et ancien maire au Noyer-en-Ouche.

Canton de Beaumont-le-Roger

MM.

Aubourg de la Contrye, propriétaire à Beaumont.
Bidault, propriétaire à Bray.
Boisgelin (le comte de), conseiller général, à Beaumont.
Chennevières, marchand de bois à Beaumont.
Goubert, cultivateur à la ferme de la Vacherie, à Barquet.
Hardouin, notaire à Beaumont-le-Roger.
Hermier, maire du Plessis-Sainte-Opportune.
Hervieux fils, cultivateur à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Lecaudé (l'abbé), curé de Barc.
Loisel, propriétaire à la Rivière-Thibouville.
Massy, ancien huissier à Beaumont-le-Roger.
Meuret, propriétaire à Beaumont-le-Roger.
Varry, percepteur de Barquet, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne

Auvray, maire d'Aclou, conseiller d'arrondissement.
Bernier, propriétaire à la Neuville-du-Bosc.
Bigard, propriétaire et cultivateur à la Haye-de-Calleville.
Blin, propriétaire à Saint-Pierre-de-Salerne.
Cesselin, marchand de vin à Brionne.
Chedeville, propriétaire à la Neuville-du-Bosc.
Chrétien, percepteur à Harcourt.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Cottard (Paul), percepteur de Berthouville, à Brionne.
Delot, propriétaire à Brionne.
Deschesne, inspecteur du domaine d'Harcourt, à Harcourt.
Deshayes (Pierre), propriétaire, maire de Boisney.
Duret (Charles), filateur à Brionne.
Filoques, propriétaire, ancien maire à Berthouville.
Foulogne (Charles), propriétaire à la Haye-de-Calleville.
Heudières (d'), propriétaire à Brionne.
Houdard, percepteur à Brionne.
Join-Lambert, ancien conseiller général, à Livet-sur-Authou.
Longuemare, maire de Brionne.
Marie (Eugène), notaire honoraire à Brionne.
Morsan (le marquis de), propriétaire à Morsan.
Pesteur (Georges), marchand de chevaux à Brionne.
Thouroude, propriétaire, adjoint au maire de la Neuville-du-Bosc.

Canton de Broglie

MM.

Blache, ancien huissier à Montreuil-l'Argillé.
Bonnechose (de), conseiller à la cour des comptes, à Grandcamp.
Bréda (le comte de), propriétaire au Chamblac.
Broglie (le duc Albert de), membre de l'Académie française, sénateur, à Broglie.
Broglie (le prince Victor de), secrétaire d'ambassade, à Broglie.
Deschamps, receveur des contributions indirectes à Broglie.
Durand, ancien notaire à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Gueroult (Alfred), propriétaire à Capelle-les-Grands.
Huberdeau, percepteur à Broglie.
Lebourg, propriétaire à Saint-Denis-d'Augerons.
Lecarbonnier, propriétaire à Saint-Pierre-de-Cernières.
Pinel fils, cultivateur à Capelle-les-Grands.
Touquet, cultivateur à Grandcamp.

Canton de Thiberville

Boisrioult (de), propriétaire à Heudreville.
Cassé (Achille), propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.
Cliquet, fabricant de rubans à Bournainville.
Corblin, maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Deschamps, négociant à Thiberville.
Deschandeliers, propriétaire au Theil-Nolent.
Dumontier, percepteur à Thiberville.
Duval, propriétaire au Theil-Nolent.
Foubert, maire de Folleville.
Gueroult (Élie), propriétaire au Planquay.
Hue, maire et conseiller d'arrondissement, à Thiberville.
Lecœur, ancien conseiller d'arrondissement, à Saint-Germain-la-Campagne.
Lecuyer (Cyriaque), propriétaire et fabricant à Thiberville.
Perrine, propriétaire à Bournainville.
Porée (l'abbé), curé de Bournainville.
Toufiet (Étienne), fabricant de rubans à Drucourt.
Thubeuf, négociant à Thiberville.
Trelcat, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.
Vauquelin, fabricant de rubans à Thiberville.

—

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la Section

Président..... MM. Prétavoine, propriétaire à Louviers.
Secrét. et trésorier. Lalun, propriétaire à Louviers.

Canton de Louviers

MM.
Amette, cultivateur à Heudebouville.
Bury, ancien notaire à Louviers.
Chennevière père, propriétaire à Louviers.
Delafontaine, propriétaire à la Haye-Malherbe.
Dibon (Paul), propriétaire à Louviers.
Garnier, conseiller général.
Goujon (Paul), avocat, au Vaudreuil.
Grandin, propriétaire aux Planches, près Acquigny.
Huvey, entrepreneur à Louviers.
Labelle, propriétaire à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Lalun, propriétaire à Louviers.
Legendre, propriétaire à Quatremare.
Leguay, inspecteur des forêts à Louviers.
Petel, docteur-médecin à Louviers.
Prétavoine, propriétaire à Louviers.
Sébire, propriétaire à Amfreville-sur-Iton.

Canton d'Amfreville-la-Campagne

Blosseville (le marquis de), maire, à Amfreville.
Boury (le comte de), propriétaire à Amfreville.

Canton de Gaillon

Huet, conseiller général.

Canton du Neubourg

La Haye-Jousselin (de), propriétaire à Saint-Aubin-d'Écrosville.
Lefebvre (Jean-Baptiste), grainetier au Neubourg.
Ozanne, ancien notaire au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche

MM.
BOUTRY (Césaire), cultivateur à Montaure.
CHENNEVIÈRE (le colonel).

—

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Pont-Audemer

LEGENDRE, aux Préaux-de-Pont-Audemer, et à Paris, 8, rue Mogador.
LEREFFAIT, propriétaire à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville

BOISGUILBERT (DE), propriétaire à Saint-Pierre-du-Val.
FOUQUIER, clerc de notaire à Beuzeville.
VAUQUELIN, conseiller général, à Beuzeville.

Canton de Cormeilles

HÉBERT (Émile), conseiller général, à Asnières.

Canton de Bourgtheroulde

BLANGY (comte DE), conseiller général.
DEGOUVE-DENUNCQUES, percepteur à Boissey-le-Châtel.

Canton de Montfort

CAPTOT (DE), propriétaire à Freneuse-sur-Risle.
GRANDIN (Jean-Baptiste), cultivateur à Écaquelon.
GRENTE (le vicomte DE), propriétaire à Glos-sur-Risle.

Canton de Routot

LEREFFAIT, propriétaire à Routot.

—

PARIS

MM.

Allou (Édouard), avocat, docteur en droit.
Andrieux, homme de lettres.
Bailly de Merlieux, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
Bataillard (Charles), avocat.
Beguin (Charles), propriétaire.
Bérenger, sénateur.
Blanchemain (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
Bojano (le duc de), directeur de la Compagnie d'assurances *le Soleil*.
Bosquet (Mlle Amélie).
Bouis (Adolphe de), docteur en médecine.
Boulatignier, ancien président de section au conseil d'État.
Bu, chef de division de la Compagnie *le Soleil*.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Chervin aîné, fondateur de l'Institution des bègues.
Couder, membre de l'Institut.
Dailly (Gaspard-Adolphe), propriétaire.
Delineau, docteur en médecine.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
Desnoyers (Jules), membre de l'Institut.
Dieulafoy (le docteur), agrégé de la Faculté de médecine.
Dudoux (Alfred), directeur de l'*Agence centrale des cultivateurs*.
Dufaure, ancien ministre de la justice et des cultes, ancien président du conseil.
Dumas, membre de l'Institut.
Flammarion (Camille), astronome.
Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
Grange (le marquis de la), membre de l'Institut.
Grangez (Ernest), chef de bureau au ministère des travaux publics.
Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
Hébert (Octave), chef de bureau au ministère de l'intérieur.
Hippeau, membre du comité des travaux historiques.
Langlois, ancien juge de paix.
Lapommeraye (Henri de), secrétaire de l'Association polytechnique, professeur au Conservatoire de musique.
Lasiauve (de), docteur en médecine.
Leclerc (Achille), membre de l'Institut.
Lemaire, membre de l'Institut.

MM.

Lesseps (Ferdinand de), directeur de la Compagnie du canal de Suez.
Lesueur de Gosmesnil, avocat.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur de philosophie au collège de France.
Martel, sénateur, ancien ministre de la justice.
Martin-Deslandes, inspecteur des prisons.
Merlin (Romain), bibliothécaire.
Moléon (de), directeur du *Recueil industriel.*
Moll, professeur au Conservatoire des arts et métiers.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes.
Mulot, hommes de lettres.
Nisard (Désiré), membre de l'Académie française.
Noury (Louis-Eugène), peintre.
Nouvel, avocat.
Ozenne, ancien secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.
Paris (Paulin), membre de l'Institut.
Passy (Frédéric), à Neuilly-sur-Seine.
Pécontal (Siméon), professeur.
Peltier, inspecteur des finances.
Petit-Jean, premier président de la cour des comptes.
Peudefer de Parville (Henri), ingénieur et homme de lettres.
Raynal, membre de la Société de géographie.
Raynaud (le docteur Maurice), agrégé de la Faculté de médecine.
Sainte-Beuve (de), ancien juge au tribunal de la Seine.
Saint-Pierre (marquis de Grosourdy de), conseiller auditeur à la cour des comptes.
Sers (le baron), ancien préfet de l'Eure.
Simonin, ingénieur des mines.
Tassin, ancien préfet de l'Eure.
Tissandier (Gaston), chimiste et aéronaute.
Valette, ancien secrétaire général de la présidence du Corps législatif.
Vincens (Émile), ancien conseiller d'État.
Vollès, ingénieur en chef.

—

DÉPARTEMENTS

MM.

Aubert, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
Barré, docteur en médecine à Rouen.
Bocantin, ancien directeur du jardin botanique à Rouen.
Beaurepaire (de), archiviste à Rouen.
Bertot, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture à Bayeux.
Bidard, pharmacien, directeur du laboratoire de chimie agricole à Rouen.
Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges (Cher).
Boivin-Champeaux (Alfred), à Bourges (Cher).
Bordeaux (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
Boutteville (de), docteur en médecine à Rouen.
Bréauté, directeur de la pépinière du gouvernement à Médéah (Algérie).
Caligny (le marquis de), à Versailles.
Castel, agent voyer en chef à Saint-Lô.
Chatel (Eugène), archiviste à Caen.
Chevereaux, avocat à Rouen.
Clinchamp (Gustave de), propriétaire à Avranches.
Colette, professeur d'arboriculture à Rouen.
Couvet, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.
Crémieu (Édouard), rentier à Maisons-Laffite.
Curnier, ancien trésorier général à Arras.
Dardé, avoué à Carcassonne.
Debourge, docteur en médecine à Rollot (Somme).
Decorde, curé de Bures, près Blangy (Seine-Inférieure).
Denen, chapelain à Dreux.
Depruines, secrétaire de la Société d'agriculture à Aurillac.
Dramard, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
Duchesne-Fournet (Paul), manufacturier à Lisieux.
Etard-Costé, ancien juge au tribunal de commerce à Rouen.
Féret (Léon), ancien magistrat à Pont-l'Évêque.
Fouché, agent voyer en chef à Rouen.
Garnier (Maurice), inspecteur de l'enregistrement à Arras.
Georget, propriétaire à Orbec.
Girard, conseiller à la cour à Amiens.

MM.

Girardin, recteur honoraire, correspondant de l'Institut, directeur de l'école supérieure des sciences et des lettres à Rouen.
Girardot (de), à Nantes.
Guénée (Achille), avocat à Châteaudun.
Guillory, président de la Société industrielle à Angers.
Haime, docteur en médecine à Tours.
Hébert, professeur de physique au lycée de Limoges.
Hérail, conseiller à la cour de Montpellier.
Héricourt (le comte d'), à Souchez (Pas-de-Calais).
Hombre-Firmas (le baron d'), propriétaire à Alais.
Houzeau (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie à Rouen.
Lamotte (le docteur de), médecin à Pont-l'Évêque.
Lapierre (Charles), rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*.
Lecoupeur, docteur en médecine à Rouen.
Legrand, propriétaire à Orbec.
Lejouteux, ancien sous-préfet à Reims.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés à Blois.
Leserrurier, conseiller à la cour à Amiens.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université à Caen.
Lizot, ancien préfet, à Rouen.
Londet, professeur à l'école d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).
Malot, inspecteur général de l'agriculture à Caen.
Marye, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Mauduit, avocat, juge suppléant à Neufchâtel.
Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir à Chartres.
Mery-Samson, manufacturier à Lisieux (Calvados).
Meslier, propriétaire au Havre.
Mignon, substitut du procureur de la République à Lisieux.
Monnecove (de), ancien député à Saint-Omer.
Morière, professeur à la faculté des sciences de Caen.
Nepveur, conseiller honoraire à la cour de Rouen.
Oré (le docteur), professeur de médecine à Bordeaux.
Oursel, propriétaire à Orbec.
Paillard de Saint-Aignan, ancien préfet.
Peltier, inspecteur des finances à Paris.
Périaux (Nicétas), propriétaire à Cherbourg.
Picard, propriétaire, ancien banquier à Orbec.
Picquenot, ingénieur en chef à Lons-le-Saulnier.
Reboulleau (le docteur), médecin des hôpitaux à Constantine.
Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.

MM.

Ropiquet, professeur à Elbeuf.
Roussel, directeur de la succursale de Saint-Gobain, à Rouen.
Saint-Venan (de), ingénieur en chef retraité à Saint-Ouen (près Vendôme).
Sallion, docteur en médecine à Nantes.
Saudbreuil, premier président de la cour d'Amiens.
Saussaye (de la), membre de l'Institut, à Blois.
Sauvage (Paul), professeur de physique au lycée de Toulon.
Terrébasse, ancien député, à Vienne.
Théry, ancien recteur de l'académie de Caen.
Thil, conseiller à la cour de Rouen.
Viala, percepteur à Duclair (Seine-Inférieure).
Vigan (de), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
Villiers (Georges), vice-secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux.
Vivet, professeur de langues à Rouen.

—

ÉTRANGER

Barruel-Beauvert (de), correspondant du Muséum à Costa-Rica (Amérique centrale).
Braekeler (Félix), peintre d'histoire à Anvers.
Cuyper (de), recteur de l'Université de Liège.
Drapiez, secrétaire de la Société royale de Flore à Bruxelles.
Hart, graveur à Bruxelles.
Keiser (de), peintre à Anvers.
Kerckove (le comte de), à Exaerde (Belgique).
Kerckove, dit de Kirckoff van der Varent (le vicomte de), président de l'académie d'archéologie à Anvers.
Kuyper (de), sculpteur à Anvers.
Lautour, directeur et médecin du lazaret à Beyrouth (Syrie).
Leys (Henri), peintre d'histoire à Anvers.
Okelly (le comte d'), à Bruxelles.
Serrure, professeur d'histoire naturelle à Gand.
Thielens (Armand), membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
Van Steenkiste (Charles), docteur en médecine à Bruges.
Vestrenen (le baron de), à la Haye.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

—

Paris

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse, M. Barral, secrétaire perpétuel.
Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, n° 184, — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.
Société géologique de France, 39, rue de Fleurus.
Société des études historiques, 40, rue Gay-Lussac.
Société libre des beaux-arts, à l'Hôtel de Ville.
Société de la Morale chrétienne.
Société de l'Histoire de France, — M. Martin, agent, aux Archives nationales.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société chimique de Paris.
Société philotechnique, — M. Salomon, agent, à la Monnaie.
Société des agriculteurs de France, 1, rue Le Peletier, — M. Henri Johanet, administrateur.

Départements

Aisne.....	Société académique.....	à Saint-Quentin.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société académique.....	à Laon.
Alpes-Maritimes.	Société d'agriculture.....	à Nice.
Ariège.....	Société d'agriculture et des arts.	à Foix.
Aube.....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Troyes.
Basses-Pyrénées.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
Bouches-du-Rhône.	Société de statistique.....	à Marseille.
Calvados.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normande.....	Ibid.

(1) La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

CALVADOS.....	Société d'agriculture et du commerce.....	à Caen.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie..... ...	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie.	Ibid.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction....	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie.....	à Lisieux (1).
CHARENTE.... ..	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
CHARENTE-INFre..	Société d'agriculture. belles-lettres, sciences et arts.....	à Rochefort.
CHER.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
CÔTE-D'OR.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie.	à Beaune.
DEUX-SÈVRES....	Société d'agriculture.....	à Niort.
DOUBS.....	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts,.....	à Besançon.
—	Société d'émulation.....	à Montbéliard.
DRÔME.....	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
EURE-ET-LOIR....	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'archéologie.....	Ibid.
FINISTÈRE.....	Société académique de Brest....	à Brest.
GARD.....	Académie.....	à Nîmes.
GIRONDE.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde.....	Ibid.

(1) Adresser les communications à M. Jules Oudin, directeur de la Société, à la Poinmeraye, commune de Saint-Désir-de-Lisieux.

HAUTE-GARONNE..	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
HAUTE-LOIRE....	Société d'agriculture.....	au Puy.
HAUTE-VIENNE...	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Limoges.
HÉRAULT.....	Société archéologique.....	à Béziers.
—	Société centrale d'agriculture...	à Montpellier.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Académie des sciences et lettres.	Ibid.
INDRE.....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
INDRE-ET-LOIRE..	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.....	à Tours.
—	Société archéologique.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
JURA.....	Société d'agriculture.....	à Poligny.
LOIRE.....	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire...	à Saint-Étienne.
LOIRE-INFÉRIEURE.	Société académique.....	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture..	Ibid.
LOIRET.....	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts.....	à Orléans.
LOIR-ET-CHER....	Société des sciences et des lettres.	à Blois.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
LOT.....	Société agricole et industrielle..	à Cahors.
LOZÈRE.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Mende.
MAINE-ET-LOIRE..	Société académique de Maine-et-Loire.....	à Angers.
MARNE.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Châlons.
—	Académie nationale des sciences et belles-lettres.....	à Reims.
—	Société des sciences et arts.....	à Vitry-le-Franç.
MAYENNE.....	Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.....	à Mayenne.
MEURTHE-ET-MOSELLE.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Nancy.
—	Académie de Stanislas.....	Ibid.
NORD.....	Société des sciences, agriculture et arts.....	à Lille.
—	Comice agricole.....	Ibid.

Nord.....	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.....	à Dunkerque.
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.....	à Beauvais.
—	Société d'agriculture.....	à Clermont.
—	Société d'agriculture.....	à Compiègne.
—	Comité archéologique.....	à Senlis.
—	Comité archéologique et historique.....	à Noyon.
Orne.....	Société industrielle.....	à Flers.
Pas-de-Calais...	Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.....	à Arras.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.	à Boulogne-sr-M.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sr-Mer.	Ibid.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts.....	à Calais.
—	Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol.	à Saint-Pol.
Pyrénées-Orient.	Société agricole, scientifique et littéraire.....	à Perpignan.
Rhône.....	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.....	à Lyon.
—	Société d'horticulture pratique..	Ibid.
—	Société littéraire.....	Ibid.
Saône-et-Loire..	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.....	à Chalon-sur-S.
—	Société éduenne.....	à Autun.
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
Seine-et-Marne..	Société d'archéologie, sciences,	

	lettres et arts du département de Seine-et-Marne.....	à Melun.
Seine-et-Marne..	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
Seine-et-Oise...	Société d'agriculture et des arts.	à Versailles.
Seine-Inférieure.	Société centrale d'agriculture...	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.....	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Elbeuf.
Somme.....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts.....	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société linnéenne du nord de la France.....	Ibid.
—	Conférence littéraire et scientifique de Picardie.....	à Amiens.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
Tarn.....	Société littéraire et scientifique..	à Castres.
Tarn-et-Garonne.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.....	à Montauban.
Var.....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var.	à Toulon.
Vaucluse.....	Société d'agriculture et d'horticulture.....	à Avignon.

VENDÉE..... Société d'émulation..... à la Roche-sur-Yon.
VIENNE..... Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts..... à Poitiers.
VOSGES..... Société d'émulation..... à Epinal.

—

Algérie

Comice agricole d'Alger.
Société d'agriculture d'Alger.

—

Allemagne

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'horticulture de Mulhouse.
Société d'agriculture de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences médicales de Metz.

—

Angleterre

Litterary and philosophical Society of Manchester.

—

Autriche

Société impériale géologique, à Vienne.

—

Belgique

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.

—

Danemark

Société des antiquaires du Nord, à Copenhague.

—

Norwège

Université royale, à Christiania.

—

Russie

Société impériale d'agriculture, à Moscou.

—

Amérique

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des États-Unis.

Evreux, Ch. Hérissey, imp. — 1880.

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

(IVe SÉRIE)

TOME CINQUIÈME

TRAVAUX DIVERS

ÉVREUX

CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

JANVIER 1884

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

IVe SÉRIE

TOME CINQUIÈME. — TRAVAUX DIVERS

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez DIEU, libraire

ET A PARIS

Chez MARTIN, libraire, rue Séguier, 18

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE

EXPOSITION
DES
BEAUX-ARTS
D'ÉVREUX
(1880)

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE
LE 21 NOVEMBRE 1880

PAR
E. HÉRISSAY,
Juge d'instruction à Évreux, membre de la Société.

EVREUX
IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY
—
1881

EXPOSITION

DES

BEAUX-ARTS D'ÉVREUX

AOUT-SEPTEMBRE 1880

Depuis de longues années déjà, la ville d'Evreux, déshéritée de ce côté, pouvait et devait jalouser à bon droit les villes plus favorisées qu'une heureuse fortune avait dotées d'un musée municipal. Sans parler de Rouen, la grande ville normande, sans parler du Havre, des cités plus modestes, dans le département de l'Eure lui-même, avaient un lieu convenable pour recevoir les œuvres d'art que les âges passés leur avaient laissées, ou que leur distribuait la générosité du gouvernement et des artistes. Bernay, Andelys avaient leur musée. Evreux jusque là restait en arrière; et nos pauvres souvenirs artistiques, promenés de la rue Saint-Amand à la rue Neuve-de-la-Préfecture, risquaient de demeurer dans un état de perpétuel provisoire, lorsque la municipalité de notre ville, sentant toute l'infériorité en ce point de notre cité sur les autres, eut la généreuse

pensée de faire construire le monument qui orne en ce moment la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le projet une fois conçu fut bientôt mis à l'étude; l'exécution suivit de près, et nous pouvons dire que chacun ayant rivalisé de zèle et d'activité pour amener le résultat que nous voyons aujourd'hui, désormais la ville d'Evreux n'a plus rien à envier à ses rivales, et que nos œuvres d'art sont sûres maintenant d'avoir un asile digne d'elles et de la grande pensée qui a présidé à l'organisation de ce musée.

Nous ne saurions trop, en cette occasion, féliciter et remercier M. l'architecte Cauchois, qui, en prenant un soin jaloux du travail qui lui avait été confié, en en pressant l'exécution, a concouru de tout son pouvoir au véritable succès de l'œuvre. Nous n'ignorons point que quelques esprits, trop méticuleux peut-être, ont critiqué la forme et l'apparence extérieure du monument; qu'on a reproché notamment à la facade un défaut d'ouvertures, qui, en laissant froide et massive toute cette partie de la construction, lui a enlevé un peu de cette grâce que l'on aurait voulu y voir; mais nous n'oublions point que l'architecte avait à compter avec l'emplacement qui lui avait été choisi, avec l'orientation, la nécessité de vastes panneaux destinés à recevoir les tableaux, avec la distribution enfin d'une lumière généreuse qui, rappelant autant que possible celle de l'atelier du peintre, permît aux œuvres de s'étaler en plein jour et sans soleil. Nous pouvons dire

que de ce côté-là, surtout, le résultat a répondu complètement aux nécessités de la situation ; que l'organisation intérieure de notre musée, comprise au mieux des intérêts de l'art, est arrivée à une entière perfection, et que peu de musées de province sont doués d'un aménagement plus confortable.

Le nouveau musée d'Evreux se compose au rez-de-chaussée d'un large vestibule prenant sa lumière et son entrée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et donnant à droite et à gauche dans deux salles spacieuses et bien éclairées ; en face de l'entrée principale se dresse l'escalier, qui, se divisant sur un premier palier en deux branches, donne accès aux salons du premier étage, où nous retrouvons trois pièces fort élevées, recevant le jour par en haut et particulièrement appropriées aux besoins de la peinture. C'est dans ce cadre, messieurs, que devait être installée l'exposition de 1880, destinée à inaugurer dignement le musée d'Evreux.

La tâche était difficile, car les habitants n'avaient point perdu le souvenir de la brillante exposition qui avait agrémenté le concours régional de 1864, et il fallait, sinon dépasser cette exposition en magnificence, du moins se montrer dignes de l'œuvre de nos devanciers. L'exposition de 1864, que personnellement nous avons eu le regret de ne point voir, fut, nous assure-t-on, un succès sans précédent pour la ville ; et nous n'en sommes point étonné en songeant aux circonstances dans lesquelles elle avait pris naissance, au concours

empressé de tous les collectionneurs qui avaient répondu à l'appel de la commission ; en nous rappelant surtout le nom du collaborateur savant et distingué à qui en avait été confiée la direction. Nous ne pensons point faire injure aux organisateurs de l'exposition de 1880, en disant que cette année encore, le concours du vénérable abbé Jouen nous eût été fort précieux, et en manifestant ici tous les regrets que nous avons éprouvés en le voyant rester dans une trop complète abstention.

L'exposition de 1864, purement rétrospective, comptait 1731 numéros ; l'exposition rétrospective de 1880 n'a réuni qu'un chiffre de 919. Il y a là, de par le nombre, une infériorité notable, mais qui trouve son explication dans des causes multiples et indépendantes de la volonté de chacun. La publicité, ce nous semble, n'a peut-être point été aussi complète qu'elle eût dû l'être, ou tout au moins les moyens d'avertissement employés n'ont point été suffisants à exciter le zèle du collectionneur. L'amateur de belles choses est, en général, avare de ce qu'il possède, s'en dessaisit difficilement; il faut une invitation bien pressante pour le décider à confier même pour quelques jours les merveilles auxquelles il attache tant de prix, et qu'il craint de voir dépérir ou disparaître quand il ne les a plus sous la main. Il faut aller chez lui, le rassurer, faire luire à ses yeux tout l'avantage que lui-même peut retirer d'une exhibition publique, en un mot, capter sa con-

fiance ; la circulaire reste nécessairement au-dessous de cette tâche et ne va point complètement au but. C'est ainsi que bon nombre de collectionneurs sont restés dans l'isolement, tandis que nous avons pu voir avec quel empressement et quelle bonne grâce la plupart des amateurs d'Evreux nous ont donné leur concours, à la moindre démarche faite auprès d'eux par l'un de nous.

En dehors de cette cause, nous devons en relever une autre, qui résulte de la durée peut-être un peu longue donnée à l'exposition de 1880. Nous savons, en effet, de source certaine, qu'un grand nombre de collectionneurs, et des meilleurs, se sont abstenus pour ne point rester séparés aussi longtemps de leurs chers bibelots. Nous nous trouvions dans la saison des vacances, à l'époque des chasses et des réunions d'amis, c'est-à-dire dans un temps où il est toujours pénible de dégarnir son habitation pour le seul plaisir des curieux; et peut-être notre exposition eût-elle gagné à abréger de quelques semaines l'installation de toutes nos œuvres d'art.

Nous devons dire encore, qu'au début même de l'organisation, quelques catégories d'objets ont été par trop facilement rejetées, sinon comme indignes, du moins comme ne cadrant point suffisamment avec les productions locales. Il nous paraît certain que si toutes les provenances de la Chine ou du Japon, par exemple, n'avaient point été systématiquement écartées dans le

commencement, le chiffre total des numéros eût sensiblement augmenté.

Ne pourrions-nous point aussi trouver une cause d'amoindrissement dans la classification naturelle qui a été suivie pour le placement des objets anciens? En 1864, l'ordre logique avait été sacrifié à l'effet général; chaque collectionneur, nous assure-t-on, avait sa vitrine, sa petite exposition personnelle, flattant son amour-propre d'amateur et de savant; et ce moyen avait dû inciter l'ardeur de chacun. En 1880, au contraire, l'ordre naturel et logique avait été aussi scrupuleusement suivi que pouvaient le permettre l'installation première des salles et l'harmonie générale de l'ensemble; les objets se sont trouvés réunis d'après leur provenance et par famille, avantage inappréciable d'ailleurs pour l'étude et l'examen sérieux des visiteurs et des artistes.

Quoi qu'il en soit, messieurs, de cette infériorité numérique entre l'exposition de 1880 et celle de 1864, nous devons dire, pour rester dans la note vraie, que par le mérite réel des objets produits, par l'heureux agencement des salles, et surtout par l'intérêt nouveau qui s'attachait à une exhibition de tableaux modernes, l'exposition de 1880 a complètement atteint le but qui avait été cherché, et qu'elle a dû répondre entièrement à l'attente de nos nombreux visiteurs. On s'y est donné du mal, d'ailleurs ; les organisateurs, rivalisant de zèle, ont dû classer et distribuer, en trois se-

maines, notez-le bien, les merveilles qui leur avaient été confiées, et nous, qui avons suivi de près tout ce gros travail, nous pouvons dire, pensant être en cela l'écho fidèle de l'impression de tous, que MM. de Pulligny et Chassant pour la partie rétrospective, MM. Papon et Denet pour les arts modernes, ont bien mérité de leurs concitoyens par l'activité ardente qu'ils ont déployée, le savoir précieux qu'ils ont dépensé dans cette organisation.

Ajoutons en terminant, que si, ainsi que nous le faisons remarquer, quelques lacunes regrettables et quelques abstentions s'étaient fait sentir dans l'exposition de l'art ancien, la bonne volonté des artistes vivants avait répondu amplement à l'invitation qui leur avait été adressée, et que, de ce côté du moins, le résultat était complet. Les envois ont été nombreux et les 484 numéros du catalogue sont là pour attester le bien-fondé de cette appréciation. C'est un chiffre fort respectable, pensons-nous, pour une exposition de province, alors surtout qu'elle est à son début. Les salons du premier étage se sont trouvés remplis, et il a fallu chercher en autre lieu l'emplacement nécessaire à renfermer les dessins, les aquarelles, les œuvres de gravure et d'architecture qui composaient l'annexe de la peinture moderne.

C'est dans la cour de l'ancien hôtel du capitaine des chasses d'Evreux que ces dernières œuvres avaient trouvé refuge. La cour, sablée pour les besoins de la

circonstance, et couverte en hâte, manquait peut-être un peu du confortable que les artistes pouvaient souhaiter ; mais leurs travaux s'y trouvaient toutefois en une sécurité complète, et l'exposition ne manquait point en cet endroit d'un certain air, que venait relever sans nul doute l'escalier ancien que vous connaissez et dont vous avez pu tous apprécier le caractère.

C'est par le jardin que l'on avait accès dans la cour du grand veneur, et ce jardin, si modeste qu'il fût, ne laissait point que d'apporter un grand charme à l'installation de notre musée. Créé en huit jours, dans un inextricable fouillis de ronces et de groseillers, nous avons vu disparaître comme par enchantement les vieux murs qui déparaient ce jardin. Il apporta dès lors son large contingent de distractions à nos visiteurs, grâce au bienveillant et fort gracieux concours de la musique municipale et de la fanfare du 21e régiment de dragons, qui, alternant leurs concerts les mardi, jeudi, samedi et dimanche de chaque semaine, surent donner la note gaie à notre exposition et rendre charmantes les réunions de la société d'Evreux en cet endroit.

Vous n'attendez point de nous, messieurs, un examen complet et détaillé de tous les objets réunis momentanément dans la collection du musée : ce serait passer la revue fastidieuse et monotone des catalogues ; vous n'attendez pas davantage de nous, nous aimons à le croire, une étude critique des différentes choses soumises à l'appréciation de chacun. Dieu merci, la cri-

tique n'a rien à faire dans ce travail. Si vous nous l'aviez demandée, nous eussions récusé une mission que nos connaissances personnelles nous auraient refusé de remplir à votre complète satisfaction. Dussions-nous faire mentir le poète, nous trouvons en effet que si l'art est difficile, la critique n'est point aisée non plus ; et qu'il faut une singulière puissance et des facultés qui ne sont pas à la portée de tous, pour juger sainement, à la mesure exacte de leur mérite, les œuvres que l'artiste quelquefois trop confiant dans son talent abandonne à l'examen de tous. Nous nous contenterons, si vous le voulez bien, d'une rapide revue dans les salons de notre musée, et, procédant par catégories plutôt que par individualités, nous vous signalerons, en laissant le blâme de côté, les objets que notre impression personnelle a cru devoir trouver dignes de notre attention et de votre souvenir.

PREMIÈRE PARTIE

ART PRÉHISTORIQUE ET RÉTROSPECTIF

Après avoir franchi le seuil de l'exposition, le visiteur se trouvait immédiatement introduit dans le grand vestibule du musée. Cette vaste pièce, décorée dans tout son pourtour de tapisseries de haute lisse, agrémentée de vases contenant des fleurs, avait été presque exclusivement réservée à la sculpture moderne. L'étude de cette section devant trouver plus naturellement sa place dans l'examen de l'art moderne, nous franchirons tout d'abord le vestibule pour entrer dans la grande salle de droite, dite salle du Poussin. — Dans cette salle avaient été disposés dans des vitrines en forme de pupitres tous les objets constituant la période primitive de l'art: âges de la pierre, âges du bronze, ère gallo-romaine, âge du fer, et de nombreux spécimens d'anciennes poteries, de vieux pavés vernissés, des armes et de la ferronnerie.

Quatre grandes armoires vitrées, réparties sur les côtés de la même salle, avaient été réservées à la céramique ; et sur le milieu de la même pièce s'élevait un dressoir à double étage, sur lequel avaient été disposés pêle-mêle, et dans un certain désordre pour le meilleur effet de l'art, des poteries, des faïences de grand ornement, des émaux, des bronzes, des cuivres, tout ce qui, en un mot, dans notre exposition, se prêtait le mieux à l'effet décoratif et ornemental.

Ages de la pierre. — Ages du bronze.

Nous passerons fort rapidement sur les quatre vitrines contenant les âges de la pierre et il nous suffira de dire qu'elles contenaient de remarquables spécimens de la pierre éclatée, de la pierre taillée et de la pierre polie, parmi lesquels le visiteur aura pu remarquer surtout la si intéressante collection de l'abbé Lecoq, curé de Guiseniers.

Nous serons tout aussi bref sur les âges du bronze, où nous avons pu admirer toutefois la grande perfection de ces hachettes d'une conservation si complète qu'on les croirait sorties récemment des mains de l'ouvrier. Notre compétence ne va point loin en pareille matière, et une voix, plus autorisée d'ailleurs, a déjà révélé au public tout l'intérêt qui s'attache à de pareils produits.

Période gallo-romaine.

La sixième vitrine, remplie d'une fort complète collection de bronzes gallo-romains trouvés pour la plupart dans les fouilles si fertiles du Vieil-Evreux, nous présentait quelques objets d'un rare mérite. Nous y avons relevé, notamment, un admirable petit *génie ailé* (769), que son modelé parfait et sa conservation si intacte pourraient faire prendre pour une statuette moderne.

Une petite statue de *Bacchus* (763), un *dieu sylvain* (764), un petit *Jupiter* (765), une tête de *Minerve* (776), un *cheval en bronze* du musée d'Evreux, et la statuette antique dite *Enfant de César* (292) que M. Ledoulx de Bacquepuis avait exposée, ont également attiré notre attention, par la perfection de leurs formes, les grâces de leurs draperies ou de leurs ajustements.

A chacun des bouts du dressoir de la salle du Poussin avaient été placés sur leur piédestal, le *Jupiter Stator* (600), de si merveilleuses proportions, et l'*Hermaphrodite* (601) du musée d'Evreux, qu'il nous suffit de signaler aux amateurs du grand art tant la notoriété de ces deux statues hors ligne se trouve dès maintenant établie.

Enfin, sur le dressoir lui-même, nous retrouvions, une petite *Cérès antique* (484) confiée par M. Maître, que ses formes pures permettent de regarder comme un objet de premier choix.

Poteries anciennes.

En continuant son examen, et passant sur l'autre côté de la salle, le visiteur trouvait dans une septième vitrine une collection, assez peu complète toutefois, de poteries anciennes : vases funéraires, vases à offrandes, biberons, tétines, lacrymatoires, lampes, produits pour la plupart de recherches et de fouilles faites en Normandie et appartenant, les uns à notre Société libre de l'Eure, les autres à MM. Loisel, Maître et Laumônier.

Pavés de terre cuite.

Tout près de là, une huitième vitrine nous présentait un assemblage assez compact de pavés vernissés des XVe, XVIe et XVIIe siècles ; les uns fort curieux par leur forme hexagonale, tous par la variété de leurs couleurs et de leurs dessins. Ces pavés de terre cuite proviennent en grande partie du château de Navarre ; quelques-uns ont été reproduits dans l'ouvrage si intéressant de notre collègue M. Izarn, sur Saint-Germain ; les autres ont été trouvés dans l'arrondissement des Andelys et celui de Bernay.

Age du fer. — Armes anciennes.

La neuvième vitrine renfermait quelques spécimens

remarquables d'armes anciennes appartenant à la période de l'âge du fer ou période franque : sabres, couteaux, poignards et scramasaxes; et son examen nous conduisait tout naturellement à la vitrine voisine, dans laquelle nous rencontrions des armes fort interressantes du Moyen Age et de la Renaissance, parmi lesquelles nons avons trouvé notamment dignes de remarque : une masse d'armes du XVIe siècle appartenant à M. J. Lemrez (478) ; un poignard de la même époque à M. Daniel (320) ; un couteau de bourreau allemand, et un fer de lance du XVIe siècle (316, 317) à M. Ledoulx de Bacquepuis. — Quelques autres armes d'une époque plus récente se trouvaient dans le même lieu, et nous devons signaler entre autres un très beau couteau de chasse, à poignée de cuivre doré, lame damassée avec sa gaine en velours vert garnie de cuivre (865), belle arme du XVIIe siècle, appartenant à M. Plouin ; et un petit canon en bronze (353) portant la date de 1699, dont les ornements nous ont paru très fins ; ce petit canon, malheureusement dépourvu de son affût, appartient à M. Gautier.

Nous devons rapprocher de cet ensemble les deux panoplies d'armes anciennes qui avaient été formées à droite et à gauche de la porte d'entrée de la salle de gauche, dite salle des Manuscrits. Ce double trophée, composé pour sa plus grande partie avec la collection de M. Lemesle, nous présentait quelques pièces de choix parmi lesquelles nous croyons devoir signaler : le petit tromblon italien, à crosse brisée, avec agrafe de ceinture, signé *Bonelli*, de M. Lemesle (108), et un fus

de précision Louis XIV (606), appartenant à M. Damiens, dont les ornements de cuivre ciselé et doré nous ont semblé fort gracieux. Près de là aussi nous avons remarqué la curieuse arme japonaise emmanchée dans une tête de dragon (288 *bis*), que M. Martin du Nord avait confiée au musée.

Ferronneries artistiques. — Cuivres. — Bronzes. Étains. — Fontes de fer.

On avait dû, faute d'éléments suffisants, réunir dans les deux dernières vitrines de la salle du Poussin divers objets de caractère différent : ferronneries artistiques, cuivres, bronzes et étains. Quelques-unes de ces pièces, fort remarquables, attiraient l'attention du visiteur, qui n'a pu contempler sans un grand intérêt les belles ferrures de bahut en cuivre estampé du XVIIe siècle, de Mme Lepouzé (586), les mortiers anciens en bronze et en cuivre de MM. Delahaye (329), Ferray (334), Fournier (360) et Maitre (513, 514); les écuelles en étain, dites écuelles d'accouchée, gravées au burin, que MM. Buffet (407) et Corbin (752) avaient exposées, écuelles dignes d'attention bien que malheureusement veuves de leur plat, et surtout les admirables morceaux de ferronnerie ancienne que M. Delahaye nous avait confiés. Vous n'aurez point manqué de remarquer, en effet, une merveilleuse batterie de fusil double (343), du XVIe siècle, travail italien, pensons-nous, et d'un fini extrême; non plus que les trois clefs

si gracieuses qui figuraient à côté, les nos 340 et 341 notamment : la première d'une finesse de dentelle, la seconde ayant une garde formée de chimères dos à dos, et pour piédestal un chapiteau. — Cette dernière clef, garnie de son fourreau, est incontestablement d'un travail moins cherché que l'autre, mais nous la lui préférons cependant, pour la pureté de son style et son grand caractère ; c'est un des beaux produits de la si belle époque de la Renaissance française.

Sur la paroi du mur voisine de la dernière vitrine, M. Bréauté, de Vernon, avait exposé un cadre rempli d'objets en fer forgé et étampé des xve et xvie siècles : serrures, entrées de serrures, verrous, loquetaux, clefs et têtes de clous (129), tous morceaux d'un goût exquis que l'exposition universelle rétrospective de 1878 n'avait point trouvés indignes d'elle, et dans lesquels l'amateur ou l'artisan pourrait puiser de précieux modèles. Le catalogue restait muet sur la provenance de chacun de ces beaux produits, mais nous ne serions point étonné que l'un des verrous de ce cadre, portant croissants, arcs, flèches et couronne royale, eût appartenu jadis au château d'Anet, et qu'un autre verrou, présentant l'H. et la couronne royale, fût sorti de l'une des résidences princières du roi Henri II.

En terminant l'examen de cette dernière série et avant de nous occuper de la céramique, nous signalerons encore les deux belles paires de chenets en bronze doré que M. Lefrançois, de Rouen, avait envoyées à l'exposition d'Evreux : l'une, Louis XIII avec ornements en relief (88) ; l'autre, Louis XVI, en bronze doré égale-

ment, mais présentant certaines parties émaillées qui lui donnaient un charme de plus. Nous signalerons enfin parmi les fontes la très remarquable marmite de M. Chérel (726), gracieuse autant que marmite peut l'être, avec son semis d'Amours, de fleurs de lis, de merlettes et d'étoiles ; et une autre marmite plus petite, mais non moins curieuse avec sa mention de *Jacques Biard*, 1793. Elle appartenait à M. Leclerc (913). Ces deux marmites avaient trouvé leur place, nous pourrions dire humoristique et malicieuse, dans la cheminée que nous avions exposée.

Céramiques.

Au nombre des collections curieuses de notre musée, nous devons compter surtout les céramiques, qui occupaient dans la salle du Poussin la place la plus importante. Les faïences de Rouen notamment s'y étalaient avec une profusion relative ; on se sentait là en pays normand. Une vitrine tout entière avait été consacrée à l'art rouennais, qui, s'y trouvant à l'étroit, avait dû chercher refuge encore dans une vitrine voisine et sur le dressoir du milieu. Parmi les pièces les plus curieuses renfermées dans le buffet n° 5, nous avons remarqué surtout le très beau *plat circulaire à arabesques* bleues et jaunes venant de la collection de M. Rouland (427). Un autre *plat* de grandes dimensions, exposé par M. Eug. Lemesle (439), polychrome comme le précédent, mais dans lequel la couleur bleue domi-

nait principalement, se trouvait à côté. D'un dessin un peu moins fin que le précédent, il se signalait cependant par une grande harmonie de tons. Nous signalerons de même le *grand plat bleu ovale* de M. Fontaine (125), si riche de dessin, et plusieurs beaux plats à la corne d'une étonnante conservation. De la collection de M. Loisel, nous trouvions quelques assiettes fort remarquables et bien dignes d'intérêt : les *deux assiettes* n°s 12 et 13 notamment, aux armes de Jean Le Normand, évêque d'Evreux, étaient fort curieuses au point de vue local ; le n° 14 était d'un dessin charmant ; les n°s 15, 16, 17, en faïence polychrome avec personnages, se distinguaient par un goût parfait.

L'exposition de la vitrine n° 4 ne le cédait en rien à la précédente, et nous retrouvions là quelques plats d'un grand mérite, des assiettes rares, et de menus objets en faïence de Rouen. Nous ne saurions passer sous silence : le *grand plat bleu* de M. Chérel (730) ; le *grand plat oblong polychrome* avec dessins et animaux chinois de M. Grenouilloux (690) ; le *petit plat avec anses et dentelures*, dit au carquois, du même (691) ; ni surtout un très beau *plateau octogone* d'un fort riche dessin, portant double corne d'abondance, avec fruits et armoiries surmontées d'une couronne de marquis, appartenant à M. Plouin (852), plateau d'une richesse de tons incomparable et d'une conservation si parfaite, qu'elle ferait presque douter de son authenticité. Près de là avait trouvé place une charmante *assiette avec bordure de treillis et fleurs*, remise par M. Sicot (634) ; un très beau *pichet normand* sur

la panse duquel se voyait l'image de saint Nicolas, et le nom de *Nicolas Monnier*, 1760, appartenant à M. Grenouilloux (692); un délicieux petit *légumier polychrome* à M. le docteur Bidault (639), les deux petits *sabots à couleurs variées* de M. Loisel (24); et la *petite salière à trois creux* avec couvercle et pieds (661), qui sortait de la riche collection de M. Grenouilloux.

C'est le musée de Bernay qui avait fait pour la plus grande partie les frais de l'exposition de faïences nivernaises, et il nous suffira de rappeler le nom du conservateur de ce musée, pour apprécier le haut mérite des envois de Bernay, tant la notoriété de M. Assegond est aujourd'hui répandue et comme collectionneur et comme homme de goût. Nous rencontrions parmi les pièces principales de cet envoi le *grand saladier portant l'arbre d'amour* (153), pièce fort curieuse, d'une grande naïveté, avec la signature de Henri d'Ollivet et un très grand nombre de devises. La composition satirique de cette œuvre pétille d'un esprit gaulois : la jeunesse cueille en pleines branches les fruits dorés de l'arbre d'amour, et, pendant que l'âge mur se contente d'en glaner quelques-uns sur l'échelle, la vieillesse jalouse, ne pouvant plus atteindre aux faciles jouissances des jeunes années, cherche du moins en sciant l'arbre le moyen de contenter son ardeur dévorante bien que sénile : « *Courage! Margot! nous aurons pièce ou morceau.* »

Le même musée nous avait confié un *grand plat ovale à dessins bleus* sur fonds bleu (152), très harmonieux de tons ; un autre *plat oblong* plus petit (154),

portant l'image de saint Pierre et la devise : « *Pierre, m'aimez-vous? Oui, Seigneur, vous sçavez que je vous aime. Pierre Joseph Agron*, 1751 »; et aussi quelques assiettes à dessins et devises humoristiques d'une grande rareté.

La vitrine portant le n° 2 se trouvait remplie par toutes autres faïences de provenance française : Moustiers, Strasbourg, Marseille, Aprey, Arles, Lille, Sinceny et Saint-Amand-les-Eaux ; quelques-unes représentées seulement par un échantillon et à titre de comparaison. Nous avons trouvé là cependant quelques produits dignes d'attention, que nous devons citer. Parmi les faïences de Moustiers, nous signalerons : *deux grands plats* à dessins *genre Bérain* (419-420), un autre *plat à dessins Callot* (739), tous trois appartenant à M. Firbach; un *plateau à dessins genre Bérain* (23), appartenant à M. Loisel, celui-là plus curieux encore que les derniers. Parmi les faïences de Strasbourg : un charmant *petit pot à eau* avec sa cuvette, portant cannelures et dessins d'une grande finesse avec les armes de France (71), envoi de Mme Lottin de la Peichardière ; et un très original *porte-bouquets* appartenant à M. E. Papon (192). Enfin, parmi les faïences de Marseille : dans l'envoi de M. Colin, une *soupière aux armes du baron de Villequier*, premier président au parlement de Rouen (247); dans l'envoi de M. A. Bouquelon, *deux superbes plats oblongs* représentant des scènes champêtres (387), et *six charmants raviers de forme carrée* (388), ornés de paysages extrêmement fins.

Dans ce même buffet vitré, malheureusement dissimulé sous l'encombrement des faïences, l'œil du connaisseur pouvait apercevoir un très beau *plat rond, à émaux variés de Bernard Palissy* (614), envoi de M. Périn « *Persée délivrant Andromède* », et nous devons exprimer ici le regret que le défaut de place ait ainsi laissé dans l'ombre ce seul et remarquable spécimen dans notre exposition d'un art aujourd'hui disparu.

Une dernière vitrine, n° 1, avait été réservée aux faïences et porcelaines de provenance étrangère, et aux quelques échantillons de porcelaines françaises que les amateurs avaient bien voulu nous remettre.

Parmi les faïences étrangères, nous remarquions les produits de la Hollande représentés par la faïence de Delft, en petite quantité d'ailleurs.

Nous signalerons, sous le n° 664, un *plat ovale* cannelé, polychrome, avec compartiments de bouquets qui nous avait été remis par M. Grenouilloux; sous les n°s 283 et 284, deux petits plateaux à dessins bleus, à oreillons, imitation de porcelaine du Japon, à M. de Jouvencel; et enfin, sous le n° 568, une *amphore à anses torses* appartenant à M. Lecœur, vase d'une forme agréable, mais malheureusement détérioré.

Les faïences italiennes n'étaient pas mieux représentées à notre musée, où nous n'apercevions que quelques rares produits des fabriques d'Urbino et de Faenza. Nous y avons trouvé cependant un assez beau *plat d'Urbino* sous le n° 677. Ce plat, représentant la figure de Pomone, appartient à M. Grenouilloux. Dans

les produits de Faenza, nous avons remarqué deux petites *amphores à rinceaux courants*, n°s 731 *bis* et 731 *ter*, à M. Chérel ; et sous le n° 385, une *lampe en faïence*, ajourée, exposée par M. A. Bouquelon, qui nous a semblé fort élégante de forme et d'un dessin charmant.

Les porcelaines aussi étaient assez rares dans notre exposition ; mais la qualité, nous pouvons le dire, remplaçait avantageusement la quantité. M. Forget avait bien voulu nous remettre quelques pièces fort rares et d'un haut prix, parmi lesquelles figurait avec honneur un splendide *pot à eau avec sa cuvette* (444) en pâte tendre de Sèvres, fort gracieux de formes, richement ornementé de dessins variés et de dorures dans le goût de l'époque Louis XV. Un souvenir historique s'attache de plus à cet objet qui, nous assure-t-on, faisait partie de la toilette de la marquise de Pompadour. M. Forget encore présentait à l'admiration des connaisseurs un *service à thé* fort remarquable et du meilleur goût (645 à 650). Ce service, très sobre de dessin, mais d'une exécution exquise, d'une finesse hors ligne, d'un ton des plus harmonieux, exécuté en Chine pendant le XVIIIe siècle sur les dessins de la manufacture de Sèvres, porte les armes de la maison Chaurand. C'est un ensemble fort complet et des plus précieux.

Une *tasse à café* avec son couvercle et sa soucoupe (719), présentée par M. Rohaux, se recommandait encore spécialement à l'attention. Le brillant de ses fonds d'or, la finesse des peintures en tous points dignes de la miniature, témoignent du grand talent

des artistes qui de tous temps ont prêté leur concours à notre manufacture nationale. Nous persistons en effet à regarder comme vieux Sèvres, ce merveilleux objet que, par erreur certainement, le catalogue avait classé comme vieux Saxe. — Signalons enfin, pendant que nous sommes dans la section de Sèvres : la charmante *statuette de Fagon*, premier médecin de Louis XIV, exposée par M. Rigault (290), statuette d'un grand prix si l'on songe qu'il n'existe que deux épreuves de ce modèle ; et toute la collection des *groupes en biscuit de Sèvres,* qu'il serait long de décrire, mais qui se recommandaient individuellement par le grand charme de leur exécution.

Dans le vieux Saxe, nous avons constaté la présence d'un très beau *service à café en Saxe royal* (6), à dessins chinois, appartenant à M. de Pulligny ; et d'un *petit service à thé* composé de cinq pièces (718), que nous félicitons vivement M. Rohaux de posséder dans sa collection.

Nous en aurions fini avec la céramique, si nous devions nous en tenir aux vitrines de la salle du Poussin ; mais nous avons dit déjà que les pièces les plus remarquables de faïences ou porcelaines avaient été distraites de leur place naturelle, et groupées sans distinction d'origine sur le dressoir décoratif du milieu. Fontaines, vases, gargouillettes, buires, pichets et plats s'étalaient là, sur l'un des côtés de ce dressoir, sans distinction de nationalité, mais harmonieusement mélangés avec toute une collection de vases en poterie mauro-arabe, spécimen curieux de l'industrie

kabyle, qui, par ses tons d'ocre et de vermillon, donnait un repos à l'œil, et servait de second plan savant à cette réunion.

Nous nous arrêterons tout d'abord devant la *fontaine monumentale* en faïence de Rouen exposée par M. l'abbé Jouen (535), fontaine multicolore, à riche dessin, avec armes géminées que surmontait une couronne de marquis. Nous ne disserterons point pour rechercher si nous retrouvons là les armes des Leroux de Bourgtheroulde et celles des Filleul; si les trois muffles de léopard sont l'emblème exclusif de ces deux familles, ou si les familles Bigot de Fontaine, Lyons et Roussel de la Bastie, du Vexin, ont le droit de les revendiquer. Laissant cette question à traiter par les adeptes de la matière, nous nous bornerons à vous dire que M. l'abbé Jouen avait exposé là une pièce de choix et qui fait honneur à son précieux cabinet. Une autre très grande et *très belle fontaine,* de forme ronde, dont le pied malheureusement paraît avoir subi une réparation imparfaite, se présentait aussi sur la même tablette ; elle attirait les regards par la variété de ses dessins et la grâce de ses formes. Exposée par M. Rouland, apportée dans les derniers jours du classement, elle ne figurait point au catalogue. Près de là, se trouvaient encore *deux autres fontaines*, à riche décor polychrome de Rouen : l'une appartenait à M. Grenouilloux (653), l'autre à M. E. Papon (189). L'une, de grandes dimensions, l'autre plus petite, toutes deux étaient d'une conservation entière et accompagnées de leurs cuvettes.

Nous avons remarqué sur le même dressoir plusieurs cruches ou pichets normands, portant dates et noms, renseignements précieux pour le collectionneur. Le plus ancien de ces pots nous avait été remis par M. l'abbé Jouen (536). Portant trois médaillons avec paysages bleus sur fonds bleu, orné de fleurs rouges, ce *pichet* nous donnait d'un côté la date de 1771 et de l'autre le nom de « *Cellerin Avice* ». Près de lui, un autre *pichet,* exposé par M. Plouin (854), était très recherché de lignes et ses décorations nous ont paru parfaites. Sur le devant, un paysage avec sujet religieux, l'ange Gabriel déroulant un ruban sur lequel on pouvait lire la Salutation angélique, et au dos la date de 1773, et le nom de « *Jacques Gabriel Potier* ». C'est une pièce hors ligne. A côté, encore une autre *cruche en faïence rouennaise,* de couleurs variées, provenant encore de la collection de M. l'abbé Jouen (537), nous offrait sur la panse l'image de saint Pierre, au bas le nom de « *Pierre Senéchal* » et la date de 1776; elle était malheureusement défloorée par l'adjonction d'une anse en fer. Mais le morceau capital de ce genre nous a semblé être un dernier *pichet normand* (694), polychrome, de l'époque dite à l'œillet, très sobre de décors, d'une douceur de tons exceptionnelle, et portant au dos le nom de « *Marie-Françoise-Senar-Pan* » avec la date de 1788. Cette pièce sortait encore de la très riche collection de M. Grenouilloux.

Parmi les plats curieux qui se dressaient sur l'étagère du milieu, nous devons signaler le n° 383, très

beau plat en faïence italienne d'Urbino, chaud de tons, d'une composition fort gaie représentant *l'Enlèvement d'Europe*, qui avait été exposé par M. A. Bouquelon, et un autre *plat hispano-mauresque*, en faïence de Manissés, à reflets métalliques (271), qui avait été remis par M. Damiens. L'art chinois se trouvait représenté par un grand *plat en émail de Chine* (833), de M. l'abbé Préaux, et surtout par un très beau saladier avec son plateau en *porcelaine vieux Japon* (721). Les ornements d'un haut relief, réchauffés encore par quelques tons d'or habilement ménagés, donnaient à ce plat une harmonie des plus gracieuse. C'est un spécimen précieux des produits anciens du Japon (collection de M. Rohaux).

Parmi les *buires*, nous relèverons les deux pièces fort belles qui avaient été exposées par M. Grenouilloux sous les nos 686 et 687 ; toutes deux sont de la belle époque des faïences bleues de Rouen, morceaux remarquables que le collectionneur aujourd'hui rencontre si rarement.

Sur l'autre côté du dressoir quelques pièces monumentales s'étageaient avec fierté : deux grandes *pendules* d'abord, l'une de l'époque Louis XIV appartenant à M. Grenouilloux ; l'autre Louis XV, de la collection de M. Maître ; toutes deux non cataloguées ; puis, sous les nos 115, un joli *cartel Louis XV*, provenant de chez M. Ch. Lemesle ; 721 *bis*, toute une *garniture de cheminée* en cuivre doré avec porcelaines bleues de Sèvres, à M. Rohaux ; 408, une très belle paire de candélabres en cuivre doré du XVIIIe siècle, à M. Du-

puis. En dehors de cela, et dans les vides laissés par ces pièces maîtresses, de ci de là, des bronzes japonais, des cloisonnés, des coupes en jade, des flambeaux en cuivre ou émaillés, des appliques, des coffrets, s'étalaient dans un désordre savant qui faisait honneur à celui qui avait dirigé avec tant de soins toute cette installation.

Après cet examen un peu superficiel de la salle du Poussin, et, laissant de côté pour un instant les tableaux anciens, les gravures, les tapisseries qui trouveront plus convenablement leur place plus loin, nous traverserons de nouveau le vestibule d'entrée et nous pénétrerons dans la salle de gauche, où se trouvait un nombre considérable de curiosités dignes de l'attention du visiteur et des études du savant.

Manuscrits. — Livres rares.

Sur le milieu de cette salle, une place relativement importante avait été donnée à la bibliographie ; et là, tout un ensemble de vitrines renfermait ce que les amateurs, le musée et la bibliothèque d'Evreux avaient bien voulu nous confier en livres rares ou manuscrits curieux. Nous avons trouvé en cet endroit toute une collection, sinon très complète, du moins fort utile, qui nous a permis de suivre les divers âges du livre et les progrès de la bibliographie depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours.

Parmi les manuscrits littéraires nous devrons men-

tionner tout spécialement la série qui composait l'exposition de la bibliothèque d'Evreux, choix intéressant qui nous offrait des spécimens variés du livre depuis le IXe ou Xe siècle jusqu'au XIVe.

Pour le Xe siècle, car nous croyons ce manuscrit de cette époque plutôt que du IXe, nous signalerons le Sedulius avec glose intercalaire « *Sedulii Paschale carmen et hymni* » (622). — Pour le XIe siècle, le manuscrit de la Règle de saint Benoît, « *Regula sancti Benedicti* ; *sancti Bernardi liber de dispensatione et præcepto* » (621), orné d'une très curieuse miniature représentant le fondateur de l'œuvre. — Pour le XIIe siècle, le « *Glossa in Joannem* » (623), avec glose marginale et intercalaire et nous offrant en outre un bel exemple des premières reliures estampées. — Pour le XIIIe siècle, le petit in-8° portant pour titre : « *Vita et miracula sancti Thomas Cantuariensis* ; *item dogma philosophorum, sive moralia ex Senecâ, Tullio, Horatio*, etc. . . . *item Senecæ proverbia* ; *Sancti Augustini de gratia et libero arbitrio* ; *item præparatio ad Biblia, passio Sanctæ Agnetis, Alcuini liber de virtutibus et vitiis.* » (620). — Pour le XIVe siècle, enfin, un petit in-folio : « *Les dyalogues et la vie de saint Grégoire, l'Advocacie Notre-Dame, la Chapele du Chastel, le roi de Baïex* » (619), en vers de huit syllabes, manuscrit à deux colonnes et en minuscule gothique des mieux caractérisée. Les deux derniers ouvrages que nous venons de citer nous ont paru fort intéressants au point de vue littéraire.

Les livres liturgiques étaient représentés par deux

beaux spécimens : le « *Missel de Raoul du Fou, evêque d'Evreux* » (598), et le « *Pontifical du* XVe *siècle* » (599), tous deux appartenant au musée d'Evreux. Le dernier de ces ouvrages était orné de miniatures fort remarquables.

Les livres d'heures, nombreux et appartenant à diverses époques, la plupart ornés d'enluminures, formaient un choix des plus respectable. Parmi eux nous croyons devoir signaler le « *Breviaire du* XIVe *siècle* » (422), exposé par M. le préfet de l'Eure; le « *Livre d'heures* » (25), manuscrit sur vélin du XVe siècle, envoyé par M. Loisel ; celui que Mme Lottin de la Peichardière nous avait confié (75), et aussi le « *Livre d'heures* » (121) à miniatures, que Mlle Chesnon avait remis entre nos mains.

Dans les livres imprimés, nous trouvions un excellent choix d'éditions diverses depuis la fin du XVe siècle jusqu'au XVIIIe ; collection précieuse pour l'étude et permettant de saisir la transition insensible du manuscrit au livre. Une mention toute spéciale est due aux belles éditions gothiques exposées par M. Perdrix, un amateur intelligent et convaincu, qui ne recule devant aucun sacrifice pour augmenter tous les jours la déjà si riche collection de ses livres rares. Puis nous mentionnerons : le « *Livre d'heures de Simon Vostre* » (235), impression gothique sur vélin, exposé par M. Dubos père; et, parmi les incunables, un curieux petit volume que nous avait remis M. Damiens : « *Navis stultifera per Seb. Grant* » (214), de 1488, pré-

sentant de nombreuses et très délicates gravures sur bois.

Parmi les éditions des imprimeurs célèbres, nous avons cru devoir citer le n° 426 appartenant à M. Firbach, « *les douze Césars* » de Suétone, 1543, de Robert Ier Estienne, le protégé de François Ier, qui vulgarisa les éditions latines et donna jusqu'à douze éditions de Térence; le n° 212, appartenant à M. Damiens : « *Catullus*, *Tibullus, Propertius*, etc, . . » 1651, volume à reliure fleurdelisée, de Louis III Elzevir, le fondateur, en 1638, des Elzevirs d'Amsterdam; et enfin le n° 269, au même M, Damiens : « *De gentibus et familiis Romanorum* », 1571, d'Alde Manuce le jeune, offrant une reliure soignée en peau de truie estampée.

Les autres éditions du XVIe au XVIIIe siècle, dignes sans nul doute d'une exposition publique et présentant une série intéressante, ne nous ont point paru exceptionnellement remarquables. Nous citerons toutefois « *le Berger fidèle* » (211), 1598, à cause de sa reliure vélin aux armes peintes de France et de Catherine de Médicis, exposé par M. Damiens; le « *Traité du temple des Muses* » (262), 1655, belle édition avec estampes d'un ouvrage écrit par l'abbé de Marolles, exposé par M. Ch. Lemesle.

Nous ne saurions nous étendre plus longuement sur une étude de livres que la présence du public, l'entrave des vitrines et les trop courts instants d'un examen rapide rendaient fort difficile, et nous regrettons d'avoir perdu peut-être bien des détails curieux et de

passer sous silence quelques œuvres de choix dont il eût été bon de garder le souvenir.

Numismatique. — Sigillographie.

Nous ne dirons rien, messieurs, de la numismatique ni de la sphragistique, qui occupaient dans notre exposition trois vitrines dans la partie de la salle des Manuscrits qui avoisinait le jardin du musée. En cette matière surtout, il est besoin de connaissances spéciales, que nous n'avons point, et d'une étude approfondie que nos occupations personnelles ne nous auraient point permise. Nous ne saurions mieux faire que de vous renvoyer à l'intéressant article que M. de Pulligny a publié sur cette double série dans son *Guide du visiteur*, que tous certainement vous avez eu aux mains. Qu'il nous suffise de vous dire cependant que nous n'avons point laissé passer sans admiration la superbe *parure gallo-romaine* (877) qui compose le trésor découvert, en 1848, à la Haye-Malherbe. Les Egyptiens, les Grecs, les Romains, comme les premiers habitants de la Gaule, par une coutume pieuse, entouraient leurs morts de tous les objets qn'ils avaient aimés, et nous ne serions point étonné que cet ensemble de bijoux eût jadis fait partie de la parure d'une seule et même personne. Quoi qu'il en soit, cette réunion de joyaux antiques, composée de deux médailles en or, l'une de Verus et l'autre de Domitien, d'une bague en or portant chaton dont la pierre

est gravée, d'un camée représentaut la tête de Caracalla, d'un collier en or composé de barillets, avec crochets, d'un anneau garni de grenats et offrant la curieuse devise « *Fruere me* », et d'une paire de boucles d'oreilles garnie d'émeraudes, présente, par son tout uniforme et très complet, un exemple fort rare de la parure des femmes aux premiers temps dé l'ère gallo-romaine. Nous devons féliciter M. Guillard de se trouver l'heureux possesseur de cette petite merveille.

Nous signalerons aussi parmi les médailles curieuses, celle que M. Damiens avait exposée, médaille en cuivre gravée par Varin à l'*effigie de Tabarin* (205). Cet acteur renommé du XVIe siècle, avec l'association de Mondor, sut créer pour le peuple l'amusante bouffonnerie de la parade, et se faire une célébrité telle que depuis lors son nom est resté pour personnifier le genre du charlatan ou de l'histrion. Reproduite par la gravure, cette médaille est devenue aujourd'hui fort rare, et nous gardons reconnaissance à Mme Laurent qui, de son vivant, avait bien voulu nous la confier et nous permettre d'en retirer une empreinte que nous conservons avec soin.

Horlogerie. — Orfèvrerie.

Près de la numismatique une seule vitrine était destinée à renfermer l'exposition d'horlogerie et d'orfèvrerie ; c'est vous dire, messieurs, la pénurie des

envois qui avaient été faits à notre musée. Cette pauvreté, il faut bien le reconnaître, trouve sa raison d'être et son explication dans la nature même des objets qui composent cette double section. Par leur valeur et leur prix, les vases et objets d'or et d'argent sont fatalement destinés à disparaître ; et, si loin que remontions dans l'échelle des temps, nous constatons à tous les âges la destruction périodique des choses précieuses léguées par les temps précédents. Déjà les Hébreux, vainqueurs de leurs ennemis, se faisaient un devoir de transformer en vases sacrés et de faire servir à l'usage de leur culte, les produits de valeur qu'ils avaient recueillis dans les combats ; de leur côté, les ennemis des Hébreux transformaient en idoles les vases sacrés qu'ils avaient conquis dans les temples, ne croyant point pour cela être moins respectueux de l'art, et pensant au contraire donner plus de prix à ces métaux ouvragés, en les appropriant aux solennités de leur religion. Tous les peuples imitèrent à la suite ces tristes errements. Puis, vinrent les guerres du Moyen Age et de la Renaissance pendant lesquelles les princes, en Italie notamment, pressés par les besoins d'argent, firent fondre jusqu'à leur propre argenterie pour trouver le moyen de guerroyer entre eux. Nous avons vu plus tard Louis XIV lui-même se condamner à pareil sacrifice. Puis arriva la période révolutionnaire qui fit fondre à la Monnaie le peu qui restait des âges précédents ; il fallut alors des décrets spéciaux pour mettre un terme à ces hécatombes et sauver ce qui demeurait encore debout des trésors jadis accumulés dans

les églises ou les châteaux. Voilà qui explique, messieurs, la rareté des produits de l'art en nature d'or et d'argent et pourquoi nous sommes si pauvres en pareille matière. C'est ce qui explique aussi pourquoi, parmi la petite quantité d'objets de cette sorte qui ont survécu, nous rencontrons surtout l'orfèvrerie de l'Empire, d'un style plus récent, dépourvu de goût, ou des œuvres de cuivre dont la valeur intrinsèque ne saurait tenter la cupidité du démolisseur ni servir à ses besoins.

Nous avons été heureux de pouvoir présenter au public une *horloge de voyage* (557), en cuivre ajouré et gravé, que M. de Pulligny a bien voulu appeler la pièce capitale de la série; elle est, nous le reconnaissons, un des beaux produits à nous laissés par le XVIe siècle.

Quelques montres curieuses se faisaient remarquer à côté de notre envoi, et nous devons rappeler notamment à vos souvenirs : la *montre en or*, à double boîte avec son médaillon en émail, que M. Gautier avait exposée (354); la *montre Louis XV* en or avec émail et garnie de strass, de M. Damiens (798); et surtout celle que nous avait remise M. Périn (613), *une montre en argent* avec double boîte portant un sujet allégorique, curieux travail hollandais du XVIIe siècle.

Parmi les pièces d'orfèvrerie nous avons conservé le souvenir d'un assez remarquable *couvert en argent*, du XVIe siècle croyons-nous, appartenant à Mme Bigot (849); d'un *légumier en argent Louis XV* (438), remis par M. le docteur Bidault; des *salières et moutardier Empire* de M. Ch. Lemesle. Notre envoi de *salières*

Louis XVI complétait cette série, qui, vous le voyez, ne présentait qu'un intérêt restreint.

Émaux.

Plus riche bien des fois était la section des émaux qui, trop serrés dans leur vitrine, avaient dû, pour le plus grand nombre, chercher place sur le dressoir d'honneur de la salle du Poussin. Le plus important envoi dans ce genre nous avait été fait par M. l'abbé Préaux, dont la collection maintenant si connue n'a plus besoin d'être signalée. Nous avons été satisfait toutefois de retrouver là plusieurs de ces pièces hors ligne qui font honneur au cabinet de M. Préaux, et que nous y avions admirées en d'autres temps; pièces de choix qui pourraient être signées peut-être par les Penicaud, les Limosin ou les Laudin, ou par quelqu'autre de ces artistes éminents qui portèrent si haut l'art de la peinture sur émail vers la fin du xve siècle et pendant la Renaissance.

Un *triptyque gréco-russe* (805), que nous avons remarqué dans la salle des Manuscrits, est certainement antérieur à l'époque dont nous parlons. Peint sur or, d'une finesse de détails qui atteint une grande perfection, ce triptyque, dont le travail peut être fixé vers le xiie ou xiiie siècle, offre surtout une grande originalité par ses appliques en cuivre découpé, ses nielles gravées et la forme générale de sa construction.

Tous les autres émaux de M. l'abbé Préaux nous pa-

raissent devoir être attribués aux écoles françaises du XVIe siècle. Le plus remarquable d'entre eux est, sans contredit, le tryptique composé de treize pièces, un *Christ en croix entouré des douze apôtres* (806), qui se trouvait sur le dressoir. C'est un morceau capital, de grandes dimensions, d'une grande finesse en même temps, et qu'il faut se féliciter d'avoir pu conserver entier après une si longue série d'années.

En dehors de ces deux pièces nous citerons encore, parmi les émaux de M. l'abbé Préaux : un émail de Limoges, de Laudin, représentant *saint Benoît* (810) ; une *sainte Scholastique*, encadrée dans un reliquaire du XVIIe siècle (815) ; et le *sacrifice d'Abraham*, qui portait le n° 812.

Bien antérieurs en date étaient, pour la plupart du moins, les émaux que M. Loisel avait exposés ; ils étaient d'une forme différente aussi, puisque nous trouvions parmi eux trois croix des XIIe et XIIIe siècles qui toutes trois d'ailleurs étaient d'un grand mérite : un *grand christ en émail* champ-levé de Limoges (27), du XIIe siècle ; un autre *christ* plus petit, en relief (28), du XIIIe siècle, et *une croix en émail de Cologne* (29), de la même époque. De ces trois croix la première, portant le n° 27, peut être considérée avec juste raison comme un objet de curiosité d'une valeur considérable, tant à cause de la beauté de son travail qu'en raison de ses proportions exceptionnelles. Le jupon que porte le Christ nous indique approximativement l'époque de l'exécution de cet émail, qui doit remonter au XIIe siècle; c'est au XIIIe siècle en effet, que ce vêtement disparaît pour

faire place aux pieds nus et rapprochés que nous voyons plus communément sur les croix. Un petit émail aux couleurs vives, voisin de ces croix, que le catalogue nous présentait comme travail allemand et qu'il nous signalait comme le *portrait d'une devineresse* (30), nous a paru rentrer complètement dans les émaux du XVIe siècle; nous l'avons au surplus trouvé fort gracieux.

Très fins également étaient les deux émaux portant les nos 275 et 616. Le premier, représentant le *mariage de la Vierge*, travail de Limoges, appartient à M. Damiens; le second, représentant la figure de *sainte Catherine*, portait comme légende *S. Catharina* et la signature I. L. C'est incontestablement un des produits de Laudin. Il sortait de la collection de M. Périn. Mais le plus charmant peut-être de ces émaux était celui que M. Guersent avait exposé sous le n° 218, la *Vierge aux anges*, travail limousin signé M. P., d'une facture exquise, et dont les tons laiteux et rosés nous ont paru rappeler quelque peu la manière de Jean III Penicaud, l'un des maîtres les plus séduisants de cette famille d'artistes.

Miniatures. — Médaillons. — Bonbonnières.

Les deux vitrines avoisinantes et portant les nos 12 et 13 renfermaient l'exposition de miniatures anciennes, de médaillons et de bonbonnières. Les deux dernières séries étaient reliées à la première par

une parenté des plus proche, en raison des peintures qui les décoraient ; médaillon ou bonbonnière, en effet, la nature même de l'objet se confondait dans l'intérêt du tableau. Notre excellent ami M. Périn avait placé là le meilleur et le plus précieux de sa riche collection, un peu de lui-même, pourrions-nous dire, puisqu'il avait bien voulu nous confier les quelques rares œuvres de Lié-Louis Périn, son grand-père, que le feu des enchères lui ait permis de reconquérir sur le vrai et sincère enthousiasme des artistes parisiens.

Des deux cadres qui nous avaient été remis (617, 618), l'un était exclusivement réservé aux œuvres de L.-L. Périn ; l'autre contenait au contraire, avec quelques miniatures de cet artiste, toute une série de portraits des XVIIe et XVIIIe siècles, dus au pinceau de divers artistes de cette époqne, de Hall, de Guillot-Despéroux et de quelques autres. — De L.-L. Périn, nous avions notamment plusieurs portraits de famille : la belle-mère de l'artiste, deux jeunes femmes, Mme Curmer, le portrait si intéressant de Rouget de l'Isle, un portrait de jeune homme d'après Largilière, une délicieuse étude d'après Greuze, et deux dessins à la mine de plomb, nous initiant aux procédés du maître.

C'est une étude instructive, messieurs, que celle de la vie de cet artiste, luttant contre l'adversité pour arriver au talent qui a produit ce que nous voyons aujourd'hui ; talent apprécié et connu seulement, à l'heure actuelle encore, de quelques hommes spéciaux,

grâce à la modestie et à l'extrême réserve qui sont, nous pouvons le dire, le caractère propre de toute cette famille. Né à Reims en 1753, L.-L. Périn s'était, malgré ses parents, livré dès l'enfance à l'étude de l'art dans sa ville natale. Sans fortune, il faisait dès cette époque, pour vivre, quelques portraits ou quelques tableaux de nature morte. Désirant malgré ces difficultés améliorer son talent, il partit à l'âge de 25 ans pour Paris ; et là, luttant contre l'adversité, travaillant sans relâche pour arriver à réaliser les quelques économies nécesaires au succès de ses études, il consacrait ses soirées aux sérieuses leçons que voulait bien lui donner le peintre Lemonnier, pendant que d'autre part il se livrait dans son atelier à ses premières études de miniatures. Il observa avec soin les ouvrages de Hall, et se rendit dans l'atelier de Siccardi, miniaturiste très connu, qui lui donna six leçons au prix d'un louis d'or chacune. Déjà le talent du jeune homme arrivait à se faire apprécier des maîtres, et c'est ainsi qu'il sut conquérir l'affection et les conseils de Roslin, fameux peintre suédois dont il sut s'approprier par la suite la manière large et le faire consciencieux. En 1785 déjà, le nom de l'artiste était connu, il avait su percer ; nous dirons plus, il était arrivé à se faire une petite fortune, quand, quelques années plus tard, cette fortune se trouvant subitement compromise par la chute du papier-monnaie, sa santé d'ailleurs se trouvant ébranlée, il prit le grand parti de renoncer au centre de ses relations et de ses travaux ; et il revint à Reims, où, désireux de

laisser un gagne-pain à sa femme et à ses enfants, il fonda une manufacture d'étoffes de laine. C'est là, messieurs, et dans cette situation qu'il termina, en 1817, sa laborieuse existence, n'ayant point complètement renoncé pour cela aux séductions que l'art avait pour lui, s'occupant encore pendant cette période, soit de portraits à l'huile, soit de miniatures ; réchauffant de temps à autre son zèle par de fréquentes visites aux diverses expositions qui se succédèrent dans Paris, voyant et jugeant les œuvres des autres, mais refusant modestement de s'associer à ces exhibitions et d'y produire ses travaux. L.-L. Périn n'exposa en effet qu'à trois Salons, en 1793, 1795 et 1798, correspondant tous trois avec l'époque de son séjour à Paris. — Nous dirons qu'aujourd'hui le musée du Louvre se félicite du don que M. Alph. Périn a bien voulu lui faire d'un cadre complet de miniatures variées de son père.

Le nom de L.-L. Périn nous rappelle involontairement le nom du fils, une autre grande figure en laquelle s'est personnifiée, pourrions-nous dire, l'idéalisation de l'amitié. Nous vous raconterions, si nous nous laissions aller seulement à l'impression qui nous anime, l'histoire vraie, encore palpitante, de ces relations intimes qui unirent deux peintres, Alphonse Périn et Victor Orsel, jusqu'à produire en ces deux hommes l'incarnation de la même individualité et du même talent, tant l'un s'identifiait dans l'autre. Nous vous raconterions comment Périn, renonçant à la gloire qui devait faire luire son nom, usa, après la

mort d'Orsel, les meilleures années de sa vie, et une notable partie de sa fortune, à retracer dans un travail, qui pour nous est un chef-d'œuvre, les principaux traits du remarquable talent de son ami. Mais nous sentons que ce récit nous entraînerait trop loin, et que vous seriez en droit de nous reprocher de sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Cette digression a été déjà longue. Vous nous la pardonnerez toutefois, en raison du sentiment qui nous guide. Elevé et demeuré dans une intimité, nous pouvons dire fraternelle, avec le petit-fils de L.-L. Périn, c'est un devoir de reconnaissance que nous remplissons en ce moment, en produisant au grand jour ces personnalités restées si modestement dans l'ombre. Reconnaissance, disons-nous, car, s'il nous est donné cette douce jouissance d'aimer les arts, de les cultiver et de les apprécier, nous le devons à ces relations commencées dès l'enfance, et suivies sans interruption depuis plus de trente années avec Félix Périn ; aux conseils, aux encouragements que nous avons pu puiser auprès de M. Alph. Périn, son père.

Ce hors-d'œuvre, en nous écartant pour un instant de notre sujet, ne nous a point fait oublier cependant qu'à côté des miniatures exposées par M. Périn, s'en trouvaient quelques autres bien dignes d'intérêt, et que nous ne saurions passer sous silence.

Près de l'un de ces deux grands cadres que nous avons décrits, nous trouvions un bracelet exposé par M. Forget portant en miniature le *portrait de Mme de Taleyrac d'Ambert* (451), charmante peinture de

Siccardi ; puis l'exposition de M. Damiens : une ravissante miniature de Fragonard, *l'Amour dictant une épître amoureuse* (216) ; puis le *portrait de la reine de Danemark* (277), peint par Gratz en 1785 ; et une charmante *bonbonnière en laque française* (799), ornée aussi d'une petite miniature.

Non loin de là étaient : le n° 736, une fort belle *tabatière* ornée d'un gracieux bouquet peint par L. de Puget, souvenir de la reine Marie-Antoinette, et appartenant à M. Bagot; deux portraits intéressants au point de vue local, celui du *conventionnel Buzot* (804) et celui de son père (803), à Mlle Gorrand ; un *médaillon fixé*, représentant une bataille (523), de la collection de M. Maître ; et enfin, quelques miniatures en grisailles que nous avons trouvées d'un très grand mérite. Nous signalerons notamment : le *cavalier* porté par un cheval ailé (466), de M. Décorchemont, et surtout les deux très remarquables médaillons de l'époque Louis XVI, de M. Degouve, l'un représentant *la captivité de l'Amour*, l'autre *une offrande au temple de l'Amour* ; tous deux, provenant d'une tabatière, sont d'une finesse de touche excessive, et dus, on ne saurait en douter, à l'habile pinceau de l'un des maîtres de cette gracieuse époque.

Nous citerons, en terminant cet article, une dernière miniature carrée de l'école italienne : le *portrait de saint Charles Borromée* (524), exposée par M. Maître, qui nous a semblé d'un grand caractère ; et les quelques menus objets de la série, qui, pour ne point rentrer complètement dans la miniature, ne

manquaient point cependant d'attirer les regards : une charmante *bonbonnière en vieux Rouen* polychrome (697), appartenant à M. Grenouilloux ; les deux *tabatières* de M. Périn, l'une en or, avec fleurs émaillées, offerte en 1775, par la compagnie des Indes, à M. Marion de Tiville (511), l'autre en argent, d'un travail chinois intéressant et offrant ce mérite historique d'avoir appartenu au roi Murat et ensuite à Lamartine (610), et enfin le charmant petit *coffret à bijoux*, XVIe siècle, en cuir, orné de cuivres (732), de Mlle Fortier, qui se trouvait malheureusement trop modestement placé dans l'ombre, et avait dû ainsi échapper à l'attention d'un grand nombre de nos visiteurs.

Boutons anciens.

Peut-être n'est-il point déplacé de rapprocher de cette section de la miniature la collection si complète de *boutons anciens*, que M. Bréauté avait exposée sous les n°s 134 à 137, en quatre cadres variés; la plus grande et la plus belle partie d'ailleurs de ces boutons nous offrant l'exemple de peintures charmantes, en grisailles, en fixés, quelques-unes adoptant la forme du portrait. Mêlés à d'autres boutons d'acier, de cuivre, ou de métaux divers, ornés de mille façons, ces boutons formaient un ensemble curieux et digne du collectionneur habile qui emploie le meilleur de son temps et une grande partie de ses ressources à la satisfaction de faire revivre à nos yeux le souvenir des âges passés.

Bijoux.

L'étude de ces derniers objets nous conduit tout naturellement à la section voisine, celle des bijoux, qui occupait la dernière vitrine du côté du jardin. Relativement pauvre, si l'on considère notre centre normand et la fécondité de notre pays en productions du genre, cette section toutefois ne laissait point que de nous offrir un assez grand nombre de pièces attrayantes. Quelques bijoux anciens glissés parmi les produits de notre pays en relevaient l'ensemble et ne déparaient en aucune façon l'harmonie de cette vitrine, où l'or et les pierreries se mariaient si bien avec l'argent. C'est parmi ces derniers que nous classerons, malgré leur monture récente, les *deux bracelets* de Mme Rouland (722), merveilleux joyaux composé de médailles romaines fort rares et d'un grand prix, et le *camée campana* qui figurait sous le même numéro. Tout auprès, un *anneau pontifical* (520) avait été placé par M. Maître. Cet anneau, portant les quatre signes des évangélistes, les clefs pontificales en sautoir et un écusson en relief, présentait comme exergue les lettres P P S T S T que nous n'avons point cherché à déchiffrer, nous contentant d'admirer la bague qui nous a paru appartenir à l'époque du XVIe siècle.

De la même époque certainement était la *pendeloque en or* (609), avec pierres précieuses, de M. Périn, bien que cet objet portât, encastré dans sa partie

médiale, un médaillon plus ancien, celui de *André d'Andolo*, doge de Venise de 1343 à 1354. De la même époque encore était cet autre charmant bijou en cuivre doré que le catalogue n'a point su définir, nous le pensons, et dont nous serions nous-même impuissant à déterminer la véritable destination (519). A-t-il figuré jadis sur le canon d'une arme et servi de mire? Ne serait-ce pas plutôt le fermoir ouvragé d'un livre? Nous ne saurions dire, nous bornant à le signaler comme un travail de haut goût. Il porte au centre les initiales de Marie-Thérèse de France et la couronne royale. Ce précieux vestige d'une époque charmante appartient à M. Maître. — Nous signalerons encore comme faisant date, une paire de *boucles d'oreilles d'incroyable* (239) en filigrane de cuivre doré, appartenant à M. Dubos père. Puis se présentait toute la série des bijoux normands : croix normandes, agrafes, boucles de ceintures ou de souliers, saint-esprit, châtelaines, boucles d'oreilles, colliers et esclavages, tous objets de valeur parmi lesquels il serait bien difficile de faire un choix. Nous citerons cependant : la *croix normande* (762) exposée par Mme Boisard, qui se distinguait par ses étonnantes proportions ; le bel *esclavage cauchois* (608), en strass et argent, de M. Périn ; la merveilleuse *châtelaine en or* (743 *bis*), garnie d'opales et de rubis, de Mme Firbach ; les deux *châtelaines en cuivre doré* (723, 746) fort belles aussi, exposées par Mmes Cordier et Laignel-Lavastine ; celle de Mme Lepouzé, *châtelaine en acier émaillé* et doré (587) ; et tout un assortiment de croix en strass, saint-esprit,

croix de Saint-Lô, croix Bâton, croix de Marcassite, esclavage, boucles de ceinture et collier en cristal de roche, dont M. Damiens avait composé deux plaquettes des mieux réussies (796, 797).

Ivoires ciselés.

Le visiteur, faisant retour vers le centre du musée, se trouvait conduit tout naturellement vers les deux vitrines qui composaient la section des ivoires ciselés.

Il n'entre point tout à fait dans notre cadre de suivre l'histoire de cette précieuse matière et de vous exposer les différentes phases par lesquelles a passé le travail de l'ivoire ; mais nous ne pouvons nous défendre, en considérant les menus objets qui à notre époque composent la partie intéressante de nos expositions rétrospectives, d'une admiration sans bornes pour ces artistes géants qui ne reculaient point autrefois devant l'emploi de l'ivoire pour réaliser la grande statuaire, témoin la Minerve chryséléphantine des anciens que M. le duc de Luynes a tenté de reconstituer ; et ceci nous amène forcément à vous dire quelques mots de ce produit.

La matière se prête admirablement à l'art, l'ivoire se taille et se polit facilement, la couleur chaude et harmonieuse que lui donne la patine du temps est faite mieux que toute autre pour séduire l'artiste. Le produit devenant rare, ceux qui suivirent l'édification des premières œuvres durent se contenter de l'employer

à l'usage des morceaux de petite dimension qui, par leur forme, paraissaient demander le plus de soin dans leur exécution. Les Romains et les Grecs déjà ne s'en servaient plus guère que pour en former les différents objets s'appliquant à la toilette de leurs femmes : les pixides élégantes où ces dames renfermaient leurs menus outils de toilette, les manches de leurs miroirs, le flagellum avec lequel elles rafraîchissaient l'air. Quand vint l'époque chrétienne, et sous la foi vive des premiers néophites, l'ivoire fut choisi pour la reproduction des symboles du culte, et c'est ainsi que dès le VIe siècle nous le voyons employé dans la construction des boîtes destinées à contenir les eulogies, puis, dans les siècles qui suivirent, à tous ces charmants tableaux appelés diptyques ou triptyques suivant le nombre de leurs ventaux, et dont plusieurs nous sont restés. A la suite arriva l'ère des coffrets, des manches d'armes, des oliphants; l'ivoire revenait à son ancien emploi mondain et nous le retrouvons au XVIe siècle dans tout le développement d'ailleurs de sa perfection, approprié de nouveau à l'usage plus particulier des femmes; à cette époque où le peigne, le busc, la quenouille et le fuseau faisaient partie du cadeau des fiançailles. C'est alors que l'Italie, l'Allemagne, les Flandres, l'Espagne et la France surtout, luttèrent de talent pour produire ces mille riens dont quelques-uns nous ont été conservés. Le zèle pour notre religion n'y perdait rien cependant, et c'est ainsi qu'il nous est permis de retrouver de ci de là quelques-uns de ces beaux triptyques ou diptyques que le goût avait épurés.

Parmi les pièces de ce genre que renfermait notre exposition, le *triptyque de M. l'abbé Préaux* qui figurait sous le n° 808 nous a paru le plus ancien. Gravé en noir sur fonds d'ivoire, ce triptyque, dont l'exécution doit remonter au XIIe ou XIIIe siècle, attirait tout spécialement l'attention par la pureté de ses lignes ; c'est un échantillon fort rare, croyons-nous, de l'époque bizantine. Le *diptyque de M. Jacquot-Chapelain* (878), dans un autre genre, ne lui cédait en rien en qualité. Ce morceau de choix, représentant avec la naïveté de l'époque la *crucification* d'un côté, et de l'autre *saint Denis* et le *martyre d'un saint*, est incontestablement l'une des œuvres curieuses que le XIVe siècle nous ait laissées. D'une exécution remarquable et d'une finesse cherchée, cette pièce avait déjà, et à juste titre, attiré l'attention des amateurs à l'exposition universelle de 1878. — Deux autres diptyques figuraient à côté, tous deux du XVe siècle. L'un, exposé par M. Rouland, contenait quatre scènes tirées de la passion de N.-S : *Jésus portant sa croix*, *Jésus crucifié*, la *Descente de croix* et le *Christ au tombeau* (431). L'autre, de M. Chrétien, d'une finesse exquise, d'une grande naïveté en même temps, ne conserve plus malheureusement que l'une de ses feuilles : en haut *le crucifiement* ; au-dessous, *l'Adoration des mages* (553). Puis venait le très remarquable triptyque de la fin du XVe siècle, *procession d'une châsse* (809), appartenant à M. Préaux. C'est un tableau religieux d'un rendu complet et d'une si étonnante réalité de formes qu'on se demande comment il est possi-

ble d'arriver à de pareils effets de perspective avec le secours seulement d'une feuille d'ivoire. Presque une ville entière se détache de ce morceau, mais une ville du xve siècle avec ses maisons à pignons, aux toits élevés, à encorbellements et tourelles, avec ses rues, son cours d'eau, son animation et sa vie. La procession s'avance d'un pas lent, elle va passer les ponts et rejoindre l'église dont la silhouette se profile danr le lointain. Tout cela est bien curieux et fait valois profondément le talent de l'artiste qui a su créer cette petite merveille.

D'un grand talent également la plaquette voisine représentant les *joueurs de boules de Teniers* (62), propriété de Mme Lottin de la Peichardière. Nous trouvons en cette plaquette un véritable tableau d'ivoire ; ses lointains si réussis, la vivacité de ses personnages donnent une animation bien vraie à toute cette scène champêtre.

Parlerons-nous des nombreuses statuettes, coffrets, vases à fleurs, étuis, cachets et râpes à tabac qui complétaient ces deux vitrines d'ivoires ? Le détail en serait long, le choix difficile. Votre attention a été retenue sans nul doute par chacun de ces précieux objets, et il nous suffira de vous rappeler que parmi eux se trouvaient : le superbe *poignard renaissance* (338) à gaine d'ivoire, sculpté et armorié que M. Lautour avait exposé ; la statuette de *vieille femme lisant* (432) de M. Rouland, très remarquable d'expression et de sentiment ; et surtout cette délicieuse petite pièce du xvie siècle représentant *un combat entre cheva-*

liers (71), véritable bijou de ciselure, que M. Morel, de Rouen, doit se féliciter de posséder dans sa collection.

Nous compléterons l'examen de cette série en vous signalant le très beau *christ en ivoire sculpté* (310) de M. Ledoulx de Bacquepuis, qui avait trouvé place au-dessus de l'autel exposé dans la salle du Poussin ; une petite statuette en ivoire représentant un *prêtre lisant* la *Vie intérieure* (124), qui pourrait bien être l'image de saint François de Sales, appartenant à M. Dieu ; et une *Vierge à l'enfant* (351), qui, malgré quelques imperfections inhérentes à l'époque qui l'a produite (XVIIe siècle) ne manquait point cependant d'un intérêt sérieux. Elle appartient à M. Moutier-Hervieu.

Bois ciselé.

Fort brève sera la description de la section voisine en raison du petit nombre des objets en bois ciselé qui suivait la série des ivoires. — Nous avons trouvé là cependant quelques beaux spécimens de ces râpes en buis ou alisier que l'usage du tabac avait répandues en France pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, et dont quelques-unes se distinguaient par une rare élégance. De toutes celles qui nous avaient été remises, la plus remarquable certainement et par ses dimensions et par la netteté de ses lignes était la *râpe en bois d'alisier* (33) aux capricieux méandres portant la devise : « *Noli me tangere* », qui sortait du cabinet de M. Loisel. Le même collectionneur nous en présentait une autre fort

curieuse encore bien que plus petite, car elle puisait un double intérêt dans les *armoiries du chevalier Dubourg* (32) et la date de 1728 qui complétaient son ornementation. La grande râpe de M. Bréauté, *aux armes de France et de Navarre* (130), attirait également l'attention par ses armoiries finement fouillées et par le nom d'*Anselme*, qui est peut-être celui de son premier propriétaire ou de l'artiste. Nos pères ne se faisaient point scrupule d'emprunter l'ornementation de ces objets essentiellement profanes à des sujets religieux, car nous trouvions sur une autre *petite râpe* (131) exposée par M. Bréauté, un christ en croix et les attributs de la passion ; et M. Rouland nous en avait remis une autre, en buis, du XVIIIe siècle, sur laquelle se dessinait l'image de l'*évêque saint Agnan* (429). De ces deux dernières râpes il serait curieux de retrouver l'histoire, et peut-être, à leur origine les rencontrerions nous sur la table d'un prieur ou d'un abbé.

Instruments de musique.

Plusieurs instruments de musique du XVIIIe siècle complétaient la vitrine : un *quinton*, une *viole*, une *pochette* (727 à 729), exposition de M. Chérel ; et les organisateurs y avaient renfermé le *sceptre de la statue de sainte Catherine* (744), qui nous avait été envoyé par le musée des Andelys. Fleurdelisé, semé d'L entrelacés, au chiffre de Louis XV, et surmonté d'une couronne royale, ce dernier morceau rappelait bien complètement l'époque qui lui avait donné naissance.

Éventails. — Guipures.

Les trois dernières vitrines de la salle des Manuscrits avaient été réservées à l'exposition des éventails, un objet de luxe et de confortable qui, par son affinité avec la peinture, par son appropriation à la toilette de la femme, n'eût point été déplacée entre la miniature et le bijou. Ils s'étalaient là d'ailleurs largement, à l'aise, et la parure de broderies et de guipures si belles du XVIe siècle que Mme Rouland leur avait faite, en rehaussant leur éclat, leur permettait de ne point regretter la place que les dispositions locales et les nécessités de l'installation leur avait donnée. Le plus intéressant peut-être de ces éventails était *celui de Mme Prieur* (879), qui, à de vrais mérites d'exécution, ajoutait cet autre mérite incontesté qui s'attache toujours au souvenir historique ; il aurait appartenu, paraît-il à la marquise de Pompadour. Un autre éventail ajouré, rappelant aussi l'époque Louis XV, avait été exposé par M. Renoult (85) ; et, près de lui, se faisait admirer celui de Mme Cordier (747), très bel éventail à monture d'écaille, à sujets dorés, présentant cette particularité que le sujet peint retraçait une chasse du règne de Louis XV alors que les ornements dorés de la monture revêtaient, à ne s'y point tromper, tous les caractères du style Louis XVI : anomalie sans doute bien facile à expliquer par la réfection complète qui a pu être faite de ce bijou à la dernière de ces deux époques. Nous cite-

rons, parmi les autres, le n° 328, *l'éventail aux assignats* de M. Védie, type curieux et qui a bien sa place dans le cabinet d'un collectionneur.

Les mêmes vitrines contenaient encore deux gouaches encadrées remontant au règne de Louis XIV, que nous avons réservées pour la fin. Destinées probablement à être montées en éventail, ces deux peintures ne paraissent point jusqu'ici avoir servi à cet usage. L'une de ces gouaches représente l'*inauguration d'une statue* (393), très probablement celle de la statue de Molière; l'autre, *un bal travesti* (393), à la cour ou dans un château; toutes deux du reste offrent un modèle utile du costume et de la mise en scène à cette époque. Elles appartiennent à M. Bouquelon.

Nous en avons fini, messieurs, avec ce que nous pouvons appeler la partie intime et caractéristique de la salle des Manuscrits, puisque nous avons fait passer sous vos yeux la plupart des objets de choix qu'elle était appelée à renfermer. Mais il nous reste à étudier toute la partie décorative, tant de la salle des Manuscrits que des salles voisines, nous voulons dire les tapisseries, les tableaux et dessins anciens, les gravures et les meubles rares qui s'épanouissaient de tous côtés.

Tapisseries. — Broderies.

L'ornement le plus ancien des édifices et des de-

meures consiste dans la tenture. Si haut qu'on remonte dans l'antiquité, on retrouve dans l'histoire l'origine et les éléments de ce qui depuis est devenu la tapisserie. Nos souvenirs classiques sont là, pour nous montrer Andromaque brodant au moment où les cris du dehors lui apprenaient la fin tragique d'Hector; Pénélope charmait par la broderie les douloureux instants d'ennui que lui causait l'éloignement d'Ulysse; le trésor de Delphes conservait avec soin les célèbres tapisseries des brodeurs Helicon et Akeras, qui avaient su se faire un nom dans les temps anciens. Vous le voyez, dès les premiers âges, la tapisserie, quelle qu'en fût alors la forme, était déjà trouvée, et il ne restait plus qu'à en perfectionner les moyens d'exécution, qu'à l'appliquer au goût comme aux besoins des époques qui suivirent. Cet ingénieux travail resta longtemps le monopole des abbayes, puis l'élément civil s'en empara, et c'est alors que nous vîmes nos rois le mettre en honneur, le prendre sous leur protection, et assurer, par des privilèges spéciaux ou la création de manufactures nationales, le merveilleux essort de cette industrie. C'est ainsi que de siècles en siècles, et pour ne parler que des derniers, nous vîmes François Ier fonder à Fontainebleau un établissement de haute lisse qne quelques années plus tard Henri II devait confier à la haute et savante direction de Philibert Delorme, et Louis XIII à la suite établir dans la maison des Gobelins une fabrique de tapisseries de Flandre qui devait bientôt compter jusqu'à 250 ouvriers. En 1664, Colbert crée la manufacture royale de Beauvais, à une époque où déjà celle

d'Aubusson, dont l'origine plus ancienne est devenue confuse, resplendissait de tout son éclat.

Nos exposants, messieurs, n'eurent point la prétention de vous offrir ce que ces manufactures de choix avaient produit de plus précieux. Ces chefs-d'œuvre sont rares, et les gouvernements qui se sont succédés en France, toujours jaloux de merveilles dont le principal emploi doit être l'ornementation de nos monuments nationaux ou de servir aux présents des souverains, n'en ont permis que discrètement la diffusion. Le collectionneur doit se féliciter lorsque une bonne fortune lui permet de recueillir de ci de là les quelques échantillons de ces produits qui se trouvent, par suite de circonstances diverses, versés dans le domaine public.

M. A. Bouquelon est un de ces heureux. La belle tapisserie renaissance qu'il avait exposée dans la salle des Manuscrits nous a paru, en effet, un des beaux morceaux de l'école française, sous le règne du roi Henri II ; quelque épave peut-être de la coûteuse ornementation que ce roi avait dépensée pour sa favorite au château d'Anet. Le sujet s'y prête d'ailleurs, puisqu'il nous reproduit une *chasse de Diane*, (530). La scène se passe dans une forêt. Sur le premier plan et vers la gauche, Diane de Poitiers, la tête ornée du croissant, l'arc à la main, le carquois sur l'épaule, vêtue d'une splendide robe bleue ornée de soleils et de rinceaux, s'avance vers l'une de ses dames d'honneur qui, dans l'attitude du repos, assise, ses armes auprès d'elle, en compagnie de ses levriers,

paraît attendre le moment de l'entretien. Dans le lointain, les autres compagnes de Diane, oublieuses un instant du rendez-vous, se livrent encore aux douces jouissances de la chasse. Ce sujet se trouve entouré par une bordure merveilleuse, ornée d'arabesques et de fleurons, que divisent vers le haut et sur les coins du bas quelques scènes mythologiques : tout en haut le *triomphe de l'Amour* dans un quadrige; en bas et à gauche deux personnages « *Ulysse et Circé* »; à droite « *Pyramus et Thisbé* ». Une restauration intelligente a su rendre à cette tapisserie l'élégante proportion des formes et l'heureuse harmonie des tons, sinon leur premier éclat. Cette tapisserie, suivant nous, était de beaucoup la plus belle de toutes celles qui avaient été exposées.

M. A. Bouquelon en avait une autre dans le vestibule d'entrée, à gauche en entrant; tapisserie flamande celle-là, et du XVIIe siècle, elle nous offrait une scène de village : cinq personnages fort attentionnés à un *jeu de trictrac* (531), dont un sixième marquait les coups. Comme cadre un paysage, des arbres, une ville lointaine. Cette tapisserie, signée « *la veuve de G. Werniersl. F.* », se faisait remarquer par une intensité de couleurs des mieux caractérisée, et une étonnante conservation.

Au fond du même vestibule et sur l'un des côtés correspondant à l'escalier, avaient été suspendues les deux tapisseries de M. le préfet de l'Eure, qui, plus sobres de tons que la précédente, produits d'ailleurs d'une autre manufacture, se distinguaient toutefois

par l'intérêt des sujets qui y étaient traités. Dans la première, *un grand prêtre présente un jeune roi à sa fiancée* (532), devant laquelle on dépose les cadeaux de fiançailles ; dans la seconde, la *célébration du mariage royal* (533) par le grand prêtre. Ces deux tapisseries du XVIIe siècle sont entourées d'une bordure contenant feuillages et cartouches.

Dans la salle des Manuscrits avait été fixée une tapisserie flamande du XVIIe siècle, *riche paysage* (534) avec châteaux dans le lointain, toute la perspective d'un parc princier avec ses arbres, ses pelouses, ses cours d'eau ; un flot de verdure dans le goût des écoles de Flandre. Le musée d'Evreux, si pauvre en tapisseries, sera reconnaissant à M. E. Papon d'avoir bien voulu lui faire don de cette œuvre.

Un collectionneur de Vimoutiers, M. Ridel, avait apporté son large contingent à la décoration de nos salles, car il nous avait envoyé huit tapisseries qui complétaient richement cette section dans notre musée. Nous citerons les plus belles et notamment le n° 97, qui nous a semblé d'un mérite réel. Tapisserie renaissance de haute lisse, le sujet représente un *chef d'armée marchant au combat*. A cheval, de la main il tient le glaive et donne ses ordres à ses guerriers. Dans le lointain, le combat s'est engagé sur les bords d'une rivière, les trompes appellent les soldats ; une grande animation règne dans ce tableau, qui est malheureusement fort dégradé.

Très animé également est le sujet du n° 95, un combat encore, dans lequel le catalogue a cru trouver

la *bataille d'Arbelles*. Plus vive de tons que la précédente, mieux conservée aussi, cette tapisserie était bien faite pour tenter l'ambition d'un amateur du genre.

Deux très belles tapisseries se trouvaient aussi dans la salle du Poussin, les nos 98 et 99; la dernière paraissant être le complément de l'autre. Toutes deux de la manufacture d'Aubusson, la première représentait une *pastorale au bord d'un ruisseau*, et était signée « M. R. DAUBUSSON. L. ROBY »; la seconde représentait un *rendez-vous* champêtre, et portait la signature « M. R. DAUBUSSON. A. G. ». Elles étaient d'une conservation entière. Nous ne parlerons point du numéro suivant qui, cependant très fin de point, mais plus passé de tons, avait dû servir de modèle au n° 98, car il représentait le même sujet. Nous ne parlerons pas davantage des autres tapisseries de M. Ridel, qui étaient effacées par les premières; mais en terminant nous vous signalerons, quoiqu'elle ne rentre qu'incomplètement dans la section qui nous occupe, une très remarquable *broderie au passé* (875), que la ville des Andelys avait envoyée et qui se trouvait dans la salle des Manuscrits. Nous voulons parler de ce superbe devant d'autel en tissu métallique, orné de broderies lamées d'or et d'argent, qui contenait sur son milieu trois médaillons peints sur soieries et représentant *l'Adoration des mages*. Nous avons été vivement frappé du mérite qui distingue ce travail du XVIe siècle.

Tableaux et Dessins anciens.

Dans les vides laissés dans notre musée par ces tapisseries de grandes mesures, les organisateurs avaient placé les tableaux rares qui nous avaient été confiés. L'exposition de ces tableaux se distinguait par le grand nombre d'abord des sujets produits, mais surtout par les solides qualités qui en relevaient le mérite. Beaucoup de nos toiles, en effet, appartenaient au grands noms des écoles française et italienne, et si l'origine de quelques-unes restait douteuse, le doute pour la plupart pouvait s'interpréter en faveur du nom auquel le chef-d'œuvre avait été attribué. Nous parlerons d'abord de l'œuvre magistrale que le musée des Andelys nous avait permis d'offrir aux regards du public. Cette merveille du Poussin est aujourd'hui trop universellement connue pour que nous nous trouvions dans l'obligation de vous décrire le tableau de *Véturie implorant la miséricorde de Coriolan en faveur de Rome* (869). Il nous suffira de vous dire que nous trouvons en lui toutes les qualités de couleur et de dessin qui distinguent les œuvres du grand peintre des Andelys. Une place de choix avait été donnée à ce précieux tableau, et notre admiration lui avait valu l'honneur de donner son nom à la salle qui le renfermait.

Près de lui, à droite et à gauche, avaient été placés quelques-uns des tableaux qui composent la sérieuse

collection de M. Ledoulx de Bacquepuis : la *Judith* (300) de Lebrun ; la *Joconde* (294), très belle copie du très célèbre tableau de Léonard de Vinci ; *un christ* (296) attribué à Philippe de Champaigne ; une *Madeleine repentante* (295) du Guerchin. Puis, sur le côté de la salle faisant face à ce dernier, nous trouvions : un Guido Reni, *Jésus endormi sur sa croix* (298), qui, à de rares qualités, joignait l'attrait de sa provenance : c'est un vestige encore de notre ancien château d'Anet. Du même côté, un joli *portrait de femme* (251), du XVIIIe siècle, exposé par M. Colin, excellente peinture d'un auteur malheureusement inconnu, mais demeurant fort intéressante au point de vue de l'étude du costume en France.

Sur les panneaux séparatifs de la salle du Poussin et du vestibule, vous avez pu distinguer encore tout un ensemble de toiles de mérite. La *Leçon de musique* (710), de Lancret, tableau gracieux et harmonieux de tons comme le sont tous les produits de cette école, s'y faisait remarquer d'abord. Cette pièce délicieuse appartenait à M. Rohaux, qui nous avait donné encore : une fort jolie composition de Wattier, *jeune fille dans un parc* (708) ; un *portrait d'enfant* (709), que David aurait pu signer ; et un petit dessin colorié de Huet, *le songe d'Endymion* (711). Non loin de là, un fort beau *saint Michel* (285) de l'école espagnole, signé Cabrera Miguel, avait été placé par M. de Jouvencel ; et au-dessous vous trouviez toute une série de petites toiles parmi lesquelles vous aurez retenu surtout un *intérieur d'auberge* (742) de l'école flamande, appar-

tenant à M. Firbach. Cette dernière toile se recommandait particulièrement par la grande vivacité de ses lumières et la franchise d'allure de son mouvement.

La salle des Manuscrits était aussi amplement dotée de tableaux ou dessins de prix. A gauche en y entrant, vous trouviez un certain nombre de toiles de petite dimension, dont quelques-unes déjà vous étaient connues sans doute, pour les avoir admirées plus d'une fois dans la collection si consciencieuse de feu Mme Duhamel : un *grand christ en croix* (268) d'abord, portant la signature, il est vrai contestée, de Van Dick, mais plein de mérites malgré ses retouches ; un *martyre de saint Laurent* (264), brillant et lumineux tableau de l'école flamande attribué à Franck ; un *christ en croix* (311), exposé par M. Ledoulx de Bacquepuis, qui nous l'a présenté comme un Carrache ; puis une gouache de Gérard Dow nous offrant le portrait de *Jérome Cardan* (305) ; des *animaux* (304) de Paul Potter ; et, dans un coin, malheureusement un peu dans l'ombre, un délicieux cuivre attribué à Franck le jeune, représentant l'*Adoration des mages* (851). Il se distinguait entre tous par la vivacité de son coloris et la grande harmonie de sa composition. Ce charmant petit tableau appartient à M. Plouin.

Au-dessus du grand plat armorié en cuivre de M. de Jouvencel, vous avez pu voir le tableau du docteur Saint : *les apôtres et les saintes femmes au tombeau* (528), fort bonne peinture du XVIe siècle, aux lignes cherchées et fines, à la couleur suave qui peut

être, sans trop de prétention, bien qu'on en ait dit, attribuée au peintre Memling ou à son école. — De l'autre côté de la cheminée de M. Décorchemont se présentait le tableau de M. Bagot, *une chasse* (738) de Wouvermans, tons chatoyants, purs contours; et près de lui un tout petit *tableau de bataille* (472) appartenant à Mlle de Louvigny, tableau que son énergie sauvage permet de prendre pour l'une des toiles hardies de Salvator Rosa.

Du côté du jardin du musée, un seul tableau : la *Piété filiale* (315) de Valentin, grande et sombre toile pleine de sentiment cependant, mais que les ans n'ont point ménagée et dont nous avons regretté les graves flétrissures. Cette toile provenait aussi du cabinet de M. Ledoulx de Bacquepuis, qui dans la même salle avait encore exposé deux tableaux, les meilleurs peut-être de sa collection : le *portrait de Diane de Thianges, duchesse de Nevers* (314), et *la Chanteuse* (299) de Santerre. Le premier nous charme par le choix gracieux du sujet, et l'heureuse coloration de ses tons ardents ; le second par l'éloquence vraie de son expression. Au-dessous de ces deux toiles se trouvaient : une très belle *tête d'étude* (289) à la sanguine, de Greuze, appartenant à M. Rigaut, et, tout à côté, un excellent dessin à la mine de plomb, *l'Adoration des bergers* (870), attribué au crayon du Poussin.

Nous en aurons fini, messieurs, avec la peinture ancienne quand nous vous aurons cité les tableaux de grand prix que M. de Pulligny avait exposés : un *saint Jean-Baptiste enfant* (3), de Murillo ; deux tableaux de

Raoulx : *le Concert* (4) et *la Toilette* (5), spécimens lumineux et tendres de la peinture de genre au XVIIe siècle ; et le très beau *triptyque peint* de M. l'abbé Préaux (807) que nous trouvions au milieu de cette salle des livres. Cette peinture remarquable, bien que retouchée, était déjà certainement connue de beaucoup d'entre vous avant le grand jour de cette exposition publique.

Gravures anciennes.

Une salle étroite, peu spacieuse, assez mal éclairée même, un vestibule, avait été mise à la disposition de la gravure ancienne ; installation défectueuse s'il en fut, mais qu'on ne saurait reprocher aux organisateurs du musée, l'abondance des autres productions les ayant contraints à reléguer là les quelques belles mais rares estampes que l'amateur avait exposées. La visite en sera courte. Nous avons cru devoir relever seulement sept ou huit spécimens curieux qui auront frappé vos regards comme les nôtres : une *carte du royaume des cieux* (889), à M. Penelle, invention drolatique et pleine d'humour d'un esprit joyeux ; une très belle *eau-forte de Rambrandt* (92), à M. Morel; une gravure très fine de Massard, d'après Greuze « *la Vertu chancelante* » (405), à M. Féron ; deux beaux portraits gravés : l'un de *Louis XIV* (888), avant la lettre, appartenant à M. Brunet; l'autre de *Louis XVI* (126), gravure de Bervic, d'après le tableau de Collet, appartenant à M. Fontaine. Et encore : deux *scènes*

flamandes (399-400) fort amusantes, d'après des tableaux de Teniers, à M. Marie; les deux *paysages de Volpato* (885), d'après les peintures de Claude Gelée dit le Lorain, à M. Védie; *les Baigneuses* (394), gracieuse gravure anglaise relevée par des teintes, à M. A. Bouquelon; et enfin, le *manoir de Radeval-les-Andelys* (871), envoyé par le musée des Andelys, que nous vous signalerons, non plus comme une gravure, mais comme une lithographie intéressante d'un de ces beaux monuments du xve siècle qu'on regrette de ne plus voir debout.

Pierre sculptée.

La sculpture ancienne sur pierre n'était représentée dans notre exposition que par un fragment, une tête de femme, et cependant nous tenons à rappeler à votre souvenir ce débris qui nous offrait un spécimen bien pur de la statuaire du xive siècle; il nous faisait regretter le complément de l'œuvre. Nous tenons surtout à remercier M. Décorchemont du don gracieux qu'il en a fait au musée d'Evreux. Ce modèle d'ailleurs nous offre la transition toute naturelle pour arriver à la sculpture sur bois, aux meubles et panneaux qui décoraient toute l'étendue de nos salles.

Meubles. — Bois sculpté.

L'histoire du meuble, du meuble sculpté notamment, est bien intéressante à cette époque si féconde en

collections de toute nature, si riche en découvertes du genre; nous dirons plus, cette histoire est nécessaire. Nous sommes bien loin en effet de ce temps, pourtant si voisin du nôtre, où le collectionneur était considéré comme un original ou comme un fou, dont il était bon de flatter les innocentes manies. Aujourd'hui, tout le monde recherche ce que les temps passés nous ont donné, et il n'est si petit bourgeois qui ne veuille offrir à ses amis les charmes d'un cabinet curieux, d'une collection, d'un petit musée. Les productions des premiers âges s'épuisent; le peu qui nous en arrive ne nous parvient que profondément altéré, à l'état de débris. Il faut restaurer, quelquefois refaire : travail délicat, bien que plein de charmes, qui demande le concours sérieux de connaissances spéciales. Ces connaissances là, messieurs, il est facile de les avoir. L'histoire du meuble n'est plus à faire, et les ouvrages si nombreux et si complets que des gens de goût ont su écrire sur la matière, permettent désormais de suivre en toute sûreté les différentes phases des caractères du meuble, et de reconstituer sans méprises les épaves du passé.

Plusieurs des meubles renfermés dans notre musée avaient été l'objet de ces réparations intelligentes dont nous parlons, et nous ne saurions nous en plaindre. Nous ne sommes point de ceux, en effet, qu'un enthousiasme exagéré pour les choses des aïeux porte au mépris de toute réparation, de toute restauration du meuble, et qui rejettent comme sans valeur tout objet qu'une main contemporaine a su compléter. A ce compte-là que de choses seraient perdues ou délaissées !

et combien restreint serait le nombre des favorisés du sort auxquels il serait permis de s'occuper de l'art !

Notre exposition, il faut bien le reconnaître, était pauvre en meubles sculptés. Elle ne vous offrait aucun spécimen des premiers âges du meuble, de cette époque native, où l'homme encore nomade concentrait dans le coffre massif ou solide le mobilier de sa maison. Rien non plus des siècles qui suivirent ; aucun de ces bahuts, de ces chaises, de ces escabeaux, de ces dressoirs même, que les XIe et XIIe siècles avaient dégrossis. Les XIIIe et XIVe siècles eux-mêmes étaient absents ; nous n'y voyions aucun exemple de ces tiges fleuries, de ces élégants rinceaux, bien que naïfs encore, que le goût s'épurant faisait courir sur le meuble. Mais, en revanche nous y trouvions quelques-uns des beaux produits que les XVe et XVIe siècles nous ont laissés.

Nous vous citerons avant tous autres la remarquable *crédence* XVe *siècle* (844) de M. l'abbé Préaux. C'est un très beau modèle de cette époque gracieuse, où se développe l'expansion complète de l'architecture ogivale ; où les monuments se couronnent de clochetons, qui se garnissent eux-mêmes d'aiguilles et de crosses. De proportions harmonieuses, finement fouillé, ce meuble, que distinguent quelques parties ajourées et de charmantes ferrures, est digne en tous points de l'intérieur d'un homme de goût. C'est de lui surtout que nous pourrions dire qu'une savante réparation a su présider au rétablissement de l'œuvre, tant la nuance est difficile à saisir entre les parties anciennes et le travail nouveau.

Tout auprès, ou plutôt en face de cette crédence, vous avez pu admirer comme nous le *meuble à deux corps* (569), exposé par M. Lesage. Image d'un autre âge, produit de ce siècle que nous préférons à tous autres, le cabinet de M. Lesage, bien que nous le considérions comme un travail allemand, nous offre, par la pureté de son style, la juste proportion de ses moulures, la sobriété de sa sculpture, un exemple frappant du grand goût qui présidait à la confection du meuble sous le règne du roi Henri II. C'est l'époque où déjà se révèlent les applications d'ébène, les laques, les vernis, les incrustations de marbres ou d'ivoire, le mariage d'essences diverses dans les bois ; et vous aurez pu remarquer tout le charme que ce meuble de noyer puise dans ses incrustations de citronnier.

Plus simple s'il se peut, mais très franc d'allures est aussi le *siège de la reine Margot* (Marguerite de Valois) (846), appartenant à M. Préaux. Nous n'avons point pris souci, vous le comprendrez, de rechercher les justifications authentiques de la propriété première de ce banc, qui, quelles qu'en soient les origines, porte indubitablement dans ses formes la marque et le cachet particulier des œuvres du temps d'Henri IV. A cette époque guerroyante, les arts s'étaient endormis. Le meuble est droit, raide et haut, sobre de sculptures, mais grand de caractère. On rêve, en le voyant, ces intérieurs seigneuriaux aux proportions majestueuses et dignes ; on revoit la chaise du maître près du foyer où, inquiète de l'absence, soucieuse du sort des armes, sa compagne l'attend.

Nous parlerons-vous des quelques bahuts répandus dans les salles de notre exposition ? Dus, pour la plupart, à la générosité d'exposants soucieux de l'installation de notre musée, sans prétention d'ailleurs, ces bahuts ne dépassaient guère la mesure d'un mérite vulgaire ; et nous ne pouvons que remercier M. Damiens, Mme Blanchet et les quelques autres qui ont bien voulu nous les confier. Nous excepterons toutefois de cette appréciation le *bahut* de M. E. Papon (194) qui, ayant eu sa place jadis aux archives des gabelles d'Evreux, révélait un mérite local ; et un très beau *coffre en cuir* (848) recouvert de cuivres dorés, de serrures armoriées, semé de fleurs de lis et de clous de cuivre, qui, comme tant d'autres choses, sortait de chez M. l'abbé Préaux.

Bien supérieurs étaient les coffrets, les cabinets renaissance, incrustés d'ivoire, de nacre, d'écaille, aux mille tiroirs, aux formes variées. Il serait long de vous les décrire tous, et nous nous contenterons de vous signaler parmi eux les nos 836, 837 et 337 du catalogue. Le premier, un *coffret en palissandre*, avec incrustations d'ivoire, semis de fleurs et coins de cuivre, doit être un travail allemand. Le second, un petit *cabinet italien* du XVIe siècle, ébène incrusté d'ivoire et de marqueterie, garni de cuivre argenté et ajouré, nous a semblé d'un travail très fin. Les parties d'ivoire sont gravées : un sujet de milieu représente la personnification d'un fleuve ou d'une rivière, et de petits cartouches ornés d'arabesques et fleurons entourent ce sujet central. Si vous ouvrez le meuble, vous y rencontrez toute une série de petits tiroirs du même

goût ; entre tous, la figure de Pomone ; comme loqueteaux, des têtes de lions avec bagues composées de deux dauphins. Tout est recherché dans ce meuble qui, comme le précédent, appartient à M. Préaux. Tous deux se trouvaient dans la salle des Manuscrits ; dans la salle du Poussin, au contraire, se trouvait le n° 337, un très riche *coffret Louis XIII*, en bois de tuya, garni de remarquables cuivres dorés, un peu trop dorés peut-être. Il appartient à M. Lautour.

Les bois sculptés proprement dits, et par là nous entendons l'application de la sculpture sur bois à la reproduction des personnages, au modelé des scènes historiques ou religieuses, étaient fort dignenent représentés dans notre musée. Sans nous arrêter aux nombreux fragments de rétables, qui de côté et d'autre attiraient les regards, nous ne pouvons passer sous silence le merveilleux *petit rétable en chêne* (87), bijou de sculpture renaissance, que M. Lefrançois nous avait envoyé. Composé de trois travées, séparées entre elles par des colonnettes aux chapiteaux finement fouillés, ce petit chef-d'œuvre, nous présentait trois scènes du Nouveau Testament : *la Visitation*, *la Nativité*, *l'Adoration des mages*. Au-dessus comme au-dessous de chacune de ces travées, quelques sujets religieux encore : le *Sacrifice d'Abraham*, la *Présentation au temple*, la *Samaritaine*, *Jésus au milieu des docteurs*, etc. Et tout cela d'un fin si parfait, d'une telle délicatesse de ciseau qu'on ne saurait dire ce qu'il faut admirer le plus, de la patience ou du talent de l'artiste qui a su tirer du bois un pareil résultat.

Bien fins aussi les beaux panneaux de l'abbé Préaux : le *Buisson ardent* (841), la *Cène* (842), le *Bon Pasteur* (843), qui dûrent faire jadis l'ornement et l'honneur de quelque riche sanctuaire ; et ce charmant petit *fragment de rétable* XVIe siècle (554), venu du cabinet de M. Chrétien, dans lequel les anges se mêlent à de gracieux rinceaux pour entourer le calice, symbole du culte.

Nous en aurons fini, messieurs, avec cette exposition rétrospective quand nous vous aurons signalé, *les douze apôtres* (821 à 832) de M. l'abbé Préaux, création du XVIe siècle, miraculeusement arrivée jusqu'à nous ; et une petite statuette, *la Vierge à l'enfant* (266) de Mlle Duhamel, travail un peu cherché mais gracieux du XVIIe siècle. Et quittant pour un instant ces salles où nous vous demandons pardon de vous avoir retenus trop longtemps, nous vous conduirons au premier étage de ce musée où nous ferons ensemble, si vous le voulez bien, une excursion hâtive dans le domaine de l'art contemporain.

DEUXIÈME PARTIE

ART MODERNE

Nous arrivons là, messieurs, à la partie la plus difficile et la plus délicate de notre mission. Désormais nous allons nous trouver en contact avec les produits du jour, et nous ne rencontrerons plus que des personnalités actuelles, des susceptibilités peut-être, que nous devrons nous appliquer à respecter. Ici, nous le confessons, nous ne nous sentons plus aussi à l'aise ; et c'est là surtout, que laissant entièrement de côté la critique, nous vous demanderons de vous contenter d'une rapide revue qui, en vous signalant les travaux d'un mérite réel, vous permettra d'en garder le souvenir. Plus d'une œuvre, certainement, dans cette excursion faite en hâte, aura échappé à nos regards et restera dans l'oubli ; il ne faudra vous en prendre qu'à la faiblesse de nos moyens, à notre indignité en pareille matière.

Peinture religieuse.

La peinture religieuse qui doit tenir le premier rang dans cet examen, à proprement parler, n'était point représentée dans notre exposition. Aucune de ces belles têtes de Christ ou de Vierge que l'art s'applique à poétiser, aucune personnification de nos saints. Quelques tableaux toutefois, empreints du caractère religieux et de souvenirs chrétiens, pouvaient à juste titre rentrer dans cette classe et ne s'y trouvaient point déplacés. M. Hérissey nous avait confié son tableau de Becker, grande et juste copie que le maître avait faite de sa *Veuve du martyr* (22ter). Dans un sombre couloir des catacombes de Rome, à la lueur rosée des cierges, la jeune Romaine présente ses enfants au tombeau de leur père ; de ses deux mains tremblantes elle élève le plus jeune et lui fait embrasser le signe de la rédemption. L'aînée des enfants, une jeune fille frêle, pâle, vêtue de blanc comme sa mère, mais ferme dans sa foi, se tient debout derrière et prie en silence. Un profond sentiment de piété se révèle dans cette œuvre, et l'amour filial s'unit à la résignation chrétienne pour donner l'expression vraie à toute cette composition. Le même sentiment se détache, il nous semble, du tableau de M. Bodin, intitulé *le Vœu* (39). Là encore nous retrouvons une foi vive, une piété sans bornes. L'attitude pleine de conviction de la jeune femme, la naïveté de l'enfant, donnent un grand

caractère de sincérité à toute cette scène, si bien éclairée d'ailleurs par les tons dorés de ces lumières d'église.

Dans une toute autre gamme était *l'Extrême-onction* (52) de M. Brion. Bien différent d'ailleurs était le sujet choisi, qui devait par sa nature se prêter à une interprétation de tous points dissemblable. Nous pouvons dire que M. Brion l'a parfaitement étudié et compris. Une porte entr'ouverte donne accès dans la maison que le mourant va bientôt quitter pour la tombe; on ne voit ni le prêtre ni le moribond. Dans l'attitude de la douleur, agenouillées près de la porte, plusieurs femmes du pays breton unissent leurs prières aux dernières oraisons du prêtre; pendant que quelques autres, debout, le visage empreint d'une émotion profonde, suivent d'un regard voilé la triste scène d'agonie qui se passe au dedans de cette chaumière. Le ciel est sombre et bas, la nature elle-même est dans le deuil, et le paysage entier se trouve plongé dans une impression de tristesse et de regrets. D'une facture large du reste et d'un dessin correct, cette toile avait été récompensée par notre jury (3e *première médaille*).

Tableaux d'histoire.

Le tableau d'histoire souvent se rattache de près à la peinture religieuse, tant le domaine est vaste et la mine profonde où nos artistes peuvent puiser dans l'histoire des religions. De l'Ancien Testament nous

trouvions deux scènes dans notre salon : le *Ruth et Booz* (109) de M. Denet, le *David poursuivi par Seméï* (299) de M. Rasetti.

« On était au temps de la moisson, et comme elles ne possédaient ni l'une ni l'autre aucune ressource, Ruth obtint de Noémi la permission d'aller glaner. Dieu la dirigea dans le champ de Booz, homme de bien, riche et parent de son mari. Booz l'aperçut qui marchait derrière les moissonneurs, et remarquant sa contenance modeste, il jeta sur elle un regard bienveillant. » Dans cette histoire naïve des relations pures qui devaient donner au monde la race de David, M. Denet a choisi un de ces premiers instants où la confiance s'établit entre le vieillard et l'enfant, rapprochement plein de charmes entre le protecteur et l'innocent : « *Elle dormit donc à ses pieds jusqu'au matin.* » Charmante d'abandon et de pureté, la jeune Ruth repose aux pieds de celui qu'elle ignore à ce moment devoir être bientôt son époux. La tête de la jeune fille est fine, la pose gracieuse, naturelle et bien trouvée ; la tête de Booz pleine de dignité, rêveuse, s'estompe agréablement dans l'ombre du tableau, les lignes en sont nobles; et nous ne saurions trop féliciter M. Denet du succès de son œuvre. Nous n'ignorons point que quelques critiques se sont fait entendre, lui reprochant notamment l'opposition de ses bleus, l'intempérance de sa couleur; mais nous savons que M. Denet est d'une école que n'effraye ni la vivacité des tons ni les contrastes, qui recherche l'allure, l'énergie, tout ce qui de l'homme fait un artiste. M. Denet commence

sa carrière, nous sommes heureux de pouvoir conserver à Evreux, son pays natal, une de ses premières œuvres d'une importance réelle, qui permettra un jour à ses concitoyens de se rendre compte de ce que peut, avec le travail, un caractère trempé et résolument attelé à la recherche du beau. Le tableau de Booz, récompensé par le jury (3e *deuxième médaille*), a été acquis par le musée d'Evreux.

Bien simple encore, messieurs, est le récit de la scène que nous retrace M. Rasetti : « Devenu l'aîné par le meurtre de son frère, Absalon conçut le criminel dessein de renverser son père. David, ulcéré de tant d'ingratitude, résolut de marcher contre lui. En chemin, il rencontra un homme nommé Seméï, fils de Géra et parent de Saül, qui le chargea de malédictions et lui lança des pierres du haut d'une montagne. Les officiers voulaient s'en emparer, mais David les arrêta : « *Laissez-le en paix*, leur dit-il, *le Seigneur sera peut-être touché de mon affliction, et me rendra le bonheur.* » Telle est dans toute sa simplicité la scène que cette toile nous reproduit. Mais que d'ampleur dans l'exécution ! Quelle pureté dans les contours ! Quelle énergie dans les caractères ! Le soldat protecteur de David s'élance en brandissant le glaive, il se meut, il vit ; toute la sérénité et la patience du grand roi ne sont point de trop pour calmer son ardeur. La figure de David est noble, imposante, pleine de cette douceur et de cette résignation que nous dépeignent les écritures sacrées ; le sujet est compris. Ajoutons qu'une vivacité de tons remarquable se fait sentir dans tout le tableau ; en le

voyant on se sent de suite en présence de l'œuvre d'un véritable artiste, et de l'un des meilleurs élèves certainement qu'a dû produire l'atelier de Bonnat. C'est à juste titre encore que le jury a cru devoir récompenser ce tableau (2e *deuxième médaille*).

Deux autres tableaux d'histoire dans notre salon nous ont paru dignes encore de retenir votre attention : l'*Eudore au tombeau d'Ovide* (123) de M. Devos, et le *Bernard Palissy* (78) de M. Coroenne ; le premier puisé dans l'histoire de l'ancienne Rome, le second dans un fait particulier du règne du roi Henri III. Le tableau de M. Devos se distingue par de sérieuses qualités de dessin, par une étude attentive du nu comme du paysage. Quant au tableau de M. Coroenne, de petites dimensions, d'une composition un peu cherchée et qui touche de près à la peinture de genre, il nous a séduit par les détails si bien étudiés de son exécution. Tout un drame se développe dans cette petite toile, et un drame bien rendu. La figure de Palissy, pleine de dignité et de noblesse, respire toute la fierté d'un homme qui ne craint ni les menaces ni la mort, et qui ne saurait courber le front devant le roi puissant qui veut le contraindre à abjurer sa religion.

Peinture militaire.

La peinture militaire ordinairement se produit avec ampleur dans nos salons de peinture. Celui d'Évreux en était très sobre ; nous n'y avons rencontré, en effet,

qu'un seul épisode guerrier : *la défense d'un convoi* (68) de M. Chigot. Élève de l'académie de Valenciennes, M. Chigot nous paraît avoir adopté, non sans succès, le mode de faire et le genre de M. Protais ; il joint au mouvement de l'action l'intérêt du détail, l'expression et le sentiment. Cette toile nous reporte aux mauvais jours de notre histoire, à l'une de ces froides matinées de décembre où la neige et les frimas faisaient rage pour rendre à nos soldats plus douloureuse encore cette affreuse campagne. Plusieurs des vaillants protecteurs de ce convoi menacé sont étendus sur la terre glacée, ils servent de rempart aux survivants de la défense qu'un jeune officier commande et soutient avec la mâle énergie du dernier espoir. Le convoi cependant s'éloigne dans les sombres allées d'une forêt. Toute la scène révèle de grandes qualités de composition et d'exécution et fait honneur au peintre qui l'a conçue.

Portraits.

Si la peinture militaire faisait défaut à notre exposition, le portrait en revanche y était copieusement représenté. Avant tous les autres, nous vous citerons le merveilleux *portrait du sculpteur Ch. Topffer* peint par M. Bonnat. Arrivé après le classement des œuvres, dans les dernières semaines même de notre exposition, le tableau de M. Bonnat ne figurait point au catalogue ; mais il n'avait pas besoin de cette révélation pour se faire connaître, il se suffisait à lui-même pour conqué-

rir l'admiration de tous. Il n'y a rien dans ce tableau : un fonds de toile, des frottis, des glacis, quelques touches de ci de là, et de ce rien sort une merveille. C'est que le tableau comprend tout au contraire : l'animation, le sentiment, l'âme, ce je ne sais quoi qui fait la grandeur de l'œuvre ; qualités souveraines qui forcent l'admiration du visiteur et lui font comprendre qu'il se trouve en présence d'un maître.

C'est un redoutable voisinage que celui de M. Bonnat, et M. Hébert n'aura point regretté sans doute de se trouver placé dans une salle voisine. Le *portrait en pied de l'artiste* (193), où nous retrouvons quelques-unes des saillantes qualités de Bonnat, son maître, était bien fait pour captiver et retenir notre attention. La vivacité du regard, la finesse des traits, l'heureuse coloration qui règne dans le tableau, en lui donnant un charme profond se réunissent pour en faire une œuvre d'un mérite sérieux. Honorée d'ailleurs d'une seconde médaille au salon de Paris de l'année 1877, cette toile avait été de nouveau récompensée par notre jury (4° *troisième médaille*).

M. Hébert nous avait envoyé encore un autre portrait, le *portrait de Mme S. A. H...*(192), qui, sans avoir le haut mérite de celui dont nous venons de parler, n'était point toutefois dépourvu de grâces, et se trouvait richement doté de qualités sérieuses. Nous en dirons autant du *portrait de Mme Th. H. J...*(116) par Mme Desrivières, une élève consciencieuse du peintre Winterhalter ; et du *portrait de Mme A. R...* (298) par M. Racine, portrait qui doit être fort ressemblant. Les deux portraits peints

par M. Denet, celui de *M. Dubois* (110), comme celui de *M. Lecoq* (111), empreints tous deux de cette facture hardie que nous révèle le *Ruth et Booz*, se distinguaient encore par la vivacité de l'expression et une grande vérité de ressemblance. Mlle Forget avait exposé le *portrait de M. F...* (156 *bis*), qui nous a séduit aussi par sa manière large, la vitalité du faire et surtout par cette identité si frappante avec les traits du modèle que l'individualité de M. Forget s'imposait de prime saut, en dépit de la discrétion du livret. C'est ce portrait incontestablement qui a valu à Mlle Forget la *mention honorable* qui lui a été décernée par le jury. Nous le trouvons de beaucoup supérieur en effet au *portrait de Mlle M...* (156), et même à cette petite *tête d'étude* portant le n° 155, que nous considérons comme un portrait.

Têtes d'étude.

Nous qualifierons têtes d'études, si vous voulez bien, ces tableaux qui ne sont point la reproduction d'une personnalité vivante, et dans lesquels l'artiste recherche et retrace avant tout une impression.

Au premier rang de cette classe se détache, et par le nom de son auteur et par les qualités maîtresses de l'œuvre, *la Leçon de géographie* (308) du peintre Ribot. Né à Saint Nicolas-d'Attez dans l'Eure, Ribot est une de ces individualités qui honorent le pays qui les a vues naître. Chercheur profond, on peut le dire, soutenu par un merveilleux amour de la vérité et du beau, il sut

par une vie presque entière de labeur et de travail, créer en lui une personnalité distincte et produire des œuvres qui, tout en nous rappelant la manière si vigoureuse de Ribeyra, n'appartiennent qu'à lui. Chacun de vous a encore présentes à la mémoire ces belles toiles qui ont fait jusqu'ici le haut renom du talent de M. Ribot: *la mère Marieu*, *la Comptabilité* de 1878, *le vieux Pêcheur*, *la Bretonne* de 1877 et tant d'autres. Nous ne pensons point faire injure à ces dernières en disant que cette fois-ci l'artiste s'est encore surpassé. Assise devant une table d'école, une vieille femme aux traits ridés, mais à l'intelligence ardente, donne une leçon à ses élèves. De sa main décharnée elle indique sur la carte le point précis où doit se fixer leur attention; ses yeux vivent, sa bouche parle ; il nous semble que de ses lèvres tombe, avec les notions arides des signes et des noms, tout un enseignement de précieuse morale, et qu'elle nous initie à la philosophie de l'histoire comme aux vicissitudes des peuples. Perdus dans l'ombre, sacrifiés, nous pouvons dire, à l'effet saisissant du tableau, les élèves écoutent en silence et suivent attentivement l'intéressante leçon. Nous avons été heureux d'apprendre que ce tableau ne serait point perdu pour nous après l'exposition de 1880, et que le gouvernement avait bien voulu en faire l'acquisition pour le musée d'Évreux.

A côté de cette toile savante, le mâle talent de Mlle Claudie ne sera point déplacé, et *la Magdeleine* (70) ne saurait être mise en meilleur lieu que sous le patronage de *la Leçon de géographie*. Bien différente

d'école cependant, nous avions cherché et cru trouver dans Henner le professenr et le maître qui avait pu inspirer cette toile; mieux renseigné aujourd'hui, nous apprenons, non sans étonnement, que Mlle Claudie est une élève de Chaplin. Quel que soit l'enseignement qui a fait éclore *la Magdeleine*, nous pouvons dire qu'il y a là une œuvre de mérite, une conception virile, et qui fait grand honneur aux solides leçons du maître, au prodigieux talent de l'élève. Il y a de la tristesse, du repentir, des regrets peut-être, dans l'expression de cette tête; les chairs sont palpitantes, et un merveilleux éclat réchauffant ce tableau lui donne comme un reflet de la vaillante peinture de nos anciens maîtres. Mlle Claudie, nous assure-t-on, avait déposé cette toile entre les mains d'un ami qui, sans ordre précis, paraît-il, crut pouvoir en faire honneur à l'exposition d'Evreux; elle aura pardonné, nous n'en doutons point, le zèle indiscret de cet ami qui lui a valu la *première médaille d'honneur* de notre salon. Nous pardonnera-t-elle aussi de vous revéler que le pseudonyme de Claudie cache un nom bien connu de la plupart de nos concitoyens : Mlle Claudie est la belle-sœur d'un aimable fonctionnaire que tous vous avez connu pendant le trop court séjour qu'il fit à Évreux, que tous vous avez apprécié et comme homme du monde et comme artiste.

L'étude du nu demeure et restera la grande école de la peinture. C'est dans le corps de l'homme que Dieu, en le créant à son image, a placé la quintescence du beau; c'est à la perfection des formes que l'artiste

emploiera de préférence son imagination comme son génie ; c'est pour cela qu'en général nos expositions abondent en étude du nu. La nôtre, dans sa sphère modeste, n'en était point dépourvue, et c'est ainsi que, non loin de *la Magdeleine* de Mlle Claudie, vous trouviez la *Femme nue* (64) de M. Charpentier, qui, sans s'élever au talent de la première, se faisait distinguer cependant par de rares qualités de couleur et de dessin ; nous nous serions reproché de la laisser dans un complet oubli, de même que nous nous reprocherions de passer sous silence la *Jeune Nymphe* (311) de M. Rivey, une excellente étude de dos qui ne nous a laissé qu'un regret, celui de ne point voir un visage qui doit être charmant.

A genoux près d'un pilier d'église ou plutôt accroupie dans une attitude d'humilité profonde, une bonne vieille dit son chapelet. Tel est le tableau que M. de Dramard a intitulé *la Prière* (125 *bis*). Vous aurez admiré sans doute la pose recueillie de cette vieille femme et l'expression vraie de sincère piété qui ressort de cette composition simple. M. de Dramard n'a point cherché l'effet, il l'a trouvé quand même dans la naïveté de cette prière du pauvre, et nous avons applaudi la distinction qui est venue récompenser son œuvre (1re *troisième médaille*).

Que ne pouvons-nous en dire autant de *la jeune Mère* (60) de M. Carrière, une composition bien sentie à laquelle il ne manquait que peu de chose pour arriver au succès. Le ton général est gris et terne, les chairs de l'enfant sont molles ; mais que de poésie

dans la tête de cette jeune femme, fine, gracieuse, charmante ! Et comme l'amour maternel se lit dans chacun de ses traits ! L'artiste qui vit de sentiment a pour lui l'avenir ; M. Carrière est un homme de goût qui saura compléter son œuvre. Non loin de lui la *Lecture attachante* (227) de Mlle Laurens méritait une mention spéciale et nous ne saurions l'oublier. Nous avons bien à faire cette fois avec une élève de M. Chaplin, et nous retrouvons dans le disciple les tons rosés et la fine touche du peintre des Andelys. Profondément plongée dans une lecture de choix, la jeune fille rêveuse y met toute son âme ; la pose en est jolie ; jolie d'ailleurs cette enfant de vingt ans ; les détails capricieux de sa toilette en relèvent la grâce ; le tableau retient et vous attache aussi ; nous ne serions point surpris du reste qu'il fut en même temps qu'une étude, un excellent portrait, et le jury a répondu aux sentiments de tous en le récompensant (8e *troisième médaille*).

Nous ne saurions tout citer, et pourtant vous nous en voudriez de passer complètement sous silence : la gracieuse *Bacchante au repos* (207) de M. Hugrel, si fraîche sur son lit de mousse et de feuillages . l'excellente *Gitana protégeant son enfant* (315) de Mme Salles-Wagner, petit tableau malheureusement placé trop haut, mais qui n'aura pu vous échapper, tant il donnait l'impression vraie de l'amour maternel. L'*Italienne de la Campagne de Rome* (194) de M. Hébert vous aura retenus encore, et de même la *Jeune Italienne* (338) de M. Vauquelin. Ces jeunes Italiennes, elles sont toujours les mêmes, nous les retrouvons partout, mais

toujours elles nous plaisent; et alors surtout que, comme dans le tableau de M. Vauquelin, au costume s'ajoutent la santé, la vie, la grâce et l'innocence de l'enfant. Elle est ravissante, en effet, cette petite brune aux tons chauds qui est comme un reflet du soleil de l'Italie. M. Vauquelin est, du reste, malgré la finesse de ses touches, un peintre à caractères; témoin le second de ses tableaux, *un Naturel de Tombouctou* (340), une tête à l'œil ardent, au front couvert, encadré de longs cheveux bouclés et noirs, à la mine sauvage, éveillée, hardie, étonnée, dirons-nous, de se trouver dans un salon français.

Paysage. — Marines.

Nous arrivons, messieurs, au paysage. De tous les genres de peinture, le paysage, ce nous semble, est celui qui de nos jours est arrivé en France au plus haut degré de la perfection. Tout le monde en fait, et il n'est que juste de le signaler à l'honneur de notre pays, beaucoup le font bien. Nous sommes heureux de le constater: en parcourant cette exposition nouvelle pour Evreux et pour le succès de laquelle, il faut bien le dire, on avait fait appel à toutes les bonnes volontés, sans contrôle et sans jury d'admission, peu de toiles se rencontraient accusant une nullité certaine. Nous avons examiné de près et nous pouvons dire que, dans le paysage surtout, la plus grande partie de nos envois était bonne et pouvait satisfaire l'exigence du con-

naisseur et du curieux. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il nous faille admirer quand même tout ce qui nous avait été remis. Bien des toiles, dans cette revue, ont été par nous laissées de côté; mais nous croyons que parmi toutes celles du moins que nous allons prendre le soin de vous signaler, il n'en est point qui ne puissent affronter la critique consciencieuse de l'artiste. Pour l'examen de cette classe, dont les produits étaient nombreux, il nous a paru utile de ne quitter une salle qu'après l'avoir épuisée; de cette façon nos indications vous seront plus profitables, vos souvenirs vous seront plus facilement rappelés.

En montant l'escalier de gauche, le visiteur se trouvait conduit dans une premiere salle où rayonnait, entre tous autres, le grand et superbe paysage de M. Renouf, qui nous a paru être la perle du genre. M. Renouf n'est point né dans l'Eure, mais un département limitrophe lui a donné le jour; il a, du reste, passé les premières années de sa jeunesse parmi nous, nous pouvons le revendiquer comme un des nôtres, et nous enorgueillir d'un talent qui nous fait honneur. L'artiste n'en est point à son début, et les succès sérieux que lui ont valu aux salons de Paris les toiles de mérite qu'il y a exposées précédemment, en le mettant hors concours, lui ont enlevé le droit qu'il eût pu avoir aux récompenses de notre jury. La *Vallée du Finistère* (302), que M. Renouf nous avait envoyée, nous montre l'un de ces sites grandioses que la nature se plaît à créer au sein même des parties les plus déshéritées de notre France. Un soleil ardent inonde le coteau de

gauche. Au-dessous s'étend la vallée, large, verdoyante, plantée de beaux arbres. Un lointain lumineux se fait sentir à travers l'épaisse ramure, la vue se prolonge; on devine des recoins mystérieux, de vertes prairies; tandis que le premier plan vous retient par le charme du joyeux filet d'eau qui l'arrose en se perdant dans les hautes herbes. Un ciel éclatant domine le tableau, l'air circule à l'aise dans ce fouillis de verdure, on se sent au matin d'un beau jour. Nous ne saurions trop féliciter l'administration de notre musée d'avoir fait choix de cette belle œuvre, qu'il nous sera permis ainsi de revoir et de contempler à loisir, ni trop remercier M. Renouf d'avoir bien voulu nous en faciliter l'acquisition par la modération de ses exigences.

Sur la droite du tableau de M. Renouf se trouvait, séparé de lui par quelques autres, le *Val d'Avron*, (293) de M. Pozier. De moins grandes dimensions que la précédente, d'un effet tout différent aussi, cette toile dévoilait à nos regards le panorama tout entier d'un de ces vallons plantureux que baigne la Marne : coteaux cultivés et pleins de vignes, grasses terres réservées à nos moissons. L'intérêt s'éloigne bien souvent de ces compositions d'ensemble, aux vastes contours; et peut-être ne vous eussions-nous point parlé du tableau de M. Pozier, si les qualités sérieuses de cette peinture largement traitée et la récompense d'ailleurs qui est venue la distinguer ne nous avaient fait un devoir de vous la signaler (4e *deuxième médaille*). Nous n'eussions point oublié, par exemple, le paysage de M. Deroche, qui occupait la gauche du tableau de M. Renouf. Ici

encore la perspective s'étend, l'espace se développe, l'œil suit complaisamment les ondulations lointaines de ces landes sauvages, pour s'arrêter enfin sur *le Moulin de l'Espérance* (114), un point imperceptible au loin, et sur cet horizon de mer que l'on devine plutôt qu'on ne le voit, là-bas, tout au bout. Mais si grand que soit le sujet, il nous charme et nous retient; nous aimons la sobriété de cet austère paysage, les tons vigoureux de ses bruyères et cette impression d'ampleur produite sans le secours de ces effets tapageurs et violents qui trop souvent déparent la peinture de nos jours. Nous n'avons point été surpris de la *mention honorable* qui est venue trouver le tableau de M. Deroche.

Avez-vous remarqué au-dessus la toute petite toile de M. Vuagnat : *Un paccage à Saint-Samoëns* (346)? Cette fois le cadre est bien réduit : une toute petite prairie, mais plantureuse, et dans laquelle quelques vaches bien peintes trouvent leur paradis. Dans le fond une falaise bleuâtre détache agréablement le feuillage doré des arbres d'automne et donne à toute cette toile comme un parfum classique qui nous remet en mémoire les œuvres délicates d'Aligny ou de Flandrin. — Non loin de là l'excellente étude de bouleaux du peintre Em. Devé, *Paysage* (120); puis, en tournant sur la gauche, nous nous trouvions en présence des *Bords de l'Epte* (76) de M. César de Cock. Que de gaieté dans ce coin de verdure ! Tout est vert, mais tout est rose aussi, grâce au joyeux sourire que le soleil jette dans le tableau. La petite rivière s'enfuit en murmurant;

vous devinez son cours capricieux sous l'ombre vaporeuse de cette feuillée de printemps ; vous enviez le tranquille plaisir du pêcheur qui loin des bruits de la ville est venu trouver là un calme et doux repos. La peinture, c'est l'homme. Avant d'avoir eu l'honneur d'approcher M. de Cock, l'un des honorables membres de notre jury, nous eussions pu deviner l'aménité de son caractère, les joyeuses saillies de son esprit charmant, le bon et franc rire de sa figure flamande.

M. Veyrassat, un autre membre éminent de notre jury, avait bien voulu envoyer à notre musée un échantillon précieux de son incomparable talent. La réputation de cet artiste n'est plus à faire et le haut renom qui s'attache au pinceau de notre premier peintre d'animaux vous dit assez le mérite du tableau qui nous avait été confié. Dans une toile grande comme la main, d'une finesse de touche qui se rapproche de la miniature même, se déroulait tout un paysage normand : des prés émaillés de fleurs, un cours d'eau, de vigoureux chevaux percherons en liberté, humant l'air, fringants, pleins de souplesse et de mouvement. On ne sait trop, messieurs, ce qu'il faut le plus admirer dans les *Chevaux libres* (342 *bis*) de M. Veyrassat, du merveilleux fini de l'œuvre, ou de l'animation vivante du tableau.

Les différentes toiles que nous venons de décrire, pour la plus grande partie, avaient l'honneur de la cymaise. Ce n'est pas à dire que le reste fût indigne de notre attention, et vous ne sauriez avoir oublié : la joyeuse *Fête de Saint-Germain* (216) de M. Laborne, pleine d'humour et de franche gaieté que le jury avait

récompensée d'une 3e *médaille*; les *Bords de l'Oise* (31) de M. Bertier, un excellent paysage au ciel lumineux et clair, aux eaux transparentes et limpides, qui sortait si vigoureusement de son grand cadre noir; les gracieuses *marines* de Mme Lavillette (229-230); *la Masolotte à Thiéfosse* (131) de M. Dumax, un artiste aux tons ardents qui nous rappelle involontairement le peintre de Curzon ; toutes ces riantes études enfin de M. Dardoise, un peintre fécond dont l'harmonie nous a séduit bien souvent.

C'est dans le grand salon central de notre musée que se trouvait peut-être le plus grand nombre de paysages; quelques-uns d'une importance majeure, et par les vastes proportions du cadre et surtout par le mérite réel de leur création.

M. Yon, un artiste bien connu, avait disposé en faveur de l'exposition d'Evreux de l'un des deux tableaux que le public avait pu admirer déjà au Salon de Paris. Le *Canal de la Villette, — hiver* 1879 (349), est une de ces œuvres magistrales qui n'ont point besoin d'être décrites pour que le souvenir en reste; vous aurez pu apprécier les vaillantes qualités du tableau. Il nous reporte à l'un des jours néfastes de ce terrible hiver qui restera comme une date funeste dans l'histoire du siècle. Le ciel est gris et terne, l'atmosphère est chargée de neige; le canal est congelé, il enserre en ses ondes glacées toute une flotille de bateaux dont la débâcle bientôt fera peut-être des épaves, pendant qu'au loin la fumée des usines mêle ses tons gris aux tons brumeux du firmament. Tout cela serait d'un

réalisme navrant si la petite scène du coin ne venait relever par une note gaie les tristesses de l'ensemble. Fort drôle est, en effet, l'industrielle en plein vent qui est venue établir sa cuisine ambulante sur les glaçons; le soldat, le bourgeois, le gamin de Paris se réchauffent gaiement au foyer de la bonne femme; la pose est vraie, les gestes bien saisis, c'est l'image du Parisien qui rit de tout pour n'avoir point à en pleurer. L'œuvre de M. Yon avait su mériter une première médaille (1re *première médaille*).

Honoré aussi d'une récompense et du plus haut prix (*deuxième médaille d'honneur*), le tableau de M. Hareux se trouvait au-dessus du dernier. On se sent au contraire dans la chaude saison, le soleil n'est point encore parvenu à chasser la brume du matin, on prévoit que bientôt une chaleur de plomb remplacera la brise bienfaisante; c'est l'instant où le cri mélancolique du grillon se fait entendre, où la rosée s'élève en ondulations sonores, où les mille bruits de la terre accusent le réveil de la nature. Tout au loin les nombreux artisans de la terre se rendent au travail, leur silhouette s'estompe dans le lointain vaporeux du ciel; pendant que le premier plan du tableau nous donne, dans des détails finement rendus, le cours sinueux d'un ruisseau, les hautes herbes et les bruyères d'un marais profond. Motif bien simple mais grandiose, la toile de M. Hareux produit un effet imposant et vrai. Nous ne saurions dire toute la poésie de *la Fosse de la digue Blanche* (184), qui nous rappelle pourtant un pays bien voisin du nôtre.

Un excellent paysage encore était sans contredit celui de M. Baudit : *un Chemin dans la campagne à Pons* (Charente-Inférieure) (15). Nous aimons les effets d'automne, et celui-là nous les retrace si bien ! Il a plu, le chemin creux est rempli des eaux tombées la nuit ; les arbres qui le bordent secouent encore leurs feuilles trempées ; et cependant le soleil a ri, donnant son éclat empourpré à cette campagne bien choisie. La ferme est proche, là-bas sur la droite, que le pauvre berger va bientôt rejoindre ; mais qu'il peine à sortir de ce chemin fangeux ! Et que nous plaignons le pauvre chien qui le suit en portant bas l'oreille. Ce tableau vous aura charmés ; vous aurez admiré comme nous ses arbres séculaires, ses lointains si parfaits, les nuances vigoureuses qui le relèvent, et vous n'aurez point été surpris non plus de la médaille de M. Baudit (1re *deuxième médaille).*

Il faut être éclectiques dans l'art, nous le pensons du moins, et c'est pour cela que vous ne serez point étonnés, qu'après vous avoir vanté la manière large et hardie des Renouf ou des Baudit, nous vous signalions comme une merveille encore le *Château de Fumechon* (44) de M. Bouchet ; un tableau dans lequel les feuilles se comptent, où chaque ardoise, chaque pierre, chaque rose a son portrait; où la photographie, dirons-nous, serait jalouse du pinçeau. Et pourtant comme de tout cela le peintre a su tirer un résultat charmant ! De quelque manière que vous envisagiez ce tableau, de près, de loin, de côté, de toutes façons, l'effet vous charme et vous captive. Ne pourrions-nous en dire

autant du *Paysage* (330) de M. Tauzin, un dessous de forêt radieux, un peu trop chatoyant peut-être, mais si délicat et si séduisant? du *Paysage* (120) de M. Ém. Devé, cette lisière de forêt que le feuillage des bouleaux égaie si complaisamment; de cette fraîche toile que M. Beauverie a dénommée *le Chemin de Cordiville au printemps* (21); du *Seran* (347) de M. Zuber, un gué fort gracieux; et surtout des remarquables tableaux que M. Defaux nous avait remis, parmi lesquels nous noterons entre tous : sa *Fabrique aux environs de Paris* (101) et ses *Canards sous les saules*, (104) délicieux effet de verdure et de printemps.

M. de Gassouski nous avait envoyé aussi deux très bonnes choses : *le Viatique au clair de lune* (163), empreint d'une mélancolie triste, mais plein de poésie, et un *Paysage* (164), dans lequel nous ne saurions trop louer l'effet si bien rendu d'un soleil couchant. Arrivés tard et bien après tous les autres envois, ces deux tableaux malheureusement se trouvaient placés très haut et le visiteur avait à regretter leur éloignement.

Quelques excellentes marines complétaient la série des paysages intéressants du salon central. Parmi celles-ci, nous vous signalerons tout particulièrement le *Bateau échoué à Villerville* (228), le meilleur de beaucoup des envois que Mme La Villette nous avait faits, et les *Environs de Saint-Malo* (275) de M. E. Papon, une excellente toile qui démontre le talent sérieux de notre compatriote dans la peinture. Sa mer est vraie, merveilleusement rendus sont ces flots qui roulent sur

la grève; nous avons tous vu ce rayon verdâtre qu'au loin dépose un baiser du soleil sur les vagues et qui réveille l'intérêt du tableau. Très bonne encore la marine de M. de Bondy: le *Port de Lorva* (41), un tableau dans lequel nous retrouvons avec joie ces belles teintes bleues que le soleil du Midi répand sur l'Océan, et les rochers capricieux, mais intéressants de nos côtes méridionales.

Dans le troisième salon nous retrouvions M. Renouf, qui dans une autre gamme nous donnait un nouvel échantillon de son incontestable talent. Les *Environs d'Honfleur à Ottiver* (303), nous offraient un paysage d'hiver dont l'effet nous a paru admirablement rendu ; cette cour de ferme avec ses arbres dépouillés, ses toits couverts de mousse, ses animaux ou ses volailles dont l'animation réveillait les tons un peu tristes de la nature engourdie, concouraient ensemble au succès de l'œuvre. *Le Ravin* (281) de M. Pierdon, qui se trouvait dans la même salle, nous présentait un exemple frappant des mille aspects divers sous lesquels notre France sait se montrer. Il y a beaucoup d'ampleur dans le vallon boisé de M. Pierdon ; une grande sévérité règne dans ses roches qu'un mince filet d'eau vient arroser ; beaucoup d'éclat se fait sentir dans cette peinture aux tons frais qui pourrait fournir un excellent modèle aux adeptes de l'art porcelainier. Puis venaient : *Une rivière* (328) de Mme de Cock, qui nous rappelait la fraîcheur des œuvres de son mari ; les *Environs de Poissy* (274) de M. Papon, une toile de mérite encore dans laquelle nous trouvions beaucoup d'air, un grand sentiment de

poésie, quelque chose de ce qui distinguait notre regretté peintre Corot; une très bonne étude du même artiste : *le Chemin des pâtures, à Carrières* (276), que notre loterie se félicitait de pouvoir offrir aux heureux du sort; la *Vue prise au bord de la Marne* (284) de M. Pinta, paysage de dimensions modestes mais bien éclairé; puis enfin une délicieuse étude de M. E. Dévé : *Étude d'arbres pendant la fenaison* (121), une toute petite peinture dissimulée dans un des coins de la salle, mais que ses tons chauds, son ciel éclatant et pur, comme la finesse des touches, savaient faire remarquer.

Nous ne quitterons la salle et cette série qu'après vous avoir signalé encore les quelques marines qui en faisaient l'ornement. Entre toutes, celle de M. Matifas nous a surtout retenu. Les tons mornes des falaises attristées par le temps, l'imposante majesté d'un ciel brumeux, presque noir, qui va déverser l'eau dans un instant, et jusqu'à ce léger coup de soleil qui vient effleurer la mer et frapper la roche, tout se réunit pour faire de l'*Orage sur les côtes de Dieppe* (254), un tableau non seulement plein de vérité, mais plein d'intérêt surtout; nous en dirons tout autant de l'excellente marine de M. Dumouchel : *Après la tempête*, —*Barques de Trouville* (132). M. Dumouchel est un peintre havrais, il a vu la mer, il a vécu avec elle et sait en rendre les ardentes fureurs. Il y a beaucoup de mérite dans ces vagues grossies par la tempête, dans ces barques démontées luttant contre une mer en furie; l'artiste nous fait assister à l'un de ces épisodes saisissants qui trop souvent désolent nos côtes, et le tableau plein de

sincérité nous navre. On aime à se reposer ensuite sur la toute petite toile de M. Thielley, *Golfe Juan* (Alpes-Maritimes) (334), qui, par ses ondes bleuâtres, son ciel si pur, nous rappelle si bien le doux climat de nos côtes du Midi et le voisinage de l'Italie.

Scènes d'intérieur.

Le jury avait accordé une *mention honorable* à *la Salle du sénat, à Venise* (309) de M. Richard Cavaro, qui se trouvait dans l'un des annexes, en haut de l'escalier. A ce titre déjà nous vous parlerions du tableau, mais il se distinguait sans cela par des qualités personnelles qui n'auront pu vous échapper. M. Cavaro a le talent incontestable de savoir rendre les scènes d'intérieure; la science architecturale n'a point de secrets pour lui, et les tons pleins de lumière de son œuvre lui promettent le succès lorsqu'il lui plaira d'affronter le grand jour du Salon de Paris. Nous ne croyons point, en effet, qu'il ait exposé jusqu'ici. C'est un compatriote encore qui fera honneur à notre pays.

Paysages de genre.

Deux ou trois compositions que nous ne saurions passer sous silence, ne rentrent point, à proprement parler, dans la classe du paysage. Tenant au paysage seulement par le choix du milieu dans lequel l'artiste a placé les diverses scènes que sa fantaisie a repro-

duites, les tableaux dont nous voulons parler se rapprocheraient plutôt de ce qu'on est convenu d'appeler la peinture de genre ; et nous les nommerions, si le mot était reçu, paysages de genre.

C'est dans cette classe de second ordre que nous ferons rentrer l'*Enterrement de Monsieur le Maire* (113) du peintre Denneulin. L'idée est fort drôle malgré sa tristesse, et elle est bien rendue. La longue rue d'un village se présente à nos yeux ; à droite, l'humble maison du maire pavoisée des douloureux insignes de la mort ; les amis du défunt arrosent d'eau bénite le pauvre regretté pendant que les porteurs insouciants, secouant la pipe qu'ils viennent de quitter, attendent sur le brancard l'instant du travail. A gauche, les habitants dans le deuil, les pompiers au port d'armes ; le lieutenant détaché du groupe entretient mélancoliquement un habitant notable de la perte grave que la commune vient de faire, et tout au loin s'avance le clergé. Il a plu, le ciel est sombre. En dépit de la critique, qui a voulu rencontrer là la carricature ou la charge d'une scène de deuil, nous croyons qu'il est plus juste de trouver beaucoup de sincérité dans l'effet de ce tableau ; les impressions sont vraies, et le jury ne s'est point trompé lorsqu'il a récompensé l'œuvre de M. Denneulin (7e *troisième médaille*). C'est à juste titre aussi, pensons-nous, qu'une médaille est venue trouver *la Visite au Couvent* (214) de M. Jourdain (9e *troisième médaille*). Nous ne dirons rien du paysage, les arbres ne nous en plaisent point, les lointains de la ville nous semblent heurtés, d'une perspective douteuse;

mais que la composition tout entière est bien trouvée ! Il y a toute une idylle sur cette terrasse de couvent : c'est la première visite de l'élève devenue femme ; les douces émotions d'un mariage récent se lisent dans ses yeux, elle vante les qualités de l'époux, les joies de son foyer, ses espérances d'avenir ; et la vieille supérieure, attentive aux confidences de l'enfant, soucieuse peut-être des jours qui suivront, lui prodigue, on le sent, et ses encouragements et ses conseils. Rêveuse à l'autre bras, une jeune sœur, l'ancienne compagne il se peut, de celle qui vient d'être femme, soulève mélancoliquement du bout de l'ombrelle rouge le feuillage d'automne. Elle est triste celle-là, elle songe, qui sait, peut-être aux souvenirs passés, peut-être aux douces joies d'un avenir qui ne lui est plus permis. La visite a surexité le calme de la sainte demeure : de tous cotés les religieuses s'assemblent, s'occupent de l'évènement, on en cause, on regarde, et sur son banc la vieille sœur elle-même, distraite de sa prière, abandonne pour un moment sa pieuse lecture et suit avec intérêt par dessus ses lunettes toute cette scène charmante. M. Jourdain a créé là, il nous semble, un excellent tableau, et nous avons été agréablement surpris en constatant que lui aussi appartenait par sa naisance à notre beau département.

Peinture de genre.

Le paysage de genre nous amène tout naturellement aux tableaux de genre eux-mêmes. Nous ne nous

sommes jamais expliqué complètement où la peinture de ce nom a pu puiser le don de plaire surtout au public et de l'attirer avant toute autre. Que d'œuvres médiocres dans nos salons savent par leur titre seul garder l'attention du visiteur et provoquer son enthousiasme ! Et cependant pour nous, rarement le genre est véritablement intéressant ; rarement aussi, par suite des difficultés inhérentes à sa nature même, il est parfait. En dépit de cette appréciation par trop personnelle, et les tableaux de genre étant admis et recherchés, nous dirons que nos salons en contenaient un fort bon choix, et que quelques-uns d'entre eux notamment avaient paru dignes de distinction au jury des récompenses du musée. La petite *Italienne* (63) de M. Chanet qui jouait si gentillement avec son gros lapin blanc, avait obtenu une troisième médaille (10e *troisième médaille*), et une *mention honorable* avait été décernée à *l'Éducation de Lili* (170) de M. Gilbert ; il est vrai que ce petit chien était fort gracieux, que la tête de la jeune femme était pleine d'attraits, et que ces détails-là faisaient oublier la gamme un peu trop prononcée de la longue robe blanche. Pour n'avoir point été récompensés, les tableaux de M. Bachereau n'étaient pas non plus dépourvus de mérite, et nous ne saurions laisser dans l'oubli *la Causette* (10) et *un Prisonnier d'importance* (11), deux petites toiles bien fines et sémillantes qui se trouvaient dans le premier salon. Dans le salon du milieu, le *Passe-temps mauresque* (209) de M. Huysmans aura de même retenu votre attention, vous aurez admiré la grâce séduisante de la jeune baya-

dère qui charme par le jeu de l'escarpolette les tristes et longues journées du sérail; vous n'aurez pas davantage omis les détails gracieux du *Marché aux fleurs* (253) de M. Marx; la consciencieuse étude du *Vieil amateur de gravures* (323) de M. Servant; non plus que ce drame palpitant que M. Cathelineau nous reproduisait sous la forme d'*Une chasse aux rats* (61). Puis, passant dans le dernier salon, vous n'aurez point manqué de remarquer la posture fière et vigoureusement campée de ce mousquetaire en veston de velours à crevés jaunes que M. Rongier intitule : *Aux aguets* (312); ni *les Surprises du Jour de l'An* (7) de M. Aussandon, qui nous donne ce baby aux fraîches joues si comblé de gâteries; ni *les Loisirs de l'Amour* (283) de M. Pinel, amusante distraction de deux bambins ailés qui se balancent dès l'aube, au plus grand effroi du pauvre lapin. Dans tout cela nous ne faisons que citer, car tout se résume dans une pose, une attitude, un geste, une expression, un rien qui fait l'œuvre et vous la fait rechercher.

Fleurs. — Natures mortes.

Il nous reste la nature morte et avant elle les fleurs, êtres inanimés sans doute, mais que leurs couleurs réveillent, qui rejouissent nos parterres et nos demeures en y prenant comme un reflet de notre existence et de notre vie.

Un grand nom s'offre à nous dès l'abord dans cette

section, celui de M. Rousseau, une des grandes pérsonnalités de l'art contemporain, qui paraît avoir adopté notre Normandie en se fixant dans un pays voisin du nôtre, et qui a voulu aussi fixer ses droits à notre reconnaissance en nous honorant d'un envoi de sa main. Nous ne vous décrirons point *les Coquelicots doubles* (313). Ici encore il n'y a point à décrire, il n'y a qu'à apprécier, et vous aurez pu juger du haut mérite de ce bouquet si largement composé et si prestement enlevé. Nous n'avions point là une de ces œuvres capitales qui ont fait la haute réputation de l'artiste, notre organisation hâtive n'a pu que le prendre au dépourvu ; mais si petite que soit la toile, nous sommes reconnaissants à M. Rousseau d'avoir bien voulu penser à nous. Le jury ne s'y est point trompé et il a songé à consacrer nos remerciements par un souvenir, en donnant à l'un de ses membres l'une des deux récompenses que le Ministre des beaux-arts avait mises à la disposition du musée d'Évreux.

M. Fricheteau ne nous saura point mauvais gré de vous avoir parlé d'abord de l'œuvre de Philippe Rousseau ; il se félicitera plutôt de venir aussitôt après lui. Nous avons été, en effet, vivement empressionné par le tableau de *Fleurs* (158) qu'il nous avait envoyé. Ce colossal bouquet, véritable feu d'artifice de roses, nous a grandement séduit par la richesse de ses tons, l'exhubérance même de son coloris qui fait de cette corbeille comme un surtout de roi. Nous avons applaudi la récompense qui a distingué l'auteur (2e *troisième médaille*). Un artiste qui comprend bien la couleur

aussi, c'est M. Parissot, dont vous aurez admiré les deux remarquables tableaux. Les *Chrysantèmes* (278) et son *Envoi de fleurs* (277) ne craignent rien de la critique, tout le monde applaudira l'heureux choix des fleurs qui composent cette double corbeille en même temps que l'énergie du pinceau. Les *Fleurs des champs* (17) de M. Beaudrier ne vous auront pas davantage trouvés indifférents, car vous aurez saisi comme nous l'intelligent assemblage de cette composition champêtre si bien glanée dans nos moissons. M. Beaudrier d'ailleurs est un agréable peintre de natures mortes, et son tableau de *Fraises*, *Groseilles*, *Abricots* (17 *bis*) ne lui a point nui, soyez-en sûrs, pour l'obtention de la *mention honorable* qui lui a été décernée.

L'amateur de natures mortes, du reste, pouvait être largement satisfait dans la visite de notre musée, car les envois étaient nombreux et bons. Une première médaille justement conquise avait su distinguer entre beaucoup l'œuvre méritante de M. Bergeret (2e *première médaille*). Les deux tableaux de cet artiste se recommandaient, en effet, par leur excellente facture qui, sans atteindre le faire recherché et patient de Blaise Desgoffes, nous donnaient cependant une œuvre consciencieuse et savante, dont les détails étudiés ne sauraient être trop loués. Nous trouvons beaucoup de vérité dans ses *Armures* (29) ; les ors du casque brillent bien, la lumière se joue agréablement sur l'acier, on prendrait de la main le voile maillé, et le livre même sur lequel tout repose offre une assiette solide à ce bijou d'antiquaire. Plus ravissantes encore, les *Crevettes* (30

de M. Bergeret étaient traitées avec une sûreté de main et une habileté incontestables. Tout est harmonieusement groupé dans ce tableau ; ces crevettes-là, ces huîtres réveilleraient l'appétit le plus engourdi ; le citron vient d'être coupé, les petits poissons semblent sortir de l'eau, et le tableau surexcitait, ce nous semble, tout aussi bien le goût que le plaisir des yeux. Nous vanterons au même titre les deux tableaux de M. Saubès ; ses *Fromages* (317) feraient agréable figure sur la table d'un gourmet, et ce Brie-là, le vrai, on ne le mange qu'à Coulommiers ; ses *Groseilles* (318) blanches, si lestement égrenées, étaient admirablement rendues aussi ; le voisinage de la cafetière de cuivre, s'il dépare un peu le dessert, ne saurait pourtant gâter l'œuvre ; elle est si vraie cette cafetière qu'on serait tenté de l'enlever (5e *troisième médaille*).

A côté de ces excellents tableaux, nous relèverons : *Une armure* (144) de M. Ferrand (*mention honorable*) ; les *Pots et Bouteilles* (304) de Mlle Ribot, une artiste qui a su approfiter des solides leçons de son père ; *Un fourneau* (273), et *Un lapin* (272) de M. Nicolle, le lapin surtout qui doit regretter d'avoir perdu avec la vie le droit de pouvoir broutter les appétissants légumes près desquels il repose ; *Un pâté de homards* (264) confortable, de M. Monginot ; le lièvre si parfait de M. Hellouin, *Aussitôt pendu que pris* (197) ; et surtout la *Bonne chasse* (324) de M. Servant, une chasse à faire rêver en ce temps d'appauvrissement de notre gibier.

Nous avons gardé pour la fin M. Hareux. La nature

vivante ou morte n'a point de secrets pour le peintre de *la digue Blanche*, et si ce merveilleux tableau que nous avons décrit plus haut lui a conquis la haute distinction d'une *médaille d'honneur*, les nombreuses toiles de natures mortes qu'il avait exposées aussi, en consacrant son talent, nous ont permis de juger du bien-fondé de l'appréciation du jury. *Les Prunes* (185) sont succulentes, les *Marrons rôtis* (188) sont bien cuits à point, et ses *Asperges cuites* (187) ont dû laisser des regrets à celui qu'un appétit rebelle avait contraint de s'en séparer.

Telle était la peinture, messieurs ; si l'étude vous en a paru longue, vous nous le pardonnerez en songeant que dans ces salons nous avions beaucoup à voir, qu'il nous fallait apprécier des œuvres nombreuses, dont le mérite était certain et que vous nous auriez reproché peut-être de laisser de côté. Nous avons hâte maintenant de traverser à nouveau ces salles et de vous conduire dans cette cour qui composait l'annexe de notre musée, et qui renfermait les dessins, les aquarelles, l'architecture et tous les autres produits congénères de la peinture. Désormais nous marcherons très vite, en raison de la modicité des envois, comme aussi, il faut bien le dire, en raison du mérite relativement moins élevé que nous avons trouvé dans la majeure partie des productions de ce genre.

ANNEXE DE L'EXPOSITION

Dessins.

Dans le dessin proprement dit, nous ne relèverons guère que deux ou trois cartons qui nous ont paru doués d'un intérêt réel: un *Paysage au crayon noir* (378) de M. Capelle, travail de bénédictin qu'il fallait regarder de près pour ne point le confondre avec la gravure; un *Dessin à la mine de plomb* (408) représentant une descente de croix, par M. Leclerc, autre travail de patience dont les reliefs sont sortis à la plume; et les *Fantassins* (413 *bis*) de M. Mottet, bonne étude d'après de Neuville, et qui nous a paru bien campée.

Fusains.

Dans le fusain nous ne trouvions véritablement dignes de remarque que les deux paysages de M. Gard: *Une fontaine à Bar-sur-Aube* (385) et *la Juine près d'Etampes* (386); et avant eux *Une rivière* (351) de M. Al-

longé. Nous connaissons et avons pu admirer tant et de si belles choses de ce maître que son envoi, nous devons l'avouer, nous a laissé un peu froid, non que le fusain fût inférieur aux remarquables œuvres qu'il a créées jusqu'ici, mais parce que le motif du cadre nous a paru manquer un peu de l'intérêt que nous trouvons ordinairement chez lui. Il faut lui savoir gré toutefois de n'avoir point dédaigné notre exposition de province, et nous le remercions hautement de ne point nous avoir négligés.

Aquarelles.

M. Billard, un élève qui fait honneur au talent de M. de Louvigny, son maître, nous a semblé manier très délicatement le pinceau. Ses aquarelles portent l'empreinte d'une énergie solide; elles sont toutes fort prestement enlevées : *Premières et dernières feuilles ; Vues d'Honfleur*; *Moulin des Pénétraux* (367); *l'Église de Normanville* (368); *la Neige* (369); et nous avons été heureux qu'une *mention honorable* soit venue prouver que même en province nous rencontrons des maîtres capables de nous initier aux vrais principes de l'art. M. Girard nous avait envoyé une aquarelle-gouache d'un effet fort curieux : *Ancienne cuisine militaire dans les ruines de la chapelle de Saint-Sauveur à Évreux* (388). Il y a quelque chose de fantastique dans ce coup de soleil couchant, qui inonde les ruines du vieux cloître, il embrase les murs et le mobilier de

cette salle d'une ardente lueur et fait revivre pour nous comme un de ces intérieurs où nos pères plaçaient jadis le sanctuaire redouté de la science ou de la magie. Nous noterons en passant une fort bonne petite copie des *Plaisirs d'été* (352) de Ballavoine, par M. Andrieu. Elève encore du lycée d'Évreux, M. Andrieu est un tout jeune homme auquel ses succès d'école permettent un avenir certain; sa sépia nous montre que sans négliger ses études sérieuses il sait cultiver les arts et se servir du pinceau.

Peintures sur porcelaine.

La peinture sur porcelaine n'était représentée dans la cour du grand veneur que par les envois de Mlle Jacta (398 à 401) et de M. Fouillard (381 à 383 *bis*). Mlle Jacta fait surtout le portrait, si nous en jugeons par ses productions au musée d'Évreux, et elle le fait bien. Il y a beaucoup de finesse dans ses miniatures et nous sommes porté à croire qu'elles sont fort ressemblantes. M. Fouillard est un horloger de Damville, qui emploie agréablement ses loisirs et sait les charmer, ses peintures sont très gracieuses et font preuve d'un gout parfait.

Gravure.

Dans la gravure au burin nous n'avons guère trouvé que les envois de M. Bertinot. Ils étaient nombreux

au surplus, et composés pour la plupart de sujets religieux. Nous vous signalerons parmi les meilleurs : la *Vierge aux donataires* de Van Dyck (355) et la gravure faite d'après la peinture de Signol pour l'une des travées du vestibule des catéchismes à l'*Église Saint-Eustache de Paris* (357).

L'eau-forte était plus complètement représentée. Nous avions une excellente épreuve du *Chevet de l'église Saint-Ouen à Rouen* (350) de M. Adeline, très remarquable gravure d'un artiste bien connu d'ailleurs; M. Buhot nous avait remis toute une série intéressante d'eaux-fortes dont la majeure partie représentait des paysages ou des scènes champêtres (372 à 376); Mme Chole-Moutet ne nous en avait donné qu'une : une copie des *Deux Amis* de Caraud (380), reproduction heureuse d'une chose charmante. Toutes ces eaux-fortes ne vous auront pas plus échappé certainement que celles de M. Coutil, un artiste de la vallée de Seine, dont les estampes rappelaient à nos souvenirs le pittoresque pays des Andelys (381 à 383).

Architecture.

Tous nos architectes locaux avaient répondu avec un empressement louable à l'appel qui leur avait été adressé par la commission de l'exposition ; ils avaient, nous pouvons le dire, donné tous leurs soins à l'installation de leurs épreuves, et nous avons pu constater la science de chacune. Les façades bien trouvées de

M. Alfred Leclerc, celles de M. Renou comme de M. Leclercq, de Pont-Audemer, nous offraient échantillons de mérites divers, mais certains. Il n'est point jusqu'aux plans intéressants du Vieil-Évreux que M. Lenglet avait exposés qui ne nous aient charmé. Pourquoi tout cela est-il resté dans l'oubli ? Et n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'une récompense au moins ne soit venue encourager les travaux de l'industrie locale comme le talent d'artistes du pays, alors qu'une 3e médaille était décernée, non sans justice, il est vrai, aux projets de Panthéon de M. Gossart ? Nous avons eu, messieurs, le mot de cette énigme, et ce mot nous a complètement rassuré pour l'avenir. Eût-elle été plus parfaite encore, l'exposition de nos compatriotes, ne comprenait que des façades, et le jury, fidèle appréciateur des besoins de celui qui fait construire, n'a voulu récompenser qu'un ensemble complet : il exigeait des plans, des façades et des coupes, tout ce qui constitue, en un mot, le domaine d'un édifice entier.

Ce n'est point par oubli que, parlant d'architecture, nous n'avons point encore cité le nom de M. Vaurabourg, un de nos concitoyens aussi ; c'est que son remarquable talent nous fait un devoir de mettre hors cadre toute son œuvre, et que, nous associant au choix du jury, nous tenons à vous rappeler que son merveilleux travail avait su mériter la seconde des récompenses que le Ministre des beaux-arts avait attribuées aux membres de ce jury. *L'architecture arabe dans le Moghreb* (460), *la Porte des Janissaires* (461), les *Encorbellements des maisons arabes* (462), en nous don-

nant un échantillon des connaissances profondes de l'architecte, comme en nous initiant aux si ravissants détails d'une architecture inconnue de la plupart d'entre nous bien que voisine, nous révèlent en même temps le faire d'un aquarelliste distingué, d'un dessinateur de premier ordre, que nous nous sommes félicité de pouvoir connaître et apprécier. Les derniers jours de cette exposition nous ont démontré en plus combien fécond aussi était le talent de cet artiste : une salle entière, à la dernière heure, s'est trouvée remplie des innombrables souvenirs qu'un labeur opiniâtre lui a permis de rapporter d'Algérie ; dissimulée dans un coin du premier étage, inconnue de beaucoup, cette salle offrait un refuge aux *dilettantes* de l'art, et nous pouvons dire que nous y avons passé de délicieux instants.

Sculpture. — Statuaire.

Nous touchons à la fin de notre œuvre. La sculpture seule nous reste que nous examinerons rapidement, en revenant sur nos pas dans ce large vestibule, qui tout d'abord donnait accès au sanctuaire de l'art. Peu nombreux étaient les envois, brève en sera l'analyse. Nous ne vous parlerons point de la *Chasse au nègre* de M. Martin, ni de la *Médée* de M. Cordonnier, œuvres imposantes et d'un style puissant, qui faisaient partie intégrante de notre ancien musée et ne rentraient point, à proprement parler, dans le domaine de l'expo-

sition de 1880. Le visiteur, en mettant le pied dans notre musée, trouvait d'abord, à droite et à gauche du vestibule, dans un encadrement formé par les barrières d'entrée, deux bustes: l'un, un buste en plâtre, dû à l'ébauchoir du sculpteur Décorchemont, nous retraçait les traits fort ressemblants, du reste, de l'un des frères Del'homme (468 *ter*); l'autre, un buste en bronze du sculpteur Adam Salomon, nous rappelait l'image du regretté président Huet. Une heureuse pensée avait ainsi réuni au seuil même de notre musée, et comme pour le placer sous leur sauvegarde et leur patronage, deux des principaux donateurs de notre cité, deux personnalités généreuses envers lesquelles la ville se trouve liée par une étroite reconnaissance.

Tout auprès du président Huet, et dans le même encadrement, se trouvait le *Mobile de l'Eure* (481). Fièrement campé, au repos, appuyé sur son arme, le regard voilé, conscient des douloureuses épreuves du jour, le jeune soldat rêve aux malheurs de la patrie en deuil, à la famille absente, aux périls qui l'attendent. L'énergie cependant se retrouve sur ses traits, l'on sent que le découragement n'est point entier et que le jeune héros saura marcher jusqu'au bout. Telle est l'œuvre de M. Millet, réduction bronzée d'un travail destiné à rappeler aux générations qui suivront l'énergique défense de nos populations normandes.

Dans l'enceinte même du vestibule, deux œuvres capitales de M. Émile Décorchemont: un *Jeune Martyr* (467) et *Oreste poursuivi par les Furies* (466). L'élève trouve bien sa place auprès du maître, et nous remar-

quons dans l'un quelques-unes des vaillantes qualités de l'autre. Il y a une grande énergie dans l'*Oreste* de M. Décorchemont, en même temps qu'une grande pureté de lignes, et si le mouvement du torse nous paraît un peu forcé, c'est que la statuette d'Apollon, qui doit surmonter l'autel, n'est point là pour l'expliquer. Beaucoup de grâce, au contraire, se révèle dans le *Jeune Martyr;* les formes de l'adolescent sont scrupuleusement étudiées et rendues, la pose est chaste, empreinte de piété, dirons-nous aussi, on y retrouve toute la sérénité du néophyte qui vient de mourir pour sa foi. Exposée au Salon de Paris, récompensée par une médaille d'or, cette œuvre fut acquise par l'État pour le musée de Bernay, et le jury d'Évreux est venu consacrer cette double distinction en décernant une médaille d'honneur à M. Décorchemont (3e *médaille d'honneur*). Nous n'oublions pas que le jeune auteur, bien connu de la plupart d'entre nous, est de notre pays : il en fera la gloire quelque jour.

En dehors de ces œuvres maîtresses, nous ne trouvons guère à vous citer dans la statuaire que le *Buste en marbre de Bouilhet* (469), dû au ciseau de M. Devaux ; une terre cuite ravissante de M. Bohn, cette *Jeune Nubienne* (464), si vivante, que vous aurez admirée sans doute ; deux autres terres cuites de provenance italienne : *Faisons la paix* (462 *bis*) et *un Chanteur dans les Abruzzès* (463) de M. Barbella, toutes deux charmantes de grâce, de finesse et d'expression ; et les *Animaux de cire*, si bien rendus de M. Fournier (472 à 474).

Sculpture décorative.

Vous ne nous pardonneriez point de quitter notre exposition sans vous dire aussi quelques mots de la sculpture décorative ou d'ornement qui s'y trouvait très dignement représentée. Les *deux Panneaux sur bois de sculpture renaissance* (477), que M. Lemainier a si finement copiés sur le jubé de la cathédrale de Limoges, vous auront vivement émus; c'est un bijou de ciselure. La si grande perfection de l'*Étude de fleurs* (476) de M. Jumel ne vous aura pas échappé davantage; non plus que le délicieux panneau Louis XVI, que M. Morel avait exposé. Dans le gros œuvre enfin, vous n'aurez point oublié tout le talent qui distingue la *Cheminée sculptée* (468 *ter*) par M. Décorchemont pour M. Letellier-Alaboissette, reproduction précieuse et si complètement rendue de le cheminée de l'hôtel Chicaneau des Andelys; et vous garderez le souvenir du *Maitre-Autel* monumental (478), que ce sculpteur consciencieux avait exposé en collaboration avec l'architecte Lemarié, et qui a valu à ses deux auteurs une *honorable mention.*

NOTE

Ce compte rendu serait incomplet, si le comité de rédaction du *Recueil* ne réparait ici un *oubli volontaire* de l'auteur. La cheminée de cabinet en chêne, inscrite au catalogue de l'exposition artistique sous le numéro 475 et dont l'effet décoratif a été très remarqué, est l'œuvre de M. E. Hérissay, qui en a conçu le plan et exécuté les sculptures. Elle appartient au meilleur style de la Renaissance et comprend deux corps de boiseries superposées mesurant en totalité 3m,31 de hauteur sur 2 mètres de largeur. Les consoles du chambranle sont ornées chacune d'un mascaron de grand relief représentant une tête de lion vue de face. La haute frise qui les surmonte, et sur laquelle courent de gracieuses arabesques, est décorée au centre d'un écusson soutenu par des chimères. Au-dessus de la tablette, le panneau des *Quatre fils Aymon*, autrefois placé sur la maison n° 50, rue Grande à Evreux, forme le principal motif décoratif. Il n'est pas l'œuvre de M. Hérissay et présente un intérêt tout particulier en raison de son antiquité. C'est un bas-relief en chêne sculpté, de la moitié du xve siècle, mesurant 1 mètre en largeur et 80 centimètres en hauteur. Les quatre frères, le bacinet en tête, revêtus d'une armure complète et portant l'épée ou la hallebarde, sont représentés de profil, montés sur leur cheval *Bayard*, qui semble les conduire à quelque conquête. La visière relevée de leur casque laisse à découvert leurs figures énergiques. Le groupe se détache sur un fond de paysage qui permet d'apercevoir à gauche un hermitage, à droite un château fort. Cette scène est empreinte de la roideur dont se départissent bien rarement les œuvres d'art antérieures à la Renaissance, mais elle est traitée d'une façon pittoresque et non sans talent. Très heureusement utilisé dans l'ensemble de la décoration conçu par M. Hérissay, le panneau des *Quatre fils Aymon* se détache dans un cadre d'*ores*. Il est surmonté d'une petite frise décorée d'une tête d'ange au centre et de légères arabesques. La corniche, ornée *d'ores* et de *canaux*, s'appuie sur deux pilastres à chapiteaux composites, dont les faces et les côtés sont chargés de guirlandes de feuillages et de fruits, d'oiseaux chimères et de têtes de béliers. Par ses heureuses proportions et son aspect monumental, l'œuvre de M. Hérissay, que le goût public a su apprécier à sa valeur pendant la durée de l'exposition, rappelle les belles cheminées qui aujourd'hui encore, font l'ornement de certaines salles de châteaux construites sous Henri II et sous Henri III. Elle a de plus le mérite rare de n'être point une simple copie et d'emprunter à l'harmonie de l'ensemble et à la bonne exécution des détails un véritable cachet artistique.

EXPOSITION DUHAMEL-MARETTE

Verrerie.

Nous ne serions point complet si nous ne vous disions qu'à côté de l'exposition des beaux-arts d'Évreux et en même temps que ses portes étaient ouvertes au public, une autre exposition, qui n'avait pu trouver place dans les salles du musée, et qui n'avait d'autre communauté du reste avec la première que la parenté de l'art, se trouvait installée sur la place de l'église Saint-Taurin dans les ateliers de M. Duhamel-Marette. Nous voulons parler de l'exposition de verrerie que cet habile artiste avait généreusement offerte chaque dimanche, du 15 août au 26 septembre, aux amateurs de l'art.

Appropriés chaque semaine aux nécessités d'une exhibition publique, débarrassés de tous ces détails encombrants qui accusent le travail constant, parés de fleurs et de vieux meubles, les ateliers de M. Duhamel avaient fort bon air ; et le visiteur pouvait sans méprise se montrer reconnaissant envers le peintre verrier de

la peine qu'il s'était donnée pour le satisfaire. Nous n'entreprendrons point de vous décrire les remarquables vitraux qui se pressaient dans cette enceinte ; un de nos grands regrets a été que cette exposition coïncidât pour son plus long temps avec notre absence d'Évreux; nous ne l'avons vue que superficiellement ; mais si courte pourtant qu'ait été notre visite, elle a suffi pour nous permettre d'apprécier tout le mérite de cet ensemble. De toutes ces verrières il nous suffira de vous citer les plus belles : *le Calvaire,* de l'époque romaine, qui serait, paraît-il, destinée à l'Angleterre ; *la Crèche*, du XIIIe siècle, qui doit bientôt orner l'église du Vieil-Evreux ; *la Vie de saint Ouen*, du XVe siècle ; *le Culte de la Vierge* ; *la Vie du bienheureux Albert* ; le *Saint Paul prêchant devant l'Aréopage*, du XVIe, et tant d'autres qui se distinguaient par la vigueur de l'expression, le haut relief, la sûreté du dessin et tout le rayonnement de leurs vives couleurs.

Auprès de ces verrières, le visiteur trouvait un lot fort imposant de cartons et de maquettes d'une composition savante et riche, attestant tout le savoir-faire de l'artiste. La renommée de M. Duhamel-Marette est aujourd'hui solidement établie, nous n'avons point à vous le faire connaître; nous avons voulu seulement lui faire savoir qu'il avait droit à la reconnaissance de ses concitoyens pour cette bonne pensée, qui leur a permis de voir un peu de près et de suivre dans ses différentes formes un art intéressant, généralement peu connu.

Aujourd'hui, messieurs, tout est rentré dans l'ombre ; l'exposition ouverte à Évreux le 11 août pour l'inauguration de notre musée, après avoir réjoui pendant quelques semaines les amateurs de beaux-arts et les archéologues de la région, a définitivement fermé ses portes le 30 septembre dernier. L'étranger, en parcourant nos rues, si ses pas le conduisaient dans notre musée, en voyant ses murs dénudés, ses salles vides et leur complet silence, ne se douterait guère qu'il y a quelques jours à peine, ces lieux retentissaient du bruit des fêtes, du mouvement d'un public charmé, et que des merveilles étaient entassées dans cette enceinte. Tout cela maintenant nous a quitté ; nous avons repris le calme de nos habitudes et nos travaux de chaque jour, mais il nous reste le souvenir. Nous serons trop heureux si cette étude a su faire revivre pour quelques instants vos impressions passées, rappeler en vous des émotions maintenant lointaines, et, en ravivant le culte

que vous avez pour les arts, vous faire partager le vœu que nous renfermons en nous de voir de temps à autre notre cité s'éveiller de l'engourdissement qui l'endort, en donnant plus souvent asile aux produits de la peinture. Nous vous sommes reconnaissant, quant à nous, d'avoir bien voulu nous confier un travail, qui, en nous permettant de voir de près les belles choses de notre musée, en nous obligeant à en rechercher les caractères ou le mérite, n'a pu que développer les faibles connaissances que nous avions dans la matière, et qui, dans tous les cas, a si merveilleusement servi le goût profond que nous avons pour les arts.

MEMBRES

DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

DE L'EXPOSITION DE 1880.

MM.

FIRBACH (O ✻), préfet de l'Eure, président d'honneur;
LEPOUZÉ, député, maire d'Évreux, président;
CORBEAU (✻) et LEMESLE, adjoints, vice-présidents;
DUPONT, secrétaire général;
GUINNEBERT et DELAHAYE, secrétaires et conseillers municipaux;
PAPON (Alexandre), député, conseiller municipal;
FERRAY, conseiller municipal;
FÉRON, conseiller municipal;
GILLOT, conseiller municipal;
MEUNIER, conseiller municipal;
JULIENNE, conseiller municipal;
BOURDON, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal;
GUINDEY, conseiller général;
JOUEN (✻) (l'abbé), chanoine de la cathédrale;
HÉRISSAY, juge d'instruction au tribunal d'Évreux;
DE LOUVIGNY;
PAPON (Ernest);
DÉCORCHEMONT, sculpteur à Évreux;

Leclercq, architecte provisoire du département;
Cauchois, architecte de la ville;
Chassant, conservateur du musée;
Denet, artiste peintre à Évreux;
Loisel, conseiller d'arrondissement à la Rivière-Thibouville;
Lotin de Laval, propriétaire à Bernay;
Poulain, conseiller d'arrondissement à Évreux;
Devos, professeur de dessin au lycée d'Évreux;
Parissot, propriétaire à Fumechon, près Beaumont;
De Pulligny, maire d'Écos.

MEMBRES DU JURY DES RÉCOMPENSES

MM.

Ribot (✻), peintre;
Rousseau (Philippe) (O ✻), peintre;
Yvon (O ✻), peintre;
Renouf, peintre;
De Cock (César), peintre;
Veyrassat (✻), peintre;
Millet (O ✻), sculpteur;
Bourdais (O ✻), architecte;
Vaurabourg (✻), architecte.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY

1° *Récompenses offertes par le Ministère des beaux-arts aux membres du jury ayant exposé.*

M. Philippe Rousseau, peintre;
M. J. Vaurabourg, architecte.

2° *Médailles d'honneur.*

1re Mlle Claudie, peintre;
2e M. Hareux, peintre;
3e M. Ém. Décorchemont, sculpteur.

3° *Premières médailles.*

1re M. Yon, peintre;
2e M. Bergeret, peintre;
3e M. Brion, peintre.

4° *Deuxièmes médailles.*

1re M. Baudit, peintre;
2e M. Rasetti, peintre;
3e M. Denet, peintre;
4e M. Pozier, peintre.

5° *Troisièmes médailles.*

1re M. de Dramard, peintre;
2e M. Fricheteau, peintre;
3e M. Laborne, peintre;
4e M. Hébert, peintre;
5e M. Saubès, peintre;
6e M. Gossart, architecte;
7e M. Denneulin, peintre;
8e Mlle Laurens, peintre;
9e M. Jourdain, peintre;
10e M. Chanet, peintre.

6° *Mentions honorables.*

Mlle Forget, peintre;
M. Deroche, peintre;
M. Gilbert, peintre;
M. Beaudrier, peintre;
M. Ferrand, peintre;
M. Richard Cavaro, peintre;
M. Billard, peintre;
Ex æquo { M. Décorchemont, sculpteur;
M. Lemarié, architecte.

TABLE

—

Pages.

Amant-les-Eaux (Saint-) (faïences de) 21
Annexe de l'Exposition 107
Aprey (faïences d') 21
Aquarelles 108
Architecture 110
Arles (faïences d') 21
Armes anciennes 14
Art moderne 73
Bernard Palissy (plat émaillé de) 22
Bijoux anciens 45
Biscuit de Sèvres 24
Bois ciselé 51
Bois sculpté 65
Bonbonnières 38
Boutons anciens 44
Broderies anciennes 59
Bronze (âge du) 12
Bronzes anciens 16
Candélabres 27
Cartels 27
Céramiques 18
Cuivres anciens 16
Décorative (sculpture) 115
Delft (faïences de) 22
Dessins anciens 60
Dessins modernes 107
Duhamel-Marette (exposition de M.) 117

Pages.
Émaux 36
Étains. 16
Éventails 53
Fer (âge du). 14
Ferronneries artistiques. 16
Fleurs. 101
Fontes de fer. 16
Fusains. 107
Gallo-Romaine (période). 13
Genre (paysage de) 97
Genre (peintures de) 99
Gravures anciennes. 64
Gravure moderne. 109
Guipures. 53
Heures (livres d'). 30
Histoire (peinture d') 75
Horlogerie 33
Imprimés (livres). 30
Imprimeurs célèbres (éditions des) 31
Instruments de musique. 52
Intérieur (scènes d') 97
Italiennes (faïences). 22-26
Ivoires ciselés 47
Lille (faïences de) 21
Liturgiques (livres) 29
Livres rares 28
Manuscrits. 28
Marines. 86
Marseille (faïences de) 21
Médaillons peints. 38
Meubles anciens 65
Militaire (peinture) 78
Miniatures. 38
Moustiers (faïences de) 21
Natures mortes 101
Nevers (faïences de) 20
Normands (bijoux) 46
Numismatique 32

Pages.
Orfèvrerie 33
Pavés de terre cuite 14
Paysage 86
Pendules 27
Pierre (âge de la) 12
Pierre sculptée 65
Porcelaines 22
Porcelaine (peintures sur) 109
Portraits 79
Poteries anciennes 14
Préhistorique (art) 11
Religieuse (peinture) 74
Rétrospectif (art) 11
Rouen (faïences de) 18-25
Saxe (porcelaines de) 24
Sculpture moderne 112
Sèvres (porcelaines de) 23
Sigillographie 32
Sinceny (faïences de) 21
Statuaire 112
Strasbourg (faïences de) 21
Tableaux anciens 60
Tableaux modernes (V. Art moderne) 73
Tapisseries 54
Terre cuite (pavés de) 14
Terres cuites (V. Statuaire) 112
Têtes d'étude 81
Vitraux (exposition de) 117

Évreux, Ch. Hérissey, imp. — 181

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

—

(IVe SÉRIE)

TOME CINQUIÈME

Années 1880 et 1881

ÉVREUX

CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

—

MARS 1883

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

(IVe SÉRIE)

TOME CINQUIÈME

Années 1880 et 1881

ÉVREUX

CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

MARS 1883

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez DIEU, libraire

ET A PARIS

Chez MARTIN, libraire, rue Séguier, 18

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

(IVe SÉRIE)

TOME CINQUIÈME

Années 1880 et 1881

ÉVREUX

CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

MARS 1883

TABLE DES MATIÈRES

—

DISCOURS. — RAPPORTS. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX. DISTRIBUTIONS DE PRIX.

Pages

Discours prononcé par M. le comte DE SALVANDY, président de la Société, à la séance générale du 21 mars 1880.... I

Séance publique tenue à Étrépagny le 26 septembre 1880, à l'occasion du concours d'enseignement agricole de l'arrondissement des Andelys. — Discours prononcé par M. le comte DE SALVANDY, président de la Société.... VIII

Liste des récompenses..... XIX

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY. — Concours de culture perfectionnée. — Liste des récompenses (année 1880)..... XXI

Séance publique tenue à Louviers le 24 octobre 1880, à l'occasion du concours d'enseignement agricole de l'arrondissement de Louviers. — Discours prononcé par M. le comte DE SALVANDY, président de la Société..... XXIII

Liste des récompenses..... XXXIII

Rapport sur le concours de taureaux organisé dans l'arrondissement d'Évreux, lu par M. LETELLIER-ALABOISETTE, à la séance générale du 21 novembre 1880..... XXXV

Liste des récompenses..... XXXVI

Rapport sur les travaux de la section de Bernay depuis le 1er novembre 1879 jusqu'au 1er novembre 1880... XXXVII

Rapport de M. le comte DAUGER sur les courses de Bernay en 1880..... XLIV

Discours prononcé par M. Léopold DELISLE, membre de

Pages

l'Institut, président de la Société, à la séance générale du 6 février 1881 XLVI
Délibérations de la Société d'agriculture de l'Eure concernant M. Émile COLOMBEL, secrétaire perpétuel LIII
Rapport sur les courses de chevaux d'Évreux en 1880, par M. le commandant D'ORVILLIERS LX
Concours agricole départemental tenu à Bernay le 24 juillet 1881. Extrait du procès-verbal LXIV
Discours prononcé par M. J. BARRÈME, préfet de l'Eure LXVI
Rapport de M. JOIN-LAMBERT sur le concours départemental de Bernay LXX
Rapport sur le concours de culture perfectionnée, par M. LEBOURG LXXV
Rapport sur les récompenses décernées aux domestiques ruraux par M. DURAND LXXXIII
Rapport sur l'exposition des instruments agricoles, par M. BÉRANGER LXXXIX
Rapport de M. Henry QUEVILLY, sur l'exposition des produits agricoles XCI
Rapport sur l'attribution des médailles offertes par la Société des agriculteurs de France aux lauréats du concours départemental, par M. JOIN-LAMBERT XCV
Toast de M. le préfet CII
Toast de M. le colonel GOUJON CIV
Toast de M. le duc DE BROGLIE CVIII
Toast de M. Léon PETIT CXI
Liste des récompenses CXIII
SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS. — Concours agricole tenu à Lyons-la-Forêt le 18 septembre 1881. — Allocution de M. Louis PASSY, député, président de la section. CXXII
Discours prononcé par M. le comte DE VALON CXXIII
Rapport sur le concours de culture perfectionnée, par M. LESAGE CXXVII
Rapport sur les récompenses décernées aux domestiques et ouvriers agricoles, par M. COUTIL CXXXIII
Liste des récompenses CXXXVI
Toast de M. Louis PASSY CXXXVIII
Rapport de M. le comte DAUGER sur les courses de Bernay en 1881 CXLIV

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Pages

Enquête sur la situation de l'agriculture et de la propriété, provoquée par la Société des agriculteurs de France. — Réponses de la Société libre de l'Eure (section d'agriculture) 1

Rapport sur les vœux en faveur de l'agriculture et leur résultat, par M. Join-Lambert 4

Rapport de M. Piéton, sur le concours d'horticulture du Mans en 1880) 19

Rapport fait à la Société nationale d'agriculture de France, par M. Louis Passy, sur le *Petit Manuel agricole du département de l'Eure*, par M. Lecointe, professeur à l'école normale primaire d'Évreux. (Séance publique du 13 juin 1880) 22

Rapport à la Société nationale d'agriculture de France, par M. Louis Passy, sur un *Manuel élémentaire d'horticulture à l'usage du département de l'Eure*, par M. Piéton, professeur à l'école normale de l'Eure. (Séance générale du 7 août 1881) 24

Notice sur la culture du pommier à cidre, par M. Piéton.. 28

Notice sur les maladies et les ennemis du pommier à cidre, par M. Henri Quévilly 40

Rapport sur les effets de la gelée dans le département de l'Eure pendant les années 1879-1880, par M. Piéton..... 56

Communication sur la nielle anguillule, faite à la section de Bernay, le 24 avril 1881, par M. Deschesnes..... 62

Rapport de M. Lambert, sur l'ouvrage de M. Frémy intitulé : *Du droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles en tout temps, sans permis de chasse, ni autorisation préfectorale* 65

Rapport de M. Leclère, sur la culture du soja hispida, du Haë-Teou et du Tsin-Téou 76

Communication de M. Deschenes sur les moyens de combattre la nielle anguillule du blé 81

Rapport sur le concours régional d'Alençon de 1881, par M. Cauchepin 83

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

Pages

Notes sur un journal manuscrit et inédit de nouvelles à la main de l'année 1777, recueillies par M. Georges Bourbon, archiviste..... 90
Rapport sur les œuvres de M. J.-F. Ratel, par M. le colonel Goujon..... 103
Saint Anselme à l'abbaye du Bec, 1060-1092, par M. l'abbé Porée, curé de Bournainville..... 109
Un Procès au xive siècle, d'après les documents inédits des archives de l'Eure, par M. Georges Bourbon..... 124
Notice sur le vice-amiral baron de la Roncière-le Noury, par M. Georges L'Hopital, ancien conseiller d'État, ancien président de la Société..... 134
Rapport sur Bréant, sa vie et ses œuvres, par M. Malbranche..... 153
Rapport de M. l'abbé Porée sur le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, en 1881. 181
Note sur des objets en bronze découverts au Plessis-Grohan, par M. Georges Bourbon..... 192
Notice sur une sépulture gallo-romaine, découverte à Ferrières-Haut-Clocher en 1875, par M. Georges Bourbon.. 199
Communication relative à un buste à élever à Auguste Le Prevost, par M. l'abbé Porée..... 207

LISTES DIVERSES

Ouvrages imprimés offerts par les auteurs et par les éditeurs, ou envoyés par le gouvernement..... 219
Par les auteurs..... 219
Par le ministère de l'agriculture et du commerce..... 222
Par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts. 222
Par la préfecture de l'Eure..... 222
Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832..... 223
Composition de la Société. Membres du bureau..... 225
Liste générale des membres de la Société..... 227
Sociétés correspondantes..... 247

Société libre d'Agriculture
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 21 MARS 1880

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE COMTE DE SALVANDY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

En m'asseyant aujourd'hui à cette place, je cherche, parmi les pensées qui m'agitent, quelle est celle que je dois d'abord exprimer. Sera-ce ma profonde gratitude pour ceux qui m'ont choisi, en dépit, ou peut-être à cause de la retraite dans laquelle j'ai suivi l'Assemblée de 1871? Dirai-je l'inquiétude si naturelle que j'éprouve d'être au-dessous de ma tâche, et de dissiper trop vite les illusions de votre amitié? ou plutôt ne me permettrez-vous pas de reporter l'insigne honneur qui m'est fait à la chère mémoire de votre président d'avant 1848, au ministre dont les discussions récentes ont remis en lumière les efforts et les travaux? En effet, on a dit éloquemment (1) dans quel esprit de transaction, entre les exigences du pouvoir et celles de la liberté, il avait cherché à assurer les droits des consciences dans les établissements d'instruction secondaire, comme dans les conseils préposés à l'éducation, et c'est le même esprit qui l'animait quand il multipliait les écoles, organisait l'enseignement primaire supérieur et l'en-

(1) M. Bocher. — Première délibération, au Sénat, de la loi sur les Conseils de l'Enseignement, séance du 29 janvier 1880.

seignement secondaire spécial, développait les hautes études au sein des Facultés, travaillait, enfin, par tous les moyens, à enrichir le budget de l'instruction publique, c'est-à-dire à hâter la solution des questions mêmes qui nous occupent encore après trente-deux ans.

Vous, Messieurs, vous ne vous en tenez pas à ces problèmes, quelque graves qu'ils soient pour les générations qui vont nous suivre, et pour l'avenir du pays. Vous vous êtes donné pour tâche de résumer les vœux, les intérêts, les idées de cette riche contrée, riche non seulement parce que la terre y est naturellement féconde, mais surtout parce que sa population est laborieuse. Aussi n'est-il rien de plus intéressant que de prendre toute votre collection, de parcourir les tables des matières, de relire les rapports que vous fait, de temps à autre, votre actif et précieux secrétaire perpétuel. C'est là que se trouve la synthèse générale de vos efforts, ou plutôt de vos succès.

Voici d'abord le *Recueil*, qui forme comme deux ouvrages complets, puisqu'il distingue les travaux faits au nom de la Société même, et ceux qui sont dus à l'initiative personnelle de ses membres. Et, dans chacun de ces ouvrages, quelle variété! Ici une notice sur la cathédrale d'Evreux est due à la même plume qui décrit la découverte d'un théâtre romain : le compte rendu d'un concours d'horticulture précède une étude très approfondie sur Nicolas Poussin. Là des rapports pleins d'observations fines et de bons conseils résument ces concours d'enseignement agricole auxquels vous conviez non plus seulement les garçons, mais aussi les filles de toutes les écoles primaires : les conférences scientifiques et littéraires que vous organisiez tous les hivers à Evreux sont analysées dans leur curieuse et instructive diversité : enfin voici l'énumération des récompenses à donner aux ouvriers agricoles ou, par une innovation contestée d'abord, mais heureuse, à ceux de l'industrie. Tout cela encadre un discours du premier magistrat du département, quelquefois

d'un des principaux membres du gouvernement, et ces discours traitent les plus grandes questions sociales et politiques, ou remettent en lumière un épisode important de notre histoire contemporaine.

Quant aux études dont l'inspiration vous est due, ou que vous encouragez seulement par des secours, il en est qui vous font le plus grand honneur. Sans revenir sur ce qui a été dit avec tant d'autorité en pleine Sorbonne, il y a deux ans, on doit nous permettre de rappeler que, depuis lors, la générosité de la Société libre et l'activité de ses collaborateurs ne s'est pas arrêtée. M. le marquis de Blosseville a terminé l'impression de son beau *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*. Resté le dernier survivant parmi les auteurs du *Dictionnaire du patois normand*, il en a fait paraître le premier fascicule qui va jusqu'à la lettre M. et le reste est sous presse. Un ouvrage important de M. de Pulligny a paru sous ce titre, *l'Art préhistorique dans l'Ouest et notamment en haute Normandie*; enfin le volume de M. Ch. Fortier, intitulé *le Département de l'Eure à l'Exposition universelle*, relève, dans les neuf groupes et les quatre-vingt-dix classes entre lesquels étaient répartis les objets apportés au Champ-de-Mars et au Trocadéro, les noms des exposants qui sont nos compatriotes, l'histoire de leurs établissements, les récompenses obtenues par eux, donnant, ainsi, un aperçu complet de tout le mouvement industriel et économique du pays.

Ici vous avez doublement le droit d'être fiers, Messieurs, car votre Société avait figuré avec éclat dans cette lutte pacifique. Vous n'oubliez jamais que le mot d'agriculture figure en tête de votre programme, et qu'encourager cette forme du travail national est votre premier devoir, comme elle est, elle-même, le premier intérêt des populations qui nous entourent. S'il m'était permis d'indiquer une préférence, c'est à cette tâche spéciale que je vous demanderais de consacrer, cette année, vos principaux efforts. Là est notre rôle, non seulement utile, mais nécessaire, et d'une

nécessité qui s'impose à quiconque regarde autour de soi, avec quelque souci de la fortune publique.

Assez et trop longtemps on a cru les richesses de la France inépuisables. Tout le monde raisonnait comme cet orateur qui, dernièrement encore, dans un discours magistral, faisant le bilan de notre actif, n'hésitait pas à y comprendre les milliards des dettes causées par les dernières guerres, par le paiement de notre rançon et la reconstitution de nos défenses (1). D'abondantes récoltes, l'activité du travail dans les ateliers, les facilités du crédit, la hausse des fonds publics, les splendeurs de l'Exposition Universelle, tout concourait à entretenir cette illusion, malgré quelques symptômes de fatigue, déjà perceptibles à des yeux clairvoyants. Maintenant les vaches maigres ont succédé aux grasses.

Une longue crise industrielle, atténuée depuis quelque temps, mais non finie ; une concurrence étrangère, s'exerçant dans des conditions nouvelles, et plus redoutable que jamais, l'énorme diminution de nos exportations, de grands déficits dans plusieurs récoltes successives, des fléaux particuliers aux plus riches productions du Midi, un hiver rigoureux ont entamé les réserves. Chacun se restreint. La consommation diminue, la production souffre, et, quoique allégé, déjà, le poids des impôts se fait plus lourdement sentir, parce que les allègements, en pareil cas, ne vont jamais aussi vite que les besoins.

Je ne voudrais pas trop assombrir le tableau. Mais le département de l'Eure voit continuer la réduction, déjà fâcheuse, de sa population. Ses industriels sont de ceux qui demandent le plus vivement des mesures protectrices, et, parmi les cultivateurs qui m'entourent, soit qu'ils habitent les plaines riches en céréales, ou les vallées aux gras pâturages, il en est peu, je crois, qui trouvent leur situation bien prospère. A ce mal, où faut-il chercher le remède?

(1) M. Rouher. — Discussion de la loi sur les tarifs de douanes, à la Chambre des députés, séance du 21 février 1880.

Vous savez quelles sont, en ce moment, les préoccupations des pouvoirs publics. Beaucoup de questions, et des plus graves, sont à l'étude; trop peut-être, car poser à la fois tous les problèmes n'est pas toujours la meilleure manière de hâter les solutions. Mais, indépendamment de cette tendance générale à tout remanier que chacun peut apprécier, combien y a-t-il de points sur lesquels vous pourriez vous faire une opinion, et la dire, sûrs d'être écoutés si vous parliez au nom des intérêts économiques de toute une région. Ainsi les tarifs de douanes doivent-ils être relevés? Étant donnée l'harmonie si nécessaire à maintenir entre ces deux grands intérêts qu'on appelle l'agriculture et l'industrie, est-ce la protection ou la liberté qui sera chargée de tenir la balance égale?

Déjà l'un de vos anciens Présidents est intervenu dans le débat et a fait entendre ces paroles : « *L'agriculture souffre de l'augmentation croissante des droits d'octroi, et de la diminution graduelle des droits de douane* ». Aujourd'hui même on vous demandera de répondre à l'enquête ouverte par la Société des agriculteurs de France, et vous savez que la Société nationale d'agriculture, interrogée officiellement par l'administration, lui a signalé, sinon une situation décourageante dans son ensemble, au moins des déplacements d'intérêts considérables, des souffrances profondes, enfin des dangers plus sérieux qu'on n'avait d'abord paru les croire.

De même pour les dégrèvements d'impôts à demander.

Sur les projets qui s'agitent en faveur des boissons, n'avez-vous rien à dire, vous consommateurs de vins, et producteurs de poirés ou de cidres qu'on appelle déjà champagnes normands, et qui pourraient, du moins, remplacer bien des vin communs incapables de supporter les frais énormes qu'entraîne la lutte contre le phylloxera? Si l'on modifiait la législation sur les sucres, la betterave assurerait-elle le salut de nos emblavures? Enfin est-ce à l'impôt de mutation qu'il faut s'attaquer d'abord? Est-ce aux centimes additionnels, si dan-

gereux en ce qu'ils ajoutent les unes aux autres de petites taxes, individuellement peu apparentes, et à la fin plus lourdes parfois que le principal même de l'impôt foncier? Mais alors, que deviendront les projets de lois qui établissent de nouveaux centimes, pour subventionner l'instruction primaire, obligatoire et gratuite?

Enfin on propose un programme de travaux publics que de bons esprits trouvent bien hardi, en face des ménagements dus au budget de l'État, et aux budgets particuliers déjà si chargés, notamment par le renchérissement de la main-d'œuvre. Pourtant ce n'est pas vous qui vous plaindrez de voir les chemins de fer, promis depuis si longtemps à nos plateaux, entrer enfin dans le domaine de la réalité. Mais, pourquoi faire intervenir, à ce propos, la question si complexe du mode d'exploitation des réseaux déjà existants, et ne vaudrait-il pas mieux profiter de ce que les compagnies se montrent disposées à unifier leurs tarifs et à simplifier leurs procédés, pour obtenir, avec leur concours, les débouchés nécessaires à nos produits?

Je m'arrête, Messieurs, car en vérité, si je voulais explorer tout votre domaine, votre patience serait mise à trop rude épreuve. Sous un régime de pacification sociale et de liberté, comme celui dont nous aimons à trouver le gage dans le maintien, à Évreux, de l'administrateur éminent auquel je succède, si toutes les associations ne sont pas également en faveur, celle-ci ne peut porter ombrage à personne. Son action sera efficace si elle y apporte toujours ce mélange de hardiesse et de prudence, cet esprit de conservation et de progrès qui est le fond du caractère normand. Notre département a montré plus d'une fois dans quelle mesure, comme Massillon le disait des rois, il peut contribuer à la perte ou au salut des autres. Représentants d'une province qui n'a cessé de briller au premier rang dans l'industrie et dans les arts, dans l'agriculture et dans la poésie, dans les sciences et dans les lettres, dans la paix et dans la guerre, tout nous

appartient, le beau comme l'utile, le nécessaire comme le luxe, dans ce noble état de civilisation que résume la France. Et, s'il fallait rassurer les humanistes qui craindraient qu'en moi l'agronome n'ait pris une prépondérance excessive, je dirais que vous pouvez vous appliquer ce vers de Térence :

Homo sum; humani nihil a me alienum puto.

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

(ANNÉE 1880)

—

Séance générale publique tenue à Étrépagny
le 26 septembre 1880

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE COMTE DE SALVANDY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

L'année dernière, dans une occasion semblable, l'excellent vice-président qui est à mes côtés, et dont les fonctions perpétuées, grâce à sa modestie, d'année en année, lui permettent de personnifier d'une manière toute spéciale la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, M. Izarn, en rendant compte pour la septième ou huitième fois, du concours d'enseignement agricole, exprimait le vœu qu'un nouveau rapporteur vînt, désormais, le suppléer. Quelques instances que nous ayons faites auprès de lui, ce vœu se trouve aujourd'hui réalisé, et je ne puis espérer qu'après m'avoir entendu, vous pensiez avoir gagné à ce changement.

Rien de plus curieux, en effet, que cette longue série de rapports, et rien qui montre mieux quels efforts il a fallu faire pour conduire l'œuvre à bonne fin. Mais aussi, nulle

part ne se découvrent plus complètement le but que la Société a poursuivi en instituant ces concours, et les résultats qu'ils ont déjà produits. Quand, en 1872, on voulut bien accueillir favorablement la proposition d'une entreprise étudiée depuis longtemps dans les sphères officielles, réalisée ailleurs, et réclamée presque partout, ni son auteur, ni probablement ceux qui l'appuyaient (à travers bien des difficultés), n'en avaient deviné toute la portée. Elle s'est révélée peu à peu, grâce au dévoûment, à la compétence universelle de celui qui consentit à présider successivement les divers jurys, et, maintenant, c'est à peine si nous reconnaissons nous-mêmes la pensée première qui nous a guidés, tant les années lui ont apporté de perfectionnements et d'ampleur.

Il est vrai que, pour le seconder dans sa tâche, et composer les jurys d'examen, M. Izarn a trouvé dans tous les arrondissements, particulièrement dans le vôtre, de précieux collaborateurs. En les remerciant tous ensemble, il en est un que je dois signaler d'une manière toute spéciale : c'est M. Lecointe, professeur à l'école normale d'Evreux, qui contribue tant à entretenir dans cet établissemeut, par suite dans tout le département, l'enseignement de l'agriculture, et qui vient de faire paraître, pour le faciliter, un livre supérieur par bien des côtés, surtout pour la culture de notre département, au manuel, si répandu, de Gossin ; un livre qui obtiendra, nous l'espérons, des plus hautes autorités, les récompenses qu'il mérite. Il suffit, d'ailleurs, d'invoquer en sa faveur l'importante médaille que lui a décernée la Société nationale d'Agriculture, après un rapport de M. Passy, votre député, toujours si dévoué aux intérêts de votre région, et si compétent en pareille matière.

Faut-il vous le dire, Messieurs les instituteurs? Cette année vos élèves ont, paraît-il, moins bien réussi qu'à la première épreuve, subie il y a quatre ans. Le jury se montre plus sévère, et, si je l'écoutais seul, ce n'est pas uniquement de félicitations que j'aurais à me faire l'interprète. En général

vos juges ont trouvé le concours faible. Les jeunes gens au-dessous de quatorze ans n'ont obtenu que de rares premiers prix, et l'on n'a pas cru pouvoir, dans cette catégorie, décerner de prix d'honneur. Sauf un petit nombre d'exceptions, la question d'arboriculture n'a pas été bien traitée, et pourtant il s'agissait de la culture du pommier à cidre, dans tous ses détails, depuis le semis en pépins jusqu'à la récolte et à la conservation des fruits, question capitale pour nos campagnes normandes, et qui devient si importante pour la France entière, dans un temps où les plus riches vignobles paraissent menacés par un mal peut-être supérieur aux efforts de la science. Aussi est-ce un sujet que la Société propose, presque chaque année, aux méditations des candidats, et aussi m'a-t-elle chargé de le recommander, d'une façon toute spéciale, à l'attention des instituteurs.

Cette part faite à la critique, on peut, néanmoins, se demander si les résultats sont réellement, et d'une manière absolue, moins brillants qu'au début. Sont-ils inférieurs à ce qu'il serait légitime d'attendre, ou ne sommes-nous pas, simplement, devenus plus difficiles, parce que nous voudrions marcher vers la perfection d'un pas trop rapide et sans faire suffisamment la part des obstacles à vaincre? A le bien prendre, l'ensemble de ce concours me paraît suggérer quelques réflexions assez rassurantes.

D'abord, au point de vue du nombre, nous n'avons qu'à nous féliciter. 22 élèves, représentant 7 écoles dans le canton de Lyons; 24 élèves pour 9 écoles dans celui d'Etrépagny; 25 élèves et 8 écoles à Ecos; 34 élèves et 4 écoles dans le canton de Gisors; enfin, 35 élèves et 6 écoles pour celui des Andelys; au total, 140 élèves et 34 écoles, ce sont de beaux chiffres: et il nous est permis d'en conclure que l'enseignement agricole se répand de plus en plus, que l'utilité en est mieux comprise, plus appréciée parmi les maîtres, les élèves

et les parents eux-mêmes, enfin, qu'il gagne en profondeur ce qu'il paraît peut-être un peu perdre en surface.

De plus, sans faire tort au pommier à cidre, ce n'est, après tout, qu'un sujet d'arboriculture, et ce sujet spécial ne doit pas nous faire oublier les autres points du programme, plus importants encore dans leur ensemble, qui ont été traités très convenablement. La culture de la pomme de terre, ce désidératum de tous les comices agricoles, celle du colza, si hasardeuse et qui perd du terrain dans plusieurs cantons de notre pays, voilà des matières sur lesquelles vos élèves se sont montrés bien préparés. A une question ainsi posée : *Jardin potager, principales cultures*, question assez complexe, et qui ne laissait pas de présenter certaines difficultés, les réponses ont été jugées, en général, assez satisfaisantes. En fait de comptabilité, il s'agissait d'établir les écritures d'une sole de betteraves, et les copies qui nous ont été remises ne sont pas indignes de celles qui avaient, naguères, le plus frappé le jury.

N'oublions pas une innovation récente et capitale. Les filles sont maintenant appelées à nos luttes pacifiques. Elles y prennent part, et triomphent souvent. Cette année, nous leur demandions une étude sur un sujet qui est leur domaine propre : les oiseaux de basse-cour, l'élève, l'engraissement des volailles, le poulailler, les œufs, etc., toutes choses qui constituent des accessoires de plus en plus importants dans les produits de la ferme. Nous devons dire que leurs travaux se sont montrés, en général, supérieurs à ceux de l'autre sexe. Est-ce parce qu'elles sont moins nombreuses à nos concours, et mieux choisies par leurs institutrices? Est-ce par l'effet d'une galanterie qui n'était pas exigée des garçons en une telle circonstance? Toujours est-il qu'elles n'attendent pas d'être en ménage pour donner tort à cette impertinence masculine : « *Du côté de la barbe est la toute-puissance.* »

Enfin, la principale observation qui nous frappe, c'est la

supériorité très grande des vétérans sur les nouveaux. Ce n'est pas seulement à cause de l'avantage que donnent naturellement aux premiers l'âge et l'expérience. Vous savez qu'ils ne rivalisent pas les uns avec les autres, et que les copies des deux catégories sont jugées séparément. C'est donc d'une façon absolue que, cette fois, à côté de l'insuffisance des élèves de moins de 14 ans, nous signalons la force assez remarquable de ceux qui ont dépassé cet âge; aussi les fait-on profiter du prix d'honneur qui n'a pu être décerné dans la classe inférieure. Or, qui ne voit de quel intérêt il est, aux yeux de la Société, et à ceux de tous les amis éclairés de l'agriculture, que l'enseignement de cette science soit recherché de préférence par des jeunes gens déjà instruits et formés, qui ont pu consulter leurs goûts, choisir une carrière, et qui prennent l'économie rurale comme le but de leur vie? Parmi eux, bien plus souvent que chez des enfants trop jeunes, pourra se recruter cette armée du travail des champs que nous cherchons à organiser, et qui doit fertiliser nos campagnes en y apportant, comme un capital fécond, ses forces et ses lumières.

Certes, la Société libre de l'Eure ne néglige pas les moyens plus directs d'agir sur les générations déjà parvenues à la virilité, de façon à élever dans la faveur publique une profession qui reste toujours, dans un pays comme le nôtre, la vraie source de la richesse. Elle a des concours de labourage, des concours de bestiaux souvent remarquables, des expériences d'instruments perfectionnés. Je lasserais votre patience si j'énumérais les efforts qu'elle fait, les sommes considérables qu'elle dépense en primes et encouragements de toute sorte; si je disais avec quel soin elle cherche à recruter partout des adhérents, afin de réunir les diverses classes dans une pensée commune, et d'associer les hommes de toutes les professions à l'œuvre si laborieuse des cultivateurs. En me bornant aux plus récentes décisions de son conseil d'administration, je trouverais qu'elle donne, cette

année seulement, 600 francs de primes dans l'arrondissement d'Evreux pour un concours de taureaux, et, à Bernay, 300 fr. de médailles à répartir entre les cultures les mieux conduites, sans compter les prix spéciaux qu'elle attribue au concours annoncé par sa section : il ne faut pas oublier, en effet, que, dans cette partie du département, comme aux Andelys, la Société a la bonne fortune d'être représentée par une section pleine d'activité et de vie, qui forme un des plus beaux fleurons de sa couronne, et qui centralise, sous sa direction, tout ce qui se fait dans l'intérêt de l'agriculture.

Mais c'est surtout pour ce qui touche à l'enseignement qu'elle croit ne s'être laissé devancer par personne. On a réclamé une organisation de l'enseignement supérieur de l'agriculture, et une loi récente ordonne, dans un délai de six ans, la création de professeurs ambulants dans chaque département. Certes, l'innovation sera utile ; mais qui donc en a pris parmi nous l'initiative, sinon la Société libre qui, depuis bien des années déjà, avait des conférences faites successivement par un professeur éminent dans les divers cantons, et des distributions nombreuses de brochures destinées à reproduire et à répandre ces conférences? On ajoute que, trois ans après cette organisation officielle de leçons, l'enseignement agricole deviendra obligatoire dans les écoles primaires. Est-il permis d'oublier que sans attendre l'impulsion du gouvernement, en la devançant, chose rare en France, et quoiqu'à une certaine époque il nous eût fait sentir assez durement son mécontentement de notre indépendance, la Société, à défaut de l'obligation dont elle ne disposait point, par la seule force de l'émulation, a organisé les tournois auxquels nous assistons, sur lesquels se portent, de plus en plus l'attention et l'intérêt du public, où les instituteurs amènent chaque année un contingent plus nombreux et mieux préparé.

Et par instituteurs il faut entendre aussi les institutrices, car la Société libre, ici encore, a devancé les demandes des

amis les plus ardents du progrès. Elle sait le rôle éminemment utile et moralisateur de la femme dans le ménage agricole. Elle sait que rien de fécond ne se fait sans elle et quoique, à ce point de vue, l'institution nouvelle n'ait pas encore pris tous les développements que nous appelons de nos vœux, celle-ci donne déjà, je vous l'ai dit, beaucoup mieux que des espérances.

Rappelons ici, Messieurs, le concours de 1877, auquel la Société des agriculteurs de France conviait « *les instituteurs et les institutrices* (c'étaient les termes du programme), *qui, par leur enseignement et la tenue de leur jardin, auront fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture, et obtenu le plus de succès* ».

Sur les 5 départements désignés, départements placés dans des conditions bien différentes, mais tous importants par leur richesse, leur industrie, l'esprit éclairé de leurs populations ; dans ce concours plus brillant qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, au dire du rapporteur qui, à coup sûr, est compétent (1), l'Eure a tenu une place importante, la plus importante, si l'on s'en rapporte au nombre des compétiteurs qui se sont présentés, et des récompenses obtenues. Nous nous en sommes félicités, en songeant que nous n'étions peut-être pas étrangers à ce succès, car tous les lauréats se trouvaient être des maîtres déjà couronnés par notre Société.

C'est ainsi qu'elle prépare la solution des problèmes les plus graves, de l'aveu de tous, pour l'intérêt général, et qu'elle accoutume, peu à peu, les populations aux efforts que les pouvoirs publics pourront avoir à leur imposer. L'enseignement est le moyen de propagande le plus efficace, car c'est par là que l'on conquiert l'esprit des générations à venir. Les législateurs de tous les temps l'ont bien reconnu, et c'est pourquoi les plus grandes batailles, entre les partis contraires, se livrent sur des questions de cet ordre.

(1) M. Louis Hervé.

Puisque mon sujet me ramène aux discussions qui nous préoccupent tous actuellement, laissez-moi vous dire, *mais en mon propre nom, et sans engager personne à ma suite*, ce que je pense de la direction à donner, désormais, à nos efforts. Si j'ai demandé le premier qu'un caractère plus spécialement agricole fût imprimé à l'enseignement dans nos campagnes, c'était pour éviter que les enfants, en cessant d'être des illettrés devinssent des déclassés — pour les retenir, autant que possible, dans cette profession si saine et si moralisatrice que leurs pères exercent, et qui leur offre plus qu'aucune autre, après tout, honneur et sécurité — c'était parce qu'en voyant de près le jeu admirable des forces de la nature, en s'associant journellement à son œuvre, l'homme sent sa pensée s'élever, presque forcément, vers l'auteur de toutes ces merveilles, et arrive, à travers la création, au culte du Créateur. Mais il ne faudrait pas, désertant ces hauteurs, tomber du côté où nous entraînent, par une pente trop facile, les penchants inférieurs de notre nature, les nécessités de la vie, et ce trouble des idées propre aux temps agités. L'esprit technique nous envahit d'une façon que les hommes les plus éclairés trouvent excessive, et qui pourrait ne pas relever, en fin de compte, le niveau moral et intellectuel du pays. L'instruction n'est pas l'éducation, et l'instruction purement professionnelle suffit, moins que toute autre, à faire des hommes et des citoyens.

Il faut le dire. Bien des circonstances qu'on a souvent le tort de regretter, et qui sont fatales, nous poussent de plus en plus vers une préoccupation des intérêts matériels qui peut être bonne si elle n'est pas exclusive. Elle deviendrait mauvaise le jour où elle ferait passer dans la pratique les théories d'une école qui s'intitule positiviste, qui n'est qu'une forme moderne du vieux matérialisme, érigeant en principe que l'étude des phénomènes suffit, qu'on ne doit pas se préoccuper de leur cause invisible, et bientôt concluant que cette cause première n'existe pas, qu'il n'y a pas, par conséquent,

de fin dernière pour l'homme, et que rien n'est réel au delà de ce que la nature découvre à ses sens, ou du moins pourra découvrir à ses instruments les plus perfectionnés.

Messieurs, depuis quelque temps, on a soulevé de grosses querelles bien inopinément, dans un pays qui ne demandait que le repos. Par les tendances qui dominent, ou par les mesures et les lois qui se préparent, ces querelles prennent, à l'heure même où je parle, un caractère plus aigu, et peuvent aller jusqu'à compromettre la paix des consciences, ce bien inestimable [que nous pensions avoir définitivement acquis depuis 80 ans. Eh bien ! au fond de tout ce mouvement, est-il possible de ne pas voir un esprit non seulement étroit et illibéral en politique, mais fanatique et sectaire dans ses négations? C'est la lutte de deux philosophies, et la plus favorisée, malheureusement, n'est pas celle de ce Pascal à qui l'on élevait récemment une statue, ni celle de Descartes, de Bossuet, de tous ces grands écrivains dont le lumineux et ferme génie, après avoir porté la France au plus haut degré de civilisation, la maintient encore, n'en déplaise à certains journaux, à la tête de *la société moderne*.

« Messieurs, disait M. Thiers, un des jours où il fut le mieux inspiré, Descartes a été le libérateur de la pensée humaine. C'est lui qui, en philosophie, en posant ce grand principe du doute, non pas du doute pour aboutir au doute (car le doute est le naufrage de la raison humaine), mais le principe du doute pour arriver à la certitude, c'est lui qui a affranchi l'esprit humain. Eh bien ! tout ce que l'on sait de Descartes prouve qu'il était resté catholique sincère et fervent. Est-ce que le catholicisme a empêché Bossuet d'être un des plus vastes penseurs, Pascal l'un des plus intrépides et même des plus téméraires ?... Non, le catholicisme n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser. Qu'on ne nous dise donc pas que l'Eglise catholique est une entrave pour la pensée humaine. C'est dans ce berceau que l'esprit humain a passé son enfance et même sa jeunesse. »

Voilà, toutes ses paroles le prouvent, quelles ont été jusqu'à la fin, et toujours plus nettement, les convictions du plus récent de nos grands hommes d'Etat, de celui à qui la Providence a ménagé, en récompense, cette lourde tâche et cette immense gloire de libérer le territoire et de relever la France de ses ruines ! Et au jour, tout récent, où un solennel hommage lui était rendu, n'avons-nous pas entendu un cri qui est la plus éloquente des leçons ? Quelles réflexions doit nous suggérer une telle protestation de ces passions brutales qui s'étaient chargées de continuer, contre leur pays, l'œuvre même des envahisseurs que la ville où nous sommes a si héroïquement affrontés et si douloureusement subis !

C'est que la marche régulière du gouvernement dans une grande nation, c'est que l'alliance, si difficile et si nécessaire, de l'ordre et de la liberté sont bien compromises si tous, les gouvernants comme les gouvernés, n'admettent ces nobles croyances d'où résulte l'évidence d'une sanction plus haute que nos pensées, plus juste que notre justice, infaillible et immortelle !

Messieurs, celui qui vous parle a eu l'insigne honneur de représenter cette contrée dans des jours difficiles, et il en est trop reconnaissant, soit pour l'oublier jamais, soit pour s'en taire quand vous voulez bien le recevoir pour la première fois publiquement. Après avoir fait ce qu'il jugeait son devoir en travaillant à donner au pays, comme refuge, la Constitution actuelle, depuis lors, en 1876 et en 1877, dans l'état de confusion où se trouvaient les hommes et les partis, il s'est abstenu de solliciter de nouveau les suffrages dans ce département. Les motifs de ses scrupules deviennent chaque jour plus manifestes. Mais, en échange de votre confiance d'autrefois, il s'est cru obligé de vous dire toute sa pensée. Permettez-lui de soumettre à vos méditations ces belles paroles qui ont servi de conclusion à la cérémonie de Saint-Germain : « Aucun gouvernement ne dure s'il n'est conservateur, c'est-à-dire protecteur. Les hommes s'as-

semblent et s'unissent pour jouir paisiblement de leurs droits. Ils aiment la loi et lui obéissent, parce qu'elle les rassure en donnant à l'éternelle justice une expression et une sanction... Souvenez-vous qu'il n'y a pas de gouvernement sans sécurité, ni de république sans liberté. »

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

VÉTÉRANS. — 1er *Prix* (offert par M. de Salvandy) : France (Paul), de l'école de Gisors ; — (prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Duval.)

2e *Prix* : Normand (Constant), de l'école de Gisors; — Littée (Alexandre), de l'école des Andelys; — (prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Leroux.)

3e *Prix* : Avisse (Alfred), de l'école de Fourges; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Lefrançois.) — Leroy (Louis), de l'école de Richeville ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Dizengremel). — Lejard (Alexandre), de l'école de Gisors.

CANTON DES ANDELYS.

3e *Prix* : Houlière (Joseph), de l'école des Andelys ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Leroux.) — Amaury (Désiré), de l'école des Andelys.

Certificats d'études : Leclerc (Gaston), Leheurteur (Auguste), Halle (Léon), Leroy (Jules), Bénard (Alfred), Auvrard (Raoul), Dubus (Auguste), Huppé (Gaston), de l'école des Andelys; — Berruyer (Delphin), de l'école de Daubeuf; — Prévost, de l'école de Notre-Dame-de-l'Isle ; — Iger (Onésime), de l'école des Andelys.

CANTON D'ÉCOS.

3e *Prix* : Petit (Arthur), de l'école de Fourges ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Lefrançois.) — Pinard (Eloi), de l'école de Mézières ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Godefroy.)

Certificats d'études : Bourguignon (Alfred), Roussel (Henri), de l'école de Panilleuse; — Morand (Edmond), de l'école de Mézières; — Avisse (Louis-Albert), de l'école de Fourges ; — Marais (Augustine), de l'école de Fours.

CANTON D'ÉTRÉPAGNY.

3e *Prix* : Libercé (Oriphile), de l'école de Richeville ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Dizengremel.)

Certificats d'études : — Legras (Auguste), de l'école de Richeville; — Sauvage (Marie), Houlière (Berthe), de l'école d'Hacqueville.

CANTON DE GISORS.

1er *Prix* (offert par M. Lesage, maire d'Etrépagny) : Conchon (Albert-Edmond), de l'école de Gisors; — (prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Duval); — Coulette (Paul-Léon), de l'école de Gisors.

Certificats d'études : Leguay (Fernand), Ricard (Louis), Dupuis (Alfred), Lesueur (Albert), Lemoine (Ernest), Parfait (Georges), Dumoulin (Georges), Leteurtre (René), Carpentier (Victor), Midol (Henri), Gondom (Eugène), Rigal (Laurent), Bouveret (Albert), Corneille (Fortuné), Hache (Julien), Houy (Louis), de l'école de Gisors; — Jaquet (Amédée), Legrand (Gaston), Delavoye (Émile), Sedille (Paul), de l'école de Vesly; — Durier (Engelbert), de l'école de Martagny; — Dambreville (René), de l'école d'Amécourt.

CANTON DE LYONS-LA-FORÊT.

3e *Prix* : Damourette (Alphonsine), de l'école du Tronquay; — (prix de 10 fr. à l'institutrice, sœur Colombel.)

Certificats d'études : Drouve (Edgard), Vigreux (Ernest), de l'école du Tronquay; — Maurice (Félicie), de l'école de Lyons-la-Forêt.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

CONCOURS DE CULTURE PERFECTIONNÉE

Entre les exploitations d'une contenance de 26 à 50 hectares.

—

LISTE DES RÉCOMPENSES

Décernées dans la séance publique du 26 septembre 1880

—

Médaille d'argent (grand module), offerte par la Société des Agriculteurs de France : M. Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rotes.

Médaille de bronze, offerte par la Société des Agriculteurs de France : M. François Tallon, cultivateur à Harcourt.

CANTON DE BERNAY.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rotes.

Médaille de vermeil : MM. Gagnon, cultivateur à Malouy, et Legay, cultivateur à Saint-Aubin-le-Vertueux.

Médaille d'argent (grand module) : M. Bellencontre, cultivateur à Courbépine.

Médaille d'argent : M. Philippe, cultivateur à Bernay, hameau de Champeaux.

Médaille d'argent : M. Maubert, cultivateur à Saint-Aubin-le-Vertueux.

Prime de 20 fr. et une médaille de bronze : M. Alphonse Lainé, domestique chez M. Ecalard, à Saint-Léger-de-Rotes.

CANTON DE BRIONNE.

Prime ex-æquo (50 fr. et une médaille d'argent) : MM. François Tallon et Pierre-Isidor Deschamps, cultivateurs à Harcourt.

Médaille de vermeil : M. Gabriel Desmares, cultivateur à Berthouville.

Médaille d'argent (grand module) : M. Théodore-Désir Prevost, cultivateur à Saint-Victor-d'Epine.

Prime ex-æquo (10 francs et une médaille de bronze) : MM. Charles Barbey, domestique chez M. Tallon, et Charles Prentout, domestique chez M. Deschamps.

CANTON DE BROGLIE.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Lannes, à la ferme de la Fresnaye, à Broglie.

Médaille de vermeil : M. Léon Véron, à la ferme du Nouveau-Monde, à Grand-Camp.

Médaille d'argent (grand module) : M. Léonor Germain, à la ferme de la Motte, à Capelle-les-Grands, et M. Lannes, à la ferme des Quatre-Fossés, à Ferrières-Saint-Hilaire.

CANTON DE THIBERVILLE.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Rocher, maire de la Chapelle-Hareng.

Médaille de vermeil : M. François Doye, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.

Médaille d'argent : M. Surée, cultivateur à Saint-Aubin-de-Scellon.

Prime de 20 fr. et une médaille de bronze : M. Louis Depierre, berger chez M. Surée.

CANTON DE BEAUMONT-LE-ROGER.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Gabriel Dubois, cultivateur à Barquet.

Médaille de vermeil : M. Jean-Baptiste Véron, cultivateur à Goupillières.

Médaille d'argent (grand module) : M. Guilbert, cultivateur à Écardenville.

Médaille d'argent : M. Ybert, cultivateur à Rouge-Perriers.

CANTON DE BEAUMESNIL.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Clodomir Brec, cultivateur à Saint-Aubin-le-Guichard.

Médaille de vermeil : M. Charles Mériel, cultivateur à Beaumesnil.

Médaille d'argent : M. Frédéric Mouton, cultivateur à Grandchain.

Prime de 20 fr. et une médaille de bronze : M. Boucher, charretier chez M. Brec.

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

(ANNÉE 1880)

—

Séance publique tenue à Louviers le 24 octobre 1880

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE COMTE DE SALVANDY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Depuis que la Société libre de l'Eure a organisé ses concours d'enseignement agricole dans les écoles primaires, ils ont pris, chaque année, plus d'importance. L'idée fait son chemin; elle se répand dans les communes rurales. On en sent mieux les avantages, et l'intérêt que le public lui porte s'accroît visiblement. Il y a là, pour nous, un encouragement dont vous nous permettrez de nous féliciter tout d'abord, et dont nous voulons marquer notre reconnaissance en ayant cette année contre l'ordinaire, et malgré les difficultés qui en résultent pour le rapporteur, deux distributions de prix, une pour chacun des deux arrondissements intéressés.

Inaugurés en 1871, ces concours reviennent, par une rotatation régulière, à époque fixe, dans chaque partie du département. C'est la troisième fois, maintenant, qu'ils ont lieu parmi vous, et nous avons déjà trois périodes à observer, qui fournissent de précieux points de comparaison

La première fois, les arrondissements de Louviers et des Andelys, réunis ensemble, et même avec le canton de Vernon, avaient donné, en tout, 101 concurrents. En 1876, sans Vernon, il y avait, dans la circonscription, 37 écoles pour 142 élèves. Cette année 54 écoles envoient 204 élèves. C'est donc un progrès notable.

Seulement, je dois dire que la plus grande partie de cette augmentation est due au Vexin. Les cantons de l'arrondissement de Louviers n'ont donné que 20 écoles au lieu de 16, et 64 élèves, au lieu de 61. Encore faut-il remarquer que l'accroissement est dû, tout entier, à la présence des filles, qui ne concouraient pas antérieurement.

Nous retrouvons avec plaisir, aux premiers rangs, les mêmes écoles qui ont été signalées soit dans nos rapports antérieurs, soit au sein de la Société des Agriculteurs de France, à la suite de ce concours de 1877 où l'Eure a eu certainement la première place. Ce sont, notamment, l'école du Neubourg, toujours si bien dirigée par M. Duval, et qui obtient 5 prix de vétérans, et 5 certificats d'études agricoles : celle de Montaure, où le successeur de M. Bance paraît vouloir marcher sur ses traces : celles de Muids, où M. Leroy continue son œuvre, et de Gaillon. Il y faut ajouter celle du Bec-Thomas qui obtient deux prix, dont le premier de tous, avec un élève remarquable; celles de Louviers avec trois prix, et d'Alizay; enfin les écoles ayant amené chacune six élèves, les Damps, Ailly, Fontaine-Bellenger.

Malheureusement il n'y a pas, cette année, de progrès sensible, quant au fond même des compositions. Le jury les a trouvées faibles, et je suis obligé de mentionner cette appréciation de juges si compétents, afin que tout le monde, à l'avenir, redouble d'efforts. La question d'arboriculture, qui concernait le pommier à cidre, a été particulièrement mal traitée, et elle a une si grande importance en ce temps et dans ce pays que la Société, sans s'interdire de la poser de nouveau, signale à l'attention des intéressés un excellent

travail de M. Piéton, destiné à montrer comment le sujet aurait dû être compris, et donnant ainsi, aux concurrents futurs aussi bien qu'aux cultivateurs, l'exemple, en même temps que le précepte.

L'énoncé seul des autres questions en fera voir l'importance et le caractère pratique. Il s'agissait de deux cultures bien différentes, celle du colza, si difficile, contestée par ceux qui craignent les dépenses et l'aléa, dont la plaine du Neubourg paraît un peu se fatiguer : celle de la pomme de terre, cette plante, au contraire, si universellement utile, l'un des bienfaits les plus grands et les moins contestés de la science moderne. Il y avait à établir la comptabilité d'une sole de betteraves. Enfin deux sujets plus généraux, et assez compliqués, étaient proposés en ces termes : Jardin potager, principales cultures, et : Oiseaux de basse-cour : élève, engraissement des volailles, poulailler, œufs, etc., question réservée spécialement aux filles, ayant pour but de les placer au sein même de ce domaine propre à la fermière, grâce auquel peuvent grandir à la fois son rôle dans le ménage et les profits communs. Disons tout de suite que le beau sexe s'est montré souvent supérieur à l'autre. Seulement il était trop peu représenté dans l'arrondissement de Louviers, puisque quatre jeunes personnes, seulement, s'étaient inscrites. De l'autre côté de la Seine, on avait fait mieux.

Cette revue de ce que le concours de 1880 donne lieu de craindre ou d'espérer, rappelle une observation judicieuse faite précédemment par notre ancien et excellent rapporteur, qui m'a interdit son éloge, mais qui m'entend. Parmi les candidats, les plus faibles sont les nouveaux. Même abstraction faite de l'âge, puisque les copies sont jugées séparément, les enfants âgés de plus de 14 ans, ceux que nous nommons les vétérans, sont bien supérieurs. De plus, ils forment plus du quart du nombre total des garçons qui se présentent. Or ce sont là de bons symptômes, car les jeunes gens qui sentent la nécessité de prolonger leurs études forment comme la

pépinière où se recrute, plus tard, l'enseignement. Plusieurs de ceux que nous avons eu à examiner ont déjà passé par l'école normale; la plupart y entreront. L'attention plus grande qu'ils apportent aux questions agricoles témoigne que l'importance de celles-ci est chaque jour mieux comprise, et qu'une part plus large est faite, dans les examens, à cette branche des connaissances humaines. Elle promet, en même temps, que ces études se répandront et pénétreront, de ceux qui professent, jusqu'à la classe qui pratique. Car, pour tout ce qui touche à l'instruction, avant les élèves, qui sont le but, il faut se préoccuper, du moyen, c'est-à-dire des maîtres.

Non seulement les études agricoles se répandront : mais elles seront mieux dirigées et, par suite, plus profitables. Car il est une autre vérité élémentaire, c'est que les élèves font, dans une large mesure, l'éducation des maîtres. Actuellement les devoirs qui nous sont présentés indiquent un enseignement trop scientifique, à première vue, et, malgré l'apparente contradiction, en réalité superficiel, destiné à la mémoire plus qu'à l'intelligence, sans relation directe avec la pratique journalière de la contrée, par conséquent exposé à s'effacer rapidement au contact des réalités de la vie rurale.

Ainsi certains enfants parlent de silice soluble, de silicates, sans comprendre le sens de ces mots, simplement pour les avoir lus dans le manuel; ou bien, parmi les moyens d'améliorer les terres argileuses, ils citent des matières introuvables dans ce pays comme les tangues, au lieu de mentionner les marnes qui sont sous leurs pieds, ou les sables provenant des routes, qu'ils voient vendre dans chaque village. Cela se modifiera, peu à peu, quand on aura le temps de les conduire, d'une manière plus assidue, dans les principales fermes, quand des champs d'expériences seront joints à toutes les écoles, quand nous aurons des livres mieux conçus, spéciaux à chaque région (et j'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce à M. Lecointe, nous allons en posséder un), quand une meil-

leure direction aura été donnée aux cours des écoles normales, enfin après tout un ensemble de mesures dont les plus urgentes sont réalisées, ou près de l'être.

En effet, il faut être juste, et reconnaître que tout ne peut pas se faire à la fois, et que l'on fait à peu près tout le possible. Vous savez dans quelle pénurie nous nous trouvions. Deux ou trois écoles régionales, quelques fermes-écoles, et un certain nombre de chaires éparses, c'était tout ce que l'Etat offrait, jusqu'ici, à l'enseignement de l'agriculture. Maintenant le haut enseignement se trouve organisé par le rétablissement de l'Institut agronomique, supprimé depuis trente ans, et une loi récente décrète, outre la création d'une chaire spéciale dans chaque école normale, l'organisation de leçons à faire successivement dans les différents cantons de chaque département, après quoi l'agriculture sera comprise parmi les matières obligatoires de l'enseignement primaire.

Messieurs, je ne voudrais pas paraître trop ambitieux, en revendiquant pour nous l'honneur d'avoir, des premiers, donné le signal de tous ces progrès. Et pourtant un excès de modestie pour la Société libre ne convient pas à celui qui a l'honneur de la représenter momentanément.

Quand les statistiques officielles prouvent que l'Eure est classée dans les meilleurs rangs, au point de vue de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles, est-ce présomption que d'attribuer en partie ce succès à votre initiative et à vos efforts ? Et la loi même que je viens d'analyser ne rappelle-t-elle pas d'une façon assez frappante ce vœu transmis au gouvernement, dès 1876, par la section de Bernay : que l'agriculture et l'horticulture fassent partie du programme de l'enseignement primaire; que la connaissance en soit exigée, pour l'obtention du brevet élémentaire ; qu'enfin cet enseignement soit organisé dans toutes les écoles normales.

Voilà, en partie, car il y aurait bien d'autres observations à faire, mais voilà, au seul point de vue qne je veuille envisager aujourd'hui, ce que la Société libre pourrait répondre

si quelqu'un lui faisait le plus pénible des reproches, en l'accusant de ne pas s'occuper assez de l'agriculture.

Il est vrai qu'elle ne s'en occupe pas exclusivement. Elle y est obligée par son titre complexe. Mais, alors même qu'elle semble tourner son attention vers d'autres objets, elle attire encore, de ce côté, des adhérents, en groupant des hommes distingués, séparés par la diversité de leurs études, et qui arrivent, grâce à elle, à prêter leur concours aux travaux des champs. Et puis tous les intérêts d'un grand pays ne sont-ils pas solidaires ? Est-ce que la profession la plus importante, celle qui occupe le plus de bras et emploie le plus de capitaux, celle de qui tout le monde dépend pour les nécessités les plus rigoureuses de la vie, ne trouve pas son compte à tout ce qui éclaire la marche de l'humanité, ou plutôt est-ce que tout ne se rapporte pas nécessairement aux forces qu'elle représente, aux problèmes qu'elle soulève, en sorte que les recherches même, en apparence, les plus exclusivement spéculatives finissent par lui fournir d'utiles leçons ?

En voulez-vous des exemples, Messieurs ? Lisez une conférence sur la laine, faite récemment à Reims au sein de l'Association française pour l'avancement des sciences, Société dont l'objet propre est pourtant bien étranger à l'agriculture. M. Levasseur y rappelle des faits que l'énorme développement de l'industrie du coton, depuis le commencement du siècle, avait un peu fait oublier, c'est-à-dire la prospérité que la production de la laine brute avait procurée à l'Angleterre du XIIIe au XVIe siècle, celle que les tissages avaient maintenue en Flandre pendant plus de 500 ans, la richesse que la haute Italie dut à cette nature de travaux durant tout le moyen âge, les draperies de Milan et de Florence, et la splendeur de l'industrie arabe en Espagne. Tout cela est le côté brillant du tableau, tout cela montre combien est féconde l'alliance de l'agriculture et de l'industrie, dans les pays assez heureux pour la réaliser. Puis, après des détails statistiques que je vous recommande sur les 25,000,000 de

moutons français qui ont donné lieu à tant de discussions à propos de la loi sur les tarifs de douanes, voici la contre-partie de la démonstration. Il s'agit de cette malheureuse Irlande, où la misère engendre un tel désordre agraire, et tant d'attentats contre les personnes. La nature n'avait pas traité l'Irlande moins bien que sa voisine, et les passions des hommes, malgré tant d'invasions et de troubles, n'avaient pas réussi à la ruiner. Dans le moyen âge, et jusqu'au XVIIe siècle, malgré même les guerres de religion, les massacres et les spoliations de Cromwell, l'Irlande prospéra, grâce à la production et à la mise en œuvre de la laine. Mais vint la révolution de 1688, faite, en grande partie, par les manufacturiers anglais et les marchands de Londres, dont le zèle libre-échangiste, et, surtout, humanitaire, ne s'était pas révélé comme depuis qu'ils se croient les plus forts. L'Irlande résistait, grâce à l'appui de Louis XIV, alors au comble de sa puissance. La peur et l'intérêt du parti dominant, obtinrent qu'elle fût écrasée. On commença par interdire l'exportation des tissus de laine irlandais. Puis les manufactures même furent fermées; 20,000 ouvriers, laissés sans pain, furent obligés de passer en Angleterre. Enfin, toute banque et toute société commerciale comprenant plus de sept personnes furent interdites, et cela jusqu'à la fin du dernier siècle. Aussi l'Irlandais ne peut cultiver le sol qui le porte, puisqu'il n'a pas de capital, et, s'il laboure, il ne peut supporter les mauvaises chances, faute de tout crédit. La paresse vient, la misère et l'ignorance font le reste.

Ne trouvez-vous pas frappant, Messieurs, un tel contracte, qui se résume dans la situation si différente des deux îles sœurs? Ne démontre-t-il pas clairement ce que Bastiat a nommé les Harmonies économiques, et comment les meilleurs amis de l'agriculture sont ceux qui étudient dans un esprit large, sans préoccupation de concurrence mesquine, la fonction propre des industries essentielles, disons mieux, l'histoire et le développement de tous les grands intérêts sociaux.

Voyons, maintenant, si l'étude de la morale se lie moins intimement au développement de la richesse agricole?

La réponse se trouve dans un travail important de M. Baudrillart sur les populations agricoles de la France, dont la partie la plus intéressante pour nous, *la Normandie, passé et présent*, a paru en 1880. L'auteur constate que le progrès intellectuel et le progrès moral ne semblent pas, chez nous, en rapport avec le progrès matériel. Le bien-être, qui suppose et développe les habitudes laborieuses et l'épargne, devient corrupteur par l'exagération des préoccupations matérielles, qui dirigent tous les efforts vers l'agrandissement du patrimoine, et font repousser les charges et les responsabilités de la famille. La criminalité devrait diminuer avec l'aisance et l'instruction. Or c'est ce riche département, signalé tout à l'heure comme l'un des premiers pour l'enseignement agricole, c'est l'Eure qui sans posséder, pourtant, de grandes villes; a le triste privilège de figurer, en tête de la France entière, pour le nombre de crimes par rapport à sa population. Et pourquoi cela? C'est parce qu'on se marie moins et que les gens mariés y font moins bon ménage. La moyenne des séparations de corps est presque double de celle des autres provinces. Or il est avéré que les célibataires (et les époux séparés sont dans le même cas), commettent proportionnellement trois fois plus de crimes que le reste des hommes. Et voici un autre résultat. Il naît moins d'enfants que nulle part ailleurs, il y a moins de naissances que de morts, enfin la population diminue. En croissance annuelle avant 1830, stationnaire jusqu'en 1846, elle perd chaque année environ un millier d'âmes, et se trouve ramenée au-dessous du chiffre constaté dès 1801. De là, dépopulation des campagnes, manque de forces, et cherté excessive de la main-d'œuvre. De là, aussi, par une conséquence qui constitue un bizarre cercle vicieux, difficulté plus grande de combler un tel déficit, parce qu'on voit disparaître, peu à peu, cet esprit de progrès qui crée les innovations fé-

condes. Le Normand n'est plus reconnaissable. Au lieu de cette disposition aux aventures, qui était naguères un des signes caractéristiques de la race et qui lui a fait faire de si grandes choses, il tend à s'immobiliser dans la routine, à vivre sur son petit domaine, effrayé de toute concurrence, absorbé dans des calculs de prévoyance étroite.

Il y a là des symptômes morbides qui doivent inquiéter le philosophe et l'homme politique. Ce n'est pas seulement la production qui est atteinte, et, après elle, la consommation. En tout temps et en tout pays un tel état de choses a été le signe d'un affaiblissement matériel et moral. S'il se prolongeait et s'il s'étendait, les plus graves conséquences pourraient s'en suivre pour la fortune publique elle-même, jusqu'au jour, dont nous devons hâter autant que possible l'avènement, où les populations qui nous entourent comprendront mieux que la voix austère du devoir est d'accord avec celle de l'intérêt bien entendu.

Messieurs, je viens d'analyser les travaux de deux membres de l'Institut, et vous voyez de quelle vive lumière les questions agricoles sont éclairées par leurs études, dirigées, primitivement, vers un tout autre but. La Société libre n'est pas l'Institut, ni même une de ses cinq classes, et ne prétend pas centraliser toutes les branches des connaissances humaines. Cependant elle a vu le lien étroit qui les unit, et compris que ce serait découronner celle qui l'intéresse le plus, que de vouloir l'isoler. Aussi s'est-elle divisée en deux sections, dont la première place, en tête de son programme : Agriculture, d'abord, puis Industrie et Sciences; la seconde : Lettres, Arts, Philosophie. L'enseignement agricole m'a conduit, presque forcément, à vous entretenir d'Industrie, de Philosophie, d'Histoire, peut-être un peu de Politique, car comment discuter de si grands intérêts, sans faire de Politique? Parler Beaux-Arts, à cette heure, m'entraînerait trop loin. Mais qui voudrait écarter ceux-ci, au moment même où les merveilles exposées à Evreux viennent de montrer comme

nos pères savaient allier l'utile et le beau ? Non, Messieurs, notre action n'est et ne doit être limitée qu'au point de vue géographique. Dans les frontières du département elle est universelle, quant à son objet, ou plutôt son objet est un, et se résume en ces trois mots : le Vrai, le Beau, le Bien, c'est-à-dire tout ce qui peut concourir à la grandeur de notre cher pays.

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

VÉTÉRANS. — 1er *Prix* : Mary Marsollet, de l'école de Bec-Thomas (un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Ivernelle) ; — 2e *Prix* : Alfred Lefai et Désiré Adam, de l'école de Neubourg (un prix de 30 fr. à l'instituteur M. Duval); Emile Lannes, de l'école de Louviers (un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Ledanois) ; — 3e *Prix* : Raoul Votier, de l'école de Neubourg ; Paul Herpin, de l'école d'Alizay (un prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Doinel).

CANTON D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE.

3e *Prix* : Alphonsine Lemarié, de l'école de Bec-Thomas (un prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Ivernelle).

Certificats d'études : Léon Bosquier, de l'école de Bec-Thomas; Alfred Goude, Louis Cardon et Louise Goujut, de l'école de Tourville-la-Campagne.

CANTON DE GAILLON.

2e *Prix* : Marie Mesnil, de l'école d'Ailly (un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Mesnil).

Certificats d'études : Maurice-Pierre Ban, de l'école de Fontaine-Bellenger; Alfred Vimard, Fortuné Foucher, Arsène Dagommer, Alfred Gayot et Eugène Carpentier, de l'école d'Ailly; Aurélie Provin, de l'école de Fontaine-Bellenger.

CANTON DE LOUVIERS.

1er *Prix* : Pascal Delamarre, de l'école de Louviers; — 2e *Prix* : Léopold Letord-Ferrand, de l'école de Louviers (un prix de 30 fr. à l'institutenr, M. Ledanois).

Certificats d'études : Eugène Gouju, de l'école d'Hondouville; Jean-Baptiste Duval, de l'école du Mesnil-Jourdain.

CANTON DE NEUBOURG.

Certificats d'études : Alfred-René Beaucousin et Jules Lamarche, de

l'école de Neubourg; Marie Loquet et Marie Valet, de l'école d'Epégard.

CANTON DE PONT-DE-L'ARCHE.

3e *Prix* : Fernand Dalbécourt, de l'école de Montaure (un prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Denis); Raoul Milliard, de l'école d'Alizay (un prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Doinel).

Certificats d'études : Désiré Fréret et Adolphe Quenneville, de l'école de Criquebeuf-sur-Seine; Eugène Lecaudey, de l'école de Saint-Cyr-du-Vaudreuil; Eugène-Louis Duhordel et Anthime Mouchard, de l'école des Damps; Alfred Germaine et Louis Fumière, de l'école de Léry; Henri Milliard, Célestin Leblond et Ernest Mouchard, de l'école de Montaure; Victor Pannier, de l'école d'Alizay; Eugénie Jeufroy, de l'école de Martot.

Tous les lauréats ont reçu, avec les diplômes, divers ouvrages traitant de l'agriculture.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 21 NOVEMBRE 1880

—

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE TAUREAUX

Organisé dans l'arrondissement d'Evreux

PRÉSENTÉ PAR M. LETELLIER-ALABOISSETTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Dans sa séance du 21 mars 1880, la Société libre d'Agriculture de l'Eure a organisé un concours de taureaux entre les cultivateurs de l'arrondissement d'Evreux, pour employer la subvention accordée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Neuf cultivateurs ont répondu à l'appel de la Société.

La section d'agriculture, s'étant réunie en octobre 1880, a nommé membres du jury MM. Dumoutier, cultivateur à Claville; Lemaître, cultivateur à Bacquepuis; Béguin, cultivateur à Chanteloup; Bertin, propriétaire au Tilleul-Lambert; et M. Letellier-Alaboissette a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les prix à décerner consistaient en deux primes de chacune 200 fr. et deux primes de chacune 100 fr.

MM. les membres du jury ayant fait observer qu'il leur serait très difficile de se prononcer s'ils étaient obligés de se transporter de ferme en ferme, la section d'agriculture a décidé que les termes du programme seraient modifiés sur

ce point, et que la commission ne se réunirait qu'à Evreux, Pacy-sur-Eure et Lyre.

Aux jours fixés, les cultivateurs se sont présentés avec leurs taureaux, et le jury a décerné les primes suivantes :

Première prime de 200 fr., à M. Guicheux, cultivateur à Illiers-l'Evêque.

Deuxième prime de 200 fr., à M. Varillon, cultivateur à Sacquenville.

Première prime de 100 fr., à M. Delaleau, cultivateur à Tournedos.

Deuxième prime de 100 fr., à M. Roussel, cultivateur à Saint-Vincent-des-Bois.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SECTION DE BERNAY

Depuis le 1er novembre 1879 jusqu'au 1er novembre 1880

—

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, la section de Bernay s'est réunie trois fois en séance générale, le 28 décembre 1879, le 4 avril et le 11 juillet 1880, et elle a tenu sa séance publique annuelle le 26 septembre 1880.

La séance du 28 décembre 1879 a présenté un intérêt exceptionnel : c'est dans cette réunion que nous avons entendu : 1° le rapport de M. Malbranche sur l'ouvrage de M. Boivin-Champeaux, intitulé : *Notice sur Roger le Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au XIIe siècle* ; — 2° le compte rendu de M. Join-Lambert sur la réunion des délégnés des sociétés agricoles tenue à Paris le 18 décembre 1879 ; — 3° le rapport de M. le comte Dauger sur les courses de Bernay.

M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges, qui consacre à des travaux d'histoire les rares loisirs que lui laissent ses hautes fonctions, a eu l'heureuse pensée de tirer de l'oubli la grande figure de Roger le Grand, et, pour me servir de l'expression de l'un de nos collègues, d'élever une statue à ce grand ministre normand du XIIe siècle.

Notre Société, que la revendication de nos gloires normandes intéresse surtout, ne pouvait rester indifférente à la

publication de ce travail; aussi décida-t-elle qu'un rapport lui serait fait dans l'une de ses prochaines séances.

M. Malbranche, que ses travaux d'histoire locale désignaient tout spécialement au choix de ses collègues, voulut bien accepter cette mission, et dans un rapport qui a été très applaudi, il a rappelé les principaux épisodes de la vie de Roger le Grand et a fait remarquer que M. Boivin-Champeaux, en se servant des grands événements de l'histoire pour en faire la trame de son récit, avait su donner un grand intérêt à la biographie qu'il écrivait, et intéresser le lecteur à la destinée de son héros, bien que ce ne fût pas chose facile de raconter la vie d'un homme couché dans la tombe depuis plus de sept siècles et sur lequel chroniqueurs et historiens étaient pour ainsi dire restés muets.

La section de Bernay, je vous le disais dans mon dernier rapport, non seulement encourage les progrès de l'agriculture dans l'arrondissement de Bernay, mais encore ne se désintéresse pas des grandes questions qui préoccupent si justement l'agriculture de notre pays. MM. Join-Lambert et le comte Dauger avaient été désignés pour représenter la section de Bernay à la réunion des délégués des sociétés agricoles qui s'est tenue à Paris le 18 décembre 1879. — M. Join-Lambert, dans un rapport écrit avec la méthode et la clarté qui distinguent ses travaux, a fait connaître les principales questions discutées dans cette réunion et les résolutions qui ont été prises. Sur sa proposition, la section a émis le vœu : 1° que les produits étrangers fussent frappés à leur entrée en France de taxes qui seraient l'équivalent des impôts et charges de toute espèce qui pèsent sur notre agriculture, avec la condition toutefois que cette taxe disparaîtrait aussitôt que le blé aurait atteint le prix de 30 fr. le quintal; 2° que s'il intervenait des traités de commerce, la réciprocité en fût la base.

Ce vœu a été transmis par les soins du secrétaire à la Société des Agriculteurs de France, et MM. Join-Lambert et

le comte Dauger ont été délégués pour prendre part aux travaux de la séance générale de 1880 et réclamer pour l'agriculture des droits compensateurs.

Une Société de courses s'est fondée l'an dernier à Bernay : un appel a été fait à la section de Bernay, qui a répondu en votant une somme de 500 fr. dont elle confia l'emploi définitif à une commission composée de MM. Dauger, Join-Lambert et Goubert.

M. le comte Dauger, dans un rapport écouté avec une légitime attention, a remercié la section d'avoir pris part à la fondation des courses de Bernay et d'avoir ainsi contribué au brillant succès obtenu par les organisateurs. En terminant M. le comte Dauger a présenté quelques considérations générales sur l'institution des courses : il a démontré notamment que les courses ne sont pas uniquement un plaisir, mais sont au contraire une institution destinée à rendre les plus grands services à notre pays, puisqu'elles contribuent pour une large part à l'amélioration de notre race de chevaux.

A la fin de cette séance du 28 décembre, le secrétaire a déposé sur le bureau le manuscrit des œuvres de M. Ratel, que M. Paul Allain, avocat à Pont-l'Évêque, avait bien voulu mettre à la disposition de la Société, sur la demande de M. Emile Vy. — Une commission, composée de MM. Emile Vy, Malbranche, colonel Goujon, Borel, Lambert et Lerenard-Lavallée, a été nommée pour examiner ces œuvres et rechercher les moyens d'arriver à leur publication.

A l'ouverture de la séance du 4 avril, la section de Bernay a été informée par le secrétaire que la Société libre de l'Eure avait voté une somme de 300 fr. pour être convertie en médailles de vermeil, d'argent et de bronze à décerner lors du prochain concours.

Cette communication a été accueillie avec une vive reconnaissance par les membres de la section de Bernay, qui ont été très sensibles à cette marque de bienveillant intérêt donné par la Société libre de l'Eure à leurs modestes travaux.

L'année dernière la section de Bernay avait décerné des encouragements aux exploitations dont la contenance n'excédait pas 25 hectares : poursuivant la même idée, elle a organisé cette année un concours entre les exploitations de 26 à 50 hectares, et elle a décidé qu'elle accorderait : 1° une prime de 100 fr. et une médaille d'argent à l'exploitation de chaque canton la plus remarquable par sa bonne culture et l'ensemble de ses améliorations agricoles ; 2° une prime de 20 fr. et une médaille de bronze au domestique de l'exploitation primée dont le travail et les bons soins auront le plus contribué à l'amélioration de la ferme.

Une commission a été nommée dans chaque canton pour faire la visite des exploitations.

Dans cette même séance une commission, composée de MM. Join-Lambert, comte Dauger, Goubert, Hermier, Aroult, Touquet, de Grente et de Captot, a été nommée pour préparer les réponses au questionnaire de la Société des Agriculteurs de France sur la situation de l'agriculture et de la propriété dans les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer.

Le rapport de la commission chargée de la publication des œuvres de M. Ratel a été présenté par M. le colonel Goujon, qui après avoir raconté la vie modeste de ce savant professeur et fait connaître les principales qualités qui distinguent ses œuvres, a conclu en demandant que la section de Bernay voulût bien faire imprimer ce recueil de poésies.

La section a adopté les conclusions du rapport, et la commission se mettant à l'œuvre, a ouvert une souscription dont le produit permettra de faire face aux dépenses nécessitées par l'impression de cet ouvrage.

La section a ensuite entendu deux communications intéressantes. M. Join-Lambert, dans un travail intitulé : *Les vœux en faveur de l'Agriculture et leur résultat*, a tracé un tableau complet et fort intéressant de la situation faite à notre agriculture nationale. — M. l'Abbé Porée, dans une

communication ayant pour titre : *Saint Anselme à l'abbaye du Bec*, a retracé avec bonheur les principaux épisodes de la vie de ce moine du XIe siècle qui vécut plus de 30 ans à l'abbaye du Bec et devint plus tard archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre.

Dans la séance du 11 juillet, le secrétaire a présenté le rapport sur le concours d'exploitations et la section a arrêté la liste des lauréats.

C'est dans cette séance que la section émit le vœu que vous avez bien voulu prendre en considération et demanda que Bernay fût en 1880 le siège du Concours départemental.

M. Quevilly avait été désigné cette année pour faire le rapport sur le Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne. Il a successivement examiné les communications intéressant la Normandie et a mentionné spécialement le travail ayant pour titre : *Projet de vulgarisation des sciences préhistoriques et géologiques dans les écoles communales*, par M. le vicomte de Pulligny, membre de la Société libre de l'Eure.—M. Quevilly a ensuite appelé l'attention de ses auditeurs sur les conférences faites par les membres du Comité historique et du Comité des Beaux-Arts, en insistant principalement sur la conférence de M. Léopold Delisle, ancien lauréat et ancien président de la Société libre de l'Eure. Il a rappelé en terminant que la séance générale avait présenté cette année un attrait tout particulier à cause de la présence du professeur Nordenskiold et du capitaine Palander, chefs de la célèbre expédition suédoise du Nord-Est, et dont le séjour à Paris coïncidait avec les congrès de la Sorbonne.

La séance publique annuelle a eu lieu le 26 septembre. L'ordre du jour portait : 1° *Conférence agricole par M. Bidard, professeur de chimie à Rouen ; 2° Distribution des récompenses aux lauréats du Concours d'exploitations agricoles.* Les cultivateurs de l'arrondissement de Bernay n'avaient pas oublié les deux conférences que M. Bidard avait déjà faites à Bernay : aussi s'étaient-ils rendus avec empresssement à l'appel de la

Société pour entendre de nouveau la parole du savant professeur.

M. Bidard avait choisi pour sujet : *l'Alimentation et l'Engraissement des animaux par le pâturage dans les herbages et les prairies artificielles — par les fourrages secs, la betterave naturelle, la conserve de betteraves, la pulpe de betteraves, — par les grains* (*orge, seigle et avoine*) *à l'état cru, cuit et germé.*

M. Bidard a le grand mérite d'être concis dans ses descriptions scientifiques, clair dans le cadre de son sujet, instructif dans les faits qu'il expose; l'attention soutenue de son auditoire et les nombreuses marques de sympathie qu'il a reçues nous font considérer cette conférence comme une des meilleures et des plus utiles que nous ayons entendues.

La distribution des récompenses a été marquée par un fait qui mérite d'être relaté. M. Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rotes, en recevant des mains de M. le président la médaille de la Société des Agriculteurs de France et la prime cantonale de Bernay, a déclaré qu'il tenait à la disposition de la section de Bernay la somme de cent francs qui lui était remise et qu'il désirait que cette somme fût employée à récompenser des lauréats du concours départemental qui aura lieu à Bernay en l'année 1881.

Nous sommes heureux de mentionner cet acte de désintéressement et nous voyons dans ce fait un heureux présage pour notre prochain concours, qui ne le cèdera en rien, nous en avons le ferme espoir, aux solennités agricoles dont Bernay a gardé le souvenir. La section de Bernay a décerné six primes de cent francs, quatre primes de vingt francs et 31 médailles de vermeil, d'argent et de bronze. — La Société des Agriculteurs de France avait bien voulu mettre à notre disposition une médaille d'argent (grand module) et une médaille de bronze.

Tel est le compte rendu sommaire des travaux de la section de Bernay pendant l'année 1879-1880 : l'agriculture, toujours si digne d'intérêt, aujourd'hui surtout si éprouvée, a tenu la

plus large place dans nos travaux ; les lettres et l'histoire locale n'ont cependant pas été négligées, la section de Bernay pourra revendiquer l'honneur d'avoir tiré de l'oubli les œuvres de Ratel et de Bréant.

Bernay doit être l'an prochain le siège du Concours départemental : la Société libre de l'Eure peut compter sur le concours dévoué de tous les membres de la section de Bernay pour rehausser l'éclat de cette solennité agricole.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire de la section de Bernay,

LERENARD-LAVALLÉE.

RAPPORT

DE M. LE COMTE DAUGER

SUR

LES COURSES DE BERNAY DE 1880

—

Je viens, Messieurs, en quelques mots seulement, vous rendre compte des courses de Bernay de l'année 1880. Nous espérions beaucoup voir s'agrandir notre terrain en même temps que notre horizon hippique, mais jusqu'à présent l'horizon seul s'est agrandi et nous avons pu, grâce à votre générosité, à celle de la ville de Bernay et du Conseil général, presque doubler en 1880 ce que nous avions donné en 1879.

Malgré cette augmentation de dépense notre caisse n'a pas diminué, ce qui nous permet d'entamer des pourparlers sérieux pour l'agrandissement du terrain. Ces négociations *diplomatiques* ne sont pas encore terminées et ne me permettent pas d'en dire davantage aujourd'hui : l'an prochain, je l'espère, le *livre jaune* pourra vous être communiqué dans son entier et vous serez à même d'apprécier la haute sagesse des négociateurs : jusqu'à la conclusion, un profond mystère doit envelopper les négociations de peur d'en compromettre le succès.

En 1880, nous avons à constater une progression sensible sur 1879 comme résultat technique : 67 engagements ont été faits au lieu de 47 l'année précédente ; le champ le moins nombreux a été celui de la course attelée, malgré le grand nombre d'engagements qu'elle avait réunis : la raison en est la difficulté extrême, pour ne pas dire l'impossibilité, de faire tourner aux allures rapides un cheval attelé dans un cercle

aussi restreint. Nous avions attribué, Messieurs, à ce prix, la somme de *cinq cents francs* votée par vous, nous inspirant en cela de votre pensée constante, l'encouragement à l'agriculture ; dans un pays d'élevage comme le nôtre, le cheval attelé y touche de plus près que le cheval monté. Ce prix d'ailleurs est consacré maintenant du nom de votre Société, puisque voilà deux années qu'il le porte : c'est un passé qui, nous y comptons fermement, engage l'avenir.

Dans toutes les autres épreuves les chevaux n'ont pas manqué : une seule course en a réuni 8, sans compter l'épreuve des pouliches, obligatoire pour toutes celles primées à Bernay et à Pont-Audemer.

Le succès dépasse donc tout ce que nous pouvions espérer raisonnablement, car un terrain semblable dégoûte un peu, il faut bien le reconnaître, les propriétaires qui en ont essayé : non seulement, en effet, un cheval n'y peut déployer tous ses moyens, mais ces tournants si répétés le fatiguent et l'ennuient ; ils présentent même un certain danger ; enfin ils nous interdisent formellement de songer aux courses au galop qui rempliraient davantage notre caisse et attireraient dans la ville de Bernay un public spécial beaucoup plus nombreux.

Nous vous demandons donc, Messieurs, de vouloir bien nous aider dans nos recherches dans le cas où les négociations pendantes n'aboutiraient pas : il ne peut être dit que dans les environs de Bernay un terrain de courses sera introuvable ? C'est pour nous, s'il m'est permis d'employer un mot aussi solennel, une question de *patriotisme* local.

Nous avons aussi le ferme espoir que votre Société voudra bien nous continuer l'allocation qu'elle nous a donnée l'an passé. La ville de Bernay, le pays tout entier, en dehors de l'utilité spéciale des courses, sont intéressés au maintien du succès de l'œuvre que nous avons entreprise.

SÉANCE GÉNÉRALE TENUE A EVREUX LE 6 FÉVRIER 1881

—

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut, président de la Société.

—

MESSIEURS,

Votre ordre du jour est si bien rempli que je me reprocherais de retarder, par un discours, les décisions que vous avez à prendre et les communications que nous aurons le plaisir d'écouter. Je veux cependant vous remercier en deux mots de l'insigne honneur que vous m'avez fait en m'appelant, pour la seconde fois, à présider une Société envers laquelle j'ai contracté de grandes obligations, il y a déjà plus de trente ans et dans laquelle j'ai compté et je compte encore, grâces à Dieu, de nombreux amis.

Permettez-moi encore, Messieurs, de vous féliciter de vos efforts persistants pour remplir le vaste programme que vous vous êtes imposé et des résultats auxquels vous êtes arrivés pour augmenter la prospérité matérielle de votre pays, pour en améliorer la condition morale et intellectuelle, pour en connaître l'histoire et pour perpétuer des souvenirs qui font honneur à vos ancêtres.

Je devrais peut-être m'en tenir à ces remerciements et à ces félicitations, qui, pour être brièvement exprimés, n'en sont pas moins sincères. Mais vous me pardonnerez, Messieurs, si je garde un instant la parole pour vous proposer d'inscrire sur la liste, déjà longue, de vos illustrations locales,

un nom qui n'y a pas encore figuré, quoiqu'il mérite peut-être d'y trouver place. Il s'agit d'un personnage qui fut pendant plusieurs années bailli d'Evreux, et dont une récente observation m'autorise à rattacher le nom à l'une des œuvres les plus remarquables du droit français au moyen âge. Ce personnage se nomme Jacques d'Ableiges, et l'ouvrage dont il convient de lui attribuer la composition est le *Grand Coutumier de France.*

On a ainsi appelé une compilation de droit français qui a jadis obtenu une véritable vogue, puisqu'il en existe une douzaine d'impressions gothiques du temps de Louis XII et de François Ier, sans compter l'édition annotée par Charondas Le Caron en 1598, et une assez récente réimpression due à la collaboration de M. Laboulaye et de M. Dareste. La composition du *Grand Coutumier* a soulevé plusieurs problèmes, dont la solution a fort embarrassé les historiens du droit français. A quelle date appartient-il? La dénomination de Grand Coutumier de Charles VI est-elle justifiée? Quel est l'auteur de cette compilation? Les quatre livres dont elle se compose forment-ils un tout bien homogène, et le premier n'est-il pas une addition imputable aux éditeurs du xve siècle? Telles étaient les questions qui, après de longues discussions, étaient jusqu'à ce jour restées en suspens.

Un manuscrit du xve siècle, qui vient d'être acquis pour la Bibliothèque nationale, a dissipé toutes les obscurités qui enveloppaient les origines du *Grand Coutumier*. En le rapprochant d'un autre exemplaire, également du xve siècle, qui était depuis longtemps dans nos collections, mais qui avait été insuffisamment étudié, j'ai reconnu que le *Grand Coutumier* était bien un monument juridique du temps de Charles VI, qu'il avait toujours renfermé quatre livres, et que les matériaux en avaient été rassemblés et coordonnés à Evreux par Jacques d'Ableiges. La démonstration de ces différents points nous est fournie par une préface, jusqu'à présent inédite,

que j'ai rencontrée dans le manuscrit 10,816 du fonds français à la Bibliothèque nationale.

J'ai pensé, Messieurs, que vous auriez plaisir à entendre cette préface ; car elle abonde en révélations précieuses et, par son tour naïf, elle rappelle la bonhomie des meilleures pages du *Ménagier de Paris*. Je la cite sans avoir besoin d'en changer un seul mot :

« A mes très chiers et amez nepveux, Colin, Jehannin, Perrin et Robin d'Ableiges, Jacques d'Ableiges, votre oncle, nayaires bailly de Chartres, de Saint-Denis en France, et à présent bailly d'Evreux, salut. Pour ce que, depuis X ou XII ans en ença, j'ay eu souvent en mémoire et souvenance comment mon père, vostre ayeul, dont Dieu ait l'âme, avoit passé sa jeunesse en grant travail, et comment, par la joliveté de son couraige, il avait eu grant peine de cheminer en divers païs veoir des merveilles et des avantures de ce monde, sans l'essay desquelles pou de gens pevent venir en grant expérience; et comment, depuis ce, c'est assavoir luy estant de l'aaige de L ans, je l'ay veu vivre en tel meurté et en si grant actrempance que, entre tous ceulx de sa cognoissance, il a eu renom de grant preudhomme, loange de très paisible et amoureux contenement et los d'avoir vescu raisonnablement et justement, sans faire tort ni grief à aucun, et de conseillier et appaisier les descors de tous ses cognoissans et tellement avoir finé ses jours que tous ceulx qui en celuy temps l'avaient fréquenté ont plaint et pleuré sa fin et regreté sa vie, laquelle ils l'eussent rachetée et la racheteraient encore se faire se povoit ; et je aye depuis pensé è la vie de mon frère, vostre père et è la moye, qui avons esté si jeunes, si enfancibles et si volaiges qu'il ne nous a mie semblé que toute chrétienté fust assez grande pour nostre errer, se nous eussions toujours eu finance et compaignie. Et quant nous avons erré et cheminé ce que nous avons peu, ja soit ce que, Dieu mercy, il nous en soit au mieux venu et que nous ayons servy de grans seigneurs et des plus grans du royaume de

France après le roy et en grans prouffis entour eulx et honnorables estas et offices, toutes voies, quant nous avons bien essayé le siècle qui court, il nous a esté lait du temps passé ainsi par nous perdu, bel de nous retraire en nostre pays et vivre atrempeement et nous gouverner selon justice et selon raison: car qui ainsi vit il acquiert bon nom et si ne peut avoir souffreté, selon ce que dit le prophète: *Nunquam vidi justum derelictum, neque semen ejus querens panem.* Et pour ce que je voy que vous, qui estes jeunes enfans et qui estes ou feu de vostre jeunesse commenciez ad ce ensuivre jeunement et enfanciblement les joeunes et folyeuses traces de vos prédécesseurs, et vous mettez jà aux chemins et errer çà et là, et que si je croy bien que quant vous en serez saoulez, vous revenrez es mettes de raison, quant vostre jeunesse sera refridée et meurée, se Dieu veult que vous vivez jà tant sans deshonneur ou reprouche de laquelle Dieux vous vueille garder, et pour vous donner aucun petit commencement et aucune cognoissance et de les entendre aucunement, et il vous y plaist à y repairer, je ay dès longtemps encommencié à conqueillir et assembler plusieurs mémoires et oppinions des saiges, que je, qui petitement suis fondé pour estudier en grans livres ne en grans ou haultes sciences, ay quis et serchié en plusieurs petits livres et petis traictiez, puis çà puis là, en grant peine et en grant cure: car il est plus fort è homme de petit sens et de foible esperit, comme je suis, de faire une très petite besongne que è un grant saiges homs ne seroit d'en faire une grande. Et è présent que je suis à plus grant loisir et mains embesongné que je n'ay plusieurs fois esté, les ay mises en ordonnance et par chapitres. Et ne vueillez mie avoir en despit ceste petite compilation pour ce se je l'ay faite. Car le bien qui y est, s'aucun peu en y a, ne vault de riens moins pour mon insuffisance. Et en vérité ce qui y est je l'ay trouvé et aconqueilly d'autre part, et acquesté sus aultruy seens. Et ne vueillent mie les lisans penser que je vueille démonstrer ne tenir pour saige ne pour docteur moy

qui ay greigneur mestier d'estre aprins que de vouloir aultruy aprendre ; mais l'amour et l'affectueux désir que j'ay en vostre commencement, et ce que vous, à qui je parle, n'estes encore que jeunes enfans, et aussi que il convient, avant encommencier à l'a, b, c, que l'en puist savoir ne entendre sa gramaire, le m'a fait entreprendre. Et certes dès long temps, comme dit est, que je le commencay pour deux causes : l'une, pour moy oster d'oisiveté, qui est maistresse et naissance de tous vices, et aussi pour mon plaisir ; car je y prins plus grant plaisir, quant je viz que aucuns de mes amis et compaignons plus saiges que moy le me louèrent et en prindrent plusieurs parties, puis çà puis là, sans aucun commencer en ordonnance, car, encore nulz ne l'a tout. L'autre cause et la seconde fu que vous y veissiez, quant il vous plairoit, si plaisir y povez avoir ; ce que je vous conseille et amonneste tant comme je puis ; et aussi que je voy bien que en aultre testament vous pourray je peu laisser ; car j'ay peu d'aultres bienz dont il me desplaist, pour cause de moy principalement, et de vous après. Et saichez que la cure que j'ai eue de plusieurs besongnes, où il m'a convenu occupper pour avoir ma vie et mon estat, m'a plusieurs fois interrompu à achever mon dit livret et encores ne y preisse je mie fin, se ce ne feust ce que, pour la cause dessus dicte, il m'est nécessité de labourer autre part, et aussi y a il assez commencement pour vous; car le seens naturel que Dieu vous a donné vous donra, se il lui plaist, et parfera le remanent, et le commencement qui est legier vous donra cognoissance et entendement du plus fort; mais quant l'en mescongnoist et ygnore du tout le commencement et les termes des choses, c'est trop fort que l'on ait vraye cognoissance de la parfaite science qui en despend. Si le vueillez prendre en gré et prier pour moi s'il vous plaist. »

Après la lecture de cette préface. le doute n'est plus permis. Le *Grand Coutumier de France* a désormais droit de cité dans la bibliographie normande. C'est l'auteur lui-même,

Jacques d'Ableiges, qui a pris soin de nous apprendre qu'il en entreprit la composition pendant qu'il administrait le bailliage d'Evreux, c'est-à-dire vers l'année 1383; le texte même de la compilation contient, d'ailleurs, quelques traces d'une origine normande. Je me borne à citer les premiers mots d'un acte qui est rapporté tout au long dans le premier livre. C'est un ban publié, le 19 mars 1387, en plein marché d'Evreux :

« Or oez! Or oez! L'en fait assavoir à tous de par le roy nostre sire et de par Jacques d'Ableiges, bailli d'Evreux, et maistre Jehan Cochet, procureur général dudit seigneur en la court de l'Eglise et de par le viconte d'Evreux, commissaires députez en ceste partie de par messeigneurs les gens ordonnez de par le roi nostre Sire sur le fait de son domaine... »

Un peu plus loin se trouve un mandement adressé, vers la même époque, au sergent de Breteuil par Jacques d'Ableiges.

Je ne prolongerai pas davantage ces citations. Il me suffisait, Messieurs, de signaler à votre attention les titres à l'aide desquels l'histoire littéraire d'Evreux peut revendiquer un livre jadis célèbre et qui est encore fort utile pour éclaircir beaucoup de points du droit coutumier. La vie de l'auteur est encore bien imparfaitement connue. Nous savons seulement qu'il avait commencé par être secrétaire du duc de Berry, en 1371. On le trouve en 1380 d'abord bailli de Saint-Denis, puis bailli de Chartres. Depuis 1385 jusqu'en 1388, en qualité de bailli d'Evreux, de Breteuil et de Conches, il eut à traiter des questions fort délicates se rattachant à la confiscation des biens de Charles le Mauvais. Il dut, au commencement de l'année 1389, quitter l'administration royale, peut-être à la suite d'une disgrâce. Le 7 juillet de cette même année, il fut installé dans le modeste emploi de maire du chapitre de Chartres, et en 1391, il n'avait pas d'autre titre que celui

d'avocat au Châtelet. Telle fut, en résumé, la vie d'un grand jurisconsulte qui vous appartient et sur lequel vous découvrirez, je n'en doute pas, des renseignements précieux dans les archives des anciens établissements civils et religieux de l'Evrecin.

DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Concernant M. Emile COLOMBEL, Secrétaire perpétuel.

—

Extrait du registre des délibérations de la Société libre d'Agriculture Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

—

Séance générale du 6 février 1881.

Présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président.

La séance est ouverte à une heure un quart dans l'amphithéâtre du jardin botanique.

M. Léon Petit, secrétaire de la section d'agriculture, remplissant les fonctions de secrétaire perpétuel, en l'absence de M. Colombel, donne lecture du procès-verbal.

M. Izarn, vice-président de la Société, fait connaître une délibération du Conseil d'administration en date du 18 janvier 1881 qui est ainsi conçue :

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition ayant pour but de donner un témoignage durable d'estime et de sympathie au secrétaire perpétuel de la Société. M. Izarn, vice-président, expose qu'un grand nombre de membres de la Société ont exprimé cette pensée, et il ajoute, qu'il a tenu à ce que cette proposition fût faite à la Société comme émanant du Conseil d'administration qui est chargé de la représenter et d'étudier les questions soumises à ses délibérations. Après une courte discussion et un échange d'observations toutes favorables à M. Colombel, le Conseil adopte à l'unanimité la motion qui lui paraît pleinement justifiée, et considérant que M. Emile Colombel a été élu secrétaire perpétuel le 26 mars 1854 ; que depuis cette époque, par son zèle et son dévouement absolus, il n'a cessé de rendre les services les plus signalés ;

« Que notamment au point de vue des intérêts agricoles et de l'instruction publique, il a contribué dans la plus large mesure à tous les

progrès dus à l'initiative de la Sociéte dans le département de l'Eure

« Le Conseil décide qu'il proposera d'offrir à M. Emile Colombel un bronze d'art de la valeur de mille francs environ comme témoignage de la vive et profonde reconnaissance de la Société pour les services si nombreux et si éminents qu'il a rendus depuis vingt-sept années consécutives en sa qualité de secrétaire perpétuel.

« Une inscription commémorative portera la mention suivante : *La Société libre d'Agriculture de l'Eure à M. Emile Colombel, son Secrétaire perpétuel 1853-1881*. Cette résolution sera soumise à la Société lors de sa prochaine réunion générale.

« Un extrait du procès-verbal de la présente séance du Conseil d'administration, ainsi qu'une expédition du procès-verbal de la séance de la Société d'Agriculture appelée à statuer sur cette question seront remis à M. Emile Colombel par les soins de M. Léon Petit, secrétaire. »

Après cette communication, accueillie avec le plus vif intérêt, M. Louis Passy, président de la section des Andelys, s'associe de tout cœur au vœu émis : « Tant valent les hommes, tant valent les associations, dit l'honorable membre, et si la Société d'Agriculture a pu, depuis bien des années, traverser des jours difficiles et continuer avec honneur l'œuvre entreprise par elle, c'est grâce au dévouement éclairé de son excellent secrétaire perpétuel qui, dans toutes les circonstances, a consacré tous ses efforts pour rendre la Société utile et prospère. »

Cette motion, vivement appuyée par M. Léopold Delisle, est adoptée par acclamation et aux applaudissements de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Le Président,
Léopold Delisle.

Le Secrétaire de la section d'Agriculture, faisant fonctions de Secrétaire perpétuel,
Léon Petit.

Séance du Conseil d'administration du 5 avril 1881.

Présidence de M. Izarn, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures dans la salle de la Bibliothèque.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le secrétaire perpétuel demande la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« J'ai à cœur au début de cette séance, la première qui nous réunit depuis le 18 janvier dernier, de vous adresser les plus sincères et les plus chaleureux remerciements. Obéissant à une pensée généreuse, vous avez voulu prendre l'initiative d'une proposition qui, présentée par vous, devait recevoir et a reçu, en effet, de l'Assemblée générale de la Société, l'accueil le plus favorable. Cette démarche me fait le plus grand honneur et je vous prie bien de croire que j'en sens tout le prix. Vous avez su rémunérer de la manière la plus délicate et la plus flatteuse une longue collaboration et grâce à votre bienveillance, je me trouve en possession d'un magnifique objet dont la contemplation me donne en même temps la satisfaction et des yeux et du cœur. Je ne saurais trop vous en témoigner ma vive reconnaissance.

« Vous savez déjà, Messieurs, comment votre décision a été exécutée. L'œuvre choisie est le *Courage militaire*, de Paul Dubois, l'un des chefs-d'œuvre de la statuaire contemporaine. La Réduction de Barbedienne mesure 68 centimètres et le piédestal 1m05, soit un ensemble de 1m73 formant un petit monument indépendant, portant l'inscription formulée par vous. Grâce à la générosité de M. Barbedienne, le prix n'a pas dépassé mille francs.

« Je ne pouvais apporter un bronze aussi important dans la salle de vos délibérations, mais je vous prie d'accepter, pour la Société, la photographie que j'ai demandée à M. Barbedienne lui-même et qui restera dans notre bibliothèque pour attester que la Société sait récompenser ceux qui l'ont servie avec un sincère dévouement. »

Sur la proposition de M. le président, les remerciements du secrétaire perpétuel seront insérés au procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 5 heures 1/4.

Le Secrétaire perpétuel,
Emile Colombel.

—

Section de l'arrondissement de Bernay.

Extrait du procès-verbal de la séance du 24 avril 1881.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le 24 avril, à 2 heures après-midi, la section de la Société libre de l'Eure pour l'arrondissement de Bernay s'est réunie dans la salle d'audience du tribunal civil, sous la présidence de M. le duc de Broglie.

Etaient présents : etc.

M. le président, après avoir rappelé les services rendus à la Société libre de l'Eure par M. Colombel, a soumis à l'approbation de la section la proposition suivante :

« La Société libre d'Agriculture de l'Eure, dans sa séance du 6 février, a décidé qu'un bronze d'art serait offert à M. Colombel comme témoignage de sa reconnaissance pour les nombreux services qu'il a rendus depuis vingt-sept années comme Secrétaire perpétuel.

« La section de Bernay, animée des mêmes sentiments pour M. Colombel, déclare s'associer à cet hommage si juste et si mérité, et saisit avec empressement cette occasion de resserrer les liens qui l'unissent à la Société libre de l'Eure.

« Cette résolution sera transmise à M. Colombel par les soins du secrétaire. »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. le trésorier, etc.

Et la séance a été levée à 5 heures.

Le Secrétaire, LERENARD-LAVALLÉE.

Le Président, BROGLIE.

—

Séance générale du 26 juin 1881

Présidence de M. Léopold DELISLE, membre de l'Institut, président.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4 dans l'amphithéâtre du jardin botanique.

M. Léon Petit donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sans observation.

M. Emile Colombel, secrétaire perpétuel, demande la parole et s'exprime en ces termes.

« MESSIEURS,

« Il me tardait, vous le comprenez, de pouvoir enfin vous faire part des sentiments que m'inspire votre décision du 6 février. J'ai été profondément ému de l'accueil fait par vous à une proposition adoptée

avec un empressement, déjà si flatteur pour moi, par votre Conseil d'administration, et ce témoignage nouveau et réitéré de votre bienveillance, qui m'en rappelle un autre déjà ancien (1), m'a été droit au cœur.

« Ai-je donc mérité tant de bonté? Ai-je toujours été à la hauteur de la mission que vous m'avez confiée? Votre persistante approbation serait bien faite pour surexciter ma vanité, mais je ne cède pas à l'illusion : je sais que vous avez voulu reconnaître une collaboration assidue et longtemps prolongée, je sais que vous avez voulu rendre justice à un interprète fidèle de votre pensée ; je sais d'ailleurs que vous pouviez trouver chez bien d'autres une science plus étendue et des aptitudes plus variées, mais laissez-moi dire au moins, parce que

(1) Allusion à une délibération du 8 juillet 1877 dont voici le texte :

Séance du 8 juillet 1877.

Présidence de M. Tassin, préfet de l'Eure, président.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4 dans l'amphithéâtre du jardin botanique.

M. Léon Petit, secrétaire de la section d'agriculture, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

Puis M. Colombel, secrétaire perpétuel, présente son rapport sur le prix décerné cette année à la Société pour les travaux d'histoire dans le concours institué entre les Sociétés savantes des départements, et sur la mission qu'il a remplie à la séance publique de la Sorbonne du 7 avril dernier.

Cette lecture est accueillie par des marques unanimes d'approbation.

A ce moment, M. le président prend la parole dans le but, dit-il, de compléter le rapport qui vient d'être lu, et de réparer une omission volontaire due à la trop grande modestie du secrétaire perpétuel. En effet, à la même séance du 7 avril dernier, M. le ministre de l'instruction publique a remis à M. Colombel les palmes d'officier d'académie, et, ce témoignage d'estime autorise à désirer pour lui un ruban d'une couleur plus éclatante, mérité certainement par vingt-quatre années consécutives de services gratuits et dévoués.

Il faut remarquer que, d'après le règlement, les présidents ne peuvent exercer leurs fonctions que pendant une année, et je m'en félicite, ajoute M. le préfet, puisque c'est à cette disposition que je dois de les remplir en ce moment, mais c'est le secrétaire perpétuel qui recueille la pensée, l'initiative de ceux qui se succèdent si rapidement et qui les relie pour former la tradition, la conserver et assurer la prospérité de la Société. Aussi personne ne contribue plus que lui au bien que la Société accomplit dans le département, et je crois me faire l'interprète de la Compagnie tout entière en proposant de solliciter du gouvernement une distinction plus haute pour récompenser les services de M Colombel.

Cette proposition est accueillie par les acclamations chaleureuses et unanimes de l'Assemblée.

M. Colombel remercie M. le président d'une bienveillance dont il es

j'en ai la conscience, qu'il vous eût été impossible de rencontrer un dévouement plus sincère et plus absolu que le mien.

« Messieurs vous m'avez bien généreusement récompensé par un don qui me fait le plus grand honneur et dont je sens tout le prix, en m'offrant un magnifique objet qui sera pour ma famille comme pour moi-même un gage durable et un souvenir à jamais précieux de votre estime et de vos sympathies.

« Aussi j'ai hâte de vous en remercier avec toute l'effusion dont mon cœur est capable, de vous remercier tous, Messieurs, car ce sont vos encouragements unanimes qui m'ont soutenu dans l'accomplissement de ma tâche pendant cette longue période dont la vingt-huitième année est déjà commencée. C'est votre appui constant et énergique qui a conjuré toute défaillance au milieu de ces rudes épreuves qui, à certaine époque, menaçaient l'existence même de la Société : oui, Messieurs, c'est à vous tous que je dois mes plus chaleureux remerciements.

« Je manquerais à un devoir, cependant, si je ne rendais un hommage particulier à la bienveillance de tous nos éminents présidents et de nos vice-présidents, dont les sages conseils m'ont toujours été si utiles, de nos trésoriers toujours empressés à me fournir les renseignements nécessaires à l'administration de vos intérêts, de nos présidents et secrétaires des sections départementales et des sections d'arrondissement, qui se sont associées si cordialement à vos sentiments généreux. Je ne nomme personne parce qu'il me faudrait nommer tout le monde, et pourtant vous me blâmeriez, j'en suis convaincu, de ne pas faire une exception.

« J'ai en effet un excellent collègue, dont vous connaissez tous le caractère serviable et qui me seconde depuis plusieurs années avec une bonne grâce qui double la valeur des services rendus : c'est

vivement touché, et ses confrères des témoignages de sympathie par lesquels ils ont applaudi au discours de M. le préfet. C'est déjà pour lui un honneur dont il est profondément reconnaissant et il fera toujours les mêmes efforts pour continuer à s'en rendre digne.

De nouveaux applaudissements répondent aux paroles émues du secrétaire perpétuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 heures 1/2.

Le Secrétaire,
Léon Petit.

Le Président,
Tassin.

Le Secrétaire perpétuel,
Emile Colombel.

M. Léon Petit, et je saisis avec bonheur cette occasion de lui offrir publiquement le témoignage de mon affectueuse gratitude.

« Merci donc, Messieurs, merci encore du fond de mon cœur. »

Ces paroles, interrompues à plusieurs reprises par des marques d'approbation, sont couvertes de chaleureux applaudissements.

M. Léopold Delisle, en quelques phrases empreintes de la plus grande bienveillance, accentue encore le succès de la proposition qui a eu pour résultat d'offrir à M. Colombel une récompense si bien méritée; il se félicite d'avoir pu s'associer à cet hommage dont la date a coïncidé avec sa présidence, et il demande que les remerciements du secrétaire perpétuel soient insérés aussi complètement que possible au procès-verbal de la séance, avec mention de l'accueil qui leur a été fait.

Cette motion est votée par acclamation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/4.

Le Secrétaire perpétuel,
Emile Colombel.

Le Président,
Léopold Delisle.

SÉANCE DU 26 JUIN 1881

—

RAPPORT

SUR

LES COURSES DE CHEVAUX D'EVREUX DE 1880

LU PAR M. LE COMMANDANT D'ORVILLIERS

Membre de la Société

—

MESSIEURS,

Dans le rapport que j'avais l'honneur de vous présenter l'an dernier sur la séance d'inauguration de l'hippodrome d'Evreux, le 7 septembre 1879, j'exprimais l'espoir qu'après le succès de cette première réunion, des subventions et des cotisations viendraient bientôt accroître les ressources de la Société et que les éleveurs, encouragés par cet heureux début, s'empresseraient de répondre à notre appel. Ces espérances n'ont pas été déçues : l'argent est venu, et les propriétaires et éleveurs ont envoyé, pour prendre part à nos courses, les meilleurs sujets de leurs écuries. En effet, au moment des courses la Société avait 172 membres inscrits sur ses contrôles, et les subventions, dont le détail ya suivre, s'élevaient au chiffre de 6,900 fr.

Le gouvernement, Messieurs, nous a libéralement octroyé : 1° une somme de 1,500 fr. à distribuer aux pouliches de 3 ans de demi sang primées dans les concours d'Etrépagny et d'Evreux, victorieuses dans les épreuves de trot qu'elles devaient subir sur notre hippodrome pour avoir droit à leurs primes; 2° une somme de 1,000 fr. pour un prix de trot

monté, destiné à des chevaux de 3, 4 et 5 ans nés et élevés en France.

Le conseil général et la ville d'Evreux nous ont maintenu l'allocation de l'année précédente, 2,000 fr. et 1,200 fr. ; votre Société a bien voulu porter le sienne de 300 fr. à 500 fr, les deux cercles de la ville nous ont donné chacun 100 fr. ; enfin la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, grâce à la haute et bienveillante intervention de notre si regretté grand compatriote, j'ai nommé M. l'amiral baron de la Roncière-Le Noury, nous a dotés d'une somme de 500 fr.

C'est avec ces ressources, Messieurs, que nous avons préparé la réunion de 1880 fixée au 22 août. La journée comportait sept courses : trois au trot monté en comprenant l'épreuve des pouliches, une au trot attelé, une course de haies pour chevaux de pur sang, et deux militaires pour MM. les officiers et sous-officiers de la troisième brigade de cavalerie. Les engagements pour ces diverses courses ont été au nombre de 70 : 47 chevaux ont figuré sur notre hippodrome.

Nous n'avons pas été sans inquiétude, Messieurs, sur la suite et l'issue de cette journée. Dans la nuit un violent orage est survenu, la matinée était pluvieuse, le ciel couvert et menaçant; heureusement, vers midi, un vent favorable s'est élevé, et, en séchant suffisamment le terrain, et particulièrement notre piste, les a rendus de tous points praticables. Un public nombreux, malgré l'incertitude du temps, s'était porté au champ de courses; les tribunes, incomparablement mieux installées que l'année précédente, étaient complètement occupées, l'enceinte du pesage pleine d'animation, et on a pu voir, au milieu d'un monde élégant et choisi, toutes les notabilités que renferme notre département.

Je n'abuserai pas, Messieurs, de vos moments en vous donnant par le menu, le détail de chacune de nos courses avec les noms des chevaux engagés, les forfaits déclarés, le nombre de minutes et de secondes par kilomètre parcouru, ces détails seront insérés au complet à la suite du rapport

que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui. Chacun de vous pourra se rendre compte, avec ces renseignements précis, de la valeur des sujets qui ont paru, le 22 août 1880, sur notre hippodrome; je me bornerai à vous dire que chacun des prix offerts a été très sérieusement disputé, et que le public a porté à ces luttes diverses le plus vif intérêt.

Il est un fait cependant que je désire mettre en lumière et qui n'aura certainement pas échappé à MM. les membres de votre section d'agriculture. Je veux parler des concours de pouliches et des épreuves qu'elles sont dans l'obligation de subir pour toucher les primes qui leur sont décernées, sur les hippodromes, le jour des courses.

Ces concours, déjà institués dans les arrondissements de Bernay et des Andelys, avaient produit au point de vue de l'élevage d'excellents résultats. L'an dernier, l'administration des haras décida qu'un semblable concours aurait lieu dorénavant à Evreux pour les pouliches de trois ans de l'arrondissement. Il faut bien le dire, ce premier concours fut loin d'être satisfaisant : trois pouliches, en assez mauvais état, pour huit primes, furent présentées au jury; c'était peu encourageant; mais, cette année, grande fut notre surprise quand dix jeunes bêtes, parmi lesquelles huit méritèrent haut la main les primes et mentions allouées, par l'excellence de leur forme, la régularité de leurs aplombs et de leurs allures, furent offertes à nos yeux. Vous les verrez cette année, Messieurs, sur notre hippodrome, et vous constaterez certainement qu'elles peuvent soutenir sans désavantage la comparaison avec les belles pouliches du Vexin.

C'est assurément aux encouragements sérieux qu'ils reçoivent du gouvernement et des diverses sociétés (cette année un prix de 1,000 fr. est offert pour chevaux de trois ans et au-dessus nés et élevés dans le département, au nom de la Société d'Agriculture), aux occasions qui leur sont offertes de se voir dans les concours et les réunions hippiques, d'échanger leurs idées sur l'élevage, de comparer leurs pro-

duits, que les éleveurs arriveront à faire de leurs élèves des bêtes de choix.

Ils comprendront, et c'est surtout aux éleveurs de l'arrondissement d'Evreux qui entrent à peine dans la carrière que je m'adresse, qu'indépendamment des soins matériels que réclament leurs jeunes sujets, la propreté, la bonne nourriture, un travail modéré, il est un côté qu'il ne faut pas perdre de vue, l'éducation, qui les mettra à même de développer les moyens dont ils sont doués, et de figurer sur les hippodromes de la façon la plus honorable.

C'est ainsi que *Virago*, jeune pouliche de trois ans, du Calvados, victorieuse à Rouen en juin, seconde à Evreux en août, est arrivée à faire un kilomètre en 1 minute 47 secondes sur un parcours de 1,000 mètres au trot monté, tandis que *Galka* et *Ralph*, chevaux russes de premier ordre, ne le faisaient, attelés, dans notre prix de la ville, qu'en 1 minute 49 secondes et 1 minute 50 secondes.

Je ne veux pas terminer, Messieurs, cet exposé de notre deuxième réunion sans remercier la Société libre d'Agriculture au nom de la Société des Courses de la faveur qu'elle veut bien nous faire de permettre l'insertion dans le recueil de ses travaux, du modeste compte rendu de nos opérations annuelles. Cette faveur nous permettra plus tard de suivre, si comme il faut l'espérer le succès continue à couronner nos efforts, les diverses étapes qu'aura parcourues la Société des Courses, formée sous son patronage, et assurée de son bienveillant et effectif concours.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Et séance générale et publique tenue à Bernay le 24 juillet 1881

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. LE PRÉFET DE L'EURE

M. IZARN, VICE-PRÉSIDENT

—

(*Extrait du procès-verbal*).

Le Concours agricole départemental de 1881 s'est tenu à Bernay de l'Eure, le 24 du mois de juillet.

Il a été organisé par les soins de la section d'agriculture et du bureau de la Société,avec la coopération la plus active de la section de Bernay.

Après réception des membres de la Société d'Agriculture faite à la gare par la municipalité et les membres de la commission d'organisation, les jurys ont procédé à leurs opérations.

Un nombre considérable de bestiaux, d'instruments et de produits agricoles étaient exposés et la Société centrale d'Horticulture et de Botanique du centre de la Normandie, avait ajouté au concours départemental une exposition très remarquable de produits de l'horticulture et de la floriculture, réunis dans le jardin de la sous-préfecture.

Après l'examen des jurys, la Société s'est réunie en assemblée générale et publique sur la place de la Mairie.

A 4 heures, M. le préfet prenait place sur l'estrade, ayant à ses côtés M. Izarn, vice-président de la Société, en l'absence de M. L. Delisle, retenu à Paris par les travaux du conseil supérieur de l'instruction publique, et M. le duc de Broglie, président de la section de Bernay.

Autour d'eux étaient assis M. le sous-préfet de Bernay, MM. Vy, Fouquet, Simon, de Forval, conseillers généraux ; colonel Goujon, Lerenard-Lavallée, Cauchepin, membres de la commission d'organisation ; Degrand, Join-Lambert, Petit, Buisson, Piéton, d'Orvilliers, Letellier, Marie, Lambert, marquis de Seyve, comte Dauger, prince de Broglie, membres de la Société ; Loutreul, président de la Société d'horticulture, et un grand nombre d'autres notabilités.

Au début de la séance, M. le préfet a prononcé un discours qui a été accueilli par de nombreux applaudissements. Puis, M. Petit a fait l'appel des lauréats auxquels ont été distribuées des primes et des médailles d'une valeur totale de près de cinq mille francs.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. J. BARRÈME, PRÉFET DE L'EURE

—

MESSIEURS,

La dernière partie de cet intéressant concours est consacrée à la distribution solennelle des prix. Les différents jurys ont fait connaître leurs décisions et présenté leurs lauréats. Nous allons récompenser les efforts féconds, les utiles découvertes de l'observation et de la pratique journalière, et aussi le labeur patient, obstiné et obscur.

C'est véritablement la fête de l'agriculture que nous célébrons. Je remercie la Société libre de l'Eure d'avoir organisé ce concours, je remercie la ville de Bernay de l'avoir accueilli et d'avoir contribué à son succès, et vous tous, Messieurs, d'être venus y assister et, par votre présence, d'avoir ajouté à son éclat.

Ces remerciements, je vous les adresse au nom du gouvernement de la République, qui aime, par dessus tout, ces nobles fêtes du travail qui ne parlent que de paix et de progrès et n'émeuvent que le meilleur de nos âmes.

Certes, Messieurs, le spectacle que nous avons sous les yeux est grandiose.

Ces instruments, ces machines qui marquent les progrès accomplis, ces animaux dont la race s'améliore sans cesse, ces collections de plantes rares, ces parterres de fleurs ex-

quises, tout cela éveille dans notre imagination et offre à nos regards un admirable tableau.

C'est l'image séduisante de la richesse même du département, et cette richesse, nous la devons en grande partie à l'agriculture.

Aussi, ne nous lassons pas de payer à cette source première de notre fortune, le tribut d'hommages auquel elle a droit. Quel temps nous a rendu ses bienfaits plus sensibles? C'est elle qui, après la guerre, a pansé nos blessures, relevé nos ruines, apaisé nos âmes; c'est elle qui a refait la France et qui ajoute chaque jour à sa force, en préparant aux fatigues de la vie militaire une jeunesse déjà formée par les plus rudes travaux. En sorte qu'elle prodigue ses services aussi bien pendant la paix que pendant la guerre, au sein d'une prospérité qui est son œuvre comme au lendemain des désastres qu'elle répare.

Ce n'est pas tout, Messieurs, et de pareils services, si grands qu'ils soient, ne sont pas les plus précieux. Honorée par les peuples sages, soutenue par les gouvernements prévoyants, elle entretient, chez ceux qui lui consacrent leur vie, des sentiments simples, des mœurs honnêtes et pures. Tout ce qui vient d'elle respire l'esprit d'ordre, l'union, la vie de famille, ces vertus saines et vivifiantes sans lesquelles il ne peut y avoir ni société ni patrie.

Aussi, n'est-il point de gouvernement qui n'encourage l'agriculture. Ce n'est pas la République qui manquera à ses traditions et à ses devoirs. Il lui appartient, au contraire, de multiplier des réunions semblables à celle-ci, et de prouver que tout ce qui fera la France, sage, laborieuse, apaisée et unie, est son honneur et sa force.

A l'heure présente, mieux encore que dans le passé, l'agriculture va se trouver dans des conditions favorables pour étendre son domaine. Consultez l'histoire agricole des peuples, vous y verrez toujours les progrès de l'agriculture dé-

couler de la diffusion des lumières et des conquêtes de la liberté.

C'est, en France, depuis 1789, date glorieuse où nos pères, après plusieurs siècles d'efforts, purent enfin libérer à la fois le sol et le travail, que l'agriculture a demandé à la science les lois qui régissent sa production. C'est en 1848, nouvelle étape du progrès, que fut créé l'Institut agronomique, dont un savant illustre, M. de Gasparin, fut l'un des plus ardents promoteurs. C'est en 1876, lorsque le gouvernement de la République reçut une consécration régulière et définitive, que cette grande école, supprimée par le régime impérial, peu de temps après sa naissance, fut reconstituée sur les bases larges et solides qui lui permettront de répandre, dans le monde agricole, la vive et bienfaisante lumière de son enseignement et de ses expériences.

Plus récemment encore, une loi a assuré à tous les départements une chaire d'agriculture, et le Gouvernement, répondant de son côté à cet entraînement salutaire, a développé l'institution des stations agronomiques et a introduit dans les écoles primaires l'enseignement obligatoire des éléments de l'agriculture. En même temps, il a singulièrement facilité les transports en agrandissant le réseau des voies de communication. Enfin, Messieurs, comme complément de toutes ces améliorations, il étudie la grave question du crédit agricole mobilier, qui fournira aux cultivateurs les capitaux nécessaires pour acquérir le bétail, les engrais, les machines indispensables au développement de leur industrie.

Ne vous découragez donc pas, vous qu'on appelle les hommes des champs, et gardez-vous de tourner vos regards du côté des grandes villes où, souvent, les chercheurs d'or ne savent pas trouver du pain. N'abandonnez pas le sol qui a été votre berceau et qui, par une révolution pacifique, passe peu à peu tout entier dans vos mains. Fouillez-le avec courage et persévérance ; retenez-y vos enfants, et fécondez leur travail par l'instruction.

Et, lorsqu'au déclin de la vie, vous arriverez au bout du sillon, vous y trouverez, non pas peut-être la gloire et la richesse, mais un trésor plus précieux, l'estime de vos concitoyens et les sereines satisfactions qu'assure à la conscience l'accomplissement du devoir.

RAPPORT

DE M. JOIN-LAMBERT

SUR

LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL

TENU A BERNAY LE 21 JUILLET 1881

—

MESSIEURS,

Il n'y a pas à vous rendre compte du Concours départemental tenu à Bernay, en juillet dernier, par la Société libre de l'Eure. Mieux que personne, vous avez pu l'apprécier. La plupart des membres de notre Section y ont pris part ou en ont été témoins. Le meilleur compte rendu est donc le souvenir de son succès. A qui ce succès est dû, vous le savez aussi. MM. Goujon, Cauchepin, Lerenard-Lavallée, qui s'étaient acquis déjà tant de titres à notre gratitude, à cette occasion encore ont reçu les félicitations les plus légitimes et les remerciements les plus autorisés. La participation bienveillante de l'administration municipale nous a été d'un précieux secours; et, grâce à l'assistance courtoise de l'administration supérieure, la présence du très savant président de notre Société, M. Léopold Delisle, a seule fait défaut.

Les excursions et la séance de la Société d'archéologie, ainsi que l'Exposition florale n'appartiennent pas au domaine agricole, le principal objet de la fête. Mais, en pareil cas, entendre parler avec compétence des monuments ou des événements de notre histoire, n'est-ce pas pour l'esprit un attrait, comme les fleurs sont un charme pour les yeux? Aussi,

nous souviendrons-nous avec plaisir aujourd'hui et longtemps de la visite de MM. Palustre et de Laurières, et de la peine prise avec tant d'activité et de bonne grâce par le sympathique M. Loutreul, pour embellir notre Concours.

Si nous devions, Messieurs, rendre aux membres et rapporteurs de toutes les commissions, notamment à celle des récompenses aux anciens serviteurs, le témoignage qui leur est dû, si je disais par exemple comment le secrétaire de la commission de la visite des fermes avait minutieusement et par des soins multiples préparé l'ordre de nos travaux et l'utile emploi de notre temps, je craindrais qu'on ne vînt nous rappeler que dans une Société on est tenu, à son grand regret, de contenir ses meilleurs sentiments à l'égard de ses collègues et de voiler discrètement les éloges les plus mérités.

A la suite de cet hommage aux services rendus par les organisateurs habituels de nos Concours, n'êtes-vous pas tentés de vous demander si les Concours eux-mêmes rendent à notre agriculture locale les services que vous avez en vue et souhaitez, car leur but est de lui venir en aide, de stimuler les progrès à réaliser en honorant et en constatant ceux accomplis. Eh bien, quelle situation, quels résultats notre dernier Concours a-t-il fait connaître?

Ni la bonne tenue et la culture soignée des fermes que nous avons visitées, ni les beaux animaux qui s'y trouvent ou qui ont été exposés à Bernay, ni les machines de plus en plus perfectionnées, ne peuvent faire illusion sur cette vérité : malgré les efforts des cultivateurs les plus intelligents, malgré la chance de récoltes un peu meilleures, l'agriculture n'est pas heureuse. Ses difficultés sont dues à des causes diverses, sur lesquelles nous n'avons plus à revenir. Certaines de ces causes, comme les récoltes mauvaises, sont passagères, il faut l'espérer. D'autres, telles que les embarras croissants inhérents aux services agricoles, ne peuvent être atténuées que par le progrès et la diffusion des machines. Il en est enfin, la concurrence étrangère notamment, qui nous

semblent devoir peser sur l'agriculture française d'une façon en quelque sorte permanente, et ne peuvent être conjurées que par une certaine intervention législative et fiscale.

A ce point de vue, depuis que la question a été traitée devant vous, il s'est produit des faits importants. La Chambre des députés a admis le principe d'un tarif compensateur, puisqu'elle a voté des droits. Mais elle les a votés si faibles, si inefficaces qu'en ce cas encore, le principe est resté une simple théorie. Au Sénat, le problème économique, de même que toutes les sérieuses questions d'affaires, a été discuté avec une grande supériorité d'attention et de talent. L'agriculture n'y a pas obtenu les 10 °/₀ qu'elle souhaitait et jugeait nécessaires; cependant on lui accordait quelques secours qui, sans être *entièrement compensateurs*, pouvaient lui être d'une certaine utilité. Avec les réductions qu'en dernier lieu la Chambre a apportées aux votes du Sénat, à titre de transaction, car elle a un peu majoré ses chiffres primitifs, il a fallu rabattre des espérances même les plus modérées, et maintenant ce sont des droits variant entre 2 et 4 °/₀ qui prétendent à l'épithète un peu fallacieuse de *compensateurs*. Assurément l'industrie est beaucoup mieux traitée.

Cette situation peu favorable va-t-elle être encore empirée par les traités de commerce en négociation? Ce genre de révision ne nous plairait guère. Nous ne croyons pas que le Gouvernement veuille et puisse modifier ni proposer de modifier les tarifs agricoles, après les déclarations faites et les engagements pris.

Ceci dit, Messieurs, par rapport à la situation générale dans laquelle notre Concours a trouvé l'agriculture, s'il s'agit des efforts déployés, des progrès réalisés autour de nous, pour lutter contre les difficultés et suivre les impulsions de l'expérience et de la science, les résultats mis en lumière sont très satisfaisants.

Certes, ces résultats sont dus en grande partie à cet amour intelligent de son bien et du sol par dessus tout qui porte à

l'améliorer, à l'émulation, à ce point d'honneur légitime qui font qu'on ne veut pas être distancé, à la diffusion des connaissances utiles, à l'exemple donné par des cultivateurs distingués comme il y en a parmi vous, dont les noms viennent sur vos lèvres et qui ont acquis à leurs procédés agricoles des adhérents si habiles que ceux-ci, à leur tour, sont devenus vos premiers lauréats.

Mais cette part largement faite aux avantages d'une époque qui profite de toutes les acquisitions de ses devancières et y ajoute chaque jour de merveilleuses découvertes, cette part faite, une Société comme la vôtre ne peut-elle pas se dire qu'en multipliant les encouragements, en suivant avec intérêt toutes les bonnes volontés et toutes les tentatives intelligentes, en proclamant dans ses Concours les résultats obtenus, elle y a un peu contribué, et qu'elle n'a pas failli à ses intentions et à sa mission?

Ici encore, je m'abstiens de faire la réponse sous l'empire de ce sentiment, que pour une Société également les témoignages, pour être autorisés et permis, ne peuvent venir que de ceux qui, du dehors, la voient à l'œuvre et ont mis à l'épreuve son désir d'amélioration et d'impartialité.

Sur quels points, à quels égards les progrès dont je viens de parler sont-ils plus sensibles? Je ne me fie nullement aux comparaisons que j'ai pu faire dans cette région depuis un certain nombre d'années. MM. Hermier et Desmares ont eu la même impression, et l'opinion de tels collègues a du poids; dans l'ensemble, chez les cultivateurs d'ordre supérieur dont nous avons vu ou revu les exploitations, le niveau du bétail s'est élevé, sinon autant qu'on le voudrait comme nombre, assurément comme qualité. Le type des bêtes à cornes, qu'il n'est pas plus coûteux d'élever et de nourrir bonnes que mauvaises, atteste des emprunts à l'admirable race du Cotentin. Je le dis avec d'autant plus de satisfaction que je pousse jusqu'à la manie et l'importunité, mes collègues le

savent et l'excusent, j'espère, le désir d'amélioration en ce sens.

Les moutons dont le nombre décroît plutôt, sont plus larges, plus près de terre, et là l'introduction des races anglaises est aussi heureuse, autant à encourager, qu'il est peu désirable de voir le sang durham altérer la race cotentine.

Puisque j'en suis aux moutons, je pourrais prouver la bonne influence de vos Concours en racontant qu'un cultivateur, sur la critique de son troupeau, faite il y a quelques années, par un commissaire très compétent, a tellement refondu et amélioré sa bergerie, que cette fois elle lui à valu des félicitations et contribué à le placer aux premiers rangs de vos lauréats.

Le Concours des machines nous les a montrées en voie de progrès continu, et parmi les produits agricoles j'ai déjà signalé à votre attention et à votre approbation les tentatives faites par M. Leclère pour acclimater et faire connaître des plantes exotiques qui, peut-être, sont susceptibles de rendre des services à notre agriculture. Vous allez entendre de la bouche de leur auteur un compte rendu plus détaillé de ces expériences. L'importation de Parmentier a montré quels avantages on peut recueillir dans cette voie et sans doute il reste encore des pas à y faire.

Vous voyez par ce tableau succinct, où j'ai essayé de réunir les traits les plus saillants de notre Concours départemental, qu'il a été non seulement une fête brillante et agréable pour le public, mais qu'il a offert des sujets d'étude et de satisfaction à ceux que les intérêts de notre agriculture préoccupent.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE CULTURE PERFECTIONNÉE

PRÉSENTÉ PAR M. LEBOURG

PROPRIÉTAIRE A SAINT-DENIS-D'AUGERONS, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Rapporteur de votre jury d'exploration dans les exploitations agricoles qui avaient sollicité sa visite, je viens vous rendre un compte sommaire des travaux de cette commission.

Notre premier devoir est de remercier le Conseil général, et toutes les personnes généreuses qui nous ont apporté leur concours financier, soit en espèces, soit en médailles.

La commission a ressenti plus que jamais, cette année, le grand service que lui ont rendu ces dons gracieux.

Un nouvel embarras s'est dressé devant elle, et, tout d'abord, elle en exprime sa sincère reconnaissance aux propriétaires qui le lui ont créé.

Jusqu'alors, votre commission n'avait à tenir compte que du mérite des récoltes, de la valeur et du nombre du bétail et de la qualité relative des différents sols où étaient assises les exploitations; cette année, elle a été obligée de tenir compte des aménagements heureux dont jouissaient certains cultivateurs, grâce aux constructions appropriées aux besoins actuels, et des conditions moins bonnes où sont restés

d'autres cultivateurs dont les bâtiments ruraux sont maintenus tels qu'ils étaient il y a cinquante ans.

Vous avez parcouru, hier et aujourd'hui, la magnifique exposition des instruments agricoles qui embellit ce concours, et vous comprendrez facilement que la vieille architecture rurale ne se prête pas le moins du monde à l'installation de ces économiques machines à battre, que les remises qui jadis abritaient deux gribannes, deux banneaux, quelques charrues, sont aujourd'hui complètement insuffisantes pour remiser les faucheuses, les moissonneuses pourvues de leurs grands râteaux, bras mécaniques qui ne craignent ni les sueurs ni la courbature, ces coupe-racines, ces hache-paille, ces extirpateurs, ces herses articulées, tonneaux à purin pour les arrosages, tous ces engins, enfin, que la mécanique a inventés pour alléger nos travaux agricoles.

Il a donc fallu que votre commission tienne compte de leurs efforts à ceux des cultivateurs qui sont matériellement empêchés par leurs installations de profiter des avantages que lui procure le nouvel outillage mécanique.

Cette considération nous a conduits, dans la première catégorie à doubler les prix, pour être justes et équitables envers tous, mais vous trouverez peut-être dans l'examen plus approfondi de cette question l'utilité de stimuler chez les propriétaires la création de dispositions architecturales nouvelles pour l'exploitation agricole ; il y a de bons exemples déjà donnés à suivre, il y a même un maître en ce genre ; mais une voix plus autorisée que la mienne a pris le soin de vous en parler.

J'arrive immédiatement au récit de nos excursions.

Le canton de Bernay est représenté, pour la grande culture, par quatre concurrents ; celui de Beaumont, par un ; celui de Broglie, par deux ; celui de Thiberville, par un.

Pour la culture moyenne, le canton de Bernay compte deux concurrents ; celui de Brionne en compte un ; celui de Thiberville en compte trois.

Dans le canton de Beaumont, nous avons visité la ferme de la Vacherie, jadis exploitée par M. de Montenolle, qui avait réalisé, comme constructions agricoles et comme outillage, un des plus heureux ensembles que l'on puisse voir; cette exploitation est aujourd'hui dans les mains de M. Goubert, cultivateur intelligent et actif, qui exploite aussi des herbages à la Couture et au Val-Monard. L'ensemble de ces exploitations constitue un total de deux cents hectares. Les céréales, blé, avoine, orge, occupent 86 hectares, le surplus est consacré à la culture des prairies artificielles; la culture industrielle, lin et colza, est complètement inconnue; le sol, qui n'est que de la cinquième catégorie, justifie cette exclusion.

Le bétail se décompose comme suit :

Espèce chevaline, 21 têtes, dont 7 poulains; espèce bovine, 75 têtes ; espèce porcine, 107 têtes, petits et gros.

L'espèce ovine n'existe pas ; c'est en marchant sur les traces d'un de nos éminents collègues, M. Hermier, qui a recueilli toutes les récompenses que votre Société peut décerner, que M. Goubert a pris cette mesure, que peut justifier l'humidité du sol qu'il cultive ; mais, personnellement, je regretterais cette exclusion de la race ovine dont l'engrais est si puissant et qui contribue, par son parcours, à nettoyer les terres arables des herbes parasites.

Un double sentiment national et patriotique fait regretter cette exclusion, qui est devenue presque générale dans le pays de Caux. L'abandon du mouton nous oblige à demander à l'étranger la laine si indispensable pour nous vêtir, et surtout pour vêtir l'armée ; nous ne pouvons, nous ne devons jamais, coûte que coûte, devenir tributaires de l'étranger pour habiller les défenseurs de la patrie, ni encourager un drainage de l'épargne nationale à l'extérieur.

Les récoltes que nous avons parcourues et examinées, accusent des labours, hersages et fumures consciencieuse-

ment exécutés; l'aménagement des fumiers est parfaitement compris.

Le matériel contient une grande partie du système moderne, semoirs, moissonneuses, houes à cheval, charrues de Brabant, voitures et pompes à purin.

Le jardin est très bien cultivé.

M. Goubert fils, qui prête déjà un très utile concours à son père, tromperait les espérances du jury, s'il ne devenait, un jour, un de nos cultivateurs les plus experts.

Dans le canton de Bernay, nous avons visité d'abord :

1° La ferme d'Origny, située à Corneville-la-Fouquetière, d'une contenance de 100 hectares; le sol doit être classé dans la dernière catégorie; les époux Desmonts, qui l'exploitent, y déploient courage, bons soins et intelligence; ils suivent l'assolement triennal, nourrissent 280 moutons, 8 chevaux et 10 vaches et taureaux; malgré l'infériorité, je dirai même l'ingratitude du sol, nous avons trouvé d'excellents blés; le matériel est bon, mais ne compte aucun engin moderne, que peut-être, le sol interdit.

2° A Plainvillle, chez M. Frescot, nous avons trouvé une ferme de 83 hectares, dont le sol appartient à la troisième catégorie.

Ce fermier nourrit 280 moutons, 8 chevaux, 18 bêtes à cornes bien choisies et 4 porcs; la commission a remarqué un notable progrès dans la bergerie, qui est bonne; les blés, lin et colza, qui couvrent 40 hectares, sont parfaitement réussis, la cour est bien tenue, mais le matériel a peu ou point progressé; l'ensemble, néanmoins, est bon.

3° A Saint-Victor-de-Chrétienville, M. Bréavoine exploite aussi 83 hectares de terre y compris 8 hectares en bois, dont le sol appartient à la seconde catégorie; il entretient 264 moutons, 14 vaches, 9 chevaux et 5 têtes de la race porcine tous ces animaux sont choisis convenablement; les récoltes en blé, avoine et lin sont bonnes, le colza accuse une qualité supé-

rieure pour une étendue de 5 hectares et demi. Le matériel et la cour laisseraient peut-être quelque chose à désirer.

4° Dans la même commune, M. Rassent exploite 82 hectares de la troisième catégorie, dont 20 hectares sont parfaitement aménagés en pâture ; ce fermier entretient 190 moutons, 22 bêtes à cornes, 4 chevaux ; la bergerie et la vacherie sont de qualité moyenne, mais dépassent en quantité le chiffre de ses concurrents ; sa récolte en blé est bonne, mais le lin est inférieur. Le mobilier agricole est excellent, la cour est très proprement tenue, ainsi que les bâtiments, mais la commission serait peut-être injuste en ne faisant pas large la part du propriétaire.

Dans le canton de Broglie, à Grand-Camp, M. Quesnel (Victor) exploite 77 hectares environ de terre qui appartiennent à la deuxième catégorie ; 34 hectares sont consacrés au blé, au colza et au lin ; le blé est parfait, le lin et le colza sont bons, les trèfles, avoines, vesces et betteraves sont vigoureux ; 300 moutons bien choisis, tous élevés dans la ferme, 6 bons chevaux, 10 bêtes à cornes bien choisies, 3 truies, constituent un excellent mobilier vivant ; le jardin, dont s'occupe tout particulièrement M. Quesnel fils, peut être cité comme modèle de jardinage ; le matériel est resté celui des temps passés.

A Capelle-les Grands, nous trouvons, dans la ferme de la Grue, qui contient 128 hectares de première catégorie, M. Pinel, fils et gendre de vos lauréats antérieurs.

Ce cultivateur nous a présenté 18 chevaux d'un bon choix, 22 bêtes à cornes également bien choisies, un troupeau de 140 moutons en assez bon état, mais ses récoltes ne répondent pas aussi complètement qu'on le désirerait au mérite du sol ; la collection des instruments modernes est complète ; la tenue générale de la ferme est bonne, et Mme Pinel tient, dans sa laiterie, à conserver la réputation de Mme Touquet, sa mère.

Dans le canton de Thiberville, nous ne trouvons qu'une

grande exploitation de 77 hectares, la ferme de Baudrieux, exploitée, depuis deux ans à peine, par M. Hue, propriétaire et maire de Thiberville.

M. Hue nous a présenté une écurie de 15 têtes, dont trois poulains de l'année; cette écurie est en partie composée de percherons pour le travail, et de juments de demi-sang pour la reproduction. 22 têtes de bêtes à cornes, 9 animaux de la race porcine. Les récoltes que nous avons visitées sont bonnes, et les intentions du cultivateur promettent d'heureux résultats pour l'avenir. Le matériel moderne n'est représenté que par une machine à battre; la commission serait téméraire en voulant juger des résultats qui ne peuvent être obtenus qu'après quelques années de culture; mais elle félicite M. Hue, non seulement de ce qu'il fait, mais du bon exemple qu'il donne.

Moyenne culture.

A Saint-Léger-de-Rotes, M. Ecalard, propriétaire, exploite, en assolement biennal, 57 hectares dont 9 sont en cours ou en prairies baignantes ; le sol appartient à la deuxième catégorie; sa bergerie, d'environ 190 têtes, est celle d'un connaisseur spécial, ses 5 chevaux de trait sont très bons, ses 8 bêtes à cornes sont bonnes, son blé est excellent, le lin, le colza, les betteraves industrielles sont bonnes, la cour et l'aménagement des fumiers sont assez bien; le matériel mécanique est assez complet.

A la Haye-de-Calleville, M. Foulogne, propriétaire, exploite 67 hectares et demi de terre de troisième catégorie, à l'aide de 6 chevaux généralement bons, 8 belles bêtes à cornes et 182 moutons, moins heureusement choisis; la porcherie, petits et gros, compte onze têtes ; le blé et le colza sont les meilleures cultures, le lin et l'avoine ne sont que bons, mais la tenue de la cour et des fumiers est excellente, et le matériel agricole compte faucheuses et moissonneuses Wood et autres machines modernes.

A Boissy-Lamberville, M. Pierre Deshayes, propriétaire, n'exploite que 57 hectares de la première catégorie, et entretient 9 bons chevaux, 220 bons moutons et 4 vaches ordinaires. Dans ces récoltes, 9 hectares de lin tiennent le premier rang, le blé et l'avoine sont moins bons et le colza n'a pas réussi.

La cour et le matériel n'offrent rien de remarquable.

A Malouy, M. Gagnon, fermier, cultive une ferme de 62 hectares, appartenant à la deuxième catégorie; 5 chevaux, 6 vaches, 190 moutons, une truie, peuplent cette ferme; la bergerie d'élèves est exceptionnellement belle; chevaux, vaches, sont bons, ainsi que l'unique truie; le blé et l'avoine sont bons, mais cette exploitation se distingue surtout par une culture de colza de 8 hectares, qui est le plus riche spécimen que nous ayons rencontré.

La cour et le matériel n'offrent rien à notre admiration.

Deux autres exploitations ont été visitées à Saint-Germain-la-Campagne : l'une, dirigée par M. Doye, l'autre, par M. Cornette, tous deux cultivateurs venus du département du Nord dans notre contrée; mais leur installation toute récente, sur des superficies relativement faibles, ne leur permet pas d'entrer utilement en concurrence avec les autres candidats.

Dans quelques années, quand leur assolement sera régularisé, il sera possible d'apprécier leurs procédés de culture.

M. Bernuis, cultivateur à Fontaine-la-Soret, nous a montré une magnifique culture de lin de près de 9 hectares.

Création et amélioration d'herbages.

Dans cette nouvelle spécialité, quatre concurrents se sont produits.

A Bernay, M. Buisson exploite, sur les hauteurs de la route d'Alençon, 46 hectares d'herbe ou de prairies artificielles, qui constitueront prochainement de nouveaux herbages.

La partie plantée contient 20 hectares et est dans un ex-

cellent état de prospérité, sur un sol assez ingrat, même très ingrat. 55 têtes environ de bêtes à cornes peuplent ces 46 hectares, le choix en est très judicieux ; les arbres sont dirigés et soignés avec intelligence ; un parcage forcé, à l'aide de claies, ramène à un état uniforme les parties stériles.

A Bournainville, M. Perrinne maintient dans un état de prospérité hors ligne, 16 hectares d'herbages bien plantés par son père sur un sol éminemment fertile ; la moyenne des têtes de bétail admirablement choisies est, pour l'année entière, de 20 têtes ; cette exploitation, très judicieusement dirigée, démontre la supériorité de revenu que peut procurer l'herbe sur la culture arable.

A Bernay, nous avons visité, sur les hauteurs de Bouffey, les herbages que se propose de créer M. Simon, conseiller général ; une dizaine d'hectares sont bien enclos, une grande partie est plantée et bien plantée ; de nouveaux défrichements sont en cours d'exécution, mais ces ébauches qui peuvent devenir d'utiles et bons travaux, sont encore trop à l'état rudimentaire pour être sainement appréciées.

A Menneval, la commission a aussi visité deux herbages, dont la création est plus ancienne ; là, les résultats sont plus aisés à constater, mais l'étendue est un peu trop restreinte pour justifier une récompense.

A la Chapelle-Hareng, une délégation de la commission a visité 37 hectares 86 centiares d'herbages, appartenant à M. Rocher ; 28 hectares, créés depuis dix années, sont dans de parfaites conditions, 5 hectares ne sont pas plantés et 4 sont à l'état de création. Cette culture assez avancée nous a paru mériter un encouragement.

Après un examen approfondi de ces notes recueillies sur les lieux d'exploitation et *de visu*, votre commission, composée de MM. Join-Lambert, président ; Hermier, Desmares, Deschandeliers et Lebourg, a dressé une liste de prix dont je suis chargé de vous proposer l'adoption.

RAPPORT

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES RURAUX

PRÉSENTÉ PAR M. DURAND, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Vous voudrez bien vous rappeler que je suis un nouveau venu parmi vous et qu'à ce titre j'ai quelque droit à votre indulgence si vous trouvez des imperfections dans le rapport que vous m'avez chargé de faire sur les récompenses à décerner aux domestiques ruraux.

Mathieu de Dombasle écrivait : « Que toute personne à la tête d'une entreprise agricole trouverait toujours sous sa main les sujets qui lui seraient nécessaires, si elle voulait se donner la peine de chercher ». Ceci pouvait être vrai quand ces lignes ont été écrites, mais il y aurait aujourd'hui de l'optimisme à soutenir une pareille assertion. Tout le monde reconnaît, en effet, qu'il est de la plus grande difficulté pour les agriculteurs de trouver de bons et fidèles serviteurs, et votre Société elle-même ne l'ignore pas. En parcourant vos archives, je trouve, dans un de ces discours remarquables dont votre illustre président a le privilège, que dès 1865, vous vous étiez préoccupés de cette difficulté et que pour y porter remède, vous aviez résolu de continuer à donner des récompenses aux domestiques les plus méritants, et d'en accorder

dorénavant aux journaliers qui, sans vivre sous le toit de la ferme, s'y attachaient pendant de longues années.

Si vous n'avez pas la prétention de détruire entièrement un mal qui a ses racines profondes dans une transformation sociale diversement appréciée, mais qui, certainement, ne peut être favorablement jugée par l'agriculture, dont elle est une des grandes souffrances, vous avez au moins la volonté d'en paralyser autant que possible les effets en provoquant des exemples à suivre. Le bon exemple est la meilleure des écoles pour produire le bien, faire naître et développer d'honnêtes aspirations.

Et si vous ne pouvez parvenir en un jour à reconstituer la famille laborieuse, économe, qu'on rencontrait jadis au village ; si vous ne pouvez rappeler au foyer domestique le respect et l'autorité qui se sont échappés, vous aurez au moins atteint en partie le but que vous vous proposez en honorant publiquement ceux qui sont restés fidèles à ces précieuses traditions.

Car, ne croyez pas que vos efforts seront stériles ; vous semez de bon grain quand vous dites à ces vieux serviteurs honnêtes et dévoués : « Vous avez consciencieusement rempli vos devoirs ; la Société d'agriculture, qui s'intéresse à vous, vous en félicite publiquement ; recevez ces récompenses qu'elle vous décerne pour votre belle conduite, aux applaudissements de tous ! »

Oh non ! Messieurs, vous avez préparé une bonne récolte ; les jeunes sont là derrière leurs aînés qu'ils voient entourés de respect et de sympathies, et quand ces derniers, courbés par l'âge et le travail, prendront un repos péniblement acquis, vous les verrez venir, à leur tour, réclamer les prix de vos concours.

Au premier rang de vos lauréats d'aujourd'hui, votre commission a appelé Marguerite Béchet, domestique chez M. Auguste Leroy, propriétaire à Notre-Dame-du-Hamel. Elle se présente devant vous avec les plus beaux états de services :

62 ans de dévouement et de fidélité. Ce fut elle qui soigna le chef de la famille, au service de laquelle elle était entrée quand il fut atteint de paralysie, et qui éleva le fils et la petite-fille de ses maîtres. Tous ces services n'ont pas encore suffi à son activité et à son travail ; elle a aidé de sa modeste bourse et de ses soins, neuf de ses frères et sœurs, quand ils étaient dans l'adolescence.

Dans deux concours, les premiers prix lui furent décernés : l'un à Bernay, en 1877, et l'autre à Evreux, en 1879.

Comme elle ne pouvait, après ces récompenses, concourir de nouveau, votre commission l'a honorée d'un rappel de premier prix avec médaille d'argent.

Le premier prix de 60 fr. et une médaille d'argent ont été accordés à Pierre-Amand Lhostelais, domestique chez M. Jouve, propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.

Lhostelais ne vous est point inconnu. Déjà, en 1877, il figurait, et sa femme aussi, au nombre des lauréats. Il a 51 ans de services et il a accompli divers actes de courage et d'abnégation. Ainsi, en 1852, ce serviteur dévoué a parcouru à pied, dans l'espace de 1 h. 40, au moins 23 kilomètres pour trouver un médecin et l'amener auprès de son maître grièvement blessé. Le soleil n'est pas sur l'horizon quand Losthelais se met au travail qu'il ne quitte qu'à la fin du jour. Jamais une plainte n'est sortie de sa bouche.

Losthelais est maintenant de la famille de ses maîtres, et M. Jouve a pour lui la plus grande estime.

Le deuxième prix de 50 fr. avec médaille d'argent, a été décerné à Marie Delacour, âgée de 66 ans, servante chez M. Pascal Tragin, cultivateur à Saint-Pierre-de-Salerne. Elle a 51 ans de services. Tous les jours, et souvent les nuits, elle veille auprès de son vieux maître, qui a maintenant 92 ans et qui l'honore de sa confiance. Ces veilles ne sont pour elle qu'une diversion aux nombreux travaux qu'elle entreprend.

Marie Delacour a déjà obtenu un prix et une médaille de bronze au concours de Brionne, en 1876.

Votre troisième prix, consistant en une somme de 40 fr., a été remporté par Félix-Désiré Gilles, domestique chez M. Bellais, à Saint-Aubin-du-Thenney. Gilles a 62 ans d'âge et 47 ans de services. Il a vu s'éteindre avec de douloureux regrets, dans la même ferme deux générations, et son attachement à ses maîtres successifs ne s'est jamais démenti; l'obéissance pour lui est un devoir qu'il a toujours rempli avec empressement et intelligence.

Gilles, du reste, est déjà un de vos lauréats.

Joséphine Camus, domestique chez M. Chanu, à Epinay, est âgée de 58 ans, et elle a 47 ans de services. En plus de ses occupations quotidiennes, qui sont devenues pour elle une habitude nécessaire, cette excellente femme, sans consulter ses forces, n'a pas craint de soigner, pendant de longues maladies, le grand-père de son maître; jour et nuit, elle était auprès de lui, attentive à ses moindres douleurs pour les soulager.

Pendant plusieurs années, Joséphine Camus a soutenu sa mère aveugle avec ses modiques économies.

C'est un modèle de zèle et d'attachement.

Votre commission lui a accordé le quatrième prix, consistant en une somme d'argent de 30 fr.

Le cinquième prix (25 fr.) revient à Jacques Lemalle, âgé de 64 ans, domestique chez M. François Bernays, propriétaire, demeurant à Menneval. Depuis 42 ans il sert la même famille et il espère bien continuer tant que son courage ne sera pas affaibli par les infirmités. C'est un brave et digne serviteur, que M. Bernays considère au moins comme un ami.

Marguerite Gaure, servante chez Mme veuve Mesnil, à Verneusses, n'a pas quitté ses maîtres pendant 41 ans et, malgré ses 68 ans, elle est encore jalouse quand un autre domestique la devance au travail; elle voudrait tout faire.

Votre commission lui a accordé le sixième prix.

Rose-Euphrasie Vallet, âgée de 63 ans, servante chez Mme veuve Hippolyte Martin, propriétaire à Barquet, a mérité le septième prix pour 40 ans de services continus. Indépendamment du travail d'intérieur, quand cela est nécessaire, elle remplace le domestique sur la ferme; aussi, la voit-on quelquefois charger au banneau, aider à rentrer les récoltes, soigner les bestiaux et les chevaux. En un mot, elle se rend utile partout où il y a de l'activité et du zèle à montrer.

Aux prix qu'elle accordait, la Société a cru devoir ajouter dix médailles de bronze, voulant récompenser, autant que possible, chez les domestiques et les journaliers des campagnes, le zèle, le dévouement, les longs services, la régularité de leur conduite, l'assiduité de leur travail et leur attachement aux intérêts de leurs maîtres.

Ces médailles ont été accordées à :

Pierre-Frédéric Petit, domestique à Bernay (35 ans de services);

Jean-Charles Harel, charretier à Boissy-Lamberville (35 ans de services);

Félix Tursin, domestique à Saint-Pierre-de-Salerne (35 ans de services);

Louis Etard, domestique à Aclou (35 ans de services);

Auguste Conard, berger à Fontaine-la-Louvet (33 ans de services);

Elisabeth Marquis, servante au Plessis-Sainte-Opportune (34 ans de services);

Veuve Lemâle, servante à Saint-Cyr-de-Salerne (32 ans de services);

Armandine-Désirée Drieu, servante à Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé (31 ans de services);

Victoire-Angélique Bertrand, servante à Verneusses (30 ans de services);

Paulin Romain, journalier à Saint-Léger-de-Rôtes, (28 ans de services).

J'ai épuisé, Messieurs, la liste de vos lauréats ; aussi bien, il fallait s'arrêter, et cependant les concurrents ne faisaient pas défaut. Il ne vous reste plus maintenant qu'à remettre aux vainqueurs les récompenses que la Société d'agriculture est si heureuse de leur décerner.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DES INSTRUMENTS AGRICOLES

PRÉSENTÉ PAR M. BÉRANGER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

L'exposition des instruments agricoles présentait un ensemble des plus gracieux; plus de trente exposants avaient répondu à l'appel de la commission; nous reconnaissons le goût parfait de nos organisateurs dans le classement de ces nombreuses machines, nous sommes heureux d'adresser particulièrement nos félicitations à M. le colonel Goujon et à son sympathique secrétaire M. Cauchepin, pour ce magnifique résultat obtenu en si peu de temps.

Le jury appelé à juger ces nombreuses expositions n'a pu penser à en faire des catégories : par ses médailles les plus importantes, il a tenu à appeler l'attention sur le soin apporté dans le choix des instruments employés dans les exploitations de MM. Goubert, de la Vacherie; Ecalard, de Saint-Léger-de-Rotes; et Vinet, de Capelle-les-Grands.

Il a dû signaler la bonne fabrication des machines de M. Filoque, de la Neuville, dont le battage a donné les meilleurs résultats; le système de forage de puits instantanés de M. Cavillan, de Brionne, appelés à rendre de si grands services dans nos riches contrées; la fabrication si soignée des pompes de M. Noël, de Paris ; le bel ensemble de tondeuses de M. Delaunay, de Bernay.

L'intérêt que nous avons trouvé à chaque exposition, nous forcerait à nommer tous les exposants; nous nous contenterons de rappeler :

M. Youf, de Saint-Lô, pour ses tarares nettoyeurs ; M. Voitellier, de Mantes, pour son élevage de volailles si bien traité dans ses moindres détails; M. Delmas, de Paris, pour ses appareils de mise en bouteilles ; M. Alabarbe, de Lisieux, pour son appareil distillatoire ; M. Lapierre, de Rouen, pour ses appareils à briques; M. Guilbert, d'Orbec, pour ses moissonneuses; M. Girard, de Damville, pour ses trieurs, etc., etc.

Nous ne terminerons pas sans remercier M. Pilter de l'importante exposition qu'il a mise hors concours ; c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons constaté le bon travail de sa nouvelle machine à faire les liens.

Nous adressons nos remerciements à MM. les exposants, pour les soins qu'ils ont apportés dans l'ensemble de cette belle exposition et pour les intéressantes explications qu'ils ont bien voulu nous donner.

RAPPORT

DE M. HENRI QUEVILLY

SUR

LE CONCOURS DES PRODUITS AGRICOLES

—

MESSIEURS,

Malgré la saison peu avancée où avait lieu le Concours, l'exposition des produits agricoles était intéressante. On y voyait bon nombre de lots d'ensemble, tous exposés par des cultivateurs de l'arrondissement de Bernay, et remarquables par le nombre et le mérite des spécimens dont ils se composaient. Parmi ces collections de produits nous devons citer d'abord celle de M. Leclère, cultivateur à Fontaine-la-Soret.

Elle comprenait comme céréales :

Trois variétés de seigle : le *seigle commun*, le *seigle de mars* et le *grand seigle de Russie*.

Trois sortes de blé : un *blé blanc* très rustique, un *blé rouge* et un *blé bigarré* provenant du mélange des deux variétés précédentes et qui est très recherché de la meunerie.

Parmi les avoines on remarquait :

1° L'*avoine blanche de Sibérie*, qui, semée au printemps, mûrit en même temps que l'avoine d'hiver, tout en appauvrissant moins le sol et en donnant de plus beaux rendements, car elle produit dans notre arrondissement jusqu'à 70 hectolitres à l'hectare, au poids moyen de 62 kilog. l'hectolitre.

2° L'*avoine de Pologne* ou *avoine Prunier*, à grain lourd et

d'un produit considérable, mais qui ne peut guère être utilisée que concassée à cause de la dureté de son écorce.

3° L'*avoine noire commune* recherchée du commerce, mais d'un rendement beaucoup plus faible que les précédentes.

M. Leclère présentait encore des rutabagas, des betteraves, à sucre et la betterave ovoïde des Barres, qui, malgré la sécheresse et l'époque du concours (23 juillet), mesurait déjà 25 centimètres de circonférence. Ses plantes fourragères étaient représentées par des échantillons de *maïs quarantain*, de *maïs caragua*, de *sorgho à balais*, de *sorgho blanc chinois*, de *sorgho rouge* et de *sorgho sucré hâtif*.

Cet agriculteur avait complété son exposition par quatre plantes d'introduction nouvelle.

Le *soja hispida*, pois oléagineux à grain jaune, importé du Japon. Quoique semé à la mi-mai, sa végétation paraissait vigoureuse et productive. Il était accompagné de deux plantes de la même famille, importées du Tche-ly et qui peuvent s'employer soit comme fourrage vert; soit à l'état sec pour l'engraissement des bestiaux ou la fabrication de l'huile. L'une, appelée *tsin-teou*, est une sorte de haricot vert; l'autre, nommée *haé-teou* ou haricot à grain noir, est cultivée en Chine pour la nourriture des chevaux. Sa richesse en azote et graisse est à peu près quatre fois aussi grande que celle de l'avoine.

Enfin une autre plante du Tche-ly, aussi cultivée à Fontaine-la-Soret, le *chou-tze* ou millet chinois, dont on pourrait extraire une belle farine, paraît tendre, sensible à la gelée et peu susceptible d'être acclimatée dans notre région.

En présence de la crise agricole que nous subissons, notre commission, Messieurs, a cru être l'interprète fidèle de la Société libre de l'Eure, qui depuis plus de 40 ans préconise l'introduction de plantes nouvelles, en demandant pour M. Leclère, une des médailles d'argent, offertes par la Société des agriculteurs de France, non seulement pour ses céréales et ses plantes fourragères, mais encore pour ses essais de

culture de plantes agricoles exotiques. Comme membre de la Société des agriculteurs de France, je suis heureux de redire après notre collègue, M. Join-Lambert :

« M. Leclère se tient au courant des importations nouvelles « et se met en rapport avec des personnes en situation de « l'aider dans ses expériences. Déjà il trouve son avantage « dans la vente de semences. Il peut dans cette voie rendre « aussi des services aux agriculteurs et ses tentatives mé- « ritent assurément qu'on l'en félicite. »

M. Ecalard n'a pu, comme membre du jury, rien obtenir pour son beau lot d'ensemble ; mais les principaux exposants de collections ont été récompensés dans l'ordre de mérite suivant :

M. Foulogne, de la Haye-de-Calleville (médaille d'argent grand module);

M. Quesnel, de Grand-Camp (médaille d'argent);

M. Pinel, de Capelle-les-Grands (médaille d'argent);

M. François Doye (médaille de bronze);

M. Bréavoine, à Saint-Victor (médaille de bronze);

M. Corblin, de Saint-Germain-la-Campagne (médaille de bronze).

Pour les lins, qui étaient très beaux, M. Bernuis, de Fontaine-l'Abbé, et M. Pierre Deshayes, de Boissy-Lamberville, ont été les premiers lauréats.

Dans la catégorie des cidres et eaux-de-vie de cidre, la première récompense a été pour la belle collection d'eaux-de-vie de cidre de M. Elie Gueroult, du Planquay. Venaient ensuite M. Corblin, de Saint-Germain-la-Campagne, pour ses cidres et eaux-de-vie de cidre ; M. Doulay, banquier à Bernay, pour ses eaux-de-vie de cidre, et M. Manassès-Conard, pour son cassis provenant d'une culture importante créée à la Neuville-du-Bosc.

Dans la section des beurres et fromages, où M. Fabre, de Paris, a obtenu pour sa présure liquide, la médaille de vermeil, offerte par la Société d'industrie laitière, peu d'expo-

sants avaient répondu à l'appel de la Société, et la plupart des produits exposés péchaient par le nombre et la qualité.

En terminant, permettez-moi, Messieurs, d'engager nos cultivateurs à s'attacher à cette industrie lucrative. Pour cela, il leur suffit d'apporter plus de soins dans le choix et le traitement des vaches laitières, et dans la tenue et la propreté des laiteries. On peut y introduire aujourd'hui des appareils perfectionnés tant pour le refroidissement et l'écrémage du lait que pour la préparation du beurre et des divers fromages. Nous nous trouvons placés entre deux départements, le Calvados et la Seine-Inférieure, dont les laiteries produisent annuellement pour plus de cent millions de francs de beurre et de fromage. Il est vrai que nos pâturages sont moins importants, mais ils valent souvent ceux de nos voisins et nos prairies artificielles donnent une lactation abondante et de qualité supérieure. Pourquoi nos produits similaires sont-ils presque nuls ?

L'agriculteur du département de l'Eure ne saurait dédaigner une augmentation certaine de bénéfices qui dépend uniquement de sa volonté.

RAPPORT

SUR L'ATTRIBUTION DES MÉDAILLES OFFERTES PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Aux lauréats du Concours départemental

PRÉSENTÉ PAR M. JOIN-LAMBERT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

La Société des agriculteurs de France a offert pour le concours deux médailles d'argent et deux médailles de bronze, et elle a chargé quelques-uns de ses membres appartenant à notre région (1) de les attribuer à des œuvres agricoles ou d'intérêt agricole méritant hommage et récompense.

En étudiant les exploitations concurrentes, la commission de visite a été conduite chez M. Rassent, locataire de M. Pierre Sement, à Saint-Victor-de-Chrétienville. Elle avait été frappée il y a quelques années, elle l'a été cette fois encore davantage, de l'état presque parfait, on pourrait dire parfait, auquel ce propriétaire travaille à amener ses propriétés rurales. Tenir avec soin et avec goût une propriété d'agrément où l'on habite, dont on jouit, c'est fort bien, mais le mérite est beaucoup moindre. Pour les fonds ruraux, bon nombre de propriétaires se disent qu'un entretien scrupuleux, les aménagements perfectionnés des bâtiments, des clôtures ou des chemins soigneusement établis, sont une sorte de luxe dont le produit n'égale pas la dépense. Aussi, en vertu de ce rai-

(1) Cette délégation se compose de MM. le comte Dauger, Lerenard-Lavallée, Cauchepin et Join-Lambert.

sonnement, laisse-t-on les choses dans l'état médiocre où on les a trouvées; mais aujourd'hui que notre agriculture est en lutte difficile et dangereuse avec des rivales plus avancées ou plus favorisées par la nature, maintenant qu'elle doit produire tout ce qu'elle peut sous peine de souffrir ou de décroître, les arguments dont la routine ou la parcimonie des propriétaires pouvait jadis à la rigueur se contenter, ont beaucoup perdu de leur valeur. Le seul moyen d'encourager les locataires à exécuter les améliorations qu'à de rares exceptions près les propriétaires sont seuls tentés de réaliser et encore trop peu souvent, ce serait d'assurer à la fin du bail le remboursement, dans des conditions déterminées, de certaines améliorations spécifiées. En effet pour que le fermier puisse entretenir un plus grand nombre d'animaux sur lesquels il réalise en viande ou en lait un bénéfice quasi commercial, et celui de fumures plus abondantes, il lui faut des bâtiments plus vastes, plus sains et plus commodes, des herbages plus étendus et bien disposés sous sa main. Si l'on veut qu'il puisse recourir aux machines et qu'il cultive les racines, il a besoin de bons chemins pour la circulation des engins et des tombereaux lourdement chargés.

Lorsqu'un propriétaire agissant dans cet ordre de considérations, avec réflexion et méthode, avec une recherche savante et ingénieuse des procédés les meilleurs, avec une sorte de passion du bien et du mieux, met ses biens ruraux au niveau de tous les progrès, on peut dire qu'il mérite un sincère hommage et donne un excellent exemple.

Une description nécessairement plus sommaire que je ne la voudrais vous fera apprécier, Messieurs, si M. Pierre Sement remplit heureusement le programme qu'il s'est tracé.

La cour de la ferme de Saint-Victor, d'une contenance de 6 hectares, est un modèle : pas une mauvaise herbe, pas un caillou, des arbres fruitiers bien soignés et bien dirigés : une maison d'habitation commode et d'un aspect agréable et riant : des mares qui ne craignent pas les sécheresses, et surtout

des bâtiments ruraux aménagés selon les meilleurs systèmes. Ainsi les compartiments des bergeries communiquent entre eux au moyen de cloisons mobiles, ce qui rend faciles les soins à donner aux moutons que l'on fait passer à volonté d'une partie dans l'autre.

A cette cour il faut ajouter sept autres herbages créés par M. Sement, et un projeté dont les clôtures sont en voie d'exécution. En tout, il y a actuellement 13 hectares d'herbages, dont 7 de création récente. Il est juste de signaler des haies très vivaces, formant des clôtures excellentes grâce à des soins exceptionnels, et des chemins d'exploitation partout où il en est besoin, et parfaitement exécutés et entretenus.

La commission des exploitations a bien voulu, afin de donner aux délégués de la Société des agriculteurs son avis fort compétent, visiter aussi la ferme du Ronceray située au-dessus de Bernay, et acquise il y a deux ans par M. Pierre Sement. Le propriétaire n'en a repris l'exploitation que depuis deux mois.

Dans ces deux courtes périodes que de changements ! Il paraît que l'état de la ferme était auparavant des plus médiocres. Déjà on y voit une maison d'habitation neuve, d'un modèle à la fois sévère et élégant qui mériterait à lui seul une étude et peut à coup sûr servir de type à consulter.

On se croirait transporté au cœur de ce *high-farming* qu'on nous a longtemps donné en exemple, et les *windows* à guillotine complètent l'illusion. Un four perfectionné dont les accès sont largement aérés, fait rêver aux *puddings* et aux *pies* des ménagères d'outre-Manche. La laiterie en demi-sous-sol et bien orientée, des appartements sains, tout cela constitue un ensemble tellement commode, qu'on lui appliquerait volontiers l'expression de *comfort-agricole*. Les écuries sont parfaites, les bergeries aménagées selon le même système qu'à Saint-Victor. Les fumiers sont pourvus dae leurs ccessoires si précieux, la fosse et la pompe à purin.

Les bâtiments anciens ont été augmentés, restaurés et tous

sont revêtus de planchettes à recouvrement selon un système très en usage en Amérique, et excellent au point de vue de l'isolement du froid et du chaud, de la sécheresse et de la durée.

Nous avons vu bon nombre d'instruments de culture perfectionnés, la charrue Brabant, l'extirpateur, la herse articulée, le rouleau, le tarare. Cependant M. Sement sur 72 hectares compte n'en maintenir que 22 en labour. A la cour de 6 hectares, il va ajouter 7 hectares d'herbages, déjà clos et pris sur des bois défrichés. Il a déjà fait défricher 6 hectares de bruyères, et en fera défricher encore 8 qu'il convertira en herbages ; de même 20 hectares de terre meilleure et actuellement en labour seront livrés à la paturation et plantés.

Pour surveiller et suivre son exploitation, M. Pierre Sement s'est ménagé dans sa jolie maison de ferme un pied à terre. On voit que le temps consacré par lui aux améliorations agricoles n'est pas perdu. Il y trouvera la satisfaction d'une œuvre excellente accomplie ; mais dès à présent, nous voulons, en lui offrant une médaille au nom de la Société des agriculteurs de France, lui témoigner que ses efforts et ses exemples sont appréciés comme ils le méritent.

Conformément à l'avis du jury chargé de statuer sur les produits agricoles exposés, les délégués de la Société des agriculteurs de France ont attribué la seconde médaille d'argent dont ils disposaient à M. Leclère, cultivateur à Fontaine-la-Soret. M. Leclère est justement préoccupé de l'introduction des plantes nouvelles utiles à l'agriculture et de variétés susceptibles de renouveler avantageusement les espèces connues.

Dans ce dernier ordre d'idées, il a exposé des variétés de blé, et notamment d'avoine de Sibérie, dont plusieurs cultivateurs ont fait acquisition pour semence et disent avoir été très satisfaits.

M. Leclère expérimente aussi diverses variétés de betteraves, de sorghos, et en général de plantes fourragères au moyen

desquelles il recherche les plus grands rendements possibles.

Enfin M. Leclère a présenté plusieurs types d'une plante chinoise dont, paraît-il, les habitants du Céleste Empire tirent fort bon parti pour l'alimentation des chevaux. Ce serait un substitut ou un supplément de l'avoine. Reste à savoir si la région de la Chine où cette plante réussit correspond comme climat et comme sol à notre propre pays. Cependant la végétation des échantillons exposés nous a paru vigoureuse, malgré la sécheresse qui a pu entraver un peu leur développement.

M. Leclère se tient au courant des importations nouvelles et se met en rapport avec des personnes en situation de l'aider dans ses expériences. Déjà il trouve son avantage dans la vente de semences. Il peut dans cette voie rendre aussi des services aux agriculteurs, et ses tentatives méritent assurément qu'on l'en félicite. Nous lui demandons d'en rendre compte à la section de Bernay dans des notes précises et claires, toutes les fois qu'il aura obtenu des résultats méritant d'être portés à la connaissance du public; il peut être certain que ses communications seront accueillies avec intérêt.

La commission pour les machines a remarqué dans l'exposition de la maison Pilter, une machine peu connue encore et qui fait les liens rapidement et solidement. Par des raisons de délicatesse auxquelles on ne peut que rendre hommage, l'importante maison Pilter s'est mise à Bernay hors de concours; le jury de la Société était donc dans l'impuissance de récompenser une machine dont il reconnaissait d'ailleurs l'intérêt et le fonctionnement à la fois ingénieux et pratique.

M. Lerenard-Lavallée, M. le comte Dauger et moi, avons pensé qu'ayant reçu de la Société des agriculteurs de France une mission absolument indépendante, nous pouvions attribuer l'une de nos médailles à quiconque nous semblait la mériter. C'est ainsi qu'une médaille de bronze a été décernée pour la machine à faire les liens.

Puisque je tiens la plume à titre de membre de la Société des agriculteurs, je veux donner ici quelques renseignements ignorés d'un grand nombre de personnes de notre région, et cependant d'un haut intérêt pour elle et pour son agriculture.

Les plateaux les plus fertiles du département, tels que ceux du Vexin, du Neubourg, du Lieuvin et du Roumois, sont parfois exposés à manquer d'eau, et même quand ils n'en manquent pas, ils en ont peu, et de la médiocre en général.

Après une assez longue période d'attente et de préparation, le plateau du Vexin est sur le point d'être alimenté, au moyen d'une prise d'eau faite à la Seine.

L'auteur de ce travail, M. Bonnaterre, ingénieur et habitant du département, a bien voulu, en réponse à mes questions au sujet d'un projet semblable pour le plateau du Neubourg, m'indiquer exactement où en est cette seconde entreprise d'alimentation.

Le territoire à alimenter est de plus de 100,000 hectares, et se compose d'abord de 114 communes, appartenant au plateau du Neubourg, et de 28 communes se rattachant au plateau du Roumois; en tout 142 communes comprenant environ 75,000 habitants.

59 communes comprenant 42,345 habitants ont déjà souscrit le traité qui leur a été proposé, et parmi celles-ci une dizaine font partie de l'arrondissement de Bernay.

Ces communes devront être desservies tout d'abord. On calcule que l'alimentation des 114 communes, à raison de 20 litres par habitant, et 50 litres par tête de gros bétail (environ 80,000) et le surplus pour arrosages, industries, et notamment celles de Caudebec-les-Elbeuf, absorberait 8,000 mètres cubes par 24 heures.

Cette quantité ne représente qu'une prise de 100 litres par seconde faite à la Seine dont le débit est en moyenne de 100,000 litres, c'est une dérivation insignifiante.

Les savants affirment que l'eau de la Seine au-dessous de Paris, s'est épurée par voie de dépôts et est redevenue bonne

à Meulan. Or la prise d'eau se fera à Martot, à 80 kilomètres au-dessous de Meulan et en amont d'Elbeuf. La conduite élévatoire aura 11 kilomètres à parcourir jusqu'au point culminant des Hautes-Terres (180 mètres d'altitude), où seront placés les filtres, les réservoirs, et d'où partiront les conduites de distribution.

L'eau sera toujours livrée au compteur. Elle pourra être prise soit aux fontaines marchandes, à raison de 5 centimes le double décalitre, soit reçue à domicile par canalisation spéciale. Le tarif applicable aux concessionnaires, suit une progression inversement décroissante avec les quantités consommées, et le prix moyen est de 45 centimes par mètre cube. Dans chaque commune ayant traité, il devra être établi des lavoirs à eau courante aux frais de l'entreprise et l'usage en est tarifé à des prix modérés.

Telle est, en substance, la physionomie de cette opération considérable, et si l'on songe aux avantages qui en peuvent résulter, au point de vue de l'hygiène, de la salubrité, de l'alimentation des bestiaux, de l'économie de transports en cas de sécheresse, etc., on comprendra que nous ayons trouvé tout à fait dans notre rôle de membre de Sociétés agricoles, à l'occasion d'un concours départemental, de fournir ces quelques explications.

TOAST

PORTÉ PAR M. J. BARRÈME, PRÉFET DE L'EURE

A M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

—

MESSIEURS,

C'est un noble usage que celui qui existe dans les pays libres d'associer à toutes les fêtes le gouvernement lui-même dans la personne de son premier magistrat, et j'ai la confiance que vous serez tous empressés à vous y conformer.

Quand il s'agit de porter ce toast loyal, comme l'ont qualifié nos voisins d'outre-Manche, les différences d'opinions doivent s'effacer et tous les esprits peuvent se rapprocher dans un même sentiment d'hommage à la grandeur même du pays.

Je lève donc mon verre pour vous proposer la santé de M. le Président Grévy, de ce sage et austère citoyen qui place son honneur dans une scrupuleuse soumission à la souveraineté nationale, et qui à ce titre représente si fidèlement la politique républicaine.

Cette politique elle a fait ses preuves, et si la France s'y attache chaque jour davantage, c'est qu'elle en apprécie les bienfaits et qu'elle en comprend les avantages.

La République, Messieurs, ayons la bonne foi de le reconnaître, ne s'est montrée inférieure à sa mission sur aucun point. Elle a donné au pays la liberté et l'ordre, elle lui assure la paix.

Sous son égide et avec le concours du grand citoyen qui

l'a présidée le premier, nous avons acquitté une effroyable dette, et nous commençons à l'éteindre. Un sage système de dégrèvements permet de soulager les populations bien plus tôt et bien plus complètement qu'on n'eût osé l'espérer il y a quelques années. Le labeur national augmente, l'épargne grandit. Enfin, nous avons reconstitué nos forces militaires, sans inquiéter personne dans la limite des besoins de notre sécurité, et en songeant uniquement à l'influence et au prestige qui doivent nous appartenir au dehors.

Aussi la France, Messieurs, peut se présenter au monde. Depuis dix ans elle a bien rempli sa tâche. Elle est digne de son antique renommée et nous tous, ses fils respectueux et dévoués, nous pouvons encore être fiers d'elle. Unissons-nous pour achever le relèvement de notre chère patrie et pour contribuer à sa prospérité en lui procurant, ce qu'elle désire par dessus tout, le travail et la concorde, sous la sauvegarde de la liberté réglée par la loi.

C'est dans ce sentiment que je bois au Président de la République française.

TOAST DE M. LE COLONEL GOUJON

—

MESSIEURS,

Je porte, avec vous, la santé de M. le préfet de l'Eure, notre nouveau et bienveillant administrateur ; nous le remercions d'avoir bien voulu accepter la présidence du concours et d'en rehausser l'éclat par sa présence.

A la Société libre de l'Eure et à son illustre et savant président, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut ! Nous regrettons qu'un travail imprévu l'ait empêché d'assister à ce banquet, où il aurait été heureux de s'asseoir. La Société libre de l'Eure n'a pas de fille plus respectueuse et plus dévouée que la section de Bernay, et nous sommes heureux de saisir cette occasion solennelle de lui rendre ici un public hommage.

A M. le duc de Broglie, l'éminent président que la section de Bernay est fière d'avoir à sa tête !

Soyez les bienvenus parmi nous, Messieurs les membres de la Société française d'archéologie, les interprètes fidèles de nos vieux monuments historiques ! Et vous, maîtres en agriculture du Vexin, du Roumois, du Lieuvin, du pays d'Ouche et du territoire d'Evreux, vous, les héros de cette fête rurale ! (Applaudissements.)

Je ne vous appellerai point, comme le poète, trop heureux agriculteurs, *ô fortunatos nimium !* Les temps ne sont pas à ces explosions enthousiastes et poétiques, mais à la peine ; non pas que notre chère province ne soit plus *la grasse Normandie*, suivant l'ancienne expression, mais parce qu'elle est aux prises avec une puissante concurrence étrangère. Avec

le temps, la Normandie sortira victorieuse de la lutte, grâce aux conseils et aux leçons donnés dans votre entourage, grâce surtout à vos méthodes et à votre matériel perfectionné, et aussi, peut-être, à l'allègement des charges qui pèsent sur le fonds ; mais cette question-là est délicate, en dehors de mon sujet, et nous la laissons à la sagesse de nos législateurs.

La section de Bernay vous remercie tous, Messieurs, d'avoir répondu à son invitation, et la ville est heureuse et fière de vous offrir la plus franche et la plus cordiale hospitalité.

La Société libre de l'Eure, dans sa séance du 6 février, à Evreux, sous la présidence de M. Léopold Delisle, ayant décidé que le concours agricole départemental aurait lieu cette année à Bernay, et la date en ayant été fixée au dimanche 24 juillet, d'accord avec M. le maire de Bernay, la section a dû prendre ses mesures pour en préparer le succès.

Elle a donc nommé aussitôt une commission d'organisation de cinq membres, composée d'hommes spéciaux, que leurs connaissances, leur expérience ou leur situation désignaient tout naturellement à son choix, et, parmi eux, M. Cauchepin, le secrétaire habituel de ces sortes de réunions, et dont la fertile intelligence et l'actif dévouement ne connaissent pas d'obstacles. (Applaudissements prolongés.) Quant au président de la commission, il ne se reconnaît d'autres titres à la présidence que la gracieuse considération de ses collègues, et aussi, peut-être, le dur privilège de l'âge.

Le conseil municipal a bien voulu nous adjoindre cinq de ses membres, pour nous aider et le représenter dans la préparation des fêtes et réjouissances, qui sont le complément indispensable de tout concours agricole.

Il y a sept ans, nous avions un concours d'arrondissement ; cette année, c'étaient les cinq arrondissements qui devaient entrer en ligne. Il fallait donc donner le plus grand développement au concours, à son installation ; mettre en ordre et juxtaposer, par catégories, les instruments et les produits, pour en faciliter l'examen, l'étude et la comparaison ; assurer

tout ce qui pourrait en faire ressortir les avantages et la supériorité; enfin, pourvoir aux nécessités de la situation, dans l'intérêt des exposants et des objets exposés.

Les membres de la commission et de la délégation municipale ont rivalisé de zèle et de travail pour arriver à ces résultats. Après avoir consacré tous ses soins à la partie agricole, la commission a songé à lui donner pour gardes d'honneur les merveilles de l'horticulture maraîchère et de la floriculture, ces deux sœurs jumelles, qui habitent quelquefois la même demeure, mais en se tenant toujours à distance respectueuse ou dans des quartiers différents; l'une, toute modeste, ne travaillant que pour la table; l'autre, aristocratique, visant exclusivement aux parterres et aux salons.

Autrefois, on n'estimait guère que l'utilité de la première; aujourd'hui, on recherche autant la poésie de la deuxième; et, sur nos marchés, légumes et fleurs se disputent la place, avec d'égales prétentions aux sympathies du public. (Applaudissements.)

Un homme bien connu pouvait nous donner ces deux auxiliaires, c'était M. Loutreul, président de la Société d'horticulture du centre de la Normandie, professeur aussi distingué que collaborateur sympathique. (Applaudissements.) Nous l'avons donc invité à convoquer le ban et l'arrière-ban de ses jardiniers et des amateurs de fleurs. A l'appel de leur digne maître, tous sont venus répondre : Présent ! suivis de leurs produits ou escortés de ces magnifiques corbeilles de fleurs, de toutes les familles et de toutes les latitudes, que vous avez vues placées en vedettes à l'entrée ou rangées en bataille au fond du jardin de la sous-préfecture, toutes étonnées de se voir réunies, et s'admirant entre elles. (Applaudissements.)

Messieurs, la commission d'organisation, puissamment secondée par le conseil municipal, et par le zèle et l'expérience de M. Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section, a tout fait ou essayé de faire pour répondre aux intentions de la Société

libre de l'Eure, et à l'insigne honneur de recevoir l'élite des principaux personnages, des administrateurs et des cultivateurs du département.

Si vous trouvez qu'elle ait réussi, votre flatteuse appréciation est pour elle une bien haute récompense ; si, par malheur, elle avait péché dans quelques détails, votre large indulgence saurait lui pardonner, en raison de ses efforts et de son dévoûment dans l'accomplissement de sa tâche.

TOAST DE M. LE DUC DE BROGLIE

SÉNATEUR, PRÉSIDENT DE LA SECTION DE BERNAY

—

MESSIEURS,

Ce n'était pas à moi qu'il appartenait de féliciter, au nom de la Société libre de l'Eure, les heureux vainqueurs de cette journée. Cet honneur devait échoir à l'illustre érudit que la Société a placé cette année à sa tête, et personne ne regrette plus que moi l'absence qui m'appelle à le remplacer. Personne mieux que lui, mieux que l'historien des classes agricoles de Normandie, n'était en droit d'élever la voix dans ces fêtes de l'agriculture. Personne ne pouvait mieux remercier les cultivateurs de nos jours, de rester fidèles à la dignité héréditaire de leur profession et à ce que j'appellerai la glorieuse tradition agricole de la Normandie. (Applaudissements.)

Oui, Messieurs, je crois que cette épithète n'a rien d'exagéré. C'est dans l'agriculture que la Normandie a toujours trouvé non seulement sa force, non seulement sa richesse, mais sa gloire. La nature semblait l'y avoir prédestinée, et, en formant le caractère normand, la Providence semblait avoir préparé le mélange des qualités, peut-être même des légers défauts qui font le cultivateur par excellence : la patience, la persévérance, la prudence, même poussée jusqu'à l'excès, le jugement froid qui ne connaît ni illusion ni découragement, qui donne peu au hasard et se résigne sans murmure à la nécessité. Ce sont là les qualités propres à cette profession, qui est de labeur et de régime, et ne réserve aux efforts de l'homme qu'une récompense modeste, mais solide ; ce sont

les qualités connues et proverbiales de notre race normande.

Si l'on me demande donc, quel est le produit le plus naturel de la terre normande, je dirai que c'est un bon cultivateur. (Applaudissements.) Celui-là pousse naturellement sans qu'aucun concours soit nécessaire pour l'encourager. (Rires et applaudissements.)

Aussi, si haut qu'on remonte dans son histoire, on voit cette race au premier rang des populations agricoles. C'est de la culture du sol qu'elle a tiré tout ce qui l'a honorée ou distinguée en tout genre. J'y pensais, pas plus tard qu'hier, en entendant, à la séance de cette savante Société d'archéologie, qui a bien voulu honorer notre concours de sa présence, la description de ces belles abbayes, de ces splendides cathédrales dont les ruines couvrent encore notre sol. Je pensais que, si M. Léopold Delisle avait été là, il nous aurait rappelé qu'il avait fait voir, les textes à la main, dans son beau livre, qu'au pied de ces monastères vivaient déjà de riches populations rurales, heureuses d'échapper, sous la main bénigne de l'Eglise, à la rudesse de la domination féodale. (Applaudissements.) Il nous aurait rappelé avec quel empressement les populations venaient apporter les produits de leur travail pour concourir à l'élévation de ces sanctuaires, où elles étaient sûres de trouver ensuite des soins paternels, des aumônes généreuses, et une instruction largement répartie (applaudissements), et je me disais que c'était l'agriculture normande qui, par ses larges contributions, avait concouru à l'élévation de tous ces chefs-d'œuvre de l'art. (Applaudissements.)

Aujourd'hui, la scène a changé ; à la place de ces monuments d'un autre âge, d'autres sont debout, très différents d'aspect, de forme moins gracieuse et surtout moins élevée, mais qui ont leur prix et dont je me garde de médire. Ce sont les usines, les établissements industriels, dont nos contrées sont couvertes. Mais cette industrie, pourtant, qui médit quelquefois de l'agriculture et lui dispute ses travail-

leurs, pourrait-elle se passer et des matières qu'elle lui emprunte, et des débouchés qu'elle trouve en elle pour ses produits ? Et n'est-ce pas le caractère original de notre industrie normande que de marcher en quelque sorte côte à côte avec l'agriculture, tour à tour suivie ou devancée par elle, mais ne s'en écartant jamais ? Cette alliance de l'industrie et de l'agriculture n'est-elle pas visible dans nos vallées ? Nos usines, répandues ou sur les flancs des coteaux ou sur le bord des rivières, à distance les unes des autres, entremêlées de champs et de verdure, inondées de lumière, ressemblent-elles aux cités enfumées d'autres pays, où les vapeurs des fabriques, accumulées et aigries, altèrent la clarté du jour et corrompent la pureté de l'air ? (Applaudissements.)

Restez donc fidèles, chers cultivateurs, mes compatriotes, à l'honneur comme au devoir de la noble profession qui fait les hommes de bien, les bons soldats et les bons citoyens. Vous avez, je le sais, dans ces dernières années, subi de rudes épreuves, et je n'oserai pas dire que les nouvelles conditions commerciales du monde ne vous réservent pas encore des jours difficiles. Mais prenez courage ! La Providence, qui vous donne déjà, cette année, la consolation d'une plus abondante récolte, ne laissera pas vos efforts sans récompense, et vos intérêts seront toujours chers aux pouvoirs publics qui ont le sentiment de leur devoir et le souci de la grandeur du pays.

TOAST DE M. LÉON PETIT

—

MESSIEURS,

J'aurais désiré qu'une voix plus autorisée que la mienne vînt, en termes dignes de vous, répondre aux paroles si bienveillantes de notre compatriote aimé et respecté, M. le colonel Goujon ; mais, en l'absence de M. le président de la Société d'agriculture et de notre secrétaire perpétuel, retenus, à leur grand regret, loin de ces assises agricoles, je viens acquitter une dette de cœur.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer notre gratitude à la municipalité de Bernay pour son accueil si sympathique. Je suis heureux aussi d'adresser tous nos remercîments à MM. les membres des différents jurys, pour l'expérience, le savoir et la conscience dont ils ont fait preuve dans leur délicate et difficile mission.

Je répondrais mal à la pensée de la Société d'agriculture si je n'associais dans le même sentiment de reconnaissance nos collègues, MM. les membres de la section de Bernay. Je ne saurais rendre hommage, comme je le voudrais, à leur zèle infatigable et à leur sollicitude éclairée pour les véritables intérêts de cette contrée. Grâce à un dévouement qui ne sait ménager ni son temps, ni ses pas, ni sa peine, il nous a été donné, à tous, de pouvoir admirer dans cette belle journée ces brillantes expositions organisées avec tant de soin et d'élégance ; et ce concours, si plein d'enseignements, si intéressant, restera parmi nos meilleurs souvenirs.

En plaçant son concours départemental dans cette ville, la

Société d'agriculture n'a pas voulu seulement apporter quelques récompenses à nos habiles et intelligents agriculteurs : elle a eu à cœur, aussi, de resserrer encore, si cela est possible, les liens d'affection et de sympathie qui l'unissent à la section de Bernay ; elle a saisi avec empressement cette circonstance pour vous prouver quel prix elle attache à une collaboration qui enrichit nos annales de tant de travaux utiles, et nos listes de tant de noms distingués.

Je résume ma pensée, et j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer une santé qui, je l'espère, rencontrera parmi vous une entière adhésion :

A la ville de Bernay et à la section de l'arrondissement !

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

PRIX CULTURAUX

SPÉCIAUX POUR L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

1re CATÉGORIE. 1er *Prix* (*ex æquo*) (150 fr. et une médaille d'or, offerte par M. le préfet de l'Eure) : M. Goubert, cultivateur à Barquet; — (150 fr. et une médaille d'or, offerte par M. le sous-préfet de Bernay) : M. Quesnel, cultivateur à Grand-Camp. — 2e *Prix* (*ex æquo*), (médaille de vermeil, offerte par M. Rousseau, maire de Bernay) : M. Rassent, cultivateur à Saint-Victor-de Chrétienville ;— (médaille de vermeil, offerte par M. Camille Fouquet, conseiller général) : M. Friseaux, cultivateur à Plainville.—3e *Prix* (médaille d'argent grand module, offerte par M. Raoul Duval, conseiller général) : M. Pinel, cultivateur à Capelle-les-Grands. — *Mention très honorable* : M. Bréavoine, cultivateur à Saint-Victor-de-Chrétienville. — *Mention honorable* : M. Desmonts, cultivateur à Corneville-la-Fouquetière.

MOYENNE CULTURE. — 1er *Prix* (150 fr. et une médaille d'or, offerte par M. Janvier de la Motte, député de l'Eure, conseiller général) : M. Ecalard, cultivateur à Saint-Léger-de-Rôtes.— 2e *Prix*, médaille de vermeil, offerte par M. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure) : M. Foulogne, cultivateur à la Haye-de-Calleville. — 3e *Prix* (médaille d'argent, offerte par M. Dulac de Fugère, président du tribunal de première instance) : M. Gagnon, cultivateur à Malouye. — *Mention honorable* : M. Deshayes (Pierre), cultivateur à Boissy- Lamberville.

HERBAGES. — 1er *Prix* (100 fr. et une médaille de vermeil, offerte par M. Join-Lambert) : M. Buisson, cultivateur à Bernay. — 2e *Prix* (médaille d'argent) : M. Rocher, cultivateur à la Chapelle-Hareng.— *Mention honorable* : M. Perrine, cultivateur à Bournainville. — *Médaille d'argent grand module* : M. Lemert (Pierre) à Bernay, pour améliorations exécutées dans ses biens ruraux ; — M. Leclère, à Fontaine-la-Soret, pour son exposition de produits agricoles nouvellement expérimentés. — *Médailles de bronze grand module* : M. Gueroult (Elie), au

Planquay, pour ses ruches d'un modèle perfectionné. — M. Pilter, constructeur à Paris, pour sa machine à faire les liens.

BESTIAUX

Taureaux. — 1er *Prix* (150 fr. et médaille d'argent) : M. Hue, à Thiberville; plus, 10 fr. pour le bouvier; — 2e *Prix* (100 fr. et une médaille de bronze offerte par M. Bully, conseiller général) : M. Goubert, à Barquet; plus, 5 fr. pour le bouvier; — 3e *Prix* (50 fr., offert par M. de Bonnechose) : M. le comte Dauger, à Menneval.

Vaches laitières.— 1er *Prix* (150 fr. et médaille d'argent) : M. Lecœur, à Bernay; plus, 10 fr. pour le domestique; — 2e *Prix* (80 fr. et médaille de bronze, offerts par M. le marquis de Barville) : M. Bernais, à Fontaine-l'Abbé; plus, 5 fr. pour le domestique; — 3e *Prix* (médaille de bronze) : la commission administrative de l'hospice de Bernay. — *Mention très honorable* : M. Corblin, à Saint-Germain-la-Campagne. — *Mention honorable* : M. Buisson (Albert), à Bernay.

Prix d'ensemble pour les plus belles bandes de vaches laitières. — 1er *Prix* (médaille d'or, offerte par M. Louis Passy, député de l'Eure, et 200 fr. offerts par M. le duc de Broglie, sénateur) : M. Pinel, à Capelle-les-Grands; — 2e *Prix* (médaille de vermeil, offerte par M. Simon, conseiller général, et 100 fr. offerts par M. le prince Victor de Broglie) : M. Corblin, à Saint-Germain-la-Campagne; — 3e *Prix* (médaille d'argent, offerte par M. le comte d'Osmoy, député de l'Eure, conseiller général, et 50 fr. offerts par M. le duc de Clermont-Tonnerre, conseiller général) : M. Aroux, à Gisay-la-Coudre; — 4e *Prix* (médaille d'argent et 30 fr. offerts par M. Pierre Sement, président du tribunal de commerce) : la commission administrative de l'hospice de Bernay; — 5e *Prix* (médaille de bronze et 25 fr. offerts par MM. Hue et Auvray, conseillers d'arrondissement) : M. Bernuis, à Fontaine-l'Abbé.

Génisses. — 1er *Prix* (100 fr. et médaille d'argent) : M. Goubert, à Barquet; plus, 10 fr pour le domestique; — 2e *Prix* (80 fr. et médaille de bronze, offerts par M. le marquis de Sayve) : M. Goubert, à Barquet; plus 5 fr. pour le domestique. — *Mention honorable* : M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville.

Béliers. — 1er *Prix* (100 fr. et médaille d'argent) : M. Hellard, à Gouville; plus, 10 fr. pour le berger; — 2e *Prix* (80 fr. et médaille de bronze, offerts par M. Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rôtes) : M. Deshayes, à Harcourt; plus, 5 fr. pour le berger.

Brebis. — 1er *Prix* (100 fr. et médaille d'argent) : M. Hellard, à

Gouville; plus, 10 fr. pour le berger;— 2e *Prix* (80 fr. et médaille de bronze): M. Aroux, à Gisay-la-Coudre; plus, 5 fr. pour le berger.

Porcs.—1er *Prix* (60 fr. et médaille d'argent) : M. Pinel, à Capelle-les-Grands; plus, 5 fr. pour le conducteur;— 2e *Prix* (40 fr. et médaille de bronze) : M. Aroux, à Gisay-la-Coudre; plus, 5 fr. pour le conducteur; — 3e *Prix*. (30 fr.) : M. Goubert, à Barquet.

Truies. — *Prix* (60 fr. et médaille d'argent) : M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville ; plus, 5 fr. ponr le conducteur.

Chevaux entiers. — 1er *Prix* (150 fr. et médaille d'argent) : M. Goubert, à Barquet; plus, 10 fr. pour le conducteur ; — 2e *Prix* (100 fr. et médaille de bronze) : M. Hue, à Thiberville; plus, 5 fr. pour le conducteur; — 3e *Prix* (50 fr. et médaille de bronze, offerts par M. Dailly, président de la Société nationale d'agriculture de France) : M. Siards, à Noards.

Juments poulinières de trait. — 1er *Prix* (150 fr. et médaille d'argent) : M. Marais, à Beaumontel ; plus, 10 fr. pour le conducteur; — 2e *Prix* (100 fr. et médaille de bronze) : M. Pinel, à Drucourt; plus, 5 fr. pour le conducteur ; — 3e *Prix* (50 fr. et médaille de bronze, offerts par M. le comte Dauger) : M. Aubert, à Menneval.

Chevaux de trait léger. — *Prix* (50 fr. offerts par M. Dailly) : M. Foulogne, à la-Haye-de-Calleville ; plus, 10 fr. pour le conducteur.

INSTRUMENTS AGRICOLES

Cultivateurs et propriétaires d'instruments. — *Médaille de vermeil* et 50 fr., offerts par M. Guilbert, conseiller d'arrondissement : M. Goubert, à Barquet; — *Médailles d'argent* et 25 fr. : M. Pinel, à Capelle-les-Grands; — M. Ecalard, à Saint-Léger-de-Rôtes.

Constructeurs. — *Médaille de vermeil* et 60 fr. : M. Filoque, à la Neuville-du-Bosc (machines à battre).— *Médailles de vermeil* : M. Cavillon, à Brionne (puits instantanés); — M. Noël, à Paris (pompes agricoles). — *Rappel de médaille de vermeil* : M. Delaunay, coutelier à Bernay (tondeuses). — *Médaille d'argent* et 40 fr. : M. Meulle, à Saint-Martin-du-Tilleul (batteuses à vapeur). — *Médailles d'argent* : M. Bouquelon, à Conches (charrues); — M. Vittecoq, à Bernay (bascules et mesures); — MM. Garat et Lacroix, à Caen (bascules, poids, moulins à pommes); — M. Lapierre, à Rouen (instruments pour fabriquer la brique);—M. Youf, à Saint-Lô (tarares);—M. Alabarbe, à Lisieux (appareils de distillation); — M. Girard, à Damville (moissonneuses, tarares,

extirpateurs); — M. Guilbert, à Orbec (moissonneuses, concasseurs, appareils agricoles). — *Rappel de médaille d'argent* : M. Voitellier, à Mantes (couveuses).— *Médaille de bronze grand module* : M. Meulle, à Folleville (charrues). — *Médailles de bronze petit module* : M. Germain, à Bernay (charrues); — M. Crouix, à Conches (cordages); — M. Milliac, à Saint-Germain-la-Campagne (appareils de distillation et d'épuration); — M. Carle, à Courbevoie (clôtures et barrières); — M. Delmas, à Paris (appareils de cave); — M. Bucaille, instituteur à Berthouville (plan en relief du canton de Brionne).— *Hors concours*; *Diplôme d'honneur* : M. Pilter, à Paris (collection complète d'instruments agricoles, moissonneuses, faucheuses, râteaux, faneuses, machines à faire les liens, concasseurs).

PRODUITS AGRICOLES

Produits divers. — *Hors concours* : M. Ecalard, membre du jury, à Saint-Léger-de-Rôtes. — *Médaille d'argent grand module* (offerte par la Société des agriculteurs de France) : M. Leclère, à Fontaine-la-Soret. — *Médaille d'argent grand module* (offerte par M. Hopsore, conseiller général) : M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville. — *Médaille d'argent* (offerte par M. Touchard, conseiller d'arrondissement) : M. Quesnel, à Grand-Camp.—*Médaille d'argent* : M. Pinel, à Capelle-les-Grands. — *Médailles de bronze* : M. Doye (François), à Saint-Germain-la-Campagne; — M. Bréavoine, à Saint-Victor-de-Chrétienville; — M. Corblin, à Saint-Germain-la-Campagne. — *Mentions honorables* : M. Aroux, à Gisay-la-Coudre; — M. Bécart, instituteur à Saint-Victor-de-Chrétienville; M. Desmonts, à Corneville-la-Fouquetière;— M. Béranger, à Saint-Aubin-le-Vertueux.

Lins. — *Médaille d'argent grand module* : M. Bernuis, à Fontaine-l'Abbé. — *Médaille d'argent* : M. Deshayes (Pierre), à Boissy-Lamberville. — *Mentions honorables* : M. Saint-Léger, à Grand-Camp; — M. Samson (Constant), à Plasnes.

Cidres et eaux-de-vie de cidre. — *Médaille d'argent grand module* : M. Gueroult (Elie), au Planquay.— *Médailles d'argent* : M. J. Corblin fils, à Saint-Germain-la-Campagne; — M. Doulay, à Bernay;— M. Conard (Manassès), à la Neuville-du-Bosc. — *Médaille de bronze* : M. Digeon, au Neubourg.

Beurres et fromages. — *Médaille de vermeil* (de la Société d'industrie laitière) : M. Fabre, à Paris. — *Médailles d'argent* : M. Pinel, à Capelle-les-Grands; — M. Bance, à Bonneboscq (Calvados). — *Mé-*

dailles de bronze : M. Langlet, à Saint-Germain-la-Campagne; — M. Poussin, à Orbec (Calvados).

Produits divers. — *Mentions honorables* : M. Bertre (Germain), à Saint-Germain-la-Campagne (mastic à greffer); — Mlle Lebugle, à Evreux (plumes et duvets); — M. Milliac, à Saint-Germain-la-Campagne (produits alcooliques).

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES ET JOURNALIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Rappel de 1er Prix, et médaille d'argent (offerte par M. Emile Hébert, conseiller général) : Marguerite Béchet, 62 ans de services chez M. Auguste Leroy, à Notre-Dame-du-Hamel. — 1er *Prix* (60 fr. et médaille d'argent offerte par M. Emile Vy, conseiller général) : Pierre Amand Lhostelais, 51 ans chez M. Jouve, à Saint-Aubin-de-Scellon ;— 2e *Prix* (50 fr. et médaille d'argent offerte par M. le baron de Forval, conseiller général) : Marie Delacour, 51 ans chez M. Pierre Tragin, à Saint-Pierre-de-Salerne; — 3e *Prix*, 40 fr. : Félix-Désiré Gilles, 47 ans chez M. Pierre Billais, à Saint-Aubin-du-Thenney; — 4e *Prix*, 30 fr. ; Joséphine Camus, 47 ans chez M. Yves Chanu, à Epinay ; — 5e *Prix*, 25 fr. : Jacques Lemalle, 42 ans chez M. François Bernay, à Menneval; — 6e *Prix*, 20 fr. : Marguerite Gaure, 41 ans chez Mme veuve Mesnil, à Verneusses; — 7e *Prix*, 20 fr. : Rose Euphrasie Vallet, 40 ans chez Mme veuve Martin, à Barquet. — *Médailles de bronze* : Pierre-Frédéric Petit, 35 ans chez M. Victor Marie, à Bernay; — Jean-Charles Harel, 35 ans chez M. Louis Beaubry, à Boissy-Lamberville ;— Félix Cursin, 35 ans chez M. Eugène Blin, à Saint-Pierre-de-Salerne; — Louis Elard, 35 ans chez M. François Deshayes, à Aclou; — Auguste Conard, 33 ans chez M. Charles Fleury, à Fontaine-la-Louvet; — Elisabeth Marquis, 34 ans chez M. Arsène Duprey, au Plessis-Sainte-Opportune ; — Cunégonde-Maxence Duchemin, veuve Lemâle, 32 ans chez Mme veuve Béranger, à Saint-Cyr-de-Salerne ; — Armandine-Désirée Drieu, 31 ans chez Mme veuve Jonas, à Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé; — Victorine-Angélique Bertrand, 30 ans chez Mme veuve Paris, à Verneusses;— Paulin Romain, 28 ans chez Mme la baronne de Montigny, à Saint-Léger-de-Rôtes. — *Prix* (50 fr., offerts par Mme Gattier) : M. Haunuay, à Saint-Vincent-du-Boulay (soin et protection des animaux).

—

Voici maintenant la liste des prix du concours d'enseignement agricole entre les élèves des écoles des arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer :

PRIX D'HONNEUR

Filles.

1er *Prix :* Sophie Péteil, de l'école de Bray (50 fr. à Mme Pacey, institutrice).

2e *Prix, ex æquo* : Blanche Quesnay, de l'école de Brionne (30 fr. à Mlle Lejeune, institutrice), et Marie Souillet, de l'école d'Ecaquelon (30 fr. à Mme Dumoutier institutrice).

Garçons.

Vétérans. — 1ers *Prix* : Zéphyr-Louis Leroy, de l'école de Quillebeuf (50 fr. à M. Suplice, inslituteur) ; — Emile-Désiré Hémery, de l'école de Toutainville (50 fr. à M. Aubert, instituteur).

2es *Prix* : Emile Durand, de l'institution l'Abeille à Bernay (30 fr. à M. Pasquier, directeur) ; — Octave-Lucien Deschamps, de l'école de Tricqueville (30 fr. à M. Deschamps, instituteur).

3es *Prix* : Pierre Retour, de l'école de Brionne (20 fr. à M. Meslin, instituteur) ; —Jules-Albert Delamarre, de l'école de Goupillières (20 fr. à M. Loiseleur, instituteur) ;— Emile Adelinet, de l'institution l'Abeille de Bernay (20 fr. à M. Pasquier, directeur); Eugène Quesney, de l'école de Beuzeville (20 fr. à M. Bance, instituteur).

Nouveaux. — *Prix* : Jean-Paul Quatrehomme, de l'école de Quillebeuf (50 fr. à M. Suplice, instituteur).

La Société d'agriculture décerne à M. Suplice, instituteur à Quillebeuf, une médaille d'argent.

CANTON DE BEAUMESNIL

3e *Prix* : Albertine Quesney, de l'école d'Epinay (10 fr. à M. Roger, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Marie Buisson, du Noyer-en-Ouche ; — Pierre Bénard, de Beaumesnil ; — Aimé Langer, de Thevray ; — Octave Feugère, du Noyer-en-Ouche ; — Désir Delanoë, d'Epinay ; — Jules Potel, de Gisay-la-Coudre ; — Emile Mary *dit* Coesnon ; — Léon Mahaut, de la Barre-en-Ouche ; — Eugène Lemalle, Léon Harel, des Jonquerets-de-Livet.

CANTON DE BEAUMONT-LE-ROGER

1er *Prix* : Sophie Péteil, de l'école de Bray.

2e *Prix* : Louise Dauphin, de l'école de Bray (30 fr. à Mme Pacey, institutrice).

Certificats d'études agricoles. — Marie-Célina Branlay, Georgina-Juliette Louchard, Pauline-Augustine Fontaine, de Goupillières; — Alfred Legendre, Alfred Deschamps, Albert Mouchel, d'Ecardenville-la-Campagne;— Georges Legendre, Modeste Ybert, Charles Angu, de Rouge-Perriers ; — Napoléon Douis, Arille Prévost, de Thibouville ; — Georges-Désiré Lierville, de Goupillières ; — Louis-Charles Dubois, de Barc.

CANTON DE BERNAY

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles.— Rachel Duvallet, Mélanie Etard, de Saint-Martin-du-Tilleul; — Emile Bertrand, Eugène Bretteville, Ernest Paris, Victor Mousillon, de l'institution l'Abeille à Bernay; — Victor Lissot, Gaston Carron, de Courbépine ; — Ernest Aubert, de l'institution Floquet à Bernay; — Joseph Baise, de Menneval ; — Emmanuel Vasseur, Amédée Pottier, de l'école des frères à Bernay ; — Léonce Ledentu, de Serquigny.

CANTON DE BRIONNE

1er *Prix :* Blanche Quesnay et Albertine Patou, de l'école de Brionne (30 fr. à Mlle Lejeune, institutrice).

2e *Prix :* Louise Cudorge, de l'école de Brionne.

3e *Prix :* Célina Cantrel, de l'école de Brionne.

3e *Prix :* Joseph-Albéric Mesnil, de l'école de Saint-Eloi-de-Fourques (10 fr. à M. Verdelet, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Louise Teurquetil, de Brionne ; — Clémence Gauthier, de Berthouville ; — Joséphin Yvonnet, de Notre Dame-d'Epine ; — Emile Doucerain, Alfred Lancelevée, Georges Pattey, de Brionne ; — Arthur Leroy, Cyrille Beaudoin, Clément Jouenne, Modeste Prévost, d'Harcourt ; — Léonce Dehors, de la Haye-de-Calleville.

CANTON DE BROGLIE

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles. — Maria-Joséphine Porte, de Broglie ; — Désiré Collet, de Ferrières-Saint-Hilaire.

CANTON DE THIBERVILLE

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles. — Maria Desportes, de Piencourt; — Marie Chevalier, de Saint-Vincent-du-Boulay; — Marie Loquet, de Drucourt; — Joseph Motte, de Saint-Germain-la-Campagne; — Joseph Lauté, Louis Gontier, Joseph Vauquelin, de Thiberville; — Abel Lucas, du Planquay.

CANTON DE BEUZEVILLE

2e *Prix* : Alphonsine Leguay, de l'école de Beuzeville (20 fr. à la sœur Fouquet, institutrice).

2e *Prix* : Marie Cousley, de l'école de Beuzeville; — Marie Quesney, de l'école de Beuzeville.

2e *Prix* : Paul Bance, de l'école de Beuzeville (20 fr. à M. Bance, instituteur).

3e *Prix* : Emile-Gabriel Quesnay, de l'école de Beuzeville; — Auguste Dubuc, de l'école de Beuzeville.

Certificats d'études agricoles. — Julienne Perrotel, Augustine Charlemaine, Blanche Bizet, Maria Godey, Blanche Bance, Marguerite Lucas, Berthe Harel, de Beuzeville; — Emile-Alphonse Quesney, Emile Lerebours, Arthur Prieur, Ferdinand Epineuse, Arthur Devincq, Edouard Harquerin, Eugène Quesney, Georges Bance, Auguste Auzeraie, de Beuzeville.

CANTON DE BOURGTHEROULDE

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles. — Louise Boisguillaume, de Bosc-Roger; — Henri Gillot, Georges-Hippolyte Lebaillif, de Bourgtheroulde.

CANTON DE CORMEILLES

Pas de prix.

Pas de certificats d'études agricoles.

CANTON DE MONTFORT-SUR-RISLE

1er *Prix* : Marie Souillet, de l'école d'Ecaquelon (30 fr. à Mme Dumoutier, institutrice).

2e *Prix* : Blanche Privé, de l'école d'Ecaquelon.

3e *Prix* : Marie Aubert, d'Appeville-dit-Annebaut (10 fr. à Mme Lainé, nstitutrice).

3e *Prix* : Arthur Barbey, de l'école d'Appeville-dit-Annebaut (10 fr. à M. Lainé, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Antoine Amoin, d'Ecaquelon ; — Jules Nauton, de Condé-sur-Risle ; — Louis Léger, d'Appeville-dit-Annebaut.

CANTON DE PONT-AUDEMER

Pas de Prix.

Certificats d'études agricoles. — Vétérans : Emile Delarue, de Pont-Audemer ; — Albert Blondel, de Corneville-sur-Risle ; — Gustave-Félix Hébert, de Tricqueville.

Nouveaux : Louis-Fleury Leloup, de Tricqueville ; — Eugène Lebrasseur, de Pont-Audemer ; — Raymond-Arthur Deshayes, Charles-Adrien Deuve, de Toutainville ; — Raymond Basset, de Campigny.

CANTON DE QUILLEBEUF

1er *Prix* : Jean-Paul Quatrehomme, de l'école de Quillebeuf (30 fr. à M. Suplice, instituteur) ; — Louis-Désiré Pigné, de l'école de Quillebeuf.

Certificats d'études agricoles. — Louis-Célestin Deshayes, de Trouville-la-Haule.

CANTON DE ROUTOT

3e *Prix* : Anna Béranger, de l'école de Routot (10 fr. à la sœur Coquentin, institutrice).

3e *Prix* : Alfred-Léon Delamarre, de l'école de Hauville (10 fr. à M. Robin, instituteur) ; — Emile Fortin, de l'école de Caumont (10 fr. à M. Pichard, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Eugénie Borgue, Victoria Delahaye, de Routot ; — Marthe Savalle, Marie Mustel, de Hauville ; — Bussière, Pierre Patin, Joseph Dumesnil, de Caumont ; — Joseph Déville, de Bouquetot ; — Emile-Eugène Gille, Augustin-René Lormery, de Routot ; — Félix-Désiré Ory, Lucien-Armand Dugenetey, de Bourg-Achard ; — Albert Fontaine, Emile-Amédée Fontaine, de Hauville.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

—

CONCOURS AGRICOLE

Et Séance publique tenus à Lyons-la-Forêt, le 18 *septembre* 1881

—

ALLOCUTION

DE M. LOUIS PASSY, DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DE LA SECTION

—

MESSIEURS,

La Société d'agriculture, dont je suis si heureux d'être aujourd'hui l'interprète, vous salue et vous remercie. Soyez les bienvenus. Nous voici de nouveau, les uns et les autres, réunis comme il y a huit ans, fidèles au poste d'honneur que nous nous sommes assigné. Comme il y a huit ans, la fortune m'a réservé la présidence du concours de Lyons-la-Forêt. M. de Valon a bien voulu se charger d'ouvrir notre séance par un discours que vos applaudissements souligneront. M. Lesage nous lira, comme il y a huit ans, son excellent rapport sur certaines exploitations agricoles du canton. Enfin, vous verrez reparaître sur cette estrade les cultivateurs et les serviteurs dont les noms sont depuis longtemps l'honneur de nos concours. Le soleil nous sourit. Tout concourt à cette belle fête.

Qu'il me soit permis seulement, avant de donner la parole à M. de Valon, de témoigner publiquement les regrets qu'un deuil de famille ait forcé M. le préfet de s'éloigner d'Evreux et nous ait privés du plaisir de le recevoir. M. le préfet voudra bien, dans mes paroles, trouver l'expression de nos douloureuses sympathies.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE COMTE DE VALON, PRÉSIDENT DU COMICE DE LYONS

—

MESSIEURS,

Je viens, selon l'usage, pour la troisième et probablement pour la dernière fois de ma vie, vous adresser ici la parole comme président du comice agricole de Lyons. N'attendez pas un long discours ; je suis trop vieux pour ignorer ce que valent votre temps et mes paroles. Des discours... on en fait beaucoup aujourd'hui ! on en fait partout, à tout propos, dans le but sans doute, espérons-le, d'éclairer le pays, sinon de le gouverner. Je n'ai pas cette prétention : que vous dirais-je d'ailleurs que vous ne sachiez mieux que moi, vous tous élevés dans l'étude et la pratique de l'agriculture ?

Depuis trois ans nous avons subi de pénibles épreuves : les terres n'ont pas rendu à ceux qui les cultivent ce qu'ils étaient en droit d'en attendre. Deux hivers terribles dont les étés suivants n'ont pu compenser les ravages, une longue sécheresse au commencement de cette année, la révolution dans le ciel comme sur la terre ; par suite, des souffrances, des mécomptes, des doutes de l'avenir. Est-ce à dire que nous devions désespérer ? Je ne le crois pas, Messieurs. C'est l'histoire des sept vaches grasses de l'Écriture. Plaise à Dieu que nos épreuves n'aillent pas aussi loin ! Déjà, cette année, la récolte des blés nous a donné des résultats meilleurs, et les pluies de ces derniers jours ont activé, dans notre pays, la végétation des herbes assez pour nous donner l'espoir d'hiverner facilement nos bestiaux.

Je parle pour le canton de Lyons, où la question du lai-

tage joue un rôle important. N'oublions pas que, sous ce rapport, nous y sommes dans une situation privilégiée. Nous touchons au pays de Bray et, si notre sol n'a pas les mêmes qualités, l'ombre de notre grande forêt y conserve une humidité précieuse pour les pâturages. J'étais dans le vrai, vous le reconnaîtrez, quand, il y a vingt ans, je me permettais de vous dire ici-même : « Faites des herbages, plantez des « pommiers, vous aurez ainsi deux récoltes pour une... L'A- « mérique, la Crimée, ces pays où la terre encore vierge « produit presque sans culture, envahiront un jour nos « marchés... Ils vous enverront du blé, ils ne vous enver- « ront pas de beurre. »

Cette prédiction ne s'est que trop réalisée. L'invasion s'est produite, effrayante surtout pour les contrées qui sont vouées par la nature à la production presque exclusive des céréales, c'est-à-dire plus de la moitié de la France.

Le mal est grand, le remède difficile à trouver. Il faudrait un droit sur les blés d'Amérique ; mais comment concilier l'intérêt du producteur et celui du consommateur? Et pourtant, ces intérêts sont solidaires ; il est certain que la ruine des uns doit fatalement entraîner celle des autres, que si nos millions passent à l'étranger, ils manqueront à la circulation en France où la fortune publique et, par suite, le travail national seront atteints dans des proportions désastreuses.

Je ne fais, Messieurs, que poser ici la question ; elle a été longuement discutée. Les hommes pratiques, ceux qui connaissent le mieux les besoins financiers et agricoles de la France, ont été unanimes pour demander un droit de trois francs par quintal à la frontière, tant que le blé n'aurait pas atteint sur les marchés intérieurs le prix de trente francs, jugé universellement comme représentant son prix de revient.

Ce droit ne serait d'ailleurs, affirme-t-on, que l'équivalent des charges dont la terre est grevée dans notre pays, où l'étranger profite, sans bourse délier, des ports, des canaux,

des chemins de terre et de fer que nos impôts ont payés ; ne pas l'accepter, c'est en fin de compte protéger la culture étrangère aux dépens de la culture française.

En admettant que ce droit puisse, par moments, élever d'un centime le prix du pain, cette éventualité n'est-elle pas préférable, pour l'ouvrier consommateur, à une baisse de vingt sous par jour sur son salaire.

Telle est, Messieurs, en résumé, l'opinion émise par toutes les chambres d'agriculture. La Chambre des députés ne l'a pas partagée, Elle a cru devoir se borner à voter un droit de soixante centimes, si je ne me trompe, droit insuffisant, même si on y ajoute l'espoir d'un dégrèvement encore problématique.

Quand des problèmes aussi redoutables ont été soumis aux Parlements, il siérait mal à un homme des champs d'essayer de les résoudre sur la place de Lyons-la-Forêt. Et pourtant, Messieurs, il y aurait, à mon sens, peut-être est-ce un rêve, une solution bien simple : pourquoi ne pas accorder ce droit de trois francs demandé en le combinant avec un dégrèvement calculé de telle façon que, recevant d'un côté ce qu'il donnait de l'autre, l'Etat n'y perdrait rien? D'autre part, le cultivateur, doublement protégé, pourrait vendre avec bénéfice son blé moins cher. Le pain diminuerait au lieu d'augmenter de prix, et tout le monde serait content...

Mais en matière de finance et d'économie politique, les choses les plus simples en apparence ne le sont pas toujours en réalité. Il doit en être ainsi, car l'idée que je vous soumets serait venue à d'autres, et je ne sache pas qu'elle ait été émise par personne. Il est peu probable que, partie d'ici, elle fasse un grand chemin dans le monde.

Laissons-la donc pour nous occuper spécialement de notre modeste concours.

Vous y avez vu des animaux d'espèces choisies, des machines perfectionnées plus ou moins applicables à nos terrains accidentés.

L'une, toute nouvelle pour moi, m'a particulièrement frappé, c'est celle à l'aide de laquelle M. Baquet, un de nos plus anciens lauréats, écrème son lait. Je laisse à M. Lesage le soin de vous en faire la description. N'y a-t-il pas là une source d'économie, partant un progrès, et ne devons-nous pas faire nos efforts pour que cette machine ingénieuse, mais encore un peu chère, soit bientôt mise à la portée de tous?

Il semble qu'en agriculture, comme en industrie, le génie de l'homme s'attache principalement à chercher les moyens de remplacer les bras de l'homme, et plus il y parvient, plus les bras nous manquent! Autre problème dont je ne rechercherai pas ici la solution. Mais je suis tout naturellement amené par cette pensée à recommander à nos comices de multiplier, de grossir tant qu'ils pourront les récompenses aux anciens serviteurs, ces vrais amis de la maison dont ils font partie intégrante, et qui y passent leur vie pour leur plus grand bonheur et celui des familles auxquelles ils se sont attachés.

Hélas! leur nombre tend à diminuer de jour en jour.

La jeunesse, l'ambition, le besoin naturel et louable de voir ou de s'instruire, joints aux facilités de locomotion et peut-être à un certain trouble dans les esprits qui leur fait confondre leurs droits avec leurs devoirs, entraînent trop souvent nos enfants hors des foyers qui les ont vu naître, parfois aussi à oublier le respect, l'obéissance qu'ils doivent à ceux qui ont protégé leurs premiers pas.

Que ceux que nous allons couronner leur soient un exemple, et nos récompenses un encouragement!

RAPPORT

DE M. LESAGE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

SUR

LE CONCOURS DE CULTURE PERFECTIONNÉE

—

MESSIEURS,

Dans sa réunion du 2 mai 1881, la Société d'agriculture de l'Eure, section des Andelys, a nommé une commission chargée de visiter les fermes des cultivateurs du canton de Lyons-la-Forêt qui désireraient concourir la prime d'honneur cantonale que la Société décerne tous les ans au cultivateur le plus méritant.

Cette commission se composait de M. Ridel, propriétaire-agriculteur à Requiécourt, pour le canton d'Ecos ;

De M. Emile Hébert, agriculteur à Vesly, pour le canton de Gisors ;

De M. Toutain, agriculteur à Doudeauville, pour le canton d'Etrépagny ;

De M. Delesque, agriculteur à Marcouville, pour le canton de Fleury-sur-Andelle ;

Et de M. Lesage, agriculteur à Cléry, pour le canton des Andelys.

Cette commission m'a fait l'honneur de me choisir pour son rapporteur.

Je viens aujourd'hui vous rendre compte du résultat de notre mission.

Nous nous sommes réunis à Lyons, le 31 juillet, pour la

visite des fermes. Trois candidats nous ont été indiqués par M. le maire de Lyons ; un seul avait fait sa déclaration dans les délais voulus, M. Durand, agriculteur à la ferme du Bâtiment, commune du Tronquay. Quoique les deux autres candidats n'aient fait aucune déclaration, nous avons cru devoir accéder au désir de M. le maire de Lyons, et nous avons visité la ferme de la Garenne, commune du Tronquay, exploitée par M. Durand, frère du précédent.

Nous avons aussi visité une prairie que M. Lefebvre, grainetier et herbager à Lyons-la-Forêt, loue depuis trois ans seulement, et où il a fait de grandes améliorations.

Notre première visite a été pour la ferme du Bâtiment, où nous avons trouvé l'intérieur de la ferme et les bâtiments parfaitement tenus, une cour très bien plantée, une cave à lait parfaitement disposée et très bien tenue, grâce aux soins et à l'activité de Mme Durand, à laquelle nous sommes heureux d'adresser ici nos félicitations.

M. Durand fait valoir 132 hectares de terres assolées comme il suit :

35 à 36 hectares d'herbages créés et entourés par M. Durand, une grande partie faite depuis 1870 ;

26 à 27 hectares de blé ;

26 à 27 hectares d'avoine;

15 à 16 hectares de trèfle et de sainfoin mélangés, l'humidité du sol ne permettant pas d'ensemencer des luzernes ;

16 à 18 hectares d'herbes artificielles pour pâtures ;

6 à 7 hectares de betteraves.

Les récoltes de M. Durand peuvent être comparées à la bonne moyenne de celles de ses voisins.

Une petite partie de ses blés et ses betteraves laissent un peu à désirer. Nous avons attribué la non-réussite de cette partie de ses récoltes aux froids du printemps et à la sécheresse qui a suivi.

Les herbages sont très bien plantés et très bien tenus ; M. Durand suit une méthode que nous avons tous approuvée.

Tous les deux ans, ses herbages sont parqués soit par les vaches qui couchent dans un parc depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre, soit par son troupeau de moutons qui parque depuis le mois de novembre jusqu'au mois de janvier.

Les bestiaux de M. Durand sont tous d'assez bonne qualité, en grande partie élevés chez lui, les moutons seuls exceptés.

M. Durand occupe pour les besoins de sa culture 10 chevaux vendus à 5 ou 6 ans pour trait; 4 poulains de 6 à 18 mois sont là pour remplacer ceux vendus dans l'année. La race percheronne domine dans les écuries.

La vacherie se compose de 35 vaches à lait, 2 taureaux, 15 à 16 bedons et génisses en grande partie de race normande.

La vacherie de M. Durand produit, année moyenne, 3,200 à 3,300 kilos de beurre vendus dans les hauts prix de la contrée. Le petit lait est employé à la nourriture des porcs et des veaux d'élève.

La porcherie se compose de 6 à 7 truies, d'un verrat et de 40 porcs petits et gros, de race augeronne, tous en parfait état.

Le troupeau de M. Durand se compose de 230 moutons de race boulonnaise, achetés par lui pour être revendus après l'engraissement.

M. Durand fait deux levées par an et nous a assuré que ses moutons lui rapportaient 25 francs par tête avec la vente de la laine et le produit de l'engraissement.

Comme instruments aratoires, nous avons remarqué un semoir à rayons et une faucheuse pour les herbes artificielles, plusieurs charrues, herse Bataille et rouleaux en fonte, une machine à battre avec ses accessoires; le tout sans luxe, mais parfaitement approprié aux besoins de la culture.

La commission propose de décerner à M. Durand la première médaille d'or.

Notre seconde visite a été pour la ferme de la Garenne, également commune du Tronquay, exploitée par M. Durand, frère du précédent.

Cette ferme se compose de 80 hectares de terres labourables et herbages assolés comme il suit :

15 hectares de blé, 15 hectares d'avoine, 20 hectares d'herbages, 3 à 4 hectares de betteraves, 10 à 12 hectares de luzerne et sainfoin, 12 à 14 hectares d'herbes artificielles pour pâture, 5 à 6 hectares de pois ou vesce.

Les bestiaux de M. Durand sont au nombre de 6 chevaux de labour assez ordinaires, 2 poulains de 6 à 18 mois de bonne qualité, 35 vaches à lait et un taureau, 15 à 16 bedons et génisses en partie élevés chez M. Durand, tous de race normande et en très bon état.

La porcherie se compose de 6 truies, d'un verrat, de 40 porcs, petits et gros, en assez bon état.

Les récoltes de M. Durand nous ont paru supérieures à celles de ses voisins, une pièce de blé surtout ; les herbages de M. Durand sont en très bon état, parqués tous les ans depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre.

Les instruments aratoires sont peu nombreux, mais de bonne qualité.

Nous avons remarqué une moissonneuse, une couveuse artificielle et divers autres instruments aratoires. Une partie du corps de ferme est en assez mauvais état.

La tenue d'intérieur laisse un peu à désirer.

En revanche, grâce aux soins et à l'activité de Mme Durand, nous avons trouvé une fromagerie et une cave à lait parfaitement tenues, et dont les produits surpassent de beaucoup ceux des fermes environnantes.

Mme Durand fabrique de cent vingt à cent vingt-cinq mille fromages par chaque année, en plus, douze à treize cents kilos de beurre vendus dans les hauts prix de la contrée.

Qu'elle reçoive ici nos sincères félicitations et qu'elle accepte sa grande part de la haute récompense que la Société va décerner à son mari.

La commission vous propose, Messieurs, d'accorder une seconde médaille d'or à M. Durand, de la Garenne.

Nous avons aussi visité une prairie contenant six à sept hectares, exploitée par M. Lefebvre, herbager et grainetier à Lyons-la-Forêt.

M. Lefebvre n'est le locataire de cette prairie que depuis trois ans et y a fait de grandes améliorations, soit en drainage, soit en marnage, soit en engrais; nous y avons trouvé douze vaches et génisses en assez bon état, une poulinière et deux poulains de demi-sang, tandis qu'on nous a affirmé qu'autrefois l'on n'y nourrissait que cinq à six vaches qui sortaient souvent aussi maigres à l'automne qu'elles y étaient entrées au printemps.

La commission vous propose, Messieurs, d'accorder à M. Lefebvre une médaille de vermeil grand module.

A la dernière réunion de la Société d'agriculture, M. Boissel, maire de Lyons, qui s'occupe avec autant de zèle que de dévouement des intérêts de ses administrés, nous a indiqué un nouveau concurrent; bien que l'époque des visites soit passée et quoique me trouvant seul des membres de la commission, je n'ai pas hésité un seul instant à visiter les propriétés de M. Vardon, propriétaire à Lyons-la-Forêt : j'y ai trouvé des plantations magnifiques, des herbages parfaitement tenus et qui, quoique plantés dans de mauvais terrains, ont une vigueur exceptionnelle et au-dessus de tout éloge.

Je vous propose, Messieurs, d'accorder à M. Vardon une médaille de vermeil grand module, regrettant que les modestes ressources de notre Société ne nous permettent pas de faire davantage.

Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans vous exprimer nos bien vifs regrets de n'avoir pas rencontré plus de con-

currents, car nous avons trouvé sur notre passage beaucoup d'herbages de nouvelle création, parfaitement tenus et chargés de bestiaux magnifiques.

Nous ne pouvons attribuer l'abstention des cultivateurs de cette contrée qu'à un excès de modestie fort regrettable.

RAPPORT

DE M. COUTIL, SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES ANDELYS

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES ET OUVRIERS AGRICOLES

—

MESSIEURS,

Depuis 1873, la Société d'agriculture a tenu son concours dans chacun des six cantons de l'arrondissement.

Elle a décerné soixante-treize prix aux ouvriers agricoles.

Les récompenses du comité sont toujours très recherchées ; aussi avons-nous reçu cette année trente-quatre certificats très intéressants.

Citons d'abord un ancien lauréat, M. Désiré Delaplace, âgé de 71 ans, charretier depuis 48 ans chez M. F. Boulanger, à Fleury-la-Forêt. La Société lui accorde une médaille d'argent comme souvenir d'un demi-siècle de fidélité et de dévouement.

Onze candidats se sont présentés pour le prix des charretiers : MM. Ract (Victor), qui compte 13 ans de service ; Ozanne (Emile) et Longé (Julien), 15 ans ; Bourgeois (Louis), 20 ans ; Cherfix (Clément) et Dailly (Victor), 22 ans.

Le 1er prix (50 fr. et une médaille de bronze) a été accordé à Cailleux (Jean-Baptiste), depuis 34 ans chez M. H. Harre, au Thil ;

2e prix (30 fr. et médaille), à Patou (Casimir-Théodule), 27 ans de service chez M. Lemonnier, à Lisors ;

3e prix (20 fr.), à Gambette (Stanislas), 24 ans chez M. Laurier, au Thil.

Mention honorable (10 fr.), Foucaux (Félix), 23 ans chez M. Boullet, à Lyons ;

Id. (10 fr.), Vigreux (Félix), 23 ans chez M. Louis Boulanger, à Lyons.

Le 1er prix des bergers (50 fr. et une médaille) a été décerné à Duval (Maximilien), 27 ans chez M. Feugueur, au Mesnil-Guilbert.

Rappels de 2e prix : Giguet (Eugène), 22 ans chez M. Charpentier, à la Queue-d'Haie, et Jean (Victor), 22 ans chez M. Boivin, à Fontenay.

Le 1er prix des servantes a été accordé à Mlle Germone (Aldegonde), pour 45 ans de service chez MM. Geher et Millard, au Tronquay ;

2e Prix (25 fr.), à Mme Léonie Lemoine, veuve Dubus, 22 ans chez M. Cavelier, à Feuquerolles ;

3e Prix (15 fr.), à Mlle Aubert (Céleste), 16 ans chez M. L. Boulanger, à Lyons.

Neuf candidats ont pris part au concours pour le prix des hommes de cour : MM. Brière (Maxime), 16 ans de service ; Langlois (Ernest), 17 ans ; Delamare (Ferdinand), 20 ans.

Le 1er prix (40 fr. et médaille) a été décerné à Brossard (Félix), pour 37 ans de service chez MM. Briant, Mauger et Durand, au Tronquay ;

2e Prix (25 fr.), à Buquet (Germain), 35 ans chez M. F. Defontenay, des Thilliers ;

3e Prix (15 fr.), à Francôme (Joseph), 30 ans chez Mme Doré-Bertin, à Gamaches.

Rappel de 3e prix à Cherfix (Louis), 27 ans chez Mme Lainay, à Gaillarbois.

Mentions honorables à Després (Adjutor), 22 ans chez

M. Lejeune, au Tronquay ; et Lepage (Joseph), 22 ans chez M. Chéron, à Cressenville.

Prix (25 fr.), Neveu (Honoré), journalier depuis 42 ans chez Mme Doré-Bertin, à Gamaches.

Parmi les moissonneurs, MM. Hubert (Prosper) et Jouen (Louis) comptent 27 ans de service.

Le 1er prix (40 fr. et une médaille) a été accordé à Grenet (Jules), pour 45 ans de service chez MM. Hardy et Millard, à Lyons ;

2e Prix (25 fr.), Damemme (Adolphe), 31 ans chez M. J. Prévost, à la Haute-Borne ;

Id., Mabire (Pierre), 31 ans chez MM. Courty, à Saint-Germain.

Mention honorable, Belhoste (Frédéric), 29 ans.

La médaille de vermeil, offerte par votre secrétaire, a été décernée à Mme Germon, qui a vu passer trois générations dans la ferme du Tronquay, et qui, depuis 45 ans, sert toujours avec le même zèle et le même dévouement les familles Geher et Millard.

Nous sommes à Lyons. Dans un travail récent et très intéressant, M. Passy a raconté l'histoire de la forêt, où près de deux cents ouvriers ont leur domicile et exercent leur industrie. Sur la proposition de M. Boissel, la Société est heureuse d'accorder un prix à Lehalleur (Jules), sabotier, pour 30 ans de service. Cette récompense indique aux camarades de Lehalleur qu'à sa prochaine visite dans le canton, la section se souviendra des laborieux ouvriers de la forêt de Lyons.

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

CONCOURS DE LABOURAGE

1er *Prix* (50 fr. et médaille d'argent), M. Duval, chez M. Juhel, à Ostrebos. — 2e *Prix* (40 fr. et médaille de bronze), M. Manginot, chez M. Cavelier, à Feuquerolles.— 3e *Prix* (30 fr. et médaille de bronze), M. Ravanne, chez M. Lebrun, à Noyers.—4e *Prix* (médaille de bronze), M. Foucaux, chez M. Bouillet, à Lyons. — 5e *Prix* (médaille de bronze), M. Letailleur (Louis), chez M. Cavelier, à Feuquerolles.

CULTURE PERFECTIONNÉE

1re *Médaille d'or*, M. Durand (Alexandre), cultivateur au Tronquay. — 2e *Médaille d'or*, M. Durand (Louis), au Tronquay. — *Médaille de vermeil*, M. Lefebvre, herbager à Lyons. — *Médaille de vermeil*, M. Vardon, à Lyons, pour sa plantation d'arbres à cidre.

CONCOURS D'ANIMAUX

Prix d'ensemble (médaille d'or), M. Durand (Louis), au Tronquay.

Chevaux de 5 a 6 ans. — *Médaille de vermeil*, M. Mony, à Lorleau.

Juments. — *Médaille d'argent*, M. Bouillet, à Lyons.

Poulains de 18 mois. — 1er *Prix* (médaille d'argent), M. Durand (Louis). — 2e *Prix* (médaille de bronze), M. Durand (Alexandre), au Tronquay.

Jument suivie de son poulain. — 1er *Prix* (médaille de vermeil), M. Lefebvre, aux Brûlins.—2e *Prix* (médaille de bronze), M. Milliard, à la Lande.

Cheval de trait. — 1er *Prix* (médaille de bronze), M. Critot, aux Landes-de-Bézu. — 2e *Prix* (médaille de bronze), M. Lelieur, à Fleury-la-Forêt.

Cheval de selle.—*Médaille de bronze*, M. Anquetin, à Lyons.

Taureau de 2 ans. — 1er *Prix* (médaille de vermeil), M. Eloi, de Morgny. — 2e *Prix* (médaille d'argent), M. Durand (Louis).

VACHES LAITIÈRES. — 1er *Prix* (médaille d'argent), M. Lechesne, à Beauficel. — 2e *Prix* (médaille de bronze), M. Durand (Alexandre).

GÉNISSES. — *Médaille d'argent*, M. Durand (Louis).

BŒUFS. — *Médaille d'argent*, M. Anquetin, à Lyons.

MOUTONS GRAS. — *Médaille de bronze*, M. Durand (Alexandre).

VERRATS.— 1er *Prix* (médaille de vermeil), M. Boulanger (Louis), à Lyons. — 2e *Prix* (médaille d'argent), M. Durand (Alexandre).

INSTRUMENTS

Médaille d'or : M. Pilter, à Paris, représenté par M. Baquet, à Vesly, pour écrémeuse centrifuge.

Prix d'ensemble : (80 fr., médaille d'or), M. Darras, à Saussay, pour sa collection d'instruments aratoires. — (50 fr., médaille de vermeil), M. Montandon, à Tourny, pour sa collection d'instruments aratoires. — (40 fr., médaille d'argent), M. Laurent, à Pont-Saint-Pierre, pour sa collection d'instruments aratoires.—*Médaille d'argent*, M. Courtin, à Gournay, pour sa collection d'instruments aratoires.— *Mention honorable*, M. Durand (Louis), pour couveuse artificielle. — *Mention honorable*, M. Craffe, à Gournay, pour charrue.

HORTICULTURE

1er *Prix* (médaille d'argent), M. Benoist fils, à la Brosse, pour l'ensemble de ses produits. — 2e *Prix* (médaille de bronze), M. Dupont, à Rosay, pour son exposition de légumes.

FLEURS ET ARBUSTES

Prix (médaille de vermeil), M. Dolbère, jardinier au château de Rosay, pour sa belle collection de bégonias. — *Id.*, M. Lefrançois, à Lyons, pour sa nombreuse collection de conifères.—2e *Prix*, M. Lieubray, à Lyons, pour sa collection de fruits.

Diplôme d'honneur : L'administration forestière, représentée par M. Dubois, inspecteur à Lyons, pour l'exploitation de ses produits.

TOAST DE M. LOUIS PASSY

Président de la section des Andelys.

MESSIEURS,

Je me suis réservé, comme aux jours de ma jeunesse, le plaisir et l'honneur de vous proposer le toast si cher à nos cœurs, le toast : Aux lauréats du concours! Je ne vous cacherai pas mon émotion, car en sollicitant vos applaudissements pour les succès de nos cultivateurs, pour l'habileté de nos laboureurs et de nos constructeurs, pour la fidélité de nos ouvriers agricoles, je veux resserrer publiquement les liens indissolubles qui m'unissent à tous ceux qui dirigent et secondent l'agriculture du Vexin.

L'agriculture ne traverse pas seulement une crise difficile, que plusieurs mauvaises récoltes et la concurrence américaine expliqueraient sans nous consoler, mais elle subit une révolution lente qui tend à changer la situation respective des propriétaires, des fermiers et des ouvriers. L'Angleterre, l'Espagne, la France, l'Europe entière sont en travail et en souffrance. Vous connaissez déjà les causes d'une situation si précaire ; mais vous savez surtout qu'en présence de la baisse dans le taux de l'intérêt de l'argent et de la hausse dans le prix des fermages, du changement des mœurs publiques, et des habitudes agricoles, en présence de la nécessité d'augmenter le capital d'exploitation d'une ferme et de l'incertitude des récoltes, des difficultés qui peuvent naître entre les propriétaires, les fermiers et les ouvriers, beaucoup se découragent et quelques-uns renoncent à la vie des champs.

Notre devoir à nous, qui représentons les intérêts solidaires de la grande famille agricole, notre devoir est de relever votre courage, de réagir, comme vous le disait tout à l'heure M. de Valon, contre une tendance qui finirait par porter atteinte à la prospérité publique. Ce serait un grand malheur que la culture de la terre tombât entre des mains inexpérimentées. Ce serait un grand malheur que ceux qui ont les traditions et l'expérience désertassent la pratique et que le cultivateur ne retrouvât pas la confiance qu'il semble avoir perdue. Dans toute l'Europe, gouvernements, savants. propriétaires, cultivateurs étudient la situation et, à l'envi, cherchent un remède. Dans notre pays, il est impossible que le secours, si ce n'est le remède, ne vienne pas sous une forme ou sous une autre. Il faut redire bien haut nos espérances et répéter publiquement nos besoins, Voilà pourquoi notre modeste concours a son importance et son caractère. Voilà pourquoi nous venons aujourd'hui honorer et remercier ceux qui, dans chaque canton, luttent avec énergie contre les obstacles d'une situation troublée, apportent à leur exploitation des perfectionnements toujours nouveaux et tiennent, haut et ferme, le drapeau si souvent victorieux du Vexin agricole. Que vos applaudissements saluent les noms de MM. Boulanger et Mabire.

Nous avons nommé les généraux. Passons en revue et saluons les soldats du travail agricole, saluons ces laboureurs qui, par leur adresse, ont excité votre admiration et nous ont obligés à doubler le nombre de nos prix ; saluons ces dévoués serviteurs que leurs maîtres honorent comme des membres de leur famille. Ils sont là réunis, et je vous présente, Messieurs, un véritable bataillon de nobles vétérans. Je leur tends cordialement la main en votre nom. Je les loue de nouveau publiquement. Ils ont eu beaucoup d'intelligence parce qu'ils ont eu beaucoup de cœur. Ils avaient l'instinct de la fidélité et du dévoûment. Ils ont trouvé le bonheur dans la tranquille habitude de leur devoir, mais le devoir à

ses jours de repos et de calme, comme il a ses jours d'épreuve et de péril.

Gambette servait chez M. Lorier, du Thil. Les Prussiens réquisitionnent voiture et chevaux et, deux mois durant, il disparaît. Inquiet, M. Lorier envoie à sa découverte. On le trouve enfin. Un cheval est mort, Gambette est très malade. Il a souffert toutes les rigueurs de l'hiver, mais il n'a pas quitté la voiture et les chevaux de son maître. Je vous laisse penser si, en revoyant les premières maisons du Thil, les larmes n'ont pas dû remplir ses yeux et si M. Lorier lui a serré la main comme on serre la main d'un vieil ami. Ce jour-là, le maître et le serviteur étaient heureux, et nous renouvelons leur joie en la partageant avec eux. L'assemblée tout entière souhaite honneur, bonheur et santé à ces braves serviteurs qui sont l'ornement et la gloire de notre fête.

Je parle avec vivacité des sentiments qui ont animé et guidé tant de belles et bonnes actions, car je découvre en elles les sentiments qui ont toujours fait battre mon cœur. Les principes d'ordre, la fidélité à mes amis, le dévoûment à notre pays ont été toujours le but de mes efforts, comme la probité, la fidélité à leurs maîtres et le devoûment à leur devoir ont été pour ces braves serviteurs la règle de leur conduite. Vous les avez proclamés les bons serviteurs de la cause agricole, je veux être à vos yeux comme je suis, un bon serviteur de la chose publique. Aussi bien, le suffrage universel me donne ce droit et m'inspire cette confiance. L'occasion est unique. Il faut vous parler de moi-même. Je le sens, je ne puis me soustraire au devoir de la gratitude ; mais, pour me faire pardonner la liberté que je suis obligé de prendre aujourd'hui, rassurez-vous, je ne me présenterai pas devant vous avec l'autorité du succès, mais dans l'abandon d'une simple causerie.

Ce n'est pas moi qui ai posé ma candidature : voilà ce que je veux vous rappeler. Elle s'est posée toute seule il y a vingt-cinq ans. J'aimais passionnément la science et j'ai été

entraîné dans une succession d'amitiés qui m'ont livré à la politique. Je me souviendrai toujours de ces parties de chasse que je faisais avec mon père dans le cher pays de Lyons, dans le canton d'Etrépagny, qui m'a toujours reconnu comme un de ses enfants, et dans l'arrondissement tout entier. Je me souviens de ces réunions, de ces repas, de ces entretiens où les pères de mes compagnons, où mes compagnons eux-mêmes, devenus aujourd'hui mes patrons, me prédisaient que je serais leur député, et c'est ainsi que, doucement, je me suis habitué à travailler pour suivre leurs conseils, et que, sous leur inspiration, je suis entré dans la carrière politique où se consument mes efforts.

Tous mes amis (et j'en ai, vous le savez, dans tous nos villages), tous savent que mon histoire est la leur et que leur vie est la mienne. Ils ont été les témoins de ma jeunesse : ils sont les auteurs de ma fortune. Ce sont eux qui, sous l'Empire, m'ont poussé dans ces étonnantes campagnes que dans les trois arrondissements de Louviers, d'Evreux, des Andelys, j'osais entreprendre en même temps pour réunir en ma personne l'arrondissement des Andelys coupé en deux. Ce sont eux qui ont ravivé dans le département tout entier le souvenir d'un nom plusieurs fois honoré par la faveur populaire, et qui m'ont envoyé en tête du scrutin de liste à l'Assemblée nationale. Ce sont eux qui, depuis dix ans, n'ont cessé de déclarer que, par leur volonté souveraine, j'étais député et que je resterais député de l'arrondissement des Andelys. Comment pourrais-je oublier tout cela ? Comment irais-je chercher un fragile secours dans les passions et les opinions exclusives d'un parti, lorsque j'ai toujours trouvé un inébranlable appui dans la fidélité de vos amitiés et dans la communauté de nos intérêts ? Pourquoi consentirais-je à dépendre de quelques-uns, lorsque j'ai toujours rêvé d'être le représentant de tous, et que mon rêve, s'il ne dépendait que de moi, serait à l'instant accompli ? Vous êtes de bons citoyens qui avez toujours professé le respect du gouverne-

ment établi, mais qui exigez l'ordre et la liberté, c'est-à-dire la sécurité des personnes et des biens ; ce que vous êtes, je le suis ; ce que vous voulez, je le veux, et cela est si vrai, qu'il y a quelques jours je vous ai dit : « Je ne prêterai pas la main à des réformes aventureuses qui compromettraient la paix et l'équilibre de notre organisation sociale. Je ne prêterai pas la main à la révision de la constitution républicaine que la France s'est récemment donnée », et vous m'avez répondu que j'avais raison. C'est qu'entre nous tout se passe au grand jour et dans le plus parfait accord. A chaque élection, je vous dis la vérité de la situation. Vous ne me demandez rien. Je ne vous promets rien, et pour quatre ans le contrat est signé entre nous, sur les bases de la bonne foi et du patriotisme.

Je vous remercie, mes vœux sont comblés. Je remercie du fond du cœur ceux qui ont bien voulu, par leurs suffrages, consacrer une fois de plus et ma conduite et ma situation. Mais, si j'ai cédé à l'irrésistible besoin de vous témoigner ma reconnaissance, je ne dois pas oublier que dans ce banquet se trouvent des personnes qui, par des raisons diverses, eussent préféré voir réussir un de mes concurrents : à ces adversaires d'hier, je dis sans hésiter que je ne les connais pas et que je ne les reconnaîtrai jamais. Mon respect pour la liberté des opinions et des ambitions est tel que depuis dix ans je n'ai pas voulu garder le souvenir d'une attaque ou d'une calomnie. Nous vivons à une époque où l'on croit trop souvent nécessaire, pour se faire valoir, de s'injurier ou de s'accuser publiquement, mais c'est un entraînement fatal et passager. Après les luttes électorales, il faut bien revenir au calme, à la tolérance et au bon sens. Ce que chacun doit faire, c'est de saisir l'occasion d'oublier, c'est de trouver un terrain sur lequel on puisse se tendre la main ; et quelle occasion plus naturelle que l'occasion d'un concours agricole, quel terrain plus propice que le sentiment de haute estime pour le talent de nos cultivateurs ? Tous nous pouvons,

en restant nous-mêmes, confondre nos vœux et nos applaudissements dans un élan sincère de chaleureuse concorde. Je vous y convie.

Aux lauréats du concours, aux vainqueurs de cette belle journée, aux cultivateurs, aux ouvriers agricoles, aux laboureurs, aux exposants, aux horticulteurs, aux pompiers, à tous ceux qui ont concouru généreusement à l'éclat de cette fête ! Ils sont une joie dans le présent ; ils sont une force dans l'avenir !

Aux lauréats du concours !

RAPPORT SOMMAIRE

DE M. LE COMTE DAUGER

SUR

LES COURSES DE BERNAY DE 1881

—

MESSIEURS,

C'est une tâche ingrate de venir tous les ans vous redire un peu les mêmes choses, et c'est en pareil cas que l'on apprécie surtout ce qui me manque, la faculté précieuse d'être intéressant sans être banal, sans se répéter toujours, en un mot, le talent de l'orateur ou de l'homme de lettres comme vous en entendez souvent parmi vous.

Au nom de la Société des courses de Bernay, je veux d'abord, Messieurs, vous remercier de votre générosité annuelle, et, je l'espère, maintenant traditionnelle. — Cette année plus que jamais elle nous a été d'un grand secours, car nous avons eu à lutter même contre les éléments : pas un rayon de soleil n'a voulu éclairer un instant notre persévérance, et la recette s'en est ressentie d'une manière sensible. Nous aurions pu, toutefois, craindre un désastre et nous n'avons pas eu même un échec : c'est ce qui prouve la vitalité de notre œuvre. Notre bourse seule a été attaquée, et cela encore dans des conditions tolérables; 1,000 ou 1,200 fr. en moins ne sont pas une ruine, et je dirai même que nous pouvons en tirer la conséquence de la solidité de notre entreprise. Cette année, en effet, où l'attrait d'un beau temps manquait complètement, il n'y avait comme assistants que

tous ceux chez lesquels le feu sacré une fois allumé est inextinguible.

Les éléments d'ailleurs n'ont pas été notre seul ennemi : un plus sérieux, plus difficile à vaincre est la difficulté de trouver un autre terrain.—Nous croyions, cette année, avoir enfin réussi. — Le bon vouloir du propriétaire, l'agrément du fermier, tout paraissait nous sourire, mais des difficultés d'exécution ont surgi, et nous avons encore été réduits à l'exiguïté du Champ de Manœuvres.

La configuration accidentée des environs de Bernay est déjà un grand obstacle, et il est vraiment fâcheux que certains propriétaires ne comprennent pas les avantages très considérables qu'ils pourraient retirer dans l'avenir de la création d'un hippodrome sur leur terrain. — Le préjudice est bien petit, en supposant qu'il existe, et si dans l'avenir un intérêt proportionnel était donné au propriétaire du sol, comme la Société le ferait certainement, ce serait pour lui une source future de richesse.

Mais la ville de Bernay, Messieurs ! Elle ne se doute pas à quel point elle est intéressée au succès ; ce serait pour elle la poule aux œufs d'or, et elle devrait aplanir ses collines pour créer un terrain. S'il est connu, en effet, que seule la journée du *Grand Prix* rapporte 10 millions à la ville de Paris, pourquoi les courses de Bernay ne rapporteraient-elles pas, un jour, 100,000 francs à celle de Bernay ?

Je m'égare, Messieurs, et j'ai hâte d'en finir pour ne pas vous retenir plus longtemps, non pas sous le charme, mais sous l'ennui de discussions techniques.

Je vous dirai donc en deux mots que notre programme a encore été suffisamment rempli cette année, et les engagements presque aussi nombreux que l'an passé. Le prix donné par votre Société, réservé à la course attelée comme intéressant plus directement l'agriculture, a été l'un des plus brillants, et nous avons été heureux de l'attribuer aux chevaux du département de l'Eure. Si une ou deux courses ont eu

moins de partants, il faut en accuser l'inclémence du temps. Mais une compensation plus que suffisante a été la course militaire, où quatre officiers du 21e dragons sont venus courageusement braver les intempéries et démontrer qu'actuellement, dans l'armée française, le talent de l'équitation n'est plus limité aux corps spéciaux et d'élite, mais généralisé dans tous les régiments. Quatre chevaux, pris dans la troupe, ont fait le parcours sans une faute, et les juges du champ n'ont eu que des demi-fautes à constater pour choisir le gagnant.

En résumé, Messieurs, l'année 1881 a été, pour la Société des courses de Bernay, une épreuve dont elle est sortie victorieuse : nous sommes assurés maintenant que notre succès n'était pas éphémère et dû à des circonstances fortuites. Nous avons, il est vrai, devant nous toujours le même obstacle qu'il ne nous a pas encore été donné de pouvoir franchir, mais nous sommes persévérants, nous sommes tenaces, nous sommes Normands en un mot, et si la ténacité, qualité dominante du caractère normand, comme l'a si bien développé devant vous, il y a quelques mois, un éminent orateur, si la ténacité, dis-je, est un gage de succès assuré, je vous l'affirme sans hésiter, Messieurs, *nous réussirons*.

Société libre d'Agriculture

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

ENQUÊTE

SUR LA

SITUATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PROPRIÉTÉ

PROVOQUÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Réponses de la Société libre de l'Eure (section d'Agriculture).

1. Y a-t-il en ce moment des fermes abandonnées en cours de bail, ou n'ayant pas pu trouver preneur, et reprises forcément par leurs propriétaires? Combien y en a-t-il dans l'arrondissement?

Il y a, dans l'arrondissement d'Evreux, au moins vingt fermes soit délaissées en cours de bail, soit reprises par les propriétaires, après résiliation judiciaire pour défaut de paiement : on peut ajouter que les fermes dont les baux doivent se terminer d'ici à trois ans ne trouvent pas preneurs.

2. L'abaissement du prix de location atteint-il la petite, la moyenne ou la grande culture?

L'abaissement du prix de location est du quart au tiers

pour la grande et la moyenne culture, et du sixième au cinquième pour la petite.

3. La valeur de la propriété a-t-elle subi une diminution? Dans quelle proportion? Cette dépréciation, si elle existe, s'applique-t-elle à la petite, à la moyenne ou à la grande propriété? (Grande propriété, au-dessus de 80 hect.; moyenne propriété, de 20 à 80 hect.; petite propriété, au-dessous de 20 hect.)

La vente des biens immeubles est pour ainsi dire impossible pour les grandes propriétés : il résulte des quelques aliénations qui ont encore lieu une baisse considérable que l'on peut évaluer à un quart pour la valeur des propriétés moyennes, et à un cinquième pour la valeur des petites.

4. Est-il exact que les cultivateurs soient découragés et qu'ils abandonnent la culture? — Répondre pour les exploitants de la petite, de la moyenne et de la grande culture.

Il règne en ce moment un très grand découragement parmi les cultivateurs. Beaucoup abandonnent l'industrie agricole; ce découragement tient à des causes multiples; mais les principales sont : l'abandon toujours plus fréquent des travaux agricoles par les ouvriers des campagnes, qui subissent l'attrait du travail en commun, et des distractions que leur présentent les villes; le nombre plus grand qu'autrefois des jeunes gens pris par le service militaire, d'où il résulte que la main-d'œuvre et les exigences des ouvriers agricoles ont augmenté en proportion de la diminution de leur nombre. Les cultivateurs trouvent difficilement des ouvriers et ne peuvent obtenir de ceux-ci, même avec une augmentation de salaire et des dépenses plus grandes de nourriture, ni la docilité, ni une somme de travail égale à celle qu'ils obtenaient autrefois. Il faut ajouter, et peut être même placer en première ligne comme causes principales : le défaut d'une rémunération compensatrice par suite des charges toujours croissantes qui grèvent la propriété et l'industrie

agricoles, et la concurrence des pays étrangers qui maintient sur les marchés intérieurs des prix trop bas, même dans les années où les récoltes sont insuffisantes.

P. S. — Il résulte des renseignements que la situation des autres arrondissements est sensiblement la même que celle qui existe dans l'arrondissement d'Evreux.

RAPPORT

SUR

LES VŒUX EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

ET LEUR RÉSULTAT

Par M. JOIN-LAMBERT, membre de la Société (section de Bernay).

—

MESSIEURS,

Je viens encore, sur la demande qui m'en a été faite, vous entretenir d'une situation agricole que vous connaissez parfaitement. Vous savez aussi quelle réponse les derniers votes de tarifs apportent aux doléances de l'agriculture. Le péril est grand pour vous d'entendre d'incessantes redites et pour moi de vous les infliger. Je n'ai d'autre moyen d'obtenir votre indulgence que d'être aussi bref que possible et de m'en tenir aux faits récents.

L'année dernière, la Société des agriculteurs et la réunion provoquée par M. Estancelin se heurtaient à cette prédiction : « *L'agriculture n'obtiendra rien* ». C'était le mot des économistes théoriciens imbus du système de 1860 ; c'était le mot des politiques toujours empressés de protéger la masse des consommateurs, qui ne travaillent pas tous, au détriment d'un nombre un peu moindre, mais fort considérable d'agriculteurs qui tous consomment et produisent.

Sous réserve de l'intervention du Sénat, la prédiction s'est réalisée ou à peu près. L'agriculture obtient si peu de chose, qu'en effet elle n'est pas secourue.

Cependant, ce peu de chose témoigne d'un progrès, sinon matériel, du moins moral.

Dans le monde politique on n'ose plus se montrer tout à fait insensible aux plaintes de l'agriculture. De même qu'aucun protectionniste, si fougueux qu'il soit, ne soutient plus la thèse excessive de la prohibition, personne ou presque personne n'agite plus le drapeau du libre échange absolu. Aux uns comme aux autres, le traitement auquel la production nationale a droit paraît une question de circonstance et de mesure.

On s'accorde pour calculer le secours selon les forces de chaque industrie et suivant l'intérêt général de la nation. Si des préjugés se trahissent encore dans la manière d'opérer les calculs, on semble différer plutôt sur des chiffres que sur des principes. Ce langage et cette attitude manifestent le progrès que, malgré bien des passions et bien des indifférences, toute discussion au grand jour amène. Des bancs ont beau être vides, les compétences ont beau être rares, la contradiction en termes modérés, vaut encore mieux pour les intérêts engagés que les solutions écloses dans quelques cerveaux concentrés et solitaires.

Voyons donc ce que l'agriculture a gagné en fiches de consolation, en bonnes paroles et en bons conseils, sinon en secours utiles et en réalités.

Le discours ministériel par lequel le débat s'est ouvert à la Chambre, a précédé d'un jour la session de la Société des agriculteurs. « *Vous ne souffrez pas,* a dit le ministre, *ou du moins pas autant que vous le prétendez.* » On a vu des médecins appelés auprès d'un malade qui se plaint, demander : « *Où souffrez-vous?* » Mais jamais on n'en a vu dire : « *Vous faites erreur, vous ne souffrez pas.* » On essaie de guérir et non de nier la maladie,

Est-il donc nécessaire de définir le mal et de le remettre en évidence?

Le ministre, en homme qui veut ni se tromper ni être

trompé, n'a pas voulu s'en tenir à l'apparence des faits, il ne croit pas à notre inventaire agricole dressé par les intéressés, il l'a demandé à des experts et à des savants officiels. La Société nationale d'agriculture est un corps permanent, une sorte d'académie qui a des attaches, non pas spéciales avec le gouvernement actuel, mais avec tous les gouvernements qui se succèdent. Ses membres sont des hommes d'une haute valeur scientifique. Bon nombre d'entre eux sont économistes, chimistes, mécaniciens, statisticiens, c'est-à-dire des agriculteurs de bibliothèque ou de laboratoire. A leur tour, ils ont eu l'excellente idée de ne pas se fier à eux seuls pour la réponse à faire au ministre, et ils ont adressé un questionnaire détaillé aux correspondants que la Société possède dans chaque département. Ces correspondants, choisis parmi les agronomes les plus éclairés, habitent la province et voient les choses de près. Sur *quatre-vingt-huit*, 75 expriment les plaintes dont la Société des agriculteurs, et vous-mêmes, Messieurs, vous vous êtes faits les organes; 13, seulement, vous entendez-bien, 13 développent d'autres idées.

Après cela, peut-on prétendre que les faits soient douteux, les doléances chimériques?

Pourtant, la Société nationale, ayant à tirer des conclusions de sa propre enquête, ne se hâte pas de les prendre, et même, quant à présent, son éminent rapporteur prête à son langage le ton de la satisfaction et de la confiance, plutôt que celui de l'inquiétude. Pour donner des apparences spécieuses à un tel optimisme, le procédé est fort simple et je vais vous l'indiquer.

Vous êtes chez un industriel qui se plaint de compromettre son avoir : « *Allons donc*, direz-vous, *votre usine est fort « bien construite, la force motrice est puissante, les métiers sont « du meilleur système, vous êtes dans la force de l'intelligence et « de l'âge, vos ouvriers sont laborieux, vos produits, enfin, sont « très bons et très beaux. Vous avez marché. Encore un pas en « avant, et de riche vous deviendrez opulent* ». L'industriel qui

ne se sentirait pas rassuré et consolé, aurait sans doute l'esprit mal fait. L'industrie est de moins bonne composition, paraît-il, ou mieux représentée et défendue que l'agriculture, puisque les droits déjà défensifs pour elle, sinon tout à fait protecteurs, sont encore élevés par la Chambre. Si on ajoutait : « *Le paysage autour de votre usine est très pittoresque* », la plaisanterie paraîtrait un peu forte. On a bien dit pour démontrer la prospérité agricole : « *Dans chaque maison de cultivateur on trouve un parapluie* ». La Société nationale, plus sérieuse, se borne à déclarer aux agriculteurs : « *Vos terres* « *sont bonnes et mieux cultivées. Vos bestiaux sont améliorés.* « *Vos machines sont perfectionnées. Vous êtes intelligents et* « *courageux. Nous applaudissons à vos efforts. Faites-en davan-* « *tage et cessez de vous plaindre* ».

Le langage du ministre est encore moins compatissant et secourable : « *Le nombre des moutons est descendu de 33 à 24* « *millions de têtes, mais le poids de chaque animal a augmenté.* « *La production en viande s'est néanmoins abaissée et le meilleur* « *des engrais est devenu moins abondant. Si la culture avec et* « *par le mouton n'est plus possible en France, allez l'élever en* « *Algerie.* »

Le palliatif n'a pas été trouvé suffisant par la Société des agriculteurs, et ne sera pas, je le crains, du goût des cultivateurs qui possèdent ou louent la terre et ne peuvent la transporter avec eux.

M. Raoul Duval, dont on peut discuter les doctrines plutôt que le talent, est venu dire à la Société des agriculteurs : « *Vous accusez l'importation de bestiaux américains de peser* « *sur l'élevage français. C'est une erreur. Il n'en est jamais moins entré en France qu'en 1879* ». On a répondu : L'importation a été considérable en Angleterre et tous les bestiaux que nous exportions dans ce pays n'ont plus franchi le détroit, ils sont restés en France; de là une première et grave cause d'encombrement de notre marché.

De plus, beaucoup de bestiaux américains ont pénétré en

Belgique, en Hollande et en Allemagne par les frontières du nord et de l'est, sous un faux titre d'origine, et les animaux vraiment nés chez nos voisins, dépréciés et refoulés par l'importation américaine, sont venus en plus grand nombre que d'habitude chercher acheteurs sur le marché français.

Enfin, comme le blé était peu abondant dans nos greniers, pour faire de l'argent, le cultivateur a dû vendre plus de bestiaux et il a rencontré la dépression des prix résultant de l'affluence du même produit venu de toutes parts. Certes, il ne se plaint pas des arrivages qui suppléent ce qui nous manque, et conjurent les famines, mais il se demande, lorsque la récolte serait belle en France et dans les autres parties du monde, pourquoi une taxe légère et mobile, susceptible de disparaître aussitôt que le prix s'élève, ne soutiendrait pas le cours au niveau modéré dont il a besoin. Il craint que l'invasion de l'Europe par l'Amérique ne mette en péril la production du bétail, pivot de toute agriculture, sans profit réel pour le consommateur. La viande sur pied s'est vendue très bon marché depuis un an. La côtelette que nous avons mangée nous a-t-elle moins coûté? C'est qu'entre l'éleveur et notre table, il y a plusieurs intermédiaires qui font des bénéfices, et le dernier de tous, notre cuisinier ou notre cuisinière.

J'ai entendu un cultivateur de Seine-et-Marne présenter quelques-uns de ces arguments avec beaucoup de chaleur : « *Mon père,* concluait-il, *s'est enrichi dans la ferme que j'occupe.* « *Je m'y ruine, et l'insuccès ne vient pas de moi puisque mon* « *père m'assiste toujours de ses conseils* ». Ce langage d'un homme compétent et convaincu ne manquait pas d'éloquence, et il était écouté avec émotion.

C'est sous ces impressions et à la suite de discussions approfondies que l'assemblée des Agriculteurs de France a voté les résolutions suivantes :

« *1° Que dans le tarif général de douanes à intervenir, les inté-*

rêts de l'agriculture et de l'industrie soient réglés en vertu des mêmes principes.

« *2° Que tous les produits agricoles étrangers ayant des similaires dans l'agriculture française soient soumis à un droit compensateur qui ne soit pas inférieur à 10 p. 100.*

« *3° Que s'il intervient des traités de commerce, la réciprocité en soit la base.*

« *4° La Société prend acte, avec reconnaissance, des vœux émis par la Commission parlementaire du tarif général des douanes, que les produits agricoles restent en dehors de tout traité de commerce.* »

C'est la substance des vœux émis par vous et par plus de 250 comices ou Sociétés agricoles en France.

Devant la Chambre, M. Rouher ne s'est par montré plus tendre pour l'agriculture que M. Raoul Duval et M. le ministre Tirard.

Il ne conteste pas la souffrance, mais il fait un magnifique tableau des progrès, de la puissance, et, malgré la contradiction, presque de la prospérité de l'agriculture. Depuis quinze ans, les ensemencements en blé se sont étendus de 5,800,000 à 6,800,000 hectares. Grâce à une culture plus intensive, le rendement par hectare a augmenté.

Le nombre des têtes de race bovine ne s'est pas accru, mais la maturité et l'engraissement des animaux étant devenus plus précoces, le poids de viande livré annuellement à la boucherie a progressé, et l'éleveur réalise presque deux opérations pendant le temps qu'il consacrait jadis à une seule. Puis, habitude d'ancien ministre, il rend, en termes sonores, un juste hommage à ces populations robustes et persévérantes que le découragement n'atteint pas, qui sont la meilleure assise morale et physique du pays et la plus forte garantie de sa défense, à cette agriculture qui est la *caisse d'épargne* de la nation. Il ne faut pas demander du secours à la tarification, dit-il en concluant; si l'assistance est nécessaire, elle n'est pas urgente; on la cherchera ailleurs, et

avec le temps, avec les lumières et la bonne volonté de tous, on trouvera le remède meilleur et mystérieux qui nous échappe encore.

Voilà tout, Messieurs, est-ce assez?

Sans doute, l'agriculture a accompli de réels progrès; sans doute, les cultivateurs sont courageux ! Ceci même augmente notre inquiétude, puisque malgré les résultats obtenus, malgré de puissants efforts, la situation ne s'améliore pas, mais décline, puisque la *caisse d'épargne* ne se remplit plus, mais se vide.

Ah ! si nos populations rurales étaient réfractaires au progrès, si l'aspect de nos terres manifestait un marasme intellectuel et une indolence éclatante, il y aurait lieu non de se réjouir, mais de se rassurer. Pour conjurer le danger, il suffirait d'un réveil et d'un effort.

Dirons-nous qu'il n'y a rien à gagner, rien à améliorer. Jamais nous n'avons tenu ce langage. Nous ne ménageons pas les félicitations et les encouragements à ceux qui les méritent, mais nous n'épargnons ni les critiques ni les objurgations aux retardataires. Avec le sentiment de cette impartialité, nous demandons à ceux qui nous bercent d'espérances : « *Pensez-vous sérieusement que les conquêtes à faire sur nous-* « *mêmes, sur notre sol, sur nos méthodes soient suffisantes pour* « *écarter les difficultés du présent et de l'avenir* ? »

Si l'on s'en prend à l'agriculture qui n'a pas assez progressé ou doit progresser encore, n'est-ce pas pour éviter un fâcheux et cruel retour sur soi-même, sur des résolutions prématurées et trop peu étudiées auxquelles on n'accepte aucun démenti, pas même celui de l'expérience et du préjudice national !

Le maréchal Soult s'obstinait à prendre pour une victoire la bataille de Toulouse, qui était, au moins, douteuse. Combien il y eût tenu davantage s'il avait perdu toutes les autres. Il y a, aussi, des batailles écohomiques qu'un homme d'État n'avoue jamais avoir été funestes, parce que ses admira-

teurs, modestes, peut-être, y ont vu la meilleure et même la seule heureuse de ses conceptions.

Et nous, pour être justes, ajoutons : « *La conception était belle sans doute. Il est toujours bon d'étendre le champ des échanges et des richesses, comme celui de la pensée* ». D'autres hommes d'État l'avaient eue déjà, mais ils entendaient la réaliser à son heure, ou plutôt pas à pas, parallèlement au progrès des forces du pays. De 1815 à 1850, on l'oublie trop, on avait fait de ces pas en avant, mais ils étaient sans éclat comme sans trouble. Le véritable esprit économique, tel il apparaît dans les études posthumes d'un illustre homme d'Etat dont j'ai parlé ici, consiste non à devancer le temps par la pensée, mais à tenir compte de ses besoins dans les actes. Pour se contenter des hommages souvent tardifs rendus à la sagesse et à la prudence, il faut n'être pas pressé d'atteindre le renom par des mesures bruyantes et des transformations à tout prix, au prix surtout de la sécurité des autres.

Tout compte fait, nous dira-t-on, la victoire reste aux traités de 1860, plutôt qu'à leurs adversaires. Sans doute, l'agriculture est abandonnée à elle-même, aux charges et à la concurrence qui l'accablent, sans doute les industries seules obtiennent du secours, quelques-unes des relèvements de tarifs notables. Le système de la *marche en avant quand même* et en dépit des difficultés et des obstacles, est néanmoins ébranlé. On revient, comme je l'ai dit, aux débats concentrés sur les questions de mesure et d'opportunité. A l'agriculture, on dit, nous ne faisons rien ou presque rien, mais, nous le reconnaissons, il y aura peut-être quelque chose à faire, et nous aviserons aux moyens de le faire. Dans le cas où un railleur, un sceptique voudrait ici se souvenir « *du bon billet de La Châtre* », nous dirions : 20 millions d'agriculteurs ne sont pas La Châtre.

S'il est une règle qui s'impose heureusement en toutes choses, dans les pays où règnent quelque liberté et quelque

respect des minorités : « *c'est qu'aucune opinion ne puisse tout ce qu'elle voudrait oser* ». En matière économique aussi, pour n'en plus venir aux prises et aux coups d'Etat, douaniers, protectionnistes et libre-échangistes sont obligés à des concessions réciproques.

Nous n'en demanderons pas davantage, cela suffira pour que l'âpreté prohibitionniste soit tempérée et pour que l'agriculture ne rencontre pas toujours un *non possumus* impitoyable.

Les chiffres adoptés par la Chambre équivalent encore à ce *non possumus*. Les voilà pour les principaux produits agricoles :

Blé	0 fr. 60 par 100 k., sans augmentation			
Farine	1 28 id. diminution 0 fr. 05			
Avoine, Maïs, Seigle, Orge, Sarrazin, Graines oléagineuses	exempts			
Viandes fraîches de boucherie	1 fr. 50, augmentation	0 fr. 88		
Id. salées	4 00, diminution	0 62		
Id. conservées en boîtes	8 00, augmentation	3 30		
Laine et Peaux, Suifs, Graisses	exempts			
Œufs	8 fr. 00	augmentation égale		
Beurre frais	13 00			
Beurre salé	15 00, augmentation de	12 fr. 40		
Bœufs	6 00 par tête augmentation de	2 26		
Vaches	4 00 id. id.	2 25		
Moutons	1 50 id. id.	1 20		
Porcs	1 50 id. id.	1 20		
Chevaux	30 00 id. diminution de	1 00		

D'après ce tarif, la taxe du blé est égale au 35° ou 40° de sa valeur, celle du bétail au 80°. Lorsque le cultivateur se plaignait de perdre sur le blé, on lui disait : Cherchez une compensation sur le bétail. Et voilà que ce produit étant menacé à son tour d'une dépréciation croissante, on le défend encore moins contre la concurrence étrangère. Un député normand, cela peut étonner, s'est même opposé à l'augmentation de la taxe sur les bestiaux. Les animaux américains, a-t-il dit, n'arriveront jamais en parfait état, ils au-

ront besoin de se refaire, et l'herbager aura tout avantage à revendre engraissés des bestiaux qu'il aura achetés à bon compte. Il est fort douteux que des animaux aussi peu acclimatés puissent être engraissés vite, c'est-à-dire avec profit. En tout cas, l'élevage importe à l'agriculture française tout entière, il est aussi nécessaire dans les pays de labour que dans ceux de pâturage, et le sacrifier à des considérations étroites et à des intérêts locaux serait un exemple d'égoïsme par trop étrange.

Pourtant il y a un produit naturel, exempt jusqu'alors, auquel on accorde l'énorme protection de 450 francs par 100 kilos. Ce n'est pas la soie, c'est le cheveu. Le cerveau français, le sol sur lequel il pousse, deviendrait-il stérile à un point inquiétant, je ne parle qu'au point de vue capillaire ?

Dans ces conditions de lutte inégale et de tarifs insuffisants, que va devenir l'agriculture ? Combien de personnes se posent avec anxiété cette question qu'il serait trop long d'étudier ici et trop difficile de résoudre. Sans nul doute, mais dans un avenir encore lointain, l'excédent de production des régions fertiles et peu peuplées diminuera. Les grands bénéfices attirant les hommes, la population et la consommation américaines augmenteront en même temps que la surface et la fécondité des terres encore vierges décroîtra. Pour le moment, la progression de la consomnation est de un ou deux, tandis que celle de la production est de dix ; le jour de l'équilibre est encore éloigné.

D'ici là, quel sera le sort des vieilles nations amollies et de leurs vieux territoires fatigués ?

Les uns disent un *macte animo* avec force paroles flatteuses et consolantes.

Les autres trouvent que tant de confiance en leurs forces serait de leur part présomption, et que tant d'éloges ressemblent à de l'ironie adressés à des gens qui succombent ou qui craignent de succomber. Selon eux, un peu plus de cette

assistance mutuelle, qui est la règle des nations prudentes, ferait bien mieux leur affaire.

Les Anglais voient se fermer leurs débouchés et le courant des exportations se retourner contre eux, à ce point que l'excédent de leurs importations s'élève à trois milliards. Bastiat a eu beau tourner en ridicule la balance du commerce, nos voisins ne sont pas assez ingénieux pour voir dans ces trois milliards un pur bénéfice, mais ils sont assez avisés pour comprendre que les tarifs élevés de l'Amérique et de la plupart des nations européennes sont une arme dangereuse dirigée contre une frontière sans protection douanière. Leur industrie et surtout leur agriculture attendent les résultats d'une large et savante enquête pour jeter peut-être à la mer d'onéreuses doctrines.

La question agricole est aussi liée chez nous, comme ailleurs, à celle qui touchent la propriété et la distribution des forces sociales.

Si l'agriculture continue de souffrir et la valeur foncière de s'abaisser, il pourrait se produire une sorte de *liquidation foncière*. Que ce mot n'effraie pas trop. Les sociétés humaines ne sont pas des corps immobiles, elles sont toujours en état de liquidation, c'est-à-dire de transformation plus ou moins rapide.

Seulemenl la réduction du capital foncier et du capital affecté à l'exploitation, en obérant propriétaires et agriculteurs, amènerait un dénouement un peu accéléré des emprunts et des hypothèques; les ventes se feraient à prix de plus en plus réduit, jusqu'à ce que le capital, rejeté aujourd'hui vers les valeurs mobilières ou les immeubles urbains, revienne à la terre. Et tant que l'agriculture ne donnera pas un revenu en proportion avec le capital confié au sol par les générations, l'argent et les populations se porteront vers les grandes agglomérations qui ne sont bonnes pour la santé ni des hommes, ni des peuples.

Un dégrèvement de l'impôt foncier et surtout des droits

de mutation, atténuerait un peu la perte des propriétaires vendeurs, mais il ne ferait qu'accélérer le changement de mains.

Depuis un certain temps, par suite du morcellement coïncidant avec une prospérité agricole relative, la terre avait tendance à passer aux mains de cette population rurale qui l'aime le plus et la cultive le mieux. C'était mérité et heureux pour les uns, profitable au pays tout entier. Comment cette transmission continuerait-elle de s'effectuer, si les économies anciennes diminuent et même sont dévorées par la crise agricole ?

Pour les partisans de la doctrine de MM. Rouher et Tirard, les dégrèvements que les besoins budgétaires rendent si difficiles, ne seraient encore que des palliatifs insuffisants. Les octrois, qui sont des douanes municipales et rappellent singulièrement ces douanes provinciales d'autrefois dont, avec raison, on a tant médit, les octrois devraient disparaître, mais comme sans eux les villes ne sauraient vivre, c'est encore un souhait inefficace et platonique. Il faudrait, dans leur système, pratiquer la grande, la très grande culture, en venir dès lors à la grande propriété, je ne dis pas y revenir, car même au moyen âge, à côté de grands domaines, il y avait, en France, et particulièrement en Normandie, autant de petites propriétés qu'aujourd'hui. C'est de notre temps, par suite d'une diminution de la population, concourant avec une augmentation de la richesse, que la moyenne propriété normande s'est reconstituée. L'idéal serait-il cet immense territoire exploité en Amérique par M. William Dalrymple, divisé en sections de 800 hectares, placées chacune sous la direction d'un gérant ? Là sont occupés 450 laboureurs et 300 chevaux ; sur 8,300 hectares de froment, 75 moissonneuses opèrent à raison de 400 hectares par jour ; 3 teneurs de livres et 2 caissiers sont attachés aux bureaux de cette manufacture agricole. Les immenses domaines de l'aristocratique Angleterre sont eux-mêmes distancés. En France, de sem-

blables opérations ne seraient possibles qu'au moyen de l'association. Il y aurait des sociétés agricoles par actions. On y a pensé. Le crédit, si désirable pour l'agriculteur dont le capital par hectare est presque toujours insuffisant, mais si difficile, presque impossible à raison de ses habitudes et de nos méthodes locatives, le crédit serait alors largement offert à ces grandes associations par de puissantes institutions financières. Mais comment notre sol découpé en parcelles pourrait-il être ramené à former de vastes surfaces? On y a pensé aussi. Nos voisins, Allemands et Anglais, ont indiqué la marche à suivre, ils ont même pratiqué le système. Il suffirait de lois énergiques sur le *rachat des enclaves* et sur la *réunion des parcelles*.

N'avez-vous pas, Messieurs, dans ces quelques phrases entendu les mots *associations*, *machines*, *actions*, *crédit*, *organisation légale*, qui composent le vocabulaire d'une certaine école progressive? Vous avez même aperçu la forte main de l'Etat s'abattant, au nom de l'intérêt général, sur la propriété individuelle pour la remanier et la refondre. Vous avez entrevu le labeur, les projets, les espérances de l'individu et de la famille, ces personnalités trop faibles, subordonnées et sacrifiées à ce grand tout, la *Société* et l'*Etat* dans la bouche de ceux qui s'accommodent encore des nationalités, en attendant mieux; l'*humanité*, dans la pensée de ceux qui, plus logiques et plus pressés, vont encore plus loin et plus en avant.

Il faut bien le dire, cette forme de socialisme ou plutôt de collectivisme financier, issu de la doctrine saint-simonienne a reçu maintes applications. Ces immenses magasins, *capharnaums* du commerce, où tout se vend et s'achète, ces immenses hôtels d'Amérique, j'allais dire *phalanstères*, où l'on passe, non une semaine ni un mois, mais la vie, sont des réalisations du système. Par la violence en moins et l'organisation en plus, il se distingue du rêve des anarchistes qui détruiraient sans autre résultat que leur profit éphémère, car

le monde livré au désordre, dès le lendemain, reconstruirait suivant l'ancien plan.

Ces horizons où, faute de compétence, je craindrais de m'engager, seront-ils un jour parcourus ?

Le tableau que nos descendants auraient sous les yeux contrasterait tellement avec celui qui se déploie aux nôtres que j'éprouve de grands doutes.

La population de nos campagnes aurait été refoulée vers les villes, et des ingénieurs sortis des écoles savantes, seraient venus des grands centres pour présider seuls aux opérations agricoles. Au milieu de nos plaines dénudées et d'où auraient disparu comme des obstacles les chaumières et les clôtures, s'élèveraient de grandes usines, dressant leurs cheminées fumantes vers le ciel.

Au lieu de ces demeures paisibles et variées d'aspect, où le cultivateur et même l'ouvrier agricole mangent les fruits et les légumes de leur jardin et le pain fait avec le blé de leur récolte, il n'y aurait plus que des maisons uniformes groupées autour de l'usine, et des habitants prolétaires vivant, au jour le jour, de l'unique et fugitive ressource des salaires. En effet, cette grande agriculture, l'Angleterre et l'Amérique actuelles le démontrent, ne laisserait de place auprès d'elle qu'à de chétives existences.

Depuis que la grande industrie s'est établie, les métiers dispersés dans les habitations rurales et qui s'associaient si bien à la vie agricole et de famille, ont cessé de battre. Nulle part, il s'en faut, l'essor manufacturier des grands centres n'a entravé ni amélioré le prolétariat; de même, l'agriculture absolument intensive, sur de grandes surfaces, avec de grands capitaux, serait peut-être prospère, mais elle marquerait la fin de notre population rurale, saine, honnête et généralement heureuse.

D'anciennes et profondes attaches avec le sol, le sentiment de leur intérêt, un individualisme légitime répugnant à l'absorption par des collectivités, porteront sans doute les

agriculteurs français à combattre victorieusement cette tendance des idées et des choses.

Messieurs, en vous rendant compte du présent, je me suis laissé entraîner à vous parler de l'avenir et des solutions qu'une école d'industrialisme autoritaire, de collectivisme financier et de progrès mathématique plutôt qu'humain amènerait, sans peut-être les entrevoir ni les vouloir dès à présent dans toutes leurs conséquences.

Je ne crois pas être sorti des limites de notre sujet, mais je vous prie de me pardonner le trop long effort demandé à votre bienveillante attention.

Je vous laisse, en finissant sur cette interrogation : Quelque assistance donnée à l'agriculture ne vaudrait-elle pas mieux que la langueur ou le déclin de l'état actuel des choses ou que des remèdes aussi peu rassurants, sinon chimériques?

RAPPORT DE M. PIÉTON

SUR LE

CONCOURS D'HORTICULTURE DU MANS DE 1880

—

MESSIEURS,

Délégué par notre honorable président pour aller au Mans, représenter la Société libre d'agriculture de l'Eure, comme membre du jury de l'exposition horticole qui avait lieu en cette ville, je viens vous faire un compte-rendu sommaire de la mission qui m'a été confiée.

Ouverte le 6 juin 1880, en même temps que le concours régional agricole, et close le 13 du même mois, l'exposition était installée sur la place des Jacobins, transformée par un habile architecte en un splendide jardin du style paysagiste d'un effet saisissant comme disposition générale. Ce jardin, des plus pittoresques, comprenait des vallonnements bien réussis, renfermant dans leur ensemble, un rocher artificiel d'où s'échappait une cascade dont les eaux, après avoir traversé un bassin orné de plantes aquatiques, se répandaient en décrivant les sinuosités les plus gracieuses, au milieu d'une vaste pelouse richement décorée d'arbres et d'arbustes d'ornement. On y voyait aussi de jolies corbeilles formées des lots des exposants. Sur l'un des côtés du jardin, une tente de soixante mètres de long sur dix mètres de large servait d'abri aux plantes de serre tempérée et aux fleurs coupées, tandis que, sur le côté opposé, les végétaux de la zone torride occupaient deux serres spéciales.

En avant de la grande tente, sous les arbres de l'avenue qui servait d'entrée au jardin, étaient placés les produits de la culture maraîchère, ainsi que les objets d'art et d'industrie se rattachant à l'horticulture.

Ceci posé, hâtons-nous de dire que le concours horticole du Mans, malgré les circonstances climatériques si défavorables qui se sont produites cet hiver et pendant une partie du printemps, était des plus remarquables, sous le double rapport de la beauté et de la quantité des objets soumis à l'appréciation du jury. Nous sommes heureux de constater que cette importante réunion des produits de l'horticulture, a été le principal ornement du concours régional.

Quatre-vingts exposants avaient répondu à l'appel de la commission d'organisation. Les horticulteurs, pépiniéristes et maraîchers concouraient entre eux. Il en était de même les amateurs d'horticulture.

Le jury était composé de dix-huit membres, dont quatre appartenaient à la Société horticole de la Sarthe ; quatorze délégués représentaient les sociétés des départements voisins Nous eûmes l'honneur d'être nommé président de ce jury.

Un diplôme d'honneur, 108 médailles, dont 9 en or, 32 en vermeil, 66 en argent et 10 en bronze ont été attribués aux plus méritants des 158 lots dont se composait l'exposition.

Nous n'entreprendrons pas de mentionner tout ce que nous avons distingué, nous nous bornerons à examiner rapidement les apports les plus importants dans chaque section du concours.

SERRE CHAUDE.

Les collections de plantes tropicales telles que palmiers, fougères arborescentes, bromelia, marantha-gloxinia, caladium, dracœna et coleus, formaient un magnifique ensemble de plus de 1,200 sujets choisis dans les meilleures variétés et disposés avec un goût exquis.

SERRE TEMPÉRÉE

Les végétaux de serre tempérée et de pleine terre, n'étaient pas moins bien représentés. Une exposition au mois de juin devait avoir les pélargoniums, comme l'un de ses principaux éléments ; ce beau genre présentait en effet une très nombreuse réunion de variétés les plus diverses. Les rhododendrons, les azalées de l'Inde étaient encore dans tout leur éclat, ainsi que les plantes vivaces.

Nous ne pouvons passer sous silence le remarquable groupe de conifères qu'avait formé M. Jauneau, pépiniériste au Mans, groupe qui renfermait plus de 150 espèces ou variétés souvent rares, parfois d'introduction récente. Le même exposant présentait aussi une nombreuse collection de rosiers.

PRODUITS MARAICHERS

Quant aux produits des jardins maraîchers, nous ne donnerons pas la nomenclature des légumes formant les lots exposés. Tous, à divers degrés, comprenaient des exemplaires choisis avec soin et d'une culture irréprochable.

OBJETS D'ART ET D'INDUSTRIE

La partie industrielle de l'exposition offrait un ensemble très complet d'objets d'art et d'industrie ayant rapport à l'horticulture : serres bien établies, chauffages perfectionnés, ponts et passerelles, caisses à arbustes, tondeuses pour pelouses, plans de jardins, vues perspectives, photographies, etc., rien n'y manquait.

Nous ne pouvons terminer ce rapide aperçu, sans remercier MM. les organisateurs du concours horticole du Mans, de l'accueil sympathique qu'ils ont fait à votre délégué.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Au nom de la section d'économie, de statistique et de législation agricoles

PAR M. LOUIS PASSY

SUR LE

PETIT MANUEL AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Par M. LECOINTE, professeur à l'École normale primaire d'Évreux.

Séance publique du 13 *juin* 1880.

—

MESSIEURS,

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure fait depuis longtemps de louables et heureux efforts pour répandre l'instruction agricole. Il y a plusieurs années que la Société a organisé des concours entre les élèves des écoles primaires de chaque arrondissement. Dans le département de l'Eure, les faits ont d'avance préparé et justifié la loi sur l'organisation de l'instruction agricole. En 1879, la Société, poursuivant une œuvre que le succès avait couronnée, rédigea un programme d'enseignement agricole. Ce programme a servi de règle et de cadre au « *Petit Manuel agricole du département de l'Eure* », que nous a offert et soumis M. Lecointe, professeur à l'Ecole normale primaire d'Evreux.

Le titre de l'ouvrage définit très exactement son but et sa portée. En tête de son programme, la Société de l'Eure avait déclaré que l'enseignement de l'agriculture doit se bor-

ner, pour les écoles primaires, à des notions sommaires et pratiques. C'est bien le caractère du travail de M. Lecointe, et en même temps son mérite. M. Lecointe a su dire beaucoup en peu de mots. Il a cherché à être précis, et il n'a rien donné au hasard. Les différentes parties de son ouvrage sont établies dans de justes proportions. Le cadre était bien tracé. M. Lecointe l'a rempli avec mesure et bon goût. Dans toutes les parties de son travail qui touchent à des notions générales, nous avons remarqué avec plaisir qu'il a profité des travaux de la Société nationale d'agriculture, qui d'ailleurs l'a déjà honoré deux fois de ses récompenses. Les autorités qu'il invoque sont presque toujours les plus illustres de la science et de l'économie rurale.

Le Manuel agricole de M. Lecointe n'est pas seulement un manuel agricole, c'est le Manuel agricole du département de l'Eure. Destiné aux élèves des écoles primaires du département, cet ouvrage tend à leur donner des notions spéciales sur l'agriculture du département. Il est évident que la nature du sol et du climat entraîne des différences si profondes dans les modes de culture qu'il est de toute nécessité de diriger d'abord les jeunes intelligences vers l'explication rationnelle des faits et des phénomènes qui se déroulent sous leurs yeux. M. Lecointe aurait pu certainement multiplier les exemples tirés de la pratique agricole du département : mais il faut tenir compte des limites forcément étroites de son plan, et de l'équilibre qu'il devait établir entre les notions générales et les renseignements locaux. Il n'est pas d'ailleurs de livre élémentaire qui n'ait besoin d'être animé et vivifié par des explications et des commentaires.

Le travail de M. Lecointe nous paraît digne de figurer à côté de travaux analogues que la Société a déjà couronnés, et la section, à l'unanimité, vous propose de lui décerner une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE DE FRANCE (1)

PAR M. LOUIS PASSY

SUR

UN MANUEL ÉLÉMENTAIRE D'HORTICULTURE

A L'USAGE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Par M. PIÉTON, professeur à l'École normale de l'Eure.

Séance générale du 7 août 1881.

—

MESSIEURS,

Vous avez déjà apprécié, en maintes circonstances, les efforts heureux que la Société libre d'agriculture, sciences arts et belles-lettres du département de l'Eure ne cesse de faire pour développer l'enseignement agricole. L'année dernière, vous avez bien voulu couronner un manuel d'agriculture rédigé par M. Lecointe. Cette année, nous venons vous proposer d'accorder une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres au *Manuel élémentaire d'Horticulture*, composé par un des membres les plus actifs de cette Société, par M. Piéton, officier d'Académie, et professeur de culture à l'Ecole normale d'Evreux. En 1879, la Société libre de l'Eure avait rédigé un programme d'enseignement horticole destiné

(1) Ce rapport a été fait au nom de la section d'économie, de statistique et de législation agricoles.

aux écoles primaires du département; ce programme avait pour objet de réunir, dans un cadre précis, les notions essentielles de la culture maraîchère et de l'arboriculture fruitière, pour le département de l'Eure. C'est ce programme que M. Piéton a rempli avec une compétence indiscutable et une parfaite connaissance des principes de la science et des besoins de la culture locale.

Par un heureux privilège, comme le dit si bien M. Piéton dans la préface de son Manuel, le climat et le sol du département de l'Eure se prêtent merveilleusement à la production des légumes et des fruits, dont le prix devient chaque jour plus élevé, et dont l'usage devient chaque jour plus populaire. Le commerce des fruits s'est développé avec les chemins de fer ; nous avons cherché à nous rendre compte de son importance, et il sera peut-être utile de consigner ici quelques renseignements à cet égard. En 1880, la gare d'Evreux a expédié 101,520 kilog. de fruits. Tous ces fruits provenaient des jardins de la ville et des environs. Ces 100,000 kilog. de fruits représentaient environ 80,000 francs. Si l'on veut tenir compte de la consommation sur place, on arrive au chiffre rond de 100,000 francs. On estime généralement la production de Vernon et de ses environs à 150,000 francs, de Gaillon à 180,000 francs, de Louviers à 100,000 francs, du Neubourg à 25,000 francs, de Conches et de Pacy à 5,000 francs, de Gisors à 6,000 francs. Il faut noter que les cerises et les prunes fournissent les 180,000 francs de Gaillon, et sont généralement envoyés en Angleterre. Nous n'avons pas de données aussi positives sur les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer; toutefois, on peut évaluer, dans l'arrondissement de Bernay, le produit à environ 45,000 francs; à Pont-Audemer, nous trouvons des prunes en grande abondance et nous croyons pouvoir estimer le montant des ventes de prunes à 20,000 francs. Les fruits sont enlevés par des voitures et dirigés, en grande partie, vers Honfleur.

Jadis, les légumes étaient cultivés uniquement par des jardiniers qui les portaient et les vendaient ensuite dans les marchés des petites villes. Aujourd'hui, le jardinage s'est popularisé; toutes nos fermes ont des jardins potagers; auprès de chaque habitation se trouve un enclos, un coin de terre où l'on cultive quelques fleurs. On exploite les murs dont l'exposition est favorable, et on les fait servir d'appui et d'abri à des arbres fruitiers. Souvent, même, on voit des champs consacrés à la culture des fruits, dont la récolte se vend en bloc et sur pied, pour être expédiée non seulement sur Paris, mais même en Angleterre. L'éveil est donné, le mouvement se propage et les bénéfices se multiplient. Il suffit donc d'un peu de soins, de bonne volonté, pour utiliser les précieuses ressources d'un sol et d'un climat aussi favorables; mais ces bons soins et cette bonne volonté trouveraient de plus abondantes récompenses s'ils étaient soutenus par des connaissances techniques. Si chacun est convaincu qu'il est bon et utile de planter, on ignore souvent l'art de planter, l'art de choisir les bonnes espèces et d'en surveiller le développement avec une judicieuse sollicitude. C'est à ce but excellent que tendent, avec une énergie soutenue, tous les efforts de la Société libre de l'Eure, et l'on peut affirmer que les élèves des écoles primaires du département ne trouveront dans aucun ouvrage des notions plus saines et plus complètes que dans le manuel d'horticulture de M. Piéton.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans signaler le mérite particulier du chapitre consacré à la culture des pommiers à cidre. Chacun sait qu'en Normandie, le cidre joue, dans la production agricole, un rôle analogue au rôle que joue le vin dans la culture du Midi. Malgré les nombreux ouvrages qu'ont suscités le pommier à cidre et la fabrication du cidre, malgré les excellents conseils que donnent et répètent depuis longtemps les sociétés agricoles de la Normandie, le progrès se trouve trop souvent localisé sur certains territoires privilégiés et dans quelques fermes importantes. Toutefois, on ne

saurait calculer les profits qu'on pourrait tirer d'une culture plus répandue et plus reconnue, plus scientifiquement populaire du pommier à cidre; mais ces profits, à notre sentiment, ne pourront être assurés et recueillis que par les élèves des écoles primaires, auxquels le manuel de M. Piéton est destiné. Aujourd'hui, on cultive le pommier à cidre par routine plutôt que par raisonnement. Il faudra peut-être bien du temps pour que nos populations contrôlent et rectifient leurs méthodes et profitent des lumières nouvelles que leur prodiguent les expériences de la science.

En définitive, votre section approuve le programme que la Société d'agriculture de l'Eure a tracé pour l'enseignement de la culture maraîchère et de l'arboriculture fruitière dans les écoles primaires de ce département, et elle vous propose de décerner à M. Piéton, auteur du manuel élémentaire qui vous a été soumis, comme témoignage de sa satisfaction et de ses espérances, la médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.

NOTICE

SUR

LA CULTURE DU POMMIER A CIDRE

PAR M. PIÉTON

Directeur du Jardin des plantes, membre de la Société.

—

MESSIEURS,

La culture du pommier à cidre comprend le *semis*, la *plantation en pépinière*, la *greffe*, la *formation de la tige* et *de la tête*, la *plantation à demeure*, les *soins de culture et d'entretien*, l'*élagage* et la *récolte des pommes*.

Semis. — Les semis de pommiers se font en mars, dans une terre de consistance moyenne, plus légère que forte, et bien préparée par un ou plusieurs labours de la profondeur d'un fer de bêche. Cette terre a dû recevoir préalablement une bonne fumure d'engrais consommé.

Pour faire le semis, il faut se procurer du marc de pommes, le déposer dans un vase rempli d'eau, puis frotter le marc entre les mains pour séparer les pépins de la pulpe qui les environne. Les pépins qui vont au fond de l'eau sont ordinairement bons pour la reproduction. Ceux qui surnagent sont rejetés. Après avoir fait sécher les graines, on les rentre dans un endroit à l'abri de l'humidité. Quand la terre a été bien préparée, il faut, pour faire le semis : tracer des rayons à la distance de 40 centimètres les uns des autres et profonds de 3 à 4 centimètres, répandre les pépins dans ces rayons et les recouvrir de terre avec le râteau, puis tasser la terre avec le dos d'une pelle et couvrir le semis d'un léger paillis de

litière sèche ou de vieux fumier, pour empêcher la terre de se durcir et la maintenir fraîche.

Après la levée des plants, il est nécessaire de les éclaircir s'ils sont trop rapprochés, de les biner, et de ne pas les laisser envahir par les herbes. Au bout d'un an ou de deux ans, les jeunes pommiers sont assez forts pour être plantés en pépinière.

Plantation en pépinière. — Bien qu'il soit possible d'élever le pommier dans presque tous les terrains, on doit cependant choisir, pour l'établissement d'une pépinière, un sol de bonne qualité, moyennement argileux et à sous-sol graveleux.

Quelle que soit la nature du terrain, il doit être préparé par un défoncement général de 40 à 50 centimètres, suivi d'un labour, et amélioré par une copieuse fumure. Dans les terres bien cultivées, on peut se dispenser de défoncer; deux labours profonds suffisent.

Il convient d'arracher le plant avec beaucoup de précaution afin de ne pas endommager les racines. Le meilleur mode de déplantation consiste à ouvrir une tranchée le long des lignes de semis, en creusant cette tranchée jusqu'au dessous des racines. Ensuite, on enlève tous les jeunes pommiers et on choisit les mieux constitués pour les planter.

La plantation doit se faire autant que possible avant l'hiver, et immédiatement après l'arrachage, à moins que le sol ne soit trop humide; dans ce cas, il serait préférable d'attendre au mois de mars.

Avant de planter, le pivot et les racines sont raccourcies, en supprimant environ le tiers de leur longueur. La même suppression doit être faite sur la tige, pour que cette partie de l'arbre soit en rapport de force avec la racine. Cela fait, on trace sur le sol des lignes espacées de 80 centimètres, et l'on plante les pommiers à 80 centimètres de distance sur les lignes, en les enfonçant seulement jusqu'au collet (1). La

(1) Point d'où partent les racines et où commence la tige.

plantation à la bêche est la meilleure ; elle donne le moyen d'étendre les racines et de les entourer de terre meuble. Toutefois, quand il s'agit de sujets d'un an, qui n'ont le plus souvent qu'un pivot dépourvu de ramifications, la mise en place des jeunes arbres se fait presque toujours au plantoir. Ensuite, il sera bon de donner un labour à la fourche, entre les rangs, et, quelque temps après, de couvrir le sol d'un paillis.

Enfin, il est essentiel de pratiquer, en temps opportun, les sarclages et les binages. Ces travaux d'entretien seront donnés chaque année jusqu'au moment où les arbres, devenus assez forts, pourront être plantés à demeure.

Formation de la tige. — On peut obtenir une tige bien droite et vigoureuse au moyen de la greffe en écusson (1) qu'on applique à quelques centimètres au-dessus du pied des jeunes pommiers, quand ils ont environ deux centimètres de diamètre à la base. On dispose la tige à cet effet, en supprimant les bourgeons et autres productions dont elle est garnie, depuis le niveau du sol jusqu'à 30 centimètres de hauteur. L'écusson est posé dans la première quinzaine d'août, à 7 ou 8 centimètres du sol.

La tige des sujets qui auront été écussonnés en août sera coupée au mois de février suivant, à 3 centimètres au-dessus de l'écusson ; celui-ci donnera lieu à une nouvelle tige.

Lorsque les arbres doivent être greffés en tête, ou encore si l'on ne veut pas les greffer, on laisse la tige se développer sans employer l'écusson.

Dans l'un comme dans l'autre cas, voici comment il convient d'opérer :

Deux ans après la plantation, recéper au mois de février

(1) Nous ne saurions trop recommander ce mode de multiplication, c'est celui qui fournit les plus belles tiges ; malheureusement, on ne peut l'employer que pour les variétés vigoureuses. Plusieurs bonnes sortes, telles que le Bédant, la Peau-de-Vache, ne donnent de bons résultats qu'étant greffées en tête.

et à 5 ou 6 centimètres du sol, tous les jeunes pommiers (à l'exception de ceux qui ont été écussonnés), pour obtenir une tige plus vigoureuse. Pendant le cours de la végétation, choisir et dresser, le long d'un tuteur, le plus beau des rameaux qui se seront produits après le recépage, enlever tous les autres au rez de l'écorce, avec la serpette.

Pour déterminer l'accroissement des tiges en grosseur et en hauteur, il convient de les laisser garnies de tous leurs bourgeons latéraux pendant les premières années qui suivent celle de la plantation. Cependant, comme le trop grand développement de ces productions pourrait nuire à celui du bourgeon qui prolonge la tige, elles devront être taillées en ne conservant que la moitié ou environ de leur longueur.

Après trois années de plantation, on commence à retrancher quelques-uns des rameaux et des bourgeons produits sur la tige. Cette suppression se fera en plusieurs fois, parce qu'il est nécessaire de laisser un certain nombre de bourgeons qui servent à l'accroissement en diamètre de l'arbre.

L'enlèvement des pousses latérales se fait ainsi :

Quatrième année de plantation.—On dégarnit la tige de bas en haut, jusqu'à 40 centimètres du sol.

Cinquième année. — Il faut continuer à dégarnir sur une longueur de 50 centimètres en plus des 40 centimètres de l'année précédente, tout en conservant les rameaux qui ne dépassent pas 10 à 15 centimètres.

Sixième année.—Enlever les productions latérales jusqu'au point où doit commencer la tête de l'arbre, et conserver encore, pendant un an, un certain nombre de bourgeons.

Septième année.— L'arbre est ordinairement assez fort pour être mis en place à demeure. Toutes ses productions latérales sont coupées près de l'écorce.

La suppresssion complète des rameaux qui se trouvent autour de la tige sera faite avec la serpette, en coupant de bas en haut et de façon à conserver un petit empatement de 2 à 3 milimètres, au point d'insertion du rameau sur la

tige. En opérant ainsi, la plaie se recouvre en fort peu de temps.

Au bout d'une période de six à sept années de culture, les pommiers qui n'ont pas été écussonnés doivent être assez forts pour être greffés en tête, au moyen de la greffe en fente. On fait usage de ce moyen de reproduction quand la tige, haute de 2 mètres à 2 mètres 20, présente à 1 mètre au-dessus du sol une circonférence de 11 à 12 centimètres.

Formation de la tête. — La formation de la tête des pommiers qui ont été écussonnés en pied, comme celle des arbres qui ne sont pas greffés, s'obtient de la manière suivante : après six ans d'élevage en pépinière, la tige est coupée en février, à la hauteur de 2 mètres 20, au-dessus du sol; bientôt après, les yeux qui sont placés immédiatement au-dessous de la coupe, donnent naissance à un certain nombre de bourgeons, parmi lesquels on en choisit cinq ou six des mieux placés autour de la tige, et l'on supprime tous les autres. Quant aux bourgeons conservés, on les maintiendra d'égale force, en pratiquant au besoin un pincement sur les plus vigoureux, s'ils prennent trop d'accroissement.

Lors de la taille d'hiver suivante, les branches (1) sont laissées de leur longueur; elles constituent la charpente de l'arbre. Il faut, autant que possible, les soumettre à l'influence de l'air, et favoriser leur développement par l'application du pincement et du cassement sur leurs pousses latérales.

Le nombre de branches que nous avons indiqué est bien suffisant pour commencer la tête d'un arbre. Le pommier de haut jet produit beaucoup de rameaux, à l'aide desquels il est toujours facile, à mesure qu'il s'accroît, d'augmenter le nombre de ses branches de charpente.

Enfin, la tête d'un pommier peut être formée avec trois

(1) Au bout d'un an le bourgeon devient rameau, ensuite il prend le nom de branche.

branches. En taillant chaque branche à 12 ou 15 centimètres de son point d'insertion sur deux yeux placés à droite et à gauche, on obtiendra ainsi trois bifurcations et par conséquent six branches de charpente qui seront traitées comme ci-dessus.

En formant la tête, il est essentiel d'ébourgeonner, à mesure qu'elles apparaissent, toutes les pousses qui se présentent le long de la tige.

Plantation à demeure.— Les plantations de pommiers se font le plus souvent : 1° le long des chemins et pour marquer la limite des propriétés (1); 2° dans les vergers et dans les cours.

Dans le premier cas, les arbres sont plantés sur une seule ligne, de chaque côté du chemin, et à 12 mètres de distance les uns des autres.

Dans le second, la plantation d'un verger doit être faite en quinconce, avec un espace de 14 mètres en tous sens entre les arbres.

La plantation comprend : la préparation du terrain, le choix des arbres, l'habillage et la plantation proprement dite.

Préparation du sol. — Ce travail consiste à ouvrir, six semaines avant la plantation, des trous de 2 mètres de diamètre sur 80 centimètres de profondeur. Au moment de planter, on déposera, au fond de chaque trou, des gazons, l'herbe en dessous, puis on mélangera la terre extraite du trou en y ajoutant du fumier de vache bien consommé, et un tiers de terre argileuse pour les sols légers.

(1) Arrêt du règlement du 17 août 1751, concernant les plantations rurales :

« Le long des chemins vicinaux et des chemins de traverses, on ne pourra planter, dans les terres non closes, aucuns arbres qu'à 10 pieds de distance du bord desdits chemins.

« Nul ne pourra planter aucuns poiriers ou pommiers qu'à 7 pieds de distance du fond voisin ; et, en cas que les branches s'étendent sur le terrain voisin, le propriétaire desdits sera contraint, en outre, d'en couper l'extrémité des branches, autant qu'elles s'étendent sur le terrain voisin. » (Voir *Usages locaux du département de l'Eure.*)

Le fumier de cheval, les boues de rues, le gravier et même un peu de pierraille, peuvent servir au mélange pour les terrains argileux et compactes, parce qu'ils favorisent l'action de l'air en lui permettant d'arriver aux racines. Le trou sera rempli de ces matières jusqu'au niveau du sol environnant, en réservant seulement la place que doit occuper le pied de l'arbre.

Choix des arbres. — Il faut choisir des pommiers greffés soit en pied, soit en tête. Ces arbres doivent avoir une circonférence de 11 à 14 centimètres à moitié de leur hauteur On doit tenir à ce que les plaies, résultant de l'enlèvement des branches sur la tige, soient entièrement recouvertes.

Plantation ou mise en place à demeure. — Dans les terrains légers ou de consistance moyenne, la plantation doit se faire, autant que possible, après la chute des feuilles, mais on peut la continuer, quand il ne gèle pas, pendant tout le temps du repos de la végétation. On ne plante après l'hiver que dans les terres compactes et humides.

Avant de faire la plantation, il est indispensable de préparer l'arbre en le soumettant à l'opération de l'*habillage*; elle consiste à parer, à l'aide de la serpette, les plaies résultant de la rupture des racines au moment de l'arrachage ; la coupe se fait en dessous, de manière que la plaie soit bien en contact avec la terre, ce qui détermine une prompte cicatrisation et la sortie de nouvelles radicelles.

L'habillage s'applique aussi aux branches; on doit les raccourcir un peu, de manière à ce que leur développement soit en rapport avec celui des racines.

Ces dispositions prises, l'arbre est placé dans la position qu'il doit occuper, sur une couche de terre meuble assez élevée pour que le collet de sa racine se trouve à 5 ou 6 centimètres au-dessus du sol environnant, et de manière à ce qu'il soit complètement découvert. Lorsque l'arbre est mis dans cette position, on range avec les mains, dans leur sens naturel, les racines, entre lesquelles on fait pénétrer de la

terre friable, en évitant de donner au sujet planté des secousses de haut en bas, secousses qui ont pour effet de trop rapprocher les racines les unes des autres et de briser le chevelu. Le trou est ensuite comblé de manière que la terre la plus meuble se trouve autour des racines. On termine en foulant légèrement la terre avec les pieds. Quand on plante par un temps sec et en terrain léger, il est bon de mouiller copieusement l'arbre avec l'arrosoir à pomme.

L'arbre planté, il faut le protéger contre le vent et maintenir sa tige droite au moyen d'un tuteur assez haut pour dépasser la tête. Le tuteur est relié à la tige à l'aide d'attachés en osier garnies de foin ou de mousse pour empêcher l'écorce de se meurtrir. Un peu plus tard, en mars, on applique sur la tige et sur les branches une couche de chaux éteinte, mélangée de bouse de vache et d'argile. Cette préparation garantit l'arbre des coups de soleil. On peut encore, dans le même but, entourer la tige d'une poignée de paille de seigle, maintenue par des liens d'osier.

Afin de préserver les pommiers des atteintes des bestiaux et du choc des instruments aratoires, on emploie une armure composée de trois pieux disposés en triangle autour de la tige, à 40 centimètres du pied de l'arbre et s'élevant à 1 mètre 50 au-dessus du sol. Ces pieux sont reliées entre eux par des traverses placées au sommet et à moitié de la hauteur de l'armure.

Enfin, pour prévenir les dégâts qui peuvent résulter du voisinage des lapins et des autres rongeurs, il convient d'attacher, au bas de la tige de chaque pommier, une certaine quantité de joncs marins dont on dispose les branches de haut en bas.

Culture et entretien. — Le sol dans lequel se trouvent les pommiers doit recevoir autant de binages qu'il en faut pour détruire les mauvaises herbes, et tenir la terre meuble, principalement sous l'extrémité des branches.

Les engrais sont apportés au pied des arbres, non dans les

premières années de plantation, mais seulement quand ils commencent à donner des produits d'une certaine importance. On ne donne pas d'engrais aux arbres vigoureux et peu productifs, mais à ceux qui sont peu poussants ou qui sont épuisés par des récoltes très abondantes.

Il faut se servir de fumier bien consommé, l'enterrer avant l'hiver, non au pied de l'arbre, mais sous l'extrémité des branches, en ayant soin de ménager les racines.

Elagage. — La tête de l'arbre, dirigée pendant les premières années comme nous l'avons indiqué, demande encore beaucoup de surveillance à mesure qu'elle se développe. Le plus souvent, il se produit dans l'intérieur de la tête un grand nombre de petites branches et de rameaux gourmands qui nuisent à la circulation de l'air et de la lumière, tout en étant préjudiciables à la bonne disposition de l'arbre.

Ces différentes pousses seront supprimées avant ou après les grands froids et autant que possible avec la serpette. Si cet instrument ne suffisait pas, on se servirait d'un ciseau à long manche en plaçant la lame en dessous de la branche qui doit être retranchée. En même temps, si l'on s'aperçoit de la présence du *gui*, plante ligneuse qui vit en parasite sur les arbres, il est urgent de détruire cette plante en la coupant le plus près possible de son point d'insertion.

Les plaies résultant des amputations seront recouvertes avec du mastic à greffer, ou de l'onguent de Saint-Fiacre. On doit faire l'élagage tous les deux ans.

En vieillissant, les écorces se gercent, se dessèchent, se couvrent de mousse et servent de refuge à une foule d'insectes qui vivent aux dépens de l'arbre. Il importe d'enlever ces écorces et ces mousses par un temps humide en se servant d'une forte serpette ou d'un grattoir spécial, en ayant la précaution de ne pas faire de plaies, puis tout ce qui proviendra du grattage sera réuni et brûlé. « Pour conserver à l'écorce toute sa netteté, il faut, tous les deux ou trois ans, enduire le tronc et les branches principales avec un lait de chaux un peu

épais, ce qui détruit jusqu'aux racines les plus fines de la mousse(1)».

CHANCRES, CONTUSIONS, PUCERON LANIGÈRE.

Chancres. — Cette maladie se produit sur la tige et sur les branches. Elle se manifeste par un gonflement spongieux de l'écorce qui se déchire et donne souvent lieu à un épanchement de sève visqueuse. Le moyen de combattre le chancre consiste à retrancher avec une serpette bien affilée toute la partie malade (bois et écorce) et à recouvrir la plaie de mastic à greffer ou d'onguent de Saint-Fiacre (mélange d'argile et de bouse de vache).

Quelques auteurs désignent sous le nom de *brûle*, une sorte de chancre, attaquant spécialement les jeunes pommiers nouvellement plantés, et se manifestant par des gerçures de l'écorce accompagnées de taches brunes qui envahissent promptement le corps ligneux. Cette maladie est souvent le résultat d'une plantation trop profonde. Dans ce cas, une déplantation et une replantation sont nécessaires.

Contusions. — Elles sont presque toujours occasionnées par le choc des instruments aratoires qui meurtrissent les écorces et attaquent quelquefois l'aubier. Les vents, en déterminant le frottement des branches, produisent des accidents analogues. On guérit les contusions et généralement toutes les plaies, en les mettant à l'abri de l'air, de l'humidité et du soleil, au moyen des engluments dont il a été parlé ci-dessus et après avoir enlevé, jusqu'aux parties vives du bois, tout ce qui était meurtri ou en état de décomposition.

Puceron lanigère. — De tous les insectes qui attaquent le pommier, le puceron lanigère est celui qui cause le plus de dégâts. On le reconnaît aux flocons de duvet blanc qui l'enveloppent. Cet insecte se montre sur la tige, sur les branches et

(1) *Traité des maladies des arbres fruitiers*, par F. Rubens.

sur les racines. Il se propage rapidement et se transmet en peu de temps d'une plantation à une autre.

Traitement. — Couper, après la chute des feuilles, les exostoses causées par la piqûre des pucerons, puis laver les arbres avec de l'eau mélangée d'un tiers d'huile de pétrole. Cette opération se fait à l'aide d'une brosse raide. Déchausser les racines et les couvrir de suie (1).

Récolte des fruits. — Elle se fait à mesure que les pommes mûrissent, ce qui a lieu de septembre à la fin de novembre, selon que les variétés sont hâtives ou tardives. « On reconnaît que les fruits sont mûrs : à leur odeur agréable, à leur teinte jaunâtre, à leur chute spontanée, enfin à la couleur foncée de leurs pépins (2).

Il convient de profiter d'un temps sec pour détacher les fruits de l'arbre. On se sert à cet effet d'une gaule munie d'un crochet avec lequel on saisit la branche et on la secoue.

Les pommes doivent être rentrées à l'abri de la gelée et des pluies. Les pommes gelées ont perdu toute leur valeur ; quant aux pluies, elles peuvent enlever le tiers du sucre contenu dans le fruit, et par suite, diminuer d'autant la proportion d'alcool que contiendrait le cidre.

Avant la récolte générale, on a dû retirer tous les fruits gâtés ou véreux pour les mettre à part.

CHOIX DES MEILLEURES VARIÉTÉS DE POMMIERS A CIDRE.

Pommes de première saison. Maturité, septembre et octobre.

Fruits doux. — Jaunet, Coqueret, Madeleine (3), de Grelot, de Binet, Rouge-bruyère, Doux-à-Lagnel, de Cimetière-de-Blangy.

(1) Mis en pratique depuis plusieurs années dans les pépinières de M. Lapeltey, à Evreux ; Cordier, à Bernay ; Duval, ancien instituteur au Neubourg, ce traitement a donné les meilleurs résultats.

(2) Dubreuil, *Cours d'arboriculture.*

(3) Obtenue par M. Leblond, cultivateur à la Madeleine d'Evreux.

Fruits amers. — Blanc-mollet, Amer-doux, Petit-ameret, Franc-pépin, Mouflette, Queue-nouée.

Pommes de deuxième saison. Maturité, novembre et décembre.

Fruits doux. — Germaine, Marin-Onfroy, Delaplace (1), Muscadet, de Rouget, de Carpentier, d'Orvaux.

Fruits amers. — Bedant, Pressagny, de Haute-Bonté, Hautbois, de Rouelle, Messire-Jacques.

(1) Originaire de Beaumesnil (Eure), où elle a été trouvée par M. Delaplace.

NOTICE

SUR

LES MALADIES ET LES ENNEMIS DU POMMIER A CIDRE

PAR M. HENRI QUEVILLY

Membre de la Société (section de Bernay).

—

MESSIEURS,

Des plaintes et des lamentations retentissent d'un bout à l'autre de la Normandie. Nos vergers sont décimés par de nombreuses maladies et les intempéries du climat ont aussi porté une grave atteinte à leur végétation.

Malgré l'aridité du sujet, il ne peut donc paraître inopportun de parler de cette calamité en présence d'une Société qui a pour but l'amélioration et la protection de notre agriculture locale.

De même que tous les végétaux ligneux, multipliés par la culture, le pommier à cidre est exposé à de nombreuses maladies. Elles sont généralement déterminées soit par des blessures, soit par la présence de plantes parasites ou d'insectes nuisibles, soit enfin par la rigueurs des saisons.

I.

BLESSURES.— CAUSES DIVERSES.

Les blessures qui résultent de contusions sur la tige ou de fractures des principales branches donnent lieu à des *ulcères*. Ainsi lorsqu'une plaie faite à un pommier pénètre jusqu'au

corps ligneux et le laisse exposé aux influences atmosphériques, l'humidité de l'air et la pluie altèrent les couches extérieures de l'aubier en produisant l'écoulement d'un liquide âcre, de couleur brune, qui contribue à augmenter cette ulcération, capable quelquefois en grandissant de causer la mort de l'arbre.

Le meilleur remède consiste à enlever avec soin toutes les portions d'écorce et de bois altérées ou déchirées, pour recouvrir ensuite cette plaie, ainsi nettoyée, d'un englument, composé d'onguent ou de mastic à greffer.

Lorsque les ulcères sont abandonnés à eux-mêmes, ils donnent lieu à la *carie*, qui décompose et corrompt la plaie laissée à l'air libre. On conseille pour remédier à ce mal d'opérer comme dans le cas précédent en privant les parties malades du contact de l'air et de l'humidité.

Souvent les jeunes pommiers nouvellement plantés éprouvent ce que l'on pourrait appeler un *étranglement de la tige.* Ce phénomène se produit quand des écorces inhabituées à l'action désséchante de l'air et à l'ardeur du soleil se durcissent en empêchant de nouveaux tissus de se former au-dessous d'elles. Il y a alors étranglement sur toute la tige, et la sève des racines, parvenant difficilement à la tête de l'arbre, fait naître au collet des bourgeons nuisibles. Pour prévenir cet accident, fréquent sur les sujets élevés daus les endroits ombragés et plantés ensuite en plein champ, il faut au printemps débrider au moyen de la pointe de la serpette ces écorces endurcies, en pratiquant tout le long de la tige et du côté du midi, une fente verticale pénétrant jusqu'au bois.

Les arbres à cidre sont souvent atteints par le *chancre.* « De toutes les maladies qui viennent aux arbres, écrivait « déjà de Bonnefond en 1651, le chancre est le plus dange- « reux, car il gerce et fait mourir la partie de l'écorce où « il s'engendre. »

Ce mal est attribué à un embarras dans la circulation de la sève et quelquefois à l'excès d'humidité du sol. Il se

reconnaît aux caractères suivants : une ou plusieurs taches brunes apparaissent à la surface de l'écorce qui, dès lors, se rétrécit, se dessèche et se déchire en laissant à jour une plaie spongieuse de couleur brune. L'aubier lui-même se décompose. Bientôt le chancre atteint le bois parfait et, grandisant toujours, entoure la branche ou la tige où il se trouve. Il faut alors enlever jusqu'au vif toute la partie malade et, recouvrir ensuite la plaie avec un englument résineux ou un mastic à greffer. Mais il faut, dans ce cas comme dans toutes les plaies du pommier, se garder d'employer des peintures ou du goudron de gaz qui contiennent des matières corosives dangereuses pour les tissus végétaux.

La *jaunisse* est un étiolement qui se produit lorsque les feuilles se décolorent et tombent avant l'époque naturelle. Il faut en chercher la cause dans l'humidité ou la pauvreté du sol, et par suite y porter remède au moyen du drainage et des engrais liquides ou solides.

Une autre maladie du pommier dans les terrains arides se manifeste par la transsudation sur toutes les parties de l'arbre d'une matière sucrée, liquide, soluble dans l'eau, analogue au miel et susceptible d'attirer les insectes qui en sont très friands. Cette affection, qui a été appelée *mielat* ou *fumago*, nuit beaucoup aux fonctions nutritives du végétal et ne peut guère disparaître que par des lavages à grande eau, car une petite quantité d'humidité rend cette matière sucrée, noirâtre et semblable à de la suie.

Quelquefois on voit certains vergers prospérer pendant quelques années, puis cesser tout à coup de végéter et même mourir. Ce résultat fâcheux est souvent causé par la trop grande quantité de terre qui recouvre les racines et les prive d'air en leur causant une véritable *asphyxie*. Mais une autre cause de l'*asphyxie des racines* a été signalée récemment par M. Morière, doyen de la Faculté des sciences de Caen. Elle se produit dans les pommeraies qui reposent sur un sol humide et compacte. Les extrémités des racines qui

se trouvent dans de telles conditions ne remplissent plus leurs fonctions actives pour la nutrition de la plante. Au contraire, par suite de leur privation d'air et à cause de l'humidité où elles séjournent, elles pourrissent bientôt en exhalant une certaine odeur alcoolique. C'est qu'en effet, d'après les découvertes modernes de MM. Lechartier et Bellamy sur la fermentation alcoolique sans intervention de levure, et celles plus récentes encore de MM. Pasteur et Muntz sur la production de l'alcool dans les plantes privées tout à coup d'oxygène, il est reconnu aujourd'hui que le sucre contenu dans une cellule végétale que l'on asphyxie en retirant l'oxygène ambiant, se détruit alors pour former de l'acide carbonique et de l'alcool, c'est-à-dire en développant une véritable fermentation alcoolique. A l'appui de cette théorie, confirmée par diverses expériences, nous avons les faits suivants :

Vers le mois d'octobre 1879, M. Descloizeaux, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle de Paris, pria son collègue, M. Van-Thiégem, professeur de physiologie végétale au même établissement, d'examiner des racines de pommiers malades provenant d'une propriété qu'il possède dans le Calvados. Ces racines exhalaient une forte odeur d'alcool et la fermentation alcoolique y était évidente. Aussi M. Van-Thiégem s'exprimait ainsi à leur sujet dans la communication qu'il fit, le 29 novembre 1879, à la Société botanique de France : « Les éléments altérés sont précisément « les seuls qui dans les racines normales de cet âge renfer- « ment du sucre et de l'amidon. C'est évidemment sur le « contenu sucré ou capable de se transformer en sucre qu'a « porté la fermentation alcoolique, éprouvée spontanément « par les cellules lorsque les conditions de leur vie normale « se sont trouvées brusquement changées. Or, il paraît cer- « tain que cette fermentation alcoolique, apparue spontané- « ment en l'absence de toute levure, a dû être provoquée ici « par le manque d'oxygène dans le sol — par l'asphyxie des « racines. »

Le savant professeur ajoutait : « Les renseignements qu'en « réponse à mes questions M. Descloizeaux m'a donnés sur la « nature du sol, joints à cette circonstance que l'année a été « extraordinairement pluvieuse, n'ont fait que me confirmer « dans cette conviction. Dès lors le seul conseil à donner « était d'aérer promptement la terre où plongent les racines, « soit par drainage soit par tranchées. »

Vous voyez par là, Messieurs, comment les données théoriques, obtenues dans le laboratoire, peuvent tout à coup éclairer la pratique agricole. Je ne puis donc trop appeler votre attention sur cette maladie des racines, plus communes qu'on ne le suppose dans notre arrondissement, surtout dans les terrains humides, compactes et imperméables. Je ne saurais trop le redire aussi, d'après les savants naturalistes que je viens de citer, le seul remède à y apporter consiste dans le drainage des vergers.

II.

PLANTES PARASITES.

Parmi les plantes parasites qui vivent aux dépens de nos pommiers, on doit signaler les *mousses* et les *lichens* qui croissent sur les tiges et les grosses branches. Pour débarrasser les pommiers de cette espèce de lèpre, on se sert à la fin de l'hiver et par un temps humide d'une plane tranchante, cintrée et armée de petites dents. Cette dernière disposition de l'instrument permet de tracer le long de la tige des fentes longitudinales et d'enlever, en même temps que les cryptogames parasites, les vieilles écorces sèches et rudes qui se prêtent difficilement au grossissement de la tige et la privent du contact de l'air et de la lumière, tout en servant aussi de retraites à des larves et à des insectes nuisibles. Cette méthode très utile remonte, dit-on, au règne de Louis XIII et

paraît d'origine normande. On l'attribue à l'abbé Adrien Le Gendre, curé d'Hénouville, près Rouen.

Après l'opération de l'enlèvement des mousses, on a l'habitude, surtout dans les terrains humides, de badigeonner les tiges avec un lait de chaux. Dans ce cas, l'emploi de l'eau de chaux qui préserve moins, il est vrai, de l'ardeur du soleil, mais qui obstrue moins aussi les pores de la tige, paraît préférable.

Deux champignons microspiques sont très nuisibles pour nos pommiers. L'un, nommé *érysiphe*, se développe sous forme de poudre blanche sur les feuilles des jeunes pommiers languissants, en produisant le mal appelé *meunier*; l'autre, du genre *byssus*, naît sur les racines qu'il enveloppe de ses ramification blanches et est vulgairement nommé *blanc des racines*. On ne connaît pas de remèdes contre le premier. On essaie de combattre le second en lavant les racines avec un mélange de chaux et de soufre en poudre.

Mais de tous les parasites préjudiciables aux vergers, le plus dangereux est le *gui*, si vénéré des Gaulois. Cet arbrisseau forme sur les branches des pommiers de petits buissons verts, arrondis, produisant des fruits blancs, à pulpe gluante et renfermant une graine. On comprend facilement que si un pommier nourrit une vingtaine de touffes de gui, il soit singulièrement épuisé par la succion de cette plante et devienne languissant. La multiplication de ce parasite a lieu par les grives qui sont très friandes de ses baies. Mais comme ces oiseaux, après avoir avalé les graines, ont la faculté de les rejeter par le bec quand elles sont accumulées dans leur estomac, celles-ci tombent sur les branches et s'y attachent par leur matière visqueuse. Au printemps suivant, ces graines germent, leur radicelle rampe sur l'écorce, pénètre par la plus prochaine fissure et traverse les couches du liber et s'y implante pour tirer tous les fluides nécessaires à la jeune plante. Comme le gui prend quelquefois racine jusqu'au cœur de la branche, on est souvent forcé de couper cette

branche ; d'autres personnes enlèvent les touffes rez l'écorce des branches, mais alors elles repoussent souvent.

Malgré l'antique réputation du gui sacré, qui sert aujourd'hui non seulement d'enseignes aux auberges de basse Normandie, mais encore de parure verdoyante aux demeures britanniques, qui nous l'enlèvent chaque année pour les fêtes de Noël, nous désirons vivement ne plus le voir sur le pommier normand. Espérons aussi que les arrêtés préfectoraux et municipaux pris tout récemment dans notre département pour sa destruction seront mis le plus tôt possible à exécution. Enfin, à cause de l'invasion progressive de ce fléau, il serait bon d'émettre le vœu que la *draine* ou *grosse grive* soit inscrite au nombre des oiseaux nuisibles qu'un arrêté préfectoral permet de tuer impunément.

III.

INSECTES NUISIBLES.

En outre des maladies et des plantes parasites, tout une légion malfaisante d'insectes attaque le pommier à cidre dans ses diverses parties.

Nous trouvons d'abord sur ses racines : la *larve du hanneton*, vulgairement appelée *man*, et qui est un ennemi redoutable pour les pépinières et les vergers, le *puceron lanigère*, dont nous parlerons bientôt, et les larves de plusieurs *tipules* et *élatériens*.

Sur la tige, nous avons aussi de terribles ravageurs. « Il n'est pas, disait le regretté Henri de la Blanchère, de plantation de pommiers en plein vent où l'on ne remarque quelques pieds malades, à feuillage rare, d'un vert pâle, à végétation languissante qui se traduit par des pousses annuelles presque nulles formant des espèces de bouquets rabougris sur les branches. Ces arbres, d'ailleurs, ne donnent pas de fruits ; les quelques fleurs chétives qui s'épanouissent coulent et ne

nouent pas, ou, si le fruit se forme, il tombe tout jeune par défaut de nourriture... Les *scolytes* ont passés par là et y sont encore.

« Approchez-vous de l'arbre et examinez attentivement l'écorce. Vous la verrez à certaines places saillantes formées par l'insertion de menues branches dans le jeune âge, percée d'une multitude de petits trous ronds, semblables à ceux que formerait une vrille... Enlevez d'ailleurs un fragment d'écorce... Vous allez trouver la couche intérieure, sillonnée de galeries, plus ou moins régulières et contournées, les unes vides et les autres remplies de sciure de bois brune, tassée, serrée comme par une pression considérable. »

Tels sont les ravages des scolytes. Celui qui fait le plus de mal aux pommiers est de couleur noire et porte le nom de *scolyte du prunier*. Lorsqu'il est installé sur un arbre, tout remède vient trop tard.

Dès qu'un cultivateur voit les jeunes branches d'un pommier se faner et qu'un peu de vermoulure sort par un point de l'écorce, il est temps qu'il creuse cette branche, car elle renferme la chenille du *zeuzère du marronnier*. Elle opère toujours en descendant et met trois ans à acquérir son développement pour sortir papillon au mois de juillet. Nous trouvons encore sur les branches, le *rhynchite conique* dont le nom vulgaire de *coupe-bourgeons* indique la nuisible industrie, diverses *cochenilles*, la larve d'un coléoptère nommé *callidium* et le fameux *puceron lanigère*. Tout le monde connaît le *puceron lanigère* qui est recouvert d'un épais duvet blanc et qui envahit plus que jamais nos vergers d'une façon effrayante. Cet insecte pique l'épiderme et absorbe la sève de l'arbre, mais ce n'est pas là l'inconvénient le plus grave : sa piqûre cause un tel désordre dans les tissus, qu'elle détermine la formation d'exostoses qui grossissent chaque année, arrêtent la circulation et font mourir les principales branches, puis l'arbre lui-même. Bien qu'il soit d'une introduction relativement récente dans notre pays, il y a déjà

causé de grands ravages et fait disparaître plusieurs bonnes variétés de fruits à cidre. Il menace même de priver les pays cidricoles de leur production, car il résiste aux plus grands froids et aux nombreux remèdes prônés pour sa destruction. C'est vers 1823, que notre illustre compatriote Auguste Le Prévost — dont la vaste érudition embrassait avec empressement toutes les questions intéressantes pour notre contrée — signala l'apparition dans notre département de cet insecte, alors récemment importé d'Amérique et d'Angleterre, puis en France. Ce savant recueillit aux environs de Bernay, de concert avec M. du Breuil, plusieurs de ces insectes qu'il adressa à M. Bosc. Ce dernier, qui avait déjà, en 1821, fait un rapport sur ce puceron à la Société royale et centrale d'Agriculture, écrivit ce qui suit à son correspondant bernayen :

« La branche de pommier que vous m'avez envoyée était « en effet déformée par suite des piqûres du puceron lani- « gère, et en offrait encore un vivant, mais privé d'une par- « tie de sa laine par le frottement. Ainsi donc, comme je « vous avais témoigné le craindre, cet insecte gagne du « pays tous les ans et, bientôt, il infestera toute votre belle « province, et diminuera la valeur des terres par sa fâcheuse « influence sur la quantité et la qualité des pommes à « cidre. »

A la suite de cette correspondance, Auguste Le Prévost rédigea, sur le puceron lanigère, un mémoire qui fut lu, en 1825, à la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure. La Société d'agriculture du Calvados mit le sujet au concours de 1827 à 1829; mais nous attendons toujours depuis lors un procédé efficace pour détruire cet ennemi. Aussi après avoir suivi, il y a quelques années, plusieurs des études faites contre le phylloxéra et ayant trouvé une grande analogie entre les mœurs de cet insecte et le puceron du pommier à cidre, je publiai une note pour appeler de nouveau l'attention des Sociétés agricoles, des Conseils généraux et même des Assemblées législatives sur le puceron lanigère,

que j'appelai dès lors le *phylloxéra du pommier*. Comme vous le pensez bien, Messieurs, mon faible appel ne fut point entendu; seulement la Société entomologique de France et son ancien président, M. le Dr Maurice Girard, délégué de l'Académie des sciences pour l'étude du phylloxéra, approuvèrent et conservèrent cette nouvelle dénomination. Continuons donc de chercher à combattre ce mal qui progresse de jour en jour et espérons que les études actives et patriotiques auxquelles donne lieu le terrible ravageur de la vigne nous profiteront pour la destruction de son congénère, le phylloxéra des pommiers.

Sur les feuilles du pommier à cidre vit une armée entière de chenilles. Nous citerons surtout celles du *bombyx livrée*, *chrysorrhée* et *auriflue*. Les premières naissent en mai et les autres jusqu'en septembre; il faut dont tâcher de pratiquer l'échenillage en temps opportun. — Une autre chenille très nuisible est l'*iponomeute cousine*, qui tisse une toile soyeuse et passe d'un bourgeon à l'autre en rongeant les feuilles et en dévastant toute l'étendue de l'arbre, qui semble parfois enveloppé de nombreuses toiles d'araignées. Pour la détruire, il faudrait enlever son nid en mai et en juin, ou bien allumer, pendant les soirées du mois d'août, des feux clairs dans le voisinage des pommiers pour brûler son papillon.

La charmante fleur du pommier est aussi la proie de cruels ennemis. En outre des ravages de la chenille de la *pyrale blanc de ceruse* et de celle de la *pyrale des prunes*, elle est souvent détruite par l'*anthonome du pommier*. Le petit charançon brun qui porte ce dernier nom vit dans les fleurs en bouton, qu'il fait mourir, en compromettant souvent toute la récolte et en causant ce que beaucoup de personnes appellent les *vents roux*. Que les cultivateurs veuillent bien cueillir une de ces fleurs transformées à l'état de clous de girofle, il y trouveront un petit ver qui est l'auteur du mal. C'est la larve de notre charançon. On ne connaît point encore de remède contre ce destructeur de la fleur; mais on con-

seille de ne lui laisser aucune retraite sous l'écorce. Otez donc tout refuge aux anthonomes, et vous ne verrez plus de vents roux sur les pommiers.

Enfin, la pomme elle-même est attaquée par plusieurs insectes, sans parler des jeunes fruits verts où la femelle du *rhynchite bacchus* dépose un œuf. Tout le monde a vu dans les vergers une grande quantité de pommes tombées sur le sol et attaquées par un ver. Ce sont là des dégâts de la *pyrale des pommes*. Le ver est la chenille de ce petit papillon de nuit dont la femelle fait sa ponte dans l'œil du fruit nouvellement noué. La petite chenille qui en sort, à peine grosse comme un fil, pénètre près du pépin et creuse une galerie allant du centre à la circonférence où elle se ménage une ouverture. Quand le fruit attaqué tombe, la chenille sort pour se métamorphoser en terre ou sous les écorces. On ne connaît pas de remèdes pour éviter cette destruction des fruits.

IV.

INTEMPÉRIES DES SAISONS

Les intempéries des saisons et les températures extrêmes de notre climat ont souvent aussi une influence funeste sur les vergers normands.

Sans parler des pluies dangereuses au moment de la floraison et de la grêle qui mutile quelquefois l'arbre en abattant sa fleur et son fruit, on doit signaler les chaleurs de l'été qui, dans certaines années, dessèchent l'extrémité des branches et vaporisent l'eau de végétation qui se trouve dans les cellules.

Mais les froids excessifs sont aussi une cause de mort pour le pommier à cidre, et nous avons pu en faire la triste expérience à la suite de l'hiver rigoureux de l'an dernier, hiver peut-être aussi funeste que celui de 1608 qui fit, dit-on, mourir alors plusieurs variétés d'arbres à cidre et notam

ment le pommier Coquerel, et que celui de 1709 dont Saint-Simon déplorait les désastres.

Vous vous souvenez, Messieurs, dans quelles circonstances défavorables se produisirent les grands froids de cette période malheureuse. La sève n'était pas descendue ; au contraire, elle était encore abondante dans les vaisseaux de la tige et des branches quand la température baissa tout à coup pour arriver ensuite à la fin de décembre à un froid de plus de 20 degrés au-dessous de zéro. Puis en janvier et février, la chaleur solaire, accompagnée d'un temps clair, fut cause d'un dégel trop rapide qui tua un grand nombre de plantations. Comme l'a fort bien dit M. Barbié du Bocage à la Société des agriculteurs de France, les froids sont arrivés trop tôt, ils sont venus hors saison. Quinze jours plus tard les végétaux frappés fussent restés indemnes. On sait que la sève descendante a pour mission de distribuer à l'intérieur des tissus les matières qui doivent passer l'hiver à peu près sèches pour êtres liquéfiées, charriées à nouveau et employées par la sève montante du printemps suivant ; or le froid venu trop tôt semble avoir saisi la sève descendante avant qu'elle eût déposé les matières qu'elle tenait en dissolution, c'est-à-dire que le froid a pris ces matières avant qu'elles fussent débarrassées de l'eau qui leur sert de véhicule, avant qu'elles fussent coagulées, d'où congélation et peut-être décomposition. Un fait vient corroborer cette opinion : les espèces de pommiers à cidre les plus frappées sont celles dites tardives, c'est-à-dire celles dont la descente de la sève ou du moins la coagulation de la sève n'était pas entièrement effectuée. Dans les pays de montagnes, où cette année les froids ont été à la même époque aussi vifs que dans nos plaines, les arbres fruitiers atteints ici en si grand nombre ne sont pas plus gelés que les années précédentes, parce que les froids modérés y commençant plus tôt avaient arrêté depuis quelque temps déjà le travail de la sève lorsque les grands froids ont sévi.

M. Prilleux, professeur à l'Institut agronomique, explique

d'une autre façon l'action plus désastreuse de la gelée dans les vallées et les plaines que sur les hauteurs. « On sait, dit-il, que quand le temps est calme et le ciel pur, comme cela a eu lieu longtemps durant les grands froids du dernier hiver, le sol, qu'il soit gazonné, nu ou couvert de neige, se refroidit par rayonnement de façon à être fort notablement plus froid que l'air. Il est avéré que c'est ce refroidissement de la surface du sol qui cause et le dépôt de la rosée et les gelées blanches; mais l'attention s'est moins ordinairement portée sur une autre conséquence de l'abaissement de température de la surface du sol : c'est que l'air, qui est au contact de ce sol, plus froid souvent de 5° ou 6°, se refroidit à son tour de façon à avoir une température notablement plus basse que celle qui règne dans les couches plus élevées, à deux mètres, par exemple, au-dessus de la terre, et qu'en se refroidissant il devient notablement plus lourd. Cet air froid et lourd s'écoule en vertu de son poids le long des pentes dans les dépressions de terrain, en formant le plus souvent des courants qui suivent les plis des coteaux pour descendre dans les plaines basses.

« Quand des arbres délicats se sont trouvés sur le passage de ces courants d'air glacé, ils ont dû particulièrement souffrir. Dans les fonds où l'air le plus froid descendait incessamment et s'accumulait, les arbres ont dû être bien plus gravement atteints que sur les plateaux d'où l'air froid s'écoulait sans cesse. »

Le même professeur a donné aussi les détails curieux qui suivent sur le gel et le dégel des végétaux. « C'est, dit-il, tout à fait à tort que l'on a cherché à comparer les dégâts produits par la gelée dans les tissus des plantes à la rupture d'un vase rempli d'eau dont le contenu se prend en glace. Une partie du liquide du végétal se congèle, il est vrai, dans l'intérieur des tiges et des feuilles sous l'influence du froid, mais non pas, comme on le pense généralement, à l'intérieur même des cellules et des vaisseaux... L'eau abandonne les cel-

lules des plantes pour aller se solidifier hors d'elles, sous forme de cristaux de glace. Le tissu végétal perdant son eau se contracte par la gelée, et comme les couches extérieures sont exposées à un froid plus intense elles se contractent davantage, deviennent trop étroites et se fendent en produisant des crevasses ou gelivures.

Les plantes gelées peuvent quelquefois ne pas mourir, tandis qu'elles sont dans certains cas tuées par le froid; c'est selon que l'eau sortie des tissus prend ou ne reprend pas sa place primitive dans les cellules. Les dommages sont aussi proportionnels à la plus ou moins grande rapidité du dégel. Quand il s'accomplit subitement, le liquide sorti des cellules s'extravase, puis s'évapore, tandis que les parties gelées restent noires, comme brûlées, pour bientôt après entrer en décomposition. Si au contraire, le dégel a lieu lentement, l'eau glacée fond, rentre dans les cellules et le végétal reprend sa consistance normale. On a pu se rendre compte de ces faits en voyant combien les pommiers exposés au midi et dégelés promptement par l'ardeur du soleil étaient plus maltraités que ceux exposés au nord et qui n'avaient pas dégelé aussi vite.

Malgré toutes ces différences, privé d'abris, élevé à une assez grande hauteur au-dessus du sol et étendant ses rameaux au milieu de l'air, le pommier à cidre a beaucoup souffert. De plus, l'action de la gelée a aussi varié suivant les diverses natures de sujets et suivant leurs différentes variétés. Ainsi les jeunes plants n'ont presque pas été atteints, tandis que la plupart des pommiers vieux ou malades ont été détruits.

On a remarqué aussi que diverses variétés, telles que le *Bédant*, la *Bouteille*, la *Peau-de-vache*, et le *Coquerel* ont presque entièrement succombé, lorsque d'autres, telles, par exemple, que le *Moulin-à-vent*, le *Marin-Onfroy* et le *Freqin*, n'ont rien éprouvé de fâcheux. Enfin, si l'on compare entre eux les différents départements producteurs de cidre,

on remarque que les dégâts sont loin d'être identiques sous la même latitude. Ainsi ils sont bien plus considérables à l'est qu'à l'ouest de la France et les effets de la gelée ont été faibles et presque nuls dans les départements du littoral. Cette préservation est due au voisinage de la mer, qui ne se refroidit pas par rayonnement comme le sol, et qui demeure relativement plus chaude pendant les gelées.

Lorsqu'au printemps dernier l'on parcourait les vergers, en coupant transversalement des branches de pommier frappées par le froid, on voyait l'écorce divisée en tranches concentriques, de diverse couleur; la plus extérieure et la plus interne étaient noires; mais il restait entre elles une couche un peu verdâtre, qui faisait supposer que la vie n'était pas tout à fait éteinte. Mais la sécheresse du printemps a anéanti ce reste de vie, la circulation ne s'est pas rétablie, peu à peu les extrémités se sont desséchées, les rares feuilles qui s'étaient développées se sont flétries et les branches sont mortes.

La sève d'août n'a pas donné de résultats beaucoup plus satisfaisants. Puis à l'automne il a fallu couper, avant la chute des feuilles, les branches mortes, cicatriser les plaies et abandonner un grand nombre de pommiers morts au bûcheron. Quant à ceux qui ont été restaurés, attendons, pour nous prononcer sur leur compte, la fin de l'hiver que nous subissons actuellement et la venue du printemps prochain.

Vous le voyez, Messieurs, de nombreuses maladies et mille ennemis divers s'attaquent à nos pommeraies. Nous ne possédons plus ces gigantesques pommiers qui faisaient l'orgueil de nos aïeux. Pourtant le cidre que produit aujourd'hui notre arrondissement a une renommée ancienne et méritée. Il est probable qu'il est supérieur à celui que les moines de Beaumont offraient au XIIIe siècle à leurs bienfaiteurs et qu'il vaut largement celui dont Gabriel Dumoulin, le savant curé de Menneval, faisait l'éloge il y a 250 ans. Redoublons donc de soins et de vigilance pour protéger et sauver nos vergers.

Des récoltes abondantes nous récompenseront plus que le vigneron qui prodigue son temps et sa peine autour d'un cep souvent ingrat, et si le phylloxéra qui s'implante de plus en plus dans les vignobles ne peut être prochainement détruit, c'est certainement au pommier plutôt qu'au houblon qu'on s'adressera pour combler le déficit causé par la disparition de la vigne.

Laissez-moi vous le dire en terminant, de toutes les superstitions disparues, il est en une seule que je regrette. C'est celle qui plaçait une divinité protectrice dans le pied de chaque arbre. Si nos cultivateurs avaient encore cette croyance, ils rendraient un culte assidu au génie bienfaisant qui, en échange, leur donnerait, chaque automne, une abondante récolte de fruits dorés, c'est-à-dire un vrai trésor.

RAPPORT

SUR

LES EFFETS DE LA GELÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

PENDANT LES ANNÉES 1879-1880

LU PAR M. PIÉTON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans la séance du 21 novembre 1880

—

MESSIEURS,

Le 5 avril dernier, notre honorable secrétaire perpétuel me transmettait une circulaire de la Société centrale d'horticulture de France, demandant des renseignements sur les effets produits par la gelée en 1879-80 dans notre département.

C'est pour répondre à cette circulaire que nous avons consigné les faits qui vont suivre.

De toutes les localités qui ont eu à souffrir des gelées qui se sont produites en décembre 1879 et janvier 1880, il en est peu qui aient été aussi éprouvées que la ville d'Evreux et ses environs.

Dans le cours de ces deux mois, nous avons eu ici, *cinquante et un jours de gelée*, dont trente pendant lesquels le thermomètre a varié entre 6 à 27 degrés centigrades au-dessous de zéro. Le 4 décembre, une véritable avalanche s'abattait sur le sol et le couvrait pour plus de *sept semaines* d'une couche de neige de 30 à 35 centimètres d'épaisseur. Un grand nombre d'essences fruitières, depuis le robuste pommier à cidre jusqu'aux arbres d'espalier; les arbres et les arbustes

d'ornement qui décorent les jardins, et même un certain nombre d'espèces forestières, ont subi les atteintes plus ou moins fortes de cette désastreuse température.

Voici l'énumération des faits que nous avons constatés sur les diverses plantations que nous dirigeons, et sur celles qui nous avoisinent.

ARBRES A FRUITS A PÉPINS

Poiriers. — Au Jardin des plantes comme au jardin de l'école normale, les Poiriers morts ou fortement endommagés sont dans la proportion d'un cinquième. Dans un grand nombre de cas, la tige est sèche et en décomposition jusqu'à la partie qui se trouvait entourée de neige, c'est-à-dire à 30 centimètres au-dessus du sol. Plusieurs de ces arbres ont été rabattus sur le bois vif et regreffés. Quelques-uns, parmi ces derniers, ont donné des pousses de 60 à 80 centimètres ; d'autres, qui n'ont pas été recepés, sont morts, au milieu de l'automne, après avoir émis une feuillaison abondante et des rameaux d'une certaine longueur.

Les variétés les plus endommagées, aussi bien en espalier qu'en plein vent, sont les suivantes :

Colmar d'Arembert,	arbres de.....	12 ans,	morts.
Duchesse d'Angoulême,	—	6, 10, 20	—
Louise-bonne d'Avranches,	—	20	—
Bergamotte Fortunée,	—	10	—
Beurré Defays,	—	15	—
Nouveau Poiteau,	—	20	—
Passe-Crassane,	—	10 ans,	malades.
Beurré d'Anjou,	—	6	—
La Quintinye,	—	10	—
Doyenné du Comice,	—	3	—
Bon-chrétien Willams,	—	12	—
Beurré d'Amanlis,	—	25	—
Doyenné d'Alençon,	—	15	—

A côté de ces variétés, nous citerons celles qui ont résisté à la gelée.

Ce sont : Bergamotte Espéren, Passe-Colmar, Doyenné d'hiver, Beurré superfin, Beurré Diel, Beurré Spence, Martin-sec, Beurré Clergeau, Délices d'Hardempont, Beurré d'Arembert.

Pommiers de jardin. — Plus de la moitié sont morts, particulièrement les Reinettes du Canada, les Calville blanc, les Calville rouge, la Reinette jaune hâtive.

Les Reinettes de Caux, les Reinettes franches ont poussé vigoureusement et fructifié comme d'ordinaire.

Au potager de la préfecture, les cordons de Pommiers établis à 25 ou 30 centimètres du sol se sont trouvés entièrement recouverts de neige, aucun d'eux n'a été atteint.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

Les *Abricotiers* en plein vent sont gelés, ceux en espalier ont assez bien résisté. Quant aux *Pêchers*, bien qu'ils aient été sérieusement atteints, nous avons l'espoir de les conserver.

Pruniers. — Sur vingt que nous possédions, huit sont morts. Noms des variétés : Sainte-Catherine, Monsieur à fruits jaunes, Reine-Claude dorée, Kisker, Questche d'Italie, Abricotée jaune. Les douze que la gelée n'a pas atteints sont : Petite Mirabelle, Monsieur à fruits violets, Reine-Claude de Bavay, Reine-Claude violette, de Montfort, Reine-Claude diaphane, Pond's seedling.

Cerisiers. — Les Cerisiers se sont assez bien maintenus jusqu'à la fin de septembre. Depuis la chute des feuilles, nous en avons perdu les neuf dixièmes.

Vignes. — Toutes les Vignes ont gelé, nous les avons fait *receper* à quelques centimètres du sol. Après l'application de cette opération, elles ont vigoureusement repoussé, le bois

est très sain, bien constitué. Il est à remarquer que nulle part, cette année, nous n'avons vu d'*oïdium*.

Pommiers à cidre. — Ces arbres ont beaucoup souffert, tous ceux qui présentaient un état de faiblesse quelconque ont succombé. Dans un grand nombre de communes, les bonnes variétés telles que *Bedant*, *Marin-Onfroi*, *Montant*, *Peau-de-vache*, sont entièrement gelées. Les deux cantons d'Évreux, ceux de Conches, de Breteuil, de Verneuil, de Rugles, de Pacy-sur-Eure, perdent plus du tiers de leurs plantations (1).

Noyers. — Dans une grande partie de la vallée d'Eure, les Noyers sont presque tous complètement morts. Ceux qui ont le mieux résisté à la gelée, perdent plus de la moitié de leurs branches.

Arbres et arbustes d'ornement. — Les collections d'arbres et d'arbustes d'ornement ont été fortement avariées. Il ne nous est pas resté *un seul* Rosier à tige sur églantier.

Les Magnolia, Aucuba du Japon, Lauriers-amande, Lauriers du Caucase, Lauriers de la Colchide, Fusains, Rhododendrum, Lauriers-tin, ont gelé jusqu'au pied, malgré une couverture de feuilles. Il en est de même, des Troënes du Japon, des Lierres d'Irlande, des Rosiers-Banks et des Jasmins.

Les Gynerium argenteum ont presque complètement disparu de nos jardins, la gelée en a détruit le plus grand nombre, même sous d'épaisses couvertures de litière.

Conifères. — Parmi les conifères, les Araucaria imbricata, les Cèdres de l'Inde et les Cryptomeria du Japon sont gelés jusqu'en terre. Tous les Sequoïa, les Albies-pinsapo, les Ifs, et quelques Thuia, ont perdu toutes leurs feuilles et une partie de leurs branches. Depuis la saison d'été, ces arbres ont produit de nouvelles feuilles, mais leur état général est languis-

(1) Nous ne pouvons parler des autres cantons, ne les ayant pas parcourus.

sant; s'il survient un hiver un peu rigoureux, ils ne pourront pas le supporter.

Arbres forestiers. — L'hiver a également exercé ses ravages sur beaucoup d'arbres forestiers, principalement dans les bas-fonds. Dans les forêts d'Évreux et de Conches, dans les bois de Boisset et surtout dans le domaine de Glisolles, la perte des Pins maritimes a été très considérable. Les Pins sylvestres ont bien résisté.

De très gros *Chênes* ont succombé; nous en avons vu dont la tige était éclatée de haut en bas et les écorces crevassées. Les taillis de cette essence ont été très maltraités.

Les taillis de *Châtaigniers* ont encore plus souffert, ils sont en décomposition jusqu'aux racines.

Ici s'arrêtent nos constatations: pour les compléter, il eût fallu visiter tout le département, ce que nous n'avons pu faire.

Observations météorologiques (hiver 1879-80).

MOIS.	JOURS.	TEMPÉRATURES MINIMA.	ÉTAT DU CIEL.
2° QUINZAINE DE NOVEMBRE 79			
	15	— 4	Nuageux.
	16	— 7.4	Id.
	17	+ 2	Id.
	18	+ 3.8	Couvert.
	19	+ 2	Id.
	20	— 2.4	Id.
	21	— 2.8	Nuageux.
	22	— 3.2	Couvert.
	23	— 3	Id.
	24	+ 1.8	Id.
	25	+ 0.6	Nuageux.
	26	— 5	Peu nuageux.
	27	— 7	Nuageux.
	28	— 6	Peu nuageux.
	29	— 9	Id.
	30	— 4	Nuageux.
DÉCEMBRE	1	— 6	Peu nuageux.
	2	— 5	Id.
	3	— 9	Clair.
	4	— 7	Couvert.
	5	— 7.5	Peu nuageux.
	6	— 9.5	Clair.
	7	— 18	Id.
	8	— 5.5	Nuageux.
	9	— 26	Clair.
	10	— 27	Id.
	11	— 5.2	Nuageux.
	12	— 11.4	Peu nuageux.
	13	— 5	Nuageux.
	14	— 11.7	Couvert.
	15	— 5.5	Nuageux.
	16	— 20	Clair.
	17	— 22	Id.
	18	— 9	Id.
	19	— 17.2	Id.
	20	— 16	Id.
	21	— 16.5	Id.
	22	— 16	Nuageux.
	23	— 11	Id.
	24	— 17	Clair.
	25	— 14	Peu nuageux.
	26	— 4	Couvert.
	27	— 11 5	Nuageux.
	28	— 6	Couvert.
	29	+ 3	Id.
	30	+ 0.2	Peu nuageux.
	31		
JANVIER	1	+ 10	Couvert.
	2	+ 8.5	Id.
	3	— 2	Clair.
	4	— 4	Id.
	5	— 2	Couvert.
	6	— 3	Id.
	7	— 2.5	Id.
	8	— 3	Id.
	9	— 2.4	Id.
	10	— 2	Id.
	11	— 4	Id.
	12	— 6	Clair.
	13	— 8	Couvert.
	14	0	Id.
	15	0	Id.
	16	+ 0.4	Id.
	17	+ 3	Id.
	18	— 3	Nuageux.
	19	— 5	Clair.
	20	— 11	Id.
	21	— 10	Couvert.
	22	— 0.4	Nuageux.
	23	+ 1.4	Id.
	24	— 0.8	Couvert.
	25	— 3	Id.
	26	— 6.5	Clair.
	27	— 9	Couvert.
	28	— 15	Id.
	29	— 16	Clair.
	30	— 4	Id.
	31	— 6	Id.
1re QUINZAINE DE FÉVRIER 80			
	1	— 2.5	Clair.
	2	— 5	Id.
	3	— 4.8	Id.
	4	— 3	Id.
	5	— 2	Id.
	6	— 1	Id.
	7	+ 5	Couvert.
	8	+ 4	Id.
	9	+ 3	Id.
	10	+ 1	Id.
	11	+ 3	Id.
	12	+ 2	Id.
	13	0	Clair.
	14	+ 0.5	Couvert.
	15	+ 4	Id.

COMMUNICATION

SUR

LA NIELLE ANGUILLULE

Faite à la section de Bernay, le 24 avril 1881

PAR M. DESCHESNES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

—

MESSIEURS,

Le fait de culture dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, qui a eu lieu l'année dernière à la Neuville-du-Bosc, sur une ferme appartenant à M. Charles Flavigny, appelée ferme de Cantelou, exploitée par M. Alexandre Cornu, est heureusement très rare.

Je ne puis que constater le fait et les conséquences qui en sont résultées pour le fermier. Quant aux causes qui ont occasionné la maladie dont le blé est atteint, je ne pourrais vous les expliquer, cependant je serais porté à croire que cette maladie doit provenir de la semence, car, si elle était occasionnée par une cause atmosphérique quelconque, se serait-elle arrêtée juste aux confins de la ferme? J'ai examiné plusieurs champs de blé tenant à ceux de la ferme, sans y trouver un seul épi altéré; il est vrai que dans la même commune, à des distances variant d'un à deux kilomètres de la ferme, on a trouvé quelques épis atteints de la même maladie, dans des champs appartenant à plusieurs propriétaires,

mais en trop petite quantité pour causer le moindre dommage. Peut-être la semence de ces blés avait-elle été récoltée en 1879 dans les champs voisins placés à des distances peu éloignées de la ferme, et qu'au moment de la floraison, le germe de la maladie lui aura été communiqué par le vol du pollen.

M. Cornu avait acheté sa semence en octobre 1878 à un marchand grainetier du Neubourg, pour du blé de provenance anglaise, et sa récolte de 1879, qui était la première de cette semence, était complètement exempte de cette maladie.

J'avais pensé que le mode de chaulage de M. Cornu était peut-être défectueux, mais comme il paraît qu'il emploie ordinairement le sulfate de cuivre à raison de 125 grammes par hectolitre, le mal ne doit pas venir de là, puisque ce procédé est, jusqu'alors, reconnu le meilleur.

J'ai adressé à la Société nationale d'agriculture de France un échantillon de ce blé, qu'elle a soumis à l'analyse de M. Prilleux, membre de ladite Société et professeur à l'Institut national agronomique. D'après lui, cette maladie, connue sous le nom de nielle, a été observée il y a déjà longtemps en Angleterre par Bauer. Lui-même en avait aussi observé un cas, il y a une vingtaine d'années. D'après M. Prilleux, cette maladie est occasionnée *par des petits vers invisibles à l'œil nu, en raison de leur petitesse et analogues aux trichines.*

Voilà, Messieurs, les constatations que j'ai faites et les renseignements que j'ai obtenus sur cette terrible maladie ; maintenant je passe à l'estimation de la perte qu'elle a fait éprouver à M. Cornu.

Sa récolte en blé était d'environ 27 hectares ; d'après divers calculs que j'ai faits en différents endroits, j'estime que sur 16, il y avait en moyenne 40 p. 100 de blé niellé, et dans les 11 autres hectares environ 30 p. 100. Ses blés pour la plupart étaient bien fournis et d'une belle venue ; on peut, sans exagération, les estimer à 20 hectolitres par hectare, et comme

il est impossible d'extraire tout le mauvais grain du bon, il a encore à supporter de ce côté une perte d'environ 4 francs par hectolitre. J'évalue donc sa perte à la moitié de sa récolte, soit 10 hectolitres par hectare : 27 × 10 = 270; à 20 fr. l'un en moyenne, c'est donc une perte d'au moins 5,400 francs que ce cultivateur subit par le fait de cet accident.

RAPPORT

De M. LAMBERT, membre de la Société (section de Bernay)

SUR L'OUVRAGE DE M. FRÉMY, INTITULÉ

Du droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles, en tout temps, sans permis de chasse ni autorisation préfectorale.

—

Messieurs,

Vous avez bien voulu me confier le soin de faire un rapport sur le travail de M. Frémy, ancien avoué, juge suppléant au tribunal civil de Senlis, ayant pour titre : *Du droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles en tout temps, sans permis de chasse ni autorisation préfectorale.*

En ma qualité d'avoué et de chasseur, permettez-moi, Messieurs, de m'inspirer des recherches spéciales auxquelles je me suis livré, à ces deux titres, pour traiter le sujet soumis à votre appréciation.

Le droit naturel de se défendre contre les animaux malfaisants ou nuisibles, ne faisait qu'un avec le droit de chasse dans les temps anciens.

Ce droit avait une importance autrement grande que de nos jours, alors que le sol était presque entièrement couvert de forêts impénétrables et remplies d'animaux sauvages et dangereux.

Ce droit naturel de défense et de chasse était pour l'homme de première nécessité, puisqu'il fallait d'abord pourvoir à sa conservation et ensuite se nourrir et se vêtir.

Dans ces temps reculés, les moyens de destruction étaient loin d'approcher des engins terribles que nous possédons aujourd'hui. Aussi le courage individuel était-il en rapport avec les nécessités de l'époque.

Après avoir détruit ou contraint à la retraite les grands carnassiers, l'homme, pour combattre les animaux moins dangereux, employa les embûches et les pièges.

Les premiers pièges furent appliqués par les Celtes et les anciens Gaulois à la chasse aux aurochs, élans, bisons et taureaux sauvages. Ils consistaient en fosses profondes creusées à mi-côte d'un vallon escarpé, où les animaux étaient poussés et entraînés par leur fougue.

L'arc fut une des premières armes dues à l'industrie de l'homme, il fut aussi un des moyens les plus sûrs de combattre les animaux sauvages. Les javelots étaient également employés avec succès.

Lycurgue fut l'auteur d'une loi qui obligeait les jeunes gens à s'exercer à la chasse. Xénophon composa les Cynégétiques. Plutarque fit un traité sur l'éducation des enfants, dans lequel il faisait entrer, comme principal exercice, l'apprentissage à lancer les javelots, à tirer l'arc et à chasser. Les Lacédémoniens ne permettaient aux jeunes gens de figurer à table avec les hommes qu'après avoir fait leurs premières armes à la guerre, ou qu'après avoir tué un sanglier.

Jules César, Cicéron, Marc-Antoine, étaient grands chasseurs et destructeurs d'animaux sauvages.

Le droit de chasse qui, chez les nations nomades, appartenait naturellement à tous, subit des transformations suivant les vicissitudes du droit de propriété avec lequel il s'était confondu.

La législation romaine défendit de chasser sur le domaine d'autrui.

On ne connaît guère que deux auteurs latins qui aient écrit en maîtres, sur la chasse : Gratius et Nemésien.

Les Romains dans leurs chasses se servaient de chiens qui

étaient presque tous tirés de l'étranger. L'Italie n'en fournissait pas de bons. Les meilleurs en tout genre venaient des Gaules.

Pour s'assurer de la retraite des animaux et de leur présence dans une enceinte, les Romains avaient appris des Grecs à se servir du limier qu'ils conduisaient au trait comme on le fait encore aujourd'hui.

Les enceintes étaient entourées, ou bordées seulement par un ou plusieurs côtés avec les *retia*, immenses filets à larges mailles et d'un très fort tissu.

Les chasseurs tuaient les animaux pris dans les filets, avec des dards, épieux et autres armes.

On tendait aussi isolément des collets sur le passage des animaux qui s'y prenaient sans y être poussés. On en trouve un exemple dans la loi 55, au Digeste, *De acquirendo rerum dominio*, qui suppose qu'un tiers a détaché ou pris un sanglier retenu dans un *laqueum* tendu par un autre.

La chasse était aussi une grande passion chez les Germains et les Francs. Ceux-ci apportèrent cette passion dans les Gaules, et lorsque César envahit cette contrée, il trouva une loi qui condamnait à l'amende les jeunes gens devenus trop gras, faute de s'exercer et de fréquenter les forêts. Les Francs, en étendant leurs conquêtes, s'étaient attribué exclusivement le droit de chasser, et tout ce qui n'était pas militaire ne devait point chasser. Cette loi s'étendait aux diacres, aux prêtres, aux abbés, aux évêques, qui n'avaient le droit d'avoir ni chiens de chasse, ni faucons.

Les Francs, bien différents des Romains, dédaignaient les filets et autres engins qu'ils n'employaient que pour prendre les oiseaux. Ces intrépides chasseurs attaquaient les plus grandes bêtes et s'en rendaient maîtres seulement avec leurs chiens.

Les animaux assez puissants pour résister aux chiens, tels que les aurochs, buffles, élans, ours, etc., étaient abattus au moyen d'un épieu appelé *spar*. Les chevaux des Francs, quoi-

que petits et très maigres, ne le cédaient en rien pour la vigueur et le fond à leurs chiens, et ils duraient si longtemps à la course qu'on pouvait aisément, avec le même cheval et les mêmes chiens, sans relais, forcer le cerf le plus vigoureux.

Mais je m'aperçois que saint Hubert m'entraîne et qu'en suivant les anciens dans leurs chasses, je quitte un peu le sujet que je devais traiter.

Revenons donc au plus vite au droit naturel de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles, et voyons ce qu'il devint sous la monarchie française.

Les premières ordonnances restrictives du droit de chasse, comprenant le droit naturel de défense contre les animaux malfaisants ou nuisibles, remontent au XIIIe siècle, sous le règne de saint Louis.

Vinrent ensuite les ordonnances de 1318 sous Philippe le Long.

Sous Louis XI et sous Charles VIII, la peine de mort fut plusieurs fois appliquée. Claude de Syssel nous apprend qu'alors *il estoit plus remissible de tuer ung homme, que ung cerf ou ung sanglier.*

Les rois seuls avaient le droit de chasse sur tout le sol français, étant réputés propriétaires de leurs sujets, personnes et biens.

La chasse était pour les rois et les grands seigneurs, nous dit Michel-Ange Blondus; *quant aux autres hommes, leur affaire était de travailler.*

François Ier, dans une de ses ordonnances, courroucé « qu'on le frustre du déduit et passe-temps qu'il prend à la chasse, et tant lui qu'autres seigneurs et nobles de son dit royaume, à quoi et non à autres appartient soit récréer à chasser pour éviter oisiveté, et soi exercer aux dites chasses », ordonne pour la première fois : une amende de 250 livres tournois. *Et ceux qui n'auront de quoi payer, seront battus de verges sous la custode, jusqu'à effusion de sang.* Pour la seconde

fois : *ils seront battus de verges autour des forêts où ils auront délinqué.*

Quelque temps après, Cujas, le savant juriconsulte, écrivait :

« Les coutumes se sont éloignées du droit naturel, de telle « sorte qu'il n'est plus aujourd'hui permis à tout le monde « de pêcher dans les fleuves publics ni de chasser librement « dans la campagne. »

Charles IX défendit, le premier, aux gentilshommes de chasser sur les terres ensemencées ou dans les vignes, sous peine de payer aux laboureurs des dommages et intérêts.

Henri III, considérant *qu'un chacun, même les gens méchaniques, roturiers et autres, n'ayant droit de chasse, se sont licentiez de chasser, lui tollisans le plaisir qu'il prend à la chasse,* ordonne la destruction des chiens couchants, et accorde quatre écus par tête de chien.

Trois ans après, le même roi demandait la tête des chasseurs : *et quant aux roturiers et non nobles, nous leur faisons défense, sous peine de la hart, de contre-venir à nos dites ordonnances, ni de s'entremettre du fait des chasses en aucune sorte que ce soit, ni moins porter arquebuses, arbalètes, tenir furets ni autres engins quelconques servant au fait des dites chasses.*

Henri IV enchérit encore sur les ordonnances de François Ier.

Cependant les parlements avaient le droit de modifier les ordonnances en les enregistrant, ils en usaient quelquefois pour conserver les privilèges des villes et des provinces. Celui de Toulouse maintint les seigneurs et toutes les personnes autres que *laboureurs et artisans,* dans le droit de chasse aux chiens couchants.

Louis XIII fit beaucoup d'ordonnances sur la chasse, qui ne changèrent rien aux principales dispositions en vigueur.

Louis XIV supprima la peine de mort, sans rien changer aux autres peines ; il maintint l'interdiction des chiens couchants, et défendit de tirer au vol, *à trois lieues près des*

plaisirs du roi. Cette ordonnance, qui date de 1669, défendit aussi de faucher les prairies avant la Saint-Jean, sous peine de confiscation de la récolte, et d'*amende arbitraire*, le tout pour ne pas déranger les couvées de perdrix et de cailles.

Sans recourir à cette ordonnance, si de nos jours, la fauchaison des prairies n'avait lieu qu'à la Saint-Jean, les perdrix et les cailles seraient moins rares qu'elles ne sont à l'ouverture de la chasse ; il est certain qu'avec le mode de fauchaison actuel, il ne restera bientôt plus que le souvenir de ce gibier.

La jurisprudence française et allemande abandonnait le droit primitif de chasse au seul souverain, en sorte que tous les autres le tenaient de lui par féodation, ou par concession, ou par privilège.

Mais la révolution de 1789 anéantit tous ces droits et privilèges, la propriété s'affranchit et le droit de chasse s'étendit de façon à faire revivre le droit naturel de défense qui nous occupe.

La loi des 28 et 30 avril 1790 consacre et réglemente le droit de chasse et elle donne aux propriétaires ou possesseurs et même au fermier, le droit de détruire en tout temps le gibier dans ses récoltes non closes, en se servant de filets ou autres engins, comme aussi de repousser avec les armes à eu les bêtes fauves qui se répandraient dans ses récoltes.

Cette loi, basée sur des principes de raison et d'équité, s'inspirait cependant des lois romaines qui ne permettaient pas de chasser sur le domaine d'autrui.

Dans la séance du 20 avril 1790, lorsque la loi sur la chasse fut mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, Robespierre, qui combattait Merlin, rapporteur de cette loi, s'écria :

« Je m'élève contre le principe qui restreint le droit de chasse aux propriétaires seulement, je soutiens que la chasse n'est point une faculté qui dérive de la propriété. Aussitôt après la dépouille de la superficie de la terre, la chasse doit être libre à tout citoyen indistinctement. Dans tous les cas,

les bêtes fauves appartiennent au premier occupant. Je réclame donc la liberté illimitée de la chasse, en prenant toutefois les mesures pour la conservation des récoltes et pour la sûreté publique. »

L'Assemblée nationale ne se laissa pas entraîner par ces paroles, et, par des arguments très courts mais serrés, Merlin enleva le vote de l'Assemblée.

« On a raison de soutenir, dit-il, que par le droit naturel, le gibier n'appartient à personne : mais s'ensuit-il que tout le monde ait le droit de le poursuivre partout? Autant vaudrait dire qu'on a le droit de venir chercher chez vous les animaux malfaisants qui infestent vos maisons. Une autre considération doit fixer vos regards; vous devez faire des lois, non pour l'homme de la nature, mais pour l'homme de la société. Deux principes sont reconnus par les lois romaines : 1° le gibier est la propriété de celui qui s'en empare; 2° *chacun a le droit d'empêcher un étranger d'entrer sur sa propriété pour chasser le gibier*. La loi qui n'aurait pas le droit d'autoriser un propriétaire à empêcher qu'on ne vînt sur son terrain, n'aurait pas davantage le droit d'assurer les propriétés. Vous voulez faire fleurir l'agriculture : pensez-vous qu'elle fleurira quand tous les vagabonds auront droit de chasse? Le séjour de la campagne sera-t-il agréable lorsqu'il ne sera pas sûr ? »

Ces paroles mémorables pourraient encore être méditées par les législateurs de nos jours.

La loi du 3 mai 1844, ainsi que le dit avec raison M. Frémy, s'est montrée beaucoup moins libérale que celle du 30 avril 1790, puisqu'en effet elle supprime d'abord la faculté de détruire le gibier à l'aide de filets et autres engins, et ensuite elle soumet dans une certaine mesure le droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles à une réglementation.

Ainsi donc le droit naturel qui existait dans les temps anciens se retrouve dans nos lois depuis 1790, mais avec des restrictions que le travail de M. Frémy a pour but d'éclairer.

Ce travail très consciencieux pose en effet des principes et résume une jurisprudence qu'il est utile de connaître.

Il nous dit que le propriétaire ou le fermier est investi d'un double droit qui peut s'exercer en *tout temps* : l'un, celui de détruire certaines espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles, soumis à la réglementation des préfets des départements; l'autre, celui de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les *bêtes fauves* qui porteraient dommage à ses propriétés, droit qui se trouve placé au-dessus ou en dehors de toute réglementation et constitue un acte de défense antérieur et supérieur à toutes les lois.

L'auteur s'est demandé quel était le sens et la portée de cette qualification de *bêtes fauves?* Il croit que cette expression ne doit pas être prise dans un sens littéral et limitatif, et en effet, par des citations et des recherches judicieuses, il établit que le droit du propriétaire ou fermier s'applique à tous les animaux *malfaisants ou nuisibles.* Il n'hésite même pas à étendre l'exercice de ce droit vis-à-vis des oiseaux ou pigeons qui causent ordinairement dommage aux récoltes, soit à l'époque des semailles, soit lorsque les grains arrivent à maturité. (Voir les arrêts cités qui donnent raison à cette opinion) (1).

Examinant toutes les conséquences *du droit de légitime défense* dont la loi du 3 mai 1844 a assuré l'exercice, sans aucune obligation de permis de chasse, M. Frémy établit que le droit de destruction par le propriétaire ou le fermier n'est pas astreint au cas où les animaux malfaisants ou nuisibles sont sur le terrain et y exercent leurs ravages, qu'il implique la faculté de prendre des précautions, par conséquent de s'armer à l'avance lorsque le danger est imminent et de

(1) Le conseil d'État, par un arrêt récent, a décidé que les cerfs, biches et lapins ne rentrent pas dans la catégorie des animaux nuisibles dans le sens de l'arrêté du 19 pluviôse an V, et que les préfets n'ont pas le droit d'ordonner que ces animaux seront détruits au moyen des battues prévues par la loi susdite. (Affaire Schneider contre le préfet d'Indre-et-Loire.)

s'embusquer, soit dans son champ, soit dans le champ voisin, pour y attendre la bête fauve et la repousser ou la détruire. Il établit aussi que le droit de détruire n'est pas subordonné à la condition que l'animal ait occasionné un dommage ; qu'il suffit que se trouvant au milieu d'un champ ensemencé ou d'un terrain planté, il puisse, d'un instant à l'autre, causer un dégât, et qu'il est évident que l'animal peut être repoussé et même détruit dès que, par sa présence, il *menace* le produit du sol sur lequel il se trouve.

L'auteur s'est demandé quel serait le droit du propriétaire ou fermier, si la bête fauve, au lieu d'avoir envahi un champ chargé de récoltes s'était introduite dans une cour de ferme ou dans les dépendances d'une maison d'habitation ? Il n'hésite pas à admettre que, dans ce cas, la seule présence d'un animal de grande taille, d'un cerf, par exemple, pourrait être considérée comme un danger pour les personnes et autoriser le maître de la maison à tuer la bête fauve, alors qu'elle ne causerait aucun dommage.

La question ne se présenterait pas, bien entendu, si l'animal avait pénétré dans un terrain ayant une clôture réunissant les conditions légales, parce qu'alors le propriétaire, en tuant la bête fauve, ne fait qu'user du droit de chasse sans permis, autorisé par l'article 2 de la loi du 3 mai 1844.

L'auteur pense que, bien que la loi ne désigne, comme moyen de destruction, que les armes à feu, elle permet implicitement l'emploi d'autres moyens, notamment en ce qui concerne les loups et les renards, où l'usage des pièges doit être admis. La destruction peut avoir lieu aussi en temps de neige, de même qu'elle peut avoir lieu la nuit. Toutefois, l'exercice de ce droit de destruction, la nuit, pouvant être mal interprété par les gardes, l'auteur pense qu'il serait prudent de faire une déclaration préalable à l'autorité locale, et en cela, il invoque l'opinion conforme de plusieurs auteurs et plusieurs arrêts. C'est ainsi que M. Frémy émet l'avis que les propriétaires, possesseurs ou fermiers, peuvent se faire assister par des tiers

et même, en cas d'urgence, organiser une battue, et qu'ils ont aussi la faculté de déléguer entièrement leur droit de destruction.

Une question délicate est celle de savoir si l'interdiction résultant de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844, de mettre en vente, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise, devait être étendue aux bêtes fauves qui dévastent les propriétés ? Ces animaux n'étant pas du gibier dans le sens de la loi, la prohibition ne peut leur être appliquée ; cependant, deux auteurs, MM. Gillon et Villepin, estiment que, sans doute, il doit être permis de *transporter* au domicile des chasseurs les animaux nuisibles tués à la suite d'une battue pratiquée conformément aux règlements ; mais qu'on ne saurait autoriser la mise en vente, la vente et le colportage de ces animaux sans ouvrir une trop large voie à la fraude. Cette opinion très raisonnable est admise par M. Frémy, qui conseille toutefois, par mesure de prudence, à celui qui aura tué une bête fauve dans sa propriété, d'en faire constater la provenance et de demander au préfet ou au sous-préfet l'autorisation d'en opérer le transport.

—

Dans la deuxième partie de son travail, M. Frémy pose en premier lieu la question de savoir si les propriétaires, fermiers ou possesseurs peuvent, sans commettre un délit de chasse, poursuivre et enlever sur le terrain d'autrui un animal malfaisant mortellement blessé dans leur propriété ?

La solution de cette question dans le sens de l'affirmative ne pouvait être douteuse, car ce sont les mêmes principes qui ont fait admettre la jurisprudence, bien établie aujourd'hui, qu'il n'y a pas de délit dans le fait du chasseur qui pénètre sur la propriété d'autrui pour ramasser une pièce de gibier qui est allée y mourir, après avoir été blessée par lui. Mais ceci admis, M. Frémy se demande si les propriétaires, fermiers

ou possesseurs, s'ils avaient seulement surpris un animal en flagrant délit de pillage ou de dévastation sur leur propre terrain, pourraient le poursuivre et le détruire sur les héritages voisins. Il ne le croit pas, et il dit avec raison qu'autoriser un pareil droit, ce serait assujettir les héritages voisins à une sorte de servitude et permettre de troubler la paisible jouissance des voisins ; ce serait aussi un prétexte pour se livrer à de véritables faits de chasse.

Une autre question se présente ensuite, c'est celle de savoir si le fermier peut, sans le consentement du locataire du droit de chasse, tuer les bêtes fauves qui endommagent ses récoltes, sur le fonds à lui affermé ?

L'affirmative ne paraît pas douteuse pour l'auteur, qui invoque des principes irréfutables sur ce sujet ; il pense néanmoins que le fermier ne pourra user du droit de destruction qu'autant que le locataire de la chasse ne l'exercerait pas de façon à protéger suffisamment les récoltes.

Enfin, comme dernière question, l'auteur demande si le propriétaire qui a loué son droit de chasse pourrait s'opposer à ce que son locataire détruisît les animaux malfaisants ou nuisibles ?

Il ne le croit pas ; cependant il est d'avis que si le locataire du droit de chasse négligeait de détruire les bêtes nuisibles, le propriétaire, après mise en demeure, serait fondé à opérer lui-même cette destruction.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que le travail de M. Frémy m'a inspirées et le résumé que j'ai cru utile de vous soumettre à cause des principes sérieux que cet ouvrage contient et des dissertations appuyées d'une doctrine et d'une jurisprudence parfaitement établies, qui s'y trouvent. Je ne crois pouvoir mieux faire, Messieurs, que de vous demander de voter des remerciements à M. Frémy pour l'honneur qu'il nous a fait et de lui adresser nos félicitations pour un ouvrage aussi utile que consciencieusement étudié.

RAPPORT

De M. LE CLÈRE, membre de la Société (section de Bernay)

sur la

Culture du Soja Hispida, du Haë Teou et du Tsin Teou.

—

Messieurs,

Parmi les plantes nouvelles qui méritent de fixer l'attention des cultivateurs, le *Soja Hispida*, soyou du Japon, pois oléagineux ou pois de Chine, occupe un des prémiers rangs.

C'est en 1878, à l'Exposition universelle, que les premiers échantillons cultivés ont été présentés en France par M. Julius Robert, de Seelowitz en Moravie.

Depuis ce temps, de nombreux essais ont été faits sur cette plante, notamment dans l'est et le midi de la France.

L'ayant vue recommandée dans plusieurs feuilles agricoles, j'ai voulu en faire l'essai sous notre climat brumeux et je me suis procuré des graines à la maison Vilmorin.

Un de mes amis, M. Huet, cultivateur à Boissey-le-Châtel, l'a aussi essayée cette année sur une large échelle.

Sa culture est facile, on le sème en ligne comme le haricot; 50 kilogrammes à l'hectare suffisent pour l'ensemencement; un sarclage lui est nécessaire après la levée.

L'ayant semé vers le 15 mai, il a eu à supporter la sécheresse qui a retardé sa germination et par suite son développement; il est même probable que sa maturité ne pourra s'accomplir dans de bonnes conditions, ainsi que vous pouvez

le remarquer, par les échantillons que j'ai apportés et que j'ai tenu à mettre sous vos yeux.

Sa grandeur est celle du haricot ; ses fleurs, extrêmement petites, sont réunies à la base de chaque feuille par groupes de 4 ou 5. Elles sont velues et ne laissent apparaître qu'un point bleuâtre, du milieu duquel sortent les gousses ou cosses que vous voyez sur la plante et dont le nombre est prodigieux. En très peu de jours, elles acquièrent leur développement et renferment chacune de deux à quatre graines. Sa maturité arrive ordinairement du 15 septembre au 15 octobre ; on le fauche et on le récolte comme les pois. Aprés l'avoir laissé sécher sur le champ, on le bat au fléau et on nettoie ses grains au moyen du tarare.

Cette année, par suite de l'humidité prolongée des mois d'août et de septembre, la maturité se fera plus tardivement, mais il est néanmoins plus avancé que les haricots que j'ai semés à la même époque.

Pour me rendre compte de la quantité de fourrage vert qu'il peut produire, j'en ai arraché une certaine quantité que j'ai pesée, et j'ai obtenu un poids de 30,000 kilogrammes a l'hectare, ce qui peut donner par la dessiccation 10,000 kilogrammes de fourrage sec : chiffre déjà constaté l'année dernière par M. Boursier, cultivateur du département de l'Aisne. De ses graines, que l'on peut manger et qui, au Japon, sont renommées par leur saveur, on extrait de l'huile bonne à manger. On les emploie aussi pour l'engraissement du bétail ; leur richesse en azote, qui est d'un tiers plus élevée que celle des pois, vesces ou féverolles, en fait une plante précieuse sous tous les rapports.

Ses cosses, les débris de ses feuilles et tiges forment aussi une excellente nourriture pour les bestiaux, lorsqu'ils sont mélangés et fermentés avec de la pulpe de betterave.

M. Robert, de Seelowitz, que j'ai cité plus haut, a obtenu un très bon fourrage en le coupant au moment de la floraison et en le mélangeant avec des pailles de céréales ou autres

matières absorbantes. Par la fermentation qui s'opère dans les silos, il acquiert un goût qui le fait rechercher du bétail auquel il communique un engraissement rapide, ce qui s'explique par la quantité de matières grasses contenue dans la plante.

Voici, d'après M. Ladureau, directeur de la station agronomique du Nord, la composition de cette plante :

Dans une boîte de 1,100 grammes de *Soja*, cueillie chez M. Olivier Lecq, il a trouvé :

Tiges et feuilles	500 gr.	soit 1,100
Cosses vides	400 gr.	
Pois	200 gr.	

Voici les proportions d'humidité que contenait chacune des trois parties :

Tiges et feuilles	Eau 20.50 °/₀
Cosses vides	41.52
Pois	45.93

Après les avoir fait sécher complètement par un contact d'air chaud à 100 degrés, pendant plusieurs jours, il a fait l'analyse sur ces matières tout à fait sèches, et il a trouvé :

	Tiges et feuilles.	*Cosses vides.*	*Pois.*
Cellulose	70.85	71.68	3.33
Amidon	»» »»	»» »»	22.93
Huile grasse	1.00	10.93	14.37
Legumine et gluten	8.12	9.31	39.56
Matières extractives diverses	14.37	12.22	13.28
Sucre cristallisable	»» »»	»» »»	1.67
Sels solubles dans l'eau	2.73	2.90	2.93
Sels insolubles	2.73	2.85	1.70
Silice et oxyde de fer	0.20	0.11	0.03
	100	100	100

Les proportions d'azote contenues dans les différentes parties de la plante étaient, dans la tige : 1,31 p. 100; dans les cosses, 1,43 p. 100, et dans les pois, 6,39 p. 100.

Par l'incinération, on a trouvé que les principaux éléments qui composaient leurs cendres étaient : la potasse, la soude, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, la chaux et la magnésie.

Par les analyses que je viens de vous citer, vous comprendrez, Messieurs, que l'on peut augmenter sensiblement le rendement de cette plante en la plaçant dans des terres riches en potasse, acide sulfurique, magnésie et sulfate de chaux, et que les engrais qui lui conviennent surtout sont le plâtre, le superphosphate et les cendres végétales. Puisant dans l'air une grande partie de l'azote qui lui est nécessaire, comme tous les légumineux, il ne réclame que très peu d'engrais azotés.

Je crains d'abuser maintenant de votre bienveillante attention en vous parlant de deux autres plantes de la même famille, importées cette année et cultivées pour la première fois en Europe : je veux parler du *Haë Teou et du Tsin Teou*.

Ces deux plantes, dont M. Faivre, de Beaune, m'avait offert des graines et dont vous voyez ici quelques échantillons, ont été semées en même temps que le *Soja Hispida ;* mais venant d'un pays plus chaud, le *Tche Ly*, dont la latitude correspond à celle de l'Espagne, ils n'ont pu, chez moi, arriver à montrer leurs fleurs. Plus heureux que moi, M. Faivre m'écrit que dans les environs de Beaune, les *Haë Teou* ont produit des fleurs plus ou moins nombreuses ; mais, ajoute-t-il, arriveront-elles à maturité ? Ce doute de M. Faivre nous dit assez qu'à son avis la Bourgogne ne pourrait arriver à faire mûrir cette plante. Tandis qu'au contraire, une lettre de Portugal, en date du 23 août dernier, l'informait que les *Sojas* étaient magnifiques et que, déjà, on en avait cueilli des jaunes et des noirs. C'est donc dans un pays plus chaud que le nord-ouest de la

France que l'on pourra avantageusement cultiver cette plante. Néanmoins, si M. Faivre fait venir des graines l'année prochaine et qu'il m'en envoie, ainsi qu'il me l'a promis, je renouvellerai mes essais, et si j'obtiens des résultats, je me ferai un sensible plaisir de vous en donner connaissance.

COMMUNICATION

DE M. DESCHESNES

SUR LES

MOYENS DE COMBATTRE LA NIELLE ANGUILLULE DU BLÉ

—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 24 avril, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de la maladie du blé, la nielle anguillule, qui avait fait son apparition sur une ferme de la Neuville-du-Bosc et avait causé au fermier un préjudice considérable. Quoiqu'il eût changé toute sa semence l'année dernière, cette année encore, on a pu remarquer sur sa ferme et dans des champs voisins, quelques épis atteints de la nielle, mais en quantité trop minime pour avoir causé de préjudice appréciable. D'après les expériences que j'ai faites, je crois pouvoir aujourd'hui vous indiquer le moyen de combattre efficacement cette maladie; ce moyen est simple, peu dispendieux et très pratique.

D'après les conseils de M. Prilleux, professeur à l'Institut national agronomique, j'ai semé sur le domaine d'Harcourt, dans un terrain identique et préparé de la même manière, 2 litres de blé niellé dans la proportion d'environ 35 p. 100, l'un chaulé au sulfate de cuivre et l'autre à l'acide sulfurique.

Le blé chaulé au sulfate de cuivre, même à haute dose, est devenu plus malade qu'il ne l'était l'année précédente, tandis que celui chaulé à l'acide sulfurique est complètement exempt de nielle et s'est beaucoup mieux développé, la paille

est devenue plus longue et de meilleure qualité, comme vous pouvez en juger, Messieurs, par les échantillons que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Le chaulage au sulfate de cuivre est certainement un progrès sur le chaulage à la chaux, puisqu'il a la propriété de détruire le germe du blé noir ou charbonneux, mais il est insuffisant contre la nielle. Je crois donc qu'on ne peut trop recommander aux cultivateurs l'emploi de l'acide sulfurique pour le chaulage de leurs blés, afin de les préserver de cette maladie désastreuse, qui peut malheureusement reparaître.

Moyen d'employer l'acide sulfurique d'après les indications de M. Prilleux : 1 d'acide pour 150 d'eau.

Pour un hectolitre de blé, par exemple, mélanger avec soin 5 centilitres d'acide avec 7 litres 50 d'eau froide, verser ce mélange sur le blé, que l'on remuera à la pelle jusqu'à ce qu'il soit mouillé également et le laisser ainsi vingt-quatre heures au moins avant de le semer.

Un litre d'acide sulfurique de 1 franc suffit pour 20 hectolitres ; c'est donc le procédé le meilleur et le plus économique.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS RÉGIONAL D'ALENÇON DE 1881

PAR M. CAUCHEPIN, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

—

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier en me déléguant pour représenter notre section au Concours régional qui se tenait cette année dans la ville d'Alençon.

L'Exposition au Concours régional avait été installée sous les *Promenades*. Il eût été difficile de trouver mieux, les animaux étaient bien à couvert et de la pluie et du soleil par le feuillage épais des ormes; les machines et les instruments agricoles avaient été rangés avec ordre sur les vastes pelouses et le long des allées; en résumé, le Concours était très bien organisé, grâce à la haute compétence de l'inspecteur général de l'agriculture, M. de Lapparent.

Sans émettre de longues appréciations sur le Concours, nous dirons que l'exhibition des races normandes était des plus remarquables.

L'ensemble des bêtes bovines normandes présentait une grande diversité de tailles, de formes et de robes, suivant le milieu qui les avait produites, mais il formait néanmoins une grande et belle race robuste, au tempérament lymphatique, au pelage varié et presque toujours bringé ou bigarré et qui est surtout très recherché par ses remarquables qualités laitières ainsi que par la qualité de sa viande.

On remarquait aussi beaucoup d'animaux croisés-durham. Les cultivateurs les plus compétents pensent que, dans un délai rapproché, partout où l'industrie du lait n'est pas directement en cause, la race durham-normande remplacera la race normande-cauchoise.

Pour clore la classe des bêtes bovines, on avait organisé un concours de bandes de vaches laitières en lait. Notre honorable collègue, l'éminent agriculteur M. Dumoutier, de Claville, a obtenu une médaille d'or et 500 francs, c'est-à-dire le premier prix, pour cinq belles vaches normandes.

L'espèce ovine comptait d'excellents types de mérinos et métis-mérinos où nous retrouvons bien tous les caractères de cette race renommée dont Louis XVI et Tessier ont doté la France ; le corps est large, l'encolure courte, la toison remarquable par la finesse, la douceur, le tassé et la frisure de la laine.

M. Pierre Hellard, du Cormier (Eure), avait exposé plusieurs béliers métis-mérinos, dont un, entre autres, lui a valu une médaille de bronze et 150 francs. Dans les femelles, le même exposant concourait avec deux brebis pour l'une desquelles il a obtenu une médaille d'argent et 200 francs. M. Hellard avait également deux beaux moutons de trois ans et une magnifique brebis pour laquelle il a obtenu une médaille d'argent et 200 francs.

L'espèce porcine était divisée en trois catégories ; dans la deuxième, réunissant les races étrangères pures ou croisées entre elles, M. Dumoutier a obtenu le second prix, avec un beau berkshire de huit mois, et une médaille d'or et 75 francs pour une truie berkshire de 21 mois.

Dans la section comprenant les animaux de basse-cour, M. Peyrard, de Vernon, avait exposé de très beaux lots de coqs et de poules de race de Crèvecœur, de Houdan et de la Flèche ; deux superbes lots de canards avaient été présentés par M. Dumoutier.

L'exposition des produits agricoles rassemblait sous un

titre unique une foule de produits spéciaux et de matières utiles à l'agriculture, mais il n'y avait que six concours spéciaux dont quelques-uns ont dû être supprimés faute de concurrents.

A côté de ces spécialités, on avait exposé des produits agricoles dans lesquels nous avons remarqué les semences de céréales de M. Dumoutier, pour lesquelles il a obtenu une médaille d'argent; les belles toisons de métis-mérinos, qui ont valu une médaille de bronze à leur propriétaire, M. Hellard. M. Legendre, à Villez-Champ-Dominel (Eure), a obtenu une médaille de bronze pour une toison de laine mérinos.

La section des machines et instruments d'agriculture était beaucoup moins complète que les précédentes : les animaux en grand nombre étaient presque tous des sujets d'élite, tandis que dans les instruments il y avait peu de nouveautés; les constructeurs n'avaient envoyé à Alençon qu'une faible partie de leur matériel. Nous aimons à espérer qu'ils voudront bien faire plus d'honneur au concours de l'année prochaine qui se tiendra à Saint-Lô, en y présentant leurs collections complètes, car ils ne doivent pas perdre de vue que notre belle et riche basse Normandie a besoin d'être stimulée sans relâche pour y propager le matériel agricole perfectionné qui y fait presque totalement défaut.

Deux classes d'instruments avaient été admises : les instruments d'extérieur et les instruments d'intérieur de ferme. Cette année, les instruments d'extérieur avaient trois concours spéciaux : les charrues Brabant double, les semoirs en ligne et les houes pour céréales.

Dans la première catégorie, parmi les constructeurs de la région, deux s'étaient présentés : M. Pinel, du Thil-en-Vexin, et M. Darras, de Saussaye-la-Vache. Le labour exécuté par la charrue de M. Pinel était bien fait, mais il avait à lutter contre les premiers constructeurs de France, aussi n'a t-il eu qu'une mention honorable.

Dans la deuxième catégorie des semoirs en ligne, le dépar-

tement de la Seine-Inférieure a obtenu la palme ; quant au nombre des récompenses, sur 21 qui ont été décernées à ces instruments, sept ont été attribuées à un constructeur rouennais, M. Liot, de Bois-Guillaume.

Des épreuves préalables avaient été faites par les semoirs, du 16 au 20 mars. Ces expériences avaient été dirigées par les soins de l'inspecteur général, assisté d'un jury spécial qui devait tenir compte :

1° De la qualité du travail : régularité des semailles constatées par l'uniformité de la levée, et l'égalité du débit ;

2° De la facilité du règlement du semoir pour modifier la profondeur du dépôt ou la quantité de la semence ;

3° De la facilité de gouverner le semoir ;

4° De la construction, du tirage et du prix de vente.

Ces expériences étaient extrêmement sérieuses et entourées de toute garantie.

Quarante semoirs avaient été inscrits, trente seulement ont pris part aux opérations.

Ces opérations avaient été partagées en trois sections : semoirs pour toutes graines, semoirs pour céréales et semoirs pour racines.

Ces sections avaient été subdivisées et comprenaient les semoirs pour grandes exploitations (largeur d'ensemencement 2 mètres), semoirs pour moyenne culture, ensemençant sur une largeur de moins de 2 mètres et de plus de 1 mètre 40, et semoirs pour petites exploitations.

Dans cette dernière section, nous avons surtout remarqué un appareil nouveau, le semoir n° 428, ensemençant sur une largeur de 0,90 centimètres, d'un prix relativement bon marché, 400 francs. Le constructeur, M. Liot, a obtenu pour cet instrument le premier prix, une médaille d'or.

Les houes à cheval formaient la troisième catégorie du concours ; la houe Garets, pour grande exploitation, a obtenu le premier prix.

Dans la seconde section, houes pour moyenne culture,

MM. Liot ont obtenu la médaille d'or, grâce à un heureux agencement de leur appareil. Ces messieurs ont imaginé d'enlever de leur semoir la trémie, les distributeurs, et de remplacer les socs par des pieds de houe, tout en se servant des mêmes leviers et des mêmes contre-poids. Il en résulte naturellement un travail facile et une grande économie pour l'acheteur.

Dans la deuxième partie, comprenant les instruments d'intérieur de ferme, trois concours spéciaux avaient été créés :

1° Les machines à battre à vapeur ne dépassant pas la force de six chevaux.

M. Filoque, du Bourgtheroulde, a présenté dans cette catégorie une machine à battre mobile, d'une valeur de 2,200 francs, qui lui a valu le second prix ; nous avons remarqué un progrès dans la construction de cet appareil : au lieu de monter le grain vanné et criblé au moyen d'une chaîne à godets, M. Filoque le fait projeter par une série de pelles dans la trémie qui le conduit aux ensachoirs ; il évite ainsi d'avoir une proportion importante de grains écrasés.

M. Ch. Levasseur, d'Evreux, a obtenu un troisième prix pour sa batteuse à grand travail.

En dehors des concours spéciaux, il me reste à vous signaler la nouvelle et très ingénieuse machine à faire les liens, construite par M. Pilter, et la lieuse économique de M. Vermorel, de Villefranche (Rhône).

Cette lieuse a été très appréciée par sa simplicité et la facilité de son emploi.

Le mérite de cette lieuse consiste surtout dans l'aiguille souple et élastique recouverte d'écailles métalliques et terminée au gros bout par un œillet de forme spéciale disposé pour recevoir le second nœud du lien en corde.

Une ceinture porteuse, munie de crochets que l'ouvrier place à sa portée, lui permet d'avoir cent liens sous la main ; avec cet appareil il peut, sans fatigue, faire cinq fois la besogne d'un lieur ordinaire.

Plusieurs cultivateurs du Calvados et près de nous M. Dumont, de Plasnes, ont employé cet appareil; les essais en ont été concluants, et nous croyons que la lieuse Vermorel est appelée à rendre de grands services à l'agriculture.

Le vendredi 3 mai a eu lieu la réunion générale des membres du jury, des exposants et des délégués des Sociétés agricoles, sous la présidence de M. l'inspecteur général.

De nombreuses modifications ont été proposées pour la rédaction du programme de 1882, principalement d'établir les catégories d'animaux, non pas à l'âge réel, mais de tenir compte de la dentition, de réunir dans l'espèce bovine les animaux de 6 mois à 2 ans, d'augmenter le nombre des primes et des prix d'ensemble.

La réduction du prix d'entrée, avec droit de circulation dans tout le concours, a été fortement appuyée.

Un vœu a été émis pour demander un tarif plus réduit concernant les transports destinés aux concours régionaux.

La date du 15 au 30 mai a été proposée pour la tenue du Concours de Saint-Lô (nous venons d'apprendre qu'elle est fixée du 3 au 12 juin), et la réunion a été d'avis qu'il y avait lieu d'encourager spécialement les instruments de moyenne culture et d'organiser des concours spéciaux de machines à battre de moins de 3 chevaux, de pressoirs à cidre, d'appareils de laiterie, de faucheuses, faneuses et râteaux, et une exposition de beurre, de cidre et d'eau-de-vie de cidre.

J'abuse peut-être, Messieurs, de votre patience et de l'attention que vous voulez bien m'accorder, mais je commettrais un grave oubli si, avant de terminer ce rapport, je ne vous disais que le Concours hippique, organisé à l'occasion du Concours régional, a obtenu le plus légitime succès. Il y avait 112 exposants pour 228 animaux présentés. Cette exhibition qui avait été établie aux abords de la gare, à une assez grande distance du Concours régional, et dont les tickets d'entrée ne donnaient pas droit de circulation au Concours

agricole, a, par le fait, accaparé la plus grande partie des visiteurs.

L'Exposition industrielle, qui était installée dans la rotonde de la halle au blé et dans les annexes, était des plus intéressantes et des plus complètes.

La Société d'horticulture avait de son côté organisé une très belle exposition florale, complément gracieux et obligé de nos concours agricoles.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

—

NOTES

SUR UN JOURNAL MANUSCRIT ET INÉDIT

DE

NOUVELLES A LA MAIN

DE L'ANNÉE 1777

RECUEILLIES PAR M. GEORGES BOURBON, ARCHIVISTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

Il existe aux Archives départementales de l'Eure une série de vingt-deux lettres adressées de Paris, du 19 juin 1777 au 5 septembre 1779, au marquis de Toustain, de Canappeville, par un correspondant salarié chargé de le tenir au courant des nouvelles politiques et des petits événements de la cour et de la ville. Ces lettres, restées inédites, sont curieuses à plus d'un titre. Elles présentent un spécimen intéressant de ces « nouvelles à la main », comme on les appelait au XVIIIe siècle, qui remplaçaient, pour les familles éloignées de la capitale, nos journaux périodiques et elles se distinguent des correspondances similaires, dont quelques-unes ont été publiées, par l'originalité de la rédaction, toujours vive et piquante, quoique d'un style souvent négligé. L'auteur, un M. Le Breton, qui demeurait à Paris chez un orfèvre de la rue de Richelieu, au coin de la rue Saint-Honoré, dit dans

une de ses lettres, en parlant d'un journal manuscrit publié de son temps : « On a imprimé en 10 volumes des mémoires secrets ou le Journal d'un observateur depuis 1772 jusqu'en 1775 ; c'est l'un des meilleurs bulletins manuscrits qui se font à Paris : il y règne une liberté piquante, telle que la comportent ces sortes de bulletins ou lettres familières. » Cet éloge, assez modéré d'ailleurs, peut s'appliquer justement à la correspondance dont nos archives possèdent un fragment. Avant de citer quelques extraits qui permettront d'apprécier le caractère de ces journaux, précurseurs modestes de nos feuilles contemporaines, il n'est pas inutile de rappeler en quelques mots quelle est leur origine.

La Presse, pour employer l'expression consacrée de nos jours, est chose absolument moderne. Au moyen âge et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les nouvelles qui n'étaient pas communiquées officiellement aux populations par les agents du pouvoir, pénétraient lentement au cœur des provinces, colportées par les voyageurs ou transmises par les messagers privés. Les journaux ou feuilles périodiques imprimées, destinés à répandre les nouvelles, ne remontent guère en France qu'au commencement du XVIIe siècle. Le *Mercure de France* (1605) et la *Gazette de France* (1631) sont les deux premiers qui aient paru d'une façon régulière. Les publications de cette nature, mensuelles ou hebdomadaires, se multiplièrent peu; quelques-unes, de création postérieure, furent consacrées exclusivement à la littérature et à la bibliographie. Le premier journal quotidien, le *Journal de Paris*, parut seulement le 1er janvier 1777. Tout en constatant cette pénurie des sources d'informations à une époque pourtant peu éloignée de la nôtre, il faut taxer d'exagération les appréciations légèrement fantaisistes d'Arthur Young, cité par M. Taine dans son ouvrage sur l'ancien régime, et d'après lesquelles, même en 1789, l'ignorance des événements contemporains aurait été universelle en France. Les villes avaient dès le XVIIe siècle des éléments d'informa-

tion assurément moins complets et moins rapides que ceux de nos jours, mais plus répandus qu'on ne le croit généralement. Ainsi, en 1620, la ville de Douai s'abonnait moyennant 20 florins par an à un journal de nouvelles à la main qui lui était adressé de Bruxelles par Mesmaker. Ainsi encore, en 1700, la petite ville de Saint-Antonin, perdue dans les collines du Rouergue, recevait la *Gazette de France* et celle de Hollande; et, circonstance remarquable, que j'ai relevée dans les délibérations de la communauté, ces journaux, déposés à la maison de ville, étaient mis sans déplacement à la disposition des habitants le jour de leur réception; le lendemain et les jours suivants on les faisait circuler dans la ville afin que les gens retenus par la maladie ou par leurs occupations en prissent connaissance. L'habitude de lire des journaux se répandit de plus en plus et au XVIIIe siècle, un grand nombre de cafés reçurent les gazettes. Des cabinets de lecture ne tardèrent pas à être institués dans les villes importantes, à Boulogne-sur-Mer par exemple, où le 15 novembre 1768 est fondée « une chambre de lecture », ouverte tous les jours de huit heures à midi et de deux heures à huit heures du soir, excepté les jours de grande fête et pendant les offices du dimanche, pour un prix d'abonnement de trois livres tournois par mois. On y trouvait les « gazettes et papiers français, anglais et hollandais, différents journaux, mercures et autres ouvrages périodiques, de plus les édits, lettres patentes et déclarations du roi, arrêts du conseil et du parlement de Paris ».

Enfin, il faut faire une très large place dans l'histoire de la publicité en France, à ces « journaux à la main », dont quelques-uns seulement sont connus, mais qui paraissent avoir été très multipliés au XVIIe et au XVIIIe siècles. Ces feuilles légères, d'autant plus hardies dans leurs appréciations à l'égard du pouvoir qu'elles échappaient au contrôle de la censure, avaient porté ombrage à Louis XIV, qui s'était efforcé, après les luttes de la Fronde, d'en empêcher la circulation.

Mais elles persistèrent en raison de leur caractère privé et allèrent se multipliant depuis le commencement du règne de Louis XV jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Nous n'extrairons de la correspondance inédite du marquis de Toustain que quelques passages caractéristiques, en faisant remarquer que les diverses catégories de nouvelles données dans nos journaux sous les titres de « Premiers Paris », de « Chroniques, » etc., de « Faits divers » se trouvent déjà dans les bulletins manuscrits du XVIIIe siècle. Tel est ce passage relatif à l'importante réforme économique qui eut pour but de substituer les régies au système décrié des fermes :

28 août 1777. — Les receveurs généraux des domaines et bois sont remplacés par une régie. On parle d'une suppression prochaine de quelques autres charges de finances et il a été promptement décidé de résilier le bail des Postes, qui a été renouvelé, ainsi que bien d'autres, en anticipation, par M. de Clugni. L'administrateur actuel des finances juge qu'il est plus avantageux au roi de mettre encore cette bonne branche de ses revenus en régie. Celle-ci sera composée de six des plus anciens administrateurs des Postes auxquels on avait donné des adjoints qui deviendront ainsi très superflus. L'arrêt du conseil d'Etat du 17 août ordonne que cette régie commence du 1er janvier 1778.

Le nouveau plan très applaudi des Régies semble être une suite des principes du gouvernement de l'illustre Colbert, dont M. Necker est le plus sublime apologiste. Car parmi les maximes attribuées à ce ministre on lit que l'impôt, pour être lucratif, doit être simple, d'une perception aisée par un très petit nombre de régisseurs et de comptables, afin de ne point salarier aux dépens de la Nation un nombre de citoyens inutiles, vampires de la prospérité publique.

Le passage suivant rappelle la création du Mont-de-Piété de Paris :

28 août 1777. — Jusqu'à présent tous les projets pour l'établissement d'un Lombart ou Mont-de-Piété ne tendaient qu'à corriger les abus énormes de l'usure par un moindre. Mais celui que le gouvernement approuve ne sera pas les fruits d'une compagnie financière. Le roi se charge par sa bienfaisance d'avancer les premiers fonds et les profits qui en doivent résulter sont entièrement destinés aux hôpitaux.

Toute cette entreprise ne se fait que par des motifs de charité sous l'inspection immédiate de M. le lieutenant général de police.

On parlait déjà en 1777 du rétablissement de la Compagnie des Indes supprimée en 1769. Notre auteur donne son approbation à ce projet dont la réalisation fut tentée, sans succès durable, huit années plus tard :

18 septembre 1777. — Notre ministère ne peut sans doute s'empêcher de reconnaître parfaitement que la suppression de la Compagnie des Indes, due à tous les paradoxes de la secte économique, n'a rendu les nations étrangères maîtresses du commerce de l'Asie qu'en causant un funeste préjudice au nôtre. Cependant, après y avoir bien réfléchi, l'on est forcé de convenir qu'il eût été infiniment plus facile de soutenir cette compagnie avant sa destruction qu'il ne l'est de la rétablir dans les circonstances actuelles.

On sait combien les nouvelles littéraires étaient en vogue au XVIIIe siècle. Bien qu'il existât déjà des revues périodiques spéciales, notre auteur prend soin de signaler à son correspondant les publications nouvelles et s'occupe tout particulièrement des luttes académiques qui à la fin du siècle dernier, plus encore que de nos jours, passionnaient les esprits cultivés. Nous transcrivons ici quelques extraits du récit consacré aux résultats du concours académique de 1776 :

18 septembre 1777. — L'auteur de l'éloge du chancelier de L'Hôpital, qui a remporté le prix de l'Académie française, s'est attiré beaucoup d'improbation par sa manière légère de s'exprimer sur la religion, par les portraits épigrammatiques qu'il a faits de quelques états, tel que celui d'un maître des requêtes et pour avoir avancé que les grands seigneurs ne pouvaient occuper des places de ministres sans qu'il en résulte de grands inconvénients au bien de l'Etat.

Ajoutons, à propos de cette note du journal, que des nombreux discours présentés au concours de l'Académie française en 1776, celui de l'abbé Remi, qui remporta le prix, est un des plus mauvais qui ait jamais été présenté à un concours académique. Voltaire rougissait du jugement qui

l'avait couronné. Un autre discours dont on parla dans le temps fut celui de Guibert, auquel notre journal fait allusion dans les lignes suivantes :

25 septembre 1777. — L'éloge du chancelier de L'Hôpital, attribué à M. le comte de Guibert, dont la manière hardie d'écrire s'est fait connaître par une tactique prohibée, est toujours fort rare et fort recherché. Son épigraphe est qu'il ne convient pas à des esclaves de faire l'éloge des grands hommes. L'auteur, en parlant des difficultés pour pouvoir concourir au prix de l'Académie, ne manque pas de citer l'obligation de montrer son ouvrage à deux docteurs de la Sorbonne. Il peint avec autant de vérité que de génie L'Hôpital et les personnages de la cour de son temps, ce cruel pusillanime cardinal de Guise qui possédait à la fois tant d'évêchés et d'abbayes, etc.

Parmi les nouvelles consacrées aux beaux-arts, nous citerons de préférence celles qui se rapportent à la régie de l'Opéra, remise en question dans ces dernières années, à la querelle des partisans de Glück et de ceux de Piccini, à l'Académie de France à Rome, enfin aux expositions de peinture du Louvre, dont la vogue et le succès ont été grandissant jusqu'à nos jours et qui sont devenues nos salons annuels :

25 septembre 1777. — Il sembleroit que la propriété de l'Opéra devroit être, sinon profitable à la ville de Paris, du moins peu à charge. Cependant, l'on dit qu'elle lui est si onéreuse qu'elle consent d'en remettre l'administration à une compagnie à laquelle elle paiera 80,000 francs par an, voulant borner là tout ce qu'elle veut y dépenser à l'avenir. On ajoute que cette compagnie se propose de donner tous les jours spectacle de différent genre au lieu de trois fois la semaine. Les directeurs actuels de ce théâtre sous l'administration de la ville y vont faire représenter après bien des répétitions l'ancien opéra d'*Armide*, remis en musique par M. le chevalier Gluck. Des amateurs regrettent celle de Lully en bien des morceaux de ce drame-opéra.

28 septembre 1777. — C'est M. de Vismes, sous-directeur des fermes et beau-frère de M. de La Borde, ancien valet de chambre du roi et grand compositeur de musique, qui est à la tête de la compagnie pour régir l'Opéra. On fait venir des bouffons d'Italie, dont l'essai n'a pas

réussi en 1752. La direction de cette partie sera confiée à M. Piccini, napolitain, actuellement maître à chanter de la reine. M. Le Noverre doit aussi se distinguer par ses pantomines.

5 octobre 1777. — Pour consoler M. le chevalier Gluck du froid accueil fait à la première représentation de son opéra d'*Armide*, la reine qui en avait été témoin, est venue à la seconde avec Madame Elisabeth. Et ses partisans, dont la prétention est qu'il faut entendre plusieurs fois sa musique pour en saisir toutes les beautés, eurent la satisfaction de voir applaudir cet opéra, qui depuis se soutient avec un peu de cabale. Les cabales contraires disent qu'il faudroit, pour mettre le public en état de juger par comparaison, faire jouer aussi celui de Lully, ou qu'au lieu de chercher à faire admirer M. Gluck exclusivement, il faudroit permettre la concurrence aux compositeurs d'Italie.

19 octobre 1777. — Le nouveau plan de régie de l'Opéra ne doit commencer à s'exécuter qu'à Pâques prochain. Des gens n'en prennent pas bon augure sur ce que l'on voit un directeur des Fermes à la tête de l'administration de ce spectacle. Comme l'on se propose d'y admettre alternativement la musique françoise et l'italienne, les drames héroïques et du bas comique, il y a lieu de craindre que les altercations et les épigrammes sourdes que la musique de M. Gluck a déjà occasionnés ne se raniment : car chacun voudra faire prévaloir son genre favori en dénigrant tout ce qui n'en est pas. Il est vrai qu'avec des invectives il en peut résulter de l'émulation.

23 octobre 1777. — Le Théâtre-Italien se flatte de représenter cet hiver une pièce comique intitulée *Midas*, dont les paroles sont de M. Marmontel et de l'abbé Morellet, son oncle, et la musique de M. Grétry. C'est une satire sanglante contre l'Académie royale de musique et les membres qui la composent.

Les notes suivantes sur l'exposition de peinture du Louvre, alors bisannuelle, offrent un intérêt tout particulier :

28 août 1777. — Il se fait cette année selon l'usage, pendant un mois, du jour de la Saint-Louis, une exposition dans l'une des salles du Louvre, des meilleures productions de nos artistes depuis deux ans en peinture et sculpture et pour la première fois on a placé dans la cour où aboutit l'escalier de la salle d'exposition quatre statues d'un beau marbre blanc, représentant des personnages illustres de la Nation, dont l'éloge a été le sujet du prix de l'Académie françoise. Le

roi fait les frais de ces statues pour encourager les talents. Les quatre qui se voyent actuellement sont : le chancelier de L'Hopital, le duc de Sully, Descartes et M. de Fénelon, archevêque de Cambray.

7 septembre 1777.—Si les amateurs des arts ont eu le chagrin d'apprendre qu'il n'y a eu cette année aucun des ouvrages de peinture et de sculpture admis au concours, digne du prix que le roi accorde aux jeunes élèves et qui consiste à les envoyer à Rome à ses frais pendant trois ans, ils peuvent s'en consoler par les chefs-d'œuvre qui se voient au salon du Louvre. L'exposition actuelle en présente en tant de genres qu'on est étonné que dans le court espace de deux années l'Académie royale ait pu suffire à des travaux si nombreux.

9 octobre 1777. — On attribue au fameux marquis de Villete ces vers assez ingénieux sur l'exposition de peinture et sculpture au salon du Louvre, où l'on voyait un portrait de l'abbé Terray en contrôleur général et dans la cour la statue de Sully :

Il est au Louvre un galetas
Où dans un calme solitaire
Les chauves-souris et les rats
Viennent tenir leur cour plénière.
C'est là qu'Apollon sous leurs pas
Des Beaux-Arts ouvrant la carrière
Tous les deux ans tient ses états
Et vient placer son sanctuaire.
C'est là, par un luxe nouveau
Que l'art travestit la nature :
Le ridicule est peint en beau,
Les bonnes mœurs sont en peinture
Et les bourgeois en grand tableau
Près d'Henri IV en miniature.
Chaque figure à contre-sens
Montre une autre âme que la sienne :
Saint Jérôme ressemble au Temps
Et Jupiter au vieux Silène ;
Narcisse, épais et subalterne,
Croit dans un beau cadre doré
Nous montrer l'homme qui gouverne.
C'est là qu'on voit des ex-voto,
Des amours qui font des grimaces,
Des caillettes incognito,
Des laiderons qu'on nomme Grâces,
Des perruques par numéro,
Des chienlis sous des cuirasses,

Des inutiles du haut rang,
Des importants du bas mérite,
Plus d'un Midas en marbre blanc,
Plus d'un grand homme en terre cuite,
Jeunes morveux bien vernissés,
Vieux barbons à mine enfumée,
Voilà les tableaux entassés
Sous l'hangar de la renommée,
Et selon l'ordre et le bon sens
Tout s'y trouve placé de sorte
Qu'on voit l'abbé Terray dedans
Et que Sully reste à la porte.

Nous parlerons seulement pour mémoire des *faits divers*, que les lettres adressées au marquis de Toustain renferment en grand nombre, et de la chronique légère, qui paraît avoir pour notre auteur un véritable attrait. Beaucoup de ces nouvelles à la main, qui avaient à peine un intérêt d'actualité, sont aussi insignifiantes que celles de la troisième page de nos journaux, comme le lecteur peut en juger par quelques spécimens choisis au hasard :

28 août 1777. — Madame la duchesse de Chartres est accouchée la nuit du 23 de deux princesses.

11 septembre 1777. — Le roi va cette semaine à Choisy.

M. de La Galaisière est nommé à l'Intendance d'Alsace et M. de Crosne à celle de Lorraine.

14 septembre 1777. — Madame Elisabeth a fait une chute lundi sur un escalier de Versailles, pour s'être embarassée les pieds dans sa robe, et s'est blessée au visage. Elle a été saignée.

18 septembre 1777. — On disoit ces jours derniers la reine grosse; mais on écrit de Versailles que cela est devenu douteux.

Il faut citer pourtant, avec mention spéciale, les deux notes suivantes sur une cérémonie organisée par la loge des Neuf-Sœurs à l'occasion de la convalescence du duc de Chartres, connu depuis sous le nom de Philippe Égalité, et sur l'établissement des bains publics sur la Seine à Paris.

21 septembre 1777. — La violente incommodité pour laquelle mon-

seigneur de Chartres a gardé le lit pendant trois jours consécutifs avoit tellement alarmé que l'on témoigne une grande joie de la convalescence de ce prince. Il fut chanté dimanche à Saint-Eustache, sa paroisse, un *Te Deum* auquel monseigneur le duc d'Orléans assista, et même M. le duc de Choiseul qui n'avoit pu jusqu'à ce jour occuper sa place de marguillier d'honneur. Et comme monseigneur le duc de Chartres a succédé à feu M. le comte de Clermont au suprême titre de grand-maître des Francs-Maçons, tenant sa loge à l'ancien noviciat des jésuites, tout l'ordre mystique s'empressa de célébrer le rétablissement de sa santé. La loge des Neuf-Sœurs a fait chanter pompeusement en musique mercredi, aux Cordeliers, une messe et le *Te Deum* en actions de grâces de cette convalescence et il s'y trouva un nombre infini de personnes de tout rang, invitées par des billets imprimés. L'une des bonnes œuvres pies de la loge a été de racheter douze prisonniers que l'on a vu à la Messe. En outre il s'est ramassé par l'offrande et une quête plus de 30 louis destinés aux pauvres.

25 septembre 1777. — Un certain abbé Arnaud, auteur du projet, qu'il appelle patriotique, d'un établissement de bains publics à 1 livre 4 sous, chauds ou froids, même gratuits pour les malades indigents, et encore auteur d'un projet d'une école de natation, publie une réponse assez plausible à ceux qui lui objectent que les deux établissements des bains dans la rivière, qu'il propose de faire, l'un adossé au mur de l'éperon du Pont-Neuf qui seroit construit de manière à être une décoration pour la ville et l'autre adossé au mur du quai joignant le pont Royal, gêneroient la navigation et pourroient être entraînés par les débâcles des glaces ou les grosses eaux ; qu'attendu l'impossibilité de fournir un bain à 1 livre 4 sous il ne manquera pas de le doubler par la suite et que d'ailleurs il y auroit de l'injustice de porter atteinte au privilége exclusif accordé à Poitevin, lequel, malgré qu'il fasse payer chaque bain 3 livres 12 sous, n'est pas encore indemnisé des frais de ses établissements sur la Seine, etc.

Enfin, il nous paraît intéressant de signaler les renseignements que renferme notre correspondance sur quelques personnages connus à divers titres : le chevalier d'Éon, qu'une partie de ses contemporains persista à appeler, malgré les preuves contraires, la chevalière d'Éon ; M. Necker, Mme du Barry et le banquier Calmer, Mme Geoffrin et Marmontel, Voltaire, la comédienne Raucour, Mlle Duthey.

31 août 1777. — Des gens imaginent qne le fameux chevalier d'Éon

ne vient de repasser en France que parce qu'il étoit chargé d'une commission secrète de la part du roi d'Angleterre, ce qui n'a pas l'ombre de possibilité. Il est seulement revenu en vertu de la permission du roi qui lui avoit été accordée dès 1774 et qu'on a lue dans toutes les gazettes. Avant de partir de Londres, il a offert de démontrer que c'étoit à tort qu'on s'étoit permis de juger de son sexe pour le rendre douteux. A la vérité tous ceux qui l'ont connu ici dans sa jeunesse attestent qu'il ne lui a jamais rien manqué de tout ce qui constitue un bon capitaine de dragons. Il se montre à Paris en cette qualité et paraît bien déterminé à la soutenir envers et contre tous ceux qu'il appartiendra.

18 septembre 1777. — Il a été adressé ces jours-ci à M. Necker les vers suivants :

On vous damne comme hérétique ;
On vous damne bien autrement
Pour votre plan économique,
Fruit du génie et du talent.
Mais ne perdez pas l'espérance,
Allez toujours à votre but
En réformant notre finance.
Peut on manquer de faire son salut,
Quand on fait celui de la France.

2 octobre 1777. — Le seigneur du duché de Chaulnes, dont la croyance est si opposée à celle de son curé, a perdu dernièrement le procès qu'il avoit intenté à Mme la comtesse du Barry. Ce juif, nommé Calmer, prétendoit que puisque chaque fois qu'il foisoit porter chez elle à Versailles des marchandises, il les avoit distribuées selon son ordre verbal aux personnes qui venoient les lui demander de sa part et qu'elle s'étoit chargée de tout payer par un arrêté qu'elle lui faisoit lorsqu'il pouvait parvenir à la voir, elle devoit payer aussi une somme de plus de 100,000 livres, pour ce qu'il avoit ainsi livré chez elle peu de jours avant la maladie du feu roi et dont il n'avait pu parvenir à lui demander d'arrêté de compte ; Mme la comtesse du Barry ayant nié lui devoir cet article, elle a été crue en justice.

12 octobre 1777. — La mort de la dame Geoffrin, célèbre moins par son goût pour les arts que parce qu'elle tenoit la marmite de tous nos beaux esprits, les affecte beaucoup, et M. de Marmontel, qu'elle logeoit, veut se faire une consolation en renonçant au célibat à cinquante-sept ans pour épouser une fille de dix-neuf, nièce de M. l'abbé Morellet.

30 novembre 1777.—L'immortel M. de Voltaire vient de faire passer, dit-on, à M. le comte d'Argental, son négociateur auprès des comédiens, deux nouvelles tragédies à faire représenter. L'une est Alexis Comnène, usurpateur de l'empire de Constantinople; l'autre est Agathoclès, fameux tyran de Sicile, fils d'un potier de terre. Un autre prodige de l'illustre vieillard de Ferney est qu'il vient de convertir le marquis de Villette, qui a été le voir, au point de l'avoir fait marier, dans sa chapelle, avec une demoiselle, parente de Mme Denis, sa nièce.

30 novembre 1777. — La comédienne Raucour a donné si peu de marques de conversion à Fontainebleau qu'il paroît impossible qu'elle parvienne à rentrer au Théâtre-François comme ses protecteurs le désiraient. La troupe qu'elle a furtivement quittée ne veut plus la recevoir, craignant de se déshonorer en remettant dans son sein une actrice aussi décriée par la dépravation de ses mœurs que par ses banqueroutes (1).

La note qui suit, consacrée à une célébrité, qui, pour avoir fait parler d'elle, ne mérite point d'être inscrite sur les tablettes de l'histoire sérieuse, suffira à montrer comment notre chroniqueur aborde avec désinvolture la chronique légère, donnant ainsi un exemple qui a trouvé dans la presse contemporaine de nombreux imitateurs :

16 octobre 1777. — Nos filles à la mode du haut ton ont appris sans chagrin qu'elles alloient perdre la demoiselle Duthey, leur rivale la plus jolie et la plus illustre depuis la célèbre Deschamps. Cette fameuse courtisane s'est débarassée il y a quelque temps de son brillant équipage à six chevaux et ne craignant pas de se montrer ingrate envers les Français, elle a passé en Angleterre pour aller revoir tant de riches mylords avec qui elle avoit été en commerce ici, indépendamment de mylord d'Egremont qui lui a assuré une pension de 12,000 livres. Et elle a pris un tel goût à leur climat qu'elle s'est déterminée, pour faire une fin, à s'y marier, quoiqu'à peine à son cinquième lustre ; au moyen de quoi elle fait vendre les robes et

(1) Complétons cette note en rappelant que la comédienne Raucour était disparue subitement en 1776, laissant ses camarades dans l'embarras pour la représentation d'une tragédie, et donnant à ses nombreux créanciers des sujets d'alarmes. Après avoir parcouru les cours du Nord, elle revint à Fontainebleau jouer devant la cour. La reine la protégea et elle put rentrer au Théâtre-Français le 28 août 1779, où elle se fit siffler dans le rôle de Phèdre.

bijoux qu'elle avoit laissés à Paris, et comme tout ce qu'elle avoit étoit du meilleur goût, tout s'est aussi vendu fort cher, cela excitant des plaintes de beaucoup de belles dames qui marchandoient des bijoux. La demoiselle Arnault, connue par la malignité de ses bons mots, leur dit : « Ces dames préféreraient sans doute les avoir au même prix qu'ils ont coûté ».

Nous pouvons arrêter ici ces citations déjà longues. Elles se rapportent à une époque encore peu éloignée de nous et par suite assez connue ; mais il est évident que l'histoire générale pourrait tirer parti de plusieurs d'entre elles et que le journal adressé au marquis de Toustain méritait de prendre place dans un dépôt public, afin d'échapper à une destruction probable. M. Hippeau, dans sa publication des documents sur le gouvernement de Normandie extraits des archives du château d'Harcourt, a reconnu l'intérêt des correspondances analogues et donné de très nombreux extraits des nouvelles à la main adressées aux gouverneurs de Normandie par leurs agents ou leurs amis. Quelques autres avaient fait antérieurement l'objet de publications spéciales. Un bien plus grand nombre a disparu pour jamais et beaucoup sont encore enfouies dans les archives de familles. Il importe, croyons-nous, de signaler partout où ils se rencontrent les documents similaires, les seuls où les sentiments des contemporains aient pu se donner libre carrière. L'exactitude des renseignements qu'ils fournissent doit toujours être contrôlée. Mais par la variété de leur rédaction, par l'opposition même des jugements et des appréciations qu'ils émettent, enfin par l'abondance des détails qu'ils accumulent sur les moindres événements et sur les personnages connus, ils sont dignes d'être rangés parmi les sources d'informations historiques les plus intéressantes et les plus sûres, sinon pour l'exactitude des faits, au moins pour l'histoire des mœurs et des institutions.

RAPPORT

SUR

LES ŒUVRES DE M. J.-F. RATEL

PAR M. LE COLONEL GOUJON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 24 décembre, vous avez nommé une commission pour rechercher et réunir, en un seul manuscrit, les œuvres dispersées de M. Ratel et pour vous en proposer l'impression et la publication, s'il y avait lieu.

Cette commission, composée de MM. Émile Vy, Malbranche, Lerenard-Lavallée, Lambert, Borel et Goujon, s'est réunie le 17 janvier; elle a élu M. Émile Vy pour son président et m'a nommé rapporteur. Cet honneur ne me revenait certes pas; mais du moment qu'il m'était offert, j'ai dû l'accepter sans hésitation, heureux de me rendre aux désirs de mes collègues et d'essayer de justifier leur confiance, comptant bien d'ailleurs sur leur indulgence.

Messieurs, il y a trois mois, vous avez entendu, dans cette enceinte, le compte rendu, fort remarquable, d'une notice historique de M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour de Bourges, sur Roger le Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre.

Le sujet était vaste; il planait dans les hautes régions de l'histoire, et le rapporteur était digne de l'historien et de son héros.

Aujourd'hui, vous allez entendre un autre rapport, digne

certainement d'un égal intérêt, et traitant également d'un personnage historique du XIe siècle, qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de l'Église, en Normandie et en Angleterre.

Le sujet qui m'amène est bien différent; il n'atteint pas à des hauteurs aussi élevées; il a de plus modestes proportions, et le rapporteur ne dépasse pas l'humble niveau de son sujet.

Il s'agit de vous retracer la vie, trop courte, d'un homme qui a fait peu de bruit, et dont la mort a été bien vite recouverte du voile de l'oubli; il s'agit de le tirer des ténèbres de la tombe et de le faire apparaître ici, devant vous, avec ses œuvres, à la lumière du jour. A dater d'aujourd'hui, va commencer sa célébrité; c'est à vous qu'il la devra; vous allez être ses parrains.

Ratel (Jean-François) était de Vire (Calvados); il y était né le 27 février 1811. Sa famille, qui avait eu une certaine aisance, était venue se fixer à Bernay, où le jeune Ratel fit, avec succès, toutes ses études au collège communal, comme externe.

En 1832, le 31 octobre, il obtint son diplôme de bachelier ès lettres; et bientôt après, il devenait un professeur distingué dans le collège dont il avait été un des meilleurs élèves. Il passa successivement par les différentes classes, et il professait, depuis longtemps, la rhétorique, lorsqu'il mourut prématurément, le 30 juin 1857, emportant avec lui l'estime et les regrets de ses collègues et de ses élèves. Il avait été nommé officier d'académie, le 27 novembre 1845.

Dans le cimetière de Sainte-Croix, sur la partie haute, à l'ouest, vers l'angle du mur, se dresse une colonne brisée; c'est un souvenir et un dernier hommage élevé à la mémoire du modeste professeur par les maîtres et les élèves de son temps.

Ratel était grand; il marchait en poète, c'est-à-dire préoccupé et semblant toujours chercher l'idée ou la rime. C'était

un homme fuyant le bruit, recherchant la solitude, aimant à vivre, par la pensée, dans les régions imaginaires, foncièrement bon, ami sûr et dévoué. L'amitié, il la mettait au-dessus de toutes les autres vertus ; et, s'il ne l'a pas chantée, c'est qu'il n'a pu trouver, dit-il, de pensées et d'expressions dignes d'elle. Il était d'une grande timidité, et à tel point, me disait un aimable professeur, son ancien collègue, que lorsqu'on lui annonçait l'arrivée prochaine d'un inspecteur des études, il en tombait malade, et que, le jour où ce terrible inspecteur siégeait dans sa classe, il était moins à son aise que le dernier de ses élèves.

Cette extrême timidité se rencontre quelquefois chez certains hommes, dont la trop grande modestie n'admet pas que leur mérite personnel puisse égaler celui de leur supérieur hiérarchique.

Le jugement que je porte sur Ratel, est corroboré et complété par la haute appréciation d'un de ses anciens élèves, aujourd'hui magistrat distingué du département, et dont l'érudition et la modestie ressemblent beaucoup à celles de son ancien maître.

— « Vous me parlez de M. Ratel ? Je l'ai beaucoup connu et beaucoup aimé ; c'est lui qui a fait mon éducation ; j'en ai conservé le plus reconnaissant souvenir ; c'était un homme très distingué, bien au-dessus de sa position, fort instruit, parfaitement désintéressé, plein de modestie, tout en ayant conscience de sa valeur, d'une délicatesse de sentiments et d'une élévation d'âme rares, d'une sensibilité extrême, presque maladive. Il aimait avec passion les arts, et dessinait d'une manière remarquable ; c'était aussi un grand admirateur des beautés discrètes du paysage bernayen, un causeur charmant. Bien souvent, la plus grande partie des leçons se passait en causeries ; et c'était, certainement, son meilleur enseignement. Il aurait pu occuper une position plus élevée ; des offres bienveillantes et les occasions ne lui ont pas man-

qué, mais il aimait sa petite ville et se contentait de peu. » — Voilà le portrait de Ratel achevé de main de maître.

On dit qu'on peut juger un homme d'après ses écrits, ce qui revient à dire que les écrits sont l'image de l'homme, de son caractère, de son tempérament, de sa nature, de son âme. Il en est ainsi des œuvres de Ratel. Dans toutes, règne un fond de mélancolie, de tristesse quelquefois, un esprit mystique, une sorte d'extase de cœur, un sentiment religieux profond, une morale évangélique, un grand détachement des choses terrestres.

Ses œuvres se composent de cinquante-cinq poésies. Dans ce nombre, il y en a de fort remarquables, où l'esprit poétique s'est emparé de l'auteur et l'agite, et dans lesquelles le feu de l'imagination, la délicatesse et la vérité du sentiment parlent au cœur, en même temps que la richesse et l'harmonie de l'expression charment et séduisent l'oreille.

Pour vous en donner une idée, je prends au hasard une de ces délicieuses poésies, intitulée : *Une Voix du Ciel.*

C'est une enfant morte au berceau, et qui, du séjour des anges qu'elle habite, descend quelquefois sur la terre pour consoler sa mère, en lui faisant le tableau des félicités célestes dont elle jouit.

UNE VOIX DU CIEL

Mère, pourquoi pleurer? Si j'ignorais la vie,
J'ignorais le malheur; qu'importe ce séjour,
Où les plus belles fleurs, au bord de la prairie,
Naissent et meurent dans un jour?

Pourquoi pleurer? Je vois l'éternelle lumière;
J'ai des ailes de feu, mon front est radieux;
Ma robe de ses plis effleure la poussière
Que tu vois briller dans les cieux.

Ma tête resplendit d'une vive auréole;
Dans les concerts du Ciel ma voix s'élève en chœur;
J'entends du Tout-Puissant la divine parole;
Les Heureux me disent : « Ma sœur ».

O ma mère, les pleurs qui brûlent ta paupière,
Les soupirs douloureux qui grossissent ton cœur;
Les sanglots de ta voix, l'encens de ta prière,
C'est moi qui les porte au Seigneur.

Et je me mêle à l'air que ta bouche respire,
Je bois avec amour les larmes de tes yeux,
Sur tes lèvres parfois je ramène un sourire,
Le soir en te montrant les Cieux.

Et puis, écoute bien : sur votre froide terre
Où roulent tant de maux, le Dieu juste permet
A l'enfant de venir pour consoler sa mère
Et pour veiller à son chevet.

Les vers observent différentes mesures, depuis l'alexandrin jusqu'au vers de trois syllabes. L'alexandrin n'est pas la forme préférée du poète, bien qu'il l'emploie assez souvent; la majesté de sa mesure semble peser d'un poids trop lourd sur la liberté de ses allures. Il affectionne les strophes composées de vers inégaux entremêlés; cette combinaison sympathise davantage avec la tournure de son esprit et le choix de ses sujets. Quant aux odes de six ou quatre syllabes, elles sont peu nombreuses, et il n'y en a qu'une de trois : c'est une image gracieuse et cadencée de la valse à trois temps.

Partout, la versification est correcte et facile, et le rhythme généralement en rapport avec la nature grave ou légère du sujet,

En résumé, l'ouvrage que votre commission a été chargée d'examiner, mérite votre attention, votre intérêt, votre justice, et sa conclusion est celle-ci :

« Votre commission, à l'unanimité, reconnaît et proclame la valeur des œuvres de Ratel, et elle exprime le vœu que ses charmantes poésies soient imprimées et publiées par les soins de la Société. Vous élèverez ainsi un monument à la gloire d'un enfant adoptif de Bernay.

« Il serait aussi à désirer que la ville voulût bien faire l'acquisition de tous les papiers, manuscrits, dessins et lithographies,

laissés par Ratel, et notamment : *de la rue Étroite* à sa jonction avec la rue de Lisieux, *du carrefour des Étaux, du Moulin du Bas-Bouffey, d'une vue lithographiée de l'hospice,* tous pouvant servir plus tard à l'histoire du vieux Bernay. Il y a aussi l'*esquisse des deux Mansardes*, qui a figuré dans le *Magasin pittoresque.* »

Il serait fâcheux, en effet, qu'on laissât échapper des archives que certaines villes des environs pourraient chercher à s'approprier. Ratel est l'enfant adoptif de Bernay, donc la ville ne peut se dessaisir de son héritage.

D'ailleurs, le conseil municipal, si bon juge des intérêts de la ville, et toujours si justement préoccupé de tout ce qui peut ajouter à sa gloire, voudra, certainement, recueillir et placer dans son musée, à côté de ses antiquités, des compositions contemporaines, qui auraient l'avantage d'attirer et de satisfaire la curiosité de nombreux visiteurs. La dépense d'achat serait minime.

Messieurs, ma tâche est terminée. J'ai fait mon possible pour répondre à votre attente et m'acquitter convenablement de la mission délicate que vous m'avez confiée ; je crains d'être resté bien au-dessous ; mais votre bienveillance me tiendra compte de mes efforts.

SAINT ANSELME A L'ABBAYE DU BEC

1060-1092

PAR M. L'ABBÉ PORÉE, CURÉ DE BOURNAINVILLE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

MESSIEURS,

L'un des grands attraits qu'offre l'étude de l'histoire, c'est d'étendre l'horizon de nos pensées et de nous faire revivre dans des siècles disparus. L'esprit investigateur, l'homme studieux aime à parcourir les annales de son pays, à s'attarder dans ces curieuses recherches pour y surprendre la vie, les usages, le milieu d'existence de ses aïeux. Térence a écrit ce mot d'une profonde justesse : « Je suis homme, et rien de ce « qui est humain ne saurait m'être étranger ». N'avez-vous pas, Messieurs, plus d'une fois reconnu la vérité de cette parole, quand vous avez étudié l'histoire et plus particulièrement l'histoire locale? En feuilletant les annales de la Normandie, ce n'était plus seulement l'histoire d'un groupe de l'humanité, d'une province de la France que vous étudiiez, c'était la vôtre, et vous voyiez repasser devant vos yeux, vous interrogiez les Normands, vos ancêtres, cette race active et conquérante, vaillante et littéraire à qui l'on pourrait appliquer les deux mots fameux de Caton sur les Gaulois (1). Oui, Messieurs, on peut être fier d'être Normand, quand on a des compatriotes qui se nomment Duperron, Malherbe, Corneille, Huet, Saint-Evremond, Fontenelle, pour ne parler que

(1) Pleraque Gallia duas res industriossissime consequitur, rem militarem et argute loqui.

d'écrivains et ne citer qu'un siècle, et les échos que ces grands noms éveillent dans notre pensée, nous disent assez que ces hommes et leurs œuvres nous appartiennent autant et plus qu'à tout Français qui les admire.

A côté de ces renommées éclatantes, il est d'autres noms illustres aussi, bien qu'on les évoque moins souvent, peut-être à cause du lointain des siècles qui nous en sépare. Il y a quelques mois, M. Malbranche, dans une étude dont vous avez tous apprécié l'importance, félicitait l'éminent premier président de la cour de Bourges, M. Boivin-Champeaux, d'avoir tiré de l'oubli l'une de ces figures désormais historique, je pourrais même dire d'avoir élevé une statue à un grand ministre normand du XIIe siècle. J'ai vu là, une fois de plus, Messieurs, que la revendication de nos gloires normandes vous était un sujet particulièrment sympathique. Et ainsi, j'ai été amené à penser qu'il ne vous serait pas indifférent d'entendre quelques paroles sur un autre personnage, Normand d'adoption celui-là, et contemporain de Roger le Grand. Non pas, Messieurs, que je prétende à des éloges que je ne saurais mériter ; mais si je parvenais à piquer votre curiosité, à captiver votre attention, je me trouverais amplement récompensé, et je me dirais que j'ai choisi heureusement mon sujet. C'est de saint Anselme et de l'abbaye du Bec que je veux vous entretenir. Le sujet peut paraître un peu spécial et d'un intérêt limité; à coup sûr, il ne se recommande point par son actualité. Néanmoins, Messieurs, j'ai cru que votre section de la Société libre de l'Eure verrait, avec quelque plaisir, rappeler la mémoire d'un moine du XIe siècle qui vécut plus de trente années dans un monastère tout voisin de cette antique abbaye de Bernay, dont les voûtes nous abritent encore à l'heure présente, d'un moine qui fut chef d'une école célèbre, qui, plus tard, devint archevêque de Cantorbéry primat d'Angleterre, et que l'Église, en l'inscrivant au catalogue des saints, a également placé au rang de ses plus illustres docteurs.

Ce retour fugitif vers des temps oubliés, sera pour vous, Messieurs, comme une halte du voyageur sous le chêne séculaire du chemin. Arrêtez-vous quelques instants en face de ce vieux XIe siècle comme l'amateur qui, visitant un musée, éprouve, en présence d'une scène historique du moyen âge, l'attrait qu'il avait ressenti pour un beau paysage inondé de soleil, ou le portrait d'un contemporain illustre aux côtés duquel il a vécu.

I

A une lieue de Brionne, en suivant les bords de la Rille, on voit s'ouvrir, sur la droite, un vallon frais et boisé. Un petit ruisseau l'arrose et passe en murmurant à l'ombre de vieux saules. C'est le vallon du Bec. A mesure que l'on avance, on sent que l'on pénètre dans la solitude, dans une retraite pleine de ce silence et de ce calme si propices au recueillement de l'âme et au travail de la pensée. C'est là, qu'au XIe siècle, un chevalier normand, d'un âge déjà mûr, était venu jeter les fondements d'un monastère. Herluin s'était acquis, à la cour du comte de Brionne, un grand renom par sa bravoure dans les combats, et sa sagesse dans les conseils; il était riche, honoré, et le monde avait encore pour lui d'autres promesses, mais c'était Dieu seul qu'Herluin voulait servir; il s'était dit que dans cette vallée, alors presque inaccessible, il oublierait plus entièrement le monde qu'il quittait sans retour. Après des commencements pénibles, des jours meilleurs s'étaient levés pour le monastère naissant; des jeunes gens, de vieux compagnons d'armes, un jurisconsulte italien, nommé Lanfranc, étaient venus s'associer à la vie cénobitique d'Herluin. L'ancien chevalier ne songeait guère alors à la renommée qui devait bientôt environner la petite abbaye si humble à son origine.

Dans les premiers mois de l'année 1060, un étranger vint frapper à la porte du monastère. Il était jeune encore, et sur

sa physionomie noble et belle se voyait le reflet d'une intelligence peu commune. Ce n'était point un passant vulgaire venant demander le pain de l'aumône ; celui-là cherchait le pain de l'intelligence. Anselme, c'était le nom du jeune étranger, était né en 1033, à Aoste, d'une noble famille lombarde. Dès ses jeunes années, on l'avait appliqué à l'étude des lettres, et il y avait fait des progrès étonnants. A l'âge de quinze ans, il avait voulu se faire moine, mais son père s'y était énergiquement opposé, ambitionnant pour son fils une carrière plus brillante que ne manqueraient pas de lui ouvrir un jour sa fortune et sa précoce intelligence. A quelque temps de là, en même temps qu'il perdait sa mère, Anselme disait adieu à ses premiers projets et se laissait même emporter au courant des séductions du monde. Irrité, humilié peut-être de cette volte-face trop complète, Gondulf força son fils à quitter la maison paternelle, et cette dure épreuve ramena le jeune homme à des pensées plus sérieuses. Il se mit à voyager dans le but de satisfaire la soif de savoir qui le dévorait. Pendant trois ans, il parcourt les écoles célèbres de la Bourgogne et de la France; il va jusqu'à Avranches, attiré par la renommée des professeurs normands qui enseignaient le droit dans cette ville. Ce fut alors qu'il entendit pour la première fois parler de son compatriote Lanfranc, le célèbre écolâtre du Bec. Anselme voulut le connaître et se mêler à la foule des étudiants qui se pressaient autour de sa chaire. Devinant le mérite hors ligne du nouveau venu, Lanfranc se sentit incliné vers lui par cette sympathie particulière qu'éprouve un maître distingué pour un disciple qu'il croit capable de le faire revivre un jour.

Cependant, tout en recueillant avec avidité les leçons du maître, Anselme sentait que la science humaine était une creuse nourriture et qu'elle laisserait son âme bien vide, si Dieu n'était là pour la remplir. Ses velléités de vie religieuse recommençaient et son biographe Eadmer, nous apprend le combat violent qui se livrait à cette heure dans son âme.

Quel ordre monastique choisirait-il? Celui de Cluny? La sévérité de sa discipline lui semblait un frein gênant à ses ambitieux projets. Celui du Bec? La science éminente de Lanfranc le laisserait au second rang dans une humiliante obscurité. Il lui vint une pensée meilleure, celle de se faire moine n'importe où, en laissant à ses maîtres le soin de lui désigner un monastère. Ses dernières hésitations furent vaincues par les conseils de l'archevêque de Rouen, Maurille, à qui Lanfranc l'avait adressé. La vocation d'Anselme était décidée, et c'était l'abbaye du Bec qui allait s'enrichir de cette précieuse conquête.

L'amour de la science, tel était l'unique motif qui avait amené Anselme à l'école du Bec. Sa suprême ambition était, sans doute, de devenir un lettré fameux, un jurisconsulte habile, et d'exercer un jour, dans sa patrie, quelque magistrature considérable; et voilà que, par un dessein de la Providence qui voulait faire de lui un évêque, un théologien, un saint, il se fait moine! Ne croyez pas, Messieurs, qu'en revêtant l'habit bénédictin, en refermant sur lui la porte du cloître, qui le sépare de la société, Anselme va être perdu pour les lettres et pour le monde. S'il fût demeuré dans le siècle, il ne serait devenu vraisemblablement qu'un sénateur lombard, un juriste écouté, un canoniste distingué; en entrant au monastère du Bec, il va se préparer à son insu, à une mission bien plus haute. Dans une heure de péril pour l'Église d'Angleterre, il deviendra archevêque de Cantorbéry, et après les luttes les plus douloureuses, les épreuves les plus sensibles, un jour viendra où le roi Henri Ier, vaincu par la vertu et la magnanimité de son adversaire, rendra à l'Église d'Angleterre la plus précieuse, la plus indispensable de ses prérogatives : la liberté.

Cette phase de la vie de saint Anselme, Messieurs, je n'aurai pas à la raconter : la tâche en a été récemment accomplie par l'un de nos collègues les plus laborieux et les plus érudits, M. Join-Lambert ; et son œuvre, que vous con-

naissez tous, restera comme un monument élevé à l'indépendance de caractère et au génie politique de l'archevêque de Cantorbéry.

Je voudrais, Messieurs, vous montrer saint Anselme à un point de vue plus intime, vous faire voir en lui le moine, l'écolâtre du Bec. On s'étonne peut-être que cet esprit si vif, ce caractère si fier, se soit enfermé dans un cloître, qu'il y ait caché ce flambeau destiné à briller avec tant d'éclat. Quel attrait, quel secret et puissant ressort pouvait donc déterminer Anselme à se faire moine? Si l'on se forme une notion exacte, une idée vraie du rôle des ordres religieux dans la société, on trouvera des points de contact, des attractions, des affinités entre saint Anselme et le genre de vie qu'il choisit de préférence.

Qu'était-ce donc qu'un moine au regard du XIe siècle? Je sais qu'il est reçu, dans certaine littérature, de dire que les moines sont des oisifs, des égoïstes, des parasites, que les monastères ont été de tous temps l'asile de la paresse et de l'incapacité. Si l'on examine cette question à la lumière de l'impartiale raison et des faits les mieux établis de l'histoire, on trouve que c'est précisément la thèse opposée qui est vraie. Et ce n'est pas devant vous, Messieurs, que j'aurais à réfuter de pareils griefs. Il me suffira d'esquisser en quelques traits le caractère du moine et la place qu'il occupait dans la société pour prouver combien il était rationnel qu'un esprit élevé, qu'une âme généreuse comme Anselme voulût s'enrôler dans la milice religieuse et cherchât dans les lois qui la régissaient, le programme même de sa vie.

Au commencement du VIe siècle, saint Benoît avait jeté en Italie les fondements de l'ordre qui porte son nom et composé, pour l'organiser durablement, une règle que l'on a considérée comme un chef-d'œuvre de bon sens et de sagesse, supérieur à tout ce qui s'était rencontré jusqu'alors dans les lois romaines et barbares. Le moine bénédictin partage son temps entre la prière et le travail; par son détachement volontaire

des richesses et des plaisirs, il s'attache étroitement à la pratique des vertus chrétiennes; par l'obéissance absolue qu'il rend à son abbé, il se dévoue sans réserve aux œuvres utiles et charitables qui lui sont imposées. Sa sanctification personnelle et le service de ses semblables, tel est le double but que se propose le religieux. Dieu est juge de la sainteté du religieux, mais l'histoire a raconté comment les moines s'étaient acquittés de leur seconde tâche : conversion des barbares au christianisme, missions évangéliques d'Angleterre et de Germanie, défrichement de nos immenses forêts de la Gaule, conservation du dépôt des arts et des lettres menacés par les invasions, affirmation, au nom de la justice et de la religion, du droit des faibles souvent méconnu par le plus fort, exemple soutenu d'une vie laborieuse, sobre, patiente, au milieu des serfs courbés sur leur sillon, allègement des misères sociales par l'aumône largement répandue dans le sein du pauvre; tels avaient été durant des siècles le rôle, l'action, l'influence des ordres religieux. Le moine était un vrai pionnier de la civilisation, un réconciliateur des races divisées par l'oppression d'en haut et les haines d'en bas, un éducateur du peuple par les écoles qu'il ouvrait gratuitement à ses enfants, et ce qui soutenait le moine dans cette action bienfaisante et ininterrompue, c'est qu'il avait la conviction de faire l'œuvre de Dieu en se dévouant pour ses semblables. L'institut monastique répondait donc aux aspirations les plus hautes et les plus nobles de l'âme. Il avait compté dans ses rangs saint Grégoire le Grand, Bède, Alcuin, Raban-Maur, Gerbert, Lanfranc. Est-il surprenant, Messieurs, qu'Anselme se soit senti invinciblement attiré vers cette vie de prière, de dévouement et d'étude, et qu'il ait voulu rendre son labeur plus utile et plus fécond en le mettant au service d'une puissance qui, cinq siècles auparavant, avait conquis la société sur la barbarie, l'avait arrachée à la corruption, et avait, du même coup, relevé le niveau intellectuel de l'humanité.

Après avoir fait ressortir la pensée dominante qui fut pour

Anselme comme le point de départ de sa vie, il faudrait, Messieurs, pénétrer dans le monastère d'Herluin et jeter un regard sur cette vie claustrale qui fut la sienne pendant trente ans. La vie religieuse était, au Bec, comme ailleurs, fort monotone; les jours s'y suivaient et s'y ressemblaient. Quand les moines avaient chanté l'office au chœur, étudié l'Ecriture ou les Pères, ils devaient se livrer pendant quelques heures à un travail matériel. Nous pouvons, Messieurs, en toute vérité, nous représenter Anselme gravissant les coteaux du Bec, la hache ou la bêche sur l'épaule, et s'en allant, avec quelques-uns de ses frères, défricher un coin de la forêt de Brionne. Nous le voyons encore, transcrivant la Bible, quelque manuscrit de saint Jerôme ou de saint Augustin, ou bien surveillant et corrigeant les copies des jeunes novices peu experts dans le déchiffrement de l'onciale ou de la cursive carlovingienne. Parfois, une longue rumeur venait distraire les religieux dans leur travail; c'était l'archevêque de Rouen, le duc de Normandie ou l'abbé de Saint-Etienne de Caen qui se dirigeait avec une suite nombreuse vers le monastère. Alors, il y avait grand émoi à l'abbaye. Le Livre des Usages du Bec nous apprend qu'en telle occurrence, toute la communauté se mettait sur pied, la grosse cloche sonnait trois fois, les religieux se revêtaient d'aubes et de chapes et allaient, en procession, en chantant des psaumes, au-devant du personnage annoncé. On lui offrait l'eau bénite et l'encens, et on le conduisait à l'église où il trouvait sa place préparée et ornée avec soin. Mais ces distractions étaient rares, et, d'ordinaire, rien ne venait troubler l'austère monotonie de la vie claustrale.

C'est dans cette atmosphère paisible et studieuse que rayonnait la noble figure de saint Anselme dont les biographes nous ont conservé tant de traits charmants. Ils ont surtout parlé de sa douceur, qui était comme le trait distinctif de son caractère. Ce fut aussi, si je ne me trompe, la cause de l'ascendant irrésistible, de l'influence attirante qu'il exerça

sur tous ceux qui l'approchaient. Nous savons par les chroniqueurs du temps, que ce n'était point précisément par l'aménité du caractère que brillaient la plupart des moines normands du XIe siècle; le vieux sang danois bouillonnait encore dans leurs veines. La rigueur et la sévérité eussent exaspéré ces âpres natures ; la douceur d'Anselme finit par user la rudesse des moines du Bec, comme elle devait plus tard courber l'indomptable fierté du roi d'Angleterre. Tant il est vrai que la violence ne saurait être l'état normal ni des caractères, ni des institutions : la modération dans la justice, la possession de soi-même dans la patience, tel est le grand secret de diriger les volontés comme aussi de s'attacher inviolablement les cœurs.

II

Lorsque Lanfranc était venu, en 1042, revêtir l'habit monastique à l'abbaye du Bec, Herluin, frappé de l'étendue de ses connaissances, n'avait pas tardé à le charger de l'instruction des moines. Dirigée par un religieux d'une science ordinaire, l'école nouvelle ne fût pas devenue sans doute plus célèbre que ses sœurs de Rouen, de Jumièges, de Saint-Wandrille ou de Fécamp. Mais quand ce maître s'appelle Lanfranc, on s'attend à tout autre chose, et l'on ne s'étonne plus de voir l'école du Bec se placer au premier rang. Lanfranc était tout à la fois un jurisconsulte habile, un dialecticien subtil, un lettré de premier ordre. Il n'eut pas plus tôt commencé ses leçons, que sa renommée, volant au loin, amena au pied de sa chaire des disciples de France, de Gascogne, de Flandre, d'Allemagne et d'Italie, et ce concours prodigieux d'étudiants fit bientôt du Bec la plus fameuse école que l'on eût vue depuis Charlemagne. La science étonnante de Lanfranc frappait à tel point ses contemporains, qu'Ordéric Vital, dans un éloge que la postérité, il faut bien le reconnaître, n'a pas complètement ratifié, le proclamait « un Hérodien en grammaire, un

« Cicéron en rhétorique, un Aristote en dialectique, et en « exégèse sacré un Jérôme ou un Augustin. » (Ord. Vit., *Hist. eccl.*, liv. IV.)

En 1066, Lanfranc était appelé par Guillaume le Conquérant à la direction de l'abbaye, nouvellement fondée, de Saint-Etienne de Caen. On put craindre que son départ ne portât un coup funeste à l'école du Bec déjà si florissante. Sa succession était lourde à recueillir, et pour tout autre qu'Anselme, elle eût été écrasante. A l'âge de trente ans, le disciple s'assied dans la chaire du maître, et l'auditoire retrouve dans le jeune docteur la même érudition, une égale puissance de dialectique, une science non moins étendue des lettres sacrées et profanes, un génie plus vaste encore et plus élevé que celui de Lanfranc.

Il y avait à l'école du Bec, comme dans la plupart des monastères, deux sortes d'étudiants : les uns suivant ce qu'on pourrait appeler l'enseignement secondaire, et les autres, l'enseignement supérieur. La première catégorie comprenait les enfants de haut lignage qui venaient apprendre à lire, à réciter le Psautier, voire même à écrire, car là, d'ordinaire, s'arrêtait l'instruction de ces futurs barons normands que l'on remettait, à l'âge de quatorze ans, aux mains des écuyers pour se livrer à l'exercice des armes. (G. Crisp., *Vita Herluini.*) A côté de ces écoliers prenaient rang les oblats, c'est-à-dire les enfants de famille noble ou serve qui se destinaient au service des autels : ceux-là étudiaient les éléments de la langue latine et la grammaire, qui comprenait une grande partie de ce que nous appelons les humanités. Saint Anselme n'a pas dédaigné d'enseigner lui-même à ces petits écoliers le rudiment et les déclinaisons ; mais il avoue, dans ses lettres, qu'il se sentait peu d'attrait pour cette besogne.

La seconde catégorie d'étudiants se composait plus particulièrement des jeunes moines qui poursuivaient l'étude du trivium et du quadrivium couronnés par la théologie. Parfois, un professeur à la barbe déjà grise ne rougissait pas de se

mêler à la foule des écoliers et venait compléter les connaissances qu'il devait lui-même répandre dans une école du voisinage. Au XIe siècle bien plus qu'au nôtre, la science était un fruit savoureux dont l'écorce ne manquait pas d'amertume; et s'il fallait alors beaucoup de courage et de persévérance pour devenir savant, on peut dire qu'il n'a pas manqué d'esprits laborieux et patients, voués au culte de la science, et dont on retrouve encore la trace littéraire à huit siècles de distance.

Mais, Messieurs, quel était l'objet, le programme de cet enseignement si fameux qui fit de notre abbaye, au XIe siècle, comme la sœur aînée de la grande université de Paris? La nouvelle école fut organisée par Lanfranc sur le modèle de celles qui existaient déjà à Fulda, à Saint-Gall, à Saint-Benoît-sur-Loire, à Reims, à Cluny. La division du savoir humain en sept branches était depuis longtemps adoptée et formait le programme nécessaire de tout enseignement; les enfants apprenaient la grammaire dans Priscien et Donat, les jeunes gens étudiaient la rhétorique dans Cicéron et Quintilien, la poésie dans Ovide et Virgile, l'histoire dans César, Paul Orose, Eusèbe de Césarée, la dialectique dans les traductions et les commentaires que Marcianus Capella, Cassiodore, Boèce avaient donnés d'Aristote et des philosophes grecs. D'après M. Charma, aucune des sciences alors cultivées n'eût été ignorée à l'école du Bec. « Quelques documents recueillis çà « et là, dit ce savant professeur, et plus encore les tendances « encyclopédiques de l'époque nous portent à penser que « l'enseignement du Bec était aussi complet qu'il pouvait « l'être. On y apprenait le latin, le grec, l'hébreu et, peut-être, « l'arabe. Les sept arts libéraux et en particulier la dialectique « y étaient professés comme partout; mais une amélioration « dont les contemporains, Wilran de Bamberg entre autres, « ont fait honneur à Lanfranc, c'est d'avoir donné le premier « à la théologie et aux études religieuses la haute importance « à laquelle elles avaient droit. » (*Lanfranc*, par Charma.

p. 16.) Jusque-là, en effet, les traités usuels de théologie n'étaient que des compilations de textes empruntés à l'Ecriture ou aux Pères de l'Eglise. Lanfranc, qui avait eu à réfuter les subtilités dogmatiques de Bérenger, comprit l'avantage que la théologie pouvait retirer de la dialectique et de la méthode démonstrative.

Saint Anselme ne pouvait manquer de continuer la tradition commencée par Lanfranc, car sa science de prédilection était bien plus la théologie et la métaphysique que la rhétorique. Les ouvrages les plus remarquables sortis de sa plume, durant son séjour au Bec, sont des traités philosophiques dont l'idée première, l'esquisse avait été ébauchée dans les leçons qu'il donnait à un auditoire d'élite, à des disciples tels que Guillaume de Beaumont, Boson, Guibert de Nogent, Gilbert et Milon Crispin. Ce fut au Bec qu'il écrivit le *Dialogue de la Vérité*, le *Monologium*, le *Prostogium*, et qu'il commença ses traités de la *Trinité* et de l'*Incarnation*. Ce qui caractérise sa philosophie, ç'a été de faire de la vérité révélée l'objet des investigations de sa raison, tout en supposant d'abord établie la certitude de ces mêmes vérités, *fides quærens intellectum*, et le principe qu'il a développé dans ses traités les plus fameux est celui-ci : « L'ordre de rectitude exige que nous croyions d'abord les « mystères de la foi chrétienne avant de vouloir leur appli- « quer la discussion du raisonnement. Je ne cherche point à « comprendre pour croire, disait encore saint Anselme, mais « je crois afin de pouvoir comprendre. » (Saint Anselme, *Cur Deus homo. Proslog.* cap. I.) Ces déclarations du grand docteur font voir la distance qui le sépare de ce qu'on a depuis appelé, en France, méthode cartésienne, école rationaliste, et en Allemagne, investigation du moi comme point de départ de la connaissance de l'être.

Sans m'attarder à un examen approfondi de la doctrine de saint Anselme, je ne saurais, Messieurs, passer sans vous

rappeler cette fameuse preuve métaphysique qu'il découvrit à force de recherches, et qu'il a exposée dans son *Proslogium*. Cet argument, qui consiste à établir l'existence de Dieu par l'idée même que nous concevons d'un être infini, fut retrouvé et reproduit, au XVIIe siècle, par Descartes, à qui, du reste, cette démonstration doit sa popularité dans la science. Je sais bien, Messieurs, que la valeur de cette preuve a été contestée par de graves esprits; mais elle a eu, aussi, pour elle des penseurs de premier ordre, depuis saint Bonaventure et Henri de Gand, jusqu'à Leibnitz et Fénelon. L'argument de saint Anselme ne supplée point à tous les autres, mais il les complète et les couronne magnifiquement, et s'il ne prouve pas directement l'existence de Dieu, il en démontre la nécessité logique.

A la mort d'Herluin, en 1078, Anselme avait été élu abbé du Bec par les cent trente-six moines qui composaient la communauté. Cette dignité considérable l'obligea à se décharger, dans une certaine mesure, de ses fonctions d'écolâtre, pour s'occuper des affaires importantes qui l'appelaient au dehors de son monastère, en Normandie, en France et jusqu'en Angleterre où l'abbaye du Bec possédait plusieurs prieurés. Au moyen âge, l'abbé était un haut personnage, rendant la justice à ses vassaux, marchant de pair avec les plus puissants seigneurs, souvent même appelé par le souverain au conseil du royaume. Il serait intéressant d'étudier l'abbé du Bec dans ses rapports avec son ancien maître devenu archevêque de Cantorbéry, avec Guillaume le Conquérant, avec les papes Grégoire VII et Urbain II. Mais je dois m'arrêter dans cette étude, déjà longue, et me borner à vous rappeler qu'Anselme devint, en 1092, archevêque de Cantorbéry, et qu'après avoir courageusement lutté contre les entreprises oppressives de deux rois d'Angleterre, il réussit à faire refleurir la discipline dans son Église et sut la préserver du schisme qui la menaçait. Le 21 avril 1109, saint Anselme mourut, à l'âge de soixante-seize ans, et fut in-

humé dans la cathédrale de Cantorbéry, auprès de Lanfranc, son prédécesseur, son maître et son ami.

Le XIe siècle est incontestablement l'époque glorieuse de l'abbaye et de l'école du Bec. Elle fut alors pour l'Europe un centre important d'études, un foyer fécond de lumières. La science des maîtres était considérable, le cercle de l'enseignement vaste et approfondi, et la célébrité méritée des nombreux disciples qui sortirent de son sein porta au loin le renom de leur patrie intellectuelle. Yves de Chartres, Guitmond d'Aversa, Wilram de Bamberg, Guillaume Bonne-Ame, Guibert de Nogent, Robert de Torigny, le milanais Anselme de Baggio vinrent s'asseoir sur les bancs de l'école du Bec. Ce dernier devait ceindre la tiare pontificale sous le nom d'Alexandre II. Lorsqu'en 1071, Lanfranc se rendit à Rome pour recevoir le pallium, le pape se leva de son trône en le voyant paraître et dit aux cardinaux surpris : « Ce n'est point au primat « d'Angleterre que je rends cet hommage; mais à mon ancien « maître de l'école du Bec, aux pieds duquel je me suis si « souvent assis. » (Mil. Crisp., *Vita Lanfr.*)

Avec saint Anselme, disparaît la célébrité de l'école du Bec. Elle compta pourtant encore après lui nombre de religieux dont Orderic Vital vante la science et le rare mérite. (Ord. Vit., *Hist. eccl.*, lib. IV.) Il ne faut pas s'étonner que le génie du maître n'ait pas revécu tout entier dans ses successeurs à la chaire du Bec. Le XIe siècle n'a compté qu'un saint Anselme. Une autre cause de cette décadence fut la multiplicité des écoles littéraires qui s'ouvrirent au XIIe siècle. Pierre Lombard à Notre-Dame de Paris, Guillaume de Champeaux à Saint-Victor, Abélard à la montagne Sainte-Geneviève, Guillaume de Conches, Anselme de Laon virent se grouper autour d'eux des milliers d'étudiants. Sous l'action de cette effervescence des esprits qui se passionnent pour le nominalisme de Roscelin ou le réalisme de Guillaume de Champeaux, l'enseignement se transforme; le maître ne parle plus seul du haut de sa chaire; l'école est un champ clos où, dans

des argumentations subtiles, maîtres et disciples, rompent des lances pour le plus grand honneur de la dialectique. L'allure de l'écolier dont Jean de Salisbury nous a donné, dans son *Metalogicus*, une peinture si piquante, devenait belliqueuse; l'enceinte d'un cloître était trop étroite, sa discipline trop sévère, il fallait à cette turbulente jeunesse le grand air et la liberté. Au reste, si le centre de l'enseignement se déplace, si le flambeau scientifique devient vacillant au Bec ainsi que dans les autres écoles monastiques, c'est qu'il ira bientôt se rallumer et briller avec un nouvel éclat dans les grandes universités de Paris, de Toulouse, d'Orléans. Mais l'impulsion était puissament donnée, le mouvement et le progrès intellectuel allaient s'accentuer, et la plus grande part dans ce rôle d'initiateur doit être attribuée à saint Anselme qui, en reprenant les traditions philosophiques du grand évêque d'Hippone, a préparé la voie à cet autre puissant génie qui s'appelle saint Thomas d'Aquin.

Quand le voyageur visite les restes de l'abbaye du Bec, il n'éprouve pas cette impression profonde qui le saisit à la vue des ruines imposantes de Jumièges et de Saint-Wandrille. Ici, l'œil n'est point frappé de la grandeur du site, de la beauté des horizons, de la hardiesse étonnante des murailles et des voûtes à moitié écroulées, mais plus fortes encore que la main du temps et les révolutions des hommes. Un souvenir meilleur et plus grand que tout cela s'attache à ce qui fut jadis le monastère du Bec. Oui, Messieurs, si la vieille abbaye a vu ses splendeurs s'éteindre, si l'herbe a poussé sur la tombe vénérable de ses abbés, si son immense basilique a depuis longtemps disparu, il lui reste devant l'histoire un titre impérissable qui n'appartient qu'à elle, c'est que son nom ne sera jamais séparé de ceux de Lanfranc et de saint Anselme.

UN PROCÈS AU XIVe SIÈCLE

D'après des documents inédits des Archives de l'Eure

PAR M. GEORGES BOURBON, ARCHIVISTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Parmi les titres antérieurs à 1790 provenant de l'ancien chapitre cathédral d'Évreux et conservés aux archives départementales, il existe une série de pièces inédites concernant les propriétés de l'église d'Évreux dans l'ancienne paroisse de Quittebeuf, aujourd'hui commune du canton nord d'Évreux. Ces propriétés, qui en 1779 étaient affermées pour le prix annuel de 330 livres, avaient une origine ancienne. Dès la seconde moitié du XIIe siècle, Simon le Chauve, comte d'Évreux, fondateur d'une prébende dans l'église cathédrale, en avait assigné les revenus sur ses terres de Quittebeuf. Ce fut le point de départ des possessions du chapitre, qui prirent au siècle suivant une extension considérable. Par suite de donations et d'acquisitions nombreuses, dont les Cartulaires nous ont conservé les titres originaux (1), l'église d'Évreux possédait déjà dans la première moitié du XIIIe siècle des rentes et des terres dépendant du fief occupé alors par un tenancier nommé Nicolas Le Puillay, d'où le nom de fief au Puillay fut conservé dans la suite à cette tenure. En 1243 Garin de Cissey céda au chapitre ses droits sur ce fief par la charte suivante dont nous donnons la traduction :

« Moi, Garin de Sissey, j'ai donné et concédé en pure et

(1) Dans le but de ne pas surcharger de notes cette courte étude, nous n'avons pas cru devoir faire de renvoi spécial pour chaque pièce citée. Tous les documents auxquels il est fait allusion sont transcrits dans le cartulaire du chapitre d'Évreux coté aux archives de l'Eure, G. 124. Ce cartulaire est du XVe siècle.

perpétuelle aumône, pour le salut de mon âme et des âmes de mes prédécesseurs, à Dieu et au chapitre de Notre-Dame d'Évreux, une paire d'éperons dorés de rente annuelle que Nicolas Le Poillais me devait chaque année le jour de la Pentecôte à cause de son fief de Quittebeuf, avec tout le droit et le domaine que j'avais ou pouvais avoir dans l'étendue dudit fief. Donné l'an de l'Incarnation Notre Seigneur 1243, au mois de mai. »

Cet acte conférait au chapitre cathédral d'Évreux des droits importants. Car, avec la redevance noble des éperons dorés, signe tangible de sa suzeraineté, Garin de Cissey transférait aux chanoines d'Évreux ses privilèges de seigneur féodal et notamment le droit de basse justice dans l'étendue du fief au Puillay. Pendant soixante-dix-huit ans le chapitre ne paraît pas avoir été troublé dans cette possession. Mais au commencement du XIVe siècle s'éleva la contestation mémorable qui fait l'objet de cette étude et dont les incidents nous ont paru offrir un certain intérêt pour l'histoire générale aussi bien que pour notre histoire locale.

Le seigneur de Quittebeuf était alors Jean de Pontieu, comte d'Aumale, dont le fief relevait directement du comté d'Evreux. Le comte d'Aumale, en sa qualité de seigneur de Quittebeuf, prétendit que le fief au Puillay, appartenant au chapitre et situé dans l'étendue de la paroisse, relevait de sa seigneurie et qu'il avait le droit d'y exploiter la justice (c'était le terme usité sous le régime féodal, les amendes étant perçues au profit du seigneur justicier). En fait, les sergents du comte exécutèrent les vassaux des chanoines résidant sur le fief au Puillay. Naturellement le chapitre cathédral protesta contre cette violation de ses droits, en appuyant ses réclamations sur la donation de Garin de Cissey, sur un usage constant et sur cette considération générale que lors de la constitution du comté d'Evreux, les fiefs de l'évêché et du chapitre avaient été exceptés du domaine donné en apanage au comte d'Évreux. Grâce à l'intervention

dans cette question de suzeraineté du roi de France soutenant le chapitre et du comte d'Évreux soutenant son vassal le comte d'Aumale, la question se posa définitivement en ces termes : le fief au Puillay relève-t-il en basse justice du seigneur de Quittebeuf et en haute justice du comte d'Évreux ? Ou bien, relève-t-il du chapitre cathédral en basse justice et du roi de France en haute justice ? — La décision à intervenir n'était pas sans importance. Si elle était tranchée contre le chapitre, celui-ci perdait au profit du comte d'Aumale les émoluments de la basse justice et le roi de France, ceux de la haute, qu'aurait exploités désormais le comte d'Évreux ; en outre la question posée au sujet du fief au Puillay pouvait se généraliser et compromettre les droits du chapitre sur les autres fiefs qu'il possédait dans des conditions analogues. Toutefois l'intérêt principal du procès ne réside pas dans le fond même de la cause, mais plutôt dans les incidents compliqués auxquels donna lieu la procédure, incidents dans le détail desquels nous allons entrer, parce qu'ils jettent un peu de lumière sur les institutions judiciaires et administratives d'une époque encore peu connue.

Le 21 juillet 1321, Philippe V le Long, roi de France, écrivit à son bailli de Gisors qu'il avait reçu la plainte du chapitre d'Évreux relativement aux usurpations commises par le comte d'Aumale sur le fief au Puillay, situé dans la paroisse de Quittebeuf et dans le ressort du bailliage de Gisors. Le bailli recevait l'ordre d'informer des faits énoncés dans la requête du chapitre, de sauvegarder les droits de ce dernier et, en cas de contestation, de retenir la cause comme relevant de la juridiction royale.

Le procès paraissait engagé. Mais Philippe V mourut six mois après, avant qu'il eût été donné suite à ses instructions. Son successeur Charles IV le Bel dut renouveler les recommandations précédemment données au bailli de Gisors,

ce qu'il fit dans une lettre du 12 février 1322, conçue dans les mêmes termes que la première.

Ces préliminaires se prolongèrent pendant cinq années sans faire progresser la cause et ce fut seulement le 7 mars 1328, aux assises de Breteuil, tenues par Jean Loncle, bailli de Gisors, que les parties, représentées par les procureurs respectifs du chapitre et du comte d'Aumale, furent ajournées et citées à comparaître, le dimanche suivant en cinq semaines, au moustier de Quittebeuf, à l'heure de prime, pour qu'il fût procédé à un commencement d'instruction. Ce dimanche devait être le 17 avril. Mais dans l'intervalle, une nouvelle cause de retard se produisit. Le vendredi 25 mars, jour de l'Annonciation, mourut le doyen du chapitre, Adam de Lille Adam, récemment élu évêque d'Evreux, et son successeur, Robert de Brucourt, ne fut installé que le 14 septembre suivant. Cette interruption dans le décanat empêcha le procès de suivre son cours régulier. D'un autre côté, le comte d'Aumale et ses procureurs, qui s'étaient fait attribuer la qualité de demandeurs, laissèrent passer les assises du bailliage tenues à Breteuil, le 12 décembre 1328 et le 23 janvier 1329, sans relever la cause ni faire ajourner le chapitre. Aux assises suivantes, tenues le 5 avril, le nouveau doyen du chapitre, Robert de Brucourt, et son procureur Guillaume d'Ivry, comparurent en personne, mais seulement pour déclarer réserver leurs droits à l'effet de produire toutes exceptions de défaut au cours du procès. La cause n'avançait pas, et un compromis passé entre les parties eut pour effet de retarder le dénouement en maintenant le *statu quo* jusqu'aux assises du terme de l'Échiquier d'après Pâques 1337. Il ne paraît pas douteux que les hommes d'affaires du comte d'Aumale, peu confiants dans le bien-fondé de leurs revendications relativement au fief au Puillay, n'aient fait tous leurs efforts pour produire des moyens dilatoires et faire ajourner indéfiniment la sentence.

Bref, en 1339, dix-huit ans après avoir été engagée, la

cause était aussi peu instruite que le premier jour, lorsqu'un nouvel incident vint lui donner une importance plus grande et greffer un procès sur un autre. Un voleur du nom de Guillaume Lévêque, demeurant sur le fief au Puillay et qui avait commis de nombreux larcins, fut pris à Évreux par le bailli du roi de Navarre, comte d'Évreux. Ce dernier, qui soutenait déjà son vassal le comte d'Aumale dans ses prétentions contre le chapitre, ne manqua point de faire valoir à cette occasion ses droits personnels à la haute justice du fief au Puillay. Ses officiers jugèrent le voleur, et on allait procéder à l'exécution, lorsque le bailli de Gisors intervint au nom du roi de France pour réclamer le condamné comme relevant de la justice royale. Ce conflit ne sauva point la vie de Guillaume Lévêque, qui obtint seulement la faveur d'être mis à mort au nom de la justice du roi, mais il introduisit des éléments nouveaux dans la procédure précédemment engagée. Le roi de Navarre adressa au roi de France, son suzerain, un exposé des faits à l'appui de ses réclamations. Philippe VI de Valois évoqua la cause devant le bailli de Rouen, le 6 novembre 1339, lui ordonnant de se transporter sur les lieux avec le bailli de Gisors et le procureur au bailliage, les parties appelées, pour procéder à une enquête.

C'était un premier changement de juridiction, puisque jusque là le bailli de Gisors avait été chargé de l'instruction. Il semblait toutefois que l'affaire ainsi évoquée allait se continuer régulièrement au bailliage de Rouen. Il n'en fut rien, et moins de six mois après, de nouvelles instructions remirent le procès entre les mains du bailli de Gisors. Les lettres du roi, datées du 18 mai 1340, n'indiquent pas les motifs de ces modifications apportées à la procédure, mais elles prescrivent au bailli de Gisors de faire une enquête sur tous les points en litige et de la transmettre aux maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi à Paris. Cette enquête eut lieu le 25 juin 1340 à Quittebeuf par les soins de Guillaume de May, lieutenant général de Robert du Châtel, bailli de Gisors, en présence de

Guillaume Le Sauvage, procureur du roi. Elle contient les dépositions de quarante témoins dont les déclarations portèrent principalement sur les points exposés par le chapitre cathédral d'Evreux dans un mémoire présenté à l'appui de sa requête et dont le texte nous a été conservé.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues de la chancellerie royale, le bailli de Gisors adressa cette volumineuse information aux maîtres des requêtes de l'Hôtel, en l'accompagnant de la lettre suivante que nous croyons devoir citer en entier, parce qu'elle donne des renseignements intéressants sur les attributions multiples des baillis à cette époque troublée par les embarras financiers et la guerre contre les Anglais :

« A honorables hommes et discreptes personnes les maistres des requestes de l'ostel du roy nostre seigneur, Robert du Chastel, bailli de Gisors, avec toute honneur et obbéissance. Mes tres chiers seigneurs, je recui piéça les patentes lettres dudit seigneur dont les teneurs sont incorporées en ceste information qui par vertu d'icelles a esté faicte par Guillaume de May, mon lieutenant, par ce que entendre n'y povaie par raison de la recepte du prest que a fait le pays de Normendie au roy nostre dit seigneur, dont je suis l'un des trésoriers, et aussi pour plusieurs autres choses exécutés que me ont mandées messieurs des Comptes. Si soit sur ce faicte et mandée vostre vollenté. Escript le venredi après la nativité Saint Johan Baptiste l'an mil CCC XL. Vueillez nous avoir pour excusés, se plus tost ne l'avés eue; car nous avons moult à besoigner pour raison de ceste guerre, laquelle Dieu vueille faire finir hastivement à l'onneur de nostre dit seigneur et de ses bons amis. »

Par l'envoi des pièces de la procédure jointes à cette missive, la chambre des requêtes de l'Hôtel se trouvait saisie du procès; elle avait en mains de sérieux éléments d'appréciation et l'on pourrait croire qu'il ne restait plus qu'un juge-

ment à rendre pour terminer le litige. Mais au XIVe siècle la justice était plus lente et de nouveaux incidents devaient se produire qui retarderaient la solution. Par ses lettres du 13 juillet 1340, le roi transféra l'affaire de la chambre des Requêtes de l'Hôtel au Parlement et transmit aux présidents de cette cour l'enquête du bailli de Gisors « par ce motif, écrit le roi, que nos amis et féaux les gens tenans les requestes de nostre hostel, auxquels gens elle avoit esté apportée par vertu de nostre mandement, sont occupés de plusieurs nos besoignes ». Ce contre-ordre ne fut point encore le dernier obstacle qui vint s'opposer à la marche régulière de la procédure. L'enquête faite par les soins du bailli était favorable au chapitre : elle établissait sur la plupart des points la vérité des allégations contenues dans le mémoire présenté par ce dernier. La partie adverse, représentée par le roi de Navarre, entreprit de contester sa validité en faisant valoir ce motif que le bailli de Gisors avait négligé de l'appeler à l'enquête, lui partie en cause et partie la moins favorablement traitée par les résultats de l'information. Tout était donc à recommencer, et de fait, le 21 juillet 1340, le roi envoya des instructions dans ce sens au bailli de Gisors, lui prescrivant de procéder à une nouvelle enquête en présence du roi de Navarre ou de son procureur, et lui recommandant d'adresser le procès-verbal de cette opération aux maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roi. Il importe de remarquer que le Parlement venait d'être saisi de l'affaire aux lieu et place de la Chambre des Requêtes de l'Hôtel, ce dont la chancellerie royale ne paraissait plus se souvenir. En effet, un mois après, le 21 août, il fallut que de nouvelles lettres royales vinssent rectifier cette erreur. Le bailli de Gisors reçut l'ordre de transmettre les pièces de la procédure aux présidents du Parlement et non plus aux maîtres des requêtes. L'affaire, disent les lettres, ne concernait point la juridiction des requêtes, parce qu'il s'agissait des droits domaniaux du roi, dont la connaissance appartenait au Parlement. C'était, on le voit, une série de

tergiversations et de méprises, dont la chancellerie royale donnait le déplorable exemple.

Le bailli de Gisors, que sa lettre aux maîtres des Requêtes nous représentait tout à l'heure surchargé d'occupations, dut exécuter les instructions royales et recommencer l'information. Si nous en jugeons par les résultats qu'il obtint, il le fit d'assez mauvaise grâce. Nous le voyons bien, le 11 août 1340, lancer des assignations aux parties, pour comparaître à Quittebeuf le jeudi 24 août suivant. Le chapitre d'Evreux reçut notification de cette assignation le 17. Mais de nouveaux retards se produisirent sans aucun doute, car le 28 septembre 1341, c'est-à-dire plus d'une année après, le chapitre d'Evreux se décida à déléguer quatre de ses chanoines pour aller représenter au bailli de Gisors ces mêmes instructions royales du 21 juillet et du 21 août 1340, restées inexécutées. Malgré cette mise en demeure, la cause n'avança pas. Deux ans après, le 6 août 1343, le bailli de Gisors ordonne seulement à ses sergents Ricart du Hasay et Robert de Grencourt, de maintenir le chapitre d'Evreux dans la possession de ses droits et, d'une façon générale, de veiller à l'exécution des instructions royales. Puis pendant plus de six années il semble n'être plus question de rien, et la solution de l'interminable procès paraît être définitivement ajournée par suite de l'inertie du bailli de Gisors. C'est alors, en 1349, que se produit une tentative de compromis entre les parties. Jean de Vendôme, qui avait succédé au comte d'Aumale en qualité de seigneur de Quittebeuf, choisit pour arbitres Robert Le Biscault, doyen d'Evreux, et Guillaume de Duant, bailli d'Épernon. Mais cette tentative échoue et la procédure reprend ses droits. Le 21 janvier 1350, la cause est appelée aux assises de Breteuil, maintenue en l'état et renvoyée aux prochaines assises. Le 10 mars, des lettres royales autorisent Jean de Vendôme à ester par procureur. Le 16, ce dernier passe procuration et, un mois après, le chapitre désigne également son procureur. Le procès allait, semble-t-il, recom-

mencer avec plus d'activité que jamais et entrer dans une phase décisive. En effet la cause est appelée de nouveau aux assises de Breteuil, tenues par le lieutenant du bailli de Beaumont-le-Roger, le 18 juin 1350 ; mais elle est de nouveau maintenue en l'état et renvoyée aux assises suivantes. La procédure durait depuis vingt-neuf ans et rien ne faisait prévoir la fin de ces appels et de ces renvois successifs, lorsque les parties eurent pour la seconde fois l'heureuse idée de recourir à un arbitrage, définitif cette fois, moyen bien simple par lequel elles auraient eu tout avantage à commencer.

Les arbitres désignés d'un commun accord par les parties furent Guillaume Piquelier, pénitencier d'Evreux, et Guillaume de Duant, bailli d'Épernon, pour Jean de Vendôme. Ils rendirent leur sentence le 17 octobre 1350 et décidèrent que l'exploit de la justice qui avait été fait par les gens du comte d'Aumale sur le fief au Puillay — c'était, on se le rappelle, l'origine du procès, — avait été fait induement, contre la coutume et à tort, parce que ledit comte n'y avait fief ni domaine, ni pouvoir de justicier, « pourquoi, ajoute le dispositif de la sentence, nous ostons et adnullons du tout ladite justice au proffit des doyen et chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame d'Évreux ». Cette sentence fut affirmée le 8 janvier suivant en l'audience du bailli de Gisors séant à Vernon, lequel déclara les parties dégagées de l'instance poursuivie devant la justice royale.

Ainsi se termina au profit du chapitre cathédral d'Évreux ce procès mémorable, non tant pour l'intérêt de la cause en elle-même que par la qualité des parties et les incidents de la procédure. Il avait commencé sous Jean de Pontieu, comte d'Aumale, avait été continué sous Jean de Vendôme, dont la femme Jeanne de Pontieu avait apporté à son mari la seigneurie de Quittebeuf. Le roi de France, d'une part, et le roi de Navarre, comte d'Évreux, d'autre part, avaient pris fait et cause pour leurs vassaux. L'affaire avait mis en mouve-

ment les baillis de Gisors, de Beaumont-le-Roger et de Rouen, la juridiction des Requêtes de l'Hôtel du Roi et celle du Parlement; puis, après vingt-neuf ans de procédures, elle se termine sans bruit par un compromis passé entre les parties. Le simple exposé de ce procès, dont les pièces se retrouvent après cinq siècles, transcrites au complet dans nos archives, ne jette-t-il pas une vive lumière sur quelques-uns des inconvénients de l'organisation féodale et sur les vices des institutions judiciaires sous les premiers Valois ?

NOTICE

SUR

LE VICE-AMIRAL BARON DE LA RONCIÈRE-LE NOURY

Lue dans la Séance générale du 26 juin 1881

Par M. Georges L'HOPITAL, ancien Conseiller d'État,
ancien Président de la Société.

—

Messieurs,

L'amiral baron de La Roncière-Le Noury est mort le 14 mai 1881, il y a six semaines.

Depuis le triste jour qui a infligé cette grande perte à la patrie, au département de l'Eure, aux assemblées que sa présence et son concours honoraient, aux sociétés qu'il présidait, à la nôtre qu'il avait présidée et qu'il aimait toujours, le deuil général s'est affirmé sous toutes les formes et unanimement. L'envie, qui s'attache aux hommes supérieurs, la passion, qui poursuit les hommes publics, ont elles-mêmes désarmé ou fait trêve. La presse entière a reproduit les traits de l'Amiral, analysé sa vie, glorifié sa mémoire. Vous avez entendu à Evreux, ou vous avez tous lu les nobles et touchants adieux qui lui ont été adressés par deux amiraux, l'un, ancien ministre de la marine, l'autre, son ancien chef d'état-major; par notre concitoyen, le brave général de division Pellé, interprète si autorisé des sentiments de l'armée; par l'éminent sénateur, président du conseil général de l'Eure; par le vice-président de la Société de sauvetage des naufragés, lui-même habitant du département de l'Eure et

l'un de ses élus; par le représentant si distingué de la Société de géographie de France. Ceux d'entre vous, et ils étaient bien nombreux encore, qui ont poussé jusqu'au bout le douloureux pèlerinage de Cracouville, ont recueilli avec émotion les échos de la voix éloquente de M. Raoul Duval, retraçant les bienfaits de celui qu'ils venaient pleurer. Ce n'est pas tout : je sais que l'amitié prépare des notices destinées à fixer le souvenir de nos populations et de nos campagnes, ainsi que celui du personnel et de l'administration de la marine française. Pourquoi donc aujourd'hui, pourquoi dans cette réunion, un article nécrologique de plus?

C'est, Messieurs, que la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, fidèle d'ailleurs à ses traditions de cinquante ans, voulait consacrer un hommage spécial à cet illustre, entre ses illustres présidents. Pour cela, elle n'a pas trouvé suffisant de s'être fait représenter à Paris par l'un des membres de son bureau, le président de sa section d'agriculture. Elle a désiré marquer une trace plus directe de ses regrets. Et elle a convié pour les traduire un de ses anciens présidents, non pas, certes, le plus digne, mais celui que lui ont semblé désigner des liens d'amitié, sinon de parenté, aussi anciens que sa propre vie.

J'aurais refusé, Messieurs, s'il se fût agi de politique, ne l'ayant jamais aimée et ne la trouvant surtout point à sa place sur un cercueil. Mais notre Société n'en fait pas et n'en a jamais fait. J'ai donc accepté (pardonnez-le moi), parce qu'il s'agit, pour vous comme pour moi, d'une affaire de famille et de cœur.

L'amiral de La Roncière-Le Noury est bien nôtre en effet. C'est à nous qu'il appartient, sinon par les origines de sa famille paternelle, ou même par son père qui cependant a lui-même bien longtemps vécu et qui est mort dans l'Eure, au moins par son père adoptif, par sa mère, par toute sa famille maternelle, l'une des plus anciennes et des plus notables des environs d'Evreux.

Il est né un peu loin de nous, à Turin, en 1813. La France était partout, alors ! Le général de division, comte Clément de La Roncière, avait pour siège de son commandement militaire la ville royale, et habitait le palais des souverains. C'est sur les marches mêmes du grand escalier de ce palais que madame de La Roncière, surprise par les douleurs pendant une promenade en voiture, mit au monde son fils unique, Camille-Adalbert-Marie. Le général emprunta pour envelopper le nouveau-né la pelisse de l'un des cavaliers de son poste d'honneur, et emporta l'enfant serré dans le seul bras que l'ennemi lui eût laissé.

Voilà de l'histoire. — Voici maintenant la légende. Des contemporains (*nec erat cur fallere vellent*) ont ajouté que la comtesse de La Roncière avait trouvé dans son courage la présence d'esprit de s'écrier, en interpellant les soldats groupés sous le péristyle : « Mes amis, c'est un garçon. Ce sera un brave ! » Je ne garantis pas l'authenticité de cette prophétie maternelle, si justifiée qu'elle ait été par la suite. Mais elle n'est pas invraisemblable dans la bouche de la femme du général de La Roncière, de la sœur du général Le Noury et des deux colonels Alexandre et Amédée Le Noury, dont le premier devait bientôt mourir au champ d'honneur, pendant la campagne de France.

Adalbert de La Roncière était sorti depuis cinq ans de l'Ecole navale, où ses chefs et ses camarades avaient deviné l'aurore de son bel avenir ; il était enseigne de vaisseau, lorsqu'il devint, en 1836, Adalbert de La Roncière-Le Noury par l'adoption de son oncle maternel.

Je voudrais bien, Messieurs, faire revivre pour vous, et en peu de mots, la physionomie du général de division, baron Le Noury. Elle était très originale et répugnait à toute banalité. Aussi bien, avons-nous encore parmi nous des amis, des parents et des maîtres, qui l'ont bien connu, ayant eu l'honneur de l'accès auprès de lui, accès qui n'était pas toujours des plus faciles.

Ce soldat de la Révolution était un vieux gentilhomme, et très gentilhomme. Il n'aimait guère le monde, et surtout il n'aimait pas tout le monde. Il savait et il entendait réserver au petit nombre d'amis qu'il attirait et au nombre restreint encore des personnes qu'il appréciait en bon connaisseur et dont il faisait cas, la faveur d'un accueil cordial et presque caressant, et toutes les grâces de son esprit. Quant aux importuns, quant aux inutiles, il les écartait dédaigneusement à la manière d'Horace, son poète favori, ou s'ils s'imposaient à lui, il s'armait contre eux de son grand air, de son abord glacial et même de ses sarcasmes, jusqu'à les faire repentir d'avoir forcé l'abri qu'il se faisait des bosquets de son petit jardin, par delà les ornières de sa longue avenue. La brusquerie vis-à-vis des indifférents et des oisifs lui était aussi naturelle que la familiarité digne et bienveillante vis-à-vis des hommes laborieux, par exemple, de ses voisins, cultivateurs et ouvriers ruraux, qui le respectaient en l'aimant un peu, comme ils respectaient en l'aimant beaucoup, sa sœur et compagne inséparable, que les anciens appelaient encore quelquefois Mlle de Cracouville, mais que les pauvres et les enfants connaissaient si bien sous le simple nom de Mlle Henriette.

Le général Le Noury avait de magnifiques états de service, cela va sans dire. Mais on lui reconnaissait une autre valeur. Il était réputé savant dans le corps savant de l'artillerie. Ses connaissances techniques et sa grande capacité administrative étaient hautement appréciées par le comité d'artillerie qu'il a longtemps présidé. De plus, il avait gardé des écoles réservées à la noblesse, où il avait fait ses humanités avant 1789 avec son cousin et ami intime, M. du Meilet, notre ancien maire et député d'Evreux, l'amour des lettres et cette distinction comme cette facilité de l'esprit qui vont si souvent après elles. Aussi ses relations continuées avec le monde officiel, le monde militaire et le monde savant, l'appelaient encore quelquefois à Paris, dans un modeste entresol de la

rue de Luxembourg. Mais il leur mesurait le temps aussi court que possible. Il lui fallait sa solitude de Cracouville.

Cracouville était le troisième objet du culte de ses vieux jours. Ai-je besoin de le dire? Les deux premiers étaient d'abord la France, quel que fût son régime ou son drapeau, ensuite la gloire militaire des armées de l'Empire et de la République.

Nous devions, Messieurs, un souvenir au général LeNoury. Car c'est lui surtout qui a donné l'amiral de La Roncière-Le Noury au département de l'Eure. Faire de lui son fils unique et son seul héritier devant la loi, c'était sans doute rajeunir à propos le vieux nom de La Roncière. Mais c'était aussi fixer à jamais près de nous les intérêts, les affections et la vie terrestre du marin; c'était lui ouvrir dans l'avenir la perspective des honneurs civils, la députation, le sénat, le conseil général. C'était enfin préparer pour Cracouville, le Vieil-Evreux, les communes voisines et notre ville elle-même, toute une série de bon concours, d'assistance dévouée, de bienveillance spontanée, enfin, de charité chrétienne. Mais cela, le général n'a pu que le souhaiter, ou tout au plus, le pressentir : il était mort quand son fils adoptif s'est marié.

Vous le voyez, Messieurs, c'est surtout notre concitoyen que j'envisage avec vous. Vous ne me pardonneriez cependant pas si je faisais abstraction complète du marin, du militaire et de l'homme public.

L'Amiral comptait cinquante et un ans et demi de services sur terre et sur mer, non interrompus, et terminés par la mort seule, car il avait été maintenu, par décret du 19 octobre 1878, dans la première section du cadre en sa glorieuse qualité d'ancien commandant en chef d'un corps d'armée au siège de Paris. — Aspirant de deuxième classe en 1829, il n'a été promu vice-amiral qu'en 1868. Proclamons-le bien haut, à l'honneur de nos institutions militaires, pour arriver au premier grade, au grade le plus élevé, il a fallu plus de trente-huit ans à un homme qui depuis le commencement de

sa carrière avait eu pour lui le nom, les amitiés, les protections, le travail, le courage, les aptitudes les plus diverses et (pourquoi ne le dirais-je pas ?) la légitime ambition et la ferme volonté de parvenir; à un officier que la notoriété publique avait entouré de bonne heure et constamment, qui avait abordé de si près les hommes d'Etat, les princes, les souverains ! Dans la Légion d'honneur, c'est après plus de vingt-sept ans que le chevalier est devenu grand'croix. Proclamons aussi, mais cette fois à l'honneur de M. de La Roncière-Le Noury lui-même, que les promotions dont il a été l'objet sont venues souvent à la suite et comme couronnement de grands et éclatants services. Ainsi, le grade de capitaine de vaisseau, en 1855, après le bombardement de Sébastopol et après la bataille de l'Alma à laquelle il assista, ayant exploré dans son canot les embouchures du fleuve, et indiqué à Bosquet le gué par où passa sa division pour exécuter le célèbre mouvement tournant qui décida la victoire. Ainsi, en 1861, le grade de contre-amiral, après la station sur les côtes de Syrie, durant laquelle il avait, avant l'arrivée de notre corps expéditionnaire, affirmé si hautement le vieux protectorat de la France sur les chrétiens du Levant, et sauvé tant d'existences à l'ombre de notre drapeau et de la croix. Ainsi encore le grade de vice-amiral, en 1868, quand il venait d'accomplir avec une activité et une rapidité inespérées, l'œuvre difficile du rapatriement de notre corps expéditionnaire au Mexique.

Le collier de commandeur de la Légion d'honneur ne récompensait-il pas, en 1856, les fatigues et le succès du long et rude voyage d'exploration scientifique dans les mers du Nord, entrepris et mené à bonne fin sur la corvette *la Reine-Hortense*, presque constamment au milieu des glaces et des dangers d'une navigation mal connue jusque là ?

La plaque de grand-officier n'est-elle pas venue, en 1866, après ces manœuvres nouvelles, savantes et toujours heureuses, de la division de Cherbourg, par lesquelles l'amiral

de La Roncière venait d'assurer à son escadre le surnom légendaire de « *l'Escadre des Roches* » ?

Quant à sa grand'croix, du 8 décembre 1870, reçue devant l'ennemi, aux acclamations de l'armée de Paris, pourquoi faut-il qu'elle rappelle tant de deuil avec tant de gloire ?

Avoir servi son pays et l'humanité sous toutes les latitudes, si loin et si longtemps, avoir attaché son nom à celui de tant de pays et de tant d'événements militaires qui ont intéressé la France pendant un demi-siècle, c'est assurément une belle vie, Messieurs ! La Providence a cependant refusé à l'Amiral, après les lui avoir montrées du doigt, plusieurs grandes occasions de luttes ou de succès maritimes ; le traité de Villafranca lui a défendu l'entrée à Venise avec les canonnières qu'il dirigeait dans l'Adriatique. En 1870, les prodromes extérieurs et intérieurs de nos malheurs l'ont empêché de prendre le commandement pour lequel il était désigné, de cette flotte dont l'action dans la mer Baltique aurait pu changer nos destinées.

Il lui a été donné du moins, comme aux marins retenus sur le sol français, de défendre la patrie au cœur même de son territoire, à Paris. C'est sans doute par les souvenirs du siège de Paris que l'amiral de La Roncière-Le Noury vivra surtout dans l'histoire. Lui-même les a consignés dans son ouvrage *La Marine au siège de Paris*—écrit d'un style rapide, solide, précis, avec toute la netteté de l'homme de guerre, et la modeste simplicité du chef dont la seule pensée est d'élever un monument durable à l'honneur de ses anciens soldats. On y lira donc les glorieux procès-verbaux des combats d'Epinay et du Bourget, et des luttes du fort de Montrouge. On y trouvera la trace et les résultats de cette combinaison si belle et si heureuse, comme si naturelle et si personnelle à l'Amiral, qui a consisté à faire de chacun des forts détachés compris dans son commandement, comme autant de vaisseaux d'une escadre, soumis à la discipline et au dur régime de la guerre maritime. Mais ce que l'Amiral n'a pas dit, c'est qu'il a

donné à ses hommes le magnifique exemple qu'ils donnaient eux-mêmes aux autres défenseurs de Paris, exemple de bravoure à toute épreuve, d'abnégation, de vigilance et d'obéissance. C'est qu'il était partout, à pied ou à cheval, inspectant, visitant sans relâche, marchant le premier au feu devant l'ennemi, et déployant cette autorité dans le commandement qui a été, avec le don de se faire aimer, l'une de ses plus grandes forces et de ses plus rares qualités.

Mais rien ne fait mieux connaître la hauteur d'âme du commandant en chef du corps d'armée de Saint-Denis, rien ne lui a plus mérité l'admiration et la gratitude de sa division de marins, que sa belle lettre au général Vinoy, à l'heure douloureuse de la capitulation. Vous me saurez gré de la rappeler à votre mémoire :

« MON GÉNÉRAL,

« D'après les termes reproduits ce matin au *Journal officiel*, « les forts de Paris doivent être occupés par l'armée alle- « mande. J'ignore la forme qui doit présider à notre évacua- « tion. Mais permettez-moi d'insister auprès de vous pour « que les plus grands adoucissements soient apportés aux « sentiments si douloureux qu'éprouvent nos marins. Puis- « que la cruelle nécessité leur en fait un devoir, ils sauront « se résigner. Ils abandonneront, en courbant tristement la « tête, des remparts qu'ils défendaient au nom de la patrie, « et où bien des leurs sont tombés bravement. Mais si les « lois de la guerre ne s'y opposent pas absolument, permet- « tez qu'ils se retirent avant l'arrivée du vainqueur.

« Je connais les sentiments de nos hommes. Plusieurs offi- « ciers sont venus me les exprimer en leur nom. Il n'a pas « dépendu d'eux que leurs forts restassent inviolés. Faites « qu'ils ne voient pas l'affreuse réalité, et veuillez ordonner « que les forts soient rendus par les autorités qui nous y ont « reçus à notre arrivée, c'est-à-dire le commandant de place, « les agents du génie et de l'artillerie.

« Votre cœur de soldat a déjà compris les sentiments que « j'ai le devoir de vous exprimer. Je n'insisterai pas ; mais « jusqu'au dernier moment je compterai sur une solution qui « constituera pour nos braves marins la dernière récom- « pense qu'ils ambitionnent.

« Je suis, etc.

« Signé : DE LA RONCIÈRE-LE NOURY. »

L'Amiral avait bien fait de compter sur le cœur d'un soldat comme Vinoy. Les forts ne furent remis par les marins français qu'aux soldats français !

Depuis 1871, le dernier commandement en chef que l'Amiral ait exercé est celui de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée en 1875. Comme autrefois dans l'escadre cuirassée de la Manche, son pavillon flottait sur le *Magenta*, ce beau vaisseau amiral qui a brûlé depuis, et qu'il a pleuré. A Evreux, mieux qu'ailleurs, on sait quelles circonstances étrangères à la marine ont mis fin à ce commandement. Ce n'est plus à bord que le plus éminent peut-être des manœuvriers de la flotte devait continuer à la marine les concours de son expérience et de son dévouement.

Il le reporta avec une activité incessante et une sollicitude infatigable sur la Société de sauvetage des naufragés et sur la Société de géographie de France. La première, qui est pour ainsi dire son œuvre (une grande et belle œuvre), lui doit son organisation presque tout entière. La seconde s'est développée sous sa présidence. C'est sur son initiative, et c'est surtout grâce à ses démarches et à son influence auprès de la ville de Paris, qu'elle a pu se faire au boulevard Saint-Germain, dans l'hôtel bâti pour elle, une installation digne d'elle. Elle lui reconnaît le mérite et l'honneur d'avoir, en 1875, bien peu d'années après nos désastres, réuni à Paris le Congrès international des sciences géographiques qui la faisait elle-même, en ce jour-là, le centre des savants de l'Europe. Elle a eu l'une de ses dernières pensées, l'un de ses derniers

regrets. A son lit de mort, Messieurs, nous osions à peine lui annoncer le massacre du colonel Flatters auquel, avant son départ, il avait prodigué avec insistance tant de conseils, hélas ! inutiles, d'une prudence trop nécessaire. Et il a vivement ressenti cette suprême douleur. Les sauveteurs, leur dévouement, leurs dangers et leurs bienfaits, les travaux et les découvertes de la science géographique, le Yacht-Club et ses régates, tout cela, pour notre cher Amiral, c'était encore la mer, les marins, la patrie !

Mais M. de La Roncière, militaire avant tout, avait aussi l'étoffe d'un négociateur et d'un diplomate. Il connaissait les choses ; il connaissait aussi les hommes. Sans doute, il avait, et même il a toujours gardé sur leur compte, sur leur foi et leur dévouement, ce degré de confiance et d'illusion sans lequel personne n'entreprendrait rien et ne pourrait rien réussir ; mais son esprit à la fois droit et fin savait se défier d'eux en leur inspirant confiance. Il était sûr et secret. On avait apprécié déjà, dès sa jeunesse, ces précieuses aptitudes pendant ses deux missions de 1845 et 1847, qu'il avait remplies en Angleterre à un point de vue d'études et d'observations dirigées surtout vers les questions de la marine. On les utilisa dans un ordre d'idées qui touchait davantage aux intérêts généraux du pays, durant son séjour de deux ans (1847 à 1849), dans les eaux de Constantinople. Il était mûr, lorsque dans l'hiver de 1858 à 1859, le gouvernement impérial l'envoya deux fois en Russie, à la veille de la guerre d'Italie, pour traiter des grandes affaires internationales. Rattachons également aux souvenirs de cette époque la part qu'il prit à la conclusion du mariage fait pour cimenter l'alliance de la France et de l'Italie, celui du prince Napoléon, son ancien compagnon d'études et de navigation dans les mers polaires, avec la noble princesse qui, à la suite de dix années de séjour et de bienfaits dans notre pays, garde la respectueuse admiration des Français, comme ses compatriotes conservent leur respectueuse gratitude à la mé-

moire de son aïeule et homonyme, Madame Clotilde de France.

Enfin, Messieurs, les populations françaises, pour qui la pêche à Terre-Neuve est d'une importance majeure, n'oublient pas comment dans les difficultés avec l'Angleterre, leurs intérêts, qui sont ceux de notre commerce, ont été débattus, défendus et sauvegardés par l'amiral de La Roncière-Le Noury.

Il a eu souvent aussi à faire preuve d'une grande capacité administrative, et il a exercé une influence considérable et durable sur l'administration de notre marine. Je n'aurais aucune compétence pour apprécier ses travaux comme membre du conseil des travaux de la marine, comme membre adjoint, membre titulaire et deux fois président du conseil d'amirauté, encore moins pour le suivre au Bureau des longitudes. Mais je dois le signaler comme rapporteur de la commission qui a été chargée en 1849 de reviser l'ordonnance de 1827 sur le service à la mer, et principal auteur du règlement dont le décret du 15 août 1851 a fait la loi nouvelle de ce service.

Tel fut le premier mandat important que l'Amiral reçut au ministère de la marine, de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, dont il fut plus tard le chef d'état-major. Le marquis de Chasseloup-Laubat a été, Messieurs, l'un de ces hommes éminents qui, sans être marins, ont laissé au département de la marine les plus grands et les plus ineffaçables souvenirs, comme autrefois le baron Portal, et plus récemment M. Ducos. Longtemps conseiller d'État, plus anciennement maître des requêtes chargé du ministère public au contentieux, il avait la science de l'administration comme il en avait l'instinct. Député d'un arrondissement maritime, son pays natal, il avait acquis et il possédait innées l'intuition et la connaissance spéciale des intérêts qui lui étaient confiés. Mais son expérience des hommes lui conseilla de se doubler d'un marin au ministère de la marine. Il choisit l'Amiral qui, depuis 1861

jusqu'à 1865, a été chargé de la première direction, c'est-à-dire du cabinet du ministre et des mouvements de la flotte. — Il avait su choisir.

Messieurs, la vie parlementaire de l'amiral baron de La Roncière-Le Noury est bien connue du département de l'Eure, qui, lui aussi, l'a choisi. Nous l'avons nommé deux fois, d'abord en 1871, à l'Assemblée nationale, ensuite au Sénat. Après le siège de Paris son nom s'imposait avec tant de puissance à notre patriotisme, que personne, ni parmi ses électeurs, ni parmi ses collègues, ne s'étonna qu'il sortît le premier de l'acclamation populaire.

Dans les assemblées législatives comme partout, il a tenu un haut rang. Non pas qu'il ait abordé souvent la tribune. Il se reconnaissait le droit de n'être point orateur. Mais sa réputation et la confiance de ses collègues le désignaient comme membre ou président des commissions importantes, où se fait souvent le travail le plus utile, celui dont on parle le moins et dont la nation profite le plus. Son cœur a saigné, sans doute, durant les pénibles conférences où l'ennemi marchandait à la commission des quinze les dures conditions d'une paix indispensable, et pendant les délibérations bien tristes aussi, de cette autre commission des quinze assistant le gouvernement légal quand l'insurrection occupait Paris. Car, le seul moyen de ne pas se laisser abattre par de pareilles émotions, c'était de se dire comme l'Amiral a eu plus tard le courage de le dire au pied du monument funèbre de la Maison-Brûlée : « Il faut savoir être vaincu. Savoir être vaincu, c'est savoir se préparer à vaincre ». Mais c'était pour préparer la France à vaincre, que l'Amiral aimait à diriger, comme président, les discussions de la grande commission de la marine à Bordeaux, et de la section de guerre et marine dans la commission du budget de 1875, comme vice-président, celles de la commission de l'armée.

Il n'aimait pas moins à mettre son nom, son influence, son activité, au service de son département. Une occasion s'en

offrit, critique et solennelle à la fois, au moment même de l'armistice qui permettait l'élection et la réunion de l'Assemblée nationale. Le conseil général de l'Eure, dont les membres n'avaient point hésité d'ailleurs à engager leur fortune et leur crédit personnel, et le conseil municipal d'Evreux, envoyèrent à Versailles une délégation pour demander aux vainqueurs une réduction de l'énorme contribution de guerre imposée au département. L'Amiral était là, et les Allemands (rendons-leur cette justice) considéraient et respectaient les Français qu'ils avaient trouvés en face d'eux sur les champs de bataille. Il se joignit à ses collègues, les introduisit, les appuya chaleureusement, et le succès, un triste, mais précieux succès, s'en suivit. J'en prends à témoin les survivants de cette députation courageuse et dévouée. Il en est encore, Dieu merci! qui m'écoutent ou qui me liront.

Le temps me presse et j'abuserais de votre bienveillante attention que j'ai déjà trop fatiguée peut-être, si j'insistais sur la grande situation au conseil général de celui de ses illustres vice-présidents qui y a représenté avec éclat le canton sud d'Evreux pendant vingt-cinq ans. Hommage ne lui a-t-il pas été rendu par la voix la plus autorisée, celle de M. Pouyer-Quertier, sénateur de la Seine-Inférieure, mais président du conseil général de l'Eure, qui l'a vu à l'œuvre si longtemps et qui, après avoir, en 1878, regretté vivement sa collaboration, pleurait naguère avec tant d'émotion le collaborateur. Je passe, Messieurs! Si à Evreux ou ailleurs, la France ou le corps électoral n'ont pas toujours su ou voulu continuer de demander à l'amiral de La Roncière tout ce dont il était capable pour le salut, pour l'honneur et pour les intérêts communs, c'est comme Français et comme Ebroïciens qu'il nous faut le déplorer. Quant à lui-même, je le jure, il est toujours resté le même pour tous, et n'a jamais fait défaut à ceux-mêmes qui ont pu changer pour lui.

Paulo minora canamus. Nous sommes à la Société d'agriculture. Il ne faut pas l'oublier elle-même.

Elle aussi a élu l'amiral de La Roncière-Le Noury comme l'un de ses membres en 1846, il y a trente-cinq ans, comme président deux fois, en 1862 et en 1870.

A votre tête, ou dans vos rangs, il a toujours été, comme partout, infatigable. En 1862, à votre séance publique et au concours départemental de Bernay, il accourait du ministère pour nous apporter les excellents conseils de la vie pratique et de bon sens élevé qui faisaient le fond de tous ses discours. Au printemps de 1870, il trouvait le temps de préparer et de nous faire, dans cet amphithéâtre, sa conférence si intéressante sur les modernes engins employés par la marine, puis de présider, pour l'étude de différentes questions agricoles, notamment des réformes à apporter dans les programmes des concours régionaux, une réunion de l'Association normande à laquelle vous offriez l'hospitalité. Enfin, le 18 juillet 1870, il s'arrachait encore aux préoccupations si graves du moment pour encourager par sa présence le concours de moissonneuses, organisé à Guichainville sous vos auspices. Vous l'avez vu de même à nombre d'autres réunions agricoles, aux concours départementaux de Beaumont-le-Roger en 1872, d'Amfreville-la-Campagne en 1873, d'Ecos en 1876. J'en oublie sans doute; il n'en oubliait pas.

Il est pourtant un grand service public pour lequel il s'est prodigué davantage encore peut-être, celui de l'Instruction publique. Délégué cantonal pour l'instruction primaire dans le canton sud d'Evreux pendant vingt-six ans, de 1852 à 1878, il assistait régulièrement aux séances de la délégation et il se plaisait à visiter les écoles. Il recherchait comme un honneur et il acceptait comme un devoir la présidence des distributions de prix aux élèves, non seulement de notre lycée et de l'école communale d'Evreux, mais à ceux des écoles plus éloignées, dans des localités de moindre importance. Et peu de distinctions dans sa carrière l'ont rendu aussi heureux que son élévation en 1875, au rang d'officier de l'instruction publique.

L'Amiral, Messieurs, était grand'croix ou grand-officier du plus grand nombre des ordres de l'Europe. Il n'en couvrait jamais son uniforme et ne se parait guères qu'à la française. Mais sur sa poitrine, à côté de son grand cordon de la Légion d'honneur, à côté des médailles de Crimée, d'Italie et du Mexique, à la place qu'il regrettait de ne point voir occupée par la médaille militaire, rarement donnée aux officiers généraux, qui cependant aurait pu appartenir au commandant en chef d'un corps d'armée au siège de Paris, figuraient toujours le ruban violet et les palmes d'or, insignes de l'Instruction publique.

Ce n'était pas seulement, en effet, par son exactitude qu'il avait mérité cette récompense, c'était aussi par le caractère, si je puis parler ainsi, de son enseignement. Il était bien de son siècle et de son pays, assurément. Car ce qu'il voulait, ce qu'il attendait de l'enfant et du jeune homme, c'était son succès par ses propres efforts, par la valeur que lui-même se serait donnée, par son courage, par sa ferme volonté. C'est en ce sens qu'il entendait (je cite ses paroles) « maintenir comme base de l'instruction et affermir chez les jeunes gens, l'obéissance et le respect de son semblable, qui seuls forment à l'art de commander lorsque, par le travail, on devient plus tard chef à son tour ». C'est dans ce but qu'il recommandait aux enfants la morale d'abord, l'habitude du travail ensuite, enfin, surtout et toujours, l'obéissance (je cite encore) « sans laquelle il n'y a ni société, ni famille possible » et l'esprit de discipline. « Après quoi, leur disait-il, choisissez votre carrière, soyez vous-mêmes, mais surtout, soyez soldats ».

Toutefois, Messieurs (et je ne dirai pas que je l'avoue, je dirai que je le proclame!), la morale dont il s'agit n'était pas (je cite toujours) « n'était pas celle que l'on a baptisée du nom pompeux de morale indépendante, mais celle qui a pour base la religion, celle qui enseigne à faire le bien malgré l'intérêt personnel, qui commande le dévouement à son prochain, le renoncement, la pratique de la vertu, de la vertu,

bien autrement nécessaire sous un gouvernement républicain que sous tout autre gouvernement ».

La religion, en effet, Messieurs, n'a jamais cessé d'être au fond du cœur de M. de La Roncière. Il n'affichait pas ses sentiments religieux, n'ayant d'ailleurs rien de clérical dans l'esprit, dans les manières, dans les habitudes. Mais il ne les cachait pas, il les exprimait dans l'intimité, et ne craignait jamais de les manifester en public. Combien de fois, par exemple, n'a-t-il pas dit à quelqu'un de nous que de toutes les œuvres de Dieu ou des hommes qu'il avait pu admirer dans les contrées les plus diverses et les plus lointaines, aucune n'avait frappé ses yeux et touché son âme comme le Mont-Saint-Michel, en Normandie, Saint-Michel en péril de la mer; Saint-Michel, la merveille d'architecture militaire et chrétienne, dont les créneaux, les arceaux et les aiguilles semblent toucher de près au ciel et dominent de haut la terre et l'océan ; Saint-Michel, l'île inviolée dont les Anglais n'ont jamais pu entamer la virginité nationale!

Ne nous étonnons donc pas qu'à Damville, il ait pu, sans respect humain, engager les instituteurs laïques à inculquer dans le cœur des enfants le beau verset de l'Écriture : *Initium sapientiæ timor Domini*, et qu'à Evreux, en face de ses concitoyens, il ait rendu aux instituteurs de la doctrine chrétienne ce magnifique hommage : « Je vous ai rencontrés, mes frères, sur bien des points du globe. *Partout vous faites honneur au nom français.* Partout vous inculquez aux populations le respect de la religion, le respect de la France. L'un et l'autre sont liés. » Jamais, en effet, l'Amiral (comme il l'a dit ailleurs) n'a séparé la religion et la patrie.

La vieille foi du marin ne pouvait donc point faire défaut aux approches de la mort. Le malade ayant gardé jusqu'à la fin l'intégrité et la pleine liberté de son intelligence avec toute l'énergie de sa volonté, a marqué lui-même son heure pour appeler le modeste et saint prêtre qu'il chargea de le préparer au grand voyage d'où l'on ne revient pas.

Une esquisse sur le baron de La Roncière-Le Noury serait trop incomplète si elle oubliait sa générosité, son hospitalité, sa bienveillance et l'empressement avec lequel il se prodiguait pour rendre service. Je ne parle pas de sa libéralité toujours acquise aux souscriptions publiques et aux établissements utiles, à notre musée, par exemple, qui dès sa fondation et plusieurs fois depuis, a reçu de lui des souvenirs d'outre-mer, intéressants pour la science et précieux parce qu'ils nous rappelleront qu'Evreux était toujours présent à sa pensée. Mais, vous le savez, il était toujours à la disposition de tous pour le bien de chacun; quelles que fussent ses occupations ou préoccupations, jamais il n'écartait personne. Et si quelqu'un des siens l'avait préservé d'une sollicitation, il en éprouvait une véritable contrariété, et allait chercher le solliciteur qu'on avait éloigné de lui. Il se tenait pour l'obligé de qui recourait à son obligeance. Aussi, que de situations n'a-t-il pas faites, maintenues ou rétablies? Combien n'a-t-il pas fait réussir de demandes auxquelles le demandeur lui-même ne croyait aucune chance de succès? On le sent bien maintenant dans tous les établissements de la marine, dans le réseau des chemins de fer de l'Ouest, dont il était administrateur, dans nos villes et dans nos villages, et l'on se dit : « Il n'est plus là! »

Ce ne sont point, du reste, les individus seuls, c'est le pays tout entier qui est atteint par la disparition d'un tel homme. Lorsque la mort le lui enlève, tout le monde s'incline sous le coup, sans distinction de partis, d'opinions, de sentiments. A la place Vendôme, pendant la longue agonie de l'Amiral, les républicains et les hauts fonctionnaires de la République ont pu se rencontrer avec les princes, comme les hommes indifférents ou hostiles à la religion avec les princes de l'Église. Le Président de la République faisait inscrire sa maison et envoyait de l'Elysée pour prendre des nouvelles, comme l'Impératrice du fond de son douloureux exil et comme les ambassadeurs au nom de leurs souverains.

Après sa mort, le Sénat accueillait par un assentiment unanime les paroles de son président proclamant que « l'amiral « de La Roncière-Le Noury avait été toujours *un bon serviteur* « *et parfois un grand défenseur de la Patrie* ».

A Paris, aux obsèques où sont venus les députés de l'Eure, le représentant officiel du Président de la République occupait dans l'église la place d'honneur réservée au chef de l'Etat, pendant que le prince Napoléon, son ami de tous les temps, et ses deux fils, le prince Victor et le prince Louis que l'Amiral avait vus naître, faisaient à sa famille l'honneur de se placer avec elle. Enfin, à Evreux, où la cérémonie des funérailles n'avait cependant plus le même caractère officiel, les officiers, les soldats de notre garnison ont apporté l'hommage de leur présence individuelle. L'administration départementale elle-même figurait en corps à côté de l'homme éminent qui est en ce moment notre seul sénateur, à côté du président et des membres du conseil général, à la tête de cette foule innombrable venue de la ville et de la campagne, qui, par son silence et son attitude respectueuse, témoignait un deuil général. Qu'ils soient remerciés et du fond du cœur, tous ceux qui ont su s'honorer eux-même en honorant notre cher et illlustre concitoyen !

Maintenant, Messieurs, *Pro Patriâ adhuc alterum !* Vous connaissez la devise des La Roncière. Peut-être n'en connaissez-vous pas tous l'origine. Elle vient du champ de bataille d'Eckmül. Le général de La Roncière, grièvement blessé dans une charge de cavalerie, puis amputé d'un bras, mais fait général de division et comte après la victoire, fit dire fièrement à ses armes parlantes : « Il me reste encore un bras au « service de la Patrie ! » La Patrie à présent vient de faire une grande perte. Puisse-t-elle, sans l'oublier jamais, la réparer bien vite ! Puisse le département de l'Eure lui-même donner à l'Amiral, non pas un seul, mais bon nombre d'émules dans la voie qu'il lui montrait lorsqu'il encourageait nos enfants à prendre le goût et à apprendre le métier des armes ! Puisse

son exemple en tout ce qu'il a fait au service de la Patrie être suivi par la génération nouvelle ! C'est elle qui doit répondre au cri : « *Pro Patriâ adhuc alterum !* » (Encore un pour la Patrie!) par le cri : Tous et toujours pour la Patrie! *Pro Patriâ semper omnes !*

RAPPORT

SUR

BRÉANT, SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR M. MALBRANCHE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

PREMIÈRE PARTIE

MESSIEURS,

Le 9 avril 1766, l'Académie de Rouen admettait au nombre de ses membres, en qualité d'associé adjoint, l'un de nos compatriotes, et quelques mois plus tard, le 18 février 1767, elle le recevait comme associé titulaire dans la classe des Belles-Lettres. L'hommage que rendait ainsi au talent de ce littérateur l'Académie de Rouen était assurément mérité, car c'était de ce même littérateur que Voltaire, écrivant à son ami le marquis de Cideville, disait : « Vous avez à votre Académie un confrère qui fait des vers pas plus longs que le petit doigt, mais quels vers! qu'ils sont charmants et bien faits! (1) » Or, Messieurs, ce poète dont les vers étaient ainsi appréciés par Voltaire, n'était autre que Jacques-Philippe Bréant, sur la vie et les œuvres duquel vous m'avez chargé de vous faire un rapport.

Bréant naquit à Bernay le 17 novembre 1710, et non le 10, comme l'indique par erreur l'auteur du *Manuel du Bibliographe normand*, qui s'en était rapporté sans doute à l'éloge prononcé devant l'Académie de Rouen, dans lequel cette

(1) Lettre de M. Lemesle, du Havre, à Haillet de Couronne, secrétaire de l'Académie de Rouen, du 17 mai 1772.

erreur se rencontre ; mais l'acte de baptême de notre auteur, inscrit sur les registres de la catholicité de Notre-Dame de la Couture, ne peut laisser aucun doute sur ce point.

Son père était conseiller du roi, receveur des gabelles à Bernay, charge qui semble avoir été héréditaire dans la famille, car nous la voyons passer de père en fils dans trois générations successives, notre auteur ayant succédé à son père et lui-même ayant transmis cette charge à l'un de ses fils.

Bréant fit ses études à Rouen, au collège des Jésuites, où il se distingua par de brillants succès. Dès cette époque il révéla son goût pour la poésie par une traduction en vers latins des odes d'Anacréon, dont il sut, malgré la difficulté du rythme, conserver la mesure avec une rigoureuse exactitude.

Les Jésuites étaient alors considérés comme l'un des corps enseignants où le niveau des études avait atteint le degré le plus élevé, et cette réputation attirait dans leurs établissements tout ce qu'il y avait de distingué dans la noblesse de robe ou d'épée, comme dans la haute bourgeoisie, où l'on recherchait pour la jeunesse un enseignement tout à la fois moral, religieux, scientifique et littéraire.

Ce fut là que Bréant se rencontra et se lia d'amitié avec Linant, son émule et son compatriote, car Linant appartenait aussi à la Normandie (1). Entraînés l'un et l'autre par un penchant naturel vers la littérature, condisciples dans leurs études, rapprochés par l'âge et la similitude de goûts et d'idées, ils ne tardèrent pas à s'unir étroitement, et, se prêtant un mutuel concours, ils firent ensemble une petite pièce intitulée *le Quadrille*, qui fut jouée avec succès sur le théâtre de Rouen ; mais Linant, qui avait du goût, de l'esprit, de l'imagination, qui remporta successivement trois couronnes académiques, aimait peu le travail ; naturellement enclin à la

(1) Linant était né à Louviers en 1708.

paresse, il préférait le repos à l'étude. Voltaire, à qui Cideville l'avait recommandé, en était peu satisfait. « *J'ai bien peur*, disait-il, *qu'il n'ait la vertu aimable de la paresse ;* » et, plus tard, écrivant à Cideville : « Je ne suis pas trop content de Linant ; il ne travaille point, il ne fait rien, il se couche à sept heures du soir pour se lever à midi... (1) » Linant s'inquiétait peu des reproches de Voltaire, qu'il aimait cependant et qu'il appelait son père et son maître. Il écrivait un jour à Bréant, au moment de quitter Canteleu pour retourner près de Voltaire qui le rappelait : « Si je n'avais pas dessein de m'en retourner bien vite auprès de lui, mon très-cher ami, j'aurais été voir Bernay, mais cela n'est pas possible. Ta mère te retient et mon père m'appelle (2). »

Voltaire, Cideville, Bréant, cherchaient à sauver Linant, qui était sans fortune, des conséquences de sa paresse. Pendant un court séjour que celui-ci avait fait près de lui à sa terre de Joigny, Cideville, qui l'avait sermonné d'importance, écrivait à Bréant après son départ :

« Linant est parti, et à ce qu'il me semble bien converti. Soutenez-le de votre côté, comme je compte faire du mien... (3) ».

Mais tout fut inutile ; à peu de temps de là, Cideville recevait de Voltaire ces quelques mots sur Linant :

« Le pauvre homme passe sa vie à dormir, et, qui pis est : *non somniat in Parnasso*, il ne cultive en lui d'autre talent que celui de la paresse. Son corps et son âme sacrifient à l'indolence, c'est là sa vocation... (4). »

Voltaire avait une toute autre opinion de Bréant, que lui avait recommandé Cideville. Après avoir terminé ses études au collège de Rouen, Bréant était allé à Paris étudier le

(1) Lettre de Voltaire à Cideville, du 6 novembre 1733.

(2) Lettre de Linant à Bréant, sans date.

(3) Lettre de Cideville à Bréant, du 1er juillet 1735.

(4) Lettre de Voltaire à Cideville, du 20 septembre 1735.

droit. Il s'était présenté et avait plu à Voltaire, qui écrivait à Cideville quelques jours après : « J'ai vu votre petit Brehant ; il est charmant, il est digne de votre amitié, et de petits vers qu'il m'a montrés sont dignes de vous..... (1) ». Or, Voltaire faisait grand cas des vers de Cideville qu'il avait pu apprécier, non seulement dans sa correspondance qui en était souvent ornée, mais surtout pendant son séjour à Rouen lorsqu'il y fit imprimer clandestinement son *Histoire de Charles XII*.

Cideville avait été fort satisfait de l'accueil fait par Voltaire à son protégé ; il s'empressa de manifester à son jeune ami le plaisir qu'il en éprouvait. « C'est de M. de Voltaire, Monsieur, que j'ai appris que vous étiez à Paris. Il m'a paru extrêmement content de vous connaître. Je lui avais parlé de vous en lui détaillant nos richesses et les ressources que nous avons en province.

J'avois assés prôné d'avance
Vostre cœur et vostre air charmant,
Et ce don de vostre naissance,
Ce tour qui fait heureusement
Réduire en vers ce que l'on pense ;
Mais vos vers et vostre présence
En ont plus dit assurément,
Et près l'Apollon de la France
Honorent mon discernement (2) ».

Nous avons dit que Bréant était à Paris pour y faire ses études de droit, et Cideville, qui aimait mieux les vers que le droit, tout conseiller qu'il était au Parlement de Normandie, l'aurait volontiers fait abandonner les cours pour se livrer sans partage au culte des Muses. « Adieu, lui disait-il en terminant sa lettre, aimez-moi, écrivez-moi et regardez les cours comme des balivernes, faites de jolis vers et m'en faites part. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur. »

(1) Lettre de Voltaire à Cideville, du 29 avril 1735. (Correspondance générale.)

(2) Lettre de Cideville à Bréant, du 1er juin 1735.

Bréant, avec raison, ne suivit point les avis de Cideville; il fit encore de jolis vers, mais tout en continuant de suivre les cours de la Faculté.

Atteint vers cette époque d'une maladie d'estomac longue et douloureuse, il tomba dans un état de tristesse, de langueur et d'ennui qu'il décrit dans l'une de ses pièces :

..... Tout m'ennuie et me chagrine,
En vain je voudrais fuir l'ennui qui m'assassine,
Je respire partout son funeste poison.
. . . . . .

Le mal s'aggravant malgré les soins dont il était entouré, il fut pris d'un profond découragement et perdit un moment tout espoir de guérison :

Tout dépérit; le corps, l'esprit et la raison.
C'est ainsi qu'une fleur nouvellement éclose
Qui d'une dent perfide a reçu le poison
Sèche malgré les soins de la main qui l'arrose.
. . . . . .

Mais il était à l'âge où la nature a des ressources infinies pour vaincre le mal. Après un mois de souffrances pendant lequel il n'abandonna point le culte des Muses, il revint peu à peu à la santé; et, reprenant sa gaieté avec l'espoir de vivre, il composa la petite pièce suivante, jeu de mots et d'esprit qui contient la recette de son traitement :

A mon estomac délicat
Je ne permets pour nourriture
Que du riz et du chocolat
Que j'arrose de belle eau pure.
Ainsi depuis un mois je vis
D'eau, de chocolat et de riz,
Et si mon mal d'estomac dure,
Je vivrai jusques au tombeau
De riz, de chocolat et d'eau.

Ses études de droit étaient sur le point d'être terminées et bientôt il allait retourner en province; Cideville, qui avait

entretenu avec lui une correspondance suivie, aurait bien voulu, en le fixant près de lui, resserrer des relations auxquelles il trouvait un charme tout particulier. Son plus vif désir eût été de voir Bréant revenir à Rouen, où ils auraient formé une petite assemblée littéraire dont la poésie aurait fait tous les frais; c'était ce qu'il lui écrivait au mois de juillet 1735 :

« Ne finissez-vous pas votre droit cette année? Si cela est, vous devriez bien songer à vous faire donner quelque charge à Rouen pour estre avec nous et pour ne plus vous ennuyer à Bernay. Nous vous attendons avec impatience. Il y a longtemps que j'ai un projet d'amusement et d'étude, mais il nous faut un tiers, parce que je n'ay point cru qu'une petite assemblée littéraire pût estre de moindre nombre que de trois : vous, mon cher amy, M. Formont et moi pourrions nous perfectionner tout en nous jouant. Amassés toujours des matériaux comme nous le faisons de nostre costé pour la construction de ce petit temple consacré aux Muses. Je ne sais pas trop si, avec deux paresseux comme vous, le service seroit bien exactement fait, mais le peu d'encens que vous brusleriez seroit bien pur et bien exquis, et on dit que les courtes prières pénètrent dans les Cieux. Indépendamment de nos petits ouvrages courants, il y aurait toujours quelque besongne de plus longue haleine sur le métier. Ne voilà-t-il pas que vous travaillés au poëme de *Daphnis et Chloé*, nostre cher Formont met la dernière main à la traduction du 4e livre de l'*Enéide*, et je vais achever un ballet. Adieu, venés, demeurés avec nous, et nous nous amuserons. Venés et nous rimerons. Nous avons encore de petits poëtes qui n'attendent que le moment d'éclore, car cette terre-ci est poétique. Conservés vous, divertissés vous, aimés moi et m'écrivés... (1) »

Si Bréant n'eût consulté que son goût et ses propres senti-

(1) Lettre de Cideville à Bréant, du 18 juillet 1735.

ments, il se fût probablement rendu à cet appel de l'amitié, mais il savait que son père le destinait depuis longtemps à lui succéder dans son office des Gabelles, et il se résigna à revenir à Bernay, dût-il s'y ennuyer comme le supposait Cideville.

Ses relations avec Linant s'étaient continuées même après son retour à Bernay; mais celui-ci ne prenait de la vie que ce qu'elle avait d'agréable; il était de l'opinion de Formont, qui disait que le *plaisir était la seule affaire sérieuse qui dût retenir un homme raisonnable* (1). Aussi Linant ne comprenait-il pas que Bréant, pour complaire à la volonté de son père, ne quittât point le travail et ne s'empressât d'accourir auprès de ses amis, réunis à Canteleu, chez Formont, où les plaisirs et les fêtes se succédaient, où la vie s'écoulait gaiement. Bréant s'en consolait en faisant des vers qu'il envoyait à ses amis; mais cela ne faisait pas l'affaire de Linant : « Ma foy, mon charmant amy, lui écrivait-il, tes vers sont trop jolis pour que tes sentiments soient bien tendres; est-ce qu'on est si geay (*sic*) quand on manque l'occasion de voir des amis comme tu en as à Canteleu? En vérité, on ne peut guères faire que des vers plats ou du moins fort tristes. Il me paroît que tu prends cette défense paternelle bien plus en patience que nous; cela n'est pas bien, et s'il était possible de te haïr, ce serait déjà une affaire faite. Il faut donc me résoudre à te ne voir qu'à Pâques. Ah! maudits parents, mon petit cher amy, accoutume toi de bonne heure à regarder les amis comme les meilleurs parents qu'on puisse avoir et les seuls à qui il soit doux de plaire. Un père nous aime toujours tels qu'il nous a faits, et un amy ne nous choisit que quand nous sommes aimables. L'un nous donne la vie et l'autre nous la rend agréable. Voilà comme j'envisage M. de Voltaire, il m'aime en père et je l'aime en fils... (2) ».

(1) Lettre de Formont à Bréant, du 18 novembre 1757.

(2) Lettre sans date de Linant à Bréant.

Bréant ne partageait pas sur ce point les idées de son ami, et n'avait point, d'ailleurs, comme celui-ci, *la vertu aimable de la paresse*. Il savait sacrifier son plaisir aux nécessités du travail et se préparait à remplacer son père, auquel il succéda dans son office de receveur des Gabelles. Il en était de cette charge comme de toutes celles qui avaient pour objet la perception de l'impôt que le public payait à contre-cœur. L'opinion publique était généralement peu favorable, même hostile aux collecteurs, et cependant, au XVIIIe siècle, l'ordre, l'exactitude et la régularité avaient remplacé les déprédations des temps antérieurs; mais le mauvais renom des anciens traitants qui, disait-on, étaient chargés de recouvrer tous les revenus de l'État, sous la condition d'en rendre quelque chose, était resté dans les esprits, et d'ailleurs, si le personnel et les règles de la comptabilité s'étaient améliorés, l'organisation financière était demeurée fort défectueuse. La ferme des Gabelles notamment, mal assise, mal répartie, donnait lieu à de fréquentes récriminations et rendait fort délicates les fonctions de collecteur de cet impôt : malgré le soin et la régularité qu'il apportait dans son service, malgré la douceur de son caractère et l'urbanité de ses relations avec le public, Bréant ne put éviter les attaques de la calomnie; ce fut pour lui et pour sa famille une pénible épreuve, dont il lui fut facile de sortir pleinement justifié, et nous n'eussions point relevé cet incident si nous n'y avions rencontré la preuve de la noblesse de son caractère. Lorsque l'affaire fut terminée, qu'il eut recouvré la confiance de ses supérieurs, il lui eût été facile d'avoir la communication des lettres écrites contre lui et de connaître ses délateurs; il refusa de le faire, ne voulant pas, disait-il, avoir le sujet de haïr des personnes qui lui faisaient peut-être politesse (1).

Bréant avait épousé, le 11 janvier 1740, la fille du cheva-

(1) Eloge de Bréant, prononcé à la séance de l'Académie de Rouen du 5 août 1772, par Haillet de Couronne.

lier de Maudoit, seigneur de Sémerville, Carentonne et autres lieux, ancien lieutenant des vaisseaux du roi. Père de trois enfants qu'il entourait de soins, de tendresse et d'affection, il partageait son temps entre les devoirs de sa charge, l'étude de la poésie et les joies de la famille, lorsqu'un évènement douloureux, la mort de sa fille, vint jeter le trouble et l'affliction dans cet heureux intérieur. Le coup fut d'autant plus terrible qu'il était plus imprévu. Le mal avait couvé sourdement, et lorsqu'il se révéla tout remède était devenu inutile.

Ce fut sous le poids de sa douleur qu'il composa ces strophes si profondément empreintes de tristesse et de découragement :

Que tout l'univers retentisse
Des cris de ma vive douleur !
Qu'à mes plaintes rendant justice
L'avenir même compatisse
A l'excès accablant de mon dernier malheur !
Pardonnez-moi, races futures,
Le désir d'affliger vos cœurs ;
On se plaît aux tristes peintures
Des plus tragiques aventures ;
On goûte un vrai plaisir à répandre des pleurs.

. . . . . .

. . . . . .

C'était déjà un allègement à sa douleur que ces stances dans lesquelles il exhalait sa peine. Le temps, qui cicatrise les plus cruelles blessures, lui vint aussi en aide, et bientôt plus calme, mais non consolé, il put se remettre au travail.

C'est en étudiant les œuvres d'un écrivain qu'on reconnaît ses mœurs, ses goûts, ses habitudes, tant il est vrai que le caractère se révèle aussi bien dans nos écrits que dans nos paroles et nos actions. Bréant aimait les fleurs, il consacrait une partie de ses loisirs aux soins de sa serre, dans laquelle il avait réuni des plantes exotiques de tous les climats et rassemblé les parfums de toute la terre, comme il le dit dans

une de ses poésies, l'*Adieu aux Muses*, que Formont considérait comme un badinage concerté entre elles et lui. « Ce sont elles, disait-il, qui le lui ont inspiré, et elles peignent avec tant de grâces les agréments de son séjour, qu'elles seraient très-fâchées de l'abandonner, et lui serait un ingrat s'il persistait à vouloir fuir des maîtresses aussi aimables et aussi fidèles (1). »

L'*Adieu aux Muses* pouvait n'être qu'un simple badinage, mais assurément la description que nous donne Bréant dans cette poésie, de ses jardins et de sa serre, est de nature à faire supposer qu'il pouvait bien parfois négliger les Muses et leur faire quelqu'infidélité en faveur de la déesse des fleurs.

Cet *Adieu aux Muses*, ne fut point une rupture de notre auteur avec la poésie. Formont lui écrivait à l'occasion de de cette pièce : « Dites toujours adieu aux Muses comme les amants qui sortent par une porte et rentrent aussitôt par une autre. » Bréant suivit ce conseil, il continua de faire des vers et de travailler notamment son œuvre capitale : *L'Art de peindre*, dans laquelle il expose les règles et les principes de cet art, comme s'il en eût lui-même pratiqué les difficultés. Cette œuvre, à laquelle il travailla pendant plus de trente années, lui ouvrit les portes de l'Académie de Rouen. Mais, humble et modeste, doutant toujours de son talent, Bréant ne se croyait pas digne de cette distinction qu'il ne voulait devoir qu'à son propre mérite et non aux recommandations bienveillantes de l'amitié. Dès qu'il fut informé qu'il allait être proposé comme membre associé, il s'empressa d'écrire à M. du Boullay, son ami et son présentateur, pour lui soumettre son hésitation et ses scrupules.

« Je serai certainement très flatté, Monsieur et cher ami, d'appartenir à votre Académie, sous quel titre que ce soit, si elle m'en croit digne, mais je serais très fâché qu'elle ne m'accordât cet honneur que par complaisance pour vous et

(1) Lettre de Formont à Bréant, du 18 novembre 1757.

pour les autres amis que j'ai dans cette compagnie respectable; ainsi je vous prie de ne me point proposer, à moins que vous ne soyés sûr que ce ne sera point à la seule amitié que je serai redevable des suffrages. En ce cas, je serai très glorieux d'une pareille association. Elle me donnera une meilleure opinion de mes talents que celle que j'en ai. Ce ne sera pas moins à vous, Monsieur, que j'aurai l'obligation de cette place honorable, car sans vous je n'y aurais jamais aspiré, ne croyant point la mériter et je tâcherai de faire quelque chose qui puisse justifier votre choix et celui de l'Académie (1). »

La réception eut lieu. L'Académie, à laquelle diverses pièces des poésies de Bréant avaient été communiquées dans ses séances, qui avait entendu plusieurs fragments de *l'Art de peindre*, accueillit l'auteur sans hésitation. Bréant envoya ses remerciements à l'Académie par l'entremise de son ami du Boullay et les accompagna de la lettre suivante, que nous citons textuellement parce qu'elle contient l'appréciation de Bréant lui-même sur son talent et sur ses œuvres :

« Je vous adresse cy jointe, Monsieur et cher ami, ma lettre de remerciement à l'Académie. Elle est toute simple, ne m'étant pas trouvé l'esprit disposé à en composer une d'une autre espèce. J'ai quelques affaires qui me chiffonnent l'âme, le plaisir de vous être attaché de nouveau par les liens de la confraternité était cependant bien capable de la redresser, on ne peut en être plus flatté que je le suis. Je vous rends grâce de m'avoir annoncé cette bonne nouvelle, je ne vous sais pas si bon gré des louanges que vous y adjoutés. Je suis fort aise de la bonne opinion que vous avez de mon mérite, mais vous risquez de me faire perdre cette modestie dont vous me loués tant et qui fait mon plus riche trésor. Pour mon talent, je vous prie de bonne foy de croire que j'en fais fort peu de cas; qu'est-ce que c'est que de sçavoir arranger des mots,

(1) Lettre de Bréant à M. du Boullay, conseiller maître en la cour des comptes de Normandie, du 26 février 1766.

car voilà à quoy il est borné. Je n'ai rien fait qui montre du génie et sans cela on n'est point poëte, on n'est que rimeur, on peut faire de jolies choses, mais jamais de grandes choses. Epargnez moi donc, je vous prie, Monsieur et cher ami, des éloges qui sont trop séducteurs de la part d'un aussi bon connaisseur que vous. Je ne vous rends pas la pareille, je ne vous loue point, je ne vous en estime et ne vous en aime pas moins; faites de même, aimés moy et me le dites, estimés moy et ne m'en dites mot, de peur de me gâter (1). »

Cette défiance de lui-même n'était pas sans inconvénient, elle le rendait timide, hésitant, même dans les affaires sérieuses; c'est ce qu'il exprimait à Formont dans la lettre plaisante que voici :

« Vous êtes, dites vous, honteux, Monsieur, de répondre si tard à mon Compliment, je devrais l'être bien davantage de vous l'avoir adressé si tard, et votre honte est bien déplacée vis-à-vis du plus paresseux des hommes. Ne sçavez vous pas, Monsieur, que tout ce que je fais, je le fais toujours trop tard, je me rends bien justice là dessus, mais il est trop tard de m'en corriger. J'ai toute ma vie pensé trop tard, parlé trop tard, agi trop tard. Souvent dans la conversation il me vient des pensées dont je suis assés content, mais elles viennent trop tard, l'à-propos est passé, le temps a émoussé la pointe de l'épigramme; quand j'ai eu des grâces à demander, j'ai toujours parlé trop tard, elles étaient accordées à d'autres. Je me suis quelquefois promené dans les jardins de Cythère, j'ai cueilli des fleurs, mais les premières n'ont jamais été pour moy, je m'y suis toujours pris trop tard. Il m'est arrivé même de ne plus trouver que des épines où je pensais trouver des roses. . . . . .

. . . . . .

Je me couche trop tard pour ma santé, je me lève trop tard pour mes affaires; j'arrivai hier à la messe trop tard et vous

(1) Lettre de Bréant à du Boullay, du 16 avril 1766.

dirés sans doute que je finis trop tard cette folie qui est de beaucoup trop longue, mais je m'en suis aperçu trop tard et il est trop tard pour l'abréger. . . . . (1). »

Naturellement timide, Bréant n'aimait pas que le public s'occupât de lui. On lui demandait un jour de faire quelques ariettes : « Je fais peu de chansons, répondit-il, et je me suis arrangé pour qu'on ne puisse pas chanter les bagatelles que je vous adresse :

Je ne fais pas d'assez bons vers
Pour les ajuster à des airs;
En les chantant on les publie,
Sans peine on les retient par cœur,
Et moy je veux pour mon honneur
Qu'on les cache et qu'on les oublie (2). »

Mais sa timidité augmentait encore et il se troublait surtout quand il s'agissait de se trouver en présence d'une assemblée nombreuse, comme celle de l'Académie de Rouen, par exemple. Le 6 août 1766, une séance publique devait avoir lieu, du Boullay le pressait de s'y rendre pour donner lecture de quelques fragments de son poème sur la peinture, mais cela ne lui allait guères. Il alléguait toutes sortes de prétextes pour s'en dispenser. « J'ai tant de chaînes, disait-il, qu'il y en a toujours quelqu'une dont je ne saurais me débarrasser (3). »

Ce n'était pas qu'il n'eût un violent désir d'assister à cette solennité littéraire qui l'eût vivement intéressé, mais il eût voulu s'y présenter en simple spectateur et non comme acteur. « Mille raisons me font désirer de pouvoir me rendre à Rouen pour le six du mois prochain, j'en ai beaucoup moins de demeurer à Bernay, mais ces dernières sont si fortes que j'ai grand peur qu'elles ne l'emportent. Je serais enchanté de

(1) Lettre de Bréant à Formont, de février 1758.

(2) Lettre de Bréant à Mme de Bouville, en 1758.

(3) Lettre de Bréant à du Boullay, de juillet 1766.

pouvoir rendre mes devoirs à l'Académie, de revoir mes anciens amis et les nouveaux et de vous faire à tous mes remerciments (1). » Le véritable motif de son hésitation se trouve dans les lignes suivantes par lesquelles il termine sa lettre : « Vous êtes bien le maître, mon cher confrère, de faire de mon poëme tout ce qu'il vous plaira, d'en copier et d'en lire tout ce que vous voudrés, j'aime bien mieux que vous fassiez cette lecture que moi-même, je m'en tirerais fort mal, une assemblée nombreuse et respectable m'en imposerait certainement et peut être dérangerait la machine aisée à démonter. Vous connaissez ma timidité et ma défiance de moi-même, défiance que je crois très bien fondée. Quoi qu'il en soit, je ferai ce que je pourrai pour aller vous voir. . . (2). »

Bréant secoua si bien ses chaînes qu'il s'en débarrassa et vint à la séance, où il donna lecture de plusieurs passages de son poème sur la peinture.

Un journal du temps, *les Affiches de Normandie*, rendant compte de cette séance, apprécie comme il suit l'œuvre de notre compatriote : « L'auteur, dit-il en terminant, charmé de pressentir le goût du public, en a lu à l'assemblée plusieurs morceaux choisis en différents genres qui ont été reçus de manière à faire présumer favorablement du succès lorsqu'il se déterminera à le publier (3). »

A partir de sa réception, chaque année Bréant se faisait un devoir d'envoyer quelque poésie pour la séance solennelle de l'Académie, mais cela dura peu. Il avait cinquante-sept ans lors de sa réception comme associé titulaire, et à cinq ans de là, presque jour pour jour, il terminait son existence.

Imbu dès son jeune âge des enseignements de la religion, Bréant ne s'était point laissé séduire par les doctrines des libres penseurs de son temps. Il conserva toujours cette foi

(1) Même lettre que dessus.

(2) Même lettre.

(3) *Affiches de Normandie*, du 17 novembre 1766, n° 45.

ferme et sincère qui donne aux croyances religieuses une solidité inébranlable, et cela n'était pas sans mérite à une epoque comme celle du XVIIIe siècle où l'*Encyclopédie* était adoptée par certains penseurs comme nouvel Évangile. Pour lui la vie présente avait un but et la vie future des craintes et des espérances. Sur le déclin de ses jours il traçait ces vers qui résumaient en quelques lignes sa profession de foi :

Moi, je veux conserver l'espoir consolateur
De revivre à jamais au sein du Créateur;
J'insiste sur ce point et ne puis me résoudre
A rentrer au néant, à périr comme un chien;
Et s'il est vrai que l'âme aille aussi se dissoudre,
L'espoir d'être immortelle est au moins un vrai bien
Dont jouit son orgueil et sans qu'elle risque rien !

A sa dernière heure ses convictions étaient les mêmes. Voici comment s'exprimait à ce sujet son collègue et son ami. Haillet de Couronne, dans l'éloge que, suivant l'ancien usage de l'Académie, il prononça après la mort de Bréant dans la séance publique du 5 août 1772 : « Bréant n'attendit pas le dernier moment pour remettre avec résignation son sort et sa vie à Dieu, il recourut à lui dès le commencement de sa maladie, lui demandant à la vérité le rétablissement de sa santé pour avoir la consolation de revoir un de ses fils, officier au régiment de Vexin, transporté depuis sept ans à la Martinique. Chaque jour il devait arriver, chaque jour il l'attendait; mais l'heure fatale était marquée pour lui et le 15 février 1772 il cessait de vivre ! »

Son corps fut déposé dans l'église de Notre-Dame de la Couture et inhumé, en présence des clergés des deux paroisses de la ville, dans la chapelle du Rosaire où il repose sans qu'aucune dalle tumulaire, sans qu'aucune inscription indique aux visiteurs le lieu de sa sépulture, modeste dans le tombeau comme il le fut pendant sa vie.

Nous venons, Messieurs, de parcourir les principaux événements de la vie de notre auteur, il nous reste à vous en-

tretenir de ses œuvres, mais pour ne point abuser de votre bienveillante attention, nous en ferons, si vous le permettez, l'objet d'une seconde lecture à l'une de vos prochaines séances.

DEUXIÈME PARTIE

Après vous avoir fait connaître dans la première partie de cette notice les principaux événements de la vie de Bréant, il nous reste à vous entretenir de ses œuvres comme littérateur.

Timide et modeste, Bréant n'ambitionnait pas la gloire littéraire. Il faisait des vers à ses heures de loisir et comme délassement de ses occupations ordinaires. C'était chez lui un penchant naturel auquel il ne savait pas toujours résister. Il écrivait un jour à la marquise de Prie en lui envoyant à l'occasion du premier de l'an un compliment en vers : « J'ai voulu réprimer cette maudite ardeur de rimer que je ne saurais venir à bout d'éteindre ; mais en vain j'ai opposé la raison pour digue à ma verve poétique, n'en voilà-t-il pas un filet qui s'échappe et qui s'en va vers vous (1). »

Il est vrai qu'à cette époque du XVIIIe siècle écrire en vers était devenu la manie du jour. On était sous l'impression des grands génies du siècle précédent et chacun voulait parler la langue des Racine et des Corneille. Cette manie de vers, dit le cardinal de Bernis, était devenue une passion presque générale ; on s'écrivait, on correspondait en vers, la conversation elle-même était souvent semée de citations poétiques ; c'était ce que l'on appelait la *Métromanie*. Il semblait que la prose n'était plus bonne que pour le monde des

(1) P. 245 du Recueil, pièce à Mme la marquise de Prie.

affaires, mais que dans celui des lettres, la cadence des vers devait être le langage à la mode.

Le théâtre lui-même, dont le but principal est la satire des mœurs et la critique des travers de l'époque, s'empara de cet étrange engouement et l'auteur de la *Métromanie* mit dans la bouche de son principal personnage ces vers qui peignent en quelques mots l'état des esprits :

> Infortuné, je touche à mon cinquième lustre
> Sans avoir publié rien qui me rende illustre ;
> On m'ignore et je rampe encore à l'âge heureux
> Où Corneille et Racine étaient déjà fameux (1).
> . . . . . .

Mais, comme nous l'avons dit, Bréant n'ambitionnait point la gloire littéraire, il écrivait pour ses amis et non pour le public ; aussi, à part quelque pièces égrenées dans les nombreux volumes du *Mercure de France* et quelques fragments publiés par les *Affiches de Normandie* dans les comptes rendus des séances de l'Académie de Rouen, ses œuvres sont restées à l'état de manuscrits. Si nous pouvons aujourd'hui, Messieurs, vous en entretenir, nous le devons, et nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance, à M. Deschamps, ancien magistrat et aujourd'hui avocat à Bayeux, allié de la famille de notre auteur, qui nous a communiqué obligeamment les manuscrits qu'il possédait, et au savant archiviste de Rouen, M. de Beaurepaire, qui a bien voulu mettre à notre disposition tous les documents qui se rencontrent dans les archives de l'Académie de Rouen. Ces manuscrits, fidèlement transcrits par les soins et sous la surveillance de M. Lerenard-Lavallée, notre zélé secrétaire, composent le volume que nous déposons sur le bureau de la Société.

En dehors des œuvres poétiques de Bréant, qui seules figurent dans ce volume, les manuscrits qui nous ont été commu-

(1) Second acte, scène VII.

niqués comprenaient aussi quelques essais en prose destinés au théâtre, et notamment le *Quadrille*, cette pièce composée en collaboration avec Linant et qui fut jouée sur le théâtre de Rouen. Le sujet était une critique de ce jeu dont le nom servait de titre à la pièce et qui était fort en vogue dans les maisons de jeu du temps. Cette œuvre était une actualité qui n'offrirait plus aujourd'hui qu'un intérêt très secondaire.

Une autre pièce, ayant pour titre : *Crispin, homme de robe*, fut assurément préparée pour un petit cercle d'amis et lue dans une de ces réunions intimes où chacun apporte son contingent d'esprit, de gaieté et d'entrain. L'idée première de cette œuvre dut germer dans le cerveau de l'auteur à quelque représentation des *Fourberies de Scapin*. Il y a, en effet, entre les deux pièces un grand air de famille et, si l'on en juge par son langage et ses façons d'agir, le *Crispin* de Bréant devait être très proche parent du *Scapin* de Molière.

Une troisième pièce, intitulée *Philopatores*, était écrite en vers latins et cette circonstance nous a fait supposer qu'elle avait pu être composée par Bréant pendant son séjour chez les Jésuites pour une représentation de fin d'année. Vers la moitié du XVIIe siècle on avait adopté l'usage dans les collèges des Jésuites de clore l'année scolaire par des représentations théâtrales qui avaient le privilège d'attirer un public d'élite. Le sujet choisi était toujours moral et chrétien, il devait être traité en latin, même pour les intermèdes. Aucun personnage féminin ne devait y figurer, l'amour n'étant point le seul ressort propre à émouvoir ou à toucher sur la scène. En lisant *Philopatores* de Bréant, nous y avons rencontré toutes les conditions de représentations de ce genre : le sujet est le dévouement filial porté jusqu'au sacrifice de la vie ; parmi les personnages, aucun rôle féminin ; la pièce est écrite en latin et, comme nous l'avons dit, Bréant était un élève distingué du collège des Jésuites, familiarisé par de fortes études avec les tournures et l'élégance de la langue latine. La supposition

que nous hasardons ici n'est donc point dénuée de vraisemblance.

Comme poète, les débuts de Bréant furent assez heureux pour être remarqués; on dit même que deux odes qu'il composa en vers de cinq syllabes sur le Printemps et l'Été étaient d'un vers si facile et si élégant que le public, en les comparant avec celles que Bernard avait faites sur l'Automme et l'Hiver, resta indécis sur le mérite des deux auteurs. Loin d'en être jaloux, Bernard, qui jouissait déjà d'une certaine réputation et que ses poésies légères avaient fait surnommer le Gentil Bernard, prit au contraire Bréant en affection et le compta de ce moment au nombre de ses amis.

Citons en passant un épisode qui se rattache à ce premier essai de notre auteur. Il avait conservé à Rouen de nombreuses relations avec lesquelles il était en correspondance et notamment avec Mme de Bouville, femme d'un conseiller au parlement de Normandie, qui s'occupait aussi de littérature et faisait agréablement des vers. Il lui envoya ses deux odes sur le Printemps et l'Été avec celle de Gentil Bernard sur l'Automme. L'envoi était accompagné d'un billet en vers, se terminant en forme de traite à vue sur Mme de Bouville :

Il vous plaira me satisfaire
Pour la valeur de mon envoi.
Deux couplets en feront l'affaire ;
C'est peu pour vous, beaucoup pour moi.
. . . . . .

Mme de Bouville était femme d'esprit ; elle se garda bien de laisser protester la traite, envoya les deux couplets et répondit sur le même ton :

« Je vous donne avis par la présente, Monsieur, que j'ai reçu la lettre de facture y joint l'envoy charmant que vous m'avez adressé. L'un et l'autre m'ont semblé du meilleur alloy. Je voudrois pouvoir vous en payer comptant la valleur, mais n'ayant pas les fonds nécessaires pour l'acquitter, il

faut me borner à vous envoyer le prix que vous avez bien voulu vous contenter d'y mettre et que vous trouverez ci-joint. En m'en accusant la réception, n'oubliez pas, je vous prie, de m'en envoyer quittance, mes intérêts l'exigent et je vous crois trop juste pour me la refuser. »

Quelques jours après Mme de Bouville recevait, chose assez peu usuelle, une quittance en vers qui débutait ainsi :

Je reconnois par la présente
Qu'en deux pièces d'or et de poids
Mon aimable correspondante
M'a très-bien payé mes envois.
. . . . . .

Cette quittance, en bonne et due forme, termina le petit tournoi littéraire engagé à l'occasion des deux odes de Bréant.

L'œuvre poétique de Bréant peut se diviser en deux parties distinctes : son poème sur *l'Art de peindre*, travail de longue haleine, préparé, étudié, réfléchi, qui coûta à son auteur plus de trente années de soins et de méditations, et ses poésies légères ou fugitives, pièces détachées, où son talent s'exerce dans tous les genres : odes, épîtres madrigaux, fables, épigrammes, passent du sérieux au frivole, de l'ariette à l'élégie, faisant la muse butiner çà et là selon l'inspiration du moment.

Quoique de moindre importance, les pièces qui composent cette dernière partie n'en sont pas pour cela moins intéressantes. Peut-être la versification en est elle parfois un peu négligée, et dans certaines pièces l'élégance et la tournure du vers moins étudiées, mais il est facile de comprendre que le caractère même de ce genre entraîne naturellement plus d'abandon et plus de laisser-aller, c'est l'inspiration qui découle sans efforts, sans travail et comme d'elle même sous l'impression du sujet qui l'a provoquée.

Tantôt traducteur, tantôt imitateur, Bréant prend tour à tour pour modèles Horace, Ovide, Martial, Catulle. On a dit

de Catulle que les beautés de cet auteur n'étaient pas de celles qui pouvaient passer aisément d'une langue dans une autre et que c'était en vers français que ce poète devenait principalement intraduisible. Malgré cette difficulté et peut-être à cause d'elle, Catulle a eu dans notre langue de nombreux traducteurs et notamment sa pièce sur la mort du moineau de Lesbie. Mais ces traductions ont été faites avec telle liberté que c'est à peine si l'on peut y reconnaître le modèle. Bréant aussi a voulu dans une traduction serrée reproduire en vers français la pièce de Catulle, et il l'a fait avec tant de soin et d'exactitude que, sauf quelques nuances et quelques tournures nécessitées par les exigences de la versification, on pourrait sans grande difficulté suivre vers par vers le texte de son modèle.

Dans ses imitations de Martial, il sait habilement conserver le trait piquant de l'épigramme.

Dans l'ode, il observe la noblesse et l'élévation du style et de la pensée. Avec quels accents, il chante les talents et la gloire du maréchal de Broglie dans cette pièce :

France, qu'as-tu fait de ta gloire ? (1)

. . . . . .

Quelque soit le genre qu'il traite, Bréant sait approprier son langage à son sujet.

Nous eussions volontiers mis sous vos yeux quelques-unes des œuvres badines de notre auteur, telles que sa fable intitulée : *la Bergère et le Mouton* (2) et son épitre à Nadine, la petite chienne de Mme D^***^.

Taisez-vous, petite Nadine,
D'où vous vient cette humeur mutine ?
Pourquoi montrer ainsi les dents
Et vouloir dévorer les gens ?
Croyez-vous pour être charmante
Avoir le droit d'être méchante ?

(1) Ode, p. 169 du Recueil.

(2) P. 355 du Recueil.

Rarement la méchanceté
Est l'attribut de la beauté.
Voyez votre belle maîtresse :
Malgré la régularité
De sa figure enchanteresse,
En a-t-elle moins de bonté?
Son esprit, malgré sa finesse,
Lance-t-il quelque trait malin
Sur les défauts de son prochain (1).
. . . . . .

Nous voulons être sobre de citations et cependant, sans y avoir recours, comment faire connaître l'œuvre d'un poète ? Si l'on rend compte d'un ouvrage en prose, on peut en indiquer le plan et les divisions, analyser l'œuvre, et exposer ainsi la pensée et le but de l'auteur ; mais s'agit-il d'un poème, cela ne suffit plus, le fonds n'est plus seul à avoir son mérite, la forme dans ce cas donne à l'œuvre ce lustre, ce brillant, cet éclat qui charme et séduit le lecteur. Il en est de la prose et de la poésie, comme en peinture d'un dessin et d'un tableau : l'un ne présente au spectateur que les traits, les clairs et les ombres, l'autre a de plus le coloris qui complète l'illustration.

En parcourant les nombreux volumes du *Mercure de France*, nous y avons rencontré à l'année 1727 (2) une ode anacréontique sans signature, mais datée de *Bernay en Normandie*. A cette époque Bréant avait 17 ans, nous savons qu'étant encore au collège ses premiers essais furent la traduction des odes d'Anacréon. Une note qui se trouve dans les archives de l'Académie de Rouen dit que l'on a vu de Bréant plusieurs odes, épîtres, fables et autres pièces fugitives, dont l'abbé Desfontaines ornait quelquefois ses feuilles ; serait-il donc téméraire de supposer que l'auteur de cette ode, qui garde l'anonyme se contentant d'indiquer sa résidence, serait Bréant, dont nous connaissons la timidité et la modestie ?

(1) P. 267 du Recueil.
(2) Mois de février, p. 245.

Quoi qu'il en soit, permettez-nous de vous lire cette petite pièce si fine et si délicate :

A IRIS

Iris, cessez d'être cruelle,
Voyez où la fierté réduit
Une jeune beauté qui fuit
Les plaisirs d'un amour fidèle.

Si d'une jeunesse immortelle
Les jours marchaient à petits pas :
Peut-être ne dirais-je pas,
Iris, cessez d'être cruelle !

Mais le temps passe à tire d'aile ;
Ce n'est qu'un éclair qui nous luit.
La courte jeunesse le suit.
Iris, cessez d'être cruelle !

La beauté n'est pas éternelle,
Le moindre accident la ravit
Et sa fragilité vous dit :
Iris, cessez d'être cruelle !

Écoutez la tendre hirondelle ;
Elle ne revient au printemps
Que pour dire par ses accents :
Iris, cessez d'être cruelle !

Par ses doux accords, Phylomèle,
Qui fut trop sévère autrefois,
Chante nuit et jour dans nos bois :
Iris, cessez d'être cruelle !

Pourquoi cette fierté rebelle?
Le temps, le lieu, l'amant discret,
Le cœur vous dit même en secret :
Iris, cessez d'être cruelle !

Fut-il occasion plus belle !
Pour écouter un tendre amant,
Qui vous répète en soupirant :
Iris, cessez d'être cruelle ! !

Si cette charmante petite pièce est véritablement l'œuvre

de Bréant, comme tout le fait supposer, il eût été regrettable qu'elle restât oubliée, égarée, perdue dans les feuilles du *Mercure de France*, quand vous vous proposez de réunir les œuvres de cet auteur. Mais s'il en était autrement et que notre supposition fût une erreur, il faut au moins reconnaître que cette ode n'est pas sans mérite. Elle est d'ailleurs l'œuvre d'un poète bernayen et, sous ce rapport, il était encore intéressant de la reproduire ici.

Mais peut-être nous sommes-nous trop attardés à ces poésies légères; il est temps d'arriver à l'œuvre capitale de Bréant, à son *Art de peindre*.

Depuis longtemps il méditait ce travail, dont les poèmes latins de l'abbé de Marsy et de Dufresnoy lui avaient donné l'idée. Il n'avait eu d'abord que l'intention de traduire l'œuvre de l'abbé de Marsy; mais, en l'étudiant, il résolut de composer un poème nouveau, tout en s'inspirant des passages les plus remarquables de ces deux auteurs et des travaux sur le même art de Pyles et de l'abbé Dubos.

Son travail était presque terminé lorsque parut en 1760, sur le même sujet, le poème de Watelet. Bréant, qui ignorait complètement la préparation de ce poème, fut un instant découragé et sur le point d'abandonner le sien; mais après avoir médité l'ouvrage de Watelet, il reconnut qu'il ne s'était rencontré avec lui que dans peu d'endroits, et que si Watelet, artiste de mérite, profondément versé dans les détails de son art, en avait exposé les principes avec précision, sous une forme attrayante, l'étendue de la matière, et les aperçus variés, sous lesquels le sujet pouvait être traité, lui permettaient encore d'offrir au public un ouvrage intéressant. Toutefois, il eut peur qu'on ne vit dans son travail une sorte de rivalité avec celui de Watelet. « Je proteste, dit-il dans sa préface, « qu'il y a plus de trente ans que je l'ai commencé, que lors- « que j'ai entendu parler pour la première fois de celui de « M. Watelet, le premier chant du mien était à peu près dans « l'état où il paraît aujourd'hui, que les matériaux des trois

« autres chants étaient dans mon portefeuille et qu'il ne « s'agissait plus que de les mettre en place et d'y ajouter « quelques vers de remplissage pour en faire les liai- « sons.... »

Il eût été vraiment fâcheux que l'œuvre de Watelet eût interrompu la composition de Bréant ; chacune d'elles a son mérite. S'il se rencontre entre elles quelques points de ressemblance dans le plan ou la division de l'ouvrage, y a-t-il lieu de s'en étonner ? L'un et l'autre auteur traitait le même sujet et avait pris pour modèle et pour guide les mêmes auteurs : Dufresnoy et l'abbé de Marsy.

L'œuvre de Bréant, celle dont nous nous occupons, est une œuvre consciencieuse, sérieusement méditée et mûrement réfléchie. Le vers y est facile et coulant ; souvent on y rencontre ce trait qui frappe et saisit l'esprit. Parfois aussi la facture en est large et puissante, et quand fortement pénétré de son sujet, l'auteur est entraîné par l'inspiration, son style s'élève plein de force, de verve et de chaleur. Tel est ce passage où il raconte cet épisode de la vie du peintre Vernet, bravant la mort sur un écueil pour étudier les beautés d'une tempête :

De moment en moment de rapides éclairs
En serpents enflammés s'échappent dans les airs ;
La foudre gronde, éclate et brise le nuage ;
A d'horribles torrents elle ouvre le passage.
Elle tombe avec eux, la terre en a tremblé,
Les cieux ont retenti, l'océan tout troublé,
Les feux, les vents, la nuit, le ciel, la terre et l'onde,
Tout annonce aux humains la ruine du monde.
Vernet, sur un écueil où l'assiège la mort,
Sourit à ce chaos, l'admire avec transport
Et trace avidement d'une main ferme et sûre,
Ce spectacle d'horreur dont frémit la nature.
L'intérêt de son art, de son nom glorieux,
Ferme à tant de périls et son âme et ses yeux.
Dans ces flèches de feu qui volent sur sa tête,
Dans ces abîmes qu'ouvre à ses pieds la tempête,

Il ne voit que beautés, qu'harmonieux effets.
La nature en tumulte a pour lui plus d'attraits.
. . . . . (1)

Nous pourrions multiplier les citations pour donner une idée du mérite de l'ouvrage et du talent de l'auteur; mais il nous suffira de dire que les divers épisodes dont il a orné chacun de ses chants pour rompre la monotonie et la sécheresse d'un poème dans le genre didactique, sont traites avec cette ampleur d'idées et cette élévation de style.

Lorsque son œuvre fut terminée. Bréant, encouragé par les applaudissements de l'Academie de Rouen, pressé par ses amis, se disposait à la livrer au public, mais la mort ne lui en donna point le temps. Aussitôt informée de cet événement, l'Académie, se préoccupant du sort réservé aux poésies de Bréant, nomma dans son sein une commission à laquelle elle donna la mission de recueillir ses manuscrits, de les mettre en ordre et de les publier. Cette fois encore des circonstances imprévues vinrent arrêter cette publication. La commission avait commencé son travail, une copie des manuscrits avait été préparée, des notes inscrites en marge indiquent le soin avec lequel cette entreprise se poursuivait lorsque survinrent les événements de mai 1773, qui, en exilant le Parlement de Rouen, dispersèrent en même temps la plupart des membres de l'Academie. Depuis lors il ne fut plus question de Bréant, son poème fut oublié. Ce n'est qu'en 1862, près d'un siècle plus tard, qu'il en est fait mention par M. de Chennevière-Pointel dans son ouvrage *Sur la vie et les ouvrages de quelques Peintres provinciaux de l'ancienne France*. Une note du *Mercure de France* du mois de juillet 1773 lui avait révélé le nom de Bréant et son poème sur *l'Art de peindre*.

« Le généreux souci du progrès des arts qui, grâce à l'école de Descamps, animait toute la haute Normandie, ne pouvait, dit-il, manquer d'enfanter des théoriciens et des législateurs;

(1) Ier chant, vers 343 à 364 p. 75 du Recueil.

il devait y naître, tôt ou tard, un poème sur la peinture; le poème naquit, mais, hélas! il s'est perdu? (1) »

M. de Chennevière, qui eût été bien fier, ainsi qu'il le dit, d'annoter et de publier un tel poème, éclos en Normandie, se mit en quête pour le découvrir; mais toutes ses recherches n'eurent d'autre résultat que la découverte des fragments lus aux séances de l'Académie et publiés dans le *Mercure de France*. Quant au poème, il ne put en trouver la trace. Toutefois, s'il renonça à en poursuivre la recherche, ce ne fut pas qu'il eût perdu l'espoir qu'un jour ou l'autre il se retrouverait.

« Au demeurant, dit-il en terminant, et si mon patriotisme normand ne m'aveugle point, les vers du bon bourgeois de Bernay ne sont point pires que ceux de l'amant magnifique de Marguerite Lecomte, et je ne saurais croire que le poème de Bréant fût si bien perdu qu'un bon chercheur de Bernay n'en pût retrouver autre patte ou aile que ces trois morceaux du *Mercure*. Il y va de l'honneur de Bernay et un peu de toute la province (2) »

Aujourd'hui, Messieurs, le poème est retrouvé, il est dans vos mains et nous nous demandons si notre Société, qui compte au nombre de ses plus belles prérogatives la pieuse mission de tirer de l'oubli les noms des hommes qui par leurs mérites et leurs talents ont honoré notre cité, pourra vaincre cette étrange fatalité qui semble s'être attachée à l'œuvre de Bréant et a paralysé les efforts tentés précédemment pour la mettre au jour. Dans une pareille entreprise, où l'honneur de toute la province, comme le dit M. de Chennevière, est quelque peu engagé, ne devons-nous pas compter sur le concours des Sociétés littéraires de la Normandie, et particulièrement sur celui de l'Académie de Rouen, qui ne peut manquer de s'associer à l'hommage qu'il s'agit de rendre à la mémoire de l'un de ses membres.

(1) *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques Peintres provinciaux de l'ancienne France*, t. IV, p. 76.

(2) Ouvrage déjà cité, t. IV, p. 81.

Si les applaudissements dont elle fut l'objet dans les séances de l'Académie, si la distinction accordée à l'auteur par ce corps savant qui l'associa à ses travaux, si enfin l'accueil que rencontrèrent dans le public les fragments imprimés dans les recueils du temps, ne suffisaient point pour démontrer le mérite et la valeur de l'œuvre, permettez-nous, Messieurs, de reproduire en terminant une note qui se trouve aux archives de l'Académie de Rouen ; elle vous fera connaître le jugement porté sur notre compatriote par ses contemporains.

« Sa qualité dominante, dit cette note, fut d'être aimable parce qu'il réunissait toutes les perfections : la douceur, l'esprit, la politesse, l'urbanité qui composent ce caractère. C'était aussi celui de son genre poétique. Ses vers, quoique faits avec le plus grand soin et même un peu de lenteur, coulaient aisément et semblaient être peu travaillés. Tous ses tours sont également fins et simples et cependant inattendus, ce qui leur donne un air original qui lui était propre. Les pensées sont légères et philosophiques, les images riantes, mais peintes avec précision. S'il n'eût été obligé de quitter la capitale pour la province, il eût atteint au plus haut degré dans le genre agréable. »

Comme vous le voyez, Messieurs, Bréant avait été apprécié par ses contemporains, et ceci est digne de remarque, car, généralement, ce n'est guère qu'après un temps plus ou moins long que justice est rendue au mérite et au talent. En tirant de l'oubli le nom de Bréant et en l'inscrivant sur la liste des hommes qui ont honoré notre cité et même notre Normandie, vous aurez, Messieurs, rendu un juste et légitime hommage à la mémoire d'un talent trop longtemps ignoré.

RAPPORT

DE M. L'ABBÉ PORÉE

SUR LE

CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS

A LA SORBONNE, EN 1881

—

MESSIEURS,

En me faisant l'honneur de me déléguer au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, vous m'avez, en quelque sorte, imposé l'obligation de vous parler de ces assises scientifiques qui marquent, chaque année, un progrès nouveau dans les conquêtes de l'esprit humain.

L'année dernière, M. Quevilly retraçait devant vous, en semblable occasion, un tableau complet dans sa brièveté des nombreuses lectures qui avaient rapport à la Normandie. Je ne saurais prétendre traiter aujourd'hui ce sujet multiple avec la compétence de mon excellent collègue et ami. Du reste, les lectures, dont le sujet se rattachait à notre province, étaient peu nombreuses cette année. Dans la section d'Histoire et l'Archéologie : une étude historique et descriptive du château de Gisors, par M. le vicomte de Pulligny ; un mémoire sur des lettres inédites conservées à la bibliothèque de Vire et relatives à l'administration provinciale sous Louis XIV, par M. de Gasté ; des recherches sur les progrès de l'imprimerie à Rouen au XIVe siècle, par M. Cagniard ; une étude de M. Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, sur les caractères et les limites du patois normand, et une autre de

M. Lehéricher, sur le changement de genre qu'ont subi en français les substantifs latins se terminant en *or*, comme *dolor*, *calor*, etc. Dans la section des Sciences : deux mémoires de M. Lennier, directeur du Muséum d'histoire naturelle au Havre, l'un sur les éboulements récents du cap de la Hève, l'autre sur l'exposition géologique et paléontologique du Havre en 1879. Deux communications de M. Morière, doyen de la Faculté des Sciences de Caen, sur l'*apiocrinus* et le *millericrinus* de la grande oolithe des environs d'Argentan, sur des équisétacées rencontrées dans le grès liasique à Sainte-Honorine-la-Guillaume, département de l'Orne. Tel était le contingent relatif à la Normandie.

Vous ne vous étonnerez pas trop, Messieurs, de me voir choisir un terrain un peu différent, et vous soumettre d'abord quelques considérations, qui ressortent de l'examen des travaux du Congrès de 1881. Les lectures faites chaque année au Congrès des délégués, représentent une somme d'efforts persévérants, de labeurs considérables, qui, en se groupant et en se contrôlant dans un débat public, fournissent au travailleur de précieux points de comparaison et des éléments nouveaux d'étude.

Pour ne parler que des travaux historiques qui prennent de jour en jour une extension marquée, nous avons entendu une série de mémoires fort savants et d'une utilité incontestable. Nous avons pu voir une fois de plus que l'histoire est entrée dans sa véritable voie.

L'histoire, Messieurs, est un champ immense que l'on a sillonné en tout sens, mais dont le sol n'a pas encore été suffisamment creusé. Avant d'entreprendre la mise en œuvre des richesses qu'il renferme, il fallait déblayer le terrain, c'est-à-dire faire cesser l'engouement dont on s'était pris pour les productions historiques de l'école du XVIIe et du XVIIIe siècle. Il est vrai qu'à côté de ces historiens littérateurs qui prenaient pour modèle Tite-Live ou Salluste, une autre école commençait dans l'ombre un mouvement de réparation ; je

dis dans l'ombre parce que l'éclat jeté par ses promoteurs ne dépassa pas d'abord le cercle restreint des érudits et n'atteignit pas le grand public. C'est l'école des Bénédictins de Saint-Maur, des Bollandistes et de Savants laïques tels que Duchesne, Baluze et du Cange. Ces hommes intelligents ne firent pas de l'histoire, mais ils comprirent la nécessité de préparer le terrain aux historiens à venir par deux opérations à la fois colossales et délicates : la publication et la critique des sources historiques oubliées dans une foule de manuscrits dont on avait perdu l'intelligence. Et quand eurent paru le *Recueil des Histoires de France*, l'*Histoire littéraire*, le *Glossaire de la basse latinité*, le *Traité de Diplomatique*, et tant d'autres monuments qu'une patience merveilleuse pouvait seule exécuter, on put dire qu'une science nouvelle était née. Leurs auteurs laissaient au XIXe siècle le soin de la développer, de la perfectionner, de lui donner sa forme définitive; mais ils avaient déjà fondé une grande et belle chose : de ce qui n'était qu'un art, ils avaient fait une science.

Notre siècle, Messieurs, n'a point failli à la tâche qui lui était léguée. Grâce aux travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de l'Ecole des Chartes, grâce à l'initiative de plusieurs sociétés savantes, à la fondation de recueils spéciaux, l'histoire de notre pays a été transformée par une série de découvertes. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ce qui s'écrivait il y a cinquante ans avec ce qui s'écrit actuellement. Un historien qui se respecte et qui respecte son public ne peut plus se borner à de beaux récits, à des tirades sonores. Il faut fournir des preuves, il faut citer des sources, des témoignages, et ces témoignages, il faut en discuter la valeur, non seulement à l'aide des notions acquises, mais en y ajoutant autant que possible de lumières nouvelles.

Messieurs, voilà ce qui caractérise la méthode historique actuelle : remonter aux sources et par leur examen critique,

donner des notions exactes des hommes et des choses que l'on étudie.

Si l'école historique actuelle se sépare de celle qui l'a précédée par sa méthode critique, elle ne s'en distingue pas moins par l'objectif qu'elle prend de ses investigations. Pendant les deux derniers siècles, on a fait des histoires générales dont la pauvreté du fond n'a d'égale que le fastidieux ennui qu'en procure la lecture. On a mis trop de titres abstraits aux livres d'histoire : histoire de la littérature, histoire de l'art, histoire de la philosophie. « Ce sont là des abstractions, a dit un écrivain, et il ne faut pas que les abstractions cachent les choses (1). » Si l'on veut bien faire connaître une institution, une nation, une époque, il ne faut pas seulement mettre en lumière des dates, des actions d'éclat, des sièges de villes, des guerres heureuses ou néfastes, il faut descendre de ces sommets dans les obscurités qui cachent la vie, les pensées, les aspirations des divers groupes dont se compose une société. Et c'est par l'étude spéciale de chacun de ces éléments que l'on peut parvenir à donner une idée vraie de l'ensemble.

Un écrivain, dont les dernières œuvres ont fait sensation dans le monde savant, M. Taine, a développé ces idées avec une saisissante clarté, à propos d'une étude sur le XVIIIe siècle. « En toute science, dit-il, nous étudions chaque classe d'objets sur des échantillons choisis. Il ne s'agit donc que de retrouver des échantillons de l'homme et de la femme au XVIIIe siècle, et de les retrouver à tous les degrés de l'échelle sociale, c'est-à-dire de prendre les figures distinctes et principales, celles qui, par leur banalité ou leur relief, peuvent servir de moyenne ou de type : ici, le prince du sang, le grand seigneur de cour, le prélat, le parlementaire, le financier et l'intendant ; là, le gentilhomme de campagne, le curé, l'employé, l'avocat et le marchand ; plus loin, le petit laboureur propriétaire, le métayer, l'artisan, et enfin le gueux demi-

(1) Taine.

mendiant, demi-bandit. Trois ou quatre exemples suffiront pour reconstituer chacune de ces figures, mais il faut qu'ils soient copieux et minutieux; tous les détails, tous les accessoires, tous les alentours sont requis. Car la vie d'un homme ne se compose pas seulement des événements notables que racontent les mémoires ordinaires : elle est la série continue de toutes les sensations, pensées, sentiments, actions grandes et petites qui ont rempli ses journées jusqu'à sa mort. Ici encore il faut entrer dans l'intimité du personnage, chercher l'emploi circonstancié de toutes les heures d'une de ses journées, de tous les jours d'une de ses semaines. En plusieurs cas l'on y parvient; alors seulement on le connaît, et l'on est en état de répondre aux cinq ou six grandes questions qui se posent à son endroit ou à l'endroit de sa classe. D'abord, qu'est-ce qu'il produit et qu'est-ce qu'il consomme? Pendant combien d'heures par jour, avec quelle intelligence et quelle application vaque-t-il à une œuvre utile ou inutile?... Quelle idée a-t-il de la famille et de la patrie?... Comment se figure-t-il l'État dans lequel il est compris, le gouvernement auquel il obéit, la hiérarchie sociale où il occupe une place?... Enfin quelle notion précise ou vague se fait-il du beau, du bien, du juste, de l'ordre et du principe du monde?... De ces sentiments principaux dérivent les autres; lorsque nous les avons définis et constatés, nous saisissons dans chaque groupe les volontés profondes qui poussent et dirigent les hommes, nous prévoyons avec certitude la ligne générale de leur conduite; par suite, nous comprenons la force et le sens du courant qui emporte la société tout entière. Ainsi la monographie est le meilleur instrument de l'historien ; il la plonge dans le passé comme une sonde et la retire chargée de spécimens authentiques et complets : on connaît une époque après vingt ou trente de ces sondes, il n'y a qu'à les bien faire et à les bien interpréter (1). »

(1) Taine, Discours de réception à l'Académie française, le 15 janvier 1880.

Là, en effet, Messsieurs, est le vrai mode d'investigation historique, celui dont les résultats forment comme un capital inaliénable aux générations qui suivent. Mais l'histoire générale d'un pays est un sujet bien vaste pour être traité de cette façon par un seul homme. Aussi, voyons-nous nos historiens les plus connus, les plus populaires, ceux qui ont voulu résumer en quelques volumes le passé si rempli de la France, rester dans une infériorité marquée au point de vue du fond, sinon de la forme. Que dirons-nous maintenant si nous en venons aux livres plus répandus encore que l'on met aux mains de l'enfance et de la jeunesse, à ces manuels, à ces ouvrages illustrés qui en sont restés aux préjugés et aux pauvretés du siècle dernier ? « Ces livres usuels, disait Augustin Thierry, réunissent d'ordinaire à la plus grande vérité chronologique la plus grande fausseté historique qu'il soit possible d'imaginer. L'opinion publique en histoire est, ou radicalement faussée, on entachée de quelque fausseté. »

Ce ne sera qu'à l'aide de sondages nombreux et profonds pratiqués dans une époque, un règne, ou une institution, que l'enseignement historique pourra se régénérer entièrement, faire tomber des préjugés encore vivaces, et permettre à chacun de lire dans le passé avec une âme plus calme et un esprit plus éclairé. Les sociétés pas plus que les individus ne reviennent en arrière; mais il est d'une sagesse élémentaire de demander au passé sinon toujours des exemples, au moins de profitables leçons. Car, Messieurs, on ne saurait faire seulement de l'histoire l'objet d'une curiosité stérile. La philosophie doit marcher parallèlement à l'histoire elle-même, elle doit s'en déduire logiquement comme la conséquence d'un principe, et si l'historien doit se garder de moraliser trop, il faut qu'un enseignement salutaire se dégage ouvertement du récit des événements et du portrait des caractères.

Les monographies des hommes et des choses sont comme des pierres taillées, sculptées à loisir sur le chantier, dont la place est indiquée dans le plan d'ensemble et qui doivent

entrer à leur rang dans la grande histoire générale, toujours en construction et à laquelle chaque génération doit apporter sa part de travail. C'est donc avec plaisir et profit tout à la fois que l'on assiste, en entendant quelques-unes des lectures du Congrès de la Sorbonne, à l'éclaircissement d'un problème historique, au complément d'une découverte, à la réfutation d'une erreur qui avait usurpé le droit de cité ; et c'est en ces occasions que l'on comprend que la mission de l'impartiale histoire est d'établir la vérité et de la défendre, et non pas de bâtir des systèmes plus ou moins favorables à des haines ou à des préférences personnelles.

Mais il est temps, Messieurs, de vous entretenir, quelques instants au moins, des travaux qui ont spécialement attiré l'attention de ceux qui les ont entendus. Dans un mémoire fort bien écrit et souvent éloquent, M. Combes, professeur à la faculté de lettres de Bordeaux, a étudié, sous un côté nouveau, l'un des événements les plus connus et les plus discutés du XVIe siècle, la question de la préméditation au sujet du massacre de la Saint-Barthelémy, et ce qui s'est passé à l'entrevue de Bayonne en 1565. Ni Lingard qui s'appuyait sur quelques dépêches des nonces pontificaux, ni M. Rossew-Saint-Hilaire qui n'allait pas plus loin que les lettres du duc d'Albe retrouvées dans les papiers du cardinal Granvelle, n'étaient dans le vrai. A l'aide de lettres jusqu'ici inconnues et tirées des archives espagnoles de Simancas, M. Combes a pu jeter une grande lumière sur ce point si controversé, et faire retomber sur Catherine de Médicis la plus grande part de responsabilité de l'acte odieux qui souilla le règne de Charles IX. Le duc d'Albe n'avait pas tout écrit, et n'avait dévoilé que la première partie de ses conférences avec Catherine et de ses conversations avec la jeune reine d'Espagne. Don Francis d'Avila, l'un des assistants de l'entrevue de Bayonne, nomme le duc d'Albe comme porteur d'autres nouvelles et d'autres entretiens qui avaient pour objet l'écrasement des hérétiques, *para martilla los hereticos*. Philippe II l'annonça à son ambas

sadeur à Rome en recommandant un secret absolu. Il est même convenu qu'on ne dira rien à Charles IX pour ne pas compromettre l'entreprise en la divulguant. Il fallait que, en France du moins, elle eût, au moment voulu, toutes les apparences d'un mouvement soudain.

M. Alfred Maury, vice-président de la section d'Histoire, fait remarquer que M. Combes vient de donner une éclatante confirmation à la dissertation de lord Acton sur le massacre de la Saint-Barthélemy, dans laquelle, il y a déjà vingt ans, d'après les archives de Modène, il avait pressenti des indices sinistres sur la conférence de Bayonne.

Je dois encore vous signaler, Messieurs, un travail de M. Voulot, conservateur du musée départemental des Vosges, sur une représentation inédite d'une divinité gauloise figurée par un personnage appuyé sur un marteau et tenant un vase ; il est accompagné d'un chien. Cette statue, trouvée à Escle, est aujourd'hui au musée d'Epinal. Le même personnage est encore représenté sur une stèle avec sept bustes rangés, quatre et trois, symbolisant les sept jours de la semaine : sur les faces latérales sont sculptés à droite un Mercure avec son caducée, et à gauche un sanglier.

M. Forestié, secrétaire de la Société archéologique de Montauban, analyse les nombreuses et précieuses indications fournies par un livre de comptes d'un marchand montalbanais au XIVe siècle. M. Siméon Luce, membre du comité, fait remarquer qu'il y a peu de documents plus intéressants sur la vie privée au XIVe siècle ; il pense que ce manuscrit doit être publié intégralement. M. Léopold Delisle s'associe au vœu de M. Luce et la réunion accueille ce désir avec une bienveillance très marquée.

M. l'abbé Deshaines, archiviste de Nord, lit une remarquable notice sur André Beauneveu, sculpteur, peintre et miniaturiste, de Valenciennes, que Froissard appelle le « meilleur » de son temps. Cet artiste a exécuté par ordre de Charles V trois tombeaux des rois de France pour l'abbaye de St-Denis.

Louis de Mâle, comte de Flandre, lui a également commandé un tombeau ; il semble avoir travaillé à Cambrai, à Courtrai, à Malines. Les plus importantes de ses œuvres, comme peintre, qui nous soient parvenues, sont deux manuscrits des bibliothèques royale et nationale de Bruxelles, qui contiennent de splendides miniatures exécutées par l'habile maître de Valenciennes.

Dans une étude pleine de recherches, M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas de Nancy, donne sur la situation scolaire des anciens diocèses de Châlons et de Verdun, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les renseignements les plus complets. Avec une persévérance infatigable, M. Magiolo a compulsé dans les archives départementales et communales de Châlons et de Verdun, une quantité de documents inexplorés : mandements d'évêques, programmes d'études, constitutions de congrégations enseignantes, actes et traités des conseils de villes et des communautés, registres destinés aux baptêmes, aux mariages et aux sépultures de chaque paroisse. Après avoir donné les moyennes des conjoints qui ont signé leur acte de mariage dans les paroisses de Châlons et de Verdun, et celles des neuf doyennés de ce dernier diocèse, M. Maggiolo a pu, sans crainte d'être démenti, conclure en ces termes : « J'ai le droit d'affirmer qu'il y avait sous l'ancien régime, dans les diocèses de Châlons et de Verdun, un nombre très considérable d'écoles entretenues par des communautés, ou dotées par la bienfaisance privée ; on savait lire et écrire ; les règlements et les programmes avaient pour but non pas de multipier les connaissances, mais d'inculquer aux enfants de saintes et fortes habitudes religieuses, intellectuelles, sociales ; les maîtres ne manquaient ni de vocation, ni d'aptitude, ni de dignité ; l'enseignement populaire préparait utilement cette génération vaillante dont les cahiers du tiers-état, en 1789, révèlent l'intelligence, le bon sens et le patriotisme. »

Il me reste, Messieurs, à vous signaler quelques changements introduits dans l'organisation du comité des travaux

historiques et qui ont quelque peu modifié celle du Congrès des délégués. La distribution des récompenses à la séance générale a été supprimée. Les subventions jusqu'ici accordées, d'après le rapport du Comité, aux sociétés savantes jugées méritantes par leurs travaux, le seront désormais sur une demande directement adressée au ministère de l'Instruction publique. Enfin, on a pensé que les réunions annuelles « pourraient présenter plus d'intérêt et aboutir à des résultats plus efficaces, si une place était ménagée pour l'examen des problèmes historiques, philologiques et archéologiques dont la solution est encore incertaine, et qui auraient d'avance été mis à l'ordre du jour, pour que chacun pût soutenir son opinion et produire les arguments favorables à sa thèse ou réfuter les objections contraires (1) ».

Une commission, nommée par les délégués présents à la séance, a proposé les sujets suivants, pour le Congrès de 1882 :

1° Une question sur l'étude des patois;

2° Etudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés ; s'attacher principalement à en déterminer la date;

3° Les règles épigraphiques proposées par Ritschl peuvent-elles s'appliquer à la détermination de la date des monuments du midi de la France ?

4° Signaler les monuments à date certaine qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien ;

5° Fixer les caractères précis de l'architecture du XIe siècle en France ;

6° Etat des bibliothèques publiques et des musées d'antiquités dans les départements. — Mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques.

Dans cette revue rapide et nécessairement incomplète, je

(1) L. Delisle. Discours d'ouverture de la section d'Histoire.

n'ai pu, Messieurs, que vous donner une idée bien imparfaite des travaux qui ont été lus cette année au Congrès des délégués des départements.

Mais une pensée m'est venue qui me rassure pour vous. Il n'est pas indispensable d'aller à la Sorbonne pour entendre des lectures historiques dans lesquelles une érudition de bon aloi tient à son service une plume élégante et correcte. La Notice que vous venez d'entendre sur Jacques Bréant, en est la meilleure preuve. Je ne saurais mieux finir qu'en exprimant le souhait que nos savants collègues nous fassent part, de temps à autre, du fruit de leurs recherches historiques, et remettent en honneur, comme vient de le faire M. Malbranche, les hommes dont le caractère ou les œuvres ont jadis illustré notre cité bernayenne.

NOTE

SUR DES

OBJETS EN BRONZE DÉCOUVERTS AU PLESSIS-GROHAN

PAR M. GEORGES BOURBON, ARCHIVISTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

Il y a quelques années, un cultivateur du Plessis-Grohan découvrit, enfouis au pied d'un arbre, un certain nombre d'objets antiques en bronze qui sont restés, depuis, déposés aux Archives départementales. Les circonstances dans lesquelles cette trouvaille fut faite n'ont malheureusement pas été relevées d'une façon précise et il est permis de supposer que les douze objets qui nous sont parvenus ne constituaient point l'ensemble de la découverte. Leur examen donne lieu à plusieurs observations intéressantes.

Ces objets comprennent : huit haches en bronze de différents modèles, deux pointes de lances et deux longues épingles à cheveux, l'une entière, l'autre brisée à la moitié de sa hauteur. On peut chercher à s'expliquer tout d'abord pour quel motif et par suite de quelles circonstances ces instruments divers se sont trouvés réunis. Il ne s'agit évidemment pas d'une simple sépulture de l'âge *dit* du bronze, source fréquente des découvertes de cette nature. Une sépulture n'aurait pas renfermé, ainsi agglomérée, une aussi nombreuse collection d'armes et par contre elle aurait probablement présenté d'autres objets. Il faut écarter également l'hypothèse d'un lieu de combat sur l'emplacement duquel seraient restées les armes tombées des mains des guerriers. Cette hypothèse n'expliquerait pas davantage l'enfouissement en

bloc des objets trouvés au Plessis-Grohan et cette autre constatation que deux au moins des haches paraissent n'avoir jamais servi concourt à l'écarter. Rien n'indique non plus que ces pièces proviennent directement d'un atelier de fabrication. Plusieurs sont brisées et d'autres attestent un assez long usage. Il me paraît plus vraisemblable d'admettre que ce *trésor* enfoui depuis des siècles aurait appartenu à un de ces marchands colporteurs qui chez les anciens habitants de la Gaule faisaient le commerce des armes de bronze et qui, surpris peut-être par un danger imminent, aura voulu sauver au moins ses marchandises. Cette hypothèse ne repose point uniquement sur la fantaisie; en effet les huit haches, bien que paraissant provenir d'un même atelier de fabrication et se rattacher à un type commun, présentent des spécimens variés et dans les détails de nombreuses différences. Nous y distinguons au moins cinq modèles distincts. Les deux épingles à cheveux et les deux pointes de lances offrent la même particularité. Deux des haches, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'ont point servi depuis leur sortie du moule et n'ont pas même été *aiguisées*. Plusieurs, il est vrai, présentent au contraire les traces d'un long usage; en outre, une des épingles à cheveux et les deux pointes de lances sont brisées ou détériorées. Mais il va de soi que les marchands d'armes et d'objets de toilette en bronze se livraient chez les Gaulois aussi bien à l'échange qu'à la vente, ce qui suffit à expliquer ces particularités.

Tous les objets trouvés au Plessis-Grohan sont en bronze et recouverts d'une patine d'oxyde de cuivre. Une seule hache est rongée profondément par l'action du temps : les autres sont dans un parfait état de conservation et pourraient être utilisées aujourd'hui comme à l'époque où elles furent fabriquées. Il est facile de reconnaître au premier examen que ces armes appartiennent à l'époque *dite* du bronze, terme assez vague d'ailleurs pour que nous n'éprouvions aucun scrupule à l'employer. Nous ne chercherons point, en l'absence de don-

nées même approximatives, à préciser davantage l'époque de leur fabrication. Les armes et les objets de toilette que nous avons sous les yeux ont appartenu sans doute à ces peuplades gauloises dont nous ne connaissons guère que le nom et qui, après avoir, aux époques primitives, utilisé les innombrables silex de nos régions comme armes et comme outils, reçurent le bronze de l'Orient et l'employèrent pendant une période dont le point initial est chronologiquement inconnu et dont le point terminal vient se confondre avec l'invasion de César dans les Gaules et l'occupation romaine. Ajoutons seulement que le caractère particulier des objets trouvés au Plessis-Grohan indique une industrie relativement avancée et cherchant déjà à satisfaire des goûts de luxe.

Ces remarques générales faites, il nous reste à indiquer en quelques mots les caractères particuliers des différentes catégories d'objets trouvés au Plessis-Grohan.

Les haches sont au nombre de huit. Elle se rattachent à un même type et comprennent deux parties : la *lame*, qui va s'évasant et s'amincissant depuis la partie médiane jusqu'à l'extrémité et dont le coupant affecte, suivant les spécimens, une forme plus ou moins convexe; la partie à emmanchement qui présente sur les deux faces un évidement profond dans lequel s'engageaient les extrémités bifides du manche. Aucun de nos spécimens n'est à douille creuse et deux seulement portent sur l'un des côtés une oreillette évidée dans le trou de laquelle on passait le lien qui s'enroulait autour du manche et qui assurait la solidité de l'ensemble. Dans l'un de ces deux spécimens, l'oreillette existe, mais par suite sans doute d'un accident survenu pendant l'opération de la fonte, elle n'est point percée et reste par conséquent inutile.

Toutes nos haches, sauf une, présentent au-dessus de la partie évidée, à la base de la lame et des deux côtés, un ornement composé de trois traits renflés se rapprochant en triangle et prolongés par une arête qui s'étend assez avant

vers l'extrémité de la lame. Sur l'une d'elles, ces traits ou stries sont au nombre de cinq de chaque côté.

Deux d'entre elles, nous l'avons dit, sont restées telles qu'elles étaient à la sortie du moule. Elles ont conservé très apparente la ligne saillante formée par la bavure du bronze entre les deux parties du moule. Les autres spécimens ne présentent pas la même particularité : ils ont été aiguisés au moyen d'un polissage qui a produit l'amincissement de la partie supérieure de la lame et l'a rendue extrêmement coupante. Dans cet état, la hache était apte à servir d'outil et pouvait être employée à façonner le bois.

La longuenr totale des haches que nous avons sous les yeux est de 15 à 16 centimètres; la largeur de la lame à sa partie évasée varie entre 50 et 55 millimètres. Enfin la longueur de la partie réservée à l'emmanchement est de 6 à 7 centimètres.

Le bronze était coulé dans le moule de haut en bas, la partie coupante de la lame étant placée en bas. Dans tous nos spécimens, l'extrémité du manche opposée à la lame porte la trace de la *cassure* inégale du bronze produite par l'arrachement de la bavure dépassant le moule. Ce simple détail, qui constitue une imperfection pour l'œil, démontre à quel point les procédés de fabrication de ces instruments étaient primitifs et combien les peuplades gauloises de l'âge du bronze étaient pauvres en outils.

L'examen des deux têtes de lance qui font partie de la trouvaille du Plessis-Grohan donne également lieu à quelques observations.

La première, dont l'extrémité supérieure a malheureusement disparu, mesure dans son état actuel 26 centimètres de longueur ; elle est formée d'une douille creuse, cylindrique à la base et se rapprochant vers l'autre extrémité de la forme quadrangulaire. Une feuille de bronze plate, peu épaisse et très tranchante sur les bords, se détache de cette douille. Les armes de ce genre devaient être promptement détériorées.

La douille est percée à 65 millimètres de la base de deux trous dans lesquels on fixait des clous de bronze qui devaient s'enfoncer dans le bois de la hampe et assurer la solidité de l'emmanchement.

La seconde tête de lance est de plus petite dimension et de forme un peu différente, bien que se rattachant au même type de fabrication. Elle est plus solide dans son ensemble et les ailes de la lame sont plus épaisses et moins coupantes sur les bords. La partie inférieure de la douille a été brisée. Quelque imparfaites que fussent ces armes, elles pouvaient produire de terribles blessures, lorsqu'elles étaient maniées avec adresse par les mains vigoureuses des guerriers gaulois de l'époque du bronze.

Nous arrivons aux deux derniers objets de la trouvaille du Plessis-Grohan, les plus rares et les plus intéressants sans contredit. Ce sont deux de ces longues et fortes épingles à l'aide desquelles les habitants de l'ancienne Gaule relevaient leur longue chevelure. La première mesure 295 millimètres de longueur ; la seconde, dont la tige est brisée, devait être de longueur à peu près égale. Peu d'épingles de ce genre ont été signalées jusqu'à ce jour et nous n'en connaissons point d'aussi grande dimension. Dans la très curieuse sépulture de Cravant (Aube), qui appartient à l'époque du bronze et qui a été signalée par M. Morel (année 1875 du *Bulletin monumental*), on en avait trouvé une sur la clavicule droite du squelette, présentant une grande analogie avec les nôtres. Elle était tombée de la chevelure du guerrier inhumé avec ses armes et ses objets de toilette. Cette épingle mesurait 17 centimètres de longueur. Comme dans les deux spécimens du Plessis-Grohan, un des côtés de la tige était orné de stries ou évidements parallèles circulaires au nombre de seize et terminé par un bouton. Le même article signale une autre épingle de 26 centimètres de longueur, du même type, trouvée aussi dans le département de l'Aube et présentant vingt-trois stries circulaires. Enfin au congrès international de Copenha-

gue, M. Ernest Chantre a présenté un dessin d'une épingle semblable qu'il déclare assez rare et qui avait été trouvée à Poype (Isère).

Nos deux spécimens diffèrent notablement des précédents. Le premier présente trente de ces enroulements circulaires. Le second, plus ornementé, plus luxueux pour ainsi dire, en porte dix-neuf, plus larges et striés sur les bords. Il se termine par un bouton de forme élégante de 2 centimètres de longueur, orné lui-même de rainures circulaires à son extrémité.

Il n'est point douteux — la sépulture de Cravant le prouve incontestablement — que ces grandes tiges de bronze ne servissent aux Gaulois à retenir leur longue chevelure. Leur dimension est particulièrement remarquable. L'usage des épingles à cheveux en bronze et en os se retrouve dans la toilette des femmes à l'époque gallo-romaine, et, chose singulière, certains spécimens appartenant à cette période présentent des ornements à enroulements qui rappellent ceux que nous constatons sur nos épingles du Plessis-Grohan. L'une des épingles de Lillebonne, signalée par l'abbé Cochet, est terminée par une colombe précédée de saillies circulaires dont la forme se rapproche singulièrement de celles de notre épingle gauloise. Généralement les épingles gallo-romaines à l'usage des femmes sont plus courtes que celles de l'époque du bronze. Dans les sépultures franques, des épingles de bronze ou d'argent soutenaient généralement la forêt de cheveux des conquérants de la Gaule : l'une d'elles, trouvée dans le cimetière franc d'Envermen, mesurait 20 centimètres de longueur, dimension qui est loin d'atteindre celle de nos épingles du Plessis-Grohan. Aujourd'hui encore certains sauvages, les Abyssiniens par exemple, employent pour rattacher leur chevelure derrière la tête, de fortes épingles en bois ou en os. Cette coutume se retrouve donc à toutes les époques chez les femmes et chez les hommes, lorsque l'usage existait pour ceux-ci de porter la chevelure longue. Mais, si les épingles

de toilette de l'époque gallo-romaine sont extrêmement nombreuses dans les musées et dans les collections particulières, il n'en est pas de même des objets similaires appartenant aux civilisations antérieures et celles trouvées au Plessis-Grohan méritaient d'être décrites avec quelques détails en raison de leur antiquité (1).

(1) Cinq des objets de bronze du Plessis-Grohan, dont j'avais communiqué les dessins au Comité des travaux historiques, ont été reproduits dans le dernier volume de la *Revue des Sociétés savantes*, avec une note de M. Alexandre Bertrand (7e série, t. VI, 1882, p. 447).

NOTICE

SUR

UNE SÉPULTURE GALLO-ROMAINE

Découverte à Ferrières-Haut-Clocher en 1875

PAR M. GEORGES BOURBON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

La découverte archéologique dont nous allons parler remonte déjà à plusieurs années. Les objets recueillis à Ferrières-Haut-Clocher, pour le compte de la Société libre, par M. l'abbé Lebeurier et par M. Izarn, qui a bien voulu les soumettre à notre examen, ont été trouvés dans une sépulture dont nous aurons à préciser les caractères distinctifs et l'ancienneté, au milieu des substructions d'une maison d'habitation. Les plus intéressants sont déposés sur le bureau (1). Leur ensemble comprend :

1° Neuf vases en verre, différents de formes et de dimensions. Six sont entiers. Un autre a eu le goulot brisé. Les deux derniers n'ont été trouvés qu'en fragments.

2° Une forte armature de fer, très oxydée, dont une extrémité est aplatie tandis que l'autre est terminée par une charnière : cette armature a servi sans aucun doute à fermer une forte caisse en bois, détruite par le temps.

3° Des clous et des fragments de bronze informes, dont la plupart paraissent avoir formé la serrure et l'armature extérieure d'un coffret également détruit. Nous avons cru reconnaître également, parmi ces fragments, les débris

(1) Ils avaient été déjà présentés à la Société dans la séance du 12 décembre 1875.

d'une cassolette à brûler les parfums, dont la forme se serait rapprochée de celle publiée par le comte de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités* (t. IV, pl. CII).

4° Des fragments d'objets de toilette en bois, dans lesquels il est facile de reconnaître les morceaux d'un peigne fin et un fragment important d'une forte épingle à cheveux.

5° Quelques ossements, comprenant une première, une troisième et une quatrième vertèbres cervicales, la tête d'un humérus et un fragment de côte.

Les vases en verre sont particulièrement intéressants et la plupart méritent une description spéciale : nous en possédons neuf, nombre considérable pour une sépulture unique. En général, les tombes romaines explorées dans les cimetières antiques de Normandie, ne renferment qu'un, deux ou trois vases en verre. En revanche, elles contiennent ordinairement des vases en poterie commune ou de luxe, dont l'absence compléte se fait remarquer dans la sépulture de Ferrières-Haut-Clocher. A ce point de vue, la découverte dont nous examinons les résultats présente un caractère exceptionnel qui ajoute à son intérêt scientifique.

Le plus grand des flacons de verre devait mesurer environ 24 centimètres de hauteur : c'est une bouteille à panse ronde, en verre blanc jaspé très mince. Sa forme rappelle exactement celle des vases à rafraîchir l'eau connus sous le nom d'« alcarazas ». La panse a été brisée en plusieurs fragments qui permettraient de la reconstituer presque en entier.

Il faut rapprocher de cette pièce remarquable une coupe en verre blanc, dont un fragment a seul été retrouvé. De forme évasée, élégante et gracieuse, elle présente des gorges et des saillies alternativement ménagées autour de sa circonférence. C'est, à n'en pas douter, un de ces vases que les Romains désignaient sous le nom générique de *poculum*, la coupe à boire placée dans la sépulture près du vase qui contenait le breuvage du mort et dont ce dernier s'était sans doute servi de son vivant.

Vient ensuite un vase piriforme à goulot étroit, de 17 centimètres de hauteur. Il contenait un résidu terreux aggloméré. Notre collègue, M. Ferray, qui a bien voulu analyser ce résidu, y a reconnu une assez forte proportion de matières organiques, soit 19.06 p. 100 contre 67.50 de substances fixes et 13.44 d'eau.

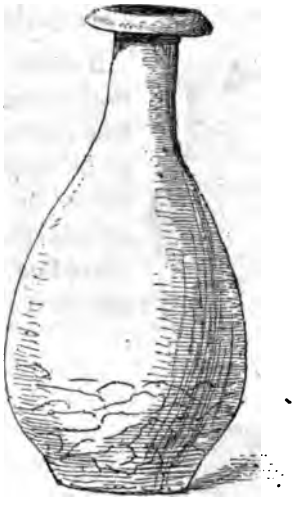

Les deux vases suivants, en verre beaucoup plus ordinaire et de la forme la plus commune, à coloration verte, mesurent, l'un 13, l'autre 10 centimètres 1/2 de hauteur. Le plus grand renfermait une matière terreuse de couleur foncée.

Ces trois flacons appartienent au type le plus vulgaire. On

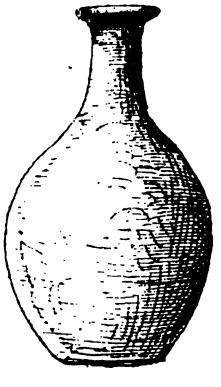

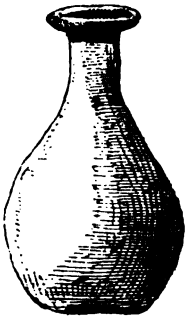

sait que l'usage attribué communément aux vases qui entouraient les sépultures romaines et qui n'avaient pas pour affectation spéciale de renfermer les cendres du mort, c'était de recevoir les aliments et les boissons destinés au défunt

dans la pensée païenne. Les bouteilles de verre devaient contenir du lait, du vin ou de l'hydromel.

D'autres vases, plus petits et plus élégants, renfermaient, suppose-t-on, des parfums : telle était sans doute la destination de cette petite ampoule à panse ronde, de 5 centimètres de hauteur, et en verre blanc, qui accompagnait le corps gallo-romain de Ferrières-Haut-Clocher. Les trois suivants ont vraisemblablement servi au même usage.

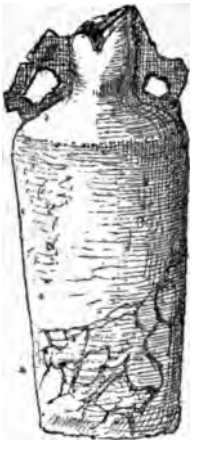

Le flacon en verre blanc jaspé, à anses ou oreillettes d'une couleur verte éclatante, à panse cylindrique, à goulot long et très étroit, est particulièrement remarquable. C'est un spécimen rare de l'art du verrier romain et qui rappelle certaines verreries de Venise. Il est absolument intact, mais rempli de terre aux 2/3. Sa hauteur est de 12 centimètres.

Une autre bouteille, semblable, avec cette différence que le goulot, aujourd'hui brisé, présentait un renflement sensible

à sa partie inférieure, renfermait un résidu terreux agglomméré, de couleur jaune grisâtre.

Enfin un dernier flacon, de petites dimensions et également remarquable, quoique d'une fabrication toute différente, présente un spécimen non moins rare et non moins intéressant de la verrerie gallo-romaine. Il est en verre blanc et mesure 8 centimètres 1/2 de hauteur. La panse renflée au milieu va s'amincissant vers les extrémités en forme de cône. De la partie supérieure et évasée du goulot se détache une anse gracieuse, contournée en torsade, tandis qu'une légère baguette de verre forme un double enroulement autour du goulot.

Ces détails suffisent pour montrer la variété des produits de la verrerie romaine trouvés dans la sépulture de Ferrières-Haut-Clocher. Ces objets de verre ne sont pas les seuls intéressants.

Les fragments de bois qui les accompagnaient et que le temps a rendus cassants, durs et friables, comprennent un morceau d'un de ces peignes fins (*pecten, pecten denso dente*) que les Romains fabriquaient en buis ou en ivoire et dont la forme se rapproche beaucoup de ceux de nos jours. Une petite lame de bois plate et portant sur une de ses faces des traits grossièrement sculptés au couteau a pu appartenir à ce peigne, sans qu'il soit possible de rien affirmer.

L'autre objet en bois, fragment d'une forte épingle à cheveux, mérite d'être particulièrement remarqué. Sa partie supérieure était ornée d'un sujet sculpté représentant une femme nue dans l'attitude de la Vénus pudique. La tête, un des bras et la partie supérieure du corps ont disparu; mais la partie inférieure, assez bien conservée, prouve que le sculpteur qui avait confectionné ce petit objet de toilette n'é-

tait pas étranger aux notions d'art. C'est bien là une de ces épingles à cheveux romaines (*acus comatoria* ou *crinalis*) que

les femmes avaient l'habitude de passer dans leurs cheveux derrière la tête, quand ils avaient été tressés et relevés, pour les maintenir. Quelques exemples d'épingles à cheveux en bois, ornées de sujets sculptés, ont été signalés : le comte de Caylus en a reproduit deux dans son *Recueil d'antiquités* (t. I, pl. LXXX); mais ces exemples sont en somme assez rares et notre spécimen se distingue par sa force et sa grande dimension.

Après avoir mentionné tous les objets rapportés de la sépulture de Ferrières-Haut-Clocher et donné quelques détails sur ceux qui méritaient d'être particulièrement signalés, il nous reste à tirer, avec prudence, les déductions plus générales qui ressortent de l'examen attentif de cette découverte.

Il n'est pas douteux d'abord que cette sépulture ne soit une sépulture gallo-romaine et une sépulture païenne. Le nombre relativement considérable de vases qu'elle renfermait, le fait particulièrement remarquable que tous ces vases sont en verre, forment des indices suffisants à l'appui de cette opinion. Du reste les verreries sont, par leur forme et par leur luxe, de fabrication incontestablement romaine : l'époque franque mérovingienne ne connaissait plus cette élégance et ces procédés perfectionnés. On peut s'étonner seulement qu'avec ces verreries ne se soient pas rencontrés des vases en terre, quelques-unes de ces poteries vulgaires ou de luxe dont fourmillent ordinairement les cimetières romains. On n'y trouve pas non plus cette pièce de monnaie, le *naulus* de Caron, destiné au péage du Styx. Aucun archéologue n'ayant été témoin des fouilles dans lesquelles ont été recueillis les

objets décrits ci-dessus, nous ne pouvons que signaler ces lacunes sans chercher à les expliquer.

Mais, s'il s'agit d'une sépulture gallo-romaine, il paraît non moins certain que le tombeau de Ferrières-Haut-Clocher appartient aux derniers siècles de l'occupation romaine en Gaule et, pour préciser davantage, est postérieur au règne de Constantin. Le corps en effet était inhumé et reposait, d'après les enseignements qui nous ont été fournis par notre vice-président, M. Izarn, dans un cercueil de pierre de forme rectangulaire. C'est là une des caractéristiques de ces sépultures que l'abbé Cochet a très justement appelées *de transition*, parce qu'elles marquent le passage des funérailles payennes aux funérailles chrétiennes, et qui pour la plupart appartiennent au IVe siècle.

Le nombre et le luxe des objets déposés près du corps indiquent en outre que le mort n'appartenait point à la classe pauvre. L'examen des quelques ossements recueillis dans le sarcophage a permis à notre confrère M. le docteur Bidault de reconnaître que le sujet inhumé avait de quatorze à seize ans environ. La présence d'objets de toilette à l'usage des femmes, peigne et épingle à cheveux, suffit à prouver que le corps était celui d'une jeune fille.

A ces points acquis nous nous permettrons d'ajouter quelques hypothèses sur la disposition probable de la sépulture de Ferrières-Haut-Clocher. Nous l'avons dit, aucun archéologue n'a été appelé à se rendre compte *de visu* de la position relative des objets qu'elle renfermait : mais aujourd'hui que des milliers de tombeaux gallo-romains ont été explorés, il est possible de tirer des déductions presque certaines d'un ensemble d'indices tel que celui que nous avons sous les yeux. Près du sarcophage en pierre qui renfermait le corps devaient se trouver les vases en verre que nous avons décrits. Ils avaient été probablement renfermés dans un coffre en bois, circonstance qui expliquerait la présence de la forte armature de fer à charnière retrouvée près d'eux. Dans ce coffre devait

s'en trouver un autre de petites dimensions, dont les fragments de bronze attestent l'existence et dans lequel auraient été déposés les objets de toilette ayant appartenu à la jeune fille morte, le peigne et l'épingle à cheveux.

En résumé, cette sépulture peut être considérée comme une des plus intéressantes découvertes en Normandie. Elle appartient en effet, sans aucun doute, à cette période de transition sur laquelle les documents réunis jusqu'à ce jour par la science archéologique ne sont encore ni très nombreux ni très connus. Nous ajouterons que si on a trouvé et exploré des cimetières antiques renfermant des centaines de tombes, très rarement une sépulture unique a fourni un aussi grand nombre d'objets intéressants dans un pareil état de conservation. Plusieurs des vases de Ferrières-Haut-Clocher, qui ne dépareraient point un musée de grande ville, témoignent de l'art des verriers gallo-romains postérieurs à la fin du IIIe siècle, dont les produits sont considérés comme assez rares. Ainsi que le fait justement remarquer l'abbé Cochet, le verre antique est loin d'être aussi commun que la poterie. Le musée de Rouen, qui ne possédait encore en 1854 que 400 vases en verre romain, estime justement sa collection actuelle une des plus nombreuses et des plus riches de France. Le musée d'Evreux n'en renferme pas beaucoup plus d'une quarantaine, dont un certain nombre endommagés ou en fragments. Les verreries provenaut de la sépulture de Ferrières y figureront donc avec honneur au milieu des objets archéologiques déjà nombreux réunis depuis de longues années par les soins de la Société libre.

AUGUSTE LE PREVOST

ARCHÉOLOGUE ET HISTORIEN

—

COMMUNICATION

Relative à un buste à élever à A. Le Prevost, faite à la Société libre de l'Eure (section de Bernay), le 18 *décembre* 1881, *par M. l'abbé* PORÉE, *curé de Bournainville, inspecteur de la Société française d'archéologie.*

—

MESSIEURS,

Le projet que nous avons l'honneur de vous présenter a été inspiré par un sentiment de sympathie respectueuse et une pensée de réparation nécessaire. Nous sommes d'autant plus assuré de rencontrer près de vous une entière adhésion que nous parlons à des compatriotes, à des amis de celui dont nous voudrions honorer la mémoire.

D'abord, Messieurs, qu'il me soit permis de vous dire que je ne suis en ce moment que l'interprète de l'un de nos collègues qui le premier a conçu l'idée de faire élever à Auguste Le Prevost un buste en bronze qui conservât ses traits et perpétuât sa mémoire. C'était à lui que devait revenir l'honneur d'ouvrir la voie à cette exellente idée qui était bien la sienne. S'il a consenti, avec une courtoisie dont j'apprécie toute la générosité, à me céder la parole, je tiens à dire bien haut que l'initiative appartient à mon honorable collègue M. Join-Lambert, et que le projet eût gagné à vous être présenté par lui que des souvenirs personnels et une longue amitié de famille ont attaché à Auguste Le Prevost.

Quand il s'agit d'ériger une statue, un buste à un écrivain, à un homme d'État ou de guerre, à un bienfaiteur de l'humanité, on se demande tout d'abord quels sont les titres du candidat à l'immortalité. Il convient que le bronze, dans son inaltérable grandeur, ne consacre pas des renommées vulgaires. On exige que les mérites acquis, les services rendus soient réels, indiscutables, et la postérité ne saurait être autorisée à jeter à ce bronze un regard de dédain ou une parole de mépris. Il faut que le respect s'impose et que le passant salue et dise : Cet homme a bien mérité de son pays ; il a droit à la reconnaissance de ses concitoyens. Quelquefois l'opinion publique se hâte outre mesure, et alors l'hommage est prématuré. Mieux vaut attendre que le temps ait consacré le mérite de celui que l'on veut honorer. Mais quand le temps a laissé une renommée intacte, ou plutôt quand il l'a grandie, alors c'est une dette de justice, un devoir de reconnaissance de glorifier le nom de cet homme dont les enseignements et les œuvres ont marqué un progrès dans le champ des conquêtes de l'esprit humain.

Telle a été, Messieurs, la vie de notre illustre compatriote dont la bonté de cœur égalait l'élévation de l'esprit, et que l'on peut proposer comme un modèle accompli et comme un maître à tous ceux qui ont le culte des lettres et l'amour de leur pays. L'heure de l'histoire a sonné pour Le Prevost, et l'on peut affirmer sans crainte que le jugement porté sur lui par tous ceux qui l'ont personnellement connu ne sera pas démenti par la postérité. Parmi les savants dont s'enorgueillit à juste raison la Normandie, je crois qu'il en est peu qui aient plus de titres que Le Prevost à la reconnaissance de leurs compatriotes, soit que l'on étudie ses œuvres d'archéologue, d'historien et de géographe, soit que l'on considère l'influence durable qu'il a exercée sur son époque. Qui mieux que lui a défriché le champ de notre histoire normande, en a popularisé l'étude, frayé des chemins nouveaux, élargi des horizons que l'on entrevoyait à peine? Après ce qu'ont écrit de sa vie et

de ses œuvres MM. Antoine Passy, Desnoyers, l'abbé Cochet, E. et C. de Beaurepaire, il y a, je le sens, témérité à prendre la plume. Que pourrais-je ajouter qui n'ait été déjà excellemment dit? Et pourtant, Messieurs, vous vous étonneriez de mon silence si je ne rappelais pas au moins les grandes lignes de cette vie si bien remplie et les œuvres principales de l'antiquaire et de l'historien. Si donc je ne puis avoir la prétention de vous apprendre quelque chose, à vous qui l'avez connu, du moins aurai-je la satisfaction, en vous parlant de Le Prevost, de réveiller d'aimables et précieux souvenirs.

Auguste Le Prevost naquit à Bernay le 3 juin 1788. Dès ses jeunes années une sorte d'instinct l'entraîna vers les études historiques. « Il aimait à raconter que la vue d'une carte de Normandie divisée en diocèses et en doyennés lui révéla sa vocation. Cette carte était appendue dans la maison de son père. La curiosité de l'enfant était sollicitée par la disposition bizarre des limites coloriées qu'il retrouvait toujours sous ses yeux. Quand il quittait le toit paternel, ces figures lui revenaient à la mémoire comme des apparitions. Restées d'abord sans signification pour son intelligence, elles se montrèrent enfin lumineuses quand, par les travaux les plus variés, il pénétra l'énigme qui avait tourmenté son enfance (1). »

Un autre souvenir encore plus caractéristique a été consigné par Le Prevost lui-même dans ses Notes sur le département. Il vit un jour, encore tout enfant, une collection de chartes provenant de l'abbaye du Bec, étalées sur de longues tables au district de Bernay. La vue de ces majestueux parchemins et surtout de leurs magnifiques sceaux de cire rouge et verte lui causa une vive admiration, et comme il la témoignait dans les termes les plus passionnés, on les coupa et on les lui donna. « Il les conservait au Tilleul et les montrait en ajoutant que leur possession avait été l'un des plaisirs les plus vifs de sa

(1) *Mémoires et Notes sur le département de l'Eure. Notice sur A. Le Prevost*, par Antoine Passy. I, 1.

jeunesse, et leur don un des moments les plus importants de sa vie (1) ».

Ce fut au collège de sa ville natale que le jeune Le Prevost commença ses études classiques dont il poursuivit le cours à Rouen et à Paris. Mais dévoré du désir de savoir, il se mit à apprendre l'anglais, l'italien, l'allemand, le suédois, le sanscrit et l'hébreu. Les sciences naturelles eurent aussi pour lui, jusqu'à la fin de sa vie, l'attrait le plus vif. Ses travaux de botanique furent remarqués. Il s'était formé avec les plantes de la Normandie un magnifique herbier, et plusieurs des plantes nouvelles qu'il rencontra le premier portent son nom.

Mais c'était dans les études historiques que Le Prevost devait trouver sa véritable voie. Il débuta en 1813 par un Mémoire sur la crypte de Saint-Gervais à Rouen, que suivirent bientôt les *Réflexions sur les Antiquités de la Seine-Inférieure et de l'Eure* et le *Mémoire sur la porte du Bac* démolie en 1816. Le Prevost faisait avec un certain retentissement son entrée dans le domaine de l'histoire monumentale, et les essais qu'il donnait au public faisaient déjà pressentir le savant qui devait écrire plus tard la *Notice sur la Châsse de Saint-Taurin*, le *Mémoire sur la collection de vases antiques* trouvés à Berthouville, et tant d'autres ouvrages écrits dans un style plein de mesure et de bon goût, et remarquables par l'étendue de l'érudition et la sagacité de la critique.

Le Prevost avait pris pour épigraphe de l'un de ses livres cette parole d'un auteur ancien : *Nosce patriam, postea viator eris*. Le mot de Cicéron est juste, mais il n'est pas moins vrai que, « si nous voulons bien connaître notre pays, il faut que nous voyions quelque peu les autres (2) ». Le Prevost mit à profit ce double conseil. Il parcourut presque toute la France, et visita l'Italie. les Alpes, les Pyrénées et les bords du Rhin.

(1) *Mémoires et Notes*. Notice par A. Passy, p. 2 et 233.

(2) Young.

Il ne voyageait pas en touriste qui cherche des impressions, mais en observateur et en savant, recueillant les notes, visitant les monuments et les dépôts d'archives, « et laissant sur son passage des amis et des correspondants ». Les voyages faits dans de telles conditions sont une source féconde d'enseignements, ils élargissent le cercle des connaissances et permettent de comparer l'esprit, les mœurs, le niveau scientifique des différents peuples.

L'isolement prolongé stérilise l'étude, surtout l'étude de l'histoire. On a pu dire, il est vrai : *Timeo hominem unius libri*, mais il s'agissait non de l'historien, mais du philosophe méditant sur les problèmes ardus de la métaphysique, ou du mathématicien poursuivant quelque étonnant calcul ; à ceux-ci il faut le silence et la solitude pour atteindre à un résultat qui est tout dans la perspicacité de leur entendement et la rigueur de leurs déductions. Il en est autrement de l'historien dont la pensée étreint non pas une abstraction, mais des réalités diverses, dont le regard embrasse non pas un phénomène particulier, mais la vie entière d'un homme ou les annales d'un siècle. Par la nature de ses recherches, l'historien devient le contemporain de tout un passé dont il étudie les mœurs, les traditions, les monuments. L'histoire ne peut être faite qu'au moyen d'une sorte de mise en commun d'efforts individuels, vrai capital auquel chaque travailleur apporte sa part de labeur en bénéficiant lui-même du travail de tous. Là, Messieurs, est la grande force et la raison de l'association scientifique. Le Prevost avait compris cette vérité, aussi fut-il naturellement amené à prendre une large part à l'établissement des diverses sociétés qui ont sonné le réveil des études scientifiques dans notre pays. Lorsque M. de Caumont, ce vulgarisateur par excellence, entreprit de fonder la Société des Antiquaires de Normandie, la Société française pour la conservation des monuments, l'Association Normande, la Société Linnéenne de Normandie, Le Prevost s'empressa de lui apporter son concours avec un zèle et une générosité qui ne

se sont jamais démentis. Les Académies de Rouen et de Caen, la Société académique de l'Eure, la vôtre, Messieurs, le comptèrent également au nombre de leurs membres les plus actifs et les plus dévoués. En 1838, il entra à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où sa place était marquée près des Guizot, des Thierry, des Le Wailly et des Le Clerc.

Tout en publiant un nombre considérable de mémoires historiqnes (c'était la forme littéraire qu'il semblait préférer), Le Prevost avait entrepris d'autres travaux de plus longue haleine. Il commença à préparer en 1833, pour la Société de l'Histoire de France dont il était l'un des fondateurs, sa magistrale édition d'Orderic Vital ; il voulut reviser le texte, expliquer les obscurités, rétablir la chronologie dans l'œuvre du moine de Saint-Evroult, qui donne sur l'histoire du XIe et du XIIe siècles tant et de si précieux témoignages. En 1848, il publia l'*Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul,* petit chef-d'œuvre de monographie d'une commune rurale. Quelques années auparavant, il avait donné une édition des *Pouillés de Lisieux*, et il recueillait les éléments d'une *Histoire des communes du département de l'Eure* que le temps et la cécité qui lui survint ne lui ont pas laissé terminer. Mais les notes innombrables qu'il avait réunies ont permis à MM. Léopold Delisle et Louis Passy de publier trois volumes de ces *Mémoires* qui sont, malgré des omissions inévitables, le travail le plus substantiel et le plus approfondi qui ait été fait sur la topographie et l'histoire de notre département. Ainsi, Messieurs, dans ce vaste cercle d'investigations où se mouvait à l'aise l'esprit si actif de Le Prevost, c'était toujours la Normandie qui était l'objet incessant de ses travaux et de ses recherches. « Le trésor des découvertes qu'il amassait dans les excursions scientifiques de son esprit, il le rapportait avec une passion exclusive à sa chère province; c'était pour elle qu'il variait ses études, qu'il les diversifiait. Il cherchait par toutes les voies à pénétrer dans son histoire naturelle aussi bien que dans son his-

toire politique (1). » Cet amour du sol natal si caractéristique chez Le Prevost, nous en trouvons la preuve non seulement dans le titre des ouvrages qu'il lui a consacrés, mais encore dans l'émotion communicative avec laquelle il a parlé de ses monuments. Y a-t-il, par exemple, rien de plus simplement beau que cette page dans laquelle il retrace, comme dans un tableau achevé, les glorieuses origines de l'abbaye du Bec ? (2). Et les paroles suivantes de sa préface des *Pouillés de Lisieux* ne nous peignent-elles pas au vif les sentiments auxquels il demeura fidèle toute sa vie : « C'est toujours avec un nouveau plaisir que nous revenons à l'exploration de ce sol de notre province dont les localités, les monuments, les traditions, les documents, les noms mêmes, plus chers qu'aucuns autres à notre amour, sont aussi plus familiers à notre mémoire et se dessinent plus nettement dans notre pensée, par lequel nous avons commencé nos travaux archéologiques et par lequel nous espérons les terminer un jour (3) ».

Un apôtre si convaincu ne pouvait manquer de faire des adeptes. « Le Prevost a été un des représentants de la Normandie dans la révolution scientifique du XIXe siècle. Sa vie tout entière fut consacrée à la propagande des doctrines sur lesquelles repose l'avenir des sciences historiques. Le Prevost ressentit une joie profonde lorsqu'il vit le mouvement qu'il avait si puissamment imprimé à la Normandie entraîner en même temps les autres provinces et la France entière (4). » Cette influence, Messieurs, mériterait d'être étudiée avec soin, car elle s'est exercée sur des disciples qui à leur tour sont devenus des maîtres éminents : il suffit de nommer M. Léopold Delisle. Ce rayonnement intellectuel de Le Prevost a été fort bien caractérisé par le biographe dont

(1) *Mémoires et Notes*. Notice par A. Passy. I, p. 5.

(2) *Mémoires et Notes*, I, p. 225.

(3) *Pouillés de Lisieux*, 1844, p. 5.

(4) *Mémoires et Notes*. Notice par A. Passy. I, p. 15.

nous aimons souvent à emprunter la plume, lorsqu'il parle de ces deux savants qui furent pendant très longtemps les chefs de la science en Normandie, MM. de Gerville et Le Prevost : « Chacun groupait autour de soi les savants de son pays et donnait par une correspondance active et d'excellentes publications un élan dont on peut encore mesurer l'importance et la force. Quand on récapitule le grand nombre de mémoires, notes, rapports insérés dans tous les recueils littéraires de la province, les conseils demandés et donnés, les lettres reçues et échangées; quand on énumère toutes les questions soulevées, débattues ou résolues dans le domaine des sciences naturelles ou historiques, on doit admirer l'éclat jeté par leur persévérance lumineuse et reconnaître qu'ils tiennent une place éminente dans l'histoire de la Normandie (1). » Les relations scientifiques de Le Prevost étaient immenses, et c'est par elles aussi bien que par ses écrits qu'il a rendu de véritables services et exercé une influence durable.

Sa correspondance était charmante, et l'un de ses meilleurs amis et de ses plus fidèles correspondants, l'abbé Cochet, a pu dire : « Ses lettres sont autant de petits chefs-d'œuvre d'urbanité, de bon ton, d'aménité et d'atticisme, en même temps qu'elles pétillent d'esprit et étincellent de science. Il possédait sous ce rapport un talent unique et il continuait la tradition des grands siècles de la littérature française. Sa correspondance rappelait celle des Bénédictins, et en effet, M. Le Prevost était un bénédictin par la science, un académicien par le style, un gentilhomme par le ton. Tous ceux qui possèdent des lettres de lui les garderont comme des bijoux et des perles précieuses. Nous croyons même qu'un jour on les recherchera comme on pourchasse aujourd'hui, à travers l'Europe, les lettres de Mabillon, de Montfaucon, de

(1) *Mémoires et Notes*. Notice par A. Passy. I, p. 13.

dom Tassin ou de Thierry Ruinart. M. Le Prevost n'était-il pas le Mabillon de la Normandie ? (1)

Lorsque la science marche de pair avec une bienveillance et une aménité si parfaites, il n'est pas étonnant que celui qui est doué d'aussi rares qualités de l'esprit et du cœur se voie entouré de respects, de sympathies, d'affections à toute épreuve. Le Prevost eut des disciples, mais on peut dire qu'il eut surtout des amis. Ceux qui l'ont intimement connu ont tracé de lui un portrait que vous me saurez gré de reproduire ici : « Son caractère était doux, aimable et facile, sa conversation spirituelle et variée. Ceux qui l'écoutaient apprenaient toujours quelque chose. Il avait l'esprit fin, observateur et solide. Sa gaieté conservait du caractère normand cette malice gauloise qu'une bonhomie naturelle ne fait pas d'abord soupçonner chez nos compatriotes (2). » « La distinction de ses manières, le charme de son caractère et de sa conversation, la sûreté de son jugement, la variété de ses connaissances attiraient autour de lui les érudits, les poètes, les artistes qui se vouaient à la glorification de la Normandie (3). »

Il aimait surtout à encourager les jeunes gens. Il leur prodiguait ses conseils, et mettait à leur service, avec une inépuisable bonté, ses lumières et son expérience. « Bien qu'il connût toute la valeur du temps et qu'il eût pu l'employer de la manière la plus fructueuse pour son renom littéraire, on le vit constamment s'oublier lui-même pour aider les autres dans leurs travaux, et prodiguer à tous ceux que la réputation de son affabilité encourageait à s'adresser à lui, les trésors d'une érudition acquise par de longues veilles. On rencontre peu d'exemples d'un pareil désintéressement. M. Le Prevost en trouva la récompense, la plus douce qu'il pût désirer, dans

(1) *Journal de Bernay*, 4 août 1859.

(2) *Mémoires et Notes*. Notice par A. Passy. I, p. 24.

(3) De Barante, *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Mai 1860.

les affections sincères et nombreuses qu'il excita et que sa perte est loin d'avoir éteintes (1). »

Vers la fin de sa vie, une infirmité cruelle, la cécité, atteignit l'illustre vieillard et vint interrompre le cours de ses travaux. Il supporta courageusement et chrétiennement cette douloureuse épreuve. La sérénité de son caractère n'en parut même pas altérée. Parfois il se récréait en composant des vers et des chansons pour remercier ceux qui veillaient sur lui des soins qu'ils lui prodiguaient.

Mais le terme de sa vie approchait. Au mois de juillet 1859, il fut atteint d'une maladie grave qui ne donna point tout d'abord d'inquiétudes sérieuses, mais dont les progrès soudains ne purent être conjurés par la science et le dévouement de M. le docteur Caneaux, son neveu. Le Prevost, fidèle à des convictions qui ne pouvaient manquer d'être le partage d'un esprit si judicieux et d'un cœur si droit, demanda les secours de la religion, et les reçut dans les sentiments d'une piété touchante. Deux jours après, le 16 juillet 1859, il expirait à l'âge de soixante-douze ans (2).

Telle fut, Messieurs, la vie d'Auguste le Prevost, vie d'étude, de travail, de dévouement à la science et à son pays. Il ne se pouvait pas qu'une aussi noble mémoire tombât dans l'oubli. Sans parler de sa famille qui garde fièrement et religieusement son souvenir, de ses amis qui l'on fait revivre dans ses œuvres posthumes, de ses collègues qui l'ont loué comme il convenait au sein des académies, je me plais à dire, Messieurs, que la ville de Bernay a pris à tâche d'honorer le nom d'un de ses plus illustres enfants. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'en 1863, l'Association Normande, sous l'inspiration de son directeur, M. de Caumont, fit placer une plaque commémorative sur la maison dans laquelle est né notre compatriote. Son nom a été inscrit dans une des salles de la bibliothèque ;

(1) Ch. de Beaurepaire, *Revue de la Normandie*. 1863, p. 567.

(2) Le Prevost est mort à la Vaupalière, près de Rouen.

tout récemment encore, l'administration municipale l'a donné à la rue qu'il a longtemps habitée. Toutefois la dette a-t-elle été entièrement acquittée, et ne pouvons-nous pas redire avec le savant secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Normandie : « Est-il bien sûr que la Normandie ait fait pour Le Prevost tout ce qu'elle doit à sa mémoire? (1). » Cette lacune, Messieurs, nous espérons qu'elle sera comblée par le suprême hommage que nous vous proposons de décerner à Le Prevost.

Nous vous soumettons ce projet avec d'autant plus de confiance qu'il a déjà obtenu les suffrages des Sociétés savantes de la Normandie. Les Académies de Rouen et de Caen, la Société des Antiquaires, l'Association Normande, la Société Linnéenne ont promis leur concours. Il est une autre Société dont Le Prevost fut un des fondateurs, qui demande à s'associer à notre œuvre de réparation, c'est la Société Française d'Archéologie. Son directeur, M. Palustre, m'a exprimé à ce sujet, au nom du Comité d'administration, les sentiments de la plus cordiale sympathie ; il désire que la souscription soit ouverte sous les auspices de la Société Française d'Archéologie aussi bien que de la vôtre. Toutefois, Messieurs, l'initiative appartiendra à la section de Bernay. Si la Normandie et la France peuvent s'enorgueillir d'un savant tel que Le Prevost, nous, ses compatriotes, nous ne pouvons pas laisser à d'autres l'honneur et le soin d'élever son monument. Le Prevost est un enfant de Bernay ; il lui appartient non seulement par sa naissance, mais encore par sa carrière administrative ; pendant près de vingt ans il a rendu de réels service au canton comme conseiller général, à l'arrondissement comme député. J'ai donc pleine confiance dans l'accueil que vous ferez à notre proposition. Vous aurez à organiser un Comité chargé de recueillir les souscriptions, de choisir un sculpteur habile, de surveiller l'exécution de son œuvre. En vous associant,

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, 1879, p. 304.

Messieurs, à cet acte de réparation et de patriotisme, vous aurez mérité la reconnaissance du monde savant, et rendu votre nom désormais inséparable de celui du Pausanias de la Normandie.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET PAR LES ÉDITEURS

Ou envoyés par le Gouvernement.

—

PAR LES AUTEURS

MM.

BARBIÉ DU BOCAGE (membre de la Société). Boisement de terrains agricoles improductifs. — Discours prononcé à la session de la Société des agriculteurs de France, le 28 février 1881, par M. Barbié du Bocage. Br. in-8°. Paris, 1881.

BARRAL. Conférence sur les applications de l'électricité à l'agriculture, faite le 26 octobre 1881, par M. J.-A. Barral, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France. Br. in-8°. Paris, 1881.

BELLANGER (membre de la Société). Le Poète ridicule, satire par Justin Bellanger. In-4°.

BOIVIN-CHAMPEAUX (membre de la Société). Discours prononcé le 1er février 1882, par M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges.

BONNIN. Inscriptions romaines trouvées en France. Manuscrit in-4°, de M. Bonnin (Théodose), daté de 1844. (Donné par M. Bonnin fils, membre de la Société).

BOURGNE (membre de la Société). Étude agricole sur le canton d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne), par M. A. Bourgne, ancien élève de Grignon. Paris, G. Manon, éditeur, 1879.

BRASSAC. Annuaire général d'horticulture, par F. Brassac. Br. in-8°. Toulouse, 1882.

CAUËT (membre de la Société). Discours prononcé par M. Cauët aux obsèques de M. Ferdinand Bagot, le 3 octobre 1882. Br. in-8°. Evreux, 1882.

CHATEL. Un livre très utile, par M. Victor Chatel. 1 vol. in-8°. Caen, 1879.

CLOSSET. Réformes pratiques. Livre III du Code de commerce (des faillites et banqueroutes), par A. Closset, avocat à la cour d'appel de Paris. Br. in-8°. Paris, 1879.

MM.

Colombel (secrétaire perpétuel). Une Soirée au Grand-Saint-Bernard, en 1852, par M. Émile Colombel. Br. in-12. Evreux, 1882.

Cossé. Pétition contre les traités de commerce, par M. Émile Cossé. Br. in-18. Paris, 1880.

Couedic. Champignons des environs du Havre et des rives de la Seine maritime, par Couedic. Feuille in-8°. Le Havre, 1880.

Dailly (membre de la Société). Note sur les récoltes de blé d'hiver obtenues de 1822 à 1878, à Trappes (Seine-et-Oise), par M. Adolphe Dailly, président de la Société nationale d'agriculture. Br. in-4°. Paris, 1880.

Delombre. L'État et les tarifs des chemins de fer, par Paul Delombre, avocat à la cour d'appel. Br. in-8°. Paris, 1880.

Desnos. Résumé des législations française et étrangère sur les marques de fabrique, par Charles Desnos, ingénieur, ancien élève de l'École centrale. Br. in-12. Paris.

— Résumé des législations française et étrangère sur les brevets d'invention, et de la loi belge sur les marques de fabrique et de commerce en 1879, par le même. Br. in-12, Paris.

Duchet et A. Giry. Cartulaires de l'église de Thérouanne, par Th. Duchet et A. Giry. 1 vol. in-4°. Saint-Omer, 1881.

Fouquier (membre de la Société). Recherches historiques sur Beuzeville et son canton, par M. Eugène Fouquier. 1 vol. in-8°.

Fleury. Origine et développement de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims, par Edouard Fleury. 1 vol. in-8°. Laon, 1881.

Groult. Annuaire des musées cantonaux, par M. Edouard Groult, avocat à Lisieux. 2e année. 1881.

Jancigny (de) [membre de la Société]. Le vice-amiral baron de la Roncière-le Noury. Notice biographique, par Alfred de Jancigny, ancien préfet. Br. in-8°. Evreux, 1881.

Lecard. Notice sur les vignes du Soudan, découvertes par M. Lecard. Br. in-8°. Vesoul, 1881.

Limousin. La Liberté du bon marché dans les transports, par M. Ch. Limousin, membre de la Société d'économie politique de Paris. Br. in-8°. Paris, 1881.

Louvard. La Réforme des tarifs de chemins de fer, par Ludovic Louvard. Br. in-8°. Paris, 1881.

Marc. La Poésie provinciale. Etude lue à la Sorbonne, par M. Gabriel Marc, membre de la Société des gens de lettres. Br. in-8°. Clermont-Ferrand, 1877.

MM.

MARCHAND. Conférence sur la doctrine des engrais chimiques, par M. Eugène Marchand, membre de la Société nationale d'agriculture de France. Br. in-8°. Rouen, 1880.

— Les Champs d'expériences de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. — Rapport sur les résultats obtenus, par M. E. Marchand. Br. in-8°. Rouen, 1881.

MARTEAU. Le Rachat et l'exploitation des chemins de fer, par Amédée Marteau. Br. in-18. Le Havre, 1880.

MOREAU. Album du Caranda (suite). Planches représentant les fouilles de Trugny, 1879; les fouilles de Breny (Aisne), les fouilles d'Armentières (Aisne), 1881; par Frédéric Moreau. Saint-Quentin, 1880-1882.

NEYMARCK. Les Chemins de fer devant le Parlement, par Alfred Neymarck. Br. in-8°. Paris, 1880.

PÉRIAL. Budget de l'état des recettes et dépenses de la ville d'Evreux, de l'année 1875, par M. Périal. Br. in-12. Evreux, 1875.

PULLIGNY (le vicomte DE) [membre de la Société]. Guide du visiteur à l'Exposition artistique d'Evreux. Br. in-8°. Evreux, 1880.

— Discours prononcé à l'Exposition des beaux-arts d'Evreux, par M. le vicomte de Pulligny. Br. in-8°. Evreux, 1880.

— Six semaines en Algérie. Notes de voyage du Congrès scientifique tenu à Alger, avril 1881. 1 vol. in-8°. Paris, 1881.

POUYER-QUERTIER (membre de la Société). Rapport général fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif à l'établissement du tarif général des Domaines, par M. Pouyer-Quertier, sénateur.

— L'Annexe au Rapport général, contenant les documents américains, anglais et allemands. 2 vol. in-4°. Imprimerie du Sénat. Paris, 1881.

RATEL. Du Printemps à l'Hiver, poésies par J.-F. Ratel, publiées par la Société libre de l'Eure (section de l'arrondissement de Bernay). 1 vol. in-8°. Bernay, 1880.

RICARD. Discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Rouen, le 3 novembre 1881, par M. Ricard, avocat général. Br. in-8°. Rouen, 1881.

RICHARD (du Cantal). L'Agriculture et les Haras, par Richard (du Cantal). Br. in-8°. Paris, 1881.

SAY. Le Rachat des chemins de fer, par M. Léon Say, membre de l'Institut. Br. in-8°. Paris, 1881.

MM.

SEMELAIGNE. Avœux et Dénombrements de la vicomté de Conches au xve siècle, suivis du Coutumier de la forêt, publiés par le docteur Semelaigne. 1 vol. in-8°. Paris, 1881.

THEVENOT. Notice sur la Vie et sur les Œuvres de Théodore Vibert et de Paul Vibert, par Arsène Thevenot. Br. in-8°. Paris, 1881.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Récoltes de la France en 1879. Feuillet in-4°. Année 1879.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION ET DES BEAUX-ARTS

Journal des savants.
Revue des travaux scientifiques.
Romania.
Rapport sur les Archives nationales.
Revue des Sociétés savantes.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.
Les Grandes Usines, par Turgan. Tomes XI et XII. Paris, 1878 et 1879.
Cinq Brochures russes, l'une datée de Mackba, 1880 et 1881.
Répertoire des Travaux historiques et scientifiques concernant l'analyse des publications faite sur l'histoire des monuments et la langue de la France. (4 fascicules.) Année 1882. N°s 1, 2, 3 et 4.

—

PAR LA PRÉFECTURE DE L'EURE

Dictionnaire du département de l'Eure. In-8°. Evreux, 1882.

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832

—

MM.

Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. S. Exc. M. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Durufié, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique.

MM.

1862. De la Roncière-le Noury (le baron), contre-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil d'Évreux.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrème, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau pendant l'année 1880

Président.....	MM. Le comte DE SALVANDY, ancien député.
Vice-président.....	IZARN, propriétaire.
Secrétaire perpétuel..	Émile COLOMBEL, avocat.
Trésorier....	BUISSON fils, chimiste.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président... M. DEGRAND, ingénieur en chef. | Secrétaire... M. Léon PETIT, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. BAGOT, avocat. | Secrétaire.. ..... M. BOURBON archiviste.

Membres du bureau pendant l'année 1881

Président.....	MM. Léopold DELISLE, membre de l'Institut.
Vice-président.....	IZARN, propriétaire.
Secrétaire perpétuel.	Émile COLOMBEL, avocat.
Trésorier	BUISSON fils, chimiste.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président.... M. Degrand, ingénieur en chef.

Secrétaire... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. Hérissay, juge d'instruction.

Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

Membres du bureau pendant l'année 1882

Président.....	MM. J. Barrème, préfet de l'Eure.
Vice-président.....	Izarn, propriétaire.
Secrétaire perpétuel.	Émile Colombel, avocat.
Trésorier.....	Buisson fils, chimiste.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président.... M. Degrand, ingénieur en chef.

Secrétaire... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. Hérissay, juge d'instruction.

Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

—

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux

MM.

ADELINE, directeur d'assurances.
ALABOISSETTE, juge.
BARRÈME, préfet de l'Eure.
BÉLIER DE LA CHAVIGNERIE, propriétaire.
BELLENGER, avoué.
BIDAULT, docteur en médecine.
BOISARD, manufacturier.
BLOT fils, rentier.
BOUQUELON (Albert), juge.
BOURBON, archiviste.
BOUTIGNY (d'Evreux), chimiste.
BUISSON, entrepreneur de fournitures militaires.
BUISSON fils, chimiste.
BUISSON, pharmacien.
BUISSON (Ernest), propriétaire.
CAUËT, avocat.
CHAUVEL, ancien président du tribunal de commerce.
CHAUVIN (Arthur), négociant.
CHEFDEVILLE, ancien notaire.
CHÉRAMY, propriétaire.
CHIBOUST, rentier.
CLÉRISSE, propriétaire.
COLOMBEL (Émile), avocat.
CORBEAU, professeur, conseiller général.
CORDIER, ingénieur des ponts et chaussées.
DAVID, propriétaire, juge suppléant.
DEGRAND, ingénieur en chef.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président.... M. Degrand, ingénieur en chef.

Secrétaire... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. Hérissay, juge d'instruction.

Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

Membres du bureau pendant l'année 1882

Président.....	MM. J. Barrème, préfet de l'Eure.
Vice-président.....	Izarn, propriétaire.
Secrétaire perpétuel.	Émile Colombel, avocat.
Trésorier.....	Buisson fils, chimiste.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président.... M. Degrand, ingénieur en chef.

Secrétaire... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. Hérissay, juge d'instruction.

Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

—

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux

MM.

ADELINE, directeur d'assurances.
ALABOISSETTE, juge.
BARRÈME, préfet de l'Eure.
BÉLIER DE LA CHAVIGNERIE, propriétaire.
BELLENGER, avoué.
BIDAULT, docteur en médecine.
BOISARD, manufacturier.
BLOT fils, rentier.
BOUQUELON (Albert), juge.
BOURBON, archiviste.
BOUTIGNY (d'Evreux), chimiste.
BUISSON, entrepreneur de fournitures militaires.
BUISSON fils, chimiste.
BUISSON, pharmacien.
BUISSON (Ernest), propriétaire.
CAUËT, avocat.
CHAUVEL, ancien président du tribunal de commerce.
CHAUVIN (Arthur), négociant.
CHEFDEVILLE, ancien notaire.
CHÉRAMY, propriétaire.
CHIBOUST, rentier.
CLÉRISSE, propriétaire.
COLOMBEL (Émile), avocat.
CORBEAU, professeur, conseiller général.
CORDIER, ingénieur des ponts et chaussées.
DAVID, propriétaire, juge suppléant.
DEGRAND, ingénieur en chef.

Canton des Andelys

MM.

Canu, cultivateur à Daubeuf.
Cavelier, propriétaire aux Andelys.
Coutil fils, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
Dujardin, cultivateur, maire de Harquency.
Dumesnil, conseiller général.
Dupas (Frédéric), cultivateur à Hennezis.
Dupas fils, cultivateur à Hennezis.
Fessart, agriculteur à Mantelle-sur-Andelys.
Fessart (Charles), cultivateur à la Haie-Gaillard.
Fleury, cultivateur à la Bucaille.
Guynemer (Achille), ancien sous-préfet, au château du Thuit.
Lebrun, cultivateur à Frenelles-Boisemont.
Lesage, cultivateur à Cléry-sur-Andelys.
Montier, farinier aux Andelys.
Mulot fils, farinier aux Andelys.

Canton d'Ecos

Besnard, cultivateur à Guitry.
Fayet (le comte de), au château d'Aveny.
Hébert (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
Hébert (Auguste) fils, cultivateur à Cantiers.
Leclerc de Pulligny, propriétaire, au château du Chesnay.
Legrand (Albert), cultivateur à Guitry.
Méry de Bellegarde, conseiller d'arrondissement, à Berthenonville.
Pithon, cultivateur à Tourny.
Pithon (Charles), cultivateur à Tourny.
Ridel, maire de Cahaignes.
Toutain, cultivateur à Fours.
Viconte, maire de Tourny.

Canton d'Etrépagny

Defontenay, cultivateur à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
Defontenay (Charles), cultivateur aux Thilliers-en-Vexin.
Doré (Gustave), cultivateur à Gamaches.
Ethis de Corny (Léonce), propriétaire à Étrépagny.
Hébert fils, cultivateur à Villiers-en-Vexin.
Le Couteulx de Canteleu (le comte), conseiller général, à Étrépagny.

MM.

Lesage (Henri), cultivateur à Étrépagny.
Lorier, maire, au Thil-en-Vexin.
Mauger (Charles), cultivateur à Saussay-la-Vache.
Mauger-Camus, cultivateur à Saussay-la-Vache.
Mulot, cultivateur à la Londe.
Quillet, (Alexandre), cultivateur à Doudeauville.
Toutain, cultivateur à Doudeauville.
Truelle Saint-Évron, propriétaire à Étrépagny.
Vatimesnil (Henri de), président du comice cantonal, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.

Canton de Fleury-sur-Andelle

Chéron fils, cultivateur à Cressenville-Gaillardbois.
Claude (le docteur), à Bonnemare.
Colboc, filateur à Perriers.
Defontenay, cultivateur à Houville.
Delesque, cultivateur à Marcouville.
Hilzinger, manufacturier à Charleval.
Jullien, cultivateur à la Mésangère.
Leter (Victor), cultivateur à Mesnil-Verclives.
Létrange, manufacturier à Romilly-sur-Andelle.
Pouyer-Quertier, manufacturier, président du conseil général, sénateur, à Perruel.
Sebire (Jacques), propriétaire à Amfreville-sous-les-Monts.
Stoeser (Rodolphe), filateur à Fleury-sur-Andelle.

Canton de Gisors

Briey (Edmond, comte de), propriétaire à Bazincourt.
Caffin (Amédée), propriétaire à Gisors.
Champy (Paul), manufacturier à Gisors.
Cœuillet (Louis), cultivateur à Hébécourt.
Davillier (Édouard), manufacturier à Gisors.
Dufay (le docteur), à Gisors.
Hébert (Émile), cultivateur à Vesly.
Lagrange (le comte Frédéric de), député, à Dangu.
Le Père, maire, à Gisors.
Pagnerre (Émile), propriétaire à Sancourt.
Passy (Louis), député, à Gisors.
Raban, cultivateur à Authevernes, hameau de Boisdennemets.

MM.

Rouget (Émile), cultivateur à Chauvincourt.

Saint-Foix (de), propriétaire à Authevernes, membre du conseil général.

Tarlé (Adolphe de), propriétaire à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt

Boissel, propriétaire à Lyons-la-Forêt.

Boulanger, ancien maire de Fleury-la-Forêt.

Boulanger (Louis), cultivateur à Lyons.

Boulanger, cultivateur aux Tannières.

Colombel, notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons.

Delarue père, propriétaire à Vascœuil.

Dufour (Clodomir), maire de Beauficel.

Durand (Alexandre), cultivateur au Tronquay.

Jumelin, maire, au Tronquay.

Lebaube, notaire à Fleury-la-Forêt.

Lemonnier (Prosper), cultivateur à Fleury-la-Forêt.

Lemonnier, maire, à Touffreville.

Leroux, ancien greffier du tribunal des Andelys, à Lyons.

Milliard fils, cultivateur à Lyons.

Valon (de), conseiller général, président du comice cantonal, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la Section

Président. ..... MM. le duc de Broglie, membre de l'Académie française, sénateur.

Secrétaire..... Lerenard-Lavallée, juge.

Trésorier..... Lambert, avoué.

Canton de Bernay

Allard, substitut du procureur de la République à Bernay.

Ameline, ancien agent voyer, à Menneval.

Aubert, propriétaire à Menneval.

Barrais (Philbert), marchand grainetier à Bernay.

Bayvel, ancien filateur à Bernay,

MM.

Bénard, ancien receveur des domaines à Bernay.
Béranger, ajusteur-balancier à Bernay.
Berger (l'abbé), curé de Sainte-Croix, archiprêtre de Bernay.
Bernays (Pierre), maire de Courbépine.
Bignon (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture à Bernay.
Buisson aîné, propriétaire-cultivateur à Bernay.
Blain, docteur-médecin à Bernay.
Bombre-Lemaignen, propriétaire-cultivateur à Bernay.
Borel, propriétaire à Bernay.
Bouttevillé (de), filateur à Bernay.
Buhot, propriétaire à Bernay.
Caneaux (le docteur), propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Caneaux fils, juge à Yvetot, propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Cappon, percepteur à Bernay.
Cauchepin fils, taillandier à Bernay.
Chartier, ancien maître de pension à Bernay.
Collier, notaire honoraire à Verneuil.
Collier (Marcel), notaire à Bernay.
Conard (Paul), agent principal de la Compagnie *l'Aigle*, à Bernay.
Cordier (Adrien), horticulteur à Bernay.
Cornu, homme de loi à Bernay.
Croisey père, propriétaire à Bernay.
Daufresne, avocat à Bernay.
Dauger (le comte), propriétaire à Menneval.
Defougy, négociant à Bernay.
Doulay, directeur du comptoir d'escompte à Bernay.
Dulac de Fugères, président du tribunal civil de Bernay.
Durand (Gustave), avocat à Bernay.
Dutheil, fabricant d'huiles à Menneval.
Ecalard, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
Fessard, banquier à Bernay.
Focet (Albert), propriétaire à Bernay.
Focet (Jules), propriétaire à Bernay.
Fromage, entrepreneur de fêtes publiques à Bernay.
Gardin, marchand faïencier à Bernay.
Gat, ancien sous-chef de section à la compagnie de l'Ouest, à Bernay.
Gattier, avocat à Serquigny.
Gens, huissier à Bernay.
Gentier (Robert), voyageur de commerce, à Bernay.
Goujon (le colonel), à Bernay.
Hache, notaire honoraire à Bernay.

MM.

Hacké (Octave), directeur de culture à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Haillard, avoué à Bernay.
Hochon, notaire à Bernay.
Horlaville, négociant à Bernay.
Hubert, propriétaire à Plainville.
Jouvin (Georges), propriétaire à Malouy.
Lambert, avoué à Bernay.
Leclerc, pharmacien à Bernay.
Lecomte, vétérinaire à Bernay.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Lemaitre (Jacques), ancien mercier à Bernay.
Lerenard-Lavallée, juge à Bernay.
Leroux père, propriétaire à Bernay.
Lesens, propriétaire à Bernay.
Lesueur (Ernest), docteur-médecin à Bernay.
Lys, avoué à Bernay.
Malbranche, ancien greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Marie (Victor), avocat à Bernay.
Masselin (Ernest), propriétaire à Bernay.
Masselin (Florentin), négociant à Bernay.
Médy, farinier à Bernay.
Mignon, conservateur des hypothèques en retraite, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Mignon (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Monsellon, maire de Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé.
Montigny (le baron de), propriétaire à Saint-Léger-de-Rôtes.
Niel père, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Niel fils, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Pasquier (Henri), chef d'institution, à Bernay.
Peauger, marchand de lin à Bernay.
Pelcot, ancien marchand mercier à Bernay.
Perdrix, cultivateur à Saint-Martin-du-Tilleul.
Pesnel fils, propriétaire à Bernay.
Philippe de Lalonde, avocat à Bernay.
Piel, notaire à Bernay.
Piquenard, artiste peintre à Bernay.
Prodhomme, expert de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Quinquet, conducteur des ponts et chaussées en retraite à Bernay.
Rassent, cultivateur à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Réautey, percepteur de Courbépine, à Bernay.
Renier, cultivateur à Menneval.

MM.

Rivière, avoué à Bernay.
Rousseau, conseiller d'arrondissement, à Bernay.
Saffrey, propriétaire à Bernay.
Sement (Pierre), ancien président du tribunal de commerce, à Bernay.
Sement (Jules), manufacturier à Bernay.
Sement (Adolphe), propriétaire à Bernay.
Simon, conseiller général, à Menneval.
Tasdhomme, huissier à Bernay.
Turpin, avoué à Bernay.
Vaucanu, avoué à Bernay.
Vy (Émile), président du tribunal de commerce, conseiller général, à Bernay.

Canton de Beaumesnil

Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre.
Bertrand, marchand de laine à la Barre.
Bicherel, propriétaire, ancien maire des Jonquerets.
Dodon jeune, propriétaire à Landepereuse.
Forval (le baron de), conseiller général, à Grandchain.
Le Bedel, propriétaire à Beaumesnil.
Lecorné, régisseur à Beaumesnil.
Lecointe des Iles, propriétaire à Beaumesnil.
Lhomme, docteur-médecin à Beaumesnil.
Mérimée, propriétaire à Sainte-Marguerite-en-Ouche.
Quervilly fils, propriétaire, suppléant du juge de paix à Beaumesnil.

Canton de Beaumont-le-Roger

Bellaunay, juge de paix à Beaumont-le-Roger.
Bidault, maire à Bray.
Boisgelin (le comte de), conseiller général, à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Goubert, cultivateur à la ferme de la Vacherie, à Barquet.
Guilbert père, conseiller d'arrondissement, maire de Combon.
Guilbert fils, propriétaire à Combon.
Hermier, maire du Plessis-Sainte-Opportune.
Hervieux fils, cultivateur à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Meuret, propriétaire à Beaumont-le-Roger.
Pollard, maire de Beaumontel.
Rousset (Théophile), propriétaire au Plessis-Sainte-Opportune.

MM.

Sarcus (le marquis de), au Plessis-Sainte-Opportune.
Sarcus (le comte Réné de), au Plessis-Sainte-Opportune.

Canton de Brionne

Auvrey, conseiller d'arrondissement, maire d'Aclou.
Bigard, propriétaire et cultivateur à la Haye-de-Calleville.
Blin fils, propriétaire à Saint-Pierre-de-Salerne.
Cesselin, marchand de vin à Brionne.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Delot, propriétaire à Brionne.
Deschesne, inspecteur du domaine d'Harcourt, à Harcourt.
Filoques, propriétaire, ancien maire à Berthouville.
Foulogne (Charles), propriétaire à la Haye-de-Calleville.
Houdard, percepteur à Brionne.
Join-Lambert, ancien conseiller général, à Livet-sur-Authou.
Marie (Eugène), notaire honoraire à Brionne.
Thouroude, propriétaire, adjoint au maire de la Neuville-du-Bosc.

Canton de Broglie

Blache, ancien huissier à Montreuil-l'Argillé.
Bonnechose (de), conseiller référendaire à la cour des comptes, à Grand-Camp.
Broglie (le duc de), membre de l'Académie française, sénateur, à Broglie.
Broglie (le prince de), à Broglie.
Deschamps, receveur des contributions indirectes à Broglie.
Durand, propriétaire à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Guéroult (Alfred), propriétaire à Capelle-les-Grands.
Hubendleau, percepteur à Fleury-sur-Andelle.
Lanne (Louis-Joseph), cultivateur, à la ferme de la Fresnay, à Broglie.
Lebourg, propriétaire à Saint-Denis-d'Augerons.
Lecarbonnier, propriétaire à Saint-Pierre-de-Cernières.
Pinel fils, cultivateur à Capelle-les-Grands.
Touquet, cultivateur à Grand-Camp.
Vigan (le baron de), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

MM.

Cassé (Achille), propriétaire à Thiberville.
Cassé (Elie), propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.
Cassé (Auguste), propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.
Cliquet, fabricant de rubans à Bournainville.
Cobblin, ancien maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Deshayes (Pierre), propriétaire à Boissy-Lamberville.
Deschandeliers, propriétaire au Theil-Nolent.
Dumontier, percepteur à Thiberville.
Duval, propriétaire au Theil-Nolent.
Gouces, docteur-médecin à Thiberville.
Gueroult (Élie), propriétaire au Planquay.
Hue, maire et conseiller d'arrondissement, à Thiberville.
Jouan, notaire à Thiberville.
Labbé (Paul), fabricant de rubans à Thiberville.
Lecœur, ancien conseiller d'arrondissement, à Saint-Germain-la-Campagne.
Lecuyer (Cyriaque), propriétaire et fabricant à Thiberville.
Perrine, propriétaire à Bournainville.
Porée (l'abbé), inspecteur de la Société française d'archéologie, curé de Bournainville.
Sayve (le marquis de), maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Touchard, conseiller d'arrondissement au Favril.
Touflet (Étienne), fabricant de rubans à Drucourt.
Thubeuf, négociant à Thiberville.
Vauquelin, fabricant de rubans à Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section

Président..... MM. Prétavoine, propriétaire à Louviers.
Secrét. et trésorier. Lalun, propriétaire à Louviers.

Canton de Louviers

Amette, cultivateur à Heudebouville.
Bury, ancien notaire à Louviers.

MM.

Chennevière père, propriétaire à Louviers.
Delafontaine, propriétaire à la Haye-Malherbe.
Dibon (Paul), propriétaire à Louviers.
Garnier, conseiller général, à Louviers.
Gocjon (Paul), avocat, au Vaudreuil.
Grandin, propriétaire aux Planches, près Acquigny.
Huvey, entrepreneur à Louviers.
Labelle, propriétaire à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Lalun, propriétaire à Louviers
Legendre, propriétaire à Quatremare.
Leguay, inspecteur des forêts à Louviers.
Pétel, docteur-médecin à Louviers.
Prétavoine, propriétaire à Louviers.
Sébire, propriétaire à Amfreville-sur-Iton.

Canton d'Amfreville-la-Campagne

Blosseville (le marquis de), maire, à Amfreville.
Boury (le comte de), propriétaire à Amfreville.

Canton de Gaillon

Huet, conseiller général.

Canton du Neubourg

La Haye-Jousselin (de), propriétaire à Saint-Aubin-d'Écrosville.
Ozanne, ancien notaire au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche

Boutry (Césaire), cultivateur à Montaure.

—

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Pont-Audemer

MM.

LEGENDRE, aux Préaux-de-Pont-Audemer, et à Paris, 8, rue Mogador.

Canton de Beuzeville

BOISGUILBERT (DE), propriétaire à Saint-Pierre-du-Val.

Canton de Cormeilles

HÉBERT (Émile), conseiller général, à Asnières.

Canton de Bourgtheroulde

BLANGY (comte DE), conseiller général, à Boissey-le-Châtel.

Canton de Montfort

CAPTOT (DE), propriétaire à Freneuse-sur-Risle.

PARIS

ALLOU (Édouard), avocat, docteur en droit.
ANDRIEUX, homme de lettres.
BAILLY DE MERLIEUX, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
BATAILLARD (Charles), avocat.
BEGUIN (Charles), propriétaire.
BÉRENGER, sénateur.
BLANCHEMAIN (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
BOJANO (le duc DE), directeur de la Compagnie d'assurances *le Soleil*.
BOSQUET (Mlle Amélie).
BOUIS (Adolphe DE), docteur en médecine.
BOULATIGNIER, ancien président de section au conseil d'État.

MM.

Bu, chef de division de la Compagnie *le Soleil.*
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Chervin aîné, fondateur de l'Institution des bègues.
Couder, membre de l'Institut.
Curnier, ancien trésorier général.
Dailly (Gaspard-Adolphe), propriétaire.
Delineau, docteur en médecine.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
Desnoyers (Jules), membre de l'Institut.
Dieulafoy (le docteur), agrégé de la Faculté de médecine.
Dudoüy (Alfred), directeur de l'*Agence centrale des Cultivateurs.*
Dumas, membre de l'Institut.
Flammarion (Camille), astronome.
Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
Gouguet (Elie), officier d'académie.
Grange (le marquis de la), membre de l'Institut.
Grangez (Ernest), chef de bureau au ministère des travaux publics.
Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
Hébert (Octave), ancien chef de division au ministère de l'intérieur.
Hippeau, membre du comité des travaux historiques.
Langlois, ancien juge de paix.
Lapommeraye (Henri de), président de l'Association polytechnique, professeur au Conservatoire de musique.
Lasiauve (de), docteur en médecine.
Leclerc (Achille), membre de l'Institut.
Lemaire, membre de l'Institut.
Lesseps (Ferdinand de), directeur de la Compagnie du canal de Suez.
Lesueur de Gomesnil, avocat.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur de philosophie au collège de France.
Martel, sénateur, ancien ministre de la justice.
Martin-Deslandes, inspecteur des prisons.
Merlin (Romain), bibliothécaire.
Moléon (de), directeur du *Recueil industriel.*
Moll, professeur au Conservatoire des arts et métiers.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes.
Mulot, hommes de lettres.
Nouvel, avocat.
Ozenne, ancien secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.
Passy (Frédéric), député, à Neuilly-sur-Seine.

MM.

Pécontal (Siméon), professeur.
Peltier, inspecteur des finances.
Petit-Jean, premier président honoraire de la cour des comptes.
Peudefer de Parville (Henri), ingénieur et homme de lettres.
Raynal, membre de la Société de géographie.
Saint-Pierre (marquis de Grosourdy de), conseiller auditeur à la cour des comptes.
Sers (le baron), ancien préfet de l'Eure.
Simonin, ingénieur des mines.
Tassin, ancien préfet de l'Eure.
Tissandier (Gaston), chimiste et aéronaute.
Valette, ancien secrétaire général de la présidence du Corps législatif.
Vincens (Émile), ancien conseiller d'État.
Vollès, ingénieur en chef.

—

DÉPARTEMENTS

Aubert, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
Barré, docteur en médecine à Rouen.
Bocantin, ancien directeur du jardin botanique à Rouen.
Beaurepaire (de), archiviste à Rouen.
Bertot, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture à Bayeux.
Bidard, pharmacien, directeur du laboratoire de chimie agricole à Rouen.
Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges (Cher).
Boivin-Champeaux (Alfred), à Bourges (Cher).
Bordeaux (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
Bouttevillle (de), docteur en médecine à Rouen.
Bréauté, directeur de la pépinière du gouvernement à Médéah (Algérie).
Caligny (le marquis de), à Versailles.
Castel, agent voyer en chef à Saint-Lô.
Chatel (Eugène), archiviste à Caen.
Chevereaux, avocat à Rouen.
Clinchamp (Gustave de), propriétaire à Avranches.

MM.

Colette, professeur d'arboriculture à Rouen.
Couvet, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.
Crémieu (Édouard), rentier à Maisons-Laffite.
Dardé, avoué à Carcassonne.
Debourge, docteur en médecine à Rollot (Somme).
Decorde, curé de Bures, près Biangy (Seine-Inférieure).
Denen, chapelain à Dreux.
Depruines, secrétaire de la Société d'agriculture à Aurillac.
Dramard, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
Duchesne-Fournet (Paul), manufacturier à Lisieux.
Etard-Costé, ancien juge au tribunal de commerce à Rouen.
Féret (Léon), ancien magistrat à Pont-l'Évêque.
Fouchet, agent voyer en chef à Rouen.
Garnier (Maurice), inspecteur de l'enregistrement à Arras.
Georget, propriétaire à Orbec.
Girard, conseiller à la cour d'Amiens.
Girardin, recteur honoraire, correspondant de l'Institut, directeur de l'école supérieure des sciences et des lettres à Rouen.
Girardot (de), à Nantes.
Guénée (Achille), avocat à Châteaudun.
Guillory, président de la Société industrielle à Angers.
Haime, docteur en médecine à Tours.
Hébert, professeur de physique au lycée de Limoges.
Hérail, conseiller à la cour de Montpellier.
Héricourt (le comte d'), à Souchez (Pas-de-Calais).
Hombre-Firmas (le baron d'), propriétaire à Alais.
Houzeau (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie à Rouen.
Lamotte (le docteur de), médecin à Pont-l'Évêque.
Lapierre (Charles), rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*.
Lecoupeur, docteur en médecine à Rouen.
Legrand, propriétaire à Orbec.
Léjouteux, ancien sous-préfet à Reims.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés à Blois.
Leserrurier, conseiller à la cour d'Amiens.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université à Caen.
Lizot, sénateur, à Rouen.
Londet, professeur à l'école d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).
Malot, ancien inspecteur général de l'agriculture à Caen.
Maryk, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Mauduit, avocat, juge suppléant à Neufchâtel.

MM.

Merlet, archiviste d'Eure-et-Loire à Chartres.
Mery-Samson, manufacturier à Lisieux (Calvados).
Meslier, propriétaire au Havre.
Mignon, ancien substitut du procureur de la République à Lisieux.
Monnecove (de), ancien député à Saint-Omer.
Morière, professeur à la faculté des sciences de Caen.
Nepveur, conseiller honoraire à la cour de Rouen.
Oré (le docteur), professeur de médecine à Bordeaux.
Oursel, propriétaire à Orbec.
Paillard de Saint-Aignan, ancien préfet.
Peltier, inspecteur des finances à Paris.
Périaux (Nicétas), propriétaire à Cherbourg.
Picard, propriétaire, ancien banquier à Orbec.
Picquenot, ingénieur en chef à Lons-le-Saulnier.
Reboulleau (le docteur), médecin des hôpitaux à Constantine.
Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.
Ropiquet, professeur à Elbeuf.
Roussel, directeur de la succursale de Saint-Gobain, à Rouen.
Saint-Venan (de), ingénieur en chef retraité à Saint-Ouen (près Vendôme).
Sallion, docteur en médecine à Nantes.
Saudbreuil, ancien premier président de la cour d'Amiens.
Saussaye (de la), membre de l'Institut, à Blois.
Sauvage (Paul), professeur au lycée de Montpellier.
Terrébasse, ancien député, à Vienne.
Théry, ancien recteur de l'académie de Caen.
Thil, conseiller à la cour de Rouen.
Viala, percepteur à Duclair (Seine-Inférieure).
Vigan (de), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
Villiers (Georges), vice-secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux.
Vivet, professeur de langues à Rouen.

—

ÉTRANGER

MM.

Barroel-Beauvert (de), correspondant du Muséum à Costa-Rica (Amérique centrale).
Braekeleer (Felix), peintre d'histoire à Anvers.
Cuypers (de), recteur de l'Université de Liége.
Imbert, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
Hart, graveur à Bruxelles.
Keisser (de), peintre à Anvers.
Kerckhove (le comte de), à Eraerde (Belgique).
Kerckhove, dit de Kirckoff van der Varent (le vicomte de), président de l'Académie d'archéologie, à Anvers.
Kuyper (de), sculpteur à Anvers.
Lactoch, directeur et médecin du lazaret à Beyrouth (Syrie).
Leys (Henri), peintre d'histoire à Anvers.
Okelly (le comte d'), à Bruxelles.
Serrure, professeur d'histoire naturelle à Gand.
Thielens (Armand), membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
Van Steenkiste (Charles), docteur en médecine à Bruges.
Vestrenen (le baron de), à la Haye.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

—

Paris

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse, M. Barral, sécrétaire perpétuel.
Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, n° 184, — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.
Société géologique de France, 39, rue de Fleurus.
Société des études historiques, 40, rue Gay-Lussac.
Société libre des beaux-arts, à l'Hôtel de Ville.
Société de l'Histoire de France,—M. Martin, agent, aux Archives nationales.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société chimique de Paris.
Société philotechnique, — M. Séége.
Société des agriculteurs de France, 1, rue Le Peletier, — M. Henri Johanet, administrateur.
Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.

Départements

Aisne.	Société académique	à Saint-Quentin.
—	Comice agricole	Ibid.
—	Société académique	à Laon.
Alpes-Maritimes.	Société d'agriculture	à Nice.
Ariège.	Société d'agriculture et des arts	à Foix.
Aube	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres	à Troyes.
Basses-Pyrénées.	Société des sciences, lettres et arts	à Pau.
Bouches-du-Rhône.	Société de statistique	à Marseille.
Calvados	Académie des sciences, arts et belles-lettres	à Caen.
—	Association normande	Ibid.

(1) La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

CALVADOS.....	Société d'agriculture et du commerce.....	à Caen.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie.	Ibid.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.....	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie.....	à Lisieux (1).
CHARENTE.....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
CHARENTE-INFre..	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Rochefort.
CHER.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
CORRÈZE.....	Société scientifique, historique et archéologique.....	à Brives.
CÔTE-D'OR.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie.	à Beaune.
DEUX-SÈVRES....	Société d'agriculture.....	à Niort.
DOUBS.....	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts.....	à Besançon.
—	Société d'émulation.....	à Montbéliard.
DRÔME	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
EURE-ET-LOIR....	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'archéologie.....	Ibid.
FINISTÈRE.....	Société académique de Brest....	à Brest
GARD.....	Académie.....	à Nîmes.
—	Société d'étude des sciences naturelles.....	Ibid

(1) Adresser les communications à M. Jules Oudin, directeur de la Société, à la Pommeraye, commune de Saint-Désir-de-Lisieux.

GIRONDE.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde....	Ibid.
HAUTE-GARONNE .	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
HAUTE-LOIRE . . .	Société d'agriculture.....	au Puy.
HAUTE-VIENNE...	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Limoges.
HÉRAULT..	Société archéologique....	à Béziers.
—	Société centrale d'agriculture....	à Montpellier
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Académie des sciences et lettres..	Ibid.
INDRE....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
INDRE-ET-LOIRE..	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.. ...	à Tours.
—	Société archéologique.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
JURA...	Société d'agriculture.....	à Poligny.
LOIRE.. , ...	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire....	à Saint-Etienne.
LOIRE-INFÉRIEURE.	Société académique.....	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture...	Ibid.
LOIRET.....	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts.....	à Orléans.
LOIR-ET-CHER...	Société des sciences et des lettres.	à Blois.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
LOT.....	Société agricole et industrielle...	à Cahors.
LOZÈRE.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Mende.
MAINE-ET-LOIRE..	Société académique de Maine-et-Loire.....	à Angers.
MARNE...	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Châlons.
—	Académie nationale des sciences et belles-lettres.....	à Vitry-le-Franç.
MAYENNE.	Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.....	à Mayenne.
MEURTHE-ET-MOSELLE.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Nancy.

Meurthe-et-Moselle.	Académie de Stanislas.....	à Nancy.
Nord.....	Société des sciences, agriculture et arts.....	à Lille.
—	Comice agricole...	Ibid.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.....	à Dunkerque.
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.....	à Beauvais.
—	Société d'agriculture.....	à Clermont.
—	Société d'agriculture...	à Compiègne.
—	Comité archéologique.....	à Senlis.
—	Comité archéologique et historique.....	à Noyon.
Orne.....	Société industrielle..... .	à Flers.
Pas-de-Calais...	Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.....	à Arras.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.....	à Boulogne-s^r-M.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer...	Ibid.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts.....	à Calais.
—	Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol..	à Saint-Pol.
Pyrénées-Orient.	Société agricole, scientifique et littéraire.....	à Perpignan.
Rhône.....	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.....	à Lyon.
—	Société d'horticulture pratique...	Ibid.
—	Société littéraire.....	Ibid.
Saône-et-Loire..	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.....	à Chalon-sur-S.
—	Société éduenne.....	à Autun.

SARTHE.....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société philotechnique du Maine.	Ibid.
SEINE-ET-MARNE..	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne..... ...	à Melun.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
SEINE-ET-OISE....	Société d'agriculture et des arts..	à Versailles.
SEINE-INFÉRIEURE.	Société centrale d'agriculture....	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.....	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Elbeuf.
SOMME.....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts:.....	à Amiens.
—	Société des Antiquaires de Picardie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société linnéenne du nord de la France.....	Ibid.
—	Conférence littéraire et scientifique de Picardie.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
TARN.....	Société littéraire et scientifique...	à Castres.
TARN-ET-GARONNE.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.....	à Montauban.

Var.....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var..	à Toulon.
Vaucluse.....	Société d'agriculture et d'horticulture.....	à Avignon.
Vendée.....	Société d'émulation.....	à la Roche-sur-Yon.
Vienne..... ..	Société d'agriculture, belles-lettres,	
—	sciences et arts.....	à Poitiers.
Vosges....	Société d'émulation.....	à Épinal.

—

Algérie

Comice agricole d'Alger.
Société d'agriculture d'Alger.

—

Allemagne

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'horticulture de Mulhouse.
Société d'agriculture de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences médicales de Metz.

—

Angleterre

Litterary and philosophical Society of Manchester.

—

Autriche

Société impériale géologique, à Vienne.

—

Belgique

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.

—

Danemark

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

—

Norwège

Université royale, à Christiania.

—

Russie

Société impériale d'agriculture, à Moscou.

—

Amérique

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des États-Unis.

ÉVREUX. IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY